UNIVERSITÉ D'ÉVRY-VAL D'ESSONNE
U.F.R SCIENCES SOCIALES

THÈSE

pour obtenir le grade de

Docteur de l'Université Évry-Val d'Essonne

Discipline : **Sociologie**

présentée par

Rolande FAVRET BEURTHEY

ENJEUX IDENTITAIRES ET MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE

DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION URBAINE

Thèse dirigée par :

Monsieur Emmanuel JOVELIN
Professeur des Universités en Sociologie - Université de Lorraine

Soutenue le 18 juin 2015

Jury

Madame Laurence COSTES, Co-encadrant - Maître de conférences - HDR en Sociologie
Université Évry Val d'Essonne

Monsieur Maurice BLANC, Professeur émérite en Sociologie Université de Strasbourg

Madame Ewa BOGALSKA-MARTIN, Professeur des Universités en Sociologie,
Université Pierre Mendès France Grenoble

Monsieur Hervé MARCHAL, Maître de conférences – HDR en Sociologie Université de Lorraine

Madame Béatrice MULLER, Maître de conférences en Sociologie Directrice Générale de l'ESTES – Strasbourg

Un conseil, une suggestion, une remarque, une critique, un coup de main, une attention, une présence, tout dans ce parcours aux allures de labyrinthe m'a aidée.

Aussi, j'adresse mes sincères et amicaux remerciements à tous ceux et à toutes celles qui se reconnaîtront dans cet accompagnement et qui ont contribué à la production de cette thèse.

Je remercie plus particulièrement,

Emmanuel Jovelin, chef d'orchestre de cette partition qui a encadré, recadré, enrichi la recherche et m'a permis d'éviter les dissonances,

Laurence Costes, co-directrice sur la seconde partie du parcours pour sa rigueur, ses suggestions, sa réactivité et sa proximité,

Les responsables opérationnels locaux pour leur accueil et leur disponibilité,

Et, parce que cette aventure exigeante et gratifiante, a été porteuse, pour moi aussi, d'enjeux identitaires par le respect et l'apprentissage de l'autre qu'elle a exigés, je souhaite associer à ces remerciements les Melunais et les Nemouriens que j'ai côtoyés pendant plusieurs mois, pour la confiance et le temps qu'ils m'ont accordés.

SOMMAIRE

PARTIE I

L'HABITAT COMME MODE D'INTÉGRATION ET PROCESSUS IDENTIFICATOIRE

I LA VILLE ET LE LOGEMENT : MATRICE DE L'« HABITER » 25

I.1 DES « ARTS URBAINS » AUX THÉORIES FONDATRICES DE L'URBANISME 26
I.1.1 LES THÉORIES PRÉ-URBANISTES 26
I.1.2 LES THÉORIES FONDATRICES DE L'URBANISME 31

I.2 POLITIQUES PUBLIQUES ET URBANISME FONCTIONNALISTE 35
I.2.1 PRODUCTION ET GÉNÉRALISATION DE L'URBAIN 37
I.2.2 LA VILLE : UN ESPACE COMPLEXE ET MULTIFONCTIONNEL 47

I.3 POLITIQUE DE LA VILLE ET LOGEMENT COLLECTIF 64
I.3.1 PLANIFICATION URBAINE ET EFFETS DE L'HABITAT DE MASSE 66
I.3.2 REMISE EN CAUSE DES POLITIQUES DU LOGEMENT 72

II L'« HABITER » : MARQUEUR IDENTITAIRE ET MARQUEUR SOCIAL 97

II.1 LE PHÉNOMÈNE IDENTITAIRE ET L' « HABITER » 100
II.1.1 SUJET ET IDENTITÉ : DEUX FONDAMENTAUX DES COMPORTEMENTS HABITANTS 102
II.1.2 « HABITER » : UN ÉTHOS EXIGEANT, UNE DIALECTIQUE COMPLEXE 121

II.2 MORPHOLOGIE SOCIALE ET DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT 132
II.2.1 LA CONSTRUCTION SOCIALE DES POPULATIONS 133
II.2.2 L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL : UNE MOSAÏQUE DE COMPROMIS 139
II.2.3 LA MIXITÉ SOCIALE : CREDO DES POLITIQUES URBAINES 150

II.3 POSITIONS SPATIALES, POSITIONS SOCIALES ET REPRÉSENTATIONS 158
II.3.1 DYNAMIQUES DE (RE)CONFIGURATION SPATIALES : MISE AU BAN DE L'HABITAT SOCIAL 161
II.3.2 LE CAPITAL SPATIAL ET L'APPROPRIATION 171
II.3.3 « SE DÉCLARER HABITANT » … EN HABITANT UN LOGEMENT COLLECTIF OU L'IDENTITÉ HABITANTE EN HLM 185

CONCLUSION PARTIE 1……..……..……191

PARTIE II

UNE MOBILITÉ SINGULIÈRE, PORTEUSE D'ENJEUX IDENTITAIRES À GÉOMÉTRIE VARIABLE

I UN CADRE DE RÉFÉRENCE SÉDIMENTÉ : L'HUMAIN, L'HABITAT, L'URBAIN 201

I.1 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET CARACTÉRISATION DU TERRAIN DE RECHERCHE.....201
I.1.1 CONSTRUCTION DE L'OBJET ET QUESTIONNEMENT 201
I.1.2 UN MODE DE RECUEIL DES DONNÉES ADAPTÉ AU TERRAIN 209
I.1.3 UN « ÉCHANTILLONNAGE » SOUMIS À DES CONTRAINTES INSOUPÇONNÉES 212

I.2 LA POPULATION ET SES MODES D'HABITER.....215
I.2.1 UNE MORPHOLOGIE COMPOSITE 218
I.2.2 UNE POPULATION PASSIVE, ROUTINIÈRE ET RÉSIGNÉE 230

I.3 UN CONTEXTE DIFFÉRENCIÉ, UNE MATRICE DE L'« HABITER » SIMILAIRE 241

II PRATIQUE DU QUARTIER ET USAGE DU LOGEMENT : PARAMÈTRES DE LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE 255

II.1 LE QUARTIER, UNE IMAGE MODULÉE BIEN QUE STRUCTURANTE ET PRÉGNANTE.....257
II.1.1 LE QUARTIER, TÉMOIN DU PASSÉ, D'UN BIEN PARTAGÉ, D'UNE APPARTENANCE IDENTIFICATOIRE.258
II.1.2 LE QUARTIER : UNITÉ DE VOISINAGE À DENSITÉ VARIABLE 263
II.1.3 LE QUARTIER : UN EFFET D'IMAGE, DES REPRÉSENTATIONS 279
II.1.4 DES MODES DE RÉGULATION INOPÉRANTS 285
II.2 LE LOGEMENT : MARQUEUR IDENTITAIRE ET IDENTIFICATOIRE À FACETTES MULTIPLES 295
II.2.1 LE LOGEMENT : UNE « FIGURE D'ATTACHEMENT »OU LA NOSTALGIE DE L'ANCIEN LOGEMENT 299
II.2.2 LE LOGEMENT SIGNIFICATIF DE RESPONSABILITÉ, THÉÂTRE DE DEVOIRS ET D'OBLIGATIONS 304
II.2.3 LE CHANGEMENT DE LOGEMENT PORTEUR DE SIGNIFICATIONS IDENTITAIRES.....309

II.3 LE DROIT AUX FONCTIONS URBAINES (ÉQUIPEMENTS) : UNE REVENDICATION EN SOMMEIL.....320

II.3.1 L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS PEU PORTEUR NI D'ENJEUX D'USAGE NI D'ENJEUX IDENTITAIRES 324
II.3.2 UN RAPPORT À L'ÉCOLE DIFFUS CORRÉLÉ À LA FAIBLESSE DU CAPITAL SCOLAIRE.....330
II.3.3 PRATIQUE DU QUARTIER ET USAGE DU LOGEMENT : QUATRE PROFILS-TYPES.....339

III MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE ET RECONFIGURATION IDENTITAIRE 347

III.1 UNE MOBILITÉ IMPENSÉE AUX EFFETS ALÉATOIRES 348
III.1.1 LA RÉNOVATION URBAINE : UNE NOUVELLE FAÇON DE RÉNOVER LES QUARTIERS PLUS QU'UNE OPÉRATION DE RENOUVEAU DE LA VIE SOCIALE 349
III.1.2 MIXITÉ SOCIALE, LIEN SOCIAL, COHÉSION SOCIALE.....363

III.2 DE L'UTILITÉ DU CAPITAL SPATIAL : RECONSTRUIRE, RECONFIGURER, SE RÉAPPROPRIER.....381
III.2.1 LE DÉRACINEMENT : AMBIVALENCE DE L'ATTACHEMENT ET VIOLENCE DE LA DÉMOLITION 382
III.2.2 S'APPROPRIER LE NOUVEAU CONTEXTE ET RECONSTRUIRE LE TISSU SOCIAL.....397
III.2.3 SINGULARITÉS DE L'«ENTRE-SOI » ET CONTRÔLE SOCIAL 406
III.2.4 DES HABITUDES PEU BOUSCULÉES 416

III.3 DIALECTIQUE DE LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE : ENTRE RENÉGOCIATION DES COMPÉTENCES ET IMPLICATION RESPONSABLE 421
III.3.1 LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE : UN VECTEUR RESPONSABILISANT ET ÉMANCIPATEUR ? 422
III.3.2 DES VALEURS PORTEUSES D'ATTRIBUTS IDENTITAIRES : CITOYENNETÉ, SOUCI DE L'AUTRE, SOLIDARITÉ.....430
III.3.3 LES ENJEUX IDENTITAIRES DE L'INTERACTION « ESPACE-HABITANT » CONFRONTÉS AUX HYPOTHÈSES 443

CONCLUSION PARTIE 2.....453

CONCLUSION GÉNÉRALE.....456

IV BIBLIOGRAPHIE 467

V ANNEXES.....473

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Il y a des lieux que l'on admire, il y en a d'autres qui touchent et où on aimerait vivre. Il me semble que l'on dépend des lieux pour l'esprit, l'humeur, la passion, le goût et les sentiments ».

La Bruyère - Les Caractères ou les mœurs de ce siècle, Ed. Garnier Frères, 1962

Le lien entre lieux habités et construction de l'identité, du soi, entre modes d'inscription spatiale des pratiques et relations sociales de l'individu, renvoie à la dimension spatiale de la vie sociale et au rapport de l'homme à l'espace.

L'habitat est un des attributs constitutifs majeurs de l'organisation spatiale et sociale car le logement, lieu où l'homme s'abrite, se forme, se reconstitue, en est son besoin premier. Être sans domicile s'assimile à une forme d'aliénation[1], l'absence d'habitat s'impose comme indice premier de pauvreté et fait de la demeure un « invariant anthropologique ».

L'habitat est l'espace où les hommes contribuent à la construction de la société, jamais absolument ensemble mais jamais complètement seuls, le lieu où se nouent des rapports qui engagent les « individus-habitants » entre eux, le « lieu qui noue le monde à l'habitant »[2]. Cet espace concourt à façonner, autant qu'il les manifeste, les conduites, les valeurs et les normes constitutives de la vie sociale, et s'impose comme partie prenante dans toute approche des mobilités individuelles et analyse du changement social. L'espace de vie défini par Y. Grafmeyer comme le « cadre obligé de la plupart des interactions », est ainsi assorti d'une dynamique qui « infléchit les manières de penser et d'agir, intervient indirectement dans la régulation des rapports sociaux, et induit en retour de multiples effets sur le devenir de la société qui l'a modelé »[3]. De tous les lieux de la vie sociale, l'espace de l'habitat s'impose comme le lieu où l'homme se construit et se reconstitue, le lieu de production et de façonnage des comportements qui organisent et structurent les relations sociales. Toute altération ou transformation de ce lieu de l'habitat soit dans sa matérialité, soit dans sa composition, soit

[1] Paquot T. (dir.), Lussault M., Younés C., *Habiter, le propre de l'humain,* Paris, Ed. La Découverte, 2007, p.7
[2] Lazzarotti O., *Habiter, la condition géographique »*, éd. Belin, 2006, p.169
[3] Grafmeyer Y., Identités sociales et espaces de mobilité. Approche longitudinale de quelques milieux lyonnais, Thèse de Doctorat d'État, Université Paris V, 1990, p.9, (cité par JY. Authier, Espace et socialisation, HDR, Université Lumière-Lyon 2, 2001)

dans sa structure ou sa morphologie, soit dans son fonctionnement, génère des effets qui affectent la relation de l'individu, dans son statut d'habitant, à l'espace et aux autres.

En ce sens, l'habitat, espace de vie des individus, s'appréhende comme une organisation concrète, pratique, un agencement spatial évolutif, dynamique, qui englobe toutes les manifestations de l'humain avec l'espace et plus particulièrement le phénomène de regroupement qui envahit la planète, le phénomène urbain. Considéré comme universel, ce phénomène s'avère être révélateur des évolutions du rapport existant entre les individus et leur environnement, leur espace de vie. Nouvelle image de la question sociale, la question urbaine s'impose désormais comme espace d'action et de mutation des politiques publiques lesquelles, par des logiques propres débordant largement les problèmes d'aménagement et d'urbanisme, restructurent l'espace et reconfigurent les sociabilités.

L'habitat, facette complexe à dimensions multiples de la relation de l'individu à l'espace, creuset de la vie sociale, apparaît, dans ce cadre, comme déterminant pivot, simultanément porteur d'enjeux identitaires et d'enjeux de progrès, de la relation de l'individu habitant à l'espace. Dans cette relation, l'habitant par sa présence, participe avec plus ou moins d'intensité à l'organisation, au fonctionnement de ce lieu, à son animation, à la définition de ses caractéristiques et, par les interactions qu'il engendre et alimente, à son rapport à l'environnement. La nature de ce rapport ainsi que les usages adoptés par l'habitant d'un lieu, les logiques des liens et des pratiques de ce lieu sur les sociabilités, apparaissent comme autant de facteurs qui renseignent sur les modalités de spatialisation des populations et leurs effets réflexifs sur l'espace. Situé au centre du phénomène urbain, l'habitat collectif social densifié et soumis aux dispositifs de la Rénovation urbaine, se présente comme lieu spécifique de cet espace de l'habitat dans lequel les populations qui l'occupent expriment leur ancrage, leurs relations aux autres et organisent des sociabilités singulières.

Ce processus de spatialisation, observé dans un contexte de mobilité résidentielle, s'intègre dans une dynamique portée par les politiques publiques et plus particulièrement celles qui déclinent les orientations mises en œuvre au titre de la politique de la ville et de l'amélioration de l'habitat depuis les années 1990. Il trouve sa logique dans l'action publique locale, laquelle, sous couvert d'harmonie et de paix sociale, réfère à des considérations et des stratégies en appelant à l'équité et à la justice. Ainsi, la mobilité résidentielle, réalisée dans le cadre des dispositifs de démolition-reconstruction mis en place au titre des opérations de

rénovation urbaine dont sont attributaires certains quartiers d'habitat social, et retenue comme support de cette étude, offre un terrain à la fois approprié et singulier pour apprécier ce processus.

Cadre de recherche adéquat et approprié, dans la mesure où il en appelle à la mise en œuvre de modalités de re-spatialisation communes à tout individu concerné par une mobilité. Cadre de recherche singulier dans le sens où il s'adresse à des populations qualifiées de « populaires », dans une certaine mesure « assignées », présentant une certaine homogénéité et pour lesquelles la mobilité s'avère porteuse d'enjeux en termes de sociabilités et d'intégration spatiale nécessitant de faire appel à des ressources peu mobilisées par les intéressés.

À partir de ce cadre d'analyse combinant production et adaptation des comportements, pratiques des lieux et construction de nouvelles sociabilités, l'objet de ce travail de thèse propose d'interroger la prégnance des structures du lieu de vie (celui qui donne sens aux situations selon Nizet-Rigaux[4]) et les nouveaux rapports à l'espace impliqués par la (re)spatialisation des populations imputable à cette mobilité, globalement plus subie que souhaitée, ainsi que les enjeux identitaires qu'elle induit.

Construction de l'objet

Cette recherche s'inscrit dans le prolongement du travail conduit dans le cadre d'un mémoire Master 2 - DSU (octobre 2010) au titre duquel la qualification des interactions entre les habitants d'un quartier d'habitat social et leur environnement construit avait fait l'objet d'un questionnement tendant à établir le lien entre « la mixité sociale et les identités habitantes à l'épreuve du renouvellement urbain ». La recherche avait permis d'observer les façons d'être et de réagir des populations confrontées à une situation subie, non acceptée et non partagée. Les attitudes et comportements contrastés adoptés par les habitants, caractérisés par leur appartenance aux catégories modestes et en voie de paupérisation, tant au niveau de leur investissement dans l'appropriation de leur environnement et de leur habitat que de leurs comportements en tant qu'acteurs de la vie locale et citoyenne, avaient révélé des « formes identitaires » diversifiées, modulées et spécifiques. L'interaction entre ces habitants, leur

[4] Nizet J., Rigaux N., *La sociologie d'Erving Goffman, Paris,* Ed. La Découverte, 2005, p.24

histoire, leur position sociale, les relations de voisinage observées, les réseaux sociaux et l'espace dans lequel ils évoluaient, se sont effectivement imposés comme éléments déterminants du comportement des populations du quartier retenu comme terrain d'étude.

Ce premier travail de recherche, conduit dans le périmètre d'un quartier d'habitat social seine et marnais (quartier Jules Ferry à Melun constitutif de l'un des terrains de la présente étude mais appréhendé avant la démolition des bâtiments donc avant le déplacement des populations) où les conditions d'existence et de cohabitation sont en règle générale, comme dans nombre d'habitats sociaux, subies et non choisies, diverses formes d'interactions ont pu être appréhendées. À partir de ce travail, une recherche sur une population plus large, plus diversifiée et ne prenant pas uniquement en compte le comportement à un moment déterminé des individus mais l'attitude adoptée (notamment au niveau de l'investissement local et citoyen ainsi que l'appropriation de l'habitat et de son environnement) à l'issue de leur déménagement, s'est imposée comme pouvant dévoiler des éléments à même d'éclairer, d'expliquer et d'apprécier la nature et l'intensité des enjeux identitaires portés par une mobilité résidentielle impliquant de nouveaux rapports à l'espace social.

Ainsi, cette étude qui propose d'associer à l'analyse synchronique et partielle conduite à Melun, une analyse diachronique portant sur un périmètre élargi, aux fins d'appréhender le processus de spatialisation construit et traduit par l'évolution des relations sociales (nouvelles, reproduites ou inchangées) ainsi que le rapport à l'espace et aux autres, adopté par les populations déplacées, réfère à un questionnement interpellant prioritairement trois domaines thématiques : le rapport à l'espace, l'identité, la mobilité et les compétences qu'elle sous-tend.

Le rapport à l'espace : Les modalités de construction des rapports aux lieux et aux autres qu'ils soient symboliques, ordinaires ou familiers, interrogent sur la signification des pratiques d'« habiter » et le sens qui leur est donné par les individus, car « habiter » c'est « dans un espace et un temps donnés, tracer un rapport au territoire en lui attribuant des qualités qui permettent à chacun de s'y identifier »[5]. Saisir ce rapport, appréhendé dans un contexte de mobilité résidentielle singulière car contrainte, un rapport qui se noue entre

[5] Ségaud M., *Anthropologie de l'espace- Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, A. Colin, 2e éd. 2010, p.70

« espaces, appartenances héritées et constructions de nouvelles identités »[6] (ou nouvelles formes identitaires) et en apprécier ses dimensions par l'identification et la qualification des conditions de l'interaction qui s'établit, est constitutif d'une démarche permettant de donner une certaine visibilité au processus de spatialisation. Parallèlement, les modalités d'appropriation de l'espace, ainsi que son usage, conjuguées à l'investissement et à l'engagement « citoyen » (expression des solidarités, conscience de l'« autre », respect du bien « commun » et des lieux, engagements de toutes natures) manifestés par les habitants, sont autant de paramètres qui permettent de qualifier le rapport à l'espace habité. Ce rapport, construction spatiale et sociale devenue l'expression de modalités de spatialisation singulières, associé au poids des structures et à la prégnance d'un modèle culturel de référence, renseigne sur la façon dont les individus et les groupes s'inscrivent dans l'espace et identifie les différentes manières d'habiter pouvant être qualifiée d'« identités habitantes ».

L'identité : La construction du rapport à l'espace social repose à la fois sur l'identité personnelle et sur l'identité de groupe. L'identité de tout individu dépend en partie de son environnement social et de la position qu'il se donne dans cet environnement[7]. L'observation, dans un espace défini, de la façon dont les habitants traduisent leurs comportements ainsi que les modalités qu'ils mettent en œuvre pour investir et s'approprier leur habitat et leur espace de proximité concourent à la caractérisation de cette construction. Les représentations de l'environnement construites par les individus sont considérées comme étant au fondement de l'identité personnelle [8] et explicatives des manières d'être et de se situer des individus les uns par rapport aux autres et à leur groupe d'appartenance. En ce sens, l'identité renvoie à la notion d'habitus en tant que « système de dispositions durables et transposables, structures structurées, prédisposées à fonctionner... en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations acquis par l'individu au cours du processus de socialisation »[9], système considéré comme étant à l'origine de la façon d'être et de se comporter de tout individu. Les dispositions ou attitudes acquises (ou schèmes) au cours du processus de socialisation, qui font agir et qui fonctionnent comme principes d'action, de

[6] Authier JY., *Espace et socialisation,* Mémoire HDR, Université Lumière Lyon 2, 2001, p.13
[7] Vinsonneau G., *L'individu, le groupe, la société*, éd. Sciences humaines, 2009, p.63
[8] Chauchat H., Durand-Devigne A., *De l'identité du sujet au lien social,* Sociologie d'aujourd'hui- PUF, 1999
[9] Bourdieu P., *Le sens pratique,* Paris, Éditions de Minuit, 1980, p.88

perception et de compréhension, participent, à une échelle plus ou moins significative, aux interrelations et interactions qui s'instituent dans un nouvel environnement. Ce maillage révèle d'une part, les stratégies mises en œuvre pour agir et être reconnu, d'autre part, l'appartenance à un groupe social, laquelle implique l'ancrage de l'identité personnelle dans un système de relations intergroupe. Une construction qui peut être mise à mal ou au contraire s'enrichir à l'occasion d'une mobilité résidentielle.

Cependant, si chaque individu peut être considéré comme participant, par ses aptitudes et son comportement, à la construction de la société et du changement social, il s'inscrit dans une relation dont il ne maîtrise pas totalement le développement (par exemple, la décision des autorités locales à démolir tel ou tel bâtiment dans le cadre des opérations de rénovation urbaine). L'identité de ce qu'il est, par lui-même, pour et par les autres, renvoie au rapport entre l'individuel et le collectif, entre la singularité et le collectif. Cette relation apparaît comme le produit complexe et évolutif d'une action, certes guidée par la volonté et/ou les intentions de chaque individu, mais intrinsèquement soumise et confrontée à des éléments extérieurs qui s'imposent avec plus ou moins de légitimité ou de coercition. Ces paramètres déterminés par le cadre qui « oriente les perceptions de la situation et des comportements » [Nizet J., Rigaux N., 2005} dans lequel se déroule l'action, établissent entre les individus des rapports spatiaux et sociaux qui évoluent constamment, d'autant plus en cas de mobilité, et tendent à modifier le rapport des individus, et parfois des groupes, à l'espace.

La mobilité et les compétences qu'elle sous-tend : La mobilité est un processus qui se traduit par un mouvement (déplacement) effectif et/ou potentiel (virtuel), et qui signifie un déplacement dans un espace soit physique (circulation de biens et d'individus), soit virtuel (circulation d'informations dans des réseaux via différents medias), soit social lorsqu'il s'agit de changement de statut social ou professionnel d'une personne[10]. Ces trois espaces correspondent à trois types de mobilités : mobilité physique, virtuelle et sociale, dont l'intensité, la fréquence et la portée dépendent de multiples facteurs. La mobilité résidentielle est au confluent de ces trois mobilités en ce sens qu'elle s'inscrit dans un espace physique et concerne des individus, que souvent elle est associée à un changement de situation sociale et

[10] Dictionnaire de la géographie et de l'espace, Lévy J., Lussault M., Paris, éditions Belin, 2003

qu'en troisième lieu, elle accompagne de plus en plus fréquemment les possibilités offertes par la technologie au regard de l'échange et de la circulation d'informations (densité et puissance des réseaux d'accès). Cette mobilité est largement corrélée au progrès spectaculaire des technologies de l'information, à la croissance exponentielle des capacités de traitement de l'information et à l'amélioration des protocoles d'échanges permettant non seulement l'accès du plus grand nombre à l'information mais également leur présence en tant qu'acteurs de systèmes multiples. Soumise à une exigence, la maîtrise de la distance par l'homme confronté à l'espace, elle fait appel à des compétences ou aptitudes qui réfèrent au capital spatial lequel se conjugue au « capital culturel » et au « capital relationnel » pour valoriser une position et donner force à toute stratégie. La composition du capital spatial n'est pas un ensemble étanche en ce sens où elle est associée à un patrimoine physique (lieux) et symbolique (réseaux) permettant d'acquérir et de peser sur les comportements pour produire des « biens sociaux », à l'image du « mailleur » défini par L. Boltanski[11] .

La mobilité, parallèlement à l'action du capital spatial et des comportements individuels, intègre des dimensions culturelles, géographiques, démographiques, économiques, sociales, des différences dans les pratiques au regard de l'âge, du genre, de la position sociale. Elle reflète un ensemble de valeurs sociales plus ou moins explicites et objectivables, diversement valorisées suivant les lieux, les époques, les groupes sociaux.

Dans le cadre de cette recherche, bien qu'elle se cantonne à son caractère physique, la mobilité ne se résume pas à un simple déplacement mais représente une « rencontre » avec d'autres lieux, d'autres individus, d'autres structures, et prend place pour de nouveaux échanges, de nouvelles relations sociales. Cette mobilité consécutive à des décisions politico-administratives, offre néanmoins aux habitants, individus à qui il est demandé d'être « mobiles », la possibilité de mobiliser ou non dans l'espace qu'ils occupent, les biens, les valeurs, les attentes, les compétences qui les caractérisent. Émetteurs et récepteurs, ces habitants sont, dans cette dynamique interactive, parties prenantes de la co-construction à la fois de la configuration spatiale (agencement des lieux ou reconfiguration territoriale), des relations sociales et de modes d'identification. Cette démarche complexe et

[11] Boltanski, Chiapello E ., *Le nouvel esprit du capitalisme,* Paris, Gallimard, « NRF-essais » 1999, p.482-483 : le « mailleur » est cet individu investi dans un réseau/un projet, disposant de qualités mises au service du « bien commun ». Il s'oppose au « faiseur » dont la mobilisation est orientée vers la satisfaction de son intérêt personnel.

multifonctionnelle se révèle comme participant d'une approche singulière de l'identité sociale « conçue comme image de soi que l'on cherche à donner aux autres et que les autres vous renvoient » au cours d'un phénomène qui, bien que dissocié d'une « transition biographique », implique la réorganisation des liens interpersonnels[12].

Questionnement

À partir de ce triptyque, un faisceau de questionnements tendant à cerner les enjeux identitaires portés par cette mobilité qui redéfinit à la fois espace physique, espace social et espace symbolique, espaces appréciés dans le périmètre du logement locatif social, conduit à considérer la nature des comportements nouveaux et des habitudes recréées, expression de la mobilisation de compétences et de valeurs en lien avec l'expérience vécue et les dispositions dont chaque individu-habitant est attributaire (ses attributs identitaires). Ce questionnement articulé aux interactions entre ces deux ensembles de paramètres, l'espace habité et l'individu-habitant, est à entrées multiples :

Quelles sont les spécificités du contexte sociohistorique dans lequel s'inscrit la mobilité imputée aux opérations de rénovation urbaine portant sur le parc locatif social ? Quel sens les populations donnent-elles à leur mobilité ? Sur quelles pratiques des lieux et usages se décline leur ancrage à l'espace ? Comment s'organise leur re-spatialisation dans le nouvel environnement ? Quels effets d'image, image interne au quartier et image externe sont perçus ? Quels changements effectifs cette mobilité, parfois assimilée à une rupture, provoque-t-elle dans leur rapport à l'espace et aux sociabilités? Quel impact sur leur investissement et leur engagement citoyen ?

Ce faisceau d'interrogations, adossé aux trois grands axes conceptuels proposés, conduit à la question centrale de recherche : **comment, dans un nouvel espace social, les habitants de logements collectifs sociaux soumis à une mobilité résidentielle contrainte construisent-ils leur nouvelle identité habitante ?**

[12] Authier JY, *Espace et socialisation,* Mémoire HDR, Université Lumière-Lyon 2, 2001, p.57, fait le constat que la dynamique du rapport entre le logement et la vie relationnelle est particulièrement opérante « dans les moments –clés du cours de vie, la réorganisation des liens interpersonnels va souvent de pair avec l'expérience de nouveaux domiciles et de nouvelles manières d'habiter » lesquels se confondent avec des moments de transition biographique (éclatement d'une famille).

Autrement dit, quels sont les enjeux identitaires portés par la mobilité organisée par la rénovation urbaine et soumise à un dispositif contraint référé à des objectifs de lien social et de promotion du « vivre ensemble », dans le cadre spécifique de l'habitat collectif social densifié (communément désigné par les « quartiers ») ?

Ce questionnement implique de considérer des facteurs de trois ordres référés à la politique du logement : factuels (logement, équipements, environnement), sociétal (sociabilités, habitudes, voisinage) et citoyen (engagement associatif, comportement citoyen, solidarité, …) lesquels ont été intégrés à la trame du guide d'entretien à partir duquel nous avons procédé à la collecte de témoignages auprès des habitants.

Hypothèses

À ce questionnement ont été associés, en lien avec la démarche hypothético-déductive observée, trois faisceaux d'hypothèses**,** affirmations supposées et provisoires que l'on propose de vérifier ou d'infirmer par l'analyse. Ces hypothèses reposent d'une part, sur les caractéristiques de l'espace social dans lequel se déroule la mobilité ainsi que sur les composantes « identitaires » accrochées aux profils des habitants de l'échantillon et d'autre part, sur leur niveau d'appropriation et d'ancrage à leur lieu de vie.

Notre première hypothèse postule que la mobilité subie par les habitants des ensembles collectifs détruits, déstabilise certains fondamentaux de leur modèle de socialisation (culture, éducation, appartenance professionnelle, réseaux sociaux) et, soit leur impose une démarche personnelle, une négociation avec les conditions environnementales nouvelles, pour s'intégrer spatialement et socialement, soit les conduit à l'isolement.

La deuxième hypothèse considère que les habitants se saisissent des conditions offertes par leur mobilité pour intégrer le contexte nouveau (milieu, sociabilités existantes, voisinage) et valoriser leur « identité pour autrui ». Ces habitants actifs et soucieux de leurs conditions de vie, mettent en avant leur expérience et les valeurs qu'ils défendent, peuvent être réceptifs à tout modèle participatif, ne remettent pas en question leur « identité pour soi ».

La troisième hypothèse traite des individus qui ne se sentent pas identifiés au cadre bâti (ancien comme d'arrivée), qui sont peu engagés dans la vie locale et maintiennent des

distances avec l'environnement et le voisinage mais, qui, pour assurer leur intégration au milieu local, adaptent a minima et en superficie leur comportement aux conditions du moment (développent un rôle au jour le jour). Les interactions qu'ils développent avec les structures de leur environnement n'affectent ni leur identité personnelle, ni leur identité sociale. Ces individus sont représentatifs des habitants « de passage » (peu représentés dans le cadre de cette étude) ou des populations très peu impliquées dans leur environnement.

Ces hypothèses, constitutives de la construction de l'objet de cette recherche et dont le but est de percevoir le dialogue entre espace social et identité au cours d'un événement non récurrent attesté par le caractère « sédentarisé » des populations de l'échantillon, installé dans un contexte social caractérisé plus par des manques que des atouts, seront précisées dans le cadre de la définition du cadre de référence de cette étude.

Ainsi, aux fins d'appréhender les enjeux identitaires du processus singulier de mobilité observé, la démarche proposée se décline en deux étapes majeures appelées à correspondre et à s'enrichir mutuellement. Ces étapes se subdivisent en développements thématiques articulant approche théorique et données de terrain.

Plan

La première étape (Partie I) trace le cadre théorique et conceptuel dans lequel s'inscrit la recherche et se subdivise en deux itérations.

La première séquence, par une analyse socio-historique inscrite dans l'espace de la ville, met en place le cadre spatio-temporel de référence dans lequel s'inscrivent les différents traitements appliqués à l'organisation de l'espace et au logement des populations qualifiées de populaires. En ce sens, la ville est appréhendée comme un espace qui accueille, forme et transforme l'individu[13], qui organise des rapports sociaux spécifiques et implique des représentations subissant elles-mêmes, par un effet réflexif, des transformations.

[13] Simmel G., *Métropoles et mentalité* (1903), in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'école de Chicago,* Paris, Flammarion-Les Éditions du Champ Urbain, 2004, p. 74 « la raison la plus profonde pour laquelle précisément, la grande ville suggère le penchant à l'existence personnelle la plus individuelle […] me parait être celle-ci : le développement de la culture moderne se caractérise par la prépondérance de ce qu'on peut appeler l'esprit objectif sur l'esprit subjectif … »

Les processus qui participent de l'organisation de la ville et de l'usage qu'en font ses habitants seront interrogés, plus particulièrement ceux qui sont mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques de l'habitat et du logement social. Ces politiques, héritières des principes de l'urbanisme progressiste tendent à remédier à des phénomènes de marginalisation ou de ségrégation caractéristiques des espaces sociaux d'habitat collectif dans lesquels se concentrent des populations captives présentant souvent un déficit d'intégration.

La seconde séquence, met en scène, dans ce cadre construit et organisé, l'individu et considère les processus complexes qui participent de sa construction identitaire et de son rapport à l'« habiter ». L'« habiter », un « éthos » exigeant, colonne vertébrale de l'interaction entre l'individu et son espace de vie, demande à être mis en regard de cet individu ainsi que les modalités en fonction desquelles il organise et adapte son habitat. Cette recherche d'adéquation qui tend à établir la corrélation entre profil identitaire de l'individu-habitant et les conditions dans lesquelles il accède à son habitat (logement choisi ou logement subi) caractérise la morphologie sociale d'un espace. La morphologie sociale est le fait, dans les zones d'habitat social, des politiques de peuplement mises en œuvre et de dynamiques d'accès au logement. Ces politiques ayant conduit à des constructions sociales hétérogènes obéissant à des objectifs de « mixité sociale » se sont révélées plus productrices de dérèglements sociaux que de rapprochement des populations et contribuent désormais à des dynamiques de reconfiguration spatiale et sociale portées et stimulées, dans le contexte de cette étude par la rénovation urbaine.

La seconde étape (Partie II), référée au cadre sociohistorique ainsi défini, présente en trois temps, l'analyse du matériau récolté pour partie auprès d'acteurs institutionnels et plus fondamentalement auprès des habitants ayant subi une mobilité dans le cadre des opérations de rénovation urbaine. Ce dispositif qui repose pour l'essentiel sur des entretiens semi-directifs conduits auprès d'un échantillon de la population du terrain d'étude se conclut par la confrontation des résultats obtenus aux hypothèses émises.

La première séquence, dresse d'une part le cadre de référence de la recherche ainsi que le rappel du processus d'émergence du questionnement, d'autre part les modalités de construction de l'échantillon et de recueil des données. L'objectif de cette étape est de

disposer d'un cadre de référence opératoire à même de permettre l'appréciation de la diversité et de l'intensité des enjeux identitaires de la mobilité. Cette étape, contributive à l'établissement de la structure de la population de référence et à l'appréciation de ses caractéristiques participe de la définition de la matrice locale de l'« habiter ».

La deuxième séquence, traite des aspects de la mobilité qui sont apparus de nature à peser sur une « refondation » de la vie sociale, sur de nouvelles sociabilités, sur des relations de voisinage reconstituées, étant entendu que cette mobilité ne s'accompagne ni d'une mobilité professionnelle, ni d'une mobilité sociale. Se réduisant à un mieux être matériel et souvent à des changements marginaux dans les habitudes mais, ne s'inscrivant ni dans un projet de carrière ou de vie ni dans une dynamique sociale ascendante, cette étape tend à identifier en quoi cette mobilité peut bousculer (et non bouleverser) les représentations et les sociabilités. Les observations présentées à cet effet seront mises en regard des notions perçues comme garantes d'un mieux vivre en harmonie (notion du « vivre ensemble ») et intégrées au projet social d'ensemble tendant plus à pacifier les relations sociales qu'à traiter les causes profondes du malaise : la notion de mixité sociale et celle du lien social.

La troisième séquence de la démarche propose l'identification et la qualification des effets de cette mobilité impensée, parfois difficile, souvent incomprise, subie par une population à l'horizon « bouché » (un mur) et peu impliquée dans la vie citoyenne.

L'appréciation et la qualification des constats consécutifs au travail d'enquête référés aux témoignages récoltés et replacés dans la dialectique entre enjeux identitaires et une mobilité spatiale singulière, seront opérées dans le cadre du dispositif analytique mis en place et corrélées aux hypothèses de travail.

PARTIE 1

L'HABITAT COMME MODE D'INTÉGRATION ET PROCESSUS IDENTIFICATOIRE

1. LA VILLE ET LE LOGEMENT : MATRICE DE L'« HABITER »
2. L'« HABITER » : MARQUEUR IDENTITAIRE ET MARQUEUR SOCIAL

INTRODUCTION

Le franchissement du seuil au-delà duquel la population urbaine devient supérieure à la population rurale s'est opéré à la charnière des deux derniers siècles, avec des différences entre pays du Nord et pays du Sud. Les prévisionnistes estiment qu'avec l'accélération du mouvement d'urbanisation, en 2025, 60 à 65% de la population mondiale sera concentrée dans des zones où elle ne consacre pas l'essentiel de son activité à produire ses moyens de subsistance (en 2050, 70% de la population mondiale sera citadine[14]). En France, en ce second décile du 21e siècle, 75% des habitants habitent en ville ou dans une agglomération urbaine (ZPAIU).

Si l'ampleur du phénomène est un fait avéré, la production de l'espace urbain, ses conditions d'organisation, la nature des relations sociales qui s'y développent, les fonctions qu'il est appelé à assurer, les idéologies qui le traversent sont autant de domaines qui questionnent sur le rôle et la place occupés par ses habitants. Appréhendée comme le résultat de l'action collective, action qui au-delà de l'organisation spatiale, répond à des « besoins collectifs », la production de l'espace urbain agit sur la société et en modifie à la fois la structure et les relations qui s'y développent[15]. Dans cette logique, la ville apparaît comme forme sociale, reflet des représentations collectives de l'espace, creuset de la vie politique, nécessitant des interventions qualifiées d'intérêt général par la prise en compte des besoins collectifs. La question urbaine « tend à se profiler comme le nouveau visage d'une question sociale détachée de la question ouvrière, comme l'espace des mutations les plus sensibles des politiques publiques… »[16].

Les interventions concourant à l'organisation et à l'aménagement de l'espace urbain, sont constitutives de l'urbanisme, apparu au début du XXe siècle et appréhendé par F. Choay [17] comme discipline issue de l'expansion de la société industrielle vers la fin du XIXe siècle et considéré comme « discipline qui se distingue des arts urbains antérieurs par son caractère réflexif et critique et par sa prétention scientifique ».

[14] Cahier du « Monde », n° 21117, mardi 11 décembre 2012
[15] Fijalkow Y, *Sociologie de la ville*, Paris, La Découverte, 2004
[16] Dubet F., Les figures de la ville et la banlieue, *Sociologie du travail*, n°2, 1995, p. 127
[17] Choay F , *L'urbanisme, utopies et réalités, une anthropologie*, Paris, Seuil, 1965

Ainsi, au titre de cette première partie à caractère socio-historique, nous proposons, dans une première étape, de qualifier l'espace de la ville dans sa fonction de matrice de l'« habiter », par l'analyse du phénomène urbain, dans ses deux dimensions, spatiales et sociales. Adossé, dans sa dimension spatiale, aux principes de l'urbanisme fonctionnaliste, l'espace de la ville s'impose comme le champ d'une nouvelle forme d'action publique impliquant l'intervention des politiques pour traiter les effets et les contrastes de ce phénomène dans lequel se construisent et évoluent des relations sociales inédites, particulièrement au sein des quartiers d'habitat collectif social. Dans ces quartiers, supports de dispositifs et d'innovations de politiques sociales, espaces où de nouveaux modes de vie urbains se construisent, le phénomène urbain interroge la dimension sociale.

Référé à ce cadre d'action, dans un deuxième temps, la caractérisation des relations sociales structurées et organisées en fonction de paramètres tenant tant aux individus, à leurs particularités identitaires et à l'émergence d'un « homme moderne », qu'aux modalités de peuplement présidant aux regroupements observés dans ces quartiers de logements de masse, permettra de qualifier le rapport établi par ces populations et leur espace de vie et sa prégnance comme marqueur identitaire et marqueur social.

I LA VILLE ET LE LOGEMENT : MATRICE DE L'« HABITER »

« *La ville et plus généralement l'urbanisation, sont des étapes essentielles dans le développement de la civilisation, organisations physiques qui sont celles que nous nous sommes données pour vivre ensemble* »[18].

La ville, produit du phénomène urbain, s'érige en système dans lequel actions et acteurs interagissent, et devient productrice car elle organise, elle facilite, elle structure, elle encadre les différentes fonctions regroupées en son sein : habiter, travailler, circuler, se ressourcer le corps et l'esprit. La ville considérée comme « le milieu naturel des formes de sociabilités qui s'élaborent au quotidien, dans un jeu complexe entre organisation et désorganisation, identités et mobilités, fréquentation du semblable et expérience de l'autre »[19] a, en particulier, été le terrain des travaux de sociologie urbaine conduits par les adeptes de l'interactionnisme symbolique de l'École de Chicago auxquels nous référerons, pour partie, nos analyses.

Cependant, antérieurement à cette approche de la ville et à sa complexité, la prise de conscience idéologique de la nécessité de contribuer à la satisfaction des besoins humains élémentaires, longtemps ignorés voire méprisés, avait connu quelques balbutiements (naissance d'un pré-urbanisme) dénonçant les incohérences des comportements et les pratiques existantes, et enclenché la logique d'un processus qui fera de la ville le creuset du logement social.

Les développements proposés ci-dessous traiteront des déclinaisons de ce pré-urbanisme et des théories fondatrices de l'urbanisme Le second chapitre identifiera les étapes de l'intervention de la puissance publique tendant à la maîtrise de l'espace dans le cadre idéologique défini par l'urbanisme fonctionnaliste et le développement du logement de masse à l'origine de la politique des grands ensembles. Un troisième chapitre déclinera les excès et les maux induits par l'émergence de ce modèle culturel nouveau, par les contrastes du

[18] Chadoin O., *La ville des individus, Sociologie, Urbanisme et architecture, propos croisés*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.23

[19] Grafmeyer Y., Joseph I., *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine,* Paris, Flammarion, Les éditions du Champ, 2004, p. IV

phénomène urbain dans ses dimensions spatiales et sociales, transformateur des relations entre les hommes.

I.1 DES « ARTS URBAINS » AUX THÉORIES FONDATRICES DE L'URBANISME

Le développement d'agglomérations peuplées de travailleurs rassemblés non autour d'une cathédrale ou d'une forteresse, assise classique du pouvoir, mais soit au voisinage d'une forêt ou d'une mine, soit à proximité de toute autre source d'énergie et de matières premières (verreries, forges, filatures) marque, parallèlement au bouleversement provoqué par la révolution industrielle, une rupture avec les structures citadines antérieures.

Deux temps sont à considérer : l'émergence d'un pré-urbanisme succédant au simili déclin de la cité médiévale, la mise en concurrence de deux modèles, progressiste et culturaliste, constitutifs des théories fondatrices de l'urbanisme.

I.1.1 LES THÉORIES PRÉ-URBANISTES

L'avènement de la révolution industrielle s'accompagne d'une approche économique naissante en Angleterre à l'initiative d'A. Smith qui manifeste la volonté d'intégrer dans l'analyse économique, tous les aspects de la réalité (production, répartition, échanges) y compris l'intervention de la puissance étatique. De nouvelles préoccupations (ancêtres des équipements collectifs d'hygiène publique des collectivités d'aujourd'hui), aménagements utilitaires concernant les réseaux (eau, assainissement), prise en main des conditions de circulation et apparition de transports en commun, mise en place d'une législation permettant l'intervention de la puissance publique en matière d'urbanisme (expropriations) commencent alors à s'inscrire dans le processus d'extension des villes.

Ces évolutions, promues par l'arrivée de l'industrialisation et porteuses de progrès, manifestent, corrélativement, l'apparition d'un nouvel esprit : déqualification brutale du geste artisanal, exploitation des travailleurs, salaires de misère, destruction des relations sociales

traditionnelles[20], et initie divers mouvements de restructuration/reconstruction de la société, certains s'attachant à proposer une utopie de société reposant sur un idéal social. Ce mouvement est symbolisé en Angleterre par R. Owen (1771-1858), en France par G. Babeuf (1760-1825), E. Cabet (1788-1856), Flora Tristan (1803-1844) et surtout par Saint-Simon (1760-1825). Aristocrate, précurseur de la science sociale, Saint Simon, estimant que le vieux continent était enfermé dans les pesanteurs de l'appareil d'État et du parasitisme social des classes oisives (militaires, gens d'église, rentiers, …), convaincu que l'avenir de la société se trouvait dans l'« industrialisme », installait au pinacle de toute politique, la suprématie du savoir et une croyance infinie dans le progrès.

Ces mouvements qui s'inscrivent dans une dynamique d'extension de la ville soumise à peu de contraintes formelles (le droit de propriété privé ayant été reconnu par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789), seront notamment portés par PJ. Proudhon (1809 - 1865) lequel dénonce la propriété telle qu'elle est autorisée par le droit napoléonien « la propriété c'est le vol ». Proudhon considère que la propriété permet l'« aubaine » c'est à dire le droit de percevoir un revenu sur le travail d'autrui (fermage pour les terres, loyer pour les habitations, intérêts pour l'argent prêté) et préconise le « mutuellisme » qui repose sur « la réciprocité des services au sein d'associations ouvrières fondées sur le libre accord d'individus libres d'en sortir comme ils étaient libres d'y entrer »[21]. Ce schéma s'assortit sur le plan politique de la recherche permanente de liberté individuelle, rendue possible par le développement du progrès moral, l'essor de la démocratie et l'extension du cadre contractuel.

Parallèlement à ces dénonciations et aux théories novatrices d'organisation de la société, à partir du milieu du 19e siècle, s'installe en France une ségrégation socio économique, jusque là existante mais silencieuse, rejetant les ouvriers des centres villes et les pauvres en périphérie. Aucun intérêt pour cette nouvelle configuration émergente ancêtre de « la banlieue » ne se manifeste, la modernisation du cœur des villes demeure peu attentive, de façon généralisée, aux conditions d'existence des populations dites laborieuses et peu visibles.

[20] Stébé JM, *Le logement social en France*, Paris, PUF, 1998, p. 13
[21] Salort.M, Katan Y., *Les économistes classiques*, Paris, Hatier, 1988

La mise en scène de cette facette moins flatteuse des politiques de développement de la ville sera le fait en première instance, du courant hygiéniste composé entre autres de médecins, plus particulièrement le docteur Villermé et le docteur Saint André [Stébé J.M., 1998, p. 29-30] qui, par leur description des conditions de vie de habitants des villes, interpellent tous ceux qui portent un intérêt aux conditions de vie des populations. Les enquêtes qu'ils conduisent ont pour objet d'établir un lien entre modes de vie, conditions sanitaires et décès. Ces études montrent en particulier l'impact de l'absence de normes sanitaires publiques (manque d'égouts et de dispositifs de séparation eaux usées/eaux propres par exemple et rejoignent en cela les préconisations d'A. Smith) et constituent une critique virulente de la ville livrée à un déploiement anarchique, non rationnel et inéquitable. Les enquêtes de ces médecins expriment également, en référant aux émeutes dont la portion la moins éduquée de la population va être créditée, les effets de la ville sur la moralité d'individus corrompus et sur l'ordre public[22].

Dans le même temps, des réflexions émanant soit d'une élite entrepreneuriale et paternaliste (Godin, Menier), soit de critiques et philosophes intégrant la critique de la ville industrielle à une pensée globale sur la société avec (Proudhon, Fourier, Cabet) ou sans (Marx, Engels) proposition de solutions se font jour. Les solutions proposées, parfois teintées d'utopie, qui émergent alors ont un point commun en ce sens qu'elles relient les conditions de travail, les conditions d'habitat et d'hygiène, la ségrégation, à l'ordre économique et politique. Ces réflexions et les expérimentations qu'elles ont engendrées, tracent les lignes du chemin qu'allait désormais emprunter la construction de la ville moderne, notamment en France.

Dans ce contexte, les fondements du modèle utopique à assise socialiste, se réfèrent plus particulièrement aux réflexions de C. Fourier, E. Cabet, JB. Godin lesquelles, partant du postulat selon lequel « la science et la technique qui doivent permettre de résoudre les problèmes posés par la relation des hommes avec le monde, reposent sur un certain

[22] Donzelot J., *Faire société,* Paris, Ed. du Seuil, 2007, p. 27, « La population entassée dans les quartiers délaissés et les faubourgs, abat les barrières physiques qui protégeaient les bourgeois des maux du dehors, les barrières morales qui séparaient les classes laborieuses de la classe dangereuse, les barrières politiques qui mettaient les enceintes de la représentation à l'abri de la pression des multitudes »

rationalisme »[23]. Un modèle d'habitation aux caractéristiques alliant esthétique et fonctionnalisme naîtra de ces réflexions : des espaces largement ouverts, traversés par la verdure, un territoire urbain découpé en lieux distincts (habitat, travail, culture, loisirs, commerce, santé) distinguant deux types d'habitation : soit collectifs chez les adeptes de la coopération et du collectivisme (Fourier), soit individuels pour les défenseurs des libertés individuelles (Proudhon)

Le phalanstère de Ch. Fourier (1829), prophète de « l'harmonie » et « fondateur de la Société de l'Harmonie et des Phalanstères, celui que Stendhal appelait « Le Rêveur sublime », aspire à faire le bonheur de l'humanité » [Couchard F., 2002], est un concept d'habitat sociétaire qui servira de modèle au « familistère » de Godin (réalisé de 1856 à 1882) et à la « cité radieuse » de Le Corbusier dans les années 1930-40, ainsi qu'aux premières cités d'habitat social construites entre les deux conflits mondiaux. Cette référence au modèle progressiste s'inscrit dans un projet visant à déterminer le mode de construction le mieux approprié à la nature de l'homme afin de parvenir à « l'homme accompli en accord avec son mode de vie » (Le Corbusier).

Le phalanstère de Ch. Fourier est un modèle d'organisation sociale issu d'une critique virulente de la société industrielle et bourgeoise ainsi que de l'économie libérale. Cette organisation repose sur une conception optimiste de l'histoire selon laquelle l'humanité aboutira à la plénitude et à un monde sociétaire où régnera l'« Harmonie universelle ».

La seule réalisation d'habitat « utopique » achevé référant à ce modèle organisationnel sera le familistère de Godin à Guise (1859-1865), véritable expérience phalanstérienne dans son esprit, mais présentant la spécificité d'être une organisation sociale confondue avec le contrat de travail et fortement contributrice à la pérennisation d'un solide sentiment d'appartenance et d'une conscience de classe organisée.

Jean-Baptiste Godin, entrepreneur fouriériste consacre sa fortune personnelle à l'amélioration de la vie de ses employés avec l'espoir que son action prenne valeur d'exemple pacifiste pour lutter contre le paupérisme ouvrier de ce milieu du 19e siècle. L'amélioration des conditions

[23] Couchard F ., "Les utopies révolutionnaires et leur vision de la famille », *Revue française de psychanalyse*, 2002/1 Vol.66, p. 89-101. DOI : 10.3917/rfp661.0089

de logement et de vie des familles par la mise à leur disposition des « *équivalents de la richesse* » c'est-à-dire les conditions de confort et de salubrité : « la luminosité des appartements, la circulation de l'air, l'accès à l'eau potable à chaque étage (…). Le soin du corps est également assuré par la création d'une buanderie, située près du cours d'eau, dans lequel on se lave et sèche le linge (évitant ainsi les odeurs d'humidité dans les logements), mais comportant également des douches et une piscine dont l'eau (…) provenant de l'usine proche où elle a servi à refroidir les tuyaux, arrive à parfaite température »[24], est son objectif.

Au-delà du progrès enregistré par les conditions d'habitat des populations, le Familistère marque au plan organisationnel, l'éclatement et le classement par fonctions des différentes unités : fonction de logement, fonction culturelle avec les écoles et le théâtre, fonction inhérente à « l'industrie domestique » c'est-à-dire alimentation, café, salles de jeu, lesquelles sont organisées autour d'une vaste cour (la fonction travail représentée par l'usine est placée nettement à l'écart et séparée par une route) [25]véritable espace de contact entre les salariés.

Autre prouesse de la réalisation de cet utopiste, l'organisation de l'espace caractérisée par un réseau de circulation dédié et son intégration dans la verdure, la mise en œuvre des principes nécessaires à « une vie saine et harmonieuse (air, soleil, verdure), la réalisation d'unités fonctionnelles rompant avec la contiguïté en usage, condamnant même la rue, qui deviendront les piliers des projets du CIAM[26] (programme et manifeste de la Charte d'Athènes, 1933). Ces principes présideront, comme nous l'exposerons ultérieurement, au choix des « grands ensembles », choix en partie guidé par les concepts esthétiques préconisés par les tenants de la Charte et son chantre Le Corbusier.

D'autres réalisations organisées autour d'un collectif de travail soudé et valorisant l'appartenance à une communauté référée à une activité professionnelle, s'inscrivent dans cette volonté d'amélioration des conditions de vie des salariés. Parmi ces expérimentations, citons les réalisations majeures proches de notre terrain de recherche en Seine et Marne : les Papiers peints Leroy à Saint Fargeau Ponthierry, la cité Menier à Noisiel, l'usine

[24] Wikipédia, http://fr.wikipédia .org/Familist%C3%A8re_de_Guise.
[25] Merlin P., *L'urbanisme,* Paris, PUF, 2007 (7e édition), p.26
[26] CIAM : Congrès International d'Architecture Moderne

Schneider à Champagne sur Seine, lesquelles tout en s'inspirant largement de la philosophie du Familistère de Guise n'en reprendront pas l'architecture, se rapprochant sur ce plan davantage des préceptes individualistes de Proudhon.

Ces avancées organisationnelles singulières contribueront à alimenter les théories pré urbanistes. Ces théories, bien que divisées, référant à deux courants dominants, modèle progressiste et modèle culturaliste, nourriront les approches des politiques urbaines articulées à des principes d'organisation normative de l'espace de la cité et de son développement.

I.1.2 LES THÉORIES FONDATRICES DE L'URBANISME

Les urbanistes progressistes qualifiés couramment de modernes, adoptent une démarche qui se revendique rationnelle et normative en lien avec l'organisation sociétale et son évolution. Deux noms marquent l'émergence de ce modèle.

Son fondateur, Ildefonso Cerdà (1818-1876) en charge du projet d'extension de Barcelone (1858), voit dans le traitement de l'espace un moyen de modifier la société. Pour Cerdà[27], la vocation de l'urbanisme ou science de l'urbanisation, consiste à modifier l'état réel de l'organisation de l'espace, la ville devenant la projection spatiale de la société idéale. A cet effet, il préconise une ville homogène pour éviter la ségrégation, permettre l'hygiène publique et faciliter les relations. À partir des données socio économiques de la ville et des potentialités du site, il élabore un programme des besoins et des fonctions urbaines en fonction duquel il détermine des choix et adapte la morphologie urbaine.

À Paris, le baron Haussmann (1809-1891), Préfet de la Seine, qui pour répondre au souhait de Napoléon III voulant faire de Paris « la capitale des capitales »[28], transforme à partir de 1850 la ville capitale en métropole européenne. Le Paris surpeuplé (sa population ayant doublé en un demi siècle), insalubre et dangereux décrit par Balzac et V. Hugo est ainsi soumis à de profonds changements : modernisation des réseaux (adduction d'eau, éclairage, égouts) et

[27] Lopez de Aberasturi A., *La Théorie Générale de l'Urbanisation,* Préface de F. Choay, Paris, Les Éditions de l'Imprimeur, 2005

[28] Harouel JL, *Histoire de l'Urbanisme*, Paris, PUF, 1981, p.91

des équipements publics (hôpitaux, casernes, marchés), « aération » avec des promenades plantées ainsi que l'aménagement de parcs urbains et suburbains, apparition du mobilier urbain (indications écrites et signes de repérage) et surtout création de voies larges et linéaires constitutive d'un réseau circulatoire codé. Ce schéma d'aménagement dont l'objectif était de faire disparaître l'image de la ville ancienne, appréhendée comme vétuste et insalubre, impose une nouvelle structure à la trame existante, par l'amélioration de la circulation et de l'hygiène, par des réalisations permettant d'assurer l'ordre et favorisant le maintien de la bourgeoisie au cœur de la ville. Si Haussmann note dans ses Mémoires, « c'était l'éventrement du vieux Paris, du quartier des émeutes, des barricades… » [Harrouel JL., 1981], la politique qui est conduite refoule les habitants de conditions modestes voire indigentes du centre vers les faubourgs et à la périphérie, conduit à séparer des catégories sociales qui se côtoyaient souvent dans le même immeuble et à déboucher sur la formation d'un espace réservé à une catégorie privilégiée, la bourgeoisie. En fait, l'urbanisme haussmannien impose, en réponse au premier conflit entre la bourgeoisie et le prolétariat (1848), un schéma « technique » d'aménagement de la ville qui « consomme le divorce entre l'image de la ville idéale et l'image globale de la société voulue par les utopistes», et fait figure d'exemple concret de cet « urbanisme contre la société » dénoncé par I. Cerda [Lopez de Aberasturi A., 2005, p.33].

Cet urbanisme qui devient dominant voire dominateur en France avant de devenir international, prône la ville fonctionnelle et la séparation des fonctions, l'utilisation du béton, la mise en valeur des espaces verts, la construction de bâtiments standardisés (Merlin, 2005, p.25) et trouve son aboutissement dans la Charte d'Athènes en 1933, considérée comme le manifeste de l'urbanisme progressiste.

De la Charte d'Athènes et de la séparation des fonctions (habiter, travailler, circuler, se recréer le corps et l'esprit) sont issus le zonage et l'abandon du schéma de la ville traditionnelle. Si la mise en application de ces principes a connu des excès avec Le Corbusier par le rejet de tout passéisme, elle a contribué via le Bauhaus et les architectes néerlandais (plans d'Amsterdam de 1935) à la promotion de l'architecture rationaliste, à l'emploi de matériaux modernes et mis en valeur des formes d'une grande pureté.

L'urbanisme fonctionnaliste se veut moderne et, reprenant la conception de l'homme-type universel[29], organise la ville selon les grandes fonctions de la vie quotidienne en ignorant tous les aspects culturels. L'influence des hygiénistes n'est pas absente de ces concepts car les progressistes ont le souci de la nature, du soleil et de la verdure chez Le Corbusier (Le Corbusier, rééd.1996), tout comme celui de l'ordre et la recherche de l'efficacité. Pour nombre des urbanistes progressistes, la ville est d'abord un cadre de travail.

Parallèlement à cet urbanisme progressif qui privilégie les formes simples reposant sur la géométrie, le modèle culturaliste, courant quasi exclusivement anglais, prenant appui sur la ville antique et médiévale (qualifiée d'« art urbain ») prône la diversité et l'irrégularité des espaces. Pour les adeptes du mouvement culturaliste, les hommes sont et doivent rester différents, les bâtiments et édifices également. L'espace urbain dans lequel la rue joue un rôle fondamental de passage et de rencontre, doit être fermé, intime, lié par des monuments et s'opposer nettement à la campagne.

Bien que le mouvement, porté par E. Howard (1850-1928), journaliste, militant socialiste et quelque peu utopiste, en Angleterre et C. Sitte (1843-1903), architecte-archéologue conservateur et passéiste, en Autriche, ait eu une portée limitée avec le concept de cités-jardins, il fût prolongé par des auteurs qui défendent une approche humaniste de la ville. E. Howard considérant que « Les villes surpeuplées ont rempli leur mission : elles étaient ce que pouvait construire de mieux une société basée grandement sur l'égoïsme et la rapacité »[30], envisage la cité-jardin comme une communauté d'environ 30 000 habitants, établissant la synthèse entre la ville et la campagne, les terres agricoles bornant la ville et en limitant l'expansion. La cité-jardin d'Howard, dont seul un prototype a été réalisé, s'oppose au concept fonctionnaliste du courant progressiste prônant la séparation des fonctions. Le concept de cité jardin fût popularisé et concrétisé en France avec la construction, sous

[29] Le Corbusier,, , *L'art décoratif d'aujourd'hui,* Paris, G. Crès, « L'Esprit nouveau », 1925, Réed. Flammarion, « Champs », 1996 : « Les besoins humains sont identiques pour tous les hommes, les hommes étant tous faits sur le même moule»

[30] Howard E., Tomorrow a Peaceful Path to real Reform, 1898 : La cité-jardin, de forme circulaire avec en son centre un jardin, puis des quartiers, des boulevards pénétrants et des commerces, est constituée d'habitations disposées sur des anneaux entourant le cœur de la cité. Les équipements industriels apportant le travail sont installées en périphérie et voisinent avec la production agricole, les loisirs, les services, donnant à l'ensemble une unité.

l'égide d'H. Sellier, des cités jardins dans la banlieue parisienne, dans les années 1930 parallèlement au développement de lotissements pour la plupart défectueux du fait que les décisions prises en matière d'aménagement et de logement social se sont heurtées à un manque de savoir faire des collectivités qui ont laissé le champ libre aux entrepreneurs privés.

Ces deux modèles inspirés, pour les progressistes, d'une manière de faire les choses selon des règles ou des normes, pour les culturalistes, de réaliser l'expression d'un idéal de beauté avec pour souci premier une vision esthétique de la ville plus que l'analyse de son processus de développement et l'évolution de ses besoins, se réfèrent à des préoccupations bien distinctes. Pour les culturalistes, l'espace urbain est d'abord formé par les édifices, les rues et les places, éléments fondamentaux qui structurent les relations entre les bâtiments et les hommes. Une analyse des relations entre les bâtiments et les voies de circulation qui est supplantée chez les progressistes par une analyse fonctionnelle de l'espace urbain.

Des deux modèles qui se cantonnaient à l'aménagement de la ville et qui se sont affrontés, urbanisme culturaliste et urbanisme fonctionnaliste, le second deviendra dominateur en France avant de devenir international. Ce modèle se réfère à la ville fonctionnelle distinguant quatre fonctions majeures (habiter, travailler, circuler, se recréer le corps et l'esprit) et, sur le plan technique, à l'utilisation du béton et à la promotion de la construction de bâtiments standardisés [Merlin, 2005, p.37], deux principes à la base de la construction des « grands ensembles » et auxquels auront recours, sans réserves, les politiques publiques pour satisfaire aux besoins du logement social et s'assurer la maîtrise de l'espace.

I.2 POLITIQUES PUBLIQUES ET URBANISME FONCTIONNALISTE

L'urbanisme est une discipline de l'espace et du temps, deux fondamentaux des éléments de contexte dans lequel il s'exerce.

Une *discipline de l'espace* en ce sens qu'il a pour vocation d'organiser rationnellement l'utilisation de l'espace et de l'aménager. Cependant, l'espace ne peut être considéré comme un pur contenant, un lieu vide [Ségaud M., 2010, p.21] sous-tendu par une idéologie où s'associeraient architecture et superstructures, car si l'architecture se définit comme un savoir faire au service de la conception de l'espace, les citoyens sont en capacité de s'exprimer sur les espaces qu'ils pratiquent, qu'ils vivent. Les rapports qu'entretiennent les hommes avec leur environnement, ces espaces vécus et pratiqués, ne présentent pas seulement une dimension anthropologique, ils s'analysent aussi en termes d'utilisation, de connaissance de l'environnement, d'étude des besoins des usagers mais aussi de perceptions et de représentations. Un ensemble de perceptions et de représentations que les populations de notre échantillon ont exprimé avec une certaine amertume :

« *… c'est comme de mettre un animal en cage, c'est pareil. Moi je trouve cette image choquante. On aurait pu très bien rénover ces immeubles sans mettre ces barrières, sans mettre du béton partout,…* » (Zéna à Nemours).

L'espace, dont le statut de bien commun est évident et revendiqué, possède de multiples faces : il est conçu, pensé, dessiné, fabriqué, construit, mais il est aussi pratiqué, utilisé, perçu. En opérant une pratique singulière de l'espace, chaque individu en exprime sa perception, sa réalité, par rapport à ses valeurs et ses dispositions, et livre une réalité qui lui est propre.

Avec, dans la seconde moitié du XXe siècle, la conjonction du développement du logement de masse dans un contexte à l'architecture toute puissante et d'un cadre sociétal dominé par la technique et la bureaucratie dans lequel l'individu est peu considéré, les sciences sociales vont tenter de mettre en scène l'habitant, le citoyen en le confrontant à l'espace construit [31]. Cette confrontation qui est autant celle de l'habitant face à l'architecture que celle de l'architecture face à l'habitant, a conduit, par la mise en lumière de la relation existant entre espace habité et individu, au repositionnement de l'architecture, considérant que c'est le type de société dans

[31] Haumont N., Raymond H, *Les Pavillonnaires*, Paris, CRU, réed. L'Harmattan, 1966, réed.2001

lequel elle s'exerce qui l'explique et non l'inverse. L'analyse du rapport entretenu par l'homme avec son espace de vie et son environnement passe par la compréhension de ce qui fonde la relation individu/ espace (comme celle qui existe entre espace et société) et comment cette relation entre le spatial et le social [Ségaud M., 2010, p.47] fonctionne et se transforme.

L'urbanisme, est, par ailleurs, une *discipline du temps* dans la mesure où passé, présent, avenir ne peuvent être envisagés séparément. L'urbanisme engage l'avenir sur un long terme et nécessite une réflexion prospective. Il est par nature inséré dans le présent car il ne peut y avoir d'intervention sur l'espace urbain qui ne se réfère à l'état de la société, d'où la nécessité de tenir compte des tendances, de mobiliser les goûts et les valeurs de référence de la société dans laquelle il opère. Par ailleurs, l'urbanisme ne peut se concevoir, bien que les tenants de la Charte d'Athènes l'aient souhaité et aient appelé de leurs vœux la *tabula rasa*, en dehors des héritages du passé.

La Charte d'Athènes, aboutissement du 4e Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM) de 1933, placé sous l'égide de Le Corbusier, avait pour thème de réflexion « La ville fonctionnelle ». En réaction contre l'extension et l'entassement anarchique des logements de la « classe laborieuse » (en dépit de quelques avancées localisées réalisées par les entrepreneurs paternalistes auxquelles nous avons référé), considérés comme tristes, sans air, sans lumière et sans confort, la Charte d'Athènes définit les normes d'un urbanisme rationnel de la ville et institue le concept de zoning. Un principe qui repose sur l'attribution à chaque fonction et à chaque individu sa « juste place » et qui institue la création de zones indépendantes pour les quatre fonctions de la ville, travailler, habiter, circuler, se cultiver. Un principe qui a été retenu pour la reconstruction de certaines villes après la seconde guerre mondiale (Firminy par exemple).

Cependant, les réalisations se réclamant de la Charte d'Athènes (et l'ayant souvent dénaturée) et de l'urbanisme fonctionnaliste se sont muées en échecs, parfois douloureux, en particulier en France où elles ont été poussées à l'extrême avec la construction des « grands ensembles ». Car si le caractère universel du phénomène urbain est indéniable, il apparaît que l'espace représenté livré par l'urbanisation, et notamment par l'urbanisme fonctionnaliste soumis à des

options politiques contraignantes telles la planification urbaine, ne soit pas toujours corrélé aux structures sociales dans lesquelles il se développe.

I.2.1 PRODUCTION ET GÉNÉRALISATION DE L'URBAIN

La ville que nous avons présentée et décrite comme un espace de regroupement des hommes et des fonctions, est également et avant tout le point d'enracinement du pouvoir car elle est à la fois instrument de régulation et moyeu d'un système de souveraineté. Elle se distingue, au delà des caractéristiques classiques de densité de population et de développement d'activités économiques, par des particularités liées au statut juridique des individus qui la peuplent, par les sociabilités qui s'y développent, par la culture qu'elle promeut dans la mesure où son rôle primordial est considéré comme politique et idéologique.

Dans ce contexte, elle dispose de la capacité de régir, d'assurer et de réguler l'ordre général, elle est l'image symbolique du pouvoir ordonnateur.

Parallèlement à ces caractéristiques, le développement de la ville à grande échelle et son caractère universel s'imposent, depuis plusieurs décennies, comme deux propriétés patentes du phénomène urbain.

En dépit de multiples variables (densité, périmètre, notion de continuum bâti, …) qui interviennent selon les pays dans l'appréciation de la notion de population urbaine, les effectifs recensés apparaissent de prime abord comme un des critères signifiants pour caractériser la ville. Ainsi et malgré des paramètres fluctuants sur la notion de délimitation de la ville (confondue avec la notion d'aire urbaine), les chiffres traduisant le poids et la croissance de la population urbaine sont particulièrement évocateurs puisque, selon l'ONU, à la fin des années quatre vingt dix, 50% de la population mondiale, contre 33% en 1950, se concentrait dans les agglomérations urbaines. En complément de cet indicateur global, il apparaît que la généralisation de la croissance urbaine est également attestée par le fait que, en 2003, 250 des aires urbaines dépassent le million d'habitants contre seulement 16 en 1900 et

aucune au début du 19e siècle et que cette croissance se distribue sur l'ensemble de la planète puisque parmi les 100 premières villes du monde, 44 se trouvent en Asie et 9 en Afrique.

Ces indicateurs globaux attestent du phénomène urbain déployé à grande échelle ; en 2014, la planète comptant 28 villes de plus de 10 millions d'habitants (données Wikipédia), et interpellent sur la façon de le traiter, de l'organiser, de l'articuler aux conditions de vie et à la culture des milieux dans lesquels il se développe. C'est à ce stade que l'urbanisme déploie ses compétences liées au progrès et aux exigences du monde moderne, aux fins de répondre aux besoins, aux attentes mais également aux ambitions de certains acteurs. Dans cette configuration et au regard de l'ensemble de ces paramètres, les promoteurs de l'urbanisme progressiste-fonctionnaliste ont défendu une conception de l'homme-type universel[32] (notion d'ailleurs apparue avec les pré-urbanistes progressistes). Le modernisme affiché par cet urbanisme progressiste devenu lui aussi universel apparaît comme animé d'une volonté de rupture avec le passé. La rupture avec le passé et un nouveau rapport au monde et à la vérité, aux autres et à soi, sont considérés comme les déterminants de la modernité[33]. Ce souci d'un urbanisme à l'échelle des grandes agglomérations porté par l'urbanisme progressiste, guidé par la recherche de l'efficacité, de l'hygiène, préconise des formes types, des habitations modèles, ne s'appuie sur aucune de ses déclinaisons antérieures, du fait de sa volonté de rupture avec le passé, ni sur les références culturelles de l'environnement auquel il s'applique. Ainsi, référé à l'urbanisme progressif, se développe un urbanisme « décharné », sans âme, s'inscrivant dans une dynamique de mondialisation, de progrès et de mobilité et dans lequel l'identification du lieu par l'espace construit et son arsenal de symboles tend à disparaître [Ségaud M., 2010, p.44]. La dissociation entre lieu et espace construit accroche au lieu l'idée de site, de localisation (qui évoque la situation géographique de l'activité sociale), l'espace permet la relation à distance avec un autrui absent («expérience individuelle» sans interaction matérielle). Cette double dimension site-espace devenue universelle, a donné prise à la tentation de construire partout, d'une manière unique, pour un homme considéré comme devenu lui aussi universel. Les bâtiments d'habitation destinés à recevoir les fonctions

[32] Le Corbusier, *L'art décoratif d'aujourd'hui,* 1925, op. cit., considérait que « les besoins humains (…) sont identiques pour tous les hommes, les hommes étant faits sur le même moule ».

[33] Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés

primaires de la vie quotidienne ont suivi cette dynamique et leur conception a été alignée sur celle des équipements laissant libre cours à la performance technique. En préconisant des formes identiques aux « volumes lisses, transparents, simples en apparence » dans lesquels « la forme ne révèle plus la fonction, …la symbolique s'efface au profit d'une neutralité qui tend vers l'immatérialité » [Ségaud M., 2010, p.44], cette approche nouvelle permet l'implantation de toute construction n'importe où, supplante la prise en compte de l'environnement et dissimule l'identification du lieu et de ses composants culturels, par l'espace construit.

De fait, apparaissent des objets selon un module espace–temps totalement neutre, « le bâtiment devient événement (Le Corbusier parlait déjà de certaines de ses réalisations comme des « événements »), tend à susciter une « expérience individuelle » nouvelle auprès de ses utilisateurs. La relation culturellement acquise entre la forme et la fonction, présente dans les modèles « classiques ou traditionnels » d'habitat se transforme en une relation essentiellement individuelle fondée sur l'expérience de chacun en fonction de multiples paramètres liés à sa personnalité, à ses représentations, à son groupe d'appartenance, à ses acquis, une expérience qui configure ou reconfigure son identité.

L'apogée de l'urbanisme moderniste et international (lequel réfère à l'urbanisme fonctionnaliste) qui marque l'architecture de l'après guerre est traduite par le contexte, amorce d'un urbanisme « sans âme », dans lequel s'est déroulée la présente étude. De l'impossibilité pour l'usager de fabriquer son propre espace, lequel apparaissait comme la propriété du technocrate et non comme lieu de développement de l'individu, cet urbanisme a conduit, à faire de l'espace de vie proposé un espace d'« aliénation » dans une société planifiée. Société désignée par H. Lefebvre comme « bureaucratique de consommation dirigée »[34] dans laquelle il n'y a pas seulement privation d'espace mais une société qui génère un espace saturé par d'autres, un espace d'un « en-soi social » qui n'existe pas pour soi, un espace qui est inscription de pratiques aliénantes de consommation ostentatoire. Une posture qui caractérise le phénomène urbain comme étant à la fois un produit économique et social soumis à des dynamiques de développement et un produit culturel car les conditions de vivre,

[34] Ségaud M., 2010, op. cit., p. 44 (citation Lefebvre H., Le droit à la ville »,

de travailler, de consommer résultent des conditions offertes par la ville. Ces conditions engendrent des représentations dont le poids et la force se confrontent à la « ville machine » promotionnée par Le Corbusier, lequel considérait que la ville devait permettre « d'habiter, de travailler, de circuler et de se distraire ». Cette vision technocratique qui fait l'apologie de la ville, espace lisible et visible avec ses limites, ses repères, ses quartiers, s'oppose à la ville, produit d'une action collective avec ses contenus sociaux et ses représentations.

Sensible à ces critiques, une nouvelle vague d'architectes-urbanistes, qualifiée de post-moderne a tenté de réagir. En s'opposant aux dimensions essentialistes du phénomène urbain et postulant que l'urbanisation est par essence un phénomène spatial et un phénomène social, l'architecture proposée par ces techniciens revendique l'inscription de toute construction dans un lieu, l'adaptation au contexte, la conjugaison site-architecture.

Cette double nature sociale et spatiale du phénomène de regroupement des hommes, devenu phénomène urbain, a d'ailleurs été mise en relief par les ethnologues et les sociologues. Claude Lévi-Strauss, en décrivant la désorganisation des indiens Bororo d'Amazonie à la suite des changements imposés par les missionnaires sur la disposition de leurs habitations et de leurs lieux de culte, présente l'organisation spatiale comme un des traits fondamentaux de l'organisation sociale. La perte du sens des traditions « comme si leurs systèmes social et religieux étaient trop compliqués pour se passer du schéma rendu patent par le plan du village et dont leurs gestes quotidiens rafraîchissaient quotidiennement les contours » [35], est présentée comme une atteinte à la culture indigène et comme élément déstabilisant de la vie sociale.

L'organisation de la cité, à partir de cet exemple, nous invite à nous interroger sur les aspects spatiaux et sociaux et à considérer que l'architecture n'est pas seulement dans l'espace mais qu'elle est l'espace, qu'elle manifeste l'ancrage social dans l'organisation de l'espace.

Ces observations ont permis à l'anthropologue, prenant appui sur le postulat selon lequel l'espace fait partie intégrante de la structure sociale, à articuler social et spatial, à montrer que l'espace bororo est structuré, perçu, vécu et représenté par la société locale de telle sorte que

[35] Lévi-Strauss C., *Tristes tropiques*, Paris, Plon, 1966, p.255

le lien qui unit espace et société est à même de caractériser une organisation sociale en une « spatialité originale ».

De façon similaire, l'analyse, conduite par P. Bourdieu, sur les déplacements pratiqués en Algérie dans les années 1955-1962, par l'armée française à l'encontre des populations algériennes, a montré que le regroupement spatial s'accompagnait d'une modification des traditions (agricoles en l'occurrence), de la modification du droit du sol (de collectif devenu individuel) et de l'affaiblissement des liens tribaux. Les changements déterritorialisent, la société traditionnelle perd ses repères et se déstabilise. De plus, l'organisation de l'espace doublée de la transformation de l'habitat et imposée de l'extérieur montre que le fait de changer l'espace de cette manière, s'assimile en quelque sorte à une arme pour imposer un ordre nouveau : « À la façon du colonisateur romain, les officiers chargés d'organiser les nouvelles collectivités, commencent par discipliner l'espace, comme si, à travers lui, ils espéraient discipliner les hommes. Tout est placé sous le signe de l'uniforme et de l'alignement … » [36].

Le programme des Mille Villages Socialistes, inscrit en 1973 dans le programme de planification du pouvoir algérien, est un troisième éclairage de la désorganisation du système social par la transformation de l'habitat et l'organisation de l'espace dans lequel il s'inscrit. En voulant fixer les populations concernées par la révolution agraire (décidée deux ans plus tôt), soit près de la moitié de la population algérienne, les pouvoirs publics avaient pour objectif de modérer ou de prévenir l'exode rural qui menaçait les équilibres économiques et démographiques ville-campagne. Le modèle propose les équipements et services assimilés au progrès (routes, réseaux, éducation, hygiène, santé, …) à des populations rurales déshéritées et contraintes, parfois, au nomadisme. Ce plan d'aménagement économique et spatial caractérisé par la rigidité et la répétitivité des constructions (opposée à la diversité traditionnelle) produit une « HLM-isation » du territoire rural, bouleverse l'organisation spatiale des anciens villages et heurte les normes culturelles de l'habitation perçue comme « un volume standardisé dont les ouvertures, l'éclairage et l'aération étaient amputés

[36] Bourdieu P., Sayad A., *Le Déracinement*, Paris, Ed. de Minuit, 1977, p. 26

désormais de leur dimension culturelle» [37]. La substitution du village monofonctionnel à un habitat adapté aux nécessités du climat et à l'activité de la terre marque une rupture radicale, ampute les liens de leur contenu historique et désorganise un système social (destruction de la communauté fonctionnelle) profondément ancré dans l'organisation de l'espace.

Ces trois exemples par la référence à l'espace, à la tradition et à la culture, qu'ils établissent révèlent une double composante : celle de « type architectural » qui se réfère à des « objets » formels connus et reconnus et celle de « type culturel » dévoilée par H. Raymond dans *Les Pavillonnaires* [Haumont N., Raymond H., 1966/2001, p. 39]. Dépassant les descriptions purement techniques des structures construites dans l'habitat, le sociologue relève certaines régularités dans les manières de concevoir les techniques, les pratiques et les représentations et en déduit que l'architecture donne des indications sur la commande sociale dont elle est issue, traduit la relation particulière entre espace architectural et espace urbain. La structure de cet espace serait la réponse que la technique architecturale (laquelle est placée en partie sous l'influence des pouvoirs publics) propose à la demande sociale (exprimée, promue par ceux qui disposent des compétences et des voies d'accès) à un moment donné dans le cadre de grandes tendances (verticalité, axialité, …). Ainsi, l'aménagement de l'espace devenu instrument économique et social par la maîtrise de l'urbanisation et de l'industrialisation devient l'expression exclusive du pouvoir politique.

Cependant, tout en postulant que le type culturel peut être traduit par différentes formes construites, le sociologue établit la liaison entre société et habitat en dévoilant un système pratico symbolique et en montrant que l'habitant possède une « compétence » à organiser l'espace et l'utilise selon son modèle culturel de référence et ses représentations. M.Ségaud poursuit cette analyse de la notion d'espace en distinguant espace de représentation (espace architectural) et représentation de l'espace : « on appelle « espace architectural » un espace de représentation de la réalité du domaine bâti, les moyens (graphiques et autres) qu'elle utilise et les idées qui les accompagnent, la symbolisation qui peut s'y joindre » [Ségaud, 2010, p.35]. L'espace architectural serait l'outil, à la disposition de l'architecte, qui participe à l'homogénéisation de l'espace au travers de l'urbanisme fonctionnaliste. Mais un outil dont

[37] Lesbet D., *Les 1000 villages socialistes en Algérie*, Paris, 1983, éd.Syros, p. 319

les règles de fonctionnement et d'utilisation ne sont pas appréhendées de façon universelle et ne sont pas partagées par tous, qui peuvent donner lieu à des utilisations de l'espace pas toujours en adéquation avec les attentes de leurs promoteurs et qui reflètent des représentations singulières. L'espace architectural constitue cependant, la colonne vertébrale des opérations d'aménagement urbain, et plus particulièrement celles qui nous concernent au titre de l'habitat social, auxquelles les pouvoirs publics consacrent, de façon récurrente, bien que pas toujours cohérente, attention et moyens conséquents mais dont les modalités de fonctionnement ne sont souvent pas partagées avec les utilisateurs. Car si l'aménagement du territoire[38] est traditionnellement lié, en France à la lutte contre les déséquilibres démographiques et économiques, il a généralement pour particularité d'être une entreprise volontaire, initiée par les pouvoirs publics [Merlin P., 1991, p.68] à double dimension, dimension spatiale et dimension prospective (devancer et orienter les mutations de l'appareil économique et les migrations des hommes) qui peut revêtir différentes formes (équilibre entre fraction européenne et partie asiatique en Union Soviétique, réduction des disparités entre le Nord et le Sud du pays en Italie, limitation de la concentration dans les grandes régions urbaines très industrialisées en Grande Bretagne, …). Dans le cadre de ces prérogatives, l'expansion peu maîtrisée de la ville, la localisation aléatoire des entreprises, la crise du logement et les difficultés de transport ont constitué les ingrédients déclencheurs de la planification urbaine et des interventions de grande envergure de la puissance publique tendant, notamment, à la construction de masse de logements collectifs sociaux, à partir des années 1950.

Les conditions imposées par les évolutions sociétales engendrent des représentations dont le poids et la force se confrontent à la « ville machine », promotionnée par Le Corbusier, lequel, comme nous l'avons souligné, considérait que la ville devait permettre « d'habiter, de travailler, de circuler et de se distraire » sans nécessité de référer à la tradition, aux usages et à la culture. Une vision technocratique qui privilégie la ville, forme physique, espace lisible et visible avec ses limites, ses repères, ses quartiers face à la ville, produit d'une action

[38]Définition de l'aménagement donnée par le Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement : « ensemble des actions concertées visant à disposer avec ordre les habitants, les activités, les constructions, les équipements et les moyens de communication sur l'étendue d'un territoire ».

collective avec ses contenus sociaux et ses représentations. Ainsi, « la ville marquée par la concentration de populations, de produits, d'entreprises, alors que la campagne s'illustre par leur éparpillement » [Fijalkow Y., 2004, p.8], a été un terrain de discordes pour les sociologues qui ont maintes fois mis à mal le « credo » de Le Corbusier et sa vision technocratique (Brasilia, Chandigarh par exemple). Outre la dénonciation de déséquilibres économiques et sociaux engendrés par ces nouvelles entités construites dans l'ignorance des représentations de leurs habitants, d'un état d'esprit et de manières de vivre, de travailler ou de consommer diversifiées, en fait de références « culturelles » propres, nombre d'objets d'étude se sont construits face à l'émergence du phénomène « urbain » : mobilité, communications/connexions, expression culturelle, éducation, mixité sociale et fonctionnelle, intégration de populations aux références culturelles atomisées avec une attention particulière à leurs manières d'habiter.

L'émergence du phénomène urbain, apprécié parallèlement à l'industrialisation de l'Allemagne, a été analysée par G. Simmel [Grafmeyer Y., Joseph I., 1979/2004, p.61-71] comme un processus traduisant l'émergence d'un nouveau type d'agglomération humaine, la métropole. Ainsi la ville, résultat du passage d'une société rurale à une société urbaine affectant les réseaux traditionnels locaux objets d'une mutation et d'un développement urbain généralisé, est devenue, en Allemagne, dès avant la première guerre mondiale, un phénomène majeur de la société et de la civilisation. Le passage d'une existence rurale caractérisée par des liens de nature communautaire à une vie urbaine dominée par des normes « laïques » et un « individualisme rationaliste » donne naissance à un modèle culturel nouveau (la métropole), facteur de socialisation pour l'homme urbain moderne. La réflexion de Simmel qui conduit à l'émergence de l'homme rationnel moderne (celui que nous interrogerons dans le cadre de cette étude), s'articule autour de deux grands axes : la métropole, centre de l'économie monétaire d'une part, la vie des grandes villes comme processus d'intellectualisation de la vie individuelle d'autre part. Dans ce contexte, les rapports sociaux sont influencés par les rapports de production qui dominent dans la ville, centre de l'économie monétaire, sont « rationalisés » et conduisent l'homme à penser différemment. Sur le plan culturel, l'individu cherche à préserver la singularité de son

existence, son autonomie, face à l'indifférenciation imposée par le monde urbain prend de la distance, intellectualise et ne réagit plus avec le cœur ou l'affect mais avec raison.

L'habitant de la ville réagissant désormais rationnellement et intellectuellement établit une distance dans les rapports sociaux, devient un être froid, rationnel, calculateur, réfléchi. Contrairement à l'homme rural, homme de cœur spontané, l'urbain se surveille et s'observe, crée de la distance avec ce qui se présente à lui. Cette intellectualisation et cette sophistication dans ses relations sont renforcées par la généralisation de l'économie monétaire qui établit des rapports vénaux, intéressés, calculés, transformant les relations personnelles en relations marchandes. Simmel qualifie cette attitude, caractéristique du citadin, qui s'il continuait à réagir avec le cœur, ne tiendrait pas le coup, de blasée [Simmel, 1990-2004, p.66]. Une protection qui se double d'une réserve car soumis à une multitude de rapports sociaux et superficiels en général, il s'en protège par la distance, la réserve protégeant du conflit que créent des rapports sociaux développés. Parallèlement, cette réserve, source d'isolement, permet l'autonomie de l'individu, lui offre la liberté et favorise l'innovation et la création.

Ainsi, référant à ces analyses, il apparaît que la ville (la métropole pour Simmel), siège de l'économie monétaire et de la division du travail la plus poussée, également lieu d'expression de la liberté personnelle et lieu de rencontre entre différentes cultures et différents milieux sociaux serait productrice d'une culture spécifique. Parallèlement, la ville qui entretient un penchant à une existence personnelle plus individualiste, conduit Simmel[39] à la considérer comme productrice d'un homme nouveau. Le citadin métaphorisé en « un commerçant étranger », devient un individu en interaction avec tout le monde mais toujours avec une certaine distance, un individu à la fois proche et distant. Un individu caractérisé également par la mobilité du fait qu'il alterne en permanence entre plusieurs espaces, et par l'objectivité car l'étranger est libéré de tous préjugés. Un individu insatisfait qui ne se serait pas consolé du choc du passage du rural à l'urbain et qui devenu un déraciné perpétuel, erre en quête de ses racines jamais totalement oubliées.

[39] Simmel G., *Digressions sur l'étranger* in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'École de Chicago,* Paris, Flammarion-Les Éditions du Champ urbain,, 1979, CRU, 1990-2004, p. 51 à 59

Les tendances récentes d'urbanisation privilégiant un habitat dispersé façon village en périphérie des agglomérations urbaines, pourraient d'ailleurs traduire ce besoin d'ancrage territorial et donner un certain crédit à Simmel qui assimilait l'urbanisation à un mouvement de désocialisation des individus arrachés de leur milieu affectif de socialisation primaire. Le passage d'une société fondée sur la solidarité héritée d'un sentiment d'appartenance commune, à une société d'intérêt, détruirait tout sentiment d'appartenance et donnerait, de facto, à l'espace construit, une fonction reposant sur la seule vision technocratique et utilitariste. Les éléments recueillis, dans le cadre de cette étude, auprès d'un échantillon de référence considéré comme représentatif de populations confrontées pour beaucoup à ce passage du rural à l'urbain, permettront d'appréhender cette évolution des solidarités et des sociabilités. Car la vision théorique proposée par Simmel, tout en pointant le mouvement de désocialisation opéré par l'urbanisation, met à distance certains symptômes (crises, montée des revendications individuelles, paupérisation des populations) créés, d'une part par l'urbanisation croissante et la destruction progressive des liens de solidarité naturelle fondés sur un sentiment d'appartenance, d'autre part par la dégradation des conditions économiques et sociales. Pour palier cette disparition associée à l'emprise de l'urbanisation et aux maux qu'elle génère, une nouvelle forme de solidarité référée à la fonction régulatrice de l'État, s'institue en France. La solidarité institutionnalisée ou solidarité nationale implique d'assurer les membres de la société contre les risques sociaux qu'ils encourent du fait de l'interdépendance de leurs activités, autrement dit prévenir et tenter de guérir les maux produits par les défauts de l'organisation idéologico-économique et sociale (rôle des prestations sociales) soit en contrepartie des services rendus (retraite), soit référés aux principes républicains d'égalité (objectif en partie perdu de vue dans la mesure où les prestations sociales ont acquis un statut d'automaticité). Cette fonction qui incombe à l'action publique, référée à l'idéologie de l'État Providence, signifie solidarité nationale et vise à garantir à l'individu, à sa famille (prestations familiales) et à l'habitant (par le mécanisme de l'APL), les conditions vitales minimales (se nourrir et se loger). La solidarité ainsi définie n'est pas sans rappeler les propositions du prix Nobel de la Paix, Léon Bourgeois qui en 1920, établissait en principe cette intervention institutionnelle : « une société est un ensemble de services que ses membres se rendent réciproquement, chaque individu a des dettes à l'égard

des autres citoyens, …il incombe à l'État d'assurer les membres de cette société contre les risques sociaux encourus par les citoyens du fait de l'interdépendance de leurs activités » (soulignons la similitude de ces propos avec la politique du lien social observée aux États Unis laquelle prend appui sur un autre déterminant : le capital social, thème auquel nous nous référons dans la deuxième partie de ce travail, au titre des solidarités développées par les populations de l'échantillon).

Cette métamorphose des solidarités en lien avec l'évolution des liens unissant les individus entre eux correspond à des formes renouvelées de structuration de l'espace et plus particulièrement celui de la ville.

I.2.2 LA VILLE : UN ESPACE COMPLEXE ET MULTIFONCTIONNEL

La ville, espace « symbolique » de regroupement des hommes à l'origine, devenue espace de contact (Moyen Age), puis espace de spectacle (Renaissance), puis espace de circulation aux 19e et XXe siècles, se présente au XXIe siècle comme espace alliant modernité, connexion et mobilité. La ville, comme le monde et les cultures, est devenue profane, s'est émancipée de la culture religieuse grâce à l'exercice de la raison critique et une prospective de transformations dans laquelle l'homme est considéré moins pour ce qu'il est que par ce qu'il fait[40].

Comme le souligne le Dictionnaire de la géographie, la modernité est inséparable d'une interrogation philosophique et se conçoit à partir de quatre révolutions : les sciences expérimentales, la constitution de l'État démocratique, la diffusion des valeurs culturelles apparues avec les Lumières en matière de morale et d'esthétique, l'expansion industrielle. Au cœur de cette interrogation, Kant (1724-1804) relie la modernité à l'activité critique de la raison en tant qu'elle est seule à déterminer l'ensemble des activités humaines théoriques et pratiques et simultanément à l'idée de progrès de l'histoire universelle.

Pour l'individu, le déterminant de cette transformation, de cette rupture avec le passé et l'émergence consécutive d'un nouveau rapport au monde et à la vérité, aux autres et à soi, est

[40] Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés

la liberté. La modernité, par une réflexion sur ses propres actions, la conscience de la rupture et de l'historicité constitue, pour l'homme, une fonction émancipatrice.

La modernité élaborée par les philosophes du 19e siècle, vise à affirmer les droits de la conscience humaine à l'autonomie et à engager les forces et les volontés dans « une histoire à faire », elle veut rendre l'humain disponible à la nouveauté que l'avenir ne saurait manquer d'engendrer par le seul exercice de la raison. En ce sens, en tant que conception du monde, « la modernité met l'accent sur la liberté individuelle contre le pouvoir absolu, sur le progrès contre la tradition, sur la raison contre l'obscurantisme »[41].

La ville, telle qu'elle s'est constituée et développée apparaît être ce carrefour alliant liberté individuelle, raison et modernité, la modernité étant appréhendée ici dans une acception concrète impliquant progrès social et technique, architecture et espace.

LA VILLE MODERNE : CARREFOUR DE LA TECHNIQUE ET DU « POLITIQUE »

Dans la Teoria (1867), I. Cerdà [Lopez de Aberasturi A.,2005, p. 33] dénonce la contradiction entre les possibilités offertes par le développement de la science et des progrès techniques, et l'incapacité pour la société d'en profiter pleinement. Dans ce contexte, l'absence de prise en compte par les architectes et urbanistes de l'époque, de la notion de progrès scientifique, devenait un obstacle à l'appréhension de l'organisation de la ville et des problèmes qu'elle générait dans toutes leurs dimensions, notamment spatiale et sociale.

À partir de ce constat, la ville est appréhendée comme « instrument » qui permet de concevoir un projet global de société, mais dont les « signifiants » renvoient à d'autres systèmes (la société urbaine, la rente foncière, la technique du bâtiment et des travaux publics, les déplacements, les moyens de communication, …). Le fait urbain abandonne son statut de système de représentation (physique et idéologique) pour devenir un système éclaté dans lequel la représentation, le signe, ne contiendrait plus le « signifié » [Lopez de Aberastuti A., 2005, p. 47).

[41] Lexique de sociologie-Dalloz, 2e édition, 2007

Cette conception de l'urbain, invoquée par Cerdà pour dénoncer une organisation servant une politique de classe, repose sur une pratique de l'urbanisme exigeant des solutions que seule la science peut fournir. Le terme urbanisation n'en perd pas pour autant, pour l'urbaniste chantre de la communication au service des relations sociales, sa fonction de topologie humaine, lorsqu'il le définit comme *« la relation qui s'établit immédiatement entre l'homme et l'espace, car dès qu'il y a société, les instincts naturels de protection et de sociabilité obligent l'homme à chercher un abri et à se mettre en rapport avec d'autres abris* » [Lopez de Aberasturi A., 2005, p. 51). Ainsi, la ville moderne se présenterait comme un espace où, en fonction de la diversité des acteurs, l'intensité de la vie sociale serait soumise à des limites imposées par des groupes particuliers guidés par « des instincts de protection » (communautés intellectuelles, économiques, culturelles, marginales), dans lequel, par l'instauration de ces limites édifiées en repères ou différences au détriment de sa fonction formatrice et intégratrice, des différenciations se feraient jour.

Cependant, ces tentatives bien intentionnées apparaissent traduire plus l'impossibilité de rompre avec le concept traditionnel de ville et d'espace urbain que la naissance d'un nouvel espace qui appelle selon F. Choay, « une mutation, une nouvelle discontinuité (après la ville, espace de contact, espace de spectacle, espace de circulation) dans la structuration du groupement humain » [42]. Une structuration qui, pour signer l'émergence d'un nouvel espace, implique un ensemble de facteurs économiques, technologiques, épistémologiques et esthétiques et donne une dimension nouvelle au concept de fonction. Au titre de ces facteurs interviennent : les transports qui réduisent la distance et l'emprise locale en assurant aux individus une appartenance quasi planétaire, l'ensemble des moyens de télécommunications qui permettent une diffusion de l'information à travers un espace global (en en promouvant et en fondant l'unité), le développement de l'informatique qui tend à constituer un système général de connexions et permet de créer et d'identifier des corrélations opératoires. L'effacement progressif de la différence entre ville et campagne sous la prise en main des média et des loisirs, dessinerait une intégration dans une culture unifiée et originale puisant à ces deux sources traditionnellement éloignées, exigeant de l'espace des services nouveaux. Par ailleurs, les nouveaux modes de la pensée scientifique (algèbre des ensembles, logique

[42] Choay F., *Espacements. Évolution de l'espace urbain en France*, Milano, ed. Skira, 2003, p.105

symbolique, théorie de l'information, physique quantique, …) appliqués à tous les champs du savoir et du comportement, conduisent à un approfondissement de la notion de fonction. La dimension nouvelle acquise par le concept opératoire de fonction (19e) fait de la ville un espace de connexion selon une logique permettant de procéder à des regroupements originaux faisant éclater les traditionnels attributs (habiter, travailler, se cultiver) en les intégrant dans un champ plus vaste, multidimensionnel et complexe. Le cadre synchronique théorisé (non réellement au sein des populations de l'échantillon de référence) des rapports humains devient alors un espace (de plus en plus abstrait et médiatisé constitué de réseaux permettant la circulation des idées, des personnes, des marchandises) de connexion dans lequel information et circulation coïncident. Ce processus de regroupement/éclatement imposé par l'espace de connexion est, notamment, illustré par la localisation de certaines fonctions tertiaires telles l'implantation de supermarchés dictée par la facilité d'accès liée à la réalisation de nœuds de trafic stratégiques, la facilité de parking ou l'édification de bâtiments d'exposition destinés aux foires et autres événements (exemple de Bordeaux).

Précédant d'un siècle ces orientations, la ville, espace confronté à la modernité, à ses contraintes et à ses exigences, avait fait l'objet de projections prophétiques établissant des rapports sociaux de nature différente dans un espace partenarial reconfiguré par G. Simmel, la question du lien social y tenant un rôle majeur.

Dans ce processus d'individualisation dans la gestion des contextes, l'espace est appréhendé comme une ressource fortement présente avec la montée en puissance d'une spatialité dominante (en référence à C. Lévi-Strauss pour lequel l'espace fait partie intégrante de la structure sociale) dans les rapports entre citoyens.

Les changements induits par ce nouvel esprit de l'habitant de la ville iraient alors dans le sens d'une « sur modernité »[43] c'est à dire dans l'accentuation des traits de la modernité, et feraient de tout ce qui a trait à la ville et à l'aménagement de l'espace (urbain en particulier) un enjeu politique majeur du fait de la maîtrise accrue de ceux qui agissent dans et par l'espace. Ces

[43] Giddens A., *Les conséquences de la modernité*, Cambridge, Polity 1990 (selon le lexique de sociologie Dalloz, A. Giddens attribue quatre dimensions à la modernité : le capitalisme, l'industrialisation, la mise en place d'un appareil administratif de gestion de l'information et le contrôle des moyens de violence, p.194)

changements contribueraient, par ailleurs, à creuser davantage le fossé entre ceux qui disposent de ressources (les riches en capital économique, capital culturel et capital social), qui ont la possibilité d'activer des services et des solidarités au-delà de l'aire de proximité, qui peuvent se « désancrer », et ceux qui en sont dépourvus (les pauvres, les démunis, les travailleurs qui constituent notre population de référence), qui sont « ancrés »[44].

La « révolution de la ville »[45], qui détache les processus sociaux d'urbanisation de l'aménagement la ville, propose une autre pensée de la modernité, laquelle en préconisant l'exploration du futur s'inscrit (travaux de Melvin M. Weber) dans une tendance anhistorique des études urbaines américaines ancrées dans le présent et ne tenant pas compte « du vaste changement qui va remodeler le caractère de la société urbaine dans le monde développé » [Choay F., 2006, p.202]. Cette démarche s'appuyant notamment sur le progrès et les performances inédites dans le champ des moyens de transport et de communication envisage le rapport à la technique, non comme un instrument méthodologique, mais comme « un fait social global, lié par une boucle de rétroaction à toutes les dimensions physiques et mentales de nos sociétés…La ville moderne est en train de perdre sa structure physique et formelle…L'âge de la ville semble avoir atteint son terme » [Choay, 2006, p. 204]. Ainsi, la ville, devenue champ d'expression de cette (r)évolution, participe au premier chef de l'état d'esprit et d'une vie nouvelle pouvant s'assimiler au modernisme. Ce phénomène appelle la requalification des relations sociales, une démarche qui, sans être nouvelle puisque E. Durkheim [1930] en avait déjà fait l'analyse en termes de solidarité et d'intégration, il y a bientôt un siècle, présente des caractéristiques et une dimension inédites. La concentration physique des populations instituée par l'urbanisation, les progrès dans les communications et les échanges contribuent à accroître la différenciation des individus et à faire disparaitre la solidarité mécanique caractéristique des sociétés traditionnelles dans lesquelles les individus partagent les mêmes valeurs et les mêmes croyances, se conforment aux mêmes règles

[44] Merklen D., *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, La Dispute/Snedit, 2009, p. 75 présente la théorie (élaborée par Giddens) du désAncrage des relations sociales comme « une conséquence de la modernité, laquelle va en continuité avec les remarques de Marx à propos de l'argent comme cristallisation des rapports sociaux décalés dans le temps et dans l'espace », Marx K., *Le Capital*, livre I, chap.I, Éditions sociales, Paris, 1984

[45] Choay F., *Pour une anthropologie de l'espace,* Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2006, p. 200 : terminologie empruntée à Melvin M. Weber

collectives (soulignons certaines similitudes comme nous le présenterons dans l'analyse des résultats de la recherche avec les populations de notre terrain de recherche où cette solidarité était pratiquée avant la mobilité imposée par la Rénovation urbaine :

«*…quand j'ai eu mon opération grave je pouvais pas me mettre debout, j'allais toquer chez n'importe quel voisin, il nous emmenait à l'hôpital … »* (Maximina à Nemours).

Parallèlement, la notion de conscience collective (ensemble des croyances et des sentiments communs à la majorité des membres du groupe) [46], qui est particulièrement forte dans ces sociétés dans lesquelles le groupe dispose d'un droit répressif à l'égard de ceux qui transgressent, est également présente :

« *…je voulais pas un bâtiment avec trop d'algériens ou de marocains parce que moi j'en ai marre qu'on me dévisage et qu'on me dise comment je dois être habillée …* » (Zéna, franco-algérienne) .

La différenciation des individus conduit à un schéma où la conscience collective régresse tant au regard du groupe d'appartenance qu'à celui de l'unité de vie, au profit de la conscience individuelle voire à la renonciation à agir. L'attitude observée par les habitants vis-à-vis des jeunes qui se livrent aux trafics interroge sur le délitement de la conscience collective au profit d'une « complicité tacite », les sanctions de la société (ou du groupe) étant improbables (Pélagie à Nemours déplorant l'attitude des jeunes qui « fumaient » ou se « piquaient » dans les parties communes *: « ...nous ils nous ont jamais rien fait parce qu'on leur a jamais rien dit »).*

Ainsi, les conditions de réalisation de l'osmose entre le citoyen et son espace donnent à la représentation de l'espace construit, support des identités collectives, une dimension aux propriétés d'attribut fondateur et constitutif des groupes. Cette représentation de l'espace apparaît comme un des éléments pivots de notre interrogation dans la mesure où la mobilité (d'autant qu'elle est imposée) confronte les habitants à d'autres espaces sociaux (même si les changements sont souvent de peu d'ampleur) et leur ouvre un nouveau champ des possibles pour construire de nouvelles représentations.

[46] La notion de conscience collective a été définie et mobilisée par E. Durkheim dans plusieurs de ses œuvres : *De la division du travail social* (1893), *Les règles de la méthode sociologique* (1895), *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), *Le suicide* (1897) et reprise par M. Halbwachs en 1939.

Cette démarche, référant à l'évolution des cadres de représentation de l'espace et des interactions qui s'y développent, apparaît éloignée de la conception technico-matérialiste de la ville proposée par Max Weber qui considérait la ville comme « une entité politico administrative chargée de gérer une « économie politique urbaine » [Fijalkow Y., 2002, p. 9]. En fait, cette ville « utilitariste » de M. Weber est une ville réduite à des fonctions de production et de consommation, une entité appréhendée essentiellement comme produit économique, ne considérant que de façon globalisée les processus de distribution et d'interaction entre groupes sociaux. Une ville obéissant à des dynamiques fonctionnelles, éloignée des exigences et des besoins complexes de la ville du XXIe siècle.

Dans le contexte de cette recherche référant au processus de production[47] de l'espace selon lequel l'organisation spatiale agit sur la société par la façon dont celle-ci l'appréhende et dans lequel les représentations collectives de l'espace urbain sont opérantes, la ville apparaît comme la combinaison d'une production économique avec le produit de l'action collective et sociale, reflet de l'activité humaine. En ce sens, les transformations de la ville apparaissent non comme le résultat du seul effet de la mutation du cadre bâti, mais également et prioritairement de celui des mutations opérées par la société du fait que la ville est à la fois le résultat et l'image de cette société. Au cours de ce processus de transformation, le passage d'une solidarité mécanique à d'autres formes de solidarité rendant les individus plus autonomes, les détachant de valeurs communautaires, les éloignant de leur milieu affectif de socialisation primaire, est une des conséquences majeures de l'urbanisation qui implique une analyse à deux niveaux :

D'un côté, la ville en impulsant de nouvelles manières de vivre, de travailler et de consommer du fait de conditions spécifiques créées par le milieu urbain, se révèle comme productrice d'une nouvelle culture et de formes de socialisation spécifiques.

D'un autre côté, la vision rationalisante de la ville, « produit » économique et social, faite de compromis, de coordination d'intérêts régis par un droit impersonnel et écrit [Fijalkox Y., 2002, p.12] se confronte au quotidien, aux habitudes, à tout ce qui fait la culture des habitants.

[47] Halbwachs M., *Classes sociales et morphologie*, Paris, Ed. de Minuit, (textes rassemblés par V. Karansky), 1972

Cette vision technocratique de la ville, conforme à celle que proposait Le Corbusier (postulant que « les hommes ont tous les mêmes besoins »), vient heurter frontalement la culture de l'habitant et ses attributs identitaires.

Par ailleurs, la ville, nouveau modèle culturel, est aussi une organisation politique qui est en charge de la cohésion sociale par la satisfaction des besoins de ses habitants, qui, par la fonction de gouvernance qu'elle exerce, veille à leur intégration en organisant la cohérence des différentes fonctions qu'elle nécessite. A cette fin, la gouvernance de la ville s'inscrit dans trois registres qui seront mobilisés au titre des politiques publiques : réduire les dysfonctionnements imputables à certains déficits sectoriels (besoins en logements et équipements), répondre aux perceptions et demandes spécifiques des habitants (organisation de la sécurité ou de l'accompagnement social), traduire les cadres d'action idéologiques ou politiques définis au niveau global (tels ceux définis par la planification urbaine). Et dans la mesure où les politiques urbaines visent prioritairement à réduire « les dysfonctionnements susceptibles de troubler la paix sociale ou ceux contraires aux idéaux républicains de solidarité »[48] et à garantir la cohésion sociale, les actions qu'elle exerce dans ce registre sont prioritairement concentrées sur les quartiers, les populations ou les situations jugées les plus précaires, en fait les zones d'habitat locatif social. Dans ces quartiers, l'action du processus de polarisation introduit par les mutations profondes liées au progrès et à la technologie, conduit à la formation, par l'émergence de handicaps socio-économiques, d'une ville duale : d'un côté ceux qui ont accès aux biens de consommation, de l'autre, ceux qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour y accéder alors qu'ils estiment légitime d'y prétendre.

Soumise à ces dynamiques contradictoires, la ville apparaît comme un paradoxe dans lequel coexistent continuité et rupture, distance et proximité, clivages et complémentarités, conflits et solidarités, comme « un champ de complexité et d'interdépendances »[49] et demande des interventions « politiques » en cohérence avec les besoins et les attentes de sa population afin de réconcilier le citoyen avec son espace de vie. Le développement des villes et la différenciation sociale des espaces qui en est issue, a conduit à des politiques urbaines qui ont

[48] Chaline C., *Les politiques de la ville,* Paris, PUF Coll. Que sais-je, 1997, 5e édition mars 2008, p.3

[49] Sedjari A., *Les politiques de la ville. Intégration urbaine et cohésion sociale*, (s/d de), Paris, L'Harmattan, 2006, p.15

eu pour effet d'atténuer le poids des facteurs primaires de cohésion urbaine définis par Weber[50] (économie, sécurité, liberté, fraternisation, conflits de légitimité ou liens d'interdépendance entre les individus pour gérer les bénéfices qu'ils tirent de la ville) et de contribuer à attiser des problèmes de nature sociale au détriment de la cohésion. Dans ce contexte de contraintes tant sociales qu'environnementales et économiques, l'action publique inscrite dans une nouvelle doxa à trois piliers au titre de la politique urbaine (un territoire faisant lien entre les individus, un partenariat ouvert à tous y compris aux plus démunis, un décloisonnement des compétences), s'est focalisée, depuis plusieurs décennies, sur le logement locatif social apprécié comme élément d'intégration urbaine et de cohésion sociale. Des configurations nouvelles, notamment en matière d'aménagement de l'espace, de construction de logements ou d'intégration des populations, en appellent désormais à de nouvelles modalités de coordination à la fois verticales, horizontales et intersectorielles témoignant d'une évolution du rôle de la puissance publique qui, de producteur de normes, endosse une fonction d'animation et de régulation des politiques publiques.

Cette mutation opère une transformation des fonctions attribuées à la ville par M.Weber et référées au « pouvoir rationnel légal » représenté par les appareils bureaucratiques investis, en lieu et place de ceux qui reposaient sur la tradition ou sur le charisme d'un chef, d'un nouveau mode de légitimation des pouvoirs. L'économie politique urbaine telle que définie par Max Weber [Weber, 1921] réfère aux cinq facteurs de cohésion urbaine, correspondant aux caractéristiques de l'idéal-type de la commune tel qu'il le proposait:

- Un facteur de nature économique référant à la nature de l'activité économique et à son organisation, attestée par l'existence d'un marché,
- Un facteur sécuritaire, tendant à assurer la garantie de la sécurité des citoyens en référence à la ville forteresse du Moyen Age,
- La liberté accordée à ses ressortissants, facteur qui implique la présence d'un tribunal et la reconnaissance de droits, conformément au dicton « L'air de la ville rend libre »,

[50] Weber M., *La Ville,* 1921, traduction de P.Fritsch, Paris, Aubier Montaigne, 1982

- Quatrième facteur, les droits acquis par le citoyen se conjuguent au devoir de défendre la cité devenue alors dépendante d'une alliance entre les couches sociales disposées à la protéger et l'adhésion à des formes d'association disposant d'une autonomie (le citoyen adhérent à la communauté est considéré à la fois comme « associé de droit » et comme « associé de choses » c'est-à-dire un participant actif à la communauté de biens),

- Enfin, dans le cadre de cette gestion collective et le tissage de liens d'interdépendance entre les individus pour gérer ensemble les bénéfices qu'ils tirent du fait d'être en ville (sécurité, emploi, concurrence et mise en valeur des compétences), un facteur de pilotage par la désignation du groupe social qui sera légitime pour gérer le bénéfice de cette gestion collective (conflit de légitimité).

Ces caractéristiques, appréciées au-delà des principes d'économie politique et référées au champ de la sociologie urbaine, se conjuguent désormais à des dispositifs nouveaux faits d'agencements de compétences reposant non seulement sur des équilibres techniques et partenariaux mais faisant appel à des notions de médiation, de lien social, d'identité, de mémoire. Un ensemble de matrices regroupées sous le vocable générique de participation (concept qui sera mobilisé ultérieurement) lequel désigne tout système de partenariat conçu et construit en vue d'associer les citoyens aux décisions et de donner sens aux décisions conduites dans leur environnement.

Cependant, la dynamique peu probante de ces dispositifs et les réserves apportées à la parole des habitants s'avèrent d'une efficacité insuffisante pour constituer un rempart aux maux de la ville et plus particulièrement à l'exclusion dont souffrent certaines catégories de populations, soit du fait de leur localisation dans l'espace urbain, soit par manque de moyens pour accéder à une familiarité a minima avec les circuits et les pratiques, soit par absence de réseau et d'intérêt pour l'action collective. Autant de paramètres favorables à l'installation de phénomènes de ségrégation et présents dans les contextes économiques, culturels et sociaux dans lesquels s'inscrit la présente recherche.

LA VILLE ESPACE DE SÉGRÉGATION

Historiquement, nous avons observé que la façon de considérer l'espace urbain dans la seconde moitié du 19e siècle avait pour fondement le traitement des nouveaux rapports sociaux issus de la transformation de la ville confrontée à l'arrivée massive de populations prolétarisées, déracinées des campagnes. La ville est alors perçue comme le théâtre de confrontations entre une bourgeoisie urbaine mise au contact pour la première fois avec un prolétariat qui lui est profondément différent et qui représente un danger. La révolte des Canuts à Lyon (1840) en sera d'ailleurs précurseur avant que les émeutes ne s'étendent à toutes les grandes villes. La nécessité d'apporter une solution à ces manifestations et à la crise sociale qu'elles traduisent, marque la naissance avec A. Comte de la physique sociale laquelle deviendra la sociologie.

De cette situation émergeront des propositions et des réalisations aux philosophies divergentes, d'une part celles qui apportent une dimension sociale à la crise et qui s'ouvrira sur les HBM (devenus HLM), d'autre part celle qui privilégie l'esthétique et les aménagements permettant le contrôle des rassemblements (politique du baron Haussmann à Paris au XIXe siècle)

La ville, configuration socio-spatiale qui correspond aux formes les plus évoluées des activités des individus, apparaît comme le théâtre de ce processus de ségrégation auquel les interventions publiques ont pour vocation d'apporter réponse. L'exclusion, qui est un des problèmes récurrents et cruciaux de la ville, renvoie à la façon dont la composition sociale des populations est appréhendée et au phénomène des banlieues.

À Paris, la composition sociale de la banlieue, zone de peuplement réservée à la noblesse et à l'aristocratie pour la construction d'hôtels particuliers aux XVIIIe et XIXe siècles, se transforme après la seconde guerre mondiale. Avec l'augmentation de la rente foncière, les centres de production, très concentrés dans certains quartiers, se déplacent en périphérie. Les salariés suivent la même trajectoire. En quelque sorte, la ville déverse vers la banlieue toute la population qu'elle ne peut plus loger, tout ce qui l'encombre, tout ce qui est consommateur d'espace mais qui doit rester à proximité. Si ce mouvement ne rime pas avec marginalisation, il n'en demeure pas moins que la distribution des populations dans l'espace

et les raisons de cette répartition semblent obéir à des mécanismes débouchant sur des situations parfois très dégradées dans les quartiers d'accueil qualifiés de populaires. Si les différentes localisations entre groupes définis par leur position sociale ou par leur appartenance ethnique sont peu significatives, une première forme de repérage se manifeste par l'inégalité de chances d'accéder aux biens matériels et symboliques offerts par la ville, c'est-à-dire par la distance entre les populations et notamment les équipements collectifs.

La figure de la relégation est une seconde approche du processus de ségrégation, le mécanisme de regroupement de populations rencontrant des difficultés d'intégration soit économiques, soit scolaires, soit culturelles, étant générateur de rapports spatiaux associant des populations défavorisées à des territoires circonscrits[51]. Dans ce registre, les travaux d'anthropologie urbaine conduits par P-H. Chombart de Lauwe[52] dans la décennie 1950, sur l'espace urbain parisien avaient établi que la distribution dans l'espace, très marquée entre l'Est et l'Ouest parisien (appartenance politique, religieuse, usages alimentaires, …), correspondait à une opposition de classes sociales. Cette opposition n'étant d'ailleurs pas récente puisqu'elle existait dès la fin du XVIIIe siècle, période au cours de laquelle les populations bourgeoises et aristocrates avaient fui les populations « laborieuses » et les nuisances en s'installant à l'Ouest. L'anthropologue montre que cette opposition exprime l'existence de deux populations différenciées, une population aisée à l'Ouest et une population plus populaire à l'Est (alors que le Centre est un lieu de travail, majoritairement concentré sur les activités tertiaires) significative d'une véritable ségrégation tant au niveau de la répartition des équipements qu'au niveau sanitaire et des modes de vie. Son étude renseigne sur d'autres pratiques, telle la pratique religieuse qui diminue d'Est en Ouest et le penchant politique, l'Est apparaissant plus favorable aux partis de gauche que l'Ouest. Autant d'aspects qui, comme nous l'observerons, tant au niveau des pratiques de l'« habiter » que des attitudes et des comportements des individus, sont étroitement associés à l'identité collective générée par le sentiment d'appartenance au groupe dans lequel se configure et se développe une culture et un « entre soi » spécifiques.

[51] Dubet F., Lapeyronnie D., *Les quartiers d'exil,* Paris, Ed. du Seuil, 1992, p. 84-86

[52] Chombart de Lauwe P-H, *Familles et Habitation, Sciences humaines et conception de l'habitation,* Paris, CNRS, 1959-1960 (2e éd..en 1967, 3e en 1975)

En dépit du souhait de P-H. Chombart de Lauwe qui nourrissait l'espoir qu'en mettant à nu cette réalité, une meilleure répartition des populations et des équipements serait rendue inéluctable, la ségrégation n'a fait que se déplacer pour se manifester non plus seulement entre Est et Ouest parisien mais entre Centre et périphérie, voire accentuer les différences (une répartition que les politiques successives de la ville confirmeront, et que le développement de l'habitat affinitaire en périphérie des grandes agglomérations ne fera qu'entretenir). Plutôt que de constituer un marquage identitaire novateur[53], ce mouvement a contribué à nourrir diverses formes de paupérisation spatiales et sociales.

En fait, l'idée de construction de logements collectifs en grande quantité[54], impulsée dans les années 1950, tout en ayant soulevé un grand enthousiasme dans un contexte de pénurie sévère de logements, permettait d'adapter le logement à une société devenue « machiniste » en alliant expérimentation, technique et modernité en matière d'habitat. Comme le rappelle P. Chemetov, le mouvement impulsé impliquait la définition d'un projet socioculturel et un apprentissage adapté : « cet apprentissage du logement par la société, cette culture nouvelle du bien-être, eut pour corollaire et condition une pratique architecturale, radicalement distincte de celles qui l'avaient précédée ». Propos appuyés par A. Fourcault qui note dans le sillage de l'architecte que « le projet social qui sous-tend l'entreprise des grands ensembles a largement été improvisé et jamais clairement explicité » [55].

Cependant, c'est dans ces conditions que les principes de la Charte d'Athènes (1941/1957) qui devaient contribuer (pour le Ministre de l'époque C. Petit) à la modernisation, notamment spatiale, du pays ont trouvé place et imposé l'organisation des espaces urbains de façon rationnelle et fonctionnelle reposant sur trois éléments essentiels : soleil, espace, verdure. Néanmoins, si les politiques publiques mises en œuvre à partir des années 1950 se sont largement inspirées des principes rationnels et architecturaux prônés par Le Corbusier, les « grands ensembles » auxquels elles ont abouti se sont révélés inopérants face à la ségrégation

[53] Chombard de Lauwe P-H, *Des hommes et des villes*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1963, p.19

[54] Une première loi sur la construction, votée en juillet 1950, accorde des primes à ceux qui construisent ou agrandissent un logement, sera suivie par la mise en place de financements « aidés » au secteur privé qui deviendront moteurs dans l'effort de reconstruction.

[55] Chemetov P., « Propos d'avant et d'après », in Dufaux F., Fourcault A., *Le Monde des grands ensembles*, Paris, Grâne, Créaphis, 2004, p. 7

et inadaptés à la construction de rapports sociaux permettant l'harmonie et le « vivre ensemble ». La stigmatisation reste un des fléaux et un des obstacles majeurs à l'existence d'un véritable lien social favorisant l'apparition d'enclaves, de zones de non-droit, s'apparentant parfois à des quartiers « ghettos ».

Une situation qui s'observe à Grigny la Grande Borne, ensemble conçu et construit dans les années 1950 et peuplé, à l'origine, de populations issues en majorité des quartiers ouvriers parisiens. L'évolution qu'a connu cet espace, montre 25 ans après, que seulement 13% de la population est de condition ouvrière et que le développement d'une sous-culture prolétarienne liée au chômage structurel est une réalité due en particulier au fait que la société postindustrielle n'est plus en mesure d'absorber la main d'œuvre. D'autres facteurs, notamment le logement massif de populations issues de l'immigration, sont venus renforcer la situation sociale observée à Grigny.

Cet exemple est illustratif de deux phénomènes. D'une part, que l'effondrement de la classe ouvrière a entraîné la disparition de la notion de conscience de classe (bien que quelques réminiscences aient cependant été perçues chez certains individus de notre échantillon : « *on est solidaire entre gens de chaque classe, de la même classe, on est solidaire entre nous, on est entre nous…* », Lydie à Nemours) et que la politique du logement en cité n'a pas été en mesure de proposer un modèle d'intégration en remplacement. D'autre part, que la non prise en compte de la dimension sociale dans les considérations conceptuelles des ensembles d'habitat collectif fût une erreur manifeste, contredisant de plein fouet les propos de l'architecte-urbaniste à l'origine de la réalisation de La Grande Borne à Grigny, lequel affirmait dans une interview que le grand ensemble « peut changer la mentalité des habitants ».

Venant s'agréger au fait que ces quartiers ne sont plus en mesure d'intégrer socialement les populations, leur localisation en périphérie des grandes agglomérations en fait des espaces coupés de la ville et de ses dynamiques économiques, culturelles et politiques. Présentant l'image d'espaces relégués, de mondes clos et homogènes, ils sont parfois perçus comme des

zones de « non-droit » et apparentés au ghetto[56]. Dans ces espaces, le mythe de la cité ghetto qui simplifie les réalités et tend à nier le caractère construit des situations, opère à différents niveaux. La simplification de la réalité permet selon R. Barthes (1957) une appropriation plus facile, « le mythe préfère travailler à l'aide d'images simplifiées où le sens est « dégraissé », tels la caricature et le symbole. Dans le cadre d'un processus de stigmatisation, le mythe du ghetto trouve sans difficultés sa place dans les quartiers d'habitat social dans lesquels la population subit une mise à l'écart spatiale et sociale.

L'ambition de l'habitat collectif reposait à l'origine sur l'intégration de populations d'origines diverses, présentant des caractéristiques socioculturelles non homogènes, par un mixage des classes sociales au sein d'une communauté locale pour lui donner les caractéristiques d'une microsociété. Le désir de créer une communauté était un gage et un espoir d'harmonie, autant de manifestations sans affinités avec le concept de ghetto.

Cependant, cette entité (« nouvel eldorado » pour les nouveaux occupants) référant au quartier d'habitat social collectif, devenu quartier stigmatisé, a transformé le pionnier urbain en habitant exclu subissant la dénégation de son cadre de vie. Le désenchantement s'est imposé avec douleur, la réalité ne s'est pas montrée significative d'harmonie et de solidarité, la conjonction d'une situation économique difficile et d'une politique d'intégration inefficace, a contribué à un processus de marginalisation progressif attestant que la proximité spatiale n'exclut pas la distance sociale. Une spirale de dévalorisation, voire de rejet de structures et de logements plébiscités quelques décennies plus tôt s'est imposée, ceux qui en avaient la possibilité ont fui alors que des populations issues des franges plus pauvres et plus démunies de la société (familles monoparentales populations d'origine étrangère, chômeurs, …) sont arrivées ou ont été contraintes de se maintenir. Une population habitante sans autre solution que celle de vivre dans ces logements dévalorisés et stigmatisés (reflétant le cadre de notre terrain).

56 Stébé JM., Marchal H., Mythologie des cités ghettos, Paris, Ed. Le Cavalier bleu, 2009 proposent cinq caractéristiques du ghetto : il représente une microsociété, occupe un espace circonscrit et réglementé, est placé sous la domination de pouvoirs extérieurs coercitifs, subit le discrédit de son environnement, se distingue par l'homogénéité culturelle (ou apparente) de sa population.

De fait, il s'avère que les quartiers d'habitat social paupérisé, situés dans des zones éloignées du Centre-ville, parfois enclavés entre autoroute ou rocade, ligne SNCF ou voie d'eau, subissent un isolement spatial auquel se greffe une marginalisation sociale aux effets de stigmates. Cette situation correspond à celle d'une des composantes (quartier J. Ferry à Melun) de notre terrain d'étude : un quartier composé de barres et d'une tour, de forme triangulaire qui, bien que situé à l'une des entrées phares de la ville, était enserré entre une rocade surélevée et deux avenues très passagères lui enlevant toute possibilité d'ouverture sur la ville. L'aspect circonscrit, l'existence d'une homogénéité culturelle (installée au fil des renouvellements de la population) ainsi que le discrédit dont ce quartier bénéficiait, lui donnaient les attributs visibles du ghetto :

« *…on avait l'impression qu'il y avait une frontière, c'est pas difficile, …, chaque fois qu'on allait entre amis au Centre-ville, on «était une dizaine, on descendait la côte à pied et à chaque fois on se faisait attraper par la police. Donc la frontière oui, elle existait, réellement à partir d'un certain … après de la gendarmerie, le Centre-ville c'est quand on commence à descendre.. Tout le temps on avait des problèmes,…, des fois ils* (*les forces de police) nous attendaient, ils nous voyaient passer, ils nous attendaient …»* (Germain à Melun).

La mise à l'écart dont la population avait le sentiment (parfois confirmé) d'être victime donnait cette impression d'un espace de marge, en dehors du jeu urbain. Une impression dévalorisante, déconsidérante, infériorisante, appuyée sur une image négative du quartier devenu support identificatoire stigmatisé pour les habitants d'autres quartiers (ces aspects sont centraux dans l'analyse des témoignages recueillis). Ainsi à l'image de cet habitant de Melun, dans la mesure où le grand ensemble impose au regard une image identitaire faite de clichés souvent non fondés sur du tangible (modes de vie, pratiques sociales, références culturelles), la dimension spatiale entretient le mythe de la cité ghetto. Une représentation nourrie par ailleurs, par le fait que les populations qui y habitent connaissent effectivement la ségrégation entretenue par le discrédit dont elles sont l'objet, une construction sociale qui fait de l'autre une « figure indésirable »[57]. Cet autre appréhendé à travers des catégories identitaires stigmatisantes car, enfermé dans une image caricaturale, finit par cesser d'être un humain et

[57] Donzelot J., La nouvelle question urbaine, *Revue Esprit*, n°258, Paris, nov.1999, p. 87-114.

est identifié à une entité sans âme[58] pouvant aller jusqu'à cet extrême, remettre en cause son intégrité d'être humain à part entière.

Autant de constats qui ont conduit au déplacement des questionnements sur la recherche sociologique urbaine qui de déplacer de « la production de la ville aux usages qu'en font les habitants, des contradictions sociales aux rapports sociaux localisés, aux sociabilités, aux réseaux d'acteurs, aux manières d'habiter et de cohabiter ». Aux fins de comprendre la ville, il convient de placer le projecteur sur des lieux circonscrits pour mieux saisir l'interdépendance des phénomènes urbains, variés, complexes qui s'imbriquent car « l'urbain n'est pas une forme pure, isolée de la réalité sociale, mais une forme qui provient de la pratique sociale »[59].

La dimension sociale associe en ce sens, les aspects socioculturels et identitaires des individus et des groupes aux aspects physiques et fonctionnels de l'habitat ainsi qu'aux usages des populations et à leurs représentations. L'état de la ville avec ses grands ensembles, devenus quartiers ségrégués pour la plupart, résultat de la dissociation voire de l'éclatement de l'entité urbaine, ne saurait alors être attribué au hasard ou à une conjoncture locale défavorable, mais à la reproduction des rapports de production selon l'auteure.

La question qui se pose alors porte sur la cohérence interne de l'entité « ville » entre une situation de ségrégation, résultat de l'éclatement des différents secteurs de la ville, et les impératifs d'intégration et de participation. Une interrogation soulevée par H. Lefebvre pour qui le processus d'intégration et de participation relève du « droit à la ville » [60] c'est-à-dire celui porté par la population reléguée en périphérie de la ville qui est en droit de revendiquer l'usage des services et équipements collectifs et symboliques en faisant valoir le « droit à la ville ». Ce droit s'exprime dans une « centralité renouvelée », ludique et festive, mais avant tout traduit un droit aux services, aux fonctions, aux symboles, à la vie sociale.

La mise en péril des équilibres urbains s'appuie, comme nous l'avons parcouru, sur un ensemble de représentations nourries par la ségrégation dont souffrent les habitants des quartiers qui ont perdu tout crédit et se sentent enfermés dans une image dévalorisante allant

[58] Goffman E., *Les rites d'interaction,* Paris, Les Éditions de Minuit, 1974
[59] Costes L., *Le droit à la ville. Vers la sociologie de l'urbain*, Paris, Ed. Ellipses, 2009, p.86
[60] H., Lefebvre *Le droit à la ville*, Paris, Ed. Anthropos, 1968/1972

jusqu'à mettre en péril leur identité car identifiés à une entité perçue négativement et n'apportant aucune valeur ajoutée à la ville. Cette ville, soumise par ailleurs, à une combinatoire de décisions politico-institutionnelles tant dans son organisation que dans son fonctionnement dont les grands principes sont définis et appréhendés sous le label « politiques publiques de la ville ».

I.3 POLITIQUE DE LA VILLE ET LOGEMENT COLLECTIF

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme, les stratégies et les dispositifs déployés pour le logement des populations dites « laborieuses », pour le « bien commun », sont restés pendant de longues années (jusque dans les années 1970) sans être interrogés sur leurs implications sociales. Le logement, d'abord terrain d'expérimentations, a été soumis, pendant plusieurs décennies à des politiques d'incitation et d'innovation ignorant les conséquences des « machines à habiter » produites, décidées et organisées par architectes et technocrates, sans prendre en compte les besoins des habitants et les modes sociaux de l'« habiter » [Ségaud M., 2010]. Cette inadaptation s'est révélée comme élément déclencheur de violences qui signant l'existence d'inégalités avérées, donnant une visibilité au phénomène de désaffiliation[61]et au manque d'intégration d'une frange substantielle de la population, a contribué à la mise en place d'un nouveau cadre d'action publique croisant politique spatiale et politiques sociales, réhabilitant l'habitant et le citoyen : la politique de la ville.

L'ambition de la politique de la ville, telle qu'elle se présente depuis trois décennies, définie en fonction des mutations de la société et de la puissance de l'idéologie dominante, lesquelles apparaissent comme les opérateurs des transformations économico-physiques de la ville, tend au premier chef à remédier aux problèmes sociaux en termes d'inégalité, de discrimination et d'insécurité. La réflexion conduite à cet effet est duale : d'un côté, elle interroge sur les conditions d'organiser l'osmose entre le citoyen et son espace de vie, d'un autre, elle se penche sur la nature des relations sociales développées en fonction du contexte dans lequel ce rapport s'exerce.

[61] Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1999

L'interdépendance entre développement économique et construction de logements se caractérise durant cette période par un urbanisme centralisé (dont les principes furent posés par la loi du 5 juin 1943 et restés en vigueur jusqu'à la loi de décentralisation de 1982) impliquant la construction massive de logements et reposant sur des vagues successives de dispositifs publics (PADOG, ZAD, ZUP, Villes nouvelles) tendant à faire face à une croissance démographique génératrice de besoins conséquents liés à l'expansion économique. Les orientations observées, définies parfois à la hâte, obéissent alors à une politique normative et visent à répondre prioritairement, aux besoins économiques et aux besoins de main d'œuvre. Les mécanismes arrêtés s'exercent dans le cadre d'une politique volontariste et centralisée dans laquelle l'État tient un rôle d'initiateur et d'exécuteur. Si cette politique affiche une vision globale d'aménagement et pas seulement de composition urbaine, sa « monumentalité » et les stratégies d'image qu'elle suscite ne seraient pas totalement absentes des stratégies conduites, les « tours et barres » [62] ne pouvant s'expliquer par « la seule logique du chemin de grue ou la nécessité de faire vite ». Pour JP. Gaudin, à l'origine de cette hypothèse, ces réalisations s'expliqueraient tout comme les réalisations contemporaines (et les concours auxquels elles donnent lieu), par des choix esthétiques tentant de produire une forme d'image urbaine à l'échelle de la ville ou du quartier (équivalant à un effet de mode) en dépit des interrogations naissantes concernant la structuration de la vie sociale et les modalités de construction et d'entretien du lien social. De plus, la modernité sociale que le grand ensemble était sensé incarner n'a pas été en mesure de produire un nouveau mode de vie urbain [Tellier T., 2007, p.201] puisque seulement 20 ans après, le modèle sera en crise voire remis en cause par les pouvoirs publics.

La politique normative et centralisée comme référence d'aménagement du territoire et de construction des logements sociaux est historiquement associée à la planification urbaine observée en France à partir de 1950 et aux opérations d'habitat de masse annonciatrices de phénomènes sociaux sans précédent consécutivement au déracinement des populations et au mouvement de désocialisation qu'ils impulsent.

[62] Gaudin JP., *Les nouvelles politiques urbaines,* Paris, PUF, 1993

I.3.1 PLANIFICATION URBAINE ET EFFETS DE L'HABITAT DE MASSE

La planification urbaine se définit comme « l'ensemble des démarches que les collectivités publiques mettent en œuvre pour exercer un contrôle sur la configuration des espaces urbains, sur leurs usages et plus particulièrement sur le devenir des villes »[63]. Elle a pour fonction et but de « coordonner le développement et la création des villes, dans le respect du cadre de vie des habitants actuels ou futurs, ainsi que l'équilibre nécessaire entre des populations, des activités et des équipements (espaces publics, réseaux, assainissement, éclairage, électricité, gaz, communications) »[64]

La période qui a suivi le deuxième conflit mondial, communément référencée comme les « Trente Glorieuses », est synonyme d'abondance, de boom démographique, d'exode rural et d'urbanisation accélérée. Cette période marque l'essor de la planification urbaine bien que ses débuts aient été consacrés par les lois de 1919 et 1924 (lois Cornudet) lesquelles instituaient le principe des plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes de plus de 10 000 habitants, reposant sur des règles d'hygiène, d'esthétique et d'attribution du sol. La grande nouveauté introduite par les lois Cornudet tient à la dimension prévisionnelle qu'elles instituent dans la mesure où elles envisagent l'extension de la ville sur le long terme, où elles orientent les décisions de la puissance publique à un horizon lointain tant spatial que temporel. L'idée d'optimisation de l'espace qui prend naissance a pour but d'instaurer un nouvel ordre social de la ville.

Avec l'émergence de la planification urbaine apparaît le problème de légitimité des nouvelles disciplines scientifiques et plus particulièrement du savoir technique qui accompagne les actions publiques tournées vers l'aménagement urbain du 20e siècle. Bien que cette technicisation embryonnaire ne soit pas sans avoir influencé les décisions publiques, les urbanistes professionnels et les décideurs politiques s'en étant emparés pour asseoir leurs choix, pragmatisme, rationalisme et réalisme tempéreront les ambitions afférentes à l'aménagement urbain. L'essor de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire

[63] Grafmeyer Y., *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, col.128, 1994, p.104
[64] http://dictionnaire.sensagent.com/planification%20urbaine/fr-fr/

s'ouvre après la seconde guerre mondiale. Face à l'urgence de la reconstruction du pays, dans un contexte économique et social de modernisation qui se maintiendra tout au long des deux décennies 1950-1960, les démarches de planification, placées sous le contrôle de l'État, deviennent systématiques. Les textes officiels contribuent à rendre l'État tout puissant dans l'aménagement urbain, choix des architectes qui interviennent, validation des plans qui lui sont soumis, délivrance des permis de construire via ses représentants (DRE et DDE), octroi des financements.

Dans ce contexte sous emprise de l'urgence et de la mondialisation, action publique et action collective se confrontent à la recomposition structurelle des territoires et à une redistribution des populations aux effets sournois toujours graves de conséquences. Cette recomposition s'inscrit dans une dynamique qui allie d'un côté les villes métropoles qui se sont constituées à partir du double processus d'embourgeoisement et d'immigration, là où se produisait la richesse, de l'autre côté une « France périphérique » qui s'est développée sur les espaces périurbains, ruraux ou industriels, dans les villes petites et moyennes, là où l'on retrouve l'essentiel des catégories fragilisées (les deux terrains d'étude retenus pour la présente recherche s'inscrivent dans cette catégorie).

Une recomposition que l'on peut assimiler à une forme de mondialisation, par le haut avec l'embourgeoisement des centres urbains, et par le bas, la désindustrialisation des centres ayant évincé les catégories les plus modestes au-delà des banlieues traditionnelles. Une France périphérique caractérisée par une population qui vit à l'écart des centres économiques et culturels et des centres de décisions, qui est porteuse d'un sentiment de relégation. Un contexte dans lequel est opérante « la fracture entre ceux qui ont les moyens de construire une barrière symbolique entre soi et les autres et ceux qui ne les ont pas » [65]..

Au cours de ce phénomène de recomposition, de nouvelles formes de relations sociales se constituent, de nouvelles solidarités se construisent, une requalification des rapports sociaux s'opère. La ville, lieu où se décline le changement, espace qui est à la source de la solidarité organique, confirme les formes de relations issues de la division du travail qui prévalent dans la société industrielle et accroît « les risques de désintégration sociale » : « La ville, siège de

[65] Le Monde du 25/09/2012 (C. Guilly)

la plus haute division du travail …a changé le combat avec la nature pour la subsistance en un combat avec l'homme, …la nécessité de spécialiser la production pousse à la différenciation, au raffinement, à l'enrichissement des besoins du public qui conduisent … à des différences personnelles » [Simmel G., 1979/2004, p.73]. Cette évolution dans laquelle les individus s'affranchissent du poids du collectif et deviennent « personnes », entraîne le glissement de la représentation que l'individu se fait de sa place dans la société, de ce qui lui est donné ou non d'espérer, et induit une transformation de ses rapports aux autres. Dans ce schéma, la ville, siège des transformations du milieu et des relations, impulse ce dérèglement des relations, laisse la place à un vide social, génère une sorte de malaise collectif conduisant à un état d'anomie dans lequel le nouveau citadin devient « jouet de mille modifications individuelles », réagit « plutôt qu'avec le cœur essentiellement avec l'intellect » en se créant « un organe protecteur contre le déracinement » [Simmel G., 1979/2004, p.63].

Le développement de cet espace urbain, devenu espace de production de nouvelles relations, a contribué à nourrir la critique, notamment celle des intellectuels marxistes et de sociologues qui déplorent l'absence de prise en considération de la dimension humaine et sociale dans la définition des politiques de construction et d'aménagement.

Les premières critiques de cette ville « fonctionnelle » apparues dès les années 1950, simultanément à l'émergence des grands ensembles et dénoncés, ainsi que nous l'avons observé comme processus de relégation (étude de P.H. Chombart de Lauwe[66] sur les modes de vie et modes d'habitation de la population parisienne), alertent sur les clivages sociaux associés à une opposition de classes. Pour comprendre les processus de transformation subis par les populations soumises à ce vaste mouvement de reconfiguration de la société, le chercheur, postulant qu'un fait social ne peut être étudié au seul niveau global, décline la double dimension spatiale et sociale qui caractérise l'espace social ou espace sociodémographique : « (…) il faut redescendre au niveau local qui permet une analyse plus fine des relations, par exemple celles d'une famille à son logement ; ou les relations des gens entre eux dans un quartier et leur rapport à la distribution des commerces » [Chombart de Lauwe PH., 1960,

[66] Chombart de Lauwe P-H, *Familles et habitation, Sciences humaines et conception de l'habitation,* en collaboration, Centre d'ethnologie sociale et de Psychologie, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1960, (seconde édition en 1967, troisième édition en 1975)

p.175] et qui seule permet de comprendre les processus de transformation subis par les uns et par les autres. Ses travaux sur les grands ensembles de trois cités nouvelles (Nantes, Bordeaux, Petit Clamart) tendaient à établir que l'installation sur un même site de populations de niveau social non homogène, était de nature à favoriser la rencontre de populations de statuts différents et leur permettre de mieux se connaître, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière et à l'émergence d'une vaste classe moyenne. Les grands ensembles étaient alors vus comme une expérimentation porteuse d'un grand espoir, « porteuse de justice et de progrès pour les travailleurs qui accédaient aux conditions de logement auxquelles ils avaient droit » [Dubet F., 1995, p.130], autorisant l'avènement d'une nouvelle société affranchie des divisions de classes traditionnelles. Il préconise alors aux architectes-planificateurs-urbanistes, ordonnateurs de la planification urbaine aux cotés des acteurs politiques, de prendre en charge, au-delà même de la division de l'aménagement de la ville basée sur des critères fonctionnels, la dimension sociale afin que les clivages qui avaient été constatés ne s'étendent pas. Ces recommandations pèseront peu dans les décisions nationales et locales qui, bien que la question du logement fût devenue cause nationale en 1953[67], au cours des deux décennies qui vont suivre seront marquées par la frénésie des grands ensembles et des excès de la planification urbaine.

Ainsi, en 1953, en proposant des moyens à même de développer un plan national de construction (et non plus de reconstruction), les pouvoirs publics (sous l'impulsion de Eugène Claudius Petit[68] alors Ministre de la Reconstruction) font le choix des grands ensembles. Le choix du collectif doit dans l'esprit du Ministre, outre la contribution à la modernisation spatiale de la France, faire prévaloir certains concepts esthétiques préconisés par les tenants de la Charte d'Athènes. En générant un support nouveau du modèle culturel français dans la mesure où, et en dépit de certaines réserves, cet habitat représentait pour les populations

[67] Tellier T., *Le temps des HLM 1945-1975. La saga urbaine des Trente Glorieuses,* Paris, Collection Mémoires/Culture, by les Éditions Autrement, 2007 p.21 : par rapport à l'objectif des politiques publiques de construire 240 000 logements par an, le parc de logements est passé entre 1945 et 1975 de 14,4 millions à 21 millions soit une augmentation de plus de 46%. Dans le même temps, la part des logements sociaux a été multipliée par 6 passant de moins de 500 000 à plus de 3 millions dont un tiers a été construit dans les grands ensembles.

[68] E. Claudius Petit, passionné d'architecture et d'urbanisme, entend faire prévaloir les conceptions de son ami Le Corbusier. Il s'est également intéressé au Bauhaus, Mouvement artistique avant-gardiste fondé en 1919 à Weimar par Walter Gropius, mouvement qui avait posé les bases de réflexion de l'architecture moderne.

concernées l'accès à la modernité et au progrès social, c'était en quelque sorte « le défi d'une nouvelle manière d'habiter, de s'approprier l'espace » [Tellier T., 2007, p.32] qui était proposé.

Le *grand ensemble,* habitat de masse, de la généralisation et de la standardisation, s'impose comme le modèle urbain dominant des « Trente Glorieuses ». Il se définit comme unité d'habitat comprenant plus de 1000 logements disposés soit sous forme de barres soit de tours et de façon plus extensive « tout grand immeuble et tout groupe d'habitations d'allure moderne même si le nombre de logements, qu'ils contiennent ne dépasse pas la dizaine »[69]. Il résulte des options retenues au plan national, que globalement les ensembles édifiés à la fin des années 1950 avec l'appui du progrès technique et de l'amélioration des procédés industriels (procédé dit « du chemin de grue ») offrent un paysage de tours et de barres sans grande cohérence et sans continuité avec le tissu des zones suburbaines dans lesquelles il s'inscrit. Plutôt que d'en faire à terme de véritables unités urbaines comme l'appelait de ses vœux le ministre Claudius Petit, ces constructions s'avèrent, par les contradictions qu'elles présentent, revêtir des caractéristiques de nature à mettre les équilibres en péril tant au plan de l'urbanisme qu'au plan social, risques d'ailleurs pointés du doigt par le donneur d'ordre[70].

Les finalités sociales du financement public qui apporte sa contribution au développement des programmes de construction ne sont pas absentes et dessinent une amorce de mixité au sein du secteur aidé en solvabilisant des couches plus larges de la population, leur fournissant les moyens d'accéder à la propriété, l'accession et l'image du pavillon individuel demeurant la solution massivement préemptée (87%) par une majorité de français (Enquête INED de 1947).

Cette appétence pour le pavillon et le statut d'accédant à la propriété se maintiennent, d'ailleurs comme une constante (toujours présente chez les populations de l'échantillon). En

[69] Lacoste Y., « Un problème complexe et débattu : les grands ensembles », *Bulletin de l'Association des géographes français,* 1963

[70] «…ces *grands ensembles vont grouper 10 000, 15 000, 20 000 personnes dans un même et unique type de logement réservé à une catégorie de salaries ou d'employés définis par un minimum et un maximum de ressources…À la monotonie des maisons va s'ajouter la monotonie des habitants…Bientôt nous découvrirons que les grands ensembles, jetés au hasard des terrains disponibles, ne constituent que des morceaux brisés d'un urbanisme inexistant »* [Tellier T., 2007, p.57].

dépit de la dégradation généralisée des conditions de vie des habitants des logements collectifs sociaux, ce désir de la maison individuelle apparaît être porté comme un idéal pour une fraction non négligeable de la population (rencontré chez environ un tiers des habitants qui ont témoigné, en plus des 10% qui ont acheté un pavillon) et plus particulièrement à Nemours :

« de toutes façons j'ai dans l'idée d'acheter une maison, j'achèterai une maison, quand je ne sais pas mais... Avec ou sans jardin mais pas de voisins », (M. Sophie, Nemours),

« j'aurais aimé être propriétaire, une maison pour … faire un atelier. Je ne pense plus passer à l'acte parce que dans une maison il y a de l'entretien… »(Alain arrivé en 1960 dans le quartier J. Ferry à Melun)

Cependant, en dépit des aménagements apportés aux caractéristiques architecturales des constructions abritant les logements collectifs et en dépit des normes de « modernité» qui leur sont imposées : chauffage central, ascenseur, vide-ordures, les habitants manifestent une certaine déception, la volonté de modernité de leurs promoteurs apparaît être en décalage et peu conciliable avec les demandes et les attentes des populations qui les occupent (pas de cave, pas de grenier, pas de buanderie, pas de lavoirs). Cette situation qui témoigne à la fois d'une méconnaissance avérée des conditions et modes de vie des populations ainsi que de l'intérêt très relatif porté à leur bien-être, manifeste d'une certaine irresponsabilité des politiques publiques et de la forte emprise des forces capitalistes assistées par l'État sur la vie économique, et qualifiée par le courant structuralo-marxiste de « capitalisme monopolistique d'État ». L'analyse sociologique de la planification urbaine proposée par ce courant[71], réfère à une lecture marxiste de la ville considérée comme la « projection spatiale des rapports de classes, comme l'aménagement fonctionnel d'une unité productive quand l'usine et l'habitat se séparent » [Dubet F., 1995, p. 130].

Dans ce contexte d'expansion et de reconfiguration des agglomérations, la transformation du tissu urbain, et de Paris en particulier, a engendré une série d'effets non anticipés sur l'organisation de l'espace et la distribution des populations interrogeant, et parfois même remettant en cause les options urbanistiques et organisationnelles qui les structuraient.

[71] Castells M., Godard F., Paris, Ed. Mouton, 1974, p.12, postulent que la question urbaine est celle « du processus de production sociale des formes spatiales d'une société ».

I.3.2 REMISE EN CAUSE DES POLITIQUES DU LOGEMENT

Au titre de ces évolutions figurent notamment la transformation structurelle de la banlieue, la création de Villes nouvelles ainsi que des phénomènes moins institutionnalisés à composante plus sociétale et/ou affinitaire (phénomène de gentrification par exemple qui caractérise un « entre soi » spécifique), qui se sont révélés porteurs d'évolutions notoires du tissu urbain et de métamorphoses sociales impliquant la question de l'intégration, de la cohabitation et des conditions de vie de populations présentant des profils économiques et/ou socioculturels diversifiés voire distanciés.

L'extension urbaine avait eu, après le deuxième conflit mondial, pour effet d'accentuer le phénomène d'opposition très fort, qui se maintiendra en partie avec la construction des villes nouvelles et en dépit des choix exprimés, entre un centre d'affaires actif, vivant, mais saturé, et une banlieue de plus en plus lointaine. Cette banlieue, constituée de vastes unités, était cependant maintenue à l'état de cité-dortoir du fait du déplacement massif des industries et des salariés en périphérie de la capitale. L'augmentation des besoins et de la rente foncière avaient alors conduit les villes, et particulièrement Paris, à déporter au-delà de leurs limites géographiques tout ce qui était consommateur d'espaces et qui devait rester à proximité. Ce transfert a donné lieu à de profondes évolutions de la composition sociale de la banlieue. Et bien que dans le vocabulaire courant, la banlieue fasse l'objet d'un amalgame entre désordre et marginalisation, elle continue à recouvrir des territoires hétérogènes, certaines banlieues résidentielles continuant à être réservées à des catégories privilégiées (Versailles, Saint Germain, Pontoise, …), d'autres accueillant des populations laborieuses au niveau de vie inégal mais restées fidèles à une appartenance de classe (telle Vitry), d'autres enfin étant en proie à un phénomène de mutation profonde (Montreuil).

L'analyse de la condition des populations des banlieues au regard de leur participation à la vie sociale et de leur intégration au sein de la société, par ailleurs questionnée de façon récurrente, propose deux entrées. L'une conclut au passage d'une société verticale reposant sur des classes sociales à une société horizontale, par assimilation de la non-intégration à

un phénomène d'exclusion et d'absence de participation à la société [Touraine A., 1971][72] et substitue pour certaines de ces populations disposant de l'éducation sociale leur permettant de s'intégrer, un phénomène de domination culturelle à celui d'une domination économique. L'autre, particulièrement adaptée à la population de l'échantillon de référence qualifiée de « passive, routinière et résignée », dans laquelle les individus ne se définissent plus par leur contribution au processus de production ou par leur utilité, leur identité n'étant plus liée au travail [Dubet F., 1995, p.130], mais par leur niveau d'accès à la consommation. En fait, le problème de ces populations des banlieues ne serait plus celui de l'exploitation générée par la société de production mais un problème d'exclusion produit par la société de consommation[73].

Pour leur éviter de sombrer dans l'exclusion totale, le recours aux politiques sociales locales serait la solution à même de proposer une société démocratique nouvelle à base territoriale (et non plus à base professionnelle) reposant sur des dispositifs adaptés à la démocratie participative, définissant un rapport repensé à l'espace et aux autres » et référant à des formes d'organisation novatrices, telles celles qui seront exposées au titre de l'expérience latino américaine de démocratie participative (Porto Alègre). Cette dynamique ambitionne en quelque sorte de contrer la ligne de clivage (corrélée à la dégradation des conditions économiques et à l'effondrement du marché du travail) qui se dessine et qui sépare les catégories sociales entre celles qui sont en mesure de participer à un niveau considéré comme normal et celles qui sont en voie de marginalisation. Dans cet esprit, une organisation de la cité reposant sur des critères reconsidérés créant, au-delà des projets d'organisation de l'espace et de maîtrise de la croissance économique, démographique et urbaine, des conditions novatrices du rapport à l'espace, faisant appel à des individus manifestant une certaine conscience citoyenne, a constitué la toile de fond du concept de « ville nouvelle » apparu au cours des années 1960.

Le concept de « ville nouvelle » par son principe d'implantation, d'organisation et de structuration postule l'émergence d'un « nouvel art de vivre ». En fait, la volonté de

[72] Touraine A., Face à l'exclusion, *Revue Esprit,* 1971

[73] Kokoreff M., Lapeyronnie D., R*efaire la cité. L'avenir des banlieues »*, Paris, Ed. du Seuil, 2013, p. 24

développer et d'offrir de nouvelles conditions de vie aux populations répondait d'abord à un objectif institutionnel à plusieurs dimensions : substituer aux grands ensembles un modèle à échelle plus humaine, contenir les flux de population et les migrations démographiques, adapter le développement urbain à la croissance économique tout en répondant aux pratiques planificatrices de l'État, freiner (en région Ile de France) l'extension anarchique de Paris.

Les cinq villes nouvelles, ainsi crées de toutes pièces en région Ile de France, s'inscrivaient ainsi, dans un projet idéologique d'une « technocratie d'État » souhaitant promouvoir, dans le cadre d'un compromis entre esthétisme et aspects fonctionnels et la recherche d'une meilleure adéquation entre la vie des habitants et les nécessités économiques, un nouvel « art de vivre » assorti d'une liberté de choix du citoyen de condition modeste. L'analyse sociologique conduite a posteriori a montré le caractère artificiel de la création de ces entités, sur des sites vierges, sans sentiment d'appartenance, faisant fi de toute profondeur historique.

Et, plus préoccupant au plan social, en dépit d'un surinvestissement sur le local en contrepartie d'un déracinement, l'impossibilité de créer les caractéristiques d'une appartenance commune et de conditions de vies harmonieuses.

Cependant, l'émergence de ces nouvelles configurations urbaines, lesquelles sont à mettre en regard des constats alarmants résultant des effets de l'urbanisme fonctionnel ainsi qu'à ceux du découpage de la ville en secteurs et à la densification des quartiers d'habitat social, s'est conjuguée à une double prise de conscience de la part des pouvoirs publics : une interrogation sur les causes du malaise et du « mal- vivre » qui se manifestaient, et la nécessité d'une prise en compte d'autres facteurs que l'intervention sur l'aménagement urbain, la construction de logements de masse et l'organisation fonctionnelle des services.

Cette prise de conscience et l'appréhension de la fracture sociale sont à l'origine des versions consécutives de la politique de la ville tendant à endiguer les problèmes qui émergeaient dans les « quartiers », zones densifiées d'habitat social.

Changement de cap face au « mal- vivre » et à l'anomie des grands ensembles

Rappelons que l'objectif de l'action publique conduite au cours des Trente Glorieuses était d'offrir aux salariés des « couches laborieuses » des logements plus confortables, plus salubres, loin de la concentration et de la promiscuité des centres villes. Au cours de cette période, huit millions de logements ont été construits sous l'autorité de l'État et des collectivités locales par la mise en œuvre du programme de construction des grands ensembles dans le cadre de la planification urbaine. Jusque dans les années 1974, malgré l'émergence de mouvements de contestation (mai 1968, luttes urbaines présentées ci-dessous), cette politique s'inscrivait dans un contexte de croissance économique dont le souci prioritaire était d'adapter l'espace urbain aux exigences du progrès dominé par la technologie et l'économie.

Dans ce contexte, peu de crédit était accordé à l'élément humain, à la qualité de vie (Baptiste à Nemours faisant le lien entre logement social et qualité de vie illustre cette réalité à sa façon : *Je vois pas comment on peut améliorer la qualité de vie de personnes qui sont dans des logements sociaux…)* et aux besoins en lien avec les conditions d'habitat : usage du logement, habitudes, sociabilités, occultant de ce fait les problèmes liés à la cohabitation et à l'émergence de difficultés d'ordre socioculturel et sécuritaire.

À ces carences manifestes, le changement de cap des politiques publiques signant l'échec d'une politique utopique souhaitant rassembler toutes les catégories sociales dans un même type d'habitat et de leur permettre de « vivre ensemble », a, dans les faits, été productrice d'effets insoupçonnés et notamment, d'un phénomène d'anomie. L'échec de la politique de mixité sociale (déclinée au titre des dynamiques de peuplement) a permis de mettre en évidence la place occupée par les conditions du cadre de vie (distances entre travail et logement, coûts induits, isolement, faiblesse de l'interconnaissance, ennui, …) et à conduire les décideurs à adapter la nature des mesures qui seront ensuite préconisées. Ces dispositifs nouveaux délaisseront quelque peu l'urbanisme pour privilégier d'autres domaines (l'habitat, l'insertion des jeunes et le marché du travail, la prévention de la délinquance, l'éducation et la formation) et développer une politique du lien social avec l'objectif de réunir les conditions du vivre ensemble sur fond de paix sociale (thèmes qui seront détaillés dans la partie analytique). Ainsi, face aux risques de fracture sociale liés à une situation économique atone,

les politiques publiques qui, jusque-là, avaient eu pour ambition première de répondre à la nécessité d'urbaniser la société française, ont progressivement amendé leur stratégie par la prise en compte de facteurs humains et des attentes des populations.

L'élément déclencheur du changement de cap des politiques publiques et de l'urbanisation déshumanisée, désocialisante, est apparu avec la crise de la société postindustrielle qui, référée à la montée du chômage, fait réapparaître des questions sociales majeures lesquelles vont devenir les objets centraux de la politique de la ville. La politique de la ville apparaît comme une compétence partagée entre l'État et les collectivités locales. Elle est une prérogative des collectivités locales en matière d'organisation et de régulation du développement urbain par le choix, la localisation des équipements publics, des logements et des activités. Si le respect des grands équilibres environnementaux relève d'une compétence nationale, les collectivités locales sont attributaires d'une mission de remédiation aux dysfonctionnements administratifs, organisationnels et sécuritaires et de lutte contre les ségrégations, notamment dans les secteurs de concentration de populations jugées les plus précaires et « susceptibles de troubler la paix sociale » [Chaline C., 1997, p. 3].

C'est dans le cadre de cette répartition des compétences que sont déclinés les objectifs et conditions de construction des logements sociaux. Ainsi, dès 1973, face aux difficultés attribuées à une croissance démographique rapide (en témoigne la population de Sarcelles passée en 20 ans de 8 400 habitants à plus de 55 000), au gigantisme des grands ensembles et aux médiocres conditions de vie qu'ils offraient (la « sarcellite »[74]), une directive interministérielle prescrivant aux collectivités de limiter la taille des constructions fait figure d'avertissement. La création en 1977 du Comité Habitat et Vie Sociale, chargé de coordonner les actions et les financements des différents ministères intervenant dans le domaine de l'urbanisme, préfigure les premières actions des politiques publiques ciblées sur la ville.

À partir de 1977, plusieurs déclinaisons de cette politique correspondant à des objectifs ciblés, mais pas toujours hiérarchisés, se traduiront par des mesures plus ou moins incitatives ou plus ou moins directives, susceptibles - mais pas toujours opérantes - de maintenir dans des zones

[74] La « sarcellite », forme de mal être, est définie par un reporter de *l'Aurore* en 1966, comme « affectation qui est un état dépressif particulier aux habitants des grands ensembles, atteignant surtout quelques jeunes femmes en mal d'oisiveté ».

jugées « à risque » les équilibres considérés comme fondamentaux et la cohésion sociale. Par la mise à disposition d'une panoplie d'outils différenciés, par la diversification des modes d'intervention adossés à un contexte économique et social dégradé, l'ambition de la politique de la ville a, ainsi, au cours des quatre dernières décennies, tenté de répondre aux situations, avec un degré d'urgence modulé et souvent peu d'anticipation. Ce souci de contribution et d'implication à l'amélioration du cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées visait un double objectif : satisfaire au leitmotiv de mixité, appréhendée comme garante de cohésion sociale et remédier à l'anomie qui gagnait les grands ensembles.

Dans le cadre de ces opérations de construction et d'aménagement, au-delà de l'élargissement de l'offre de logements, des mesures d'accompagnement d'ordre économique, relayées par les collectivités locales, sont instituées sous forme d'interventions auprès des populations les plus vulnérables (mesures devenues banalisées désormais), à deux niveaux cumulatifs : en instaurant des mesures tarifaires alignées sur les capacités financières des ménages (pratique du quotient familial) et en faisant la promotion des dispositifs disponibles d'aide et de soutien aux entreprises afin de stimuler localement la création d'emplois.

Parallèlement, des politiques sectorielles adaptées aux différents territoires (quartiers) de la ville, prenant appui sur des acteurs impliqués dans la vie locale et la gestion soit au quotidien soit en cas de crise, tels les pactes sociaux intra groupes d'habitants assortis d'une assistance technique, figurent au titre des solutions proposées par la politique de la ville.

En fonction des alternances politiques et des opportunités, les interventions publiques ont mis l'accent, outre les mesures d'affichage (création ou non d'un Ministère dédié à la politique de la ville), soit sur le construit et les structures, par des mesures d'incitation et des aides à la rénovation urbaine (aides à la pierre), soit sur les populations par des mesures visant à la mixité sociale et tendant à instaurer une proximité entre populations au profil sociologique ou ethnique différent (accompagnement des porteurs de projets).

Dans ce contexte d'aménagement urbain à dominante rationnelle, technocratique et, pour partie déconnecté des aspects sociaux et humains, dans lequel la ville moderne construite de toutes pièces par des techniciens convaincus de pouvoir créer du lien social, de la vie sociale

de façon instrumentale, va susciter, comme nous l'avons déjà évoqué, la contestation. Ainsi, H. Lefebvre[75] oppose à cette ville du planificateur, sa réflexion, laquelle le conduit à distinguer valeur d'usage et valeur d'échange de l'habitat (en référence à sa culture marxiste) considérant que l'utilité d'un bien - la ville, la vie urbaine, le temps urbain en l'occurrence - détermine sa valeur d'usage, alors que la valeur d'échange - espaces achetés et vendus - référant à la consommation des produits, des biens, des lieux et des signes est celle qui est déterminée par le marché [Lefebvre H., 1972, p.25].

L'analyse contestataire de Lefebvre, qualifiée d'utopie révolutionnaire, et qui appelle de ses vœux « la ville pour tous », c'est-à-dire la possibilité d'accès à l'ensemble de ses services et à leurs usages quelle que soit l'appartenance de classe, s'articule à la réflexion critique portée par la planification urbaine et l'intervention publique observée dans les années 1970, et analysée par M. Castells et F. Godard. Ces analyses accusent la politique en place de structurer une urbanisation inéquitable, « désocialisante », sans normes ni valeurs morales, et de faire des populations de l'habitat collectif, des individus aux besoins identiques et à l'identité insignifiante et inopérante en tant que citoyens et habitants.

L'asymétrie de situations entre les populations inféodées à l'industrialisation logées dans cet habitat et les « classes dominantes », imputée à l'urbanisation et au développement économique, soumettant ces nouveaux citadins à des conditions matérielles peu gratifiantes et les confinant dans un contexte devenu anomique, a été le catalyseur d'une contestation exprimée sous deux formes : les luttes urbaines[76] et la violence.

Les excès de la planification urbaine et de l'urbanisme fonctionnel des années 1950-1970, ont donné naissance à divers mouvements de mobilisation des populations contre la gestion technocratique, économique et affairiste, revendiquant la remise en cause des modes de développement des milieux urbains. Ces mouvements ou « luttes urbaines » (qui ont éclaté au cours de la décennie 1970), en opposant organisation de l'ordre spatial, instrumentalisée par

[75] Lefebvre H., *Le droit à la ville*, Paris, Ed Antropos, 1968, 4e éd.1972

[76] Le Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, définit les Luttes urbaines comme « conflits qui, dans le cadre de l'industrialisation de la société et du développement urbain, opposent les intérêts des classes dominantes à ceux des usagers, du point de vue global du « droit à la ville » décrit par H. Lefebvre. Ces conflits peuvent être très divers et toucher à tous les aspects de la vie quotidienne : logement, transports, environnement, vie sociale et économique avec ses incidences sur l'espace

la planification urbaine, et changement d'ordre social, interrogent un des aspects cardinaux de cette étude, le rapport de l'habitant à son espace de vie.

L'épisode des luttes urbaines a donné une visibilité accrue à la persistance, en dépit des différents dispositifs d'intervention mis en place par les acteurs publics en France, aux mutations, dérèglements et dysfonctionnements auxquels sont confrontés les cadres d'action de la politique de la ville responsables de l'anomie de certains secteurs de la ville et des grands ensembles en particulier. Dans ce contexte, non spécifique à la France, s'est révélée une dynamique qui a nourri certains mouvements militant pour « une ville équilibrée socialement et spatialement, une ville territoire de mixité urbaine et sociale, favorisant la mobilité et les échanges entre ses habitants et ses quartiers ». Les luttes urbaines se caractérisent par de nouvelles pratiques, soit de gestion collective des espaces, soit de démocratie de proximité, par de nouvelles formes d'action politique privilégiant le recours à des formes d'actions associatives ou à des collectifs, plutôt qu'aux traditionnelles luttes syndicales ou à celles des partis politiques. Ces initiatives novatrices sont sous-tendues par la volonté de mettre en actes une démocratie participative (sans passer par des élections) dans le contrôle du pouvoir local et la pratique de l'autogestion par les salariés dans l'entreprise (à l'image de l'usine LIP qui en 1973 a pris en charge pendant six mois la production de l'entreprise de fabrication de montres)[77].

Les luttes urbaines remettent en question les formes d'organisation de certains services (sociaux notamment) et des équipements collectifs qui à l'époque traduisaient un mode d'organisation hérité des hygiénistes et des médecins humanistes du 19e siècle, l'objectif étant d'éduquer les populations démunies en leur enseignant les règles élémentaires d'éducation et de propreté, niant totalement l'individu. Plutôt que de proposer des équipements qui reflètent la morale et exercent des contraintes fortes et une discipline stricte

[77] Divers événements illustrent ces mouvements : en janvier 1969, des foyers d'immigrés commencent à protester contre leurs conditions d'habitat ; en juillet 1969, des résidents de St Denis protestent contre leurs conditions de vie et d'habitat au moment où apparaissent les premières campagnes de protection de l'environnement ; en septembre 1969, une manifestation est organisée dans le cadre de la protection de la vallée de la Bièvre contre un projet de plan d'urbanisme ; en décembre, un mouvement de mobilisation de la population est organisé pour la préservation de la Place de la Porte Dauphine à Paris.

sur les individus, « dressant et éduquant les corps »[78], le mouvement propose de tenir compte des individualités[79]. Par l'attention qu'elles portent à la défense des droits de la nature et de l'environnement, les luttes urbaines connaîtront une évolution radicale faisant passer les mobilisations relevant de la tradition ouvrière avec des revendications quantitatives, à un mouvement autour de problèmes environnementaux, mobilisant des couches nouvelles de la société salariale en position ascensionnelle. À la différence des conflits du travail, les luttes urbaines s'ancrent plus volontiers, plus logiquement dans la défense des valeurs morales que celle des intérêts économiques et/ou organisationnels.

Ainsi, tout en nourrissant une critique acerbe de l'urbanisation massive (contre les marchands de béton), les luttes urbaines expriment le rêve d'une couche montante de la population aspirant au retour au bien-être davantage en harmonie avec la nature et les espaces verts et plaident parallèlement pour la cause de la convivialité, contre l'anonymat des grands ensembles et contre toutes formes de ségrégation. Par ailleurs, les mesures mises en place pour satisfaire aux revendications ont recouru à la participation (dispositif qui sera analysé sous l'angle théorique en tant que concept et en tant que dispositif opérationnel articulé aux données empiriques), démarche dont l'objectif est d'amener les habitants à se mobiliser et à se prendre en charge. Cependant, l'absence de volonté de sortir de l'anonymat comme celle de s'engager dans les actions citoyennes ont, sans réellement porter atteinte aux choix exprimés, limité la portée des mesures et des retombées de la mobilisation.

Soulignons que la revendication d'un bien-être en lien avec la nature, préemptée par une partie de la population de l'échantillon, n'est pas exclusive aux luttes urbaines. La position géographique des deux terrains d'étude situés dans un périmètre semi-rural permettant à ceux qui recherchent cette harmonie de la trouver à proximité (« *…Mon mari va dans les bois, il va aux champignons, ramasser des mûres, pour faire des confitures…* , Claude à Nemours .

[78] Foucault M., *Surveiller et punir,* Paris, Gallimard, 1975

[79] Aubert N., Gauléjac de V. de, *Le coût de l'excellence,* Paris, Seuil, 1991. En dénonçant la discipline imposée dans les grandes entreprises où l'exercice de l'autorité est caractérisé par des formes contraintes qui ne s'exercent plus sur les corps mais sur les représentations et la subjectivité des individus, cette analyse a relayé le mouvement des luttes urbaines dans la mesure où ces contraintes opèrent dans un univers de la prescription idéale dans lequel l'organisation du travail est pensée à partir d'un monde théorique idéal avec des contraintes instables, sans limites, infinies.

En revanche, pour ceux qui ne valorisent pas la position géographique des lieux, les regrets ou la frustration demeurent présents :

« *... si je pourrais me permettre ce serait déménager ...pour une maison à la campagne avec un plus grand jardin, ...sans voir grand mais avec un vrai jardin pour mettre des plantes...* »(Nathalie),

« .... la possibilité d'aller en forêt plus simplement, alors que là il faut aller jusqu'au bout de la planète (?), pour mon p'tit bonhomme, il y avait juste à passer la passerelle c'était cool... »(Sabrina à Melun) .

Parallèlement à l'épisode des « luttes urbaines », des formes plus « classiques » de contestations (violences) ont conduit à de nouvelles formes d'action publique.

De nouvelles formes d'action publique

Les premières mesures, arrêtées pour faire face aux violences imputées à cette urbanisation sans équité ni valeurs morales, ont été prises dans l'urgence à l'été 1981 (affrontements des Minguettes à l'origine de la marche pour l'égalité et contre le racisme), avant que d'autres dispositifs ne leur succèdent. Au plan administratif, une nouvelle forme d'intervention reposant sur le mode contractuel sera inaugurée, en 1982, avec les dispositifs Développement Social des Quartiers (DSQ) organisés sur la base de contrats entre l'État et certaines collectivités supports. C'est ainsi que, dans un climat de suspicion et de méfiance généralisées sévissant dans certains quartiers d'habitat collectif, afin de répondre au sentiment d'insécurité dénoncé et de montrer que les responsables politiques étaient sensibles et actifs face à la lutte contre la petite et moyenne délinquance, le « dispositif anti-été chaud » a été mis en place dans onze départements. Ce dispositif reposait sur des actions ciblées à même d'améliorer l'aspect physique des quartiers et proposait, pour restaurer la cohésion et faire face au délitement du lien social, de nouveaux modes de gestion urbaine associant la lutte contre la ségrégation, lutte contre la dégradation du bâti et lutte contre la délinquance.

Cependant, le caractère dérogatoire de ce dispositif et son assise contractuelle qui se démarquaient des standards des politiques publiques à l'échelle nationale, se sont révélés impuissants face à la dégradation de la situation et à l'escalade de la stigmatisation, un nouveau rythme de la politique de la ville s'imposait. C'est ainsi qu'est arrêté, à partir de

1984, en réponse à ce phénomène, un traitement de l'ensemble de la question urbaine c'est-à-dire l'élargissement spatial et fonctionnel du traitement de tous les problèmes et pas seulement les problèmes des « quartiers précarisés et de fait stigmatisés ».De nouveaux outils organisationnels tendant, en particulier, à favoriser la coopération entre les services et répondant à la volonté de ne plus avoir une approche clivée des mesures mais à fusionner projets architecturaux axés sur les aspects fonctionnels et projets liés au logement, au cadre de vie et à la prévention de la délinquance, sont déployés à partir de l'année 1988. Néanmoins, cet arsenal de mesures complété par le déploiement de la LOV (loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine dite loi Besson de 1990) ne suffira pas, en dépit de la nouvelle mission assignée aux politiques publiques de la ville qui ne ciblent plus tant la pauvreté elle-même que la manière dont elle est répartie dans l'espace[80] : s'attaquer à la concentration spatiale des populations à problèmes par la promotion de la mixité sociale. Une situation qui sera de peu d'effet et qui sera confirmée, suite au changement de majorité intervenu en 1993, par la mise en sommeil de la politique de la ville, plus proche d'une politique de prévention, beaucoup moins enthousiaste du fait des restrictions budgétaires liées à la politique de rigueur conduite.

Dans ce contexte, la montée puis la coagulation du sentiment d'insécurité associé à l'augmentation relative du nombre d'agressions et à leur forte médiatisation, marqueront le passage progressif des politiques publiques de prévention aux politiques sécuritaires. Les mesures mises en œuvre continueront à être dirigées vers les quartiers précarisés et tenteront de colmater les conséquences de la stigmatisation et de la désaffiliation tant économique que relationnelle des populations en introduisant explicitement un objectif de mixité sociale.

Les mesures à même d'endiguer le processus de stigmatisation et de tendre vers l'objectif de mixité sociale se heurtent alors à la prégnance d'un sentiment d'insécurité, par ailleurs alimenté par les politiques sécuritaires déployées (vidéo surveillance, nouvelles technologies répressives dont les drones silencieux dotés de caméras infrarouges, technologies biométriques, …), freine la dynamique qui visait à redonner un attrait à ces quartiers en direction des classes moyennes et contribue à la persistance de la fragmentation sociale et des

[80] Tissot S., *L'État et les quartiers,* Paris, Seuil, 2007, p.43

inégalités. Ainsi, dans nombre de quartiers paupérisés et en dépit des mesures mises en place par les politiques publiques, les conséquences de « la déconversion sociale, de la vulnérabilité des masses, de l'invalidation sociale, de la *désaffiliation* »[81] ne parviennent pas à se colmater. La notion de désaffiliation développée par R. Castel est la situation dans laquelle tous les liens, toutes les connexions, sont rompus, où l'individu désaffilié n'est plus inséré dans aucun réseau, perd toute visibilité, toute nécessité, quasiment toute forme d'existence sociale et par là se considère comme « inutile au monde ».

La réaction des politiques publiques, inspirée par l'épisode pacifié des luttes urbaines, conduit à la mise en place de mesures contribuant à structurer le cadre d'intervention de la rénovation urbaine et à proposer de nouvelles formes d'action publique aux objectifs ambitieux : désenclavement, formalisation de nouveaux repères, légitimation de nouvelles normes du vivre ensemble, regain d'attrait offert aux quartiers délaissés, amélioration des conditions de vie et le bien-être des habitants. Ainsi, afin de ne pas reproduire certains dispositifs peu transparents, mal coordonnés et inefficaces, la démarche qui est entreprise par les pouvoirs publics en 2003 consiste à placer sous le contrôle d'un centre unique la conduite des opérations de rénovation urbaine, l'objectif étant de disposer d'une vision globale des opérations programmées et d'en coordonner les financements. L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), instituée par la loi d'orientation et de programmation pour la Ville et la Rénovation urbaine du 1er Août 2003, s'est ainsi vue confier la mission d'assurer la mise en œuvre et le fonctionnement du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) par l'accompagnement des projets urbains proposés par les collectivités locales et ayant pour objet de « réduire les dysfonctionnements existants et la transformation en profondeur des quartiers, devenus sensibles, par leur réinsertion dans la ville » [82]. Une politique de guichet unique permettant une simplification notoire des procédures de financement pour les collectivités locales porteuses de projets accompagne le dispositif.

Les actions pilotées par l'ANRU se concentrent notamment (seulement 10% de l'enveloppe financière de l'Agence sont réservés à des opérations ne bénéficiant pas de convention

[81] Castel R., *La métamorphose de la question sociale, une chronique du salariat,* Paris, (Fayard 1995), réed. Gallimard, 1999, p. 13
[82] www.ANRU.fr

spécifique) sur les quartiers et les populations dont la situation est jugée précaire et qui sont appréhendées comme « susceptibles de troubler la paix sociale »[83]. Ces opérations étaient (la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a fusionné ces contrats avec les contrats supports de la rénovation urbaine) assorties d'un volet social décliné par un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) dont la vocation était de restaurer la qualité de vie dans les quartiers concernés par la politique de la ville et d'en donner les perspectives de développement en les incluant aux dynamiques des agglomérations dans lesquelles ils se situent. Les actions développées, et poursuivies dans le dispositif législatif actuel, s'inscrivent dans des champs d'intervention retenus au titre des politiques sociales : gestion urbaine de proximité, aide à la mobilité et aux déplacements, soutien aux habitants pour l'amélioration de leur cadre de vie, suivi de « santé », accompagnement du relogement et de ses suites dans le cadre des opérations PRU, expérimentation de l'accompagnement post-relogement des ménages et un volet très développé concernant l'éducation.

Une des particularités de ces actions qui prévoient la sensibilisation, l'intégration des habitants à leur mise en œuvre, réside dans cette intention participative consistant à les rendre acteurs de leurs conditions de vie. Cette intention n'est pas sans rappeler un des axes mis en avant par les promoteurs des « grands ensembles » qui lors de leur édification, adossés à l'évolution socioculturelle qu'ils étaient censés porter, visaient à stimuler la mobilisation et l'implication des habitants avec la mise en place de groupements d'usagers. Au-delà de ces aspects participatifs (peu probants à Melun et à Nemours), ces opérations apparaissent comme la déclinaison de dispositifs ambitieux de réinsertion des populations et des quartiers « marginalisés » dans la cité. La diversification des interventions et des modalités d'action, s'avérera sans grand effet sur la fragmentation urbaine qui se poursuivra. Au cours des années 2003-2006, parallèlement au maintien des mesures sécuritaires (mesures qui, à certains égards, ont été accusées d'instituer un traitement pénal de la misère), se dessine un léger renouveau des politiques de la ville. Afin de tendre vers un objectif de cohésion sociale, d'égalité des chances et de réduction des inégalités sociales et territoriales, un nouveau

[83] Chaline C., « …et présentant des caractéristiques « contraires aux idéaux proclamés de solidarité », 1997, op.cit., p.3

programme national de rénovation urbaine (PNRU) est arrêté en 2003 (loi Borloo). Cet ambitieux programme prévoit de rénover 530 quartiers sur une période de 10 ans.

Les actions concernent le financement d'opérations d'aménagement, de rénovation, de résidentialisation visant à l'achat par les locataires de leur logement (une autre définition recouvre cette terminologie dans les opérations actuelles de rénovation urbaine), la construction de 200 000 logements ainsi que la mise en place d'une gestion urbaine de proximité (GUP) aux fins d'améliorer la qualité de vie des habitants tant au quotidien que sur le long terme.

Mais, si ces nouvelles orientations intègrent un des effets des luttes urbaines, la participation qui doit (en théorie) amener les habitants à se mobiliser, à se prendre en charge, par un investissement personnel et contribuer à la redynamisation de leur quartier ou de leur unité de vie pour recréer du lien social, force est de reconnaitre, qu'elles n'ont pas eu, à leur tour, d'effets probants et qu'elles n'ont pu endiguer l'escalade de la stigmatisation et la montée de l'insécurité. Une deuxième forme d'innovation instituée par la politique de la ville, réside dans l'organisation et le déploiement de concertations entre acteurs sociaux, économiques, autorités en charge de la protection, de la prévention et de la justice. Cette mise en commun d'informations et de moyens nécessite de faire appel à la mobilisation de ressources très diversifiées (ressources politiques et financières locales suite aux transferts de compétences consécutifs à la politique de décentralisation). Un schéma qui d'ailleurs a fait perdre à l'action publique de sa lisibilité et de son intelligibilité du fait d'une nouvelle logique d'action qualifiée parfois de « complexe ».

La loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005 qui fera suite à ces mesures, privilégie l'action en faveur de la mixité sociale en se donnant pour objectif la production d'une « mutation urbaine » par une ouverture des « quartiers à problèmes » (terminologie figurant dans les documents de suivi du projet de rénovation du Mont Saint Martin à Nemours) et la requalification de certains espaces associés à des actions d'amélioration de la qualité de vie. Les actions définies tendent à réaliser le mixage entre trois types d'interventions : intervention sur l'habitat, programmes en direction de l'éducation/formation et de la prévention, actions en faveur de l'emploi pour lutter contre le chômage. Au titre de

ces mesures, citons l'expérimentation au titre des programmes concernant le décloisonnement en matière d'éducation, d'un dispositif novateur, le busing[84], sous l'impulsion de Fadela Amara (Plan Espoir Banlieues) et dans le domaine de l'habitat, l'opération conduite par Christine Boutin concernant la proposition d'accession à la propriété de maisons individuelles à raison de 10€ par jour. Deux opérations qui se sont révélées sans suite car onéreuses pour les finances publiques et inefficaces en termes de cohésion sociale.

Si les versions successives des cadres d'intervention publique étaient en phase avec les objectifs du plan national de rénovation urbaine de 2003, et en dépit de l'engagement financier à hauteur des deux tiers de l'enveloppe nationale à fin 2011, la politique de la ville donne une impression de piétinement et de manque d'ambition. A ce titre, la Cour des Comptes a relevé dans son rapport annuel afférent à l'année 2011, que les 8,5 millions d'habitants des quartiers concernés par cette politique sont « toujours confrontés au quotidien à des inégalités persistantes, le taux de chômage étant au double de la moyenne nationale, un habitant sur trois vivant sous le seuil de pauvreté, un habitant sur quatre renonçant à des soins pour raisons financières, les populations et particulièrement les jeunes y étant victimes de discriminations à divers titres ».

Face à cette situation, la nouvelle équipe issue des élections de mai-juin 2012, en plaçant le problème sécuritaire et les besoins en logements sociaux en tête des préoccupations gouvernementales, a engagé une concertation nationale intitulée « Quartiers engageons le changement » et diligenté une étude sur la participation citoyenne (rapport Bacqué-Mechmache). Ces travaux ont constitué le matériau de base de la « loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale » du 21 février 2014 en fonction de laquelle une nouvelle géographie de la politique de la ville est mise en place sur 200 quartiers (qualifiés de zones de sécurité prioritaire ou ZSP), identifiés par l'ANRU comme présentant les dysfonctionnements urbains les plus lourds sur la base d'un critère unique référé au niveau fiscal médian (niveau du revenus moyen par habitant s'établissant en deçà de 60% de ce revenu fiscal médian) . Ces

[84] Le « busing » est un dispositif expérimental mis en place dans dix villes de France en 2009 pour promouvoir la mixité sociale au sein des établissements scolaires. Ce dispositif partant du constat que la ségrégation sociale a une composante géographique conséquente, consiste, au sein d'une ville ou d'une agglomération, à scolariser des enfants d'une école implantée dans un quartier d'habitat social, dans une école d'un quartier d'habitat de type résidentiel.

quartiers sont appelés à bénéficier du traitement dit de « rénovation urbaine ». Par ailleurs, considérant que pour réussir, la politique de la ville doit se faire avec les habitants, le dispositif insiste sur la valorisation du pouvoir d'agir des citoyens et définit les modalités de la participation des habitants. Cette participation adossée au principe de co-construction s'institue dans le cadre de « conseils citoyens» (successeurs des Conseils ou Comités de quartiers existants à Melun et à Nemours comme dans beaucoup de villes supports d'opérations de RU)[85].

En dépit de ces ajustements et déclinaisons successives pour dépasser les aspects techniques d'aménagement de l'espace et satisfaire à la prise en compte des aspects humains et sociaux, notamment pour faire face au creusement des inégalités, il apparaît que la politique de la ville tarde à se révéler efficiente (en attestent les multiples débats de ce début d'année 2015 référant aux violences extrémistes et à l'épisode douloureux des attentats de janvier). Néanmoins, les mesures proposées, sans ignorer le poids et la place des structures institutionnelles et de l'idéologie économico-technocratique, affichent désormais, au nom d'une certaine « modernité », un intérêt pour l'habitant en lui offrant une place, voire certaines tribunes, dans la réflexion, en lui donnant la possibilité de s'exprimer et de participer. Une démarche qui tend à mobiliser les capacités des habitants, à éprouver leurs dispositions à s'engager, à tester leurs motivations, à solliciter leur énergie et à jauger leur investissement dans les opérations modifiant ou aménageant leur univers d'habitation et de vie.

Les Programmes de Rénovation Urbaine mis en place à Nemours et Melun, deux cas typiques d'intervention de l'ANRU au titre des politiques publiques locales, ont été concrétisés par des conventions (protocole de préfiguration en date du 14 juin 2007 pour Nemours et du 17 Décembre 2008 pour Melun), conventions négociées entre les villes supports, l'État, les bailleurs sociaux et les organismes financeurs (CDC) ou partenaires (CAF). Ces deux opérations, caractéristiques des interventions publiques encadrées au plan national et déclinées localement, et qui ont été retenues comme supports de la présente recherche, feront l'objet d'une qualification détaillée dans la deuxième séquence de ce travail.

[85] Le fonctionnement de ces instances est proposé dans la partie analyse de ce travail.

Cependant, ces mesures ayant été pensées et définies « d'en haut », sans concertation véritable avec les intéressés et sans communication à caractère pédagogique sur la politique de la ville, sont demeurées parfois assez peu visibles pour les habitants des quartiers (voire considérées comme de « la poudre aux yeux »). Par ailleurs, ce défaut de communication entre décideurs et usagers, exacerbé par le caractère très technico-administratif des documents mis à disposition des habitants, continue à brouiller les pistes et à entretenir incompréhension, suspicion et non-adhésion aux projets.

L'expression des habitants du terrain de recherche soumis à ce cadre d'action atteste à la fois de la défectuosité de la communication :

« Au mois de juin 2010, le responsable de proximité des HLM nous a dit «de toutes façons on va rien refaire parce que de toutes façons vous, « vous allez dégager », donc on l'a appris comme ça… » (M. Sophie à Nemours),

ainsi que de l'absence de concertation (transformée en procès d'intention à l'adresse des porteurs du projet) :*«Ils ont fait des réunions mais ils avaient déjà pris la décision, c'était pour nous mettre au pied du mur »* (Martine).

Au-delà des aspects informationnels, ce dispositif relooké et destiné à donner un nouveau souffle à l'action publique reste cependant encore trop axé, dans son approche globale, sur des opérations techniques alors que la complexité des situations auxquelles il ambitionne de faire face, appelle des mesures d'une autre nature (économique, politique et sociale) afin de créer les conditions optimales permettant à chacun d'assumer son identité et de se projeter dans le futur. Une interrogation, actualisée et exacerbée en ce début d'année 2015, sur la capacité des opérations de rénovation urbaine à régler les problèmes des quartiers bénéficiaires et à impulser une nouvelle dynamique au service du lien social, dynamique qui sera interrogée au cours de cette étude, qui n'est pas nouvelle et qui a donné lieu, au cours de la dernière décennie, à de sévères critiques.

Ces critiques dénoncent notamment, confirmant en ce sens les observations et constats qui seront présentés, la nature technique des mesures préconisées par la politique de la ville pour appréhender les problèmes sociaux, cette approche tendant à les dépolitiser aux fins de pacifier le périmètre urbain. De plus, il apparaît que depuis quatre décennies, et malgré la production en continu (comme nous venons d'en faire succinctement la revue) de mesures et

d'innovations, les différentes versions des politiques de la ville donnent une impression de stagnation, d'incohérence, et installent une forme de lassitude tant chez les acteurs de terrain qu'auprès des populations concernées par ces opérations (à Melun par exemple, les immeubles détruits au titre de l'opération de rénovation urbaine avaient fait l'objet d'une vaste opération de réhabilitation quelque dix années plus tôt).

Face à l'impression de confusion qui préside dans la définition et la mise en œuvre des mesures arrêtées, la question de leur réception par les habitants, principaux acteurs concernés par ces politiques, impose d'observer leurs ressentis et de recueillir leurs témoignages pour apprécier les effets et la portée des mesures mises en place. Avant de procéder à l'analyse détaillée des entretiens, il apparaît que si certains arrivent à tirer profit de la confusion (obtention d'un logement, d'un petit boulot, d'une aide quelconque), la majorité se réfugie dans une passivité attentiste ponctuée de protestations, de plaintes, de procès d'intention qui n'ont rien de politique.

« *L'ANRU c'est pour les routes.* N*ous en tant que locataires ils nous font croire que les bâtiments sont plus aux normes, ...L'ANRU c'est l'urbanisme avant tout, donc…., les bâtiments qui gênent on les enlève, comme la tour Lorient ils auraient aimé la détruire l'office, c'est la pire du secteur mais ils ont pas pu parce qu'elle faisait pas partie du chemin. En fait on démonte des morceaux d'immeubles et on laisse l'autre morceau …ça démontre bien…. »* (Faty, Melun)

Ce témoignage en donnant un caractère stratégique très fonctionnel aux opérations conduites dans le cadre de la rénovation urbaine, traduit par ailleurs une facette du ressenti des populations qui semblent avoir pris conscience que ce qui pourrait réellement changer leur situation ne dépend pas de la politique de la ville. Ce cadre d'action présentait les caractéristiques autorisant à tester un modèle inédit d'action publique, c'est à dire un schéma dans lequel l'État via ses relais occupe un rôle d'animateur plutôt que celui de dirigeant. Ces politiques qui donnent l'impression de fonctionner comme un leurre, un ferment d'inefficacité, voire de démobilisation des meilleures volontés, en particulier chez les militants des milieux associatifs, apparaissent comme contre-productives et en opposition à de nouvelles formes d'implication citoyennes. Ainsi, JP. Garnier considère que si la politique de la ville a joué un rôle d'amortisseur pour prévenir certaines ruptures sociales, certaines dérives ou décrochages sociaux, elle vise essentiellement à pacifier le champ urbain

afin de maintenir l'ordre urbain garant de l'ordre social par la mise en place de stratégies porteuses de nouvelles formes de ségrégation et de contrôle des populations marginalisées[86] [Garnier, 1996, p.167].

En parallèle, le sociologue conduit une analyse sémantique sur le passage de la notion de banlieue à la référence à la ville, euphémisation qui vise à adoucir les effets de la politique de la ville et à embellir la réalité sociale. Il établit que la terminologie banlieue continue à être employée pour qualifier les violences urbaines alors que c'est la référence à la ville qui est employée pour désigner la politique qui est déployée pour enrayer ces violences. La banlieue apparaît comme une illusion sémantique qui permet de masquer la réalité sociale, comme une manière de brouiller la réalité, de désigner sur un mode allusif ce que les acteurs politiques refusent de nommer c'est-à-dire « quartier d'habitat populaire dont les caractéristiques spatiales et sociales sont liées à des dimensions de classes sociales ». C'est en quelque sorte dissimuler de nouvelles formes de ségrégation urbaine des populations qui permet le transfert des problèmes sociaux vers le registre de l'urbanisation et de l'urbanisme sans remettre en question les vraies causes.

Les raisons avancées tenant au glissement sémantique (entre banlieue et ville), en partie lié au fait que le terme banlieue, en dépit de sa connotation négative et son manque de précision, parvient depuis les années 1980, de moins en moins à jouer un rôle « euphémisant », sont en phase avec le choix d'une dénomination globalisante et plus valorisante pour une politique censée remédier à une dégradation de la situation sociale dans certains quartiers. Le recours à la notion de ville évite de centrer explicitement l'action des pouvoirs publics sur les seuls quartiers en difficulté. On veut montrer que la recherche de solutions ne se situe plus seulement à l'intérieur mais en périphérie également (la mise en place des Comités de quartiers sur l'ensemble du territoire dans les villes joue ce rôle). Ainsi, les problèmes des habitants de des quartiers d'habitat social deviennent les problèmes de tous les habitants de la ville.

Plus ciblée, la critique partant du constat selon lequel, et malgré le renouvellement de certains responsables, les mêmes registres de justifications sont systématiquement mis en avant dans

[86] Garnier JP., *Des Barbares dans la cité,* Paris, Flammarion, 1996, p 164 et suiv.

les discours portant sur la sécurité, établit un lien entre politiques de la ville et politiques sécuritaires [Tissot S., 2007, introduction]. Ces discours de justification montrent que les politiques sécuritaires s'inscrivent clairement dans la territorialisation (cantonnement aux quartiers) des problèmes sociaux et à la stigmatisation des quartiers qualifiés de dangereux. Les problèmes rencontrés par les populations, ne sont pas imputés aux phénomènes liés au monde du travail (à l'absence d'activité) et à l'économie, mais sont présentés comme étant propres aux quartiers, voire générés par eux, comme si les décideurs de la politique de la ville avaient posé le cadre d'analyse dont avaient besoin les tenants d'une approche sécuritaire de ces problèmes. La montée des politiques sécuritaires a été facilitée par la dépolitisation des politiques de la ville et notamment, via le paradigme de l'exclusion et de la désaffiliation, a conduit à négliger les rapports de domination, de la question sociale. Dans le cadre de cette politique, les habitants de ces quartiers, dont une majorité est issue de l'immigration, ont été caractérisés par leurs manques et leurs déficits et non par leurs capacités d'action politique.

Ces critiques portées à l'action publique sont révélatrices de nouvelles relations sociales à trois niveaux : en premier, au sein des quartiers dits sensibles, en second lieu en diffusant un sentiment d'insécurité générateur de stigmatisation, au sein de la ville, en troisième lieu en instaurant un malaise (une forme de croyance) au niveau de la société dans son ensemble. Ce constat portant sur l'apparition de nouvelles formes de relations sociales contribue à accroître la différenciation entre les populations, prolongeant, ainsi l'analyse conduite, dès 1893, par E. Durkheim[87], lequel avait établi que la concentration physique des masses à l'âge industriel, les progrès des communications, les échanges et la rationalisation de la vie collective contribuaient à briser les solidarités traditionnelles (la nature et l'intensité des solidarités pratiquées au sein de l'échantillon confirmeront cette analyse).

L'objet de ces développements consacrés aux politiques de la ville ciblant plus particulièrement l'habitat collectif social, était d'identifier les dérèglements que les transformations de la ville, adossées au développement économique, occasionnent non sur les grands équilibres urbains mais plus spécifiquement sur les habitants des secteurs d'habitat

[87] Durkheim E., *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1930, 7e éd. 2007

social massifié, et d'apprécier en quoi la façon de les traiter, de les organiser, s'articulait aux conditions de vie et à la culture des milieux dans lesquels ils se développent. A l'issue de cet exercice (bien qu'incomplet), il apparaît que :

- dans le contexte de transformation du tissu urbain, au milieu du XXe siècle, et d'expansion des agglomérations, une série d'effets « collatéraux » (l'extension et la transformation de la banlieue en particulier) s'est montrée révélatrice de métamorphoses sociales. La question de l'intégration et des conditions de vie des populations, corrélée à une situation économique atone et une situation de l'emploi préoccupante, ont conduit les habitants de cet habitat de masse, immergés dans un contexte « anomique », à s'exprimer par les ressources dont ils disposaient, à savoir la contestation et parfois la violence.

- les comportements, les besoins, les revendications et les attentes des populations doivent être dissociés du volet technique et esthétique de l'espace construit (donc de la compétence des architectes-urbanistes-constructeurs) lequel n'est pas au fondement de la structure sociale définie, organisée et animée par les comportements, les représentations et l'identité des individus qui la composent.

Face aux orientations de la politique de la ville et à leurs déclinaisons successives, les chercheurs en sciences sociales ont mis en exergue les déficiences de l'action publique : alertes [Chombart de Lauwe, 1960], dénonciation des excès de la planification urbaine [Castells et Godard, 1974], plaidoyer accusant la ville moderne, construite de toutes pièces, d'être incapable de créer de la vie sociale et appelant à « la ville pour tous » [H. Lefebvre, 1972], critiques sur la manière d'appréhender les problèmes sociaux tendant à leur dépolitisation aux fins de « pacifier le champ urbain » et de les traiter [A. Touraine,1971 ; JP. Garnier, 1996 ; S. Tissot, 2007]. L'ensemble de ces interventions converge vers une insuffisance de prise en considération du rôle et des attentes de l'individu habitant avec ses compétences, ses habitudes et ses représentations.

La prise de conscience de cette nécessité tendant à considérer l'habitant, ses besoins, ses désirs, ses potentialités, ses stratégies dans son rôle d'usager et de citoyen semble se dessiner simultanément à la visibilité donnée à une politique du lien social par les responsables publics

dans leurs fonctions de garants de la paix sociale. D'autant que le champ des possibles lié aux exigences des individus confrontés aux multiples tentations et sollicitations du monde moderne se trouve élargi, voire reconfiguré par l'extension de l'usage des technologies de l'information et de la communication, ainsi que par le phénomène de mobilité qui sera convoqué au niveau de l'analyse.

Cette première séquence avait pour objet de caractériser le cadre d'action dans lequel s'exerce le développement de la ville et les relations sociales qui s'y construisent. Cette approche théorique du phénomène urbain et du développement de la ville du XXe siècle établit que l'espace de la ville s'impose comme le lieu où les individus s'affranchissent du poids du collectif et affirment leur individualité, émergent comme personnes [G. Simmel, 1995 _- 2004][88]. Cette transformation bouleverse les représentations que l'individu se fait de sa place dans la société et implique la différenciation des individus liés les uns aux autres par la pratique de fonctions différenciées et complémentaires, substituant à la solidarité mécanique la solidarité fonctionnelle et organisationnelle, caractéristique des sociétés dites modernes.

Dans ce contexte, il apparaît que, sous l'influence conjuguée des urbanistes progressistes et des politiques publiques, le logement social a traversé des évolutions marquant un progrès en matière d'accueil de catégories de populations qualifiées de populaires. Cependant, ce progrès était demeuré adossé à une philosophie, dans laquelle la dimension sociale occupait une place très secondaire. Ainsi, dans cette dynamique de configuration et de transformation, il apparaît que si pour assurer le logement des familles et organiser la ville, l'intervention publique a permis à une grande partie de la population d'accéder au confort matériel et à la « modernité », elle s'est désintéressée pendant longtemps des aspects générateurs de vie sociale, de convivialité, de « vivre bien », de ce qui participe de l'état d'esprit et de l'authenticité de cette nouvelle vie urbaine assimilée au modernisme. L'apogée de la politique de planification conjuguée au modernisme qui a marqué l'architecture de la période 1950-1975 a contribué à l'édification d'un paysage de tours et de barres et participé à l'émergence d'un processus de frustration, d'incompréhension conduisant à la marginalisation de certaines populations, voire à un processus de ségrégation. D'autant que parallèlement à ce processus de cadrage national, les politiques de peuplement (présentées au chapitre suivant) mises en œuvre en répondant à des exigences normatives, n'ont pas été en mesure de remplir les objectifs de mixité sociale proclamés et se sont heurtées à des difficultés localisées, imputables aux phénomènes de voisinage et de cohabitation de groupes sociaux aux habitudes et valeurs parfois éloignées. La production de la ville, espace de modernité et de mobilité, et l'usage qu'en font ses habitants apparaissent comme deux processus imbriqués qui se

[88] Simmel G., *Métropoles et mentalité*, 1999-2004, op.cit., p. 74 « la raison la plus profonde pour laquelle précisément, la grande ville suggère le penchant à l'existence personnelle la plus individuelle […] me parait être celle-ci : le développement de la culture moderne se caractérise par la prépondérance de ce qu'on peut appeler l'esprit objectif sur l'esprit subjectif … »

diffusent, interfèrent et parfois se contredisent. Ces attributs et ces fonctions, attachés à cet espace social multifonctionnel et fait de complexité, sont constitutifs du contexte dans lequel s'apprécie l'« habiter ».

Ainsi, adossée aux dynamiques de peuplement observées dans le parc locatif social et à un traitement technocrate peu sensible aux attentes des populations, la deuxième séquence de cette approche théorique et conceptuelle est consacrée à considérer comment les occupants de l'espace habité « habitent », s'organisent et produisent des formes d'occupation en lien avec leurs pratiques d'appropriation et d'usage de l'espace résidentiel. Autrement dit, comment, en fonction de paramètres culturels et d'attributs identitaires différenciés, les habitants de l'unité urbaine, du quartier, à laquelle ou auquel ils se réfèrent ou/et s'identifient, manifestent-ils des niveaux d'acculturation par des pratiques différenciées et développent-ils des relations sociales singulières ?

II L'« HABITER » : MARQUEUR IDENTITAIRE ET MARQUEUR SOCIAL

Le phénomène urbain, regroupement désormais universel des hommes, mouvement qui a traversé les siècles, et qui, à l'échelle planétaire, poursuit son emprise, se manifeste à la fois sous un angle dynamique en ce sens qu'il est producteur et support de faits sociaux (ségrégation, violences urbaines, …) et comme mode de production de la ville (périurbanisation, « grands ensembles »). Par l'observation des structures qu'il génère et l'organisation des entités qui en sont issues, le développement de ce processus de production de la ville a permis, d'une part de mettre à jour, le rôle, les intentions et les objectifs poursuivis par les politiques publiques, d'autre part de saisir les relations d'interdépendance entre les différents acteurs et les jeux de pouvoir qu'elles traduisent. Parties prenantes de ce processus centré sur les aspects théoriques et techniques, les réflexions sur le logement des « hommes » et sur leurs conditions de vie, ont délaissé, plutôt que de les considérer comme axe majeur, les représentations des populations, leurs préoccupations, leurs compétences, leur vécu quotidien et leurs aspirations. Les politiques conduites depuis les années 1950 et les dispositifs qui les accompagnent ont alors produit des entités urbaines, lieux qualifiés d'« espaces aliénés » ou « bureaucratiques de consommation dirigée » [Lefebvre H., 1968] qui rendent « impossible pour l'usager de fabriquer son propre espace ; celui-ci apparaissant comme propriété de l'autre, du technocrate et non pas comme le lieu de développement de l'individu….espace d'un en-soi social qui n'existe pas pour soi,… » [Ségaud M., 2010, p.47].

Concernant plus particulièrement les zones d'habitat collectif social, objet de cette étude, la connaissance des façons de vivre l'espace et les lieux d'habitation, des « manières d'habiter » apparaît comme le vecteur privilégié d'accès aux transformations, dans leurs formes extérieures comme dans leurs formes intériorisées, subies et induites, par les habitants des « grands ensembles ». Corrélativement, du fait de leur nature contrainte, les déplacements résidentiels, physiques et environnementaux, imposés par les mobilités opérées dans le cadre des opérations de rénovation urbaine en constituent une version tout à fait spécifique.

Il est indéniable que si l'habitat collectif type « grands ensembles », ces constructions significatives de progrès social pendant plusieurs décennies, a apporté un certain confort de vie, permis hypothétiquement un ancrage et le tissage de liens de voisinage ou

d'appartenance à une communauté, il est d'abord porteur de vécus, d'histoires personnelles ou familiales. «*…je suis partie de chez mes parents j'étais enceinte, j'ai eu cet appartement, c'est quand même l'appartement d'émancipation,… vous y grandissez, c'est* votre *vie quoi »* (Lydie à Nemours)

et d'une histoire collective avec des marqueurs puissants : «*Vu que les copines se côtoyaient, après les mamans descendaient …après on allait dormir chez la copine, la copine venait dormir chez nous …et après les parents sont devenus des amis … »* (Jessica à Melun).

Dans cette logique, la construction des « grands ensembles » qui se révèle être un épisode structurant de l'histoire urbaine contemporaine, inscrit dans un contexte politico-social dans lequel et pour lequel ces opérations ont été réalisées, ne semble pas avoir mesuré les transformations sociétales profondes qu'elle portait en germe. S'agissait-il, dans la période de reconstruction du pays, d'inventer des logements correspondant aux attentes de l'« homme moderne » ou de construire un nouveau modèle urbain ou encore de sortir la France des taudis avec le projet de contribuer par le logement à l'émergence d'une société plus juste, plus rationnelle, en capacité de rompre avec la ville industrielle et de donner accès aux populations ouvrières à la « modernité sociale » [Tellier T., 2007, p.76] ? Une interrogation restée partiellement en jachère dans la mesure où le logement, support de phénomènes à composantes sociales fortes telles que ségrégation socio-spatiale, ghettoïsation et autres situations problématiques liées aux « grands ensembles », paraît avoir été soumis prioritairement à la prégnance d'options architecturales, techniques et politiques reléguant au second plan les préoccupations quotidiennes, les besoins et les aspirations de ces « nouveaux habitants ». En parallèle, l'excès de confiance attribué, à ses origines, au rôle de socialisation de cet habitat collectif, affiché et porté par les décideurs publics, fût érigé en principe[89] :

Ainsi, à la pertinence des axes de recherche centrés sur différents aspects portant sur la conception et la construction « du logement collectif », lequel ne correspondait pas vraiment

[89] Conférence de presse de P.Sudreau (Commissaire à la Construction et à l'Urbanisme -1957-1961) du 22 décembre 1958, cité par C.Mangin, «La solution des grands ensembles », *Vingtième siècle*, octobre décembre 1999 : « *Face à la turbulence, la laideur, la vulgarité, l'ensemble d'habitations, par son organisation intérieure, son environnement social, son support territorial, doit être un moyen d'épanouissement individuel et social et comme l'antidote de notre civilisation industrielle (…). L'unité d'habitation, par ses centres de culture, d'échange, de loisirs, doit constituer un havre de paix et de tranquillité pour l'homme moderne ».*

au cadre de référence d'une majorité des individus vivant en zone urbaine[90], une approche centrée sur le vécu, le ressenti, les représentations, les attentes des populations a été mobilisée en tant que moyen d'appréhender les modalités de relation à l'espace social et d'« habiter » des habitants de ces logements. Dans cette perspective, le besoin, quel que soit le statut d'occupation (propriétaire ou locataire) des occupants de logements, d'être acteurs de la configuration de leur habitat, de le rendre à leur image, est attesté par l'attrait grandissant des enseignes de bricolage et le succès de certaines émissions télévisées de décoration intérieure (attrait débordant sur la question de l'ouverture des magasins le dimanche). Par cette démarche d'appropriation, ils expriment, au moins partiellement, un comportement tendant à faire du logement le réceptacle de leur intimité, l'affirmation de leur individualité, voire de l'assimiler à un refuge face à nombre d'incompréhensions, face à la complexification du monde et parfois face aux difficultés de vivre ensemble.

Le logement, l'habitat, se présente alors comme le lieu qui assigne l'individu à *un espace « habité »*dans lequel se développent des interactions, un lieu qui contribue au processus de construction/déconstruction des structures sociales et qui impacte les comportements constitutifs des formes identitaires des habitants. Le rapport entre les individus et leur environnement, leur espace de vie, rapport qui est au fondement des effets produits par ces interactions tant au plan individuel que collectif, interroge sur les conditions et les modalités selon lesquelles elles se construisent, s'articulent et se transforment pour aller jusqu'à produire une recomposition du territoire.

Le contexte offert par l'habitat social est un terrain dans lequel se produisent des interactions singulières du fait de la morphologie sociale qui le caractérise, des conditions de vie et d'appropriation des lieux par ses occupants ainsi que des effets induits par le progrès et les technologies associées, les politiques publiques et les évolutions économiques.

[90] INED *Désirs des Français en matière d'habitation urbaine. Une enquête par sondage,* Travaux et documents n°3, PUF, 1947. Cette enquête qui porte sur 2461 personnes résidant dans des villes d'au moins 20000 habitants, montre que pour une large majorité c'est la maison individuelle qui est choisie et non le logement collectif à 76% dans les villes de plus de 30000 habitants et 84% dans les villes en deçà (à noter cependant qu'à Paris ce pourcentage n'est que de 56%)

Ces interactions, sédiments des relations sociales et des configurations dans lesquelles se meuvent les habitants, sont, bien qu'à des degrés variables, bousculées, déstabilisées voire déstructurées par les interventions publiques de type rénovation urbaine, réhabilitation ou renouvellement consistant en des opérations de démolition-reconstruction, contexte dans lequel se déroule la présente étude.

Afin de disposer, dans le cadre de notre recherche, de supports d'analyse éclairants, ce deuxième temps a pour objet de comprendre d'une part, en quoi l'identité (ou forme identitaire) des occupants, à la fois habitants, citadins, citoyens et individus, ainsi que leurs structures d'appartenance et les conditions sociales dans lesquelles ils évoluent, interviennent dans leurs façons de se comporter et de tisser le lien social. D'autre part, référés à la notion d'écologie urbaine développée par « L'École de Chicago », les mécanismes de mobilité résidentielle et d'accès au logement permettront d'entrevoir le jeu complexe et parfois confus des politiques de peuplement et les intentions qu'elles véhiculent. Pour compléter cette analyse, les dynamiques de (re)configuration spatiale et leurs implications sociales, notamment au niveau de l'habitat social seront questionnées. Ces dynamiques et les représentations qui les accompagnent, seront mises en regard du « capital spatial » dont est pourvu chaque habitant relativement à la position spatiale et sociale qu'il occupe.

II.1 LE PHÉNOMÈNE IDENTITAIRE ET L' « HABITER »

Aux fins d'asseoir nos observations de terrain tendant à signifier le sens donné aux postures et représentations exprimées, souvent complexes, parfois antinomiques, deux postulats ont été retenus. En premier lieu, nous avons considéré que toute mobilité imprime une trace sur les manières d'agir, de se comporter et d'interagir des individus, c'est-à-dire sur ce qui les caractérise et révèle leurs composantes identitaires (investissement associatif ou citoyen, présentation de soi par exemple).

Le Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace[91] analyse les mobilités résidentielles comme « des phénomènes ne s'expliquant plus en fonction d'une grille de lecture utilitariste

[91] Lévy J., Lussault M ., Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés, Paris, Belin, 2003

(motivations des individus) ou économiciste (détermination de la mobilité résidentielle par les coûts) mais par une pluralité de motivations dans les choix de lieux et types de résidence, ainsi que leur intervention dans les différents moments de l'itinéraire biographique des individus ».

En second lieu, nous proposons de questionner en quoi la relation de l'individu et de son groupe d'appartenance à l'espace habité nous renseigne sur leur participation aux transformations économiques et sociales, voire structurelles, de l'environnement (dégradations, privatisations sauvages de l'espace ou inversement entretien, fleurissement, instauration de pratiques culturelles/cultuelles/sportives, …).

Concernant l'habitat collectif du parc social questionné au titre de cette étude[92], il importe de souligner que le choix du logement n'étant en règle générale ni un acte volontaire dans la mesure où il est soumis à des influences nombreuses et prégnantes (familiales, économiques, stratégiques, politiques, culturelles, …), ni un processus maîtrisé par les demandeurs, il s'apparente à un acte plus subi qu'un véritable choix.

Cependant, quels que soient les contextes, le choix du logement toujours soumis à des arbitrages mobilisant de multiples facteurs (ceux du milieu social de référence, ressources familiales en particulier), est l'aboutissement de compromis dans lesquels les individus les plus dotés en capitaux sont parfois autant contraints dans leur choix par leurs normes et leurs valeurs de référence que les plus démunis. Et bien que les individus ne soient pas égaux face au champ des possibles résidentiels du fait de leurs positions sociales et des disparités de revenus dont ils disposent, l'objectivation de cette question du choix du logement nous conduit à la considérer comme une quasi-illusion pour ceux qui en sont réduits à faire de nécessité vertu. Cette déduction confère, comme l'établit Y. Grafmeyer[93], aux choix résidentiels, un caractère socialement constitué quelles que soient la nature (parcours résidentiel ascendant ou non) et les causes (familiales, professionnelles, ou de confort) de la

[92] L'habitat collectif auquel est référée la présente recherche est, en cohérence et conformité avec la problématique énoncée, celui du parc locatif social des collectivités territoriales, encore nommé « habitat populaire »

[93] Grafmeyer Y., *Approches sociologiques des choix résidentiels*, in *Élire domicile-La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL, 2010, p. 35

mobilité observée. Ces choix se situent dans l'équation faisant intervenir deux ordres de paramètres : d'une part, les ressources et les contraintes objectives qui délimitent le champ des possibles, d'autre part, les mécanismes sociaux qui façonnent les attentes, les représentations, les jugements et les habitudes des populations. Néanmoins, au-delà de cette question du choix, les migrations et la mobilité, acte volontaire ou acte subi, sollicitent les compétences « d'habiter » et de « transformer » des individus et impliquent peu ou prou des transformations comportementales ou/et identitaires (parfois à la marge) qui dans un contexte de spatialités mondialisées seraient significatives de renforcement de l'individualisation, de la capacité de chacun à transformer sa vie quotidienne[94]. Aux fins d'apprécier cette capacité, il convient d'identifier les déterminants au fondement des relations qui se construisent et se reconstruisent au cours du processus de mobilité résidentielle spécifique sur lequel nous concentrons ce travail de recherche. C'est ainsi que l'identité - ou attributs identitaires - (identité pour soi et identité attribuée) dont dispose tout individu (sujet) sera mise en regard du rôle de marqueur social de l'habiter et des processus associés aux modalités d'appropriation et d'occupation de l'espace dans le cadre de la mobilité étudiée.

II.1.1 SUJET ET IDENTITÉ : DEUX FONDAMENTAUX DES COMPORTEMENTS HABITANTS

La relation de l'individu et de son groupe d'appartenance à l'espace renseigne sur l'identité et la culture de chacun. Ce chacun mû, au-delà de sa culture et de ses appartenances, par une multitude d'intentions et de références véhiculées soit en tant que sujet actif soit en tant que sujet passif, mais provoquant et modelant mécaniquement des représentations identitaires et des formes de sociabilité singulières.

De la même façon, les modes de vie des individus en tant qu'habitants, leurs représentations, leurs comportements traduisent simultanément une forme identitaire individualisée et la

[94] Ségaud M., 2010, op. cit., p. 9 : « Si la globalisation tend vers l'uniformisation des espaces et des modes de vie, elle s'accompagne simultanément d'un renforcement de l'individualisation, de la capacité de chacun à s'approprier, à transformer sa vie quotidienne en fonction de ses intérêts de ses valeurs, de sa position et de ses stratégies dans la société »

résistance du lien qui les (r)attache à leur culture. Qu'en est-il de cette identité et de ce lien lorsqu'ils sont soumis aux forces et aux contraintes d'une mobilité spatiale, même de faible envergure, d'un déplacement contraint ou/et subi, dans un contexte affecté par la mobilité dans le temps, la cohabitation et le vivre ensemble ?

Le rapport à l'autre comme source d'identification sociale

Cette interrogation interpelle le rapport à l'autre, lequel « est historiquement construit, change en fonction des différents contextes, varie en fonction d'une temporalité témoin des situations sociales et d'enjeux divers »[95], la société contemporaine imposant à l'individu d'évoluer dans un espace devenu mondialisé, « de circuler de façon rigoureuse et cohérente entre deux points extrêmes : le Sujet personnel et la totalité ». Dans ce contexte, l'individu s'applique à se doter de repères pour définir ses orientations culturelles et politiques, ces repères se référant à des attributs identitaires en tant qu'être et aux identités collectives dans lesquelles il s'est structuré, façonné, recomposé[96]. Dans le monde globalisé dans lequel évolue l'individu au 21e siècle, les identités culturelles apparaissent relever largement de la subjectivité personnelle de ceux qui s'en réclament, être produites, plus que reproduites comme l'atteste cette expression devenue banalisée « c'est mon choix ! ». Ces identités procèdent davantage de la réalisation de soi que de la prédétermination par « imputation à une identité prédéterminée » (exemples des aventuriers et du dépassement de soi, de l'affirmation de soi dans le travail). L'affirmation d'un certain individualisme « moderne » appelle une lecture en fonction de laquelle chaque individu veut pouvoir choisir son identité, y compris de référence ou d'appartenance à un groupe, en s'engageant à partager les valeurs de ce groupe et auquel il souhaite être identifié.

« c'est vrai que je me sentais différent de mon environnement direct, … je reçois plus volontiers les gens. Ça va être le pilote à qui je donne des cours de piano, ça va être quelques uns de ses amis avec qui j'ai fait connaissance et qui m'invitent chez eux aussi, ça va être plus ça. … je fréquente volontiers des créateurs, ben la femme de ce pilote elle est artiste plasticienne, artiste peintre, ses amis ben pareil potière, lui artisan dans son genre. Les

[95] Cossée. C., Lada E., Rigoni I., *Faire figure d'étranger,* Paris, A. Collin, 2004, p. 298
[96] Wieviorka M., *Neuf leçons de sociologie*, Paris, Ed. Laffont, 2008, p.11

affinités vont être cérébrales avant tout et puis de la créativité, de la création, de la musique, souci de l'environnement, des réflexions sur la société, sur l'éducation des enfants, même si j'en ai pas…(Cédric)

La modernité, dans cette acception, n'est pas uniquement le triomphe de l'individualisme, de la raison, elle est la tension entre les choix de l'individu et les traditions. Une tension qui, dans la mesure où les identités collectives se développent et se transforment à partir de sujets singuliers, demande à l'individu qui souhaite donner sens à son action de se tourner vers lui-même à la recherche de soi[97]. C'est semble-t-il le mécanisme opérant dans l'habitat, apprécié par certains individus de l'échantillon :

« *Quand on a été relogé y avait plus ça* (la convivialité de la tour dans laquelle elle habitait avant démolition), *on est vraiment rentré dans l'individualisme, vraiment… La convivialité, les rapports qu'ont les enfants entre eux, quand on est à l'école laïque, quand on habite comme ça tous ensemble on apprend le partage, on apprend à s'aider, on apprend plein de choses alors que quand on est en pavillon c'est chacun pour soi. La vie est pas la même. »*(Lydie).

Afin d'approcher cette tension, le sujet, défini par sa capacité d'autonomie (non d'indépendance) et de décisions, source de ses représentations, de ses choix et de ses actions, demande à être questionné dans sa relation à l'espace, à sa culture et aux appartenances qui ont orienté les formes identitaires qui l'animent ainsi qu'à son imaginaire.

Ce sujet « moderne » est le Sujet défini par A. Touraine[98] : « J'appelle Sujet, la construction de l'individu (ou du groupe) comme acteur par l'association de sa liberté affirmée et de son expérience vécue assumée et réinterprétée. Le Sujet est l'effort de transformation d'une situation vécue en action libre ». Comment l'individu habitant, et plus particulièrement celui qui a ensemencé notre étude, l'habitant d'un logement social implanté dans une unité d'habitation collective en cours de rénovation, soumis au phénomène de mondialisation, gère-t-il cette capacité d'autonomie et de transformation? De quels outils et moyens dispose-t-il pour faire la distinction entre les effets de logiques à géométrie variable pas nécessairement cohérentes et parfois désynchronisées ? Comment l'interpénétration de phénomènes

[97] Touraine A et Khosrokhavar F., *La recherche de soi*, Paris, Fayard, 2000, p.32
[98] Touraine A., *Qu'est ce que la démocratie*, Paris, Fayard, 1994, p.23

d'intégration et/ou de désintégration sociale dans un contexte particulièrement affecté par les mutations sociétales permet-elle de continuer à penser le « vivre ensemble » ?

Les attributs identitaires véhiculés par les populations concernées par l'enquête permettront, par la prise en considération de ces paramètres, d'identifier la nature des inégalités sociales imputables à une disqualification (économique, de genre, ethnique, …) ou encore celles qui se diluent dans des logiques de métissage. Le processus de métissage, censé façonner des identités éphémères, instables, sans frontières réellement définies, phénomène dans lequel le sujet n'est pas soumis aux tensions qui le lient ou l'opposent au groupe d'appartenance, permet néanmoins de valoriser les particularismes culturels permettant à des individus de se construire par le mélange d'apports culturels.

« *… je me suis converti à l'Islam,…je me suis marié à une musulmane originaire comme moi des quartiers nord de Melun qui vivait dans la « logistique » algérienne. …je pense que la religion m'a donné un cadre et permis de réussir une petite partie de ma vie… »…*(Germain).

Cette logique recouvre, en matière culturelle, des attentes faisant référence à des valeurs (liberté, justice, solidarité, citoyenneté, égalité) pouvant être considérées comme l'un des cadres d'identification des individus[99]. Elle tend également à consolider la démarche selon laquelle l'identité se construit et se reconstruit tout au long de la vie, dépend autant des jugements d'autrui que des orientations propres de chacun et des définitions de « soi » :

« *je voulais pas un bâtiment avec trop d'algériens ou de marocains parce que moi j'en ai marre… qu'on me dise comment je dois être habillée surtout pendant le ramadan. Moi je fais pas le ramadan .. je crois mais il y a des choses que je suis pas d'accord comme le voile, le foulard, …vous avez choisi de venir en France, restez y mais sans le voile….».* (Zéna).

Ainsi, l'identité apparaît comme le produit des socialisations successives vécues ou subies par l'individu par opposition à la perte d'identité synonyme d'aliénation, de souffrance, d'angoisse et de mort [Dubar C., 2000)]. La notion d'identité, considérée par Claude Dubar comme « polymorphe et boulimique » [Dubar C., 2000, p.15], se réfère en première analyse à deux conceptions philosophiques antiques : une essentialiste attribuée à Parménide (5é siècle avant JC) et une existentialiste ou nominaliste attribuée à Héraclite (6e siècle avant JC) lequel

[99] Dubar C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 2000

appréhende l'être humain en tant que tel, autrement dit un produit se suffisant à lui-même et sans déterminations particulières.

La première s'appuie sur une prise de position ontologique et repose sur la croyance en des essences, des réalités immuables et originelles. Cette prise de position qui implique la permanence de l'identité dans le temps est duale. Elle est d'une part « ce qui reste le même » en dépit des changements (« l'être est, le non-être n'est pas ») et qui correspond au concept de *mêmeté* (c'est-à-dire la permanence dans le temps) et d'autre part, ce qui rattache *les essences,* à des catégories c'est-à-dire à un « commun essentiel » à tous ceux qu'elle regroupe et qui se réfère à *l'ipséité* (prise de position logique) soit ce en quoi les êtres d'une catégorie diffèrent des essences des autres catégories. L'identité des individus (êtres existants) est ce qui fait qu'ils restent identiques dans le temps à leur essence.

La seconde acception qualifiée de nominaliste ou existentialiste s'appuie sur le postulat selon lequel il n'y pas d'essences éternelles (« on ne peut se baigner deux fois dans le même fleuve. ''Tout coule'' », Héraclite). Elle permet d'avancer que les modes d'identification sont historiquement variables dans la mesure où l'identité de tout individu est supposée dépendre de l'époque dans laquelle sa prise en considération se situe et des modalités selon lesquelles elle est appréhendée, « chaque identité est, à chaque instant, une émergence de sens, résultant d'un ensemble de négociations circulaires des identités de chacun. Chaque identité trouve son fondement dans l'ensemble des autres identités s'exprimant à travers le système de relations » [Dubar C., 2000, p.4].

Dans ce cadre, l'identification s'analyse comme une opération de différenciation consistant à opérer la distinction de ce qui fait la singularité de quelqu'un par rapport à quelqu'un d'autre (l'identité c'est la différence) et une opération de généralisation qui définit un point commun à un groupe d'individus (l'identité c'est l'appartenance commune) [Dubar C., 2000, p.3]). Cette double démarche conduit à considérer qu'il n'y a pas d'identité sans altérité, que les identités varient historiquement et dépendent du contexte dans lequel elles s'expriment, donc de l'histoire et de la vie privées. La relation entre ces deux processus est selon C. Dubar, au fondement des formes identitaires. Ainsi, ces formes identitaires s'analysent comme une double transaction, résultat d'un processus d'attribution conduisant à la production de

l'*« identité pour autrui »* et d'un processus d'incorporation conduisant à l'identité revendiquée pour soi même ou *« identité pour soi »*.

Dans le sillage de C. Dubar, d'autres approches sociologiques considérant que l'identité « se construit à travers divers attachements que manifestent les actions de l'individu, attachements par lesquels il les recompose et non (….) par ce qui serait prédéfini (….) par des cultures étanches auxquelles on appartiendrait de façon inéluctable », contribuent à accréditer une approche identitaire selon laquelle « l'identité n'est pas substantielle mais fluide, multiple et fluctuante…construite à la fois par soi et à travers les rapports sociaux » [Cossée C., Lada E., Rigoni I., 2004, p. 300].

Soulignons que dans le processus de construction de l'identité sociale, l'identité professionnelle occupe, une place particulière. Ainsi, R. Sainsaulieu considérant les rapports de travail comme le « lieu » où s'expérimente «l'affrontement des désirs de reconnaissance dans un contexte d'accès inégal, mouvant et complexe au pouvoir », fait de l'identité un processus relationnel d'investissement de soi[100] soumis au contexte environnemental spécifique de l'activité professionnelle.

L'identité professionnelle est constitutive de l'identité sociale au titre de laquelle C. Dubar postule que « l'identité sociale est avant tout synonyme de catégorie d'appartenance », position qui implique que l'identification des individus à partir de leurs groupes d'appartenance (traditionnellement la CSP, les habitants des unités d'habitat collectif dans la configuration de cette étude), appartenance considérée comme «forme essentielle voire immuable ou vitale pour l'existence individuelle », est dépendante de croyances (notions de culture, de nation, d'ethnies, de corporations, de traditions, …) appréhendées comme sources essentielles d'identité . Cette identification correspond[101] à des formes anciennes ou *communautaires*. Un schéma qui reflète à la fois reconnaissance et solidarité de la part des membres du groupe ainsi qu'une forme de déterminisme :

[100] Sainsaulieu R., *L'identité au travail,* Paris, PUF, 1977, 2e éd. 1985, p..342

[101] Dubar C., 2000, op.cit., p.4. La notion d'appartenance est mobilisée infra « Le quartier, témoin du passé, d'un bien partagé, d'une appartenance identificatoire »

« on est solidaire entre gens de chaque classe, de la même classe, on est solidaire entre nous, on est entre nous, mais quand on est confronté à l'autorité vous avez plein de gens qui n'ont plus du tout le même discours » (Lydie).

Ces formes communautaires[102] d'identification sont définies par ailleurs comme désignant des « relations sociales fondées sur le sentiment subjectif (traditionnel ou émotionnel) d'appartenir à une même collectivité » (par exemple à la même communauté linguistique ou cultuelle). Elles impliquent deux types d'actions, l'une reposant sur la tradition, les liens transmis par les héritages c'est à dire des relations de longue durée tendant à faire naître des valeurs sentimentales, l'autre résultant de l'identification collective et émotionnelle à un même leader « charismatique ».

À ces formes communautaires, M. Weber juxtapose des formes *sociétaires* lesquelles désignent des « relations sociales fondées sur le compromis ou la coordination d'intérêts motivés rationnellement (en valeur ce qui sous-tend des « ententes rationnelles par engagements mutuels » ou en finalité désignant le rapport instrumental de moyens à une fin qui s'impose [Dubar C., 2000, p.29]). Prenant appui sur « la participation à un marché, qui crée entre des partenaires isolés des relations sociétaires car ils sont obligés d'orienter mutuellement leurs comportements les uns par rapport aux autres », M. Weber conclut que « c'est la structure de la situation de marché qui impose à ceux qui veulent y participer, l'adoption d'un type de relations privilégiées fondé sur la recherche optimale de l'intérêt mutuel » [Weber M., trad. 1971, p.93].

Cette socialisation n'étant pas un conditionnement passif d'appartenance à une société établie, mais une modalité « volontaire », génère des « formes identitaires » singulières soumises aux appartenances multiples de chaque individu et susceptibles d'évoluer au cours d'une vie. Ces formes identitaires ou *sociétaires* diffèrent des formes dites « communautaires » en ce sens qu'elles sont considérées comme résultant de choix personnels et non comme des assignations héritées. Pour M. Weber, le processus de rationalisation est explicatif de l'évolution de ces deux formes de socialisation génératrices de lien social : communautaires reposant sur

[102] Weber M., *Économie et société,* Paris, Plon, traduction 1971, p. 3-59

l'emboîtement des différentes appartenances (famille, village, ethnie, …) et sociétaires impliquant une autonomisation des champs d'action des acteurs impliqués.

Les formes identitaires qui coexistent dans la vie sociale sont inséparables des rapports sociaux dans lesquels « les sphères du travail et de l'emploi … constituent des domaines pertinents des identifications sociales des individus » [Dubar, 2000, p.11], s'imposent comme manières d'identifier les individus. Elles peuvent aussi, être considérées comme des formes d'altérité et de domination remises en question par les évolutions sociétales, par les mouvements sociaux ou par toute altération des conditions de vie des individus (la mobilité résidentielle pouvant en être une manifestation).

Ces deux processus d'identification ou *manières d'être identifié* « par les autres » et de *s'identifier* « soi même », l'un s'inscrivant dans la dimension spatiale des relations sociales (axe relationnel), l'autre reposant sur des formes de temporalité (axe biographique) définissent diverses formes sociales d'identification des individus tant dans leur relation avec les autres que dans la durée de leur existence, conduisent à la notion d'identité sociale. La théorie de l'identité sociale est la résultante de l'articulation entre ces « deux transactions » [Dubar, 2000, p.107] : une transaction « interne » à l'individu et une transaction « externe » entre l'individu et les institutions avec lesquelles il entre en relation. A. Mucchielli complète cette analyse en postulant que « l'identité est toujours plurielle du fait même qu'elle implique toujours différents acteurs du contexte social qui ont toujours leur lecture de leur identité et de l'identité des autres selon les situations, leurs enjeux et leurs projets »[103].

La mise en forme du processus d'attribution identitaire par les institutions et les individus en interaction avec l'individu concerné, conduit tendanciellement à une technique d'*étiquetage* produisant ce que Goffman a appelé les « identités sociales virtuelles »[104]. Parallèlement, l'intériorisation par les individus eux-mêmes de leur sentiment identitaire correspond à « l'histoire qu'ils se racontent sur ce qu'ils sont » et que Goffman appelle les « identités sociales réelles ». Lorsque les résultats entre ces deux processus diffèrent, l'écart peut être réduit par des « stratégies identitaires » soit par accommodation de l'identité pour soi à

[103] Mucchielli A., *L'identité,* Paris PUF, 1986, p.10
[104] Goffman E., *Stigmates,* Paris, Ed. de Minuit, 1977 (1ere éd.1963), p.57

l'identité pour autrui par une transaction « interne » à l'individu, résultant d'une négociation entre la sauvegarde d'une part de son identification antérieure (identité héritée) et le désir de se construire une nouvelle identité pour l'avenir (identité visée), soit en tentant d'assimiler l'identité pour autrui à l'identité pour soi [Dubar C., 2000, p.111]. Ce cadre de référence, identifié au cours du processus de mobilité résidentiel étudié et référé à des individus qui adaptent leur comportement au nouvel environnement résidentiel, s'est révélé être porteur d'enjeux identitaires significatifs lesquels ont été analysés et ont fait l'objet de développements aux fins de répondre à nos hypothèses.

La combinaison de ces processus hétérogènes, processus biographique ou identité pour soi et processus relationnel (communicationnel) ou identité pour autrui, concourant à la production des identités, n'échappent pas cependant au mécanisme de typification impliquant « un nombre limité de modèles socialement significatifs pour réaliser des combinaisons cohérentes d'identifications fragmentaires» [Erikson, 1994, p.53]. Les cadres résultant de ces combinaisons varient à la fois selon les espaces sociaux où s'exercent les interactions et selon les temporalités biographiques et historiques dans lesquelles se déroulent les trajectoires [Dubar, 2000, p.114]. Cette construction dynamique en lien avec les orientations propres de chaque individu et l'appréciation extérieure (regard de l'autre) concourent à la démarche de typification qui a été mobilisée dans le cadre de la présente recherche.

L'évolution permanente du contexte social et la densification des interactions entre les acteurs dont l'identité subit peu ou prou nombre d'altérations, induisent, au-delà d'un « processus de métissage », la transformation voire la reconstitution des formes identitaires.

Dans la cité par projets, L. Boltansky [Boltansky L., Chiappello E., 1999] traduit cette transformation par la possibilité de trouver un équilibre entre une permanence de soi, toujours en tension car menacée d'un coté par la rigidité et d'un autre par l'adaptation constante aux demandes de la situation. Un équilibre qu'il juge problématique car associant une exigence d'authenticité en tant que garante de la validité des relations personnelles, à une exigence d'adaptabilité pourvoyeuse de disqualification de l'authenticité.

L'opposition entre authenticité et inauthenticité, modes cardinaux de l'« être là » (Heidegger), est selon P. Bourdieu [105], une forme particulière et subtile de « l'élite » et des « masses ». Ainsi, la reconnaissance de la distinction définie par Bourdieu comme « …tout ce qui fait le pouvoir symbolique comme pouvoir reconnu (nom, renom, prestige, honneur, gloire, autorité) ne concerne(nt) jamais que les détenteurs « distingués » et les prétendants « prétentieux », s'affirme par l'investissement déployé pour s'approprier les propriétés distinctives (du pouvoir symbolique assimilé au pouvoir reconnu) et pour se démarquer de ceux qui en sont dépourvus. Dans la lutte symbolique sur l'être et le paraître, la figure de l'inauthentique, celle du « chiqué » révélée par celui qui, ne disposant pas des ressources pour accéder aux goûts bourgeois, en est réduit au simili, s'oppose à celle du « goût pur », ou du « chic », fait de facilité, d'aisance et de désinvolture.

Cette distinction est, notamment, traduite par l'opposition entre la forme et la substance à propos de « la manière de traiter la nourriture, de la servir, de l'offrir : d'un côté nourriture revendiquée dans sa vérité de substance nourricière qui donne la force, d'un autre, la priorité concentrée sur la forme. Deux visions antagonistes de la matrice du monde qui révèlent des formes identitaires spécifiques ainsi que les corrélats qui les caractérisent : « la substance (matière) opposée aux apparences c'est la réalité contre le toc, le simili, la poudre aux yeux,… c'est l'être contre le paraître, la nature ou le naturel, la simplicité contre les mimes, les simagrées, les manières et les façons toujours soupçonnées de n'être qu'un substitut de la substance, c'est à dire de la sincérité… » **[**Bourdieu P., 1975, p.281].

Ces processus occupent un rôle central dans le contexte spécifique de l'habiter, dans la mesure où les individus habitants et citoyens, soumis à des formes d'altérité et de domination caractérisées, développent des stratégies en lien avec leurs propriétés ou attributs identitaires et les ressources (capitaux) dont ils disposent. Ainsi comme nous venons de l'évoquer, la manière de nier la consommation de nourriture dans sa signification et sa fonction primaires, chez une certaine classe sociale (« la bourgeoisie ») impose des formes tendant à refuser la distinction du dedans et du dehors, du chez soi et du pour autrui, du quotidien et de l'extra quotidien en faisant du repas une cérémonie sociale [Bourdieu P., 1975, p. 222].

[105] Bourdieu P., *Esquisse d'une théorie de la pratique,* Paris, Seuil, 1975, p.113

Les rapports sociaux spécifiques associés à ces formes identitaires, en établissant un lien étroit avec les façons d'être, s'impriment à la fois dans le parcours biographique et dans le parcours résidentiel de l'habitant.

Corrélativement, les comportements des individus dans leur statut d'habitant tant dans leur sphère privée que dans la sphère publique, les façons d'occuper le logement (traduites notamment par les éléments d'ameublement et de décor) et son environnement, les relations et les liens tissés avec le voisinage, les modalités d'acceptation ou de contestation des décisions de l'autorité publique (État, municipalité, bailleurs) sont autant de marqueurs contributifs à l'identité sociale : «Il n'y a pas de réussite sociale digne de ce nom qui ne s'accompagne d'une résidence qui l'exprime et qui la manifeste »[106].

L'habitat et le processus identificatoire

Le rôle de marqueur social du logement ne laisse planer aucun doute pour M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot qui poursuivent : « La ville et le logement sont des apprenants persévérants dans les apprentissages sociaux qui disent où vous êtes nés, dans la ville mais aussi dans la société, et qui vous apprennent les manières, goûts, les espoirs ou les désespoirs (qui donnent la tonalité de ce que le chercheur va vivre) ».[Pincon M., Pinçon-Charlot M., 1997].

Le logement, l'habitat au sens plus large, serait en fait révélateur d'une pluralité de marqueurs qui contribuent à percevoir l'habitant dans les plis complexes de son « individualité », de ses manières d'être et de faire, en fait de sa vie sociale, révélateur également de son appartenance culturelle et sociale et pour partie (dans l'hypothèse où l'individu est considéré comme étant affilié à divers groupes donc à de multiples identités collectives) de son identité collective de référence.

Dans ce schéma, les comportements (identité personnelle) et liens d'interdépendance des membres d'un groupe à l'égard des membres d'autres groupes, traducteurs de leur identité sociale, apparaissent, dans la mesure où ils déterminent leurs représentations, comme les

[106] Pinçon M., Pinçon-Charlot M., *Voyage en grande bourgeoisie*, Pari, PUF, 1997, p.16

produits et non les causes de l'état des rapports objectifs entre ces groupes :« Les relations symboliques entre les groupes conduisent à l'acquisition d'une identité sociale laquelle se fait en lien avec les différences perçues par les autres groupes »[107].

Ainsi, une identité sociale positive passe par une évaluation positive de chaque élément constitutif du groupe, c'est-à-dire par la possession pour chaque membre d'une identité personnelle positive elle aussi (évaluation de soi, de sa propre situation et de ses projets). L'articulation entre individu, groupe et société repose sur la représentation et les croyances qui s'élaborent autour de trois critères : identité symbolique, identité comme structure cognitive, identité collective ou de position. La combinaison de ces trois formes contribue à définir les représentations sociales des groupes dont la composition varie selon qu'il s'agit de groupes « dominants » ou de groupes « dominés ». Les groupes dominants rassemblent des individualités intrinsèques qui ne représentent qu'elles-mêmes et ne font que se juxtaposer, s'opposent aux groupes dominés dans lesquels les individus, qui demeurent invisibles sur le plan personnel, sont appelés à porter sur eux-mêmes un regard et adopter une définition de soi qui incorpore les caractéristiques consensuellement attribuées au groupe d'appartenance. Ces représentations sociales du comportement des individus en groupes affirment un dualisme entre un pôle dans lequel l'identité sociale est avant tout personnelle, recouvre la catégorisation de soi et implique une différenciation interindividuelle, et un pôle des dominés caractérisés par une identité sociale collective correspondant à une dépersonnalisation de soi dans le groupe et se traduisant par une différenciation intergroupes[108]. Les normes, « traits partagés connus et reconnus, référents communs inculqués par les instances de socialisation et à partir desquels les individus sont invités à se positionner et à se définir »[109], attachées à ces représentations contribuent à donner au logement son rôle de marqueur social. Ainsi, l'exemple proposé par N. Jouenne référant à un film de fiction tourné en décors naturels dans

[107] Laurenzi-Cecaldi F., Daflon AC., *Rapports entre groupes et identité sociale*, in Beauvois J-L, Dubois N., Doise W., *La construction sociale de la personne*, Grenoble, PUG, 1999, p. 132

[108] Beauvois JL., Dubois N., Doise W., Grenoble, PUG, 1999, p.141

[109] Dubois, *La norme d'internalité et le libéralisme*, Grenoble, PUG, 1994 ; Selon l'auteur (p.32), une norme sociale répond à quatre critères : elle est l'expression d'un collectif , elle fait l'objet d'un apprentissage ou d'une transmission, elle est socialement apprise, elle est indépendante de tout critère de vérité en renvoyant à des utilités sociales. Une norme est sociale non parce qu'elle traduit la vérité mais parce qu'elle désigne des utilités sociales et permet d'atteindre des objectifs sociaux (p.29), et repose toujours sur une attribution de valeur.

les appartements vacants de la cité Le Corbusier à Firminy, établit que « l'affichage au grand jour de réalités quotidiennes provoque de façon quasi systématique l'identification de l'habitant »[110] et qu'être jugé par l'autre ne renvoie pas seulement à soi-même mais à toute l'unité d'habitation, chacun apparaissant comme responsable de l'image de l'ensemble.

Par ailleurs, l'espace social appréhendé comme « espace multidimensionnel de positions tel que … les agents qui s'y distribuent … selon le volume du capital global qu'ils possèdent et … selon la composition de leur capital… »[111], s'impose comme espace dans lequel se développe une multitude d'interactions. Cette définition mobilise le concept de capital lequel intègre un ensemble de composantes d'ordre économique, culturel, social et symbolique. La surface et la densité de chacune de ces composantes seront appréciées au regard des éléments d'enquête récoltés, mais dès à présent nous pouvons anticiper en postulant que le contexte dans lequel se déroule cette recherche limite à la fois leur étendue et leur diversité et, de ce fait, se présente comme peu propice à la mise en place de relais permettant d'accéder aux rouages et aux processus de décisions. Une situation que le capital symbolique, lequel englobe l'ensemble des pratiques ou rituels liés à la reconnaissance, tend à ancrer dans la mesure où le fonctionnement de la société repose sur la distinction des individus et des groupes, c'est-à-dire sur la volonté de posséder une identité sociale propre. La prégnance de ce capital est associée à des « structures qui sont constitutives d'un type particulier d'environnement et qui peuvent être saisies empiriquement sous la forme de régularités associées à un environnement socialement structuré (et qui) produisent des habitus », l'habitus étant défini comme « système de dispositions durables structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principe de génération et de structuration de pratiques et de représentations, qui peuvent être objectivement « réglées » et « régulières »[Bourdieu, 1975, réed. 2000, p.256]. Ainsi entendu, l'habitus fonctionne comme une matrice de perceptions, d'appréciations et d'actions rendant possible l'accomplissement de tâches différenciées, grâce au transfert analogique de schèmes

[110] Jouenne N., *La vie collective des habitants du Corbusier*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.131 : « L'histoire (faite de clichés allant de l'ivrogne à l'instituteur cocufié) de différents ménages pris dans leur banalité quotidienne … » a suscité, du fait d'un manque de recul, un certain malaise chez les habitants et de vives réactions. Le film est apparu comme le miroir d'une réalité vécue et l'identification affichant au grand jour la vie des habitants

[111] Bourdieu P., Espace social et genèse de « classes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52/53, 1984

permettant de résoudre les problèmes de même forme. La caractérisation de l'habitus peut fonctionner comme outil de différenciation des styles de relations, manières de se comporter, orientations stratégiques face à l'avenir ou intériorisation des trajectoires. Les individus, gérants de cet habitus constitutif de leur capital social et produit par la famille et la société, s'identifient et sont identifiés par la façon dont ils procèdent pour faire coïncider pratique et réalisation de ce qu'ils ont incorporé (tels les goûts, les moyens matériels et les acquis culturels).

Concrètement dans le cadre de cette étude, l'analyse de la dynamique structurante des dispositions acquises (ou incorporées) par les habitants dans le rapport entre l'habitat et l'habitus, s'attache à décliner les modalités d'appropriation d'un nouvel environnement, nouvel habitat, et à identifier, par l'organisation et la pratique de leur espace singulier et familier, selon quelle intensité leurs représentations sociales et leurs pratiques de l'habiter sont remises en question. Cette matrice de perception et d'action, contributive à la caractérisation des représentations sociales du comportement des individus, est celle à laquelle se réfère R. Hoggart[112], et identifiée comme « le besoin d'égalitarisme prôné depuis deux siècles », ce besoin d'égalitarisme ayant conduit au mythe de « l'homme moyen » (« Tous les hommes sont égaux », « Vive le suffrage universel »). Un mythe qui cache le sentiment de dignité qui pousse chacun à refuser l'aveu d'infériorité, d'autant que ce sentiment d'infériorité renforce la croyance que pour les « autres », les gens ordinaires comptent peu, nourrit un anti-intellectualisme et anti-culturalisme de la part de populations considérées comme « dominées ». Les individus « acteurs », ceux de notre échantillon, cherchent à entretenir l'impression selon laquelle ils vivent conformément aux normes en usage [Nizet, Rigaux, 2005, p.24], observent les règles de conduite en adéquation avec les normes dominantes et banalisées. Ces règles de conduite sont des règles pour l'action et tendent à l'adoption de comportements recommandés non parce qu'ils seraient agréables, faciles ou efficaces, mais parce qu'ils sont convenables ou justes (Goffman E., 1974, p.44). La présence d'un attribut discréditant, par exemple dans les « lieux d'affrontement d'habitus inconciliables », implique une stratégie justifiée par le souci de tenir à distance ou de

[112] Hoggart R., Garcias F., Passeron JC., *La culture du pauvre*, Paris, trad. by Les Éditions de Minuit, 1970, p.236-237

contrôler les relations avec les autres groupes sociaux [Pinçon M., Pinçon-Charlot M, 1997, p. 98] et de gérer la situation. La gestion de ces stratégies qui s'apparentent à des rites d'évitement, incite les acteurs à se tenir à distance afin de ne pas violer ce que Simmel appelle la « sphère idéale » qui les entoure : « C'est l'honneur d'un homme qui établit une telle sphère autour de lui … le rayon de cette sphère marque en quelque sorte, la distance ultime à ne pas franchir »[113].

À l'autre extrémité de la hiérarchie sociale, les classes dominantes qui contrôlent l'image ou les images qui entendent les représenter, sont conscientes de cet affichage et de ce fait attentives à leur présentation, comme le soulignent M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot « les capitaux accumulés finissent par avoir des effets sur les personnes et … l'incorporation des manières, des savoirs et des savoir-faire symboliques finissent par modeler les personnalités, ... » [Pinçon M., Pinçon-Charlot M., 1997, p.104]. Une image qui procure aux individus qui la maîtrisent un bénéfice social indéniable, entretenu et reproduit, tel qu'affirmé par les sociologues : « les processus familiaux, sociaux, culturels, économiques et politiques assurent bien, globalement, la reproduction des classes dominantes en tant que telles » et qui permet de contribuer à la structuration de leur identité collective. Cette structuration, liée à l'histoire d'un lieu avec ses moments forts, socle de l'identité collective, se consolide et se transmet à diverses occasions, permet à la population d'un lieu de s'unir et d'entreprendre des actions (de donner du spectacle et/ou de se donner en spectacle). Ainsi, des événements ordinaires (rassemblement plus ou moins ritualisés sur une place publique tels qu'ils se pratiquaient dans le quartier J. Ferry à Melun) ou exceptionnels (mariage) apparaissent comme contributeurs à la construction et à la consolidation d'une identité collective par rapport à un lieu. Des événements qui participent du positionnement des individus sur une « échelle sociale » et par l'association à des valeurs culturelles ou à un statut (par exemple : locataires ou propriétaires) ne renvoient pas seulement à soi même, mais au collectif dans son ensemble.

[113] Goffman E., « *The sociology of Georg Simmel*, traduit et publié par Kurt Wolff, Free Press, Glencoe, III, 1950, p. 321

L'identité collective se retrouve également dans des signes, des rites, des traces, des lieux qui sont autant d'enjeux de mémoire pour les habitants. Ces enjeux de mémoire, sorte de référence au « bien commun », qui sont représentés traditionnellement et matériellement par des monuments, des effigies, les noms des rues, des espaces publics et par un réinvestissement des traces, s'inscrivent dans un processus d'appropriation symbolique de l'espace[114] *:*

« il y avait une grande place avec des marches, on était tout le temps là, les mamans juste à côté …il y avait des escaliers, voilà c'était notre place. Personne n'y venait parce que c'était notre place, les filles avec les mères parce qu'après les mères venaient nous rejoindre, après il y avait des dames plus âgées qui se mettaient sur les bancs au fond, les jeunes ils étaient dans le bâtiment …on avait tous notre place » (Jessica).

Ces manifestations qui se font jour dans toute entité constituée, apparaissent comme autant de marqueurs d'identité collective et de propriété morale. Marqueurs qui consolident l'esprit collectif, qui éprouvent les motivations des acteurs, les habitants en l'occurrence, et qui entretiennent un système de valeurs dont l'un des buts est de se reconnaître entre soi tout en créant une distance symbolique avec l'environnement (social et spatial).

Un système de valeurs, par ailleurs, mis à mal par les opérations de reconquête urbaine amorcées à Paris en 1964 qui, avec l'idée sous-jacente de rénovation des grandes villes, a provoqué la disparition des quartiers traditionnels ouvriers. Dans ce cadre, il convient d'observer que si les opérations conduites par les pouvoirs publics insistent sur le maintien sur place des habitants, celles qui relèvent de l'initiative privée ne sont soumises à aucune condition et engendrent des conséquences sociales et spatiales disqualifiantes, à mains égards, pour certaines catégories de populations.

Ainsi, le travail conduit par H. Coing [115] sur l'îlot Jeanne d'Arc à Paris (13e) a montré que les changements issus de cette rénovation urbaine se sont conclus dans le quartier par l'augmentation du niveau social des populations nouvellement installées et, en parallèle, par la disparition des populations ouvrières. Ces dernières ayant fait l'objet d'expulsions ont été relogées dans des conditions parfois douloureuses, voire catastrophiques, dans les communes

[114] Verschambre V, *Traces et mémoires urbaines,* PUR, Rennes, 2000

[115] Coing H., *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, Ed. Ouvrières, 1967

de banlieue environnantes (reproduction du phénomène observé lors de l'hausmannisation de Paris un siècle plus tôt).

Ce processus qui amorce la dégradation de la situation de ces populations du fait du cumul de difficultés socio-économiques et, dans les « grands ensembles », du manque d'entretien des constructions, favorise la formation d'une image très dévalorisée des « quartiers », et l'apparition d'une sous-culture dépourvue de toute conscience de classe (on est ouvrier par défaut), celle à laquelle s'identifieront majoritairement les habitants de notre périmètre d'étude.

L'image du quartier à la population figée, dépourvue de tous moyens pour sortir de la spirale de dévalorisation dans laquelle elle s'englue, va de pair avec celle de zones où l'échec scolaire (qui atteint 60% à Grigny La Grande Borne par exemple) est tel que le modèle de l'école publique n'est plus en mesure de remplir son rôle d'insertion et de promotion sociale. Une situation déplorée par un habitant du quartier du Mont Saint Martin à Nemours (la trentaine) qui, lors de l'enquête, a dénoncé la pratique tendant au regroupement des enfants issus du même milieu social et/ou appartenant à des cultures similaires (turque en l'occurrence) au sein de mêmes classes :

« *…l'école a joué un mauvais rôle : elle a eu la mauvaise idée de mettre tous les voisins dans la même classe, j'avais l'impression qu'ils détectaient les noms par bâtiment et qu'ils mettaient tous les gamins du même bâtiment dans la même classe, et c'est pas bon parce que la récréation se poursuit dans la classe, donc on suit pas trop les cours, c'était interminable … »* (Volcan).

Ce nemourien, d'origine turque, considère que dans la mesure où les parents sont dépourvus de la conscience et des moyens nécessaires à la transmissions des valeurs civiques de base (respect des personnes et des biens, goût de l'effort et du travail notamment), la répartition opérée par l'établissement scolaire représente, pour cet habitant tout à fait intégré conciliant avec succès vie privée-vie professionnelle et vie citoyenne engagée (est élu municipal), donc occupant une position sociale tout à fait visible, une atteinte au principe républicain d'égalité des chances et de promotion sociale par l'école et le travail.

Qu'il s'agisse du déplacement massif des populations ouvrières consécutif à la reconquête urbaine ou de l'installation de populations immigrées dans ces zones urbaines d'habitat collectif, la paupérisation à l'œuvre semble s'être, au-delà de la sphère économique, infiltrée dans l'ensemble des structures sociales et avoir porté atteinte tant au capital culturel qu'au capital social, et ce en dépit de travaux précurseurs sur les attentes des populations ouvrières et leurs besoins.

Paradoxalement, les bouleversements de la distribution territoriale qui accompagnent les stratégies résidentielles des catégories qui disposent de moyens leur permettant de « choisir » leur habitat ne se fait pas toujours en fonction de l'habitat le plus fonctionnel ou le plus approprié mais du voisinage le plus convoité ou de la recherche des meilleurs établissements scolaires ou encore de la réputation du quartier. Ces stratégies signifient un durcissement de la compétition entre groupes sociaux au niveau des classes moyennes et moyennes supérieures pour l'occupation des « bons quartiers », phénomène amplifié par une mobilité géographique et résidentielle largement mise à profit par les individus se réclamant de ces classes sociales. Ainsi, un jeu complexe et complémentaire entre espaces physiques et espaces socio-affectifs conduirait à la modification du tissu urbain dans laquelle la représentation de soi passe par l'habitat comme par les vêtements[116].

L'habitat, enjeu de l'« entre-soi »

Cette compétition adossée au mode de vie devenu le déterminant de la répartition des populations sur le territoire, est avancée comme l'un des facteurs explicatifs des phénomènes et stratégies de préservation d'un certain « entre-soi » (gentrification) assimilé à une logique de classe sociale. Dans le contexte paradoxal de la politique de la ville, ce phénomène en privilégiant un « entre-soi » choisi, contribue au renforcement de la ségrégation spatiale et sociale, contrairement à l'objectif majeur affiché tendant à mettre un terme à toutes formes de ségrégation et à promouvoir l'« être ensemble » et le « vivre ensemble ». Ainsi, et dans la mesure où les populations fragilisées de notre terrain d'enquête, se considèrent assignées à un

[116] Marin Y., *La « gentrification » des quartiers multi-ethniques*, in Haumont N. et Levy JP (ss la dir. de), *La ville éclatée. Quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 109

« entre-soi subi », éloigné de tout « entre soi sélectif », « entre soi préservé » ou « entre soi choisi », un sentiment de « mise à l'écart» est sous-jacent.

« *… peut-être que les gens de la ville ou de l'extérieur peut-être qu'ils viennent pas par rapport à nous parce que peut-être qu'ils se disent peut-être on n'est pas de leur cla.sse. Parce qu'on habite dans le Mont Saint Martin, on est peut-être moins bien qu'eux … »* (Yolande)

Dans ce contexte, les codes observés, constitutifs de matrices comportementales en lien avec l'histoire, les conditions d'existence, les références culturelles de ces populations, contribuent à définir des attributs identitaires collectifs (sans que les individus en acquièrent une conscience affirmée), et à nourrir leur rattachement à leur groupe à la fois d'appartenance et de référence.

Des codes et matrices comportementales éprouvés par M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot qui, au cours de leurs travaux, ont observé à l'autre extrémité de la hiérarchie sociale, que : « Les vies des membres de la grande bourgeoisie s'inscrivent dans une longue durée, dans des lignées qui remontent à plusieurs générations et qui sont appelées à durer » [Pinçon M., Pinçon-Charlot M., 1997, p.60 et 64]. Cette constante qui renvoie au temps, à la durée, est liée à un « entre-soi préservé » qui se caractérise par un haut niveau d'interconnaissance et qui se retrouve, comme le notent les chercheurs, dans les pratiques collectives « qui ont vocation à célébrer le groupe dans le plaisir d'un entre-soi bien différent de la promiscuité… ». Les sociologues soulignent, par ailleurs, que les personnes interviewées n'ayant pas protesté contre la mise en évidence de leur souci de tenir à distance ou de contrôler leurs relations avec les autres groupes sociaux [Pinçon M., Pinçon-Charlot M, 1997, p. 98], la ségrégation est assumée tout en étant rattachée au fait que le caractère minoritaire du groupe l'aide à prendre conscience de lui-même, manifestant une sorte de lucidité collective sur soi. A cet effet, l'analyse de la ségrégation sociale et spatiale qui caractérise les « beaux quartiers » ainsi que les stratégies d'« isolement » (d'évitement) des grandes familles dans la ville est suggérée par l'observation conduite sur l'Avenue des Champs Élysées, « lieu d'affrontement d'habitus inconciliables » qui rend insupportable aux membres des vieilles familles qui habitent dans le quartier depuis plusieurs générations [Pinçon M., Pinçon-Charlot M., 1997, p.117] leur fréquentation de « la faune » qui a envahi l'avenue.

Ces codes et matrices en appellent, explicitement, aux trois dimensions de l'« entre-soi » dimensions spatiales, sociales et symboliques - qui, quelles que soient les conditions dans lesquelles il s'organise, reflètent les tendances caractéristiques d'occupation de l'espace par les différents groupes sociaux en fonction de l' « entre-soi » auquel ils sont confrontés. Ces trois dimensions sont les piliers sur lesquels repose l'« habiter », à la fois concept polysémique, exigeant, complexe, et le rapport à l'espace et aux autres.

II.1.2 « HABITER » : UN ÉTHOS EXIGEANT, UNE DIALECTIQUE COMPLEXE

L'habitat exprime « le fait d'habiter », désigne la « demeure », derrière laquelle se profile l'habitus ou « manières d'être » (Bourdieu), concept qui englobe l'ensemble des cadres qui permettent d'« habiter » ou plus explicitement, de tracer, dans un espace et un temps donnés, un rapport au territoire en lui attribuant des qualités qui permettent à chacun de s'y identifier [Ségaud M., 2010, p. 70]. Mais un rapport complexe car l'« habiter » établit une dialectique de l'explicite et de l'implicite par le jeu de la présence et de l'absence, de la demeure et de l'errance, de l'enracinement et de l'exil.

L'habitat est défini par le Dictionnaire de la géographie et de l'Espace des Sociétés « comme le cadre de vie des hommes en société autrement dit comme l'ensemble des conditions matérielles, sociales et culturelles qui expriment un mode de vie ».

Dans ce cadre, l'habitat considéré comme l'organisation spatiale, idéelle et matérielle, des espaces de vie des individus et des groupes, rassemble d'une part des opérateurs (économiques, institutionnels, habitants) qui concourent à la formation des espaces consacrés à l'habitat, des savoirs experts et scientifiques, des valeurs, de leur imaginaire, et d'autre part une configuration dans l'espace des différents objets et structures mis en jeu par les individus titulaires de cet habitat.

L'habitat ainsi conçu comme organisation pratique de l'espace, agencement spatial dynamique et non cadre inerte, commande de désigner l'habiter comme relevant d'une compétence qui recouvre l'ensemble des actes que les occupants réalisent au titre de la

construction et de l'organisation de cet espace. En ce sens l'« habiter » est une fonction qui tisse le monde (en opposition à la terre déserte fréquentée par l'ermite ou celui qui s'est détaché des lieux structurant le monde des humains[117]), qui participe d'une spatialité qui concerne toutes les relations et manifestations concrètes et pratiques de l'individu avec l'espace, actions physiques ou virtuelles qui l'animent et lui donnent sens. Une approche très différente de celle du tenant des théories fonctionnalistes, Le Corbusier, dont les principes de base reposaient sur un « habiter » réduit aux lois de la mécanique de la « machine à habiter ».

L'habiter qui englobe au-delà du logement, unité spatiale de base, l'ensemble de l'espace réticulaire de déplacement et de fréquentation des individus, impose de placer au centre de ce dispositif l'acteur principal, l'habitant. Alors que, dans la logique qui a présidé à la construction des « grands ensembles », les techniciens du bâtir ont souvent limité leurs analyses au logement stricto sensu (à la « machine à habiter »), il apparaît que l'habiter présente des exigences de compétences et des ressources différenciées suivant les individus, les situations qui définissent les lieux, les cultures qui organisent les relations. C'est ainsi qu'ont pris place dans la construction de l'identité sociale des acteurs la prise en compte des pratiques quotidiennes et l'aptitude des habitants à s'adapter à des formes de mobilités singulières et leur rôle dans les processus d'agencement de l'espace. Ces considérations ont mis, par ailleurs, en exergue l'équation suivant laquelle l'« habiter » est un éthos exigeant qui mobilise des compétences spécifiques et implique la mise en valeur de pratiques, d'attributs culturels et d'autonomie.

La mise en valeur de pratiques et d'attributs caractérisant l'« habiter », lequel se conjugue avec la topophilia (ou rapport aux lieux) et une approche philosophique de l'être et de l'individu, s'opère en fonction de stratégies diversifiées dont celle du « vouloir habiter » avec les motivations qui l'animent. Telles les stratégies manifestées par les « pionniers » du quartier du South End à Boston, à partir des années 1960, et analysées par S. Tissot relativement au choix de la résidence : « …Collin Diver (avocat) et sa femme ne vont pas acheter une maison dans les suburbs où ils ont grandi et habité jusque là. Joan Diver est

[117] Berque A., *Qu'est-ce que l'espace de l'habiter,* Paquot T., Lussault M., Younès C., (ss la dir de.), *Habiter, le propre de l'humain »,* op.cit., p.53

animée par les mêmes aspirations que son mari : aussi longtemps qu'elle pouvait se souvenir, elle avait voulu travailler pour les pauvres, […] voulait un travail qui puisse avoir un impact direct sur la vie des gens. […]. Les convictions sociales qui animent les Diver les portent vers un engagement qui ne se résume pas à la simple poursuite d'intérêts économiques» [Tissot S., 2011, p.110].

Cette expérience conduite par les habitants « pionniers » de ce quartier de Boston évoque différentes approches et motivations des choix résidentiels. Ces choix déterminent, orientent, qualifient, les manières d'habiter propres à chaque individu, et permettent d'approcher la double nature de l'« habiter », lequel est caractérisé par son aspect « essentiel » et son aspect « identitaire » [Ségaud M., 2010, p.71], deux traits analysés, en particulier par G. Bachelard et M. Heidegger dans le seconde moitié du XXe siècle.

G. Bachelard (Poétique de l'espace, 1957) interroge : « peut-on, à travers le souvenir de toutes les maisons où nous avons trouvé abri, que nous avons habitées, celles que nous avons rêvé d'habiter, dégager une essence intime ? ». Autrement dit : peut-on « faire de la maison un instrument d'analyse de notre être le plus profond, le plus privé »? Il s'agit là d'une interprétation en profondeur qui dépasse la description fonctionnaliste de l'objet « maison » (confort, utilité, esthétique, …) et nous fait entrer dans un rapport à soi et au monde. Un rapport qui, déplaçant le poétique dans la vie quotidienne, nous invite à comprendre comment nous habitons notre espace, comment nous nous enracinons dans « un coin du monde » [Ségaud M., 2010, p.71]. Considérant que toute « maison peut être lue comme un univers » articulant le dedans et le dehors, cette conception invite à considérer la signification de l'enracinement dans le monde. La maison natale est à la fois un « être vertical » (de la cave au grenier), peu propice aux « boîtes superposées dans lesquelles vivent les habitants de la grand'ville » et un « être concentré qui nous appelle à une conscience de centralité », d'isolement, d'intimité. La maison est un nid, une coquille défensive dont on ne sort pas tout à fait[118].

G. Bachelard tout en illustrant dans ce texte la Topophilia ou amour des lieux, notamment lorsqu'il parle des « espaces heureux », s'adresse avec insistance à la notion de vécu de l'espace et de son sens, c'est-à-

[118] Fijalkow Y., *Sociologie du logement,* Paris, Ed. La Découverte, 2011, p.96

dire au « rapport au lieu ». Topophilia[119] est signifié comme le lien affectif qui existe entre les individus et les lieux et de ce fait implique une exploration du rapport aux lieux. Cette nouvelle dimension, de nature géographique et symbolique, établit une relation réflexive entre les individus et les lieux qu'ils sont amenés à fréquenter. Ces lieux, auxquels ils donnent un sens, « signifient » toujours quelque chose pour les êtres humains.

H. Lefebvre confirmera, à la suite de G. Bachelard, le déplacement de l'aspect poétique de l'« habiter » dans la vie quotidienne en montrant qu'aussi banal et, en apparence, insignifiant soit-il, ce quotidien, cet habituel n'en constitue pas moins le tissu de la vie sociale, que les forces créatrices sont à l'œuvre dans toutes les instances et tous les groupes sociaux, et plus particulièrement au cœur de ceux de ces groupes qui font la ville au cours de l'histoire [Ségaud M., 2010, p.71]. L'« habiter » n'est pas (ou pas seulement) le résultat d'une « bonne politique du logement » ou d'un « bon urbanisme » ou d'une « bonne architecture » car il s'agit d'une fonction, qui s'inscrit dans le temps, et qui doit être considérée comme fondement, comme source dont dépend la qualité de la sphère privée. Appuyé sur ces principes contestant l'urbanisme fonctionnaliste et les options des politiques publiques de l'habitat, H. Lefebvre, dans l'expression de son utopie politique revendiquant le « droit à la ville » propose des modalités d'habiter à géométrie variable s'appliquant tant aux modes d'appropriation et de production de l'espace qu'aux formes de pouvoir. L'habiter est au cœur de l'alternative politique qu'il défend car revendiquer « le droit à la ville » c'est revendiquer le droit de « bien » habiter, d'avoir un accès raisonnable à tout ce qui est nécessaire pour mener une vie urbaine décente (travailler, avoir un abri, des vêtements, une alimentation correcte, de l'eau, des espaces verts, un accès à l'éducation, …). Face à une ville qui apparaît de plus en plus être régie par les lois du marché, il propose qu'elle soit pensée, aménagée et appropriée par ceux qui l'habitent plutôt que par ceux qui la possèdent financièrement. En fait, il envisage de « changer la ville pour changer la vie ». Le droit à la ville se pose en défenseur de « la valeur d'usage » de la ville c'est à dire sa valeur comme lieu de rencontre et de jouissance par rapport à une utilisation en tant que lieu de « lucre et de profit » (celui où agissent les spéculateurs, les promoteurs capitalistes, les plans des techniciens et où prime avant tout l'échange des espaces et de consommation de produits [Lefebvre H., 1968/1972, p .118]. Ce droit implique, non seulement de disposer d'un logement équipé des éléments de confort et de rationalité optimum, mais également de toutes facilités

[119] Yi-Fu Tuan, « Topophilia », *Lanscape*, vol.11, n°1, 1961, pp. 29-32

d'accès à l'ensemble des services (culturels, sanitaires, sportifs, ...), conditions qui seront analysées au regard des éléments de l'enquête mais qui sont apparues assez peu mobilisatrices au niveau des usages et habitudes des populations de notre échantillon.

Cette appréhension de la ville comme lieu de rencontre et de jouissance des biens collectifs se différencie de celle proposée par T. Paquot lequel appréhende l'homme qui habite, comme être humain placé dans un monde où l'espace est une donnée immédiate et nécessaire mais dans lequel il apporte, par l'aménagement qu'il y réalise, une dimension qui lui est propre[120] et qui lui permet de prendre la mesure de son «être » Dans ce dimensionnement se situe le virtuel de l'habitation car « habiter » ne s'apprend pas, ne se décrète pas, en opposition à l'« in habiter » qui précède le nomadisme, le « SDF », caractérisé par l'incapacité à posséder un « chez soi » [Paquot T., 2007, p.7] et qui ressemble à une absence, une contrainte, une souffrance, une impossibilité d'être pleinement « soi » (confirmation de l'approche proposée par A. Berque [.2007, p. 53]

La question de la signification des lieux, substituée à l'existence d'un esprit des lieux (doxa), postule d'un point de vue phénoménologique, que les êtres humains interprètent les lieux et, simultanément, leur donnent sens. Les modalités de construction de ce rapport aux lieux qu'elles soient symboliques, ordinaires ou familières, sont constitutives de l'identité. En nous interrogeant sur les rapports, denses ou ténus, variés et changeants, aux lieux de résidence et sur les pratiques qui y sont développées (avec une permanence inégale), il apparaît que la manière dont les individus habitent ces lieux puisse être appréhendée et mise en exergue. Cette assertion conduit, afin de donner sens à la notion topophilia ou de pratique des lieux, à appréhender comment se traduisent ces usages ou « pratiques des lieux » en considérant plus particulièrement les aspects relatifs aux conditions de vivre ensemble harmonieusement ou/et au niveau d'implication, d'engagement des habitants.

Cette relation aux lieux, aux autres et à soi dans un espace social défini (colonne vertébrale de la présente étude) implique un engagement personnel de chaque individu révélateur de ses dispositions identitaires (parallèlement à la dialectique local/global initiée par PH. Chombart de Lauwe).

[120] Heidegger M., *Essais et conférences,* 1979 : « C'est seulement pour autant que l'homme de cette manière mesure et aménage son habitation, qu'il peut être la mesure de son être…car l'homme habite en mesurant d'un bout à l'autre le « sur la terre » et le « sous le ciel ».

Dans le cadre des opérations de construction de logements collectifs sociaux (ou habitat social) cette utilisation de l'espace par l'habitant s'inscrit dans un univers soumis à des normes contraignantes en fonction desquelles Le Corbusier avait imaginé le Modulor[121], principe mathématique à usage universel permettant de structurer et d'aménager l'espace en fonction du rapport entre ses usages et la perception des individus qui l'occupent.

[121] Le Modulor est une notion architecturale inventée par Le Corbusier en 1945 pour concevoir la structure des unités d'habitation conçues par l'architecte. C'est un système basé sur la silhouette humaine standardisée et directement lié à la morphologie permettant un confort maximal dans la relation de l'homme à son espace de vie domestique

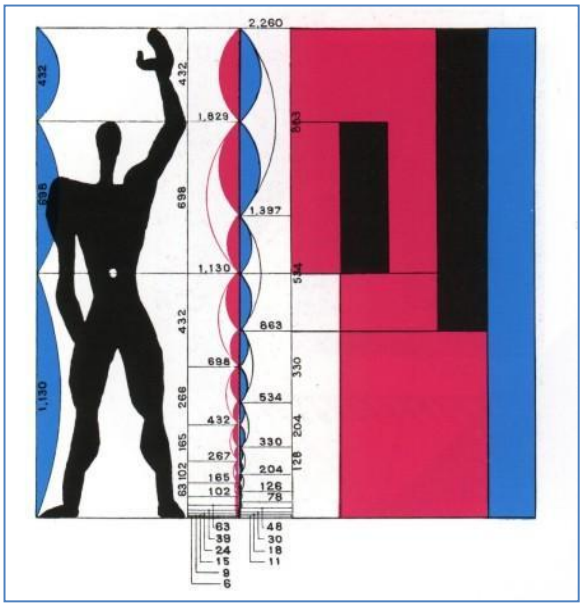

Le principe du Modulor qui ouvrait la porte à la standardisation, permettait de doter les constructions de qualités d'habitabilité et d'instituer une forme de « sociabilité » naturelle dans la mesure où l'ensemble de la construction était organisé pour établir un contact entre les occupants : ascenseurs, espace des boîtes aux lettres, vue sur le parking, rues intérieures.

Cependant ce rationalisme fonctionnel des Unités d'habitation du tenant de la Charte d'Athènes ne convenait pas à toute population et il s'est avéré à l'usage que ce modèle imposé, plaisant à certains et ne convenant pas à d'autres, était celui qui, au cours des décennies qui ont couvert les « Trente Glorieuses », correspondait davantage aux aspirations du cadre moyen/supérieur qu'à celui d'un ouvrier. Car, si Le Corbusier avait une conception humaniste de son métier, souhaitait construire pour tout le monde et portait attention aux besoins et aspirations des personnes, il n'analysait pas la société en tant que combinaison de « classes » sociales aux comportements contradictoires voire opposés [Jouenne N., 2007, p.86]. Ultérieurement, les concepteurs d'ensembles locatifs ont porté davantage d'attention à la notion de diversité sociale et plutôt que de réfléchir sous forme de « normes HLM », bien que perçues comme exprimant le choix de la modernité souhaité par les pouvoirs publics (arrêté de 1947 : l'ascenseur, la présence d'une cuisine, d'une salle d'eau, le principe du vide ordures et du chauffage central et à partir de 1954 des normes de superficie : 34 à 45 m^2 pour un 2 pièces, 45 m^2 pour un 3 et 54 m^2 pour un 4 pièces) [Tellier T., 2007, p.60], ont considéré avec davantage d'intérêt les rapports à l'espace et aux relations interpersonnelles développées et entretenues par les populations, remettant partiellement en cause les principes du fonctionnalisme tant dans la modélisation de l'habitat que la conception de l'espace social. C'est ainsi que certains critères ont fait l'objet, à dose homéopathique dès les années 1958-

1959, d'une attention renouvelée : densité des surfaces bâties, recherche de l'esthétique dans le choix des matériaux, séparation des circulations auto et des cheminements piétons, petites unités d'habitation, souci de l'environnement, prise en compte des besoins et aspirations des habitants, améliorations assorties (comme c'était le cas dans les constructions « rationnelles » et « avant-gardistes » de Le Corbusier) de critères de qualité phonique et d'insonorisation des constructions.

Ces critères référant à la qualité technique, esthétique et organisationnelle de l'espace habité se combinent, dans l'étude et l'analyse de l'utilisation de cet espace, au rôle et aux significations de la notion de distance aux autres et aux lieux, approche dans laquelle la culture occupe une place centrale. Dans ce cadre, l'habiter considéré comme processus identificatoire et mode d'intégration sociale, se décline par des représentations, un mode de vie et des positions sociales au travers desquels s'identifient de façon corrélée le rapport à l'espace et le concept d'appropriation.

S'approprier un espace est un fait social et culturel qui reflète une tension entre socialisation et individualisation. C'est insérer les besoins individuels dans les besoins collectifs en fonction des aspirations propres à chaque individu, c'est établir une relation entre cet espace et soi par l'intermédiaire d'un ensemble de pratiques. La conception de l'« habiter » conduit à une notion d'appropriation en vertu de laquelle les êtres humains souhaitent pouvoir disposer d'un espace offrant une certaine souplesse, autorisant l'expression de compétences, « acquises culturellement et insérées dans l'habitus », qui font partie de l'espace social comme du temps social. L'habiter, une éthique de l'espace en quelque sorte, participe de la construction de l'identité par le développement et la reproduction de pratiques et d'usages réincorporés dans le quotidien (décoration, usages vestimentaires, habitudes alimentaires) dont les manières de faire sont les modes opératoires[122].

[122] Jouenne N., *Dans l'ombre du Corbusier : ethnologie d'un habitat collectif ordinaire,* Paris, L'Harmattan., 2007, citation P. Bourdieu, : *« Si l'habitat contribue à faire l'habitus, l'habitus contribue aussi à faire l'habitat, à travers les usages sociaux, plus ou moins adéquats, qu'il incite à en faire. On est ainsi conduit à mettre en doute la croyance que le rapprochement spatial d'agents très éloignés dans l'espace social peut, par soi, avoir un effet de rapprochement social : en fait rien n'est plus intolérable que la proximité physique (vécue comme promiscuité) de gens socialement éloignés »,* p.89.

L'« habiter » : marqueur identitaire et marqueur social

Le phénomène identitaire et l' « habiter »

L'appropriation de l'espace physique sur lequel chacun construit son quotidien est un moyen de tenir à distance, de maintenir son « capital » physique et de préserver son espace social. Ainsi, la notion d'«habiter » devient pratiquement une injonction paradoxale dans la mesure où elle implique pour chaque individu la recherche d'un équilibre entre, d'un côté, utiliser ses moyens matériels ou tacites (participant de son habitus) pour préserver ses spécificités et, d'un autre côté, veiller au lien social au travers du rapport aux autres associé à la proximité spatiale ou culturelle et impliquant l'altérité. La relation de l'individu et de son groupe d'appartenance, à l'espace, faite d'attitudes et d'habitudes, renseigne sur l'identité et la culture de chacun car les habitudes renvoient à cette notion d'habitus, résultant de l'incorporation des schémas culturels [Jouenne N., 2007, p.20]. Cette relation participant de la vie collective faite de moments parfois heureux, parfois tristes et malheureux, établit un lien social et fonde une identité collective, avec pour support la communauté ainsi créée (à l'image des deux quartiers supports de cette étude) dans un espace liminaire spatialement et socialement séparé du reste de la ville comme si une frontière invisible avait été décrétée.

A titre illustratif, parmi les moments heureux, mentionnons l'organisation de fêtes, de soirées couscous sur l'esplanade entre les barres aujourd'hui démolies dans le quartier Jules Ferry à Melun ou encore les réunions spontanées au pied de la tour à Nemours, moments festifs qui témoignaient d'un certain bonheur de se retrouver et de partager :

« là-bas (ancienne tour) on était bien, ah là là ..On prenait notre café, gâteaux, chacun descendait son petit truc de chez eux » (Zéna).

L'expression de l'identité collective, des formes du « vivre ensemble », de moments partagés, est également structurée par l'imaginaire ou la reconstitution collective d'événements qui ont marqué la vie de ceux qui les ont vécus[123]. Ainsi, un témoignage de l'attachement et du sentiment d'appartenance à l'unité de vie disparue, a pu être appréhendé à l'occasion de l'événement festif organisé à l'été 2012 à Melun dans le quartier Jules Ferry (ce « Festival urbain » présenté comme le dernière fête du quartier a été retenu comme support d'identification des critères d'attachement au quartier et de son ambivalence). Cependant, cet

[123] Jouenne N., 2007, p.119-120 : témoignages inscrits sur les murs dans les recoins de l'unité d'habitation Le Corbusier de Firminy. Ces témoignages visuels sont caractéristiques « des cités »,

événement met en évidence le caractère construit de la notion d'identité collective inscrite dans une « unité sociale » qui caractérise la culture du lieu et assure le lien symbolique entre ses membres (le poids de l'unité sociale dans la construction identitaire de l'habitant est référé à G. Simmel mobilisé par N. Jouenne, 2005, p. 148). Cette opération qui sera présentée au titre des actions organisées par les collectivités pour aider à « faire le deuil » (terminologie utilisée à Nemours) et réactiver la référence au « vivre ensemble », est apparue, dans ce contexte déstructuré par la mobilité de ses anciens occupants, comme plus représentative d'une démarche au service des porteurs du projet que contributrice au lien social du fait de l'atomisation des populations.

Parallèlement à ces formes d'appropriation collective, la dynamique associative lorsqu'elle se structure en vue de satisfaire des revendications collectives, peut révéler ce rôle de marqueur collectif de l'habiter et inciter les populations à s'investir. Ainsi, en utilisant cette démarche, l'association des locataires de l'unité d'habitation Le Corbusier à Firminy en poussant à l'aménagement de l'immeuble et de ses abords, en veillant à l'installation des nouveaux locataires et à l'accroissement des services (installation téléphonique, boîtes aux lettres, …) s'est instituée au fil des années comme lieu et lien incontournables de prise des décisions politiques et organisationnelles locales.

Cependant, de façon générale, si l'action des associations de locataires, quand elles sont actives, s'avère opérante pour tout ce qui concerne les problèmes tenant aux aspects liés au patrimoine et à l'environnement (chauffage, entretien et tous types de doléances de proximité), elle peut aussi se révéler agissante, pour aider à la préservation du lien social (comme ce fut le cas à Firminy avec la constitution d'un « atelier » théâtre dont l'objectif était de manifester le désir de vivre ensemble dans un immeuble emblématique de la modernité et de préserver les constructions et leur esprit des enjeux des autorités institutionnelles qui envisageaient le patrimonialisation du site)[124]. En témoignant d'un engagement et d'un investissement collectifs, ce type d'action a contribué à un double objectif : en interne, assurer la cohésion et susciter l'intérêt pour les autres, en externe, donner une visibilité au groupe et

[124] « Atelier 23 », une compagnie de combat pour la cause du « non-public », *La Dépêche*8 Novembre 1968, cité par N.Jouenne, 2007, p. 113 à 119.

le présenter comme éventuel levier d'un partenariat futur. Néanmoins et particulièrement dans les quartiers supports de la recherche, les structures associatives sont généralement atomisées, disposent de peu de moyens et se confrontent à une participation militante peu active, autant de freins qui limitent la portée de l'engagement au service du « vivre ensemble » pour donner sens aux actions conduites et en faire la « promotion ». Dans ce même registre, l'engagement collectif d'une association caritative du *South End* à Boston pour l'accueil d'anciens sans logis au nom de la diversité, manifeste une autre forme de valorisation du « vivre ensemble » (tout en représentant un renouvellement des « figures classiques de l'engagement » aux États Unis) reposant sur «un *« éthos de la discussion pacifiée »* et de la bonne volonté aboutissant à un contrôle sur tous ceux qu'il s'agit de transformer en « bons voisins » [Tissot S., 2011, p. 149]. L'action conduite a pris la forme d'un « combat » fait de négociations à même d'apporter des gages aux habitants préoccupés par la visibilité des futurs locataires, victimes d'a priori stigmatisants, et par la mise en place d'un encadrement des futurs résidents ainsi qu'à des « normes d'occupation » révisées assimilables à des exigences de contrôle social (visant notamment à une diminution de la densité) . Un combat et des négociations faisant appel aux habitants, à leurs compétences pour exprimer les attentes et les besoins et à leur participation à l'organisation de la vie du quartier, pouvant être les prémices d'une démocratie participative, processus qui sera présenté dans le cadre des développements consacrés à la dynamique participative.

Ces développements consacrés au *Phénomène identitaire et l'« habiter »*, ont conduit à la déclinaison de logiques qui participent de la construction des individus, à la déclinaison des processus d'identification sociale (par les autres ou par soi même) et des formes identitaires auxquels ces logiques et ces processus, révélateurs de l'identité sociale, contribuent. Une dynamique générant un double effet, en ce sens qu'elle révèle les représentations et les comportements des individus dans leur statut d'habitants ainsi que dans leur relation au groupe, et fait endosser un rôle de marqueur social à l'habitat. Une dynamique qui traduit une relation singulière à soi, aux autres et aux lieux et permet de qualifier le rapport à l'espace et aux autres, rapport tissé par les individus habitants tout en manifestant un certain niveau d'appropriation et d'engagement.

Cependant, le processus de construction / déconstruction de la relation à soi et aux autres ainsi que le rapport à l'espace des individus et des groupes, ne se développent pas dans des contextes « vides », sans aspérités, sans défauts, mais dans des lieux tributaires d'une morphologie sociale spécifique, porteurs d'une histoire et « configurés » par les populations qui les « habitent » avec une intensité et un investissement variables.

II.2 MORPHOLOGIE SOCIALE ET DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT

L'espace, reflet de l'activité humaine est un produit de l'action sociale, le milieu urbain, et plus particulièrement les territoires occupés par l'habitat collectif, affectés par le phénomène de mobilité « contrainte » ainsi qu'à des conditions de vie dégradées, est représentatif d'un terrain soumis à des processus quasi permanents de déstabilisation et de réaménagement tant physiques que morphologiques. Par leur culture, leurs traditions, leurs mœurs, les populations façonnent l'espace. Au sein de ces populations, l'individu-habitant attaché à un groupe spatialement déterminé ou dont les frontières évoquent les limites géographiques, groupe dans lequel s'instaurent des « relations en termes de compétition, de dominance, d'invasion-succession, de conflit et de symbiose » [Grafmeyer Y., Joseph I., 1990-2004, Avant-propos, p. III], subit ces transformations.

L'analyse des relations entre groupes d'appartenances culturelles ou/et sociales distinctes, des inégalités économiques qui leur sont associées et des processus d'ajustement plus ou moins conflictuels qui les redéfinissent en permanence, a montré la pertinence de l'assertion suivant laquelle la confrontation de populations hétérogènes, amenées à coexister, était constitutive et catalyseur de tensions, voire de conflits.

Les stratégies observées par les politiques de peuplement, résultats de dispositifs institutionnels, sont tenues, dans ce contexte, pour responsables dans la mesure où ni le risque ni les conséquences que pouvait présenter cette confrontation ne semblent avoir été mesurés. La construction sociale des populations à laquelle conduisent les dispositifs complexes d'accès au logement social réfère depuis plusieurs décennies à la notion de mixité considérée comme garante d'un apprentissage du « vivre ensemble » et de paix sociale. Ces politiques de peuplement reposant sur des critères « gestionnaires », s'inscrivent dans un registre assez éloigné de celui dans

lequel ont été conduites les recherches des tenants de l'écologie urbaine, au cours de la première moitié du XXe siècle, portant sur l'organisation de populations aux caractéristiques différentes et l'articulation de leurs relations, pour tenter de comprendre comment des populations déracinées s'organisaient et percevaient leurs conditions d'existence.

II.2.1 LA CONSTRUCTION SOCIALE DES POPULATIONS

Dans un contexte dominé par les théories fonctionnalistes et les atouts d'un nouveau modèle entièrement construit en référence à ces théories, préemptant l'analyse globalisante de tous les phénomènes liés à l'habitat, ne laissant que peu de place à la critique, seul H. Lefebvre dénonce très tôt les dangers de telles options dénuées de toutes aspirations socioculturelles. Au sein de ce consensus, le rôle et l'impact des interactions dans la vie quotidienne ont continué à être dominés voire neutralisés ainsi que nous l'avons parcouru, dans les années 1970, notamment par le courant d'inspiration marxiste qui s'attachait à ne prendre en compte que les déterminants politico-économiques du phénomène urbain.

Dans le schéma de référence proposé par M. Castells et F. Godart, dont l'objectif premier [Grafmeyer Y., Joseph I., 1990-2004, préface] était de mettre en exergue la restructuration des villes au profit du capitalisme monopoliste d'État et les enjeux liés à l'appropriation des espaces de la ville (logement, cadre de vie), apparaissent les effets désorganisateurs, tant pour les populations que pour les structures institutionnelles, des politiques de planification urbaine. Cependant, précédant de quelques années ce cadre d'analyse, les travaux [Chombart de Lauwe P.H, 1960] portés par la recherche de l'adéquation entre le bien-être des ouvriers et leurs conditions de logement (la population ouvrière était majoritairement logée dans des bidonvilles, des meublés insalubres et dans les premiers grands ensembles) avaient contribué à mettre sur le devant de la scène, divers ordres de phénomènes qui s'imbriquent les uns aux autres.

Ainsi, les principes et processus sociaux considérés et valorisés par l'écologie urbaine (École de Chicago), ont pu s'imposer comme référentiels et contribuer au renouvellement des outils

et techniques méthodologiques de recherche des disciplines sociologique et anthropologique urbaines. C'est ainsi que, pour conduire cette étude, nous nous appuierons sur l'analyse des effets du cadre urbain sur les comportements des individus et des groupes, sur l'examen de l'organisation des rapports sociaux dans l'espace territorialisé, sur l'importance des réseaux sociaux et familiaux, ainsi que sur la mise en place de processus de solidarité à partir d'appartenances ethniques ou culturelles.

Cependant, pour mieux appréhender les situations dans lesquelles se construit cet arsenal de rapports sociaux complexes et hétérogènes, les mécanismes par lesquels des populations présentant peu de caractéristiques communes sont amenées à cohabiter du fait de politiques de peuplement « administrées », semblent devoir être interrogés. L'enjeu stratégique de ces politiques de peuplement réservées au parc d'habitat social des collectivités, s'impose comme un élément central qui interroge sur la marge de manœuvre des habitants et la qualité des interactions entre les habitants et les décideurs locaux. D'autant que les mécanismes institutionnels d'affectation des logements, chaque habitant étant réparti dans l'espace en fonction de critères propres aux gestionnaires, ont conduit à la production de populations homogènes dans leur subdivision interne mais hétérogènes dans leur ensemble. Le résultat en a été la constitution de populations préconstruites et artificielles reposant, du fait de la superposition des contrastes sociaux, sur une répartition gestionnaire et une qualification de l'espace aléatoire. Les opérations de reconquête urbaine ont, à ce titre, montré les conséquences désastreuses que les décisions publiques, par leurs effets collatéraux, ont engendrées : déplacements massifs et éloignement des populations en périphérie des agglomérations, difficultés d'apprentissage de la vie en logement collectif, perte de repères et confrontation à de nouveaux contextes de voisinage.

Parallèlement, les stratégies de peuplement de ces nouvelles unités d'habitation ou grands ensembles se corrèlent à l'interrogation sur la logique de construction des grands ensembles : donner un toit aux plus déstabilisés et aux classes sociales qui rencontraient le plus de difficultés pour se loger ou donner un logement conforme aux aspirations sociales de ces nouvelles couches sociales censées porter l'expansion économique et sociale de la France [Tellier T., 2007, p.203].

D'autant que le modèle d'habitat proposé (ou imposé) ne suscite, comme ce fût d'ailleurs le cas pour les classes dirigeantes censées porter le rêve impérial au temps de l'haussmannisation de Paris, que peu d'effort d'appropriation car, pour les classes moyennes, le rêve pavillonnaire, comme évoqué précédemment, continue à s'identifier au désir de promotion sociale et pour les plus démunis il ne correspond ni à leur demande, ni à leurs attentes et souvent engendre des contraintes non anticipées (déplacements pour se rendre au travail, achats de mobilier évoqués au titre de l'étude conduite par H. Coing sur le quartier Jeanne d'Arc à Paris). Par ailleurs, pour les populations les plus précaires, «l'obligation physique et morale faite au pauvre de mener un certain train de vie, donc d'augmenter et de normaliser ses dépenses, affaiblit […] le vieux réflexe protecteur au profit d'un sentiment de culpabilité »[125], agite la menace de perdre leur autonomie de gestion et de les rendre coupables de ne pas « être à la hauteur », voire de ne pas susciter ni développer vis-à-vis des enfants ce sentiment d'estime indispensable à l'autorité et à l'éducation (et laisser place à l'éducation de la rue).

Néanmoins, au terme d'une enquête de 1984 portant sur 343 000 ménages, si, en dépit de certains éléments de satisfaction (62% des habitants des ensembles collectifs jugent leurs conditions de vie positives, 88% qu'ils sont logés de manière convenable, 52% approuvent ce type de construction), seulement 15% des ménages interrogés révèlent une préférence pour l'immeuble collectif. Des statistiques qui conduisent le sociologue à considérer que « les HLM seraient habitables, seraient confortables, si on y mettait des gens d'un même niveau social » [Tellier T., 2007, p.205], …(si) le lieu d'habitation (devenait) la réplique du lieu de travail, chacun y retrouvant ceux qui partagent la même condition sociale » (à l'image de Poissy pour les ouvriers de Simca ou de Mourenx pour ceux du gaz de Lacq) [Tellier T., p.109], c'est-à-dire si les pratiques sociales qui s'y développaient, présentaient un certain niveau de similitudes confirmant l'entrée en jeu de l'empreinte du modèle culturel. La place et la permanence du modèle culturel[126] étaient d'ailleurs les arguments sur la base desquels les dynamiques de peuplement obéissant au découpage

[125] Pétonnet C., *On est tous dans le brouillard*, Paris, Ed. Galilée, 1979, Réed. CTHS, 2012, p. 508.
[126] Chamborédon JC, Lemaire M, Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement, *Revue française de sociologie*, vol. XI, n°1 : 3-33.

arbitraire de l'espace urbain et à des mécanismes d'affectation aux logiques variables, ont été accusées d'instaurer des populations préconstruites et artificielles qui ne voisinaient que dans les statistiques. Par exemple, pour les appartements faisant partie du quota réservé à la Caisse d'Allocations Familiales, les candidats proposés sont en général des familles nombreuses, mal logées ou en voie d'expulsion qui appartiennent plutôt à la frange inférieure de la classe ouvrière. Alors que la logique d'attribution des appartements relevant du 1% patronal s'adresse à des cadres d'entreprises, faisant partie de la classe moyenne/supérieure et disposant d'une certaine stabilité d'emploi. Si le contraste en terme de catégorie professionnelle est patent, il l'est également en termes démographiques avec une surreprésentation des jeunes dans les logements gérés par la CAF (loués prioritairement à des familles nombreuses, sorte de garantie d'une certaine stabilité de revenus donc du paiement des loyers), l'opposition entre ces jeunes de classes plus modestes et les adultes de classes plus aisées, mieux dotées en capitaux, sera mise en avant dans certains conflits qui surgiront ultérieurement au sein de ces ensembles d'habitation (terminologie de « jeunes des banlieues »). La focalisation sur ces jeunes issus de milieux modestes, qui sont particulièrement visibles car ils ont plus de difficultés à être intégrés au plan scolaire, universitaire et professionnel, confirme le constat établi par les sociologues : l'hétérogénéité des peuplements a donné des populations préconstruites et artificielles et engendré des relations conflictuelles, des tensions au sein de ces unités d'habitation. La cohabitation instaurée par ces mécanismes ne conduit absolument pas à l'objectif visé, celui d'une « moyennisation des modes de vie ». Le contact établi entre les groupes, plutôt que d'atténuer les discordances, les exacerbe, tel le bruit qui cristallise les tensions entre les personnes qui se réfèrent à des modèles socioculturels différents, voire contrastés, « morale petite bourgeoise et morale populaire s'opposent » [Chamborédon-Lemaire, 1970, p.14].

Le côté artificiel des mécanismes par lesquels les populations ont été rapprochées s'apparenterait à une utopie, celle d'une société nouvelle « affranchie des divisions de classes traditionnelles et, le plus souvent, composée d'hommes nouveaux au « psychisme » original » [Chamborédon-Lemaire, p. 3], une utopie qui, en dépit des scepticismes et dénonciations auxquels elle a donné lieu ne s'est pas vraiment éteinte (ainsi la proximité existant à Nemours entre des pavillons en accession et des pavillons locatifs sociaux). La superposition des

contrastes sociaux, par exemple, un quartier de maisons individuelles occupées par des catégories issues de classes moyennes et de retraités jouxtant un quartier de logements sociaux accueillant des familles de catégories plus modestes et une population plus jeune, a révélé les limites du modèle caractérisé par des oppositions qui se sont révélées difficilement surmontables.

« *En pavillon c'est un bouleversement des classes sociales (gros rire), déjà c'est des gens qui sont propriétaires d'un pavillon, l'office d'HLM nous met en cité pavillonnaire où il y a d'une part des locataires, d'une part des propriétaires, vous pensez bien que ceux qui viennent des tours et qu'on implante là gênent les propriétaires, ils ont une étiquette, je suis désolée de le dire, ils savent que … ça dérange un p'tit peu qu'à côté ce soit des locataires surtout au Mont Saint Martin, il y avait des tours, les grandes qu'on démolit là. (dont) la population était très mal perçue par les autres habitants du Mont Saint Martin, … même si on travaille, même si on a une situation, on habite les tours quoi. Voyez on était déjà rentrés dans des cases à la limite pour employer leur terme on était de la « racaille » quoi. C'est pas facile de s'intégrer quand on vous a collé une étiquette. »* (Lydie)

Le faible niveau d'interconnaissance associé à l'hétérogénéité des groupes sociaux confirmerait le statut d'utopie donné à ces nouvelles conditions d'habitat et s'inscrirait en faux dans l'aspiration à une société sans classes, société assise sur deux hypothèses et à laquelle aspirait H. Lefebvre. La première de ces hypothèses caractérise « une bonne volonté sociale optimiste » tendant à atténuer ou à faire disparaître les oppositions, consécutivement à la mobilité sociale, engendrées par la proximité spatiale, vers des besoins et des aspirations considérés comme universels. La seconde, plus radicale, s'appuie sur la « nouveauté » des populations de ces unités d'habitat collectif à laquelle correspondrait « de nouveaux besoins permettant ainsi l'émergence d'un homme nouveau délivré des aliénations, des mythes et des conditionnements » [Lefebvre H., 1968/1972].

L'exemple rencontré à Nemours tend à confirmer que les groupes situés à des niveaux différents de la hiérarchie sociale n'adhèrent pas vraiment à ces « rapprochements » les contraignant à une coexistence contre nature. En synthèse, l'étude Chamborédon-Lemaire confirme que des populations qui ne voisinent que dans les statistiques du fait des découpages imposés de l'espace et de l'hétérogénéité des peuplements, plus que de produire de nouvelles solidarités et de développer des sociabilités originales, contribuent à accentuer la distance sociale entre les groupes sociaux. C'est ainsi qu'après le premier choc pétrolier (1974) la

composition sociale des « grands ensembles » s'est progressivement redessinée du fait de l'appauvrissement économique des populations globalement. Une reconfiguration morphologique que les relogements consécutifs aux opérations de rénovation semblent, en dépit des chartes de relogement et des engagements des bailleurs, accentuer ou consolider :

« *... je crois que l'OPH fait une grossière erreur en relogeant des gens en ...quand on a déménagé ...on nous a demandé nos vœux et en fonction de nos revenus, on nous mettait où on voulait. .... Quand je regarde ce qu'est devenu le Mont Saint Martin maintenant, ...j'ai l'impression que c'est devenu un ghetto, on est entrain de parquer les gens, ce qu'on appelle les cas sociaux si vous voulez, enfin ...enfin qui sont en dessous du français moyen .... On est en train de ghettoïser les personnes qui n'ont pas de revenus ou un revenu sur deux, les personnes qui ont des enfants, voilà on les parque. Oui puisqu'on les sélectionne... »* (Nathalie)

Cependant, par rapport à cette mobilité singulière, la question de la mixité sociale n'ayant pas quitté son rôle de toile de fond des mécanismes de gestion de l'espace et des politiques de peuplement, l'attitude et les hésitations des décideurs locaux et des bailleurs sociaux vis-à-vis de catégories jugées potentiellement à risques interpelle. Une attitude qui souligne et interroge l'existence d'un certain antagonisme entre la volonté de promouvoir et d'œuvrer pour le maintien de la mixité sociale et la possibilité d'accéder à un logement de son choix[127]. Des situations qui ont incité au développement de médiation de la part d'associations devenues de véritables auxiliaires de l'action publique pour le logement des populations fragilisées ou/et défavorisées. Ces acteurs associatifs (Confédération Sociale du Logement par exemple) s'efforcent de créer des « couloirs » d'accès au logement pour les catégories pour lesquelles les bailleurs ou les autorités locales manifestent quelques réticences. Des actions qui, en principe, se réalisent dans une optique conforme à des objectifs de mixité visant à faire vivre ensemble diverses composantes.

Dans ces conditions, l'existence d'un certain antagonisme entre la volonté de promouvoir ou de maintenir la mixité sociale et la possibilité d'accéder à un logement de son choix n'est pas sans interroger. D'autant que, à titre comparatif, d'autres initiatives au sein de l'Union Européenne, montrent que ces actions sont fondamentalement en opposition avec celles

[127] Barou J, Mixité sociale et accès au logement : un couple antagoniste, *Recherches et Prévisions*, n°94, déc. 2008, p. 49-57

conduites par des acteurs homologues britanniques lesquels favorisent les regroupements ethniques et délèguent aux communautés ethniques la responsabilité de répondre aux besoins de leurs membres, notamment en matière de logement.

II.2.2 L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL : UNE MOSAÏQUE DE COMPROMIS

Plus d'un français sur deux (52%) a changé de domicile entre les recensements de 2006 et 2009[128]. Ces changements qui concernent plus particulièrement les habitants des parcs locatifs aidés, donc le logement social, sont soumis à des dispositifs réglementaires encadrés qui épisodiquement défraient la chronique (parc HLM de Paris par exemple) du fait de l'existence de « dérogations » ou d'abus d'autorité. Ces situations apparaissent comme étant le résultat d'un jeu établi entre acteurs et pouvoirs locaux, jeu qui dévoile des stratégies au sein d'une organisation locale que M. Crozier et E. Friedberg [1977] ont analysé comme un «système d'action concret », caractérisé par « la stratégie des acteurs à l'égard de leurs propres organisations et de leurs relais locaux ». La stratégie d'un acteur ne peut se comprendre sans connaître sa « marge de liberté » qui renvoie à la compétence reconnue par le droit et sa « zone d'incertitude » qui définit sa méconnaissance des stratégies et des compétences des autres acteurs, l'une et l'autre délimitant la portée de son action : « l'étude d'une organisation ne peut abstraire son environnement institutionnel, c'est-à-dire l'ensemble des individus et des institutions avec lesquels elle est en rapport. Un exemple typique de ce jeu d'acteurs est l'attribution des logements sociaux » [Fijalkow Y., 2004, p.76].

Ce jeu des acteurs est un élément important de contextualisation de notre étude car les conditions d'attribution des logements du parc social sont déterminantes dans la (re)construction du lien social. Elles sont contributrices au déploiement d'un nouveau rapport à l'espace et aux autres ainsi qu'aux modalités d'intégration des populations déplacées en fonction de leurs capacités et de leurs dispositions personnelles.

[128] Le Monde du 25/09/2012

Quelques éléments de cadrage des politiques de peuplement observées par les décideurs institutionnels au niveau territorial, dans le cadre de leurs compétences, sont indispensables pour permettre d'appréhender avec pertinence ce jeu des acteurs.

Le logement social et l'ordre public spatial : une compétence nationale déclinée dans le temps et dans l'espace

Le logement social est au cœur du débat public depuis plusieurs décennies [Stébé, 1998, 3e éd. 2007], la construction des grands ensembles à partir des années 1950, les dispositifs successifs mis en place pour pallier les maux de toute nature qu'ils ont générés (anomie, montée des violences, ségrégation, ghettoïsation, …), et évoqués au titre de la politique de la ville, les opérations à grande échelle de rénovation/réhabilitation ainsi que l'arsenal de mesures et les moyens financiers conséquents qui les accompagnent et sont déployés à cet effet, en attestant. Des opérations qui s'inscrivent massivement, malgré la réticence de certaines collectivités, dans les cadres d'action définis par la loi SRU du 13 Décembre 2000, laquelle contraint les villes de plus de 3500 habitants comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, à s'engager dans la construction de logements sociaux à concurrence d'un quota de 20% (porté à 25%, sauf dérogations, par la loi de « mobilisation générale pour la construction de logements » du 18 janvier 2013) de l'ensemble du parc municipal de résidences principales. Une attitude politique qui rappelle le rôle des collectivités, en général propriétaires des terrains d'implantation des constructions et partenaires financiers des opérations, et renvoie au traitement politico-administratif du sort des populations modestes et défavorisées qu'elles accueillent. Une question récurrente qui apparaît être au fondement des polémiques qui ont présidé à la mise en place des HBM au 19e siècle et de l'intervention de l'État, puis de la prise en compte de la question du logement social en la considérant comme question de politique publique à part entière dans la seconde moitié du XXe siècle et y associant étroitement les collectivités territoriales.

La composition sociale d'origine des premiers logements sociaux se caractérisait par une classe « petite-moyenne » à revenus stables qui disposait de compétences professionnelles lui permettant d'évoluer et de quitter le parc collectif social pour un type de logement

correspondant plus à ses aspirations et à son désir d'ascension sociale. En témoignent ces propos recueillis à Melun :

« *…au début c'était habité par des fonctionnaires, des ouvriers corrects, des militaires propres…* » (Germaine),

« …au début, c'était des gens capables, valables, propres et bien qui ne posaient aucun problème… » (Maryse).

Puis les années 60 ont connu l'entrée de populations immigrées dans ces logements sociaux du parc HLM (en 1968, les italiens et les espagnols représentaient 41,9% des étrangers pour la région parisienne). Cette arrivée massive de populations immigrées semble avoir été, bien que légalement aucune catégorie ne pouvait être exclue de l'accès au logement social, à l'origine d'une politique de « quotas » limitant à 15% le pourcentage d'immigrés par ensemble locatif pour éviter un éventuel départ des autres locataires. Cependant et en dépit de ce « seuil de tolérance » préservateur d'une certaine mixité, la politique conduite semble n'avoir en rien évité les concentrations culturelles des populations (une enquête réalisée en 1972 et concernant 54 programmes HLM de la Région Parisienne montre que pour plus de la moitié, le seuil de 15 % était dépassé et que les 50% étaient atteints dans plusieurs cas)[129]. Ce phénomène de concentration observé pour les années 1970, se confirme dans les années 80 avec la mise en place des politiques de regroupement familial. Une dynamique qui perdure *(…aujourd'hui avec les immigrés arrivés dans les années 1983, ça a changé…ils sont partout chez eux…* », Nora à Melun*)* et nourrit, de façon simultanée, le départ des ménages de la catégorie « petite moyenne » à revenus stables lesquels, dans le cadre des mesures d'accession sociale, réalisent leur rêve d'acquisition d'un pavillon individuel.

Parallèlement, pour résorber les poches d'habitat insalubre (bidonvilles) et apporter des solutions au logement des « familles à problèmes» qui n'ont pas eu accès au logement HLM, les politiques publiques ont eu recours à une autre formule : les cités de transit. A l'origine (immédiat après guerre), les cités de transit, traditionnellement assimilées à un habitat ségrégué, délaissé, stigmatisé, accueillaient pour une durée, en principe limitée, des familles estimées peu socialisées et « dont l'accès au logement ne pouvait être envisagé sans une

[129] Recherches et Prévisions, *Politique du logement, Questions sociales*, N°94, déc. 2008

action éducative destinée à favoriser leur promotion » [130]. Une formule de transition qui, dans un contexte de pénurie de logements, s'est révélée fonctionner comme mécanisme de régulation. Mais une formule de résorption de l'habitat insalubre qui n'a pas vraiment reçu l'acquiescement des collectivités locales qui craignaient la formation de ghettos, du fait d'une rotation peu active des populations, d'une insuffisance d'équipements, d'une localisation à l'écart de la vie de la cité, de l'accumulation de dettes de loyers, voire de troubles, et n'a que peu essaimé.

Au cours des années 1970, un programme public conséquent de construction de ces cités a été engagé dans le cadre de la résorption des bidonvilles avec des filières de relogement graduées à « prétention éducative » selon les capacités supposées d'intégration sociale des populations. Il est à noter que les espaces de ces cités étaient soumis non à une législation de droit commun mais, en relation étroite avec les services de l'action sociale des collectivités supports, à des modalités particularistes qui avaient vocation à prendre en charge l'ensemble du mode de vie des familles qui y étaient logées. Une politique qui allait au-delà du contenant (le logement) en s'intéressant aux comportements et manières d'être des populations et tendant à entretenir un entre-soi très spécifique caractéristique de la culture traditionnelle des classes populaires et *« transposait la logique d'acculturation de la diffusion culturelle à travers l'espace à la transformation culturelle à travers le temps »*[131].

Ce programme original fût envisagé, tant pour des raisons politiques qu'éducatives, postérieurement à la mise en chantier d'une fraction des prévisions de constructions destinées à couvrir les besoins estimés en 1958 à 300 000 logements par an sur 30 ans et pris en compte dans un dispositif d'État volontariste et dirigiste (dispositif ZUP créé par une loi cadre de 1957 et procédures d'acquisitions foncières pour lutter contre l'étalement urbain). Ces prévisions envisageaient de faire de véritables unités urbaines : « certains grands ensembles vont grouper 10 000, 15 000, 20 000 personnes dans un même et unique type de logement

[130] Tricart JP., Genèse d'un dispositif d'assistance : les cités de transit, *Revue Française de Sociologie*, 1977, vol. 18, n°4, p. 601-624.
[131] Hoggart R., 1970, op. cit.,Préface de JC. Passeron

réservé à une catégorie de salariés ou d'employés définis par un mini et un maxi de ressources…»[132].

Parallèlement à ces choix politiques, les logements réalisés selon des procédés techniques (« chemin de grue »), associant rapidité (assemblage d'éléments préfabriqués de qualité acoustique médiocre, la non étanchéité des cloisons représentant une des nuisances régulièrement dénoncées et réitérées lors du spectacle « Le Cabaret pour s'entendre » à Nemours) et standardisation, avaient vocation à résorber la crise du logement et étaient envisagés pour une durée limitée (30 ans). Un choix interprété, par Mme D., ex. présidente de la CNL de Seine et Marne comme *« une erreur de construction…* (où il est) *difficile à y vivre car lorsqu'il y a concentration d'humains, tout dysfonctionnement, même mineur, pourrit la vie des autres »*. Un choix qui, concomitamment, était en rupture intellectuelle avec la conception classique des bâtisseurs qui inscrivent traditionnellement leurs réalisations dans la postérité et non dans un temps court (à laquelle appartient la technique de préfabrication). Le manque de prestige qui caractérise ces constructions a d'ailleurs été attribué à la quasi-absence d'énergie créatrice des concepteurs et à l'aspect « minimaliste » de ces ensembles.

Cependant, en dépit du caractère « innovant » de ces constructions et de la volonté de modernité de leurs instigateurs (logement qualifié de «…véritable eldorado comparé aux conditions antérieures …la plupart d'entre nous n'avaient connu, à Paris, qu'une chambre de bonne au 5e étage »*[133])*, les normes appliquées se sont avérées difficilement conciliables avec les demandes pratiques des futurs usagers (aspects évoqués au titre de l'habitat de masse, p.72), elles sont apparues contraignantes, réductrices d'autonomie pour leurs habitants (la Cité Radieuse à Marseille fût qualifiée d'« univers concentrationnaire »). Mais s'agissant de logements considérés comme « logements de passage », il s'agissait avant tout de « loger de manière décente ceux qui prennent part à la modernisation économique et sociale du pays » [Tellier T., 2007, p.66].

[132] Propos de Gilbert Mathieu, journaliste. *Le Monde, 1958*

[133] SCIC, 1954-1994, Une histoire en construction, cité par T. Tellier, op.cit, p. 70

Malgré un large éventail de mesures tendant à l'amélioration des conditions d'accueil des populations dans les logements sociaux, persistent un déficit quantitatif ainsi qu'une permanence du mal-logement dont les marchands de sommeil qui continuent à sévir dans l'ensemble du milieu urbain en est une des manifestations patentes. Du fait de la convergence de divers flux : insuffisance des constructions réalisées, inadaptation des réalisations, envolée des prix de l'immobilier bloquant la sortie d'un nombre croissant de ménages vers le secteur privé ou l'accession à la propriété, marché de l'emploi atone et montée du chômage, hypothèquent voire éloignent l'accès au parc social de populations plus modestes, notamment celles logées en cités d'urgence et en attente d'une solution plus pérenne.

En dépit d'une législation vieille de 30 ans, le droit au logement ayant été effectivement inscrit dans la loi dès 1982 (loi Quillot), puis consacré en 1990 par une seconde loi « Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensembles de la nation » (loi Besson)[134], la permanence du « mal-logement », voire l'absence de logement (environ 3 millions de personnes seraient concernées selon les statistiques de l'INSEE) a, suite à la mobilisation autour des campements installés sous l'impulsion de l'association « Les enfants de Don Quichotte », conduit le législateur à fixer à l'État une obligation de résultats et non plus de moyens. Ainsi, la loi du 5 mars 2007 ou loi Boutin (mise en œuvre le 1er juillet 2007) en instituant le Droit au logement opposable (Dalo) dont l'État est garant, vise à garantir le droit à un logement à toute personne qui, résidant en France de façon stable et régulière, n'est pas en mesure d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir. La mise en œuvre de ce droit est confiée au Préfet lequel est invité à procéder à l'attribution d'un logement, sur avis d'une commission de médiation mise en place à cet effet, par imputation sur le contingent préfectoral de logements sociaux mis à sa disposition. Après six ans de mise en œuvre de la loi, le Comité de suivi de ce droit dresse un constat mitigé (voire amer) de son application qui, en fonction des moyens dont cette instance dispose, reste insuffisamment activée (nombreuses injonctions et mises en demeure par les tribunaux administratifs aux Préfets pour non application des décisions de la Commission) et plus particulièrement en Ile

[134] http://www.vie –publique.fr/actualité/dossier/droit-logement-opposable

de France (seuls 28,5% des ménages déclarés éligibles à l'attribution d'un logement au titre de cette procédure ont eu une proposition en 2014) .

Face à l'augmentation du stock de demandes de logements sans solutions, des mesures complémentaires[135] (Comité interministériel des villes du 6 mars 2015) ont redéfini le pouvoir de l'autorité préfectorale appelée à prendre en main, dans les communes qui ne remplissent pas leurs obligations légales, la délivrance des permis de construire et à préempter le foncier ou des immeubles existants. Parallèlement, pour tendre vers plus de « mixité sociale », les attributions doivent, désormais, être organisées à l'échelle intercommunale (pratique mise en œuvre sur l'agglomération de Melun depuis le lancement de l'opération « Oxygène » et l'adoption de la Charte Partenariale de relogement de mai 2009) afin de réaliser une « stratégie commune » de peuplement visant à mieux répartir, « casser les ghettos », les familles bénéficiaires sur l'ensemble du territoire et à mettre fin à leur affectation systématique dans des ensembles d'habitation situés dans des communes « pauvres » et fortement dotées en logements sociaux. Un troisième volet de ce plan tendant à minorer les loyers dans les zones favorisées pour en permettre l'attribution à des familles modestes accompagne ces orientations. Ainsi, les loyers des logements qui se libèreront seront fixés en fonction des revenus des futurs locataires et non plus en fonction de leur financement d'origine.

Au-delà de ce déficit récurrent de logements pour les individus ou les ménages qui vivent dans la précarité et auquel ces mesures tentent de remédier, vient s'agréger une image profondément négative de ces zones d'habitat social installées dans « la relégation périurbaine ». Cette image qui contribue à la stigmatisation d'une population défavorisée sur un plan général et qui, associée au logement, érigé en un droit pour tous, et perçu comme une solution incontestable aux problèmes d'exclusion sociale et de pauvreté, neutralise son rôle d'outil de promotion sociale pour la « France d'en bas ».

Ainsi, les collectivités locales en charge de l'accueil des familles, sont amenées à composer avec deux principaux partenaires : l'État qui, au niveau national, définit et réoriente, comme

[135] Le Monde, des 8 et 9 mars 2015 : « Le catalogue anti-apartheid de Manuel Valls »

les mesures récentes le montrent, les contours et principes généraux des programmes bénéficiaires de sa politique et les bailleurs sociaux qui organisent le logement et la gestion des populations. Dans ce nouveau contexte, les prérogatives des collectivités, détentrices en leur qualité de propriétaires fonciers d'un large pouvoir d'orientation des constructions vers des catégories de logements correspondant à des profils de populations prédéterminés (logements sociaux, logements de catégories intermédiaires, logements privés) apparaissent quelque peu amputées. D'autant qu'au titre de l'accès stricto sensu au logement social, l'attribution, tout en relevant largement de critères et d'outils économico-politiques mis en œuvre à l'échelle nationale, obéit à une mosaïque de compromis en ce sens que la rationalité et la réactivité posent de façon permanente et récurrente question. Si le dispositif relève de règles explicites, il est exposé à des situations faites, en partie, de règles tacites mais surtout soumises à des logiques complexes, pas toujours transparentes ni accessibles aux candidats au logement.

L'accès au logement social : une mosaïque de compromis

Les enjeux qui dessinent les contours des attributions n'ont pas la même acuité en fonction de deux paramètres, d'une part, l'état du marché locatif (tendu ou non) et, d'autre part, les critères en fonction desquels les responsables nationaux et locaux organisent les attributions. De ce fait, les procédures d'accès et la façon dont sont traitées les demandes d'attribution sont fortement corrélées aux contextes locaux et variables d'un territoire à l'autre.

Dans ce cadre, divers éléments caractérisant les contextes locaux[136]et les fonctions attendues du parc social ont été identifiés : la taille de l'entité territoriale couverte (pas de commune mesure entre Nancy et Nemours par exemple), la tradition partenariale existant entre les bailleurs et les décideurs politiques, l'importance du parc social, l'état plus ou moins tendu du marché (corrélé en principe à la situation économique, démographique et sociale locale), les pratiques observées dépendant de la « couleur » politique de l'entité territoriale concernée, la concentration de la demande sur certains secteurs particuliers (exemple de l'agglomération

[136] Politique du logement : questions sociales, *Recherches et Prévisions* N° 94, décembre 2008

Nancéienne où a été constatée une concentration de la demande très élevée avec des attributions faibles du fait de disponibilités locatives rares en Centre-ville, alors que des vacances et un turn-over importants sont effectifs dans le parc social de la périphérie et plus particulièrement dans les grands ensembles).

Concernant le cadre légal et réglementaire auquel sont soumises les attributions de logements sociaux, deux caractéristiques fondamentales sont prises en compte : ces logements qui bénéficient d'une aide de l'État ont vocation à loger des personnes disposant de revenus modestes d'une part, les loyers sont soumis à la fixation de plafonds par le législateur d'autre part. Par ailleurs, aux fins d'ouvrir droit pour leurs occupants aux aides au logement (APL), les programmes de logements font l'objet, au moment de leur construction, de conventions entre l'État et les bailleurs sociaux en vertu des dispositions de la loi du 3 janvier 1977. En fonction de ces caractéristiques, les modalités d'attribution des logements opèrent dans le cadre d'un schéma institutionnel référant à la pratique du contingentement et répondant à des critères d'objectivité et d'équité dont la déclinaison locale souffre parfois de certains « accommodements » ou complicités.

Au plan national, le parc locatif social à disposition dans ce cadre réglementaire représente environ 4,3 millions de logements soit 17% des résidences principales de la population nationale. Ce parc est géré par divers organismes –Offices publics de l'habitat (OPH), Offices publics d'Aménagement et de Construction (OPAC), Entreprises Sociales pour l'habitat (ESH), Sociétés d'Économie Mixte (SEM) – qui opèrent en lien avec les collectivités locales et qui, en complément des financements d'État, sollicitent pour chaque programme une aide à la construction ou /et une garantie d'emprunt auprès de ces collectivités locales. Les partenariats financiers, et la propriété du terrain en général, ouvrent droit pour ces collectivités à un « contingent de réservation », contingent de volume variable mais généralement de l'ordre de 20% du programme de logements avec des critères d'attribution en lien avec les objectifs de cohésion sociale et de maintien ou de restauration d'une « mixité sociale » sur leur territoire.

Outre les collectivités locales, le Préfet dispose d'un contingent de 25% pour les familles ou personnes qui ne parviennent pas à accéder au logement (dont les ménages visés par le dispositif DALO) auquel s'ajoute un contingent de 5% pour les fonctionnaires d'État.

Les collecteurs du 1% patronal bénéficient également de réservations pour leurs salariés en fonction de leur participation financière à la production de ces logements. D'autres acteurs tels que les CAF ou les Conseils Généraux peuvent figurer parmi les réservataires dans la mesure où ils ont contribué au financement d'opérations identifiées. La part restante, celle qui ne fait pas l'objet de réservations, est à la disposition des bailleurs sociaux qui gèrent en direct ce volant et l'utilisent souvent pour faciliter les mutations internes à leur parc.

La procédure d'attribution s'appuie sur des critères objectifs, réglementaires et locaux. Une demande de logement social ne peut être traitée qu'après enregistrement et attribution d'une référence par le fichier départemental, et consécutivement à la mise à disposition par le bailleur d'un logement devenu libre ou suite à la livraison d'un programme. Le bailleur informe alors le réservataire lequel propose un ou plusieurs candidats sur la base de critères objectifs : composition du ménage, type de logement, niveau du loyer. Après instruction, les demandes sont examinées par une Commission d'Attribution (DAL) composée du bailleur, de représentants de la commune d'implantation du logement vacant, de l'État (Préfet), du Conseil Général, des associations d'insertion, des représentants des locataires. Cette commission, garante du traitement équitable des demandes s'appuie sur des critères tenant au parcours résidentiel du candidat, à sa situation sociale et professionnelle, au niveau résiduel de loyer qui devra être assumé et aux engagements financiers du futur locataire.

À cet examen objectif, se superposent des appréciations plus qualitatives en lien soit avec les objectifs et responsabilités des représentants de l'autorité locale, éléments tenant souvent à la gestion des établissements publics (ouverture ou maintien de classes dans une école par exemple), soit avec le profil des candidats au logement. Dans ce cas, les arguments mis en avant portent sur la localisation du logement susceptible d'être attribué (accessibilité des services en fonction de l'existence ou non de moyens de déplacement), sur la qualité de

l'environnement et du voisinage ainsi que d'autres aspects empreints à dose plus ou moins exacerbée de subjectivité[137].

L'entretien réalisé avec une ex-administratrice de l'OPH Val du Loing Habitat (bailleur social local opérant à Nemours), représentante CFDT de l'Union Sociale pour l'habitat, admet une « complicité » implicite dans le processus d'attribution, appelant une certaine réciprocité, tout en constatant que les autorités publiques locales secondées par les bailleurs sociaux sont de plus en plus tentées d'exercer un contrôle, sous une forme plus ou moins affichée, de l'accès au logement des catégories considérées comme susceptibles de porter atteinte à la cohésion sociale. La mise en œuvre de stratégies adaptées au contexte local est, en règle générale, sous-tendue par la préservation de la paix sociale et le maintien d'un « vivre ensemble » plus ou moins précaire. Dans ce cadre, un des éléments parfois avancés tant par les bailleurs sociaux que les responsables politiques locaux pour légitimer le refus opposé à certaines populations ou ménages et asseoir leurs politiques de peuplement, est le souci d'éviter les concentrations ethniques et la formation de communautés difficilement maîtrisables : « de nombreux élus se plaignent à l'occasion des débats sur la LOV, de ne pouvoir contrôler plus strictement les attributions. Ils dénoncent aussi la manière dont les différents réservataires imposent leurs candidatures, …avec pour résultat la formation de « ghettos » [Tissot S., 2007, p.46]. Il est vrai que ces comportements et propos peuvent être référés à certains chiffres tirés d'une enquête sur le logement de l'INSEE (2002) lesquels révèlent que le parc de logements sociaux accueillait en ce début de 21e siècle, un pourcentage d'immigrés supérieur à la moyenne nationale, soit 32 % (le référent du ménage étant un immigré) contre 17% pour l'ensemble des ménages au plan national, des statistiques qui vont dans le sens d'un phénomène de concentration (nous notons que 12 ans plus tard, ce pourcentage est de 47% dans notre échantillon) .

Ainsi, si en apparence, les pratiques observées au sein des instances d'attribution viennent prêter main forte aux propos invoquant l'idéal républicain d'égalité, il est permis d'avancer avec J. Barou que si «l'idée de mixité sociale dans l'espace habité tend à être corrélée, de

[137] Vanoni D., Les procédure d'accès au logement social, *Recherches et Prévisions*, op.cit., 2008

manière plus ou moins explicite, à la volonté de réaliser l'idéal républicain, on ne peut pas dire que toute préoccupation de paix sociale soit absente du discours … »[138].

Un contexte dans lequel nous pouvons entrevoir le « jeu établi entre acteurs et pouvoirs locaux », jeu ou «système d'action concret », caractérisé par la stratégie des acteurs à l'égard de leurs propres organisations et de leurs relais locaux (Crozier-Friedberg, 1977) et qui conduit à des constructions sociales singulières, soumises à des objectifs politico-idéologiques de mixité sociale ou/et de paix sociale, dans lesquelles les principaux intéressés (les habitants), souvent, ne trouvent pas les conditions adéquates pour exprimer leurs attentes ou leurs besoins et donner sens à leur rôle de citoyen et d'habitant. Nous avons, d'ailleurs, pu observer que ce « jeu » était particulièrement opérant dans les opérations de relogement sur lesquelles nous avons travaillé, système souligné avec émotion par une des habitantes de Nemours « … *puisqu'on les sélectionne…Je trouve ça dommage de favoriser telle ou telle personne parce qu'elle gagne tel revenu … »* (Nathalie).

Ces stratégies et le processus de transformation de la démographie locale auquel elles ont donné lieu, sont adossés, dans le contexte de référence, à la notion de mixité sociale (à laquelle réfèrent explicitement les récentes mesures gouvernementales) devenue leitmotiv de nombreux acteurs publics en charge d'opérations de rénovation-réhabilitation voire de reconfiguration, désormais baptisées renouvellement urbain dont les deux Plans de Rénovation conduits à Melun et Nemours, supports de la présente recherche témoignent.

II.2.3 LA MIXITÉ SOCIALE : CREDO DES POLITIQUES URBAINES

Le terme de « mixité » généralement utilisé pour désigner des actions partagées entre des individus, s'est infiltré progressivement au cours des années 1970 dans le domaine des politiques urbaines avant de devenir, à partir de la décennie 1980, un des référentiels de la politique de la ville dans le cadre duquel la lutte contre toutes formes d'exclusion sociale ou

[138] Barou J., Mixité sociale et accès au logement : un couple antagoniste, *Recherches et Prévisions*, n° 94, déc. 2008, p. 49-57

urbaine est érigée en objectif majeur. Néanmoins, si la mixité sociale se heurte à la difficulté première de son explicitation et de sa verbalisation, elle est globalement considérée comme le mélange d'individus de différents profils au regard de leur statut professionnel, de leurs revenus, de leur âge, de leurs conditions de cohabitation (composition des ménages), de leurs origines culturelles et sociales.

Ainsi et bien que l'objectif de cette notion de mixité reste « nébuleux » pour nombre de décideurs locaux, il est mobilisé pour la constitution d'une certaine harmonie entre populations amenées à cohabiter, pour valoriser la diversité sociale et culturelle ou pour lutter contre l'agrégation de problèmes sociaux latents pouvant menacer l'unité de la cité. Un objectif étroitement lié à la préoccupation de paix et de cohésion sociale des acteurs politiques locaux et nationaux mais soumis à des modalités qui n'apparaissent pas toujours de nature à y contribuer. Une habitante de notre échantillon de référence n'hésite pas à le dénoncer :

«La mixité, j'y crois pas, parce que quand ils ont été obligés de reloger tous les gens des Tarterets qu'ils ont confinés dans un secteur sur Dammarie, puis dans un secteur je ne sais où, voilà en fin de compte ces gens se retrouvent, ces jeunes se retrouvent, ils se connaissent et qu'est ce qu'ils font ?... ils recommencent ce qu'ils ont fait ailleurs et puis voilà. Plutôt que de carrément les séparer, leur proposer d'autres solutions, ils les ont recantonnés je pense dans ce qu'ils étaient en fait avant plutôt que les séparer. Je suis d'origine musulmane, j'ai rien contre, je suis pas raciste du tout, je suis algérienne. Le problème c'est qu'ils vont cantonner les africains d'un côté, c'est ce que j'ai remarqué, après c'est les arabes, après c'est les turcs d'un autre côté, après les portugais …Pourquoi pas tout mélanger ? J'ai trouvé que c'était comme ça …moi aussi j'ai une certaine culture puis je me suis fait à la culture heu …à la culture française, d'ailleurs je suis mariée à un français » (Nora à Melun).

Cependant, dès 1973, O. Guichard alors Ministre de l'Équipement, exprimait avec vigueur la préoccupation tenant au « cantonnement » des populations en fonction de critères socioculturels[139] (qui de répartition de classes sociales s'est déportée vers celles d'ethnies) et en avait donné une traduction en actes par des directives spécifiques. Ces dispositions soulignant la nécessité d'opposer à la ségrégation induite par le mode de production du logement social des modes d'urbanisation favorisant le brassage et la diversité, ont mis fin au

139 Barou J., Mixité sociale et accès au logement : un couple antagoniste, *Recherches et Prévisions*, n° 94, déc. 2008, p. 49-57 : propos du Ministre « … *mais comment nos villes resteraient-elles ces éducatrices de la société nationale, si elles devaient devenir des réserves de telle ou telle classe. Il est évident que la cité ouvrière, le quartier HLM ou la banlieue résidentielle sont à cet égard des structures déformantes à la limite des lieux d'apprentissage de la sécession sociale»*

régime des zones à urbaniser en priorité (ZUP). Cette décision introduisant la « mixité » apparaissait comme une réponse, d'une part aux conséquences induites par la pratique du « zoning » et de la division fonctionnelle de l'espace peu compatibles avec des exigences de développement durable, d'autre part à certaines formes de ségrégation socio-urbaine supposée mettre en danger le fonctionnement ou l'équilibre de la société.

Corrélativement, la notion de mixité implique une certaine proximité physique à défaut d'une véritable cohabitation reposant sur une société harmonieuse à même de faire vivre ensemble les différents éléments qui la constituent. Dans les faits, cette responsabilité incombe aux décideurs publics lesquels, en charge de gérer la cohésion entre toutes les composantes de la société, disposent de prérogatives leur permettant de peser sur les orientations décrétées tant au niveau de l'implantation des constructions d'habitat, que sur les conditions d'accès au logement social (telles qu'évoquées ci-dessus, p.142) de populations à faible autonomie, ou que sur les mesures d'évitement de concentrations pouvant être considérées comme menaçantes pour la cohésion des groupes.

Cependant, la mixité sociale souvent réduite à une proximité spatiale de catégories d'habitants qui n'ont que peu d'échanges et peu de points à mettre en commun ([Chamborédon-Lemaire, 1970], a rapidement fait débat. Le découpage arbitraire de l'espace urbain et les mécanismes institutionnels par lesquels les populations étaient rapprochées ont été générateurs de situations de frustration et de conflit : les groupes les plus défavorisés confrontés à l'inaccessible ressentant cette proximité comme une humiliation, alors que les habitants des classes moyennes ou moyennes/supérieures, particulièrement sensibles aux conditions de bruit ou de comportements jugés inappropriés, étaient enclines à protester pour faire valoir leurs droits.

La récurrence du concept de mixité pose également question lorsqu'il est évoqué pour mieux stigmatiser et refuser ce qui s'apparente à son contraire, le ghetto dans la mesure où les quartiers d'habitat social présentent assez souvent l'image d'espaces relégués, coupés de la ville et de ses dynamiques tant culturelles que politiques et économiques. Ces « enclaves » regroupant des ethnies différentes et des familles (souvent) nombreuses avec un pourcentage de jeunes de moins de 25 ans (avoisinant souvent 40%) caractérisés par des retards scolaires

important, sont parfois perçues comme des zones de « non-droit » dans lesquelles règne la pauvreté et où la délinquance est considérée comme quasi naturelle. Les violences verbales et le marquage du territoire sont corrélés à la constitution de bandes structurées, la présence d'une économie souterraine de la drogue impliquant des solidarités communautaires, des complicités locales et un certain mutisme des adultes [Chaline C., 1997, p.36] (qui imputent le fait à des jeunes d'autres quartiers et non à ceux qu'ils côtoient au quotidien et qu'ils ont envie de protéger, comme l'a confirmé Faty : *« ce ne sont pas des jeunes du quartier. Il y a jamais eu ça »*).

Ces comportements d'une fraction conséquente de jeunes qui s'éloignent des valeurs citoyennes peuvent être interprétés comme étant favorisés par la présence de familles « lourdes » nécessitant un accompagnement et des mesures préventives, ou comme traduisant la volonté (ou la tentation) d'échapper au malaise socio-économique qu'ils portent et qui les conduit à une sorte de désespérance par la transgression.

Dans ces espaces où une partie de la population subit une mise à l'écart sociale et spatiale, le mythe de la cité ghetto peut se forger une légitimité assise sur la stigmatisation dans la mesure où il simplifie la complexité et la réalité des situations et tend à maquiller le caractère construit des situations réelles[140]. Les grands ensembles qui s'imposent au regard (façades sans reliefs, à la structure répétitive, parfois enclavés entre autoroutes/rocades/ligne SNCF/voie d'eau) et imposent une certaine image identitaire, se prêtent a priori à ces « clichés » non fondés sur du tangible (modes de vie, cadres de références culturels, pratiques sociales), et tendent à opérer un transfert de cette image sur les populations qu'ils accueillent, populations qui, le plus souvent, connaissent la ségrégation et souffrent d'un discrédit non justifié.

On peut cependant s'interroger sur la capacité de ces populations à accepter l'« autre », à modifier leurs comportements, à déplacer certaines frontières tant physiques que culturelles et symboliques, à jouer la diversité. Car la diversité présente la caractéristique de ne pas fonctionner uniquement sur des logiques d'exclusion assurant la reproduction des positions,

[140] Stébé JM, Marchal, op. cit, 2009 : « Le mythe préfère travailler à l'aide d'images simplifiées où le sens est « dégraissé, préparé pour une appropriation plus facile (caricatures, symboles) » (R. Barthes, 1957).

la diversité va de pair avec des formes d'inclusion[141]. Dans l'enquête, déjà citée, conduite à Boston dans le quartier de *South End,* S. Tissot considère que la gestion de la pauvreté ne se réduit pas seulement à un « contrôle » des habitants indésirables, mais consiste aussi à faire accepter la présence des « autres » par les habitants « pauvres » eux-mêmes, la diversité (le terme anglais de diversity qui est utilisé a été considéré ici comme équivalent à mixité sociale) qui se met en place dans le quartier observé à la fin du XXe siècle traduit selon l'auteure un rapport singulier à la pauvreté. Dans ce contexte particulier où la légitimité de chacun se conquiert sur la base d'une diversité organisée et contrôlée, la consolidation des positions passe par une ouverture relative (individuelle et collective) tout en restant soumise à des stratégies de distinction sociale (propriétaires de chiens, orientations sexuelles, engagements associatifs, …).

Toutefois, cette capacité d'acceptation de l'autre est liée à un paramètre d'une autre nature, celui du niveau d'homogénéité de la population, la tendance à l'augmentation de la présence de populations immigrées dans certains quartiers urbains (situation de notre terrain de recherche) pouvant être significative de moins d'homogénéité sociale et culturelle avec moins de stabilité, et moins de chances à la pérennisation. Cette situation se réfère aux conclusions d'une étude sociologique portant sur les concentrations urbaines de populations aisées dans le quartier du triangle ANP (Auteuil-Neuilly-Passy)[142] laquelle établit que, dans les villes, l'agrégation des plus riches, qui ressentent l'existence de quartiers où sont regroupées des populations précarisées comme une menace pour leur tranquillité et leur ethos, serait plus forte que l'agrégation des plus pauvres.

Au regard du terrain sur lequel est adossée cette étude, nous pouvons considérer que ce phénomène de concentration, reposant sur des critères essentiellement ethniques et culturels d'une population pouvant être qualifiée d'infraclassiste, caractérisée par une certaine stabilité,

[141] Tissot S., 2011, op.cit. p.143 : une pétition lancée par les défenseurs de la diversité affirmant le droit de tous à habiter dans le South End exprime cette position : « *nous pensons qu'il est impératif de maintenir et d'augmenter le nombre de logements pour les populations modestes à Boston. Nous voulons vivre dans un South End qui soit, comme il l'a toujours été, un quartier économiquement mixte. Nous accueillons donc les résidents de toute origine économique, ethnique, culturelle et sociale, et les invitons à partager la vitalité et la convivialité »*

[142] Pinçon M, Pinçon-Charlot M, *Le ghetto du gotha*, Paris, Le Seuil, 2007

est opérant, non par crainte d'une atteinte à la tranquillité des habitants mais comme la conséquence d'une forme d'assignation à résidence, du fait de l'absence de moyens économiques, d'un capital culturel et social peu densifié ensemençant une paupérisation larvée. Dans ce contexte, la mixité sociale, principe au fondement des politiques urbaines reposant sur la diversification des peuplements et s'affichant comme stratégie de lutte contre les effets supposés d'une « sous-culture » de la pauvreté et le risque d'un repli ethnique, pour atteindre de nouveaux équilibres sociaux, présente, en dépit des efforts des porteurs des projets urbains et des opérations d'amélioration des logements et du cadre de vie, un faible niveau d'effectivité.

Précédant les opérations de grande envergure sur les quartiers d'habitat collectif, le souci de limiter les effets ségrégatifs susceptibles d'être engendrés dans certains secteurs urbains a insufflé, au début des années 1980, une politique de réhabilitation visant prioritairement les centres anciens des villes (opération Habitat et Vie Sociale mis en œuvre à Melun) et sollicitant plus particulièrement les petits propriétaires privés et les copropriétés. Ces actions qui avaient pour objectifs l'amélioration des locaux et les conditions d'habitation matérielles se sont déplacées géographiquement sur la morphologie des parcs locatifs sociaux des collectivités dans les années 1990 (notamment suite aux émeutes et aux incidents évoqués), la diversification des peuplements étant devenue la préoccupation première des acteurs politiques locaux.

L'actualité de cet enjeu a également été opérante au cours des décennies 1980-1990, aux États Unis où un programme de « revitalisation » du parc de logements publics dégradés est adopté en 1992 *(Hope VI)* ainsi qu'au Royaume Uni où la revitalisation des secteurs en difficulté a été opérée au travers des programmes de *régénération urbaine* [Fijalkow, 2011, P.92-93][143]. Aux US, plus particulièrement, les opérations spécifiques portant sur le cadre bâti ont été renforcées par des actions d'accompagnement des populations : politiques de « discrimination positive » (« affirmativ action ») à l'égard des chômeurs des quartiers déqualifiés par l'octroi d'une aide publique aux entreprises localisées dans les quartiers défavorisés, aide à l'installation des ménages pauvres en dehors du « ghetto » dont le contexte est jugé néfaste.

[143] Il s'agissait de briser les concentrations géographiques de pauvreté et d'attirer des ménages à revenus moyens

Les politiques relevant de l'«affirmativ action » sont des approches civiques (portées par le mouvement des droits civiques) qui tendent, par la lutte contre l'exclusion, à refonder le lien social (la politique du lien social observée aux États Unis définissant « une confiance entre les gens qui s'établit de manière horizontale ») et affirmer l'égalité des droits par gommage des problèmes économiques, des problèmes de classes et des problèmes de comportements au sein d'un quartier.

La question du lien social qui est au fondement des stratégies mises en œuvre dans le cadre des politiques de la ville en France, cohabite avec divers arsenaux de mesures de toute nature tendant à concrétiser et légitimer la notion de mixité sociale. La politique de mixité insufflée depuis la fin des années 1970 et poursuivie avec le Programme National de Rénovation Urbaine et ses déclinaisons successives, lesquelles se traduisent désormais dans la politique de la ville, s'appuie sur des dispositifs tendant à faire de la mixité des populations un des dénominateurs communs de la socialisation. Avec un peu de recul, il apparaît que ces dispositifs se sont avérés assez largement contre-productifs en engendrant un effet d'exacerbation des fragilités et des difficultés des relations de voisinage. L'attention portée par les politiques publiques à la « fabrication culturelle » d'une identité collective a peu considéré la culture de masse, sédiment des populations des ensembles d'habitat collectif et support « écologique » de cette culture. Faute de ciment social, les désagréments se sont transformés en un rejet du modèle lui-même. Alors que l'habitat collectif social (le « grand ensemble ») devait s'imposer comme moyen de promotion sociale, il a été progressivement perçu comme porteur et synonyme de stigmatisation et, par l'association à la crise urbaine et sociale des années 1980, contraint d'endosser un caractère « criminogène » dans un milieu frappé d'anomie.

Cet état d'anomie des populations des « grands ensembles », déjà dénoncé dans les années 1960/1970 et présenté comme porté par les conditions de l'urbanisation de masse, a été considéré comme n'étant pas spécifique ni totalement imputable à l'habitat collectif ou aux conditions de vie présentes dans les quartiers d'habitat social, mais reflétant un phénomène plus général, un sentiment d'apathie, perceptible dans la société française dans

son ensemble[144]. Cette hypothèse liée à un constat relativement pessimiste mais empreint d'un certain réalisme, est au centre d'un débat qui interpelle et mobilise décideurs et concepteurs. Ainsi, l'architecte P. Chemetov, dans un article de presse[145] recontextualise à sa façon la question et postule que, « avant de songer à détruire tous les grands ensembles, il faut plutôt réfléchir à transformer la ville et à intégrer les grands ensembles dans un réseau d'« urbanité », à savoir un réseau de voies, d'équipements et de services, afin de mettre à égalité les espaces périphériques et les zones centrales ». Il considère qu'il s'agit d'un effort comparable à celui qui permit l'alphabétisation et l'industrialisation de la France. : « Notre usine c'est la ville, c'est ici que la production sociale se réalise. Tout comme la question sociale au 19e siècle, la question urbaine est devant nous ». Un point de vue partagé par un autre architecte Jean Nouvel[146] pour qui « la démolition traumatisante, n'est pas la solution » laquelle se trouverait plutôt dans la mutation des quartiers. Mais cette mutation appréhendée aux plans urbanistique et fonctionnel ne doit pas dissimuler un des aspects essentiels de la situation des quartiers d'habitat social concernés par les opérations de rénovation urbaine : le déficit d'intégration des populations et leur quasi-absence d'investissement dans le tissu local.

Et bien que le débat ne soit pas clos pour ces « techniciens » de l'art des bâtisseurs, il ne l'est pas davantage pour tous ceux qui portent une responsabilité à un titre ou à un autre: gestionnaires publics, bailleurs, financeurs, organismes accompagnateurs sociaux, … et bien entendu, au premier chef, l'habitant dans toutes ses dimensions, avec ses compétences, ses attentes, ses besoins et ses représentations. Ces occupants de logements collectifs vis-à-vis desquels les décideurs, ceux qui opèrent pour la « classe dominante » et ont tendance à ignorer ou à nier qu'ils « sont virtuellement porteurs d'une capacité de pensée autonome et

[144] Tellier T., 2007, p.107 « …comme partout une large partie de la population est socialement indifférente, comme elle l'est politiquement, artistiquement, religieusement, … Ne pas s'occuper des autres, ne voir personnes, rentrer directement chez soi, semble être un gage de moralité, tout comme ne pas faire de politique ou ne pas aller au spectacle. Mais il semble que ce soit plutôt un trait d'ensemble de notre civilisation qu'une réalité spécifique aux grands ensembles », Note CAC, 2e trimestre 1964, « Connaissance de l'économie lyonnaise.

[145] « Faut-il brûler Le Corbusier ? », dossier spécial *Le Monde 2,* 31 décembre 2005

[146] Interview de Jean Nouvel, *Le Monde,* 22 février 2006

d'une puissance d'agir, et qu'ils le sont parfois réellement quand la conjoncture socio-historique s'y prête »[147].

En conclusion de ces développements référés à la construction des populations et aux dynamiques de peuplement, il apparaît que les processus observés réfèrent à des stratégies étroitement liées aux capacités socio-économiques dont disposent les habitants. D'un côté, ceux qui possèdent capitaux culturels et capitaux économiques et sociaux, et qui organisent leur mobilité résidentielle dans le but de préserver un « entre-soi » choisi et de satisfaire à un ethos de l'« habiter » en adéquation avec leurs pratiques. A l'autre extrémité de cet ensemble, les populations démunies soumises aux dispositifs institutionnels d'accès au logement social, dispositifs reposant sur des critères « gestionnaires » ou obéissant à des stratégies peu transparentes et se concluant par des concentrations pas toujours en adéquation avec la préservation de la cohésion sociale et les attentes des habitants.

À cette extrémité de la hiérarchie, l'habitant qui dispose, contrairement à certaines affirmations le considérant comme inapte à émettre ses souhaits et ses besoins, comme dépourvu de compétences spécifiques, développe néanmoins une pratique sociale, interagit avec son environnement et acquiert ce crédit lui octroyant la légitimité à « se déclarer habitant ».

II.3 POSITIONS SPATIALES, POSITIONS SOCIALES ET REPRÉSENTATIONS

Des développements qui précèdent, nous pouvons (ré) affirmer que l'espace n'est pas neutre, qu'il n'est pas un pur contenant mais qu'il est un produit de l'homme qui se l'approprie, l'humanise, l'organise et le configure pour lui donner sens. Au cours de ce processus, comme nous l'avons observé précédemment, l'espace, et plus particulièrement l'espace urbain (la ville et son agglomération) est à la fois agi et agissant, soumis aux interventions de l'homme et aux interactions qu'il produit : « L'urbain n'est pas une forme pure, isolée de la réalité urbaine, mais … une forme qui provient de la pratique sociale » [Costes L., 2009, p.186].

[147] http://www.revuedeslivres.fr/que-peut-larchitecture-par-jean-pierre-garnier

Aussi, la complexité du social conférée par ces interactions, demande, pour saisir cette «réalité » et rendre compte de la densité et de la nature des relations, de référer à des approches singulières et d'identifier les aspects caractéristiques des relations qui se nouent, se dénouent et se reconfigurent dans le contexte de l'habitat, relations qui créent, distendent ou entretiennent le lien social.

Tenter de saisir la relation de l'homme à son espace habité implique d'accéder aux modes de vie, de rapport à l'espace construit et à la perception de l'adéquation entre les lieux d'habitation et les représentations de ceux qui les occupent, et de fait, d'opérer le rapprochement entre sciences sociales, urbanisme et architecture.

La position spatiale peut être identifiée dans le temps au travers d'histoires de vie et d'histoires de quartiers, ou s'expliquer par la morphologie du territoire ou encore refléter « un conflit entre des forces de nivellement et d'individualisation, de socialisation et de réserve » [Grafmeyer Y., Joseph I., 1990-2004, p.21]. Afin de qualifier la relation de l'habitant à son espace « habité », nous adosserons nos observations aux principes dominants portés par les concepts qui ont servi de trame pour la contextualisation socio-historique de cette recherche.

Cette trame s'articule selon trois axes temporels et tendanciels majeurs :

À partir des années 1920 et pendant plus de 50 ans, le fonctionnalisme dominant, qui avait prétention à l'universalité, a considéré que l'habitat avait pour mission de satisfaire les fonctions primaires de la vie quotidienne et donné prédominance à la performance technique sans grand souci de ceux qui allaient occuper les lieux ainsi conçus.

Dans les décennies qui ont suivi, si pour satisfaire les revendications, fondées, de sauvegarde de l'environnement tant historique que naturel, la conciliation entre site et architecture, portée par les décideurs locaux (phase postmoderniste), a représenté une avancée, elle n'en a pas pour autant considéré l'habitant comme acteur central. La tendance à ériger des constructions (supermodernisme) présentant des volumes lisses tendant vers l'immatérialité [Ségaud M., 2010, p.44] et effaçant toute symbolique a eu un effet amplificateur de ce sentiment d'indifférence vis-à-vis des populations et d'une tendance à l'indifférenciation.

L'espace de l'« homme moderne » du XXIe siècle ne tenterait-il pas de concilier le paradoxe entre une certaine homogénéité physique (facilités de communication) et virtuelle (Google Earth) d'accès à l'espace , et des formes sociales complexes associées aux modes de vie en transformation dans un monde en changement rapide où « l'espace n'est pas un non-être » (contrairement aux écoles d'architectes qui raisonnent sur un espace vide, [Ségaud M, 2010, p.44-45], un monde dans lequel la mondialisation instaure un système d'interactions entre global et local ?

Mais dans cet espace, l'habitant, en dépit de caractéristiques différenciatrices (dont celles qui sont attachées à l'habitant de notre terrain de recherche), n'en conserve pas moins ses croyances, ses références culturelles, ses représentations et ses multiples façons d'appréhender et de se représenter l'espace dans lequel il évolue en fonction de ses compétences et de ses contraintes. La pertinence du thème de la différenciation des individus s'impose comme une donnée récurrente d'autant que les phénomènes d'industrialisation et d'urbanisation sont indissolublement liés dans la production du processus de différenciation sociale et d'individualisation[148], processus qui s'appuie sur le niveau et la diversité des capacités individuelles de chacun. L'introduction de la division technique du travail et ses déclinaisons successives, de la spécialisation des activités ainsi que l'apparition de nouvelles fonctions et de nouvelles technologies ont donné naissance à des catégories professionnelles valorisant les capacités et aptitudes de chacun à titre individuel. L'articulation de ces processus de différenciation sociale et spatiale, spatiale et esthétique, distinguant plusieurs espaces « vécus » (espace de la maison et espace hors de la maison), aux frontières non circonscrites et poreuses, identifiant des pratiques et des rôles (masculin/féminin, parents/enfants, soi/les autres) et des mentalités (attitudes et valeurs à portée historique et culturelle), a permis d'analyser en termes concrets et symboliques [Haumont N., Raymond H.

[148]Dufour R.D, Le troisième parent, *ARES-La clinique lacanienne*, n°12, 2007/1, p.48 à 60 : Préférant la notion de société-troupeau à celle d'individualisme contemporain R.D Dufour, définit l'individuation comme ce qui permet de se compter pour un dans « le troupeau ». Alors que l'individualisation implique la sortie du « troupeau » et l'avènement d'un sujet autonome. … Dire que nous vivons dans une société individualiste est un mensonge patent, un leurre extraordinairement faux […]. Nous vivons dans une société-troupeau, comme le comprit et l'anticipa Nietzsche. Le vrai nom de cette famille serait donc – aussi imprononçable soit-il – un « troupeau », qu'il ne s'agirait plus que de conduire là ou l'on veut qu'il aille s'abreuver et se nourrir, c'est-a-dire vers des sources clairement désignées. »

1966] des compétences variées au titre desquelles la compétence langagière, la compétence organisationnelle et, celle qui est au fondement de cette étude, la compétence structurante des individus dans leur statut d'habitants.

En fonction de ces éléments, les développements qui suivent s'attachent à décrire en quoi les dynamiques de configuration ou de reconfiguration spatiales, inscrites dans un réseau complexe et changeant d'interconnexions, dessinent et reconfigurent les espaces et leur occupation, spécialisent les territoires dont certains sont devenus terre d'accueil de populations fragilisées, marginalisées aux conditions d'existence dégradées. Parallèlement à ces reconfigurations, les pratiques de l'espace résidentiel mises en œuvre mobilisent des compétences spécifiques qui traduisent à des degrés divers un processus d'appropriation révélateur, en partie, du rapport qui s'élabore entre l'habitant, équipé de ses attributs identitaires, et son espace habité.

II.3.1 DYNAMIQUES DE (RE)CONFIGURATIONS SPATIALES : MISE AU BAN DE L'HABITAT SOCIAL

La production de l'espace urbain apparaît comme étant le « résultat d'une action collective, l'organisation spatiale agissant sur la société par la façon dont celle-ci l'appréhende » [Fijalkow Y., 2004, p.21]. Cette relation réciproque entre groupes sociaux détenteurs de l'action collective et espaces produits, questionnée par M. Halbwachs [1972] a permis d'établir, notamment que les prix du foncier à Paris n'étaient pas seulement déterminés par une politique d'anticipation des acheteurs et des vendeurs (destination éventuelle d'un terrain) mais qu'ils reposaient sur un « prix d'opinion » lequel renvoie à la représentation des espaces qu'en ont les acteurs (ce que peut devenir tel quartier). Ainsi, les enjeux des actions conduites sur l'organisation de la ville et sur le logement nécessitent que ces actions soient replacées et appréhendées dans le contexte socio-économique dans lequel elles se réalisent. Ce contexte, étroitement dépendant des évolutions conjoncturelles et structurelles, est révélé par la géographie humaine des villes françaises et recouvre, dans le cadre conceptuel de cette recherche, le phénomène de périurbanisation. Analysé en regard d'une dynamique

d'« embourgeoisement » et d'« aliénation » d'une fraction de la classe ouvrière, ce phénomène de périurbanisation associé à la tendance à l'embourgeoisement des centres villes participe de la « spécialisation sociale des territoires » et au delà à des formes de ségrégation sociale et territoriale. Ainsi, la cristallisation de la morphologie des villes françaises sous-tendue par le processus de « polarisation sociale » de l'espace urbain a donné lieu à des analyses convoquant le conflit capital/travail [JP. Garnier, 1996], ou le passage d'une société verticale à une société horizontale [A. Touraine, 1971] ou encore à des modes d'habiter corrélés à des capacités de mobilité en lien avec le capital économique, culturel, social possédé [J. Donzelot, 2003].

Au long des développements qui précèdent au titre des « politiques de la ville », nous avons évoqué la théorie développée par A. Touraine[149], au titre de laquelle il identifie un point commun propre aux habitants des zones périurbaines d'habitat collectif : l'exclusion et l'absence de participation à la société. Les populations de ces zones qui ne sauraient prétendre à être « in » ou « incluses » c'est-à-dire cumuler intégration sociale (un travail et des revenus) et intégration culturelle (disposer de savoirs et de connaissances a minima), disposant d'un certain niveau d'éducation (80% d'une génération atteindrait le niveau bac), seraient considérées comme intégrées socialement sans l'être culturellement. Une situation critique qui établit le passage de la domination économique à une forme de domination culturelle. Le basculement vers l'exclusion résultant du phénomène associant la non-intégration sociale à la non-intégration culturelle, conduit à un processus qui installe les populations « exclues » dans ce qu'il nomme le « out ». Une situation considérée par le sociologue comme reflétant le passage d'une société verticale, société de classes avec une échelle de valeurs, à une société horizontale dans laquelle se pose le problème de savoir qui est dans (les « in ») et qui est en dehors (les « out ») de la société.

Dans le cadre de la présente recherche, l'analyse des besoins et des représentations de la population des ensembles collectifs vivant dans le premier cercle des zones périurbaines et reflétant cette société dite horizontale a permis d'apprécier, dans un cadre circonscrit et sur un échantillon relativement limité, certaines conditions nécessaires à son intégration dans ses

149 Touraine A., Face à l'exclusion, *Revue Esprit*, Paris, Février 1991

trois dimensions économique, culturelle et sociale, ainsi que la mise en place de modes d'action locaux (participation citoyenne et associative). Il importe de souligner que la société nouvelle, démocratique, territorialisée, à base de démocratie participative, à laquelle A. Touraine réfère, nécessite des conditions dont l'existence et la mise en œuvre apparaissent rencontrer nombre d'obstacles tant auprès des institutionnels (dénonciation de l'effet pervers de cette démocratie participative incitant à promouvoir des « habitants multicartes » occupant toutes les places, c'est-à-dire aucune) qu'auprès des populations peu engagées et présentant un déficit d'intégration culturelle, résidant dans les quartiers densifiés d'habitat locatif social.

Cette analyse est à contre-courant de celle proposée par JP. Garnier (Garnier, 1996, p52), lequel, considérant que la société dite « verticale » est toujours opérante, nie les interventions à base territoriale. Posant le conflit capital/travail en principe, il postule que la cause essentielle de la situation des populations démunies des zones périurbaines tient à la restructuration de l'appareil productif mondial et que « les politiques de la ville sont des gadgets, des raccourcis faciles qui font abstraction des vrais problèmes sociaux ».

Par ailleurs, cette dynamique balayant les améliorations au quotidien apportées par les politiques publiques aux populations des quartiers d'habitat social, même si les problèmes de fond ne sont pas réglés, tient à distance l'analyse de J. Donzelot[150]. Considérant que l'évolution du paysage urbain contemporain donne à voir un tissu de plus en plus cloisonné reflétant le développement d'un « urbanisme affinitaire », ceux qui ont les moyens pouvant échapper au poids du voisinage («choisir ses voisins comme on choisit ses amis ») alors que les population démunies sont contraintes d'habiter là où leurs ressources leur permettent, le sociologue postule que « la ville ne fait plus société ». A partir de ce constat, il dresse une typologie de zones de peuplement associée à des profils de populations caractérisés par certaines formes de mobilité, donnant ainsi une lecture singulière mais éclairante de l'espace urbain ainsi que des façons d'habiter et de pratiquer l' « entre-soi ».

Cette caractérisation des zones de peuplement le conduit, notamment, à identifier, des « quartiers déshérités » de plus en plus assimilés à un monde d'exclus dans lequel les milieux

[150] Donzelot J., La nouvelle question urbaine, *Revue Esprit*, n°258, Paris, nov.1999, p. 87-114.

qui ont des ressources ne viennent jamais, et duquel les professionnels qui y exercent leur activité s'échappent dès la fin de leur activité parce qu'ils *habitent* ailleurs (tel le pharmacien installé au Mont Saint Martin à Nemours). Les populations qui y sont regroupées ne se revendiquent pas d'une classe sociale particulière (confirmation de leur qualification d'infraclassiste) mais subissent une cohabitation entre personnes qui souvent n'ont plus, ou de façon très précaire, accès au monde du travail et/ou dépendent d'un accompagnement social. Elles se caractérisent majoritairement par une immobilité résidentielle de fait et un « *entre-soi contraint* » (les contraintes de la cohabitation) :

« …depuis 2 ans et demi qu'on est là, rien, même pas dire bonjour. C'est général, ce sont peut être des personnes très sympathiques mais il n'y a pas vraiment de contact avec ces gens là, avec nos voisins, on n'en a pas…. ça fait comme un ilot, sorte d'isolement. C'est bizarre en fait, On a les contraintes de la cohabitation, comme avant mais c'était plus convivial, mais en les ayant eu avant, je sais pas pourquoi mais en tout cas c'était plus convivial »(Baptiste)

Parallèlement à cette cohabitation « contrainte », depuis les années 1980, le développement au-delà des zones d'habitat collectif, en grande banlieue, de zones d'habitat dites « affinitaires » et investies par les classes moyennes regroupant des populations pour qui la mobilité n'est plus un obstacle, constitue la seconde zone définie par J. Donzelot. Au-delà de la distance, ces habitants expriment un choix de voisinage avec une volonté affirmée d'exclure ceux dont ils ne veulent pas, en même temps qu'un projet social avec un style de vie, des goûts et des affinités affirmés. Cette zone périurbaine est l'univers des classes moyennes, les populations situées aux extrémités de la pyramide sociale n'y sont pas, mais la pratique d'un *« entre-soi choisi »* ne rassemble pas nécessairement des populations homogènes.

Adossés à la politique de reconquête des centres villes, l'embourgeoisement des quartiers ouvriers anciens (troisième zone) et l'installation des classes moyennes-supérieures, ont contribué au phénomène de gentrification. Dans ce schéma , les coûts liés au foncier opèrent un *« entre-soi sélectif »* (traduction de la représentation des espaces proposée par M. Halbwachs) et s'adressent à une population au sein de laquelle hommes et femmes peuvent conduire carrière professionnelle souvent à proximité du lieu de résidence et développer une vie culturelle et familiale choisie, une population caractérisée ni par

l'immobilité ni par une hypermobilité plus ou moins contrainte (cas spécifique de la population nouvelle du quartier de Belleville par exemple).

Enfin, l'univers de la grande bourgeoisie, localisé dans des endroits précis de la ville, veillant à préserver son univers social et ses codes (vestimentaires, volonté de se marquer comme l'élite, aménagement de l'espace) et caractérisé par son immobilité ainsi que sa stabilité résidentielle définissant un *« entre-soi préservé »* (travaux de M. Pinçon et M. Pinçon Charlot déjà cités).

L'avènement d'une ville à trois vitesses (la catégorie grande bourgeoisie représentant un noyau compact et peu changeant n'interfère quasiment pas dans ce processus de différenciation) se dessine avec d'une part, la relégation des cités d'habitat social renforcée par les problèmes sécuritaires et événements criminogènes récurrents installant un sentiment d'insécurité, d'autre part, la périurbanisation des classes moyennes qui redoutent la proximité avec les exclus des banlieues sensibles, et, en troisième lieu, la reconquête des centres villes anciens portée par les « élites » qui s'organisent pour se mettre à l'écart des catégories sociales moyennes. Une dynamique qui accentue le cloisonnement des populations, opère une séparation au-delà de la séparation physique et manifeste une volonté de fuir l'autre, une dynamique qui concourt au constat amer : « la ville ne fait plus société ».

Comme nous l'avons mentionné, dans le cadre de la présente recherche, seuls le questionnement et l'observation des « quartiers qualifiés de déshérités », ont été réalisés. Cependant, en dépit de ne pas pouvoir valider le processus identifié par J. Donzelot, dans toute son amplitude, nous nous y référerons sur l'ensemble des aspects touchant au sentiment de stigmatisation et à l'effet de frontière présent dans le périmètre de l'étude.

Concomitamment à cette différenciation, la transformation morphologique de l'espace urbanisé se double d'un phénomène de relégation et de durcissement de la compétition entre groupes sociaux pour l'accès aux zones les plus valorisées. En atteste l'« échec » relatif des politiques de peuplement des quartiers d'habitat social sur la base de critères administratifs, dont l'ambition était de contrôler l'évolution du « contenu social » des quartiers par une répartition harmonieuse des différentes catégories de populations et d'en favoriser les

brassages. Un processus ambivalent qui a suscité des frustrations et provoqué des contestations. D'autant que la division socio-spatiale de la ville apparaissant comme le reflet de la position professionnelle et sociale, l'offre résidentielle, dans laquelle il convient de réintroduite la part (variable et aléatoire) d'autodétermination des individus, devient, dans son fondement, comme déterminée socialement[151].

Ainsi, la diversité, valeur de référence au cœur de la volonté de mixité exprimée au travers du « contrat social » porté par les acteurs politiques, a fait place dans les zones d'habitat collectif à la marginalisation, voire à la ségrégation, engendrant une sorte de spirale autodestructrice du fait que ni la composition urbaine, ni la population ne sont en capacité de se renouveler. Un contexte qui pour un ancien Directeur de l'ANRU, reconnaissant que « l'on a pu parfois chercher maladroitement à faire le bonheur des gens au-delà de leurs propres aspirations »[152], impose de repenser les dynamiques de peuplement des quartiers (que cet acteur érige en « devoir national ») car rénover sans se préoccuper du peuplement serait un échec. D'autant que la mobilité engendrée par le peuplement « rationalisé » des grands ensembles a conduit à une spécialisation des territoires devenus terre d'accueil de populations marginalisées aux conditions d'existence dégradées. Dans ce contexte, les changements d'occupation sociale coïncideraient avec un « mouvement de spécialisation et de ségrégation accentué de l'espace des villes », comme si la géographie de la pauvreté, tendait de plus en plus à se recouper avec celle des « quartiers »[153], comme si l'accroissement des problèmes sociaux (chômage, exclusion sociale, tensions raciales, désordres civils), générait la polarisation socio-économique des populations urbaines.

Néanmoins, l'offre de logements déterminant pour partie le profil socioprofessionnel du quartier, les dynamiques socio-résidentielles qui y sont associées ont tendance à se perpétuer

[151] Madoré F., *La division sociale de l'espace dans les villes moyennes*, in Haumont N., Lévy JP., op. cit , 1998, p.35

[152] Salenave P., *La qualité urbaine, enjeu pour les projets,* in Loche B., Talland C., *Quand les quartiers réinventent la ville*, Paris, Ed. Autrement, 2009, p. 16

[153] Peillon P., *La rénovation urbaine : une remise en cause des « grands ensembles ?* , in Loche B., Talland C., op. cit., p.23

et révèlent l'existence de « processus cumulatifs qui entretiennent les différenciations »[154] ainsi que des marquages sociaux. On assiste ainsi à la continuité d'une logique ségrégative accentuée par un processus d'agrégation qui pousse les ménages à rechercher les quartiers les plus conformes à leurs représentations sociales, et ce, en dépit des efforts déployés par certaines villes pour enrayer la dynamique opérante (appel à la diversification des populations tout en préservant la richesse économique et les emplois comme à Montreuil).

À titre d'exemple, le contrat municipal mis en œuvre dans la ville de Montreuil présente la mixité comme moyen de préservation du lien social et de l'identité de la ville par le développement des solidarités locales, l'encouragement à des formes de dialogue renouvelées entre habitants pour « une ville pour tous qui ne laisse personne au bord du chemin et fasse plus pour ceux qui en ont moins » [155]. Dans ce discours, où la notion de mixité est opposée à celle de ségrégation ou de ghetto, les thèmes mis en avant s'appuient sur la multiplicité des origines des citadins (euphémisation de l'immigration), sur le refus de l'image négative d'une ville pauvre plutôt que populaire, sur une politique de l'habitat qui se veut diversifiée en mode de financement comme en typologie de logements visant à une diversification par le haut pour attirer des populations des couches moyennes et intellectuelles (propos du maire-adjoint de Montreuil : « loger l'illettré et l'universitaire »). En référence à cette volonté, les populations ciblées dans le cadre des opérations de rénovation urbaine diffèrent de celles qui étaient logées dans le parc social ancien et leur distribution contribue au traitement de la fragmentation sociale et à la recherche d'une autre image de la ville.

Par l'assimilation, condition d'une participation de tous à la ville, entre mixité sociale et mixité urbaine, l'affirmation du triptyque mixité, urbanité, intégration s'exprime, dans le discours, par la « mixité sociale et la mixité des activités, (c'est la) condition d'une participation de tous à la ville » (contrat municipal de Saint Denis). Un discours [Bacqué M.H, Fol S., Lévy JP., 1998] qui renvoie à la représentation sociale des villes tendant à forger

[154] Madoré F., *La division sociale de l'espace dans les villes moyennes,* in Haumont N., Lévy JP., *La ville éclatée*, op. cit., p. 35

[155] Bacqué M.H, Fol S., Lévy JP., *Mixité sociale en banlieue ouvrière : enjeux et représentations*, in *La ville éclatée*, op.cit., 1998, p. 161-172

des identités locales : Saint Denis, ville populaire et ville du mélange, Montreuil, ville de la mixité urbaine, en l'occurrence.

Par ailleurs, la place occupée par la valeur symbolique de la fonction résidentielle donne une certaine visibilité à cette dynamique. Si cette valeur symbolique est jugée forte pour les habitants des quartiers situés au cœur de la ville, elle est également explicative du choix des ménages modestes pour l'acquisition d'un pavillon en périphérie et de la tendance généralisée, y compris pour les populations de zones d'habitat social, à vouloir se retrouver entre voisins de même niveau social ou d'appartenance culturelle identique. Cette affirmation valide en quelque sorte l'hypothèse selon laquelle «l'attachement à l'homogénéité sociale du domaine spatial dans lequel on vit est fort, non seulement chez les habitants des beaux quartiers mais presque autant chez ceux des quartiers populaires»[156].

Cette question de la division socio-spatiale de la ville conserve toute sa validité dans les schémas de mobilité contrainte opérés au titre des opérations de renouvellement urbain, en dépit de l'attention affichée et portée au concept de « parcours résidentiel ascendant » par les acteurs, bailleurs et responsables territoriaux en charge de ces opérations (les caractéristiques et modèles de voisinage apparaissant comme peu bousculés dans le contexte de cette étude).

À cet aspect spatial, s'articule celui du temps et de l'attachement au territoire, le quartier évoque non seulement un lieu mais des moments de vie voire tout un passé. La relation des habitants à cet espace a contribué à lui donner des fonctionnalités spécifiques au sein de l'agglomération, vider cet espace, le quartier, de ses habitants c'est lui dénier toute fonction dans l'organisation et le fonctionnement de la cité. Un espace sans rôle est un espace dont les occupants n'apportent rien à la collectivité, un espace non intégré à la vie de la ville, l'absence de reconnaissance de rôle étant la pire des désillusions pour ceux qui cultivent un sentiment d'appartenance et qui en ont réalisé une forme de patrimonialisation (ce sentiment a été exprimé de façon violente par les populations de notre terrain).

[156] Brun J.. Chauvré Y., La ségrégation sociale. Observations et critiques sur la notion et essais de mesures à partir de l'exemple de Paris (1962-1975), Actes du Colloque de Lyon des 14-15-16 octobre 1982, Paris, Ed. Géographie sociale, Université Paris 1,1983, p. 102-133

Réalisant l'osmose avec le quartier, le logement, espace du soi, de l'intimité, s'impose comme la part d'ancrage la plus profonde et la plus prégnante de l'être, y toucher, c'est toucher à des morceaux de vie où se sont tissés les liens familiaux et personnels [Loche B., Talland C., 2009, p.9].

Si l'identité d'un lieu s'inscrit dans un ensemble, le couple quartier-logement dans le cadre de cette étude, qui participe de la dynamique d'intégration, il en est de même des habitants de ces espaces repensés. L'intérêt de l'habitant mis en cause au nom de l'intérêt général est une équation parfois compliquée. Dans la mesure où le rapport entre les représentations des « responsables » de la ville (technocrates, animateurs, élus, chercheurs) et celles du « citoyen ordinaire », c'est-à-dire celui qui ne se pose pas la question de l'identité et de l'unité de la ville, a révélé l'échec des politiques publiques qui ont tenté, au travers de la « répartition harmonieuse » dans l'espace de différentes composantes, de contrôler l'évolution du contenu social des quartiers. Ce citoyen ordinaire, habitant des quartiers périphériques, ne dispose que d'une connaissance fractionnée de la réalité de la ville, soit qu'il n'éprouve pas véritablement le sentiment d'être citoyen car il ne se sent pas « chez lui », soit qu'il se perçoit comme citoyen et non comme usager. La notion d'identité citadin-citoyen est une interrogation [Haumont , Lévy, 1998] qui a été questionnée au cours des investigations conduites dans les quartiers du périmètre de l'étude ainsi qu'auprès de certains acteurs institutionnels (élus, responsables administratifs, bailleurs).

Les processus de fragmentation morphologique de la ville qui ont porté atteinte à la cohésion sociale, participeraient dans certaines situations spécifiques de cette ossature relevant d'un « ethos de la Ville éclatée »[157]. Appliquée au terrain de notre recherche, la reconfiguration morphologique interpelle sur un point essentiel de méthode et d'analyse au regard des opérations qui concernent un déplacement de populations : la nécessité de donner du sens à tout projet, à toute action de changement et au fonctionnement collectif. Une illustration, notamment en termes intergénérationnels, en a été donnée à Nemours où

[157] Tissot S., 2009, op. cit., postule que dans le quartier de *South End* à Boston, les usages qui accompagnent (ou vont à l'encontre) des transformations morphologiques de la ville du fait de la reconfiguration du quartier, seraient un moyen pour ses habitants de se reconnaître et de s'identifier, un moyen d'affirmer à la fois une identité personnelle et une identité de groupe (communauté gay ou propriétaires de chiens en l'occurrence).

l'absence de sens pour les populations concernées par les démolitions et les effets induits par les déplacements (disparition de pratiques de voisinage) ont suscité l'incompréhension :

« *…ma voisine portugaise dans la tour*, (ancienne adresse), *relogée au rez de chaussée dans l'immeuble d'à côté,… la dame est méconnaissable, méconnaissable, elle a perdu tous ses repères, la dame d'en dessous a atterri au Rocher Vert* (maison de retraite) *parce qu'elle n'a pas supporté* », (Lydie).

Inversement, la fragmentation définie comme l'«ensemble de processus collectifs de désagrégation, de désaffiliation qui conduirait les groupes captifs ou porteurs d'une identité reconnue à s'approprier de manière quasi exclusive des espaces où s'exprime l'absence de références à la société globale » [Navez Bouchanine, 1998, p.74][158] exprime une « appropriation » qui se traduit « par des modes de vie développant des normes et référents socioculturels propres », peut être utilisée comme ressource sociale et économique par les habitants dans leur projet d'articulation à la ville (organisation et participation à des événements festifs ou/et culturels, valorisation du folklore). Dans ce schéma, la pratique de l'espace, phénomène à trois dimensions : temporelle, spatiale et culturelle, apparaît comme un marqueur identitaire permettant à l'habitant de prendre (ou de ne pas prendre) place dans le réseau des relations sociales à une échelle plus large que celle du quartier. Par ailleurs, elle permet la disparition du handicap social stigmatisant porté par la fragmentation spatiale et peut apparaître comme un atout au service de la transformation morphologique de la ville.

Parallèlement au processus de fragmentation spatiale, l'évolution des conditions économiques et l'accroissement des problèmes sociaux (chômage, exclusion, tensions ethniques, désordres civils consécutifs à la délinquance et à la transgression), participe du processus de polarisation socio-économique des populations urbaines. En organisant la concentration de la pauvreté dans certains secteurs, ce phénomène a été analysé comme ayant conduit au cumul des « désavantages » présentés par les quartiers d'habitat social (éloignement des services et des structures qui seront plus particulièrement analysés dans le cadre des données de terrain) avec les risques d'éclatement social induits par l'environnement socio-économique.

[158]. Navez-Bouchanine F., *Fragmentation spatiale et stratégies résidentielles,* in Haumont N., Lévy JP., *La ville éclatée. Quartiers et peuplement,* Paris, L'Harmattan, 1998

Ainsi dans ce contexte redéfini, la mobilité résidentielle provoquée par la rénovation urbaine apparaît comme une opération nécessitant de prendre place « dans le réseau de relations sociales inscrites dans l'environnement »[159], une démarche impliquant pour les populations concernées de nouvelles pratiques de l'espace (mobilité spatiale, mobilité d'usage et mobilité des représentations étant impliquées en profondeur) ainsi que la mise en œuvre et/ou le développement de capacités d'intégration et d'appropriation adaptées à la situation nouvelle. La pratique de l'espace fait appel à des ressources spécifiques, atouts indispensables à une mobilité réussie, qu'elle soit choisie ou contrainte, au titre desquelles le *capital spatial* et la *capacité d'appropriation,* inhérents à chaque individu, sont mobilisés pour modeler ou transformer l'habitat et ses abords aux fins de s'ancrer ou de contourner, autrement dit de se l'approprier.

II.3.2 LE CAPITAL SPATIAL ET L'APPROPRIATION

Le capital spatial est un terme ambigu qui correspond à la maîtrise d'un ensemble d'agencements géographiques, économiques, sociaux et environnementaux s'appuyant sur la métrique (métrise) des espaces locaux et de lieux singuliers.

Le capital spatial est défini par le Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace comme «l'ensemble des ressources accumulées par un acteur lui permettant de tirer avantage, en fonction de sa stratégie, de l'usage de la dimension spatiale de la société ». Cette définition peut être complétée par le fait qu'il se conjugue au « capital culturel » et au « capital relationnel » pour valoriser une position et donner force à toute stratégie. Sur la base de ces éléments, interviennent dans la composition du capital spatial, les dynamiques sociales associées à un patrimoine composé de lieux et de réseaux, ainsi que de compétences pouvant permettre d'acquérir d'autres compétences et ainsi de peser sur les comportements et produire des « biens sociaux ». C'est l'image du « mailleur » défini par L. Boltanski [Boltanski L., Chiapello E., 1999, p.482-483] c'est-à-dire l'individu mobile, léger, en capacité d'entretenir

[159] Demazière C., *Les quartiers ouvriers en Europe à la veille du 21e siècle : désagrégation ou développement,* in., Haumont N., Lévy JP., *La ville éclatée. Quartiers et peuplement,* op. cit., p. 141 à 152

des relations diverses et enrichissantes, et qui investit dans un projet ou un événement en mettant ses compétences au service du bien commun et non, de façon égoïste à la satisfaction de son seul intérêt personnel (à l'image du faiseur qui garde pour lui la représentation des liens utiles et ne fait pas communiquer les différents espaces dans lesquels il évolue).

Parallèlement à l'action du capital spatial et des comportements individuels, la mobilité intègre des dimensions culturelles, géographiques, démographiques, économiques, sociales, des différences dans les pratiques au regard de l'âge, du genre, de la position sociale.

Elle est un ensemble de valeurs sociales plus ou moins explicites et objectivables, diversement valorisées suivant les lieux, les époques, les groupes sociaux.

Ainsi, le capital spatial (considéré en tant qu'atout de la mobilité et non en qualité de compétence pour s'approprier un espace) est un bien social cumulable et utilisable pour produire d'autres biens sociaux, par exemple dépenser plus pour son logement du fait d'une localisation plus convoitée, ou s'offrir la possibilité de conforter son capital social. L'impact du capital spatial peut varier en fonction du contexte social ou sociétal et des horizons stratégiques des acteurs. Il comporte à la fois un patrimoine de lieux avec des réseaux, des compétences pour les gérer et en acquérir d'autres, et de capacités pouvant se nourrir d'expériences accumulées pour une plus grande efficacité. A cet effet, il «induit la différenciation spatiale, mécanisme à la fois quantitatif car la variété des lieux est à la source de l'échange et des déplacements, et qualitatif du fait de la valeur sociale accordée aux espaces laquelle se manifeste matériellement (agencements) et idéalement » [160].

À partir de ces considérations, l'habitat et ses transformations apparaissent, dans l'espace, être des révélateurs du capital spatial (certaines pratiques touristiques peuvent révéler un capital spatial mais nous ne traiterons pas cet aspect dans le présent travail) et de formes identitaires singulières. Les usages qui accompagnent la gestion de la sphère « habitat » et ses transformations sont un moyen de se reconnaître et de s'identifier, un moyen d'affirmation de l'identité du groupe. Ces usages apparaissent comme la traduction des peuplements sélectifs entre banlieues résidentielles peuplées de « propriétaires » et de « rentiers » et banlieues

[160] Lévy J., Lussault M ., Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés, Paris, Belin, 2003

populaires où se concentraient les ouvriers à proximité des usines[161], et à présent zones d'habitat densifié où se retrouvent les populations paupérisées, déplacées culturellement (émigrés) ou en rupture familiale ou sociale (monoparentalité, phénomène de désaffiliation). Les dispositifs spatiaux se présentent dans ces configurations comme une inscription dans l'espace, comme une ressource spatiale en lien avec le capital spatial et « la capacité de chacun à s'approprier, à transformer la vie quotidienne en fonction de ses intérêts et de ses valeurs, … » [Cubéro J., 2002], une ressource qui serait en lien avec le renforcement du processus d'individualisation. Le partage de l'espace qui s'impose comme un gage de coexistence devient alors une question stratégique et un moyen pour mobiliser une compétence qui s'apparente à une « solidarité d'intérêts ».

Ainsi, le capital spatial, ensemble des ressources accumulées permettant de tirer avantage de l'usage de la dimension spatiale, se révèle en fait pour l'habitant comme la capacité à mobiliser des compétences spécifiques aux fins de s'approprier un lieu et son environnement et dans cette recherche d'appropriation, de mettre en œuvre les compétences qui le caractérisent pour « habiter » dans sa quadruple dimension - spatiale, temporelle, sociale et symbolique- son lieu de vie.

S'approprier un espace, c'est établir une relation entre cet espace et le soi (se le rendre propre) par l'intermédiaire d'un ensemble de pratiques. L'appropriation est donc le processus qui participe d'actes et d'actions renouvelés dans le temps et dont l'objectif est d'instituer un rapport au monde et à l'autre (plusieurs entrées caractérisant les modalités de ce processus ont guidé les axes d'analyse proposés au regard du travail de terrain).

Au plan théorique, le concept d'appropriation, qualifié de fait social, dans la mesure où il reflète une tension entre socialisation et individualisation [Haumont N., Raymond H., 1966, p.17], a pu être considéré comme l'un des plus importants héritages de la réflexion philosophique car l'appropriation organise l'image virtuelle et symbolique qui signe la correspondance entre un individu et un lieu particulier, entre un individu et sa façon de participer à la vie sociale. L'appropriation de l'espace désigne « l'ensemble des pratiques qui

[161] Cubéro J, *L'émergence des banlieues*, Toulouse, Ed. Privat, 2002, p.15 et suiv.

confèrent à un espace limité, les qualités d'un lieu personnel ou collectif. Cet ensemble de pratiques permet d'identifier le lieu ; ce lieu permet d'engendrer des pratiques (…) l'appropriation de l'espace repose sur une symbolisation de la vie sociale qui s'effectue à travers l'habitat » [Haumont N., Raymond H., 1966, Préface].

L'appropriation de l'espace implique la durée et la continuité car « on s'approprie l'espace pour pouvoir exercer sur lui une maîtrise, un contrôle, un certain pouvoir, on se l'approprie par rapport aux autres en affirmant que l'espace en question est le sien » [Ségaud M., 2010, p.72]. A partir de ces approches, nous pouvons considérer que l'appropriation revêt un double aspect : celui de compétence c'est-à-dire la capacité de chacun à développer son capital spatial (modulé selon les individus), et celui de performance, c'est-à-dire la mise en œuvre effective de ces capacités. Par ailleurs, le processus d'appropriation ne se déroule pas dans un espace neutre mais dans le cadre de modèles culturels définis comme « manières de faire (…), modes opératoires, recettes qui préforment les pratiques (…) dans une société » [Ségaud M., 2010, p.96] qui engagent la société dans son ensemble, et permet de saisir en quoi l'habitant attribue un sens à son espace domestique. La relation qui s'instaure entre l'habitant et son logement peut être établie par les représentations et la mise à jour de ce qui a pu s'incruster dans sa mémoire, le logement étant le lieu où se forge une part de rêve, lieu où ont été collectées des images, lieu où se construit la personnalité. Ainsi, les espaces collectifs autour des immeubles n'ont pas la même signification que le jardin privé de la maison individuelle dans lequel la part de rêve, les goûts personnels, les odeurs peuvent s'exprimer, où ces caractéristiques sont très présentes. L'appartement ne peut se placer dans un lieu choisi, même si dans le schéma du lotissement [Chombart de Lauwe, 1963, p.189 et suiv.], Le Corbusier a pu parler d'« un millier de rêves en série ». La maison est reliée à toute une forme de vie sociale, elle s'inscrit dans un voisinage (avec parfois des contraintes réglementaires, esthétiques ou pratiques), dans des relations avec les autres, voisinage qui s'inscrit à son tour dans un quartier lui-même intégré dans un espace social plus étendu. Les besoins particuliers qu'elle exprime s'ajustent dans une proportion relative aux besoins collectifs. Le logement, et plus particulièrement la cellule pré-formatée que l'on trouve dans les « grands ensembles », implique d'autres formes de vie sociale. Son organisation et les détails de son aménagement sont perçus par celui qui l'occupe plus en référence à des paramètres liés à son activité, à sa

culture, à ses besoins et aux diverses influences auxquels il est réceptif (culture, fréquentations, émissions publicitaires, image de son environnement,…) qu'à sa place ou/et à son rôle dans le quartier ou dans la ville.

Ces différentes pratiques d'appropriation construites et observées par l'habitant parallèlement à la manière dont il se représente le fonctionnement social, constituent un socle de dispositions sur lequel nous nous sommes appuyés pour qualifier les attitudes et les représentations entretenues par les habitants des deux quartiers analysés, dans leur relation aux autres, à la ville et à ses fonctions (habitant citadin-citoyen). L'appropriation de l'espace physique sur lequel chacun construit son quotidien est, comme nous l'avons souligné, un moyen de tenir à distance, de maintenir son « capital » physique et de préserver son espace social identifié à l'habitat défini par le Dictionnaire du logement comme : « un agencement spatial et non un cadre inerte, qui englobe toutes les manifestations pratiques de l'humain avec l'espace ».

Les pratiques d'appropriation quelles que soient leurs caractéristiques peuvent donner naissance à une vie sociale, voire à certaines formes de mobilisation collective qui rendent compte de la capacité du citoyen à s'ajuster à une nouvelle situation, à s'installer, à faire fonctionner et faire vivre sa ville ou son quartier, à « habiter » son nouvel environnement. Ainsi, après le séisme du Caire (12 octobre 1992), le relogement en périphérie des habitants (10 000 familles) du Centre-ville, après avoir généré un sentiment de mise à l'écart du fait de la distance conséquente existant entre les habitations nouvelles et le centre, ainsi qu'une nette coupure avec les solidarités antérieures (voisinage ou/et famille) a nécessité l'apprentissage du voisin et l'impulsion d'un processus de sociabilité (rendus difficiles car la cohabitation fondée sur un événement était subie) pour donner sens au nouvel environnement et le faire vivre [Navez-Bouchanine, 1998,].

Une situation qui présente quelques similitudes avec celle des populations de notre échantillon dans la mesure où la mobilité dans le cadre de l'opération a été subie et où, pour beaucoup elle a été qualifiée de gâchis (Maryse à Melun : « *Oui, un gâchis… »*, M. Sophie à Nemours : « *un gâchis, tout à fait, d'abord notre immeuble ne devait pas être détruit, mais l'a été…)*, de déchirure ou de déception (Houria rencontrée chez Faty à Melun : « …*oui une*

déchirure, les bons moments n'ont pas et ne seront jamais retrouvés, une grande déception…), voire un « meurtre » ou comparée à Hiroshima (Faty à Melun : « *un meurtre, la guerre mondiale quoi, comme Hiroshima, prouf d'un seul coup… »).* Dans un cas comme dans l'autre, les pratiques mises en œuvre traduisent la façon dont les habitants ont ressenti l'apprentissage du nouvel environnement et adapté leurs relations sociales lesquelles ont pris des formes diverses selon l'état d'esprit avec lequel les habitants déplacés ont abordé l'événement, se sont imprégnés des lieux et selon, qu'à présent, ils se sentent « chez eux » ou plus ou moins « intégrés » ou « tolérés ».

Un processus qui présente quelques similitudes avec celui vécu par les populations algériennes qui ont accédé à l'indépendance dans la seconde moitié du XXe siècle, qui ont découvert la ville et ses attributs en même temps que l'indépendance, et pour lesquelles l'entrée dans le périmètre urbain, tout en symbolisant la liberté retrouvée, établissait un nouveau rapport à l'espace et aux autres. L'appropriation de la ville dont elles héritaient, la ville de l'« autre », devenait en quelque sorte appropriation de« l'interdit », érigée en véritable règle qui allait permettre de mesurer le pouvoir de chacun sur la société nouvelle en construction et permettre le travestissement et/ou la destruction de l'image de l'autre[162]. Bien que les mobiles et pratiques sur lesquels se construisait cette appropriation des espaces urbains se distinguent singulièrement de l'appropriation caractéristique du modèle culturel de l'habiter français, ils reflètent le déroulement d'un processus de rapport à l'espace et aux autres qui, mis en regard des situations auxquelles savons été confrontée au cours de ce parcours de recherche, nous ont guidés pour qualifier les effets de la mobilité imposée sur les pratiques des habitants (aménagement de l'habitat, fréquentations et modalités de voisinage, investissement associatif et citoyen, rôles masculin/féminin, relations avec les autorités municipales, contrôle social,…).

Au niveau du ressenti des habitants, si la topographie des lieux n'a pas permis d'éprouver le sentiment de liberté que certaines réalisations de Le Corbusier laissaient filtrer (enquête sur la Maison Radieuse de Rézé [Jouenne N., 2007, p.185], sentiment attribué à l'architecture intérieure des bâtiments avec un réseau de rues permettant soit de connaître ses voisins soit de

[162] Lesbet Djaffar, chercheur algérien spécialiste des questions du logement dans les pays du tiers monde.

rester isolé, pour une majorité, le succès de l'insonorisation ainsi que la qualité esthétique et l'aspect des constructions sont considérés comme atouts. Soulignons que la spécificité des unités d'habitation Le Corbusier, en dépit d'une certaine rigidité des lieux et de l'austérité du béton laissant peu de place au rêve et au désordre (propos confirmés par une habitante de la Cité Radieuse de Marseille en juin 2013), a montré que les habitants pouvaient s'arranger de l'innovation architecturale et en a fait un modèle qui, en bien, mal, ou dans l'indifférence, a mis au cœur de la vie collective, la question de la participation de la population à la gestion des espaces collectifs.

L'appropriation recouvre des définitions plurielles : « ensemble des pratiques qui confèrent à un espace limité, les qualités d'un lieu personnel ou collectif », « manières de faire, modes opératoires, recettes qui préforment les pratiques dans une société », «ajustement des besoins particuliers dans une proportion relative aux besoins collectifs », «processus de construction du rapport à l'espace et aux autres ». Elle se manifeste sous deux formes : l'une par l'intérêt porté à la gestion des biens collectifs et du bien public, l'autre par l'existence de dispositifs participatifs et leur niveau d'efficience.

La dynamique participative

Selon les formes de gouvernance développées par les municipalités, les citoyens peuvent être invités à prendre part aux choix publics, en dehors des échéances électorales, par une participation plus continue, plus expressive, en vertu de dispositifs spécifiques de participation citoyenne au développement de la cité. Le Droit à la ville est présenté par H. Lefebvre comme une œuvre collective supposant « la possession et la gestion collective de l'espace », c'est le droit à une « centralité renouvelée », ludique et festive, le droit à ses services, à ses fonctions, à ses symboles, à sa vie sociale, permettant à l'individu de satisfaire ses besoins tant individuels que sociaux [H. Lefebvre, 1968, Ed. 2009, p.95/96]. Aux besoins sociaux qui ont un fondement anthropologique complémentaire et opposé (sécurité/ouverture, unité/différence, certitude/aventure, prévisibilité/imprévu …) s'agrègent des besoins spécifiques lesquels recouvrent au-delà des besoins de consommation de produits et de biens, des « besoins d'information, de symbolisme, d'imaginaire, d'activités ludiques et des besoins

de la ville et de la vie urbaine ». Ces besoins urbains spécifiques, ne seraient-ils pas besoins de lieux qualifiés, lieux de simultanéité et de rencontre, lieux où l'échange ne passerait pas par la valeur d'échange ? Besoins également d'un temps pour ces rencontres et ces échanges qui reposent sur « une image de l'avenir qui permet de sortir de l'accompli pour critiquer et juger le présent », une utopie concrète en quelque sorte qui ne se limite pas à nier la réalité mais à « explorer les possibles de la société ». Une proposition critique et théorique qui rejoint celle plus radicale de l'Internationale situationniste[163] laquelle préconise une ville devant « favoriser la création perpétuelle nécessaire à la participation tout en valorisant l'imprévu pour éviter l'ennui et la normalisation, la répétition routinière des formes et des modes de vie ».

Cette expression de la participation au développement urbain et à son organisation peut s'analyser comme processus démocratique qui invite les citoyens à prendre part aux choix organisationnels et structurels de la collectivité et qui peut se définir comme « une offre institutionnelle de participation adressée aux citoyens qui vise à les associer d'une manière indirecte à la discussion des choix collectifs » (S. Bascou, ex-directrice de la Maison du Projet à Melun). Corollaire de cette ligne idéologique, la participation peut se concevoir comme tout système qui traduit à la fois la volonté d'améliorer la gestion, de transformer le rapport social, d'étendre la démocratie, soit un ensemble d'actions impliquant un partenariat conçu et construit en vue d'associer les habitants aux décisions, association-participation leur permettant de donner sens aux actions conduites dans leur environnement. L'enjeu d'une telle démarche, dans le cadre de l'action publique, consiste en fait, par la responsabilisation, par la valorisation de la citoyenneté, à dépasser le côté revendicatif, en prenant appui sur des conditions factuelles mais aussi sur les représentations et l'identité des individus et des groupes eu égard à leur condition d'habitant. La participation n'étant pas une entreprise de

[163] L'Internationale Situationniste fonde ses théories sur la construction de situations destinées à libérer la vie quotidienne de toute aliénation. Parallèlement à sa critique acerbe de l'urbanisme des années 50-60, elle défend un urbanisme utopique autogéré et postrévolutionnaire (UTOPIE, Revue de *SOCIOLOGIE de l' URBAIN*, Éditions Anthropos N° 1 Mai 1967)

protestation (bien que les luttes urbaines[164] dans les années 1970 plaidant pour un urbanisme alternatif en soient considérées comme l'élément déclencheur) s'exprime essentiellement au travers de la « parole des habitants », son succès dépendant fondamentalement de l' implication des populations, de leur action en vue d'enrichir la valorisation du lien social garant du « vivre ensemble» (particulièrement prégnant chez les élus/responsables politiques et devenu cause publique garante de l'intérêt général) et de l'orientation de son objectif vers la satisfaction des besoins collectifs.

Depuis de nombreuses années, le registre de la participation des habitants aux projets qui les concernent dans la ville, dans leur quartier ou dans leur vie quotidienne, fait l'objet de controverses. Il reflète un idéal tendant à améliorer la gestion, à transformer les rapports sociaux, à étendre la démocratie, à exprimer la citoyenneté et s'assimile à ce que nous nommerons « le discours moderne » sur la ville associant une volonté de réforme sociale à l'action publique et déclinant des formes d'action d'un type nouveau, plus diversifiées et plus localisées.

La prise en compte de la parole des habitants trouve, comme nous l'avons mentionné précédemment au niveau des pratiques mobilisées pour exprimer divers schémas de contestation des habitants, ses origines en France dans les années 1970 avec les « luttes urbaines ». L'expression des besoins des habitants a conduit à divers dispositifs de participation au sein des politiques locales : mise en place de structures de concertation (tels les Conseils de quartier institutionnalisés par le dernier dispositif sur la politique de la ville - NPNRU-), d'ateliers citoyens, de structures de gestion urbaine de proximité (GUP), de mesures d'apprentissage de gestion des équipements collectifs au travers de ballades urbaines, de régies de quartiers, d'organisation de référendums d'initiative populaire, d'expériences de cogestion (villa el Salvador à Lima), voire d'une forme de démocratie participative à l'image de Porto Alegre. Dans cet exemple novateur de démocratie participative, les citoyens font valoir les choix dont ils attendent la réalisation au travers d'une « pyramide participative » organisée en trois grands niveaux : niveau micro-local ouvert à tous les citoyens pour débattre

[164] Les luttes urbaines, porteuses de démocratie et d'actions autogestionnaires, rappellent avec insistance que outre le capital économique et le confort matériel qu'il peut procurer, la qualité du cadre de vie qui relève des relations sociales entre les groupes sociaux doit être également prise en compte.

des projets et problèmes de quartier, niveau sectoriel et thématique constitué des assemblées élues chargées de synthétiser et hiérarchiser les propositions du niveau local, et au sommet le Conseil du Budget participatif (COP) composé de délégués élus par le second niveau qui décident des projets d'investissement et matérialisent les options choisies par des matrices budgétaires. Ces « outils » sont conçus selon des critères faisant appel à des logiques démocratiques de justice distributive et technique prenant appui sur les priorités établies par les habitants, les carences en services et équipements de base, la population[165].

Au plan national, en France, le débat d'orientation sur la ville et le développement social urbain initialisé en avril 1993, puis pérennisé, a tenté d'institutionnaliser une approche similaire des politiques urbaines du fait de l'existence d'une palette très diversifiée d'interlocuteurs, de réseaux d'acteurs et de structures à géométrie variable (Gaudin JP., 1993, p.5). Ces réseaux appelés à participer aux négociations organisées en préalable à la définition contractuelle d'actions publiques s'adressent à des citoyens « situés » dont le rôle est moteur dans les associations sociales ou culturelles, mais aussi à des agents économiques qui opèrent à la charnière de l'innovation technologique et des milieux scientifiques, ou encore à « la frontière de l'action artistique et du marketing urbain ». Les leaders d'associations regroupant les habitants (quand elles existent) ou d'actions sociales sont invités à participer et à s'impliquer (en dépit d'expériences antérieures ayant conduit à des résultats mitigés et discutables) dans les projets tant au niveau de la conception, du montage que de la réalisation des opérations.

De nombreux pôles d'initiatives, de relais, de coproduction de projets naîtront de ces différentes formes de participation : consultation, concertation, participation en fonction du niveau d'intégration de l'action publique. L'enjeu de ces démarches, appuyées sur l'implication des habitants et visant à les associer d'une manière indirecte à la discussion de « choix collectifs », traduit, dans le cadre de l'action publique, l'ambition de dépasser le côté revendicatif et les doléances « de chapelles», par la responsabilisation, par la valorisation de la citoyenneté, en prenant appui certes sur les conditions factuelles et conjoncturelles

[165] http://wikipedia.org/wiki/Porto_Alegre

d'existence mais aussi sur les représentations associées à l'identité des individus et à celle des groupes au regard de leur statut d'habitants.

Dans cette acception, la participation, visant à enrichir le lien social garant de la cohésion sociale en tendant vers la satisfaction des besoins collectifs au quotidien, peut ainsi être envisagée comme un « idéal » pour l'amélioration de la gestion, la transformation des rapports sociaux, l'extension de la démocratie et l'expression de la citoyenneté. C'est à ces fins que, placée par l'ANRU au cœur des Plans de Rénovation Urbaine, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a pris place dans les attributions des collectivités supports de ces opérations. Cette fonction nouvelle est révélatrice d'une double démarche : la prise de conscience par les acteurs publics du besoin d'écoute à l'adresse des populations et la tentative de leur responsabilisation par diverses actions et un accompagnement adapté. Cette mission, étroitement imbriquée à des actions de sensibilisation à la citoyenneté (missions portées par un titulaire unique à la Mairie de Nemours), prend appui sur les représentations des individus et des groupes dans leur statut d'habitants aux fins de construire des processus dynamiques à même de réduire toutes formes de marginalisation ou de relégation, de rejeter la ségrégation et de contribuer au « bien commun ». A cet effet, l'initiative singulière lancée par la municipalité de Nemours au début de notre enquête a constitué un terrain d'observation particulièrement riche à deux titres : confrontation avec un échantillon de la population (profils plutôt homogènes) du quartier du Mont Saint Martin et occasion inédite d'engager la conversation aux fins de prendre rendez-vous avec certaines familles. Cette action conduite par la ville en partenariat avec le bailleur social (Val du Loing Habitat) a consisté à convier les habitants du quartier à assister gratuitement à un rendez-vous culturel et citoyen, spectacle intitulé *« Le Cabaret pour s'entendre »* traitant des thèmes, définis lors d'une réunion préalable (à laquelle participaient les comédiens, les responsables municipaux en charge de l'opération de rénovation urbaine et certains « leaders » locaux) : respect du cadre de vie, relations entre voisins, civisme, propreté, respect des équipements et plus globalement tout sujet concernant le « mieux vivre ensemble ».

Les représentations suivies d'un débat et de questionnements avaient pour ambition, dans un quartier en plein bouleversement au plan urbanistique plus que démographique, de « libérer la

parole », de permettre aux habitants d'échanger, éventuellement de régler les petits problèmes de voisinage. Dans ce contexte appréhendé comme une démarche visant à remédier à l'exclusion de populations, l'exclusion recouvrant tout processus de marginalisation ou de ségrégation, soit du fait de la localisation dans l'espace urbain, soit par manque de moyens (pas de connaissance des circuits ou de familiarité a minima pour y accéder), soit par absence de relais ou/et d'intérêt pour l'action collective, met sur le devant de la scène la façon dont les habitants sont disposés à s'emparer des conditions et « outils » qui leur sont révélés. Les populations concernées par ces représentations placées, avec des nuances et des niveaux d'implication modulés, dans un, voire plusieurs des schémas évoqués (propos désobligeants, émission de bruits, d'odeurs, …) étaient ainsi confrontées aux thèmes qui président au tricotage et à l'amélioration du vivre ensemble harmonieusement ainsi qu'à la préservation du patrimoine collectif. Cependant, la faible mobilisation suscitée par cette manifestation s'est avérée révélatrice de la difficulté de susciter l'intérêt pour l'action et, au-delà, de tout investissement citoyen dans le quartier comme dans la cité car toute démarche de participation demande la mobilisation de certaines dispositions personnelles. Ces dispositions qui se construisent, évoluent et se recomposent, au travers d'attachements, d'adoption de pratiques et de comportements sont révélateurs d'identités singulières tant des individus que du groupe qu'ils revendiquent (groupe d'appartenance ou groupe de référence).

Néanmoins, certains élus (tel l'ancien maire de Saint Fargeau Ponthierry (77) auquel nous avons référé), revendiquent une politique participative forte reposant sur la municipalité, des habitants et des associations coactives de l'animation de la ville au travers notamment, de conseils de quartiers (instances détentrices de la faculté d'exprimer des demandes spécifiques, tels les sens de circulation par exemple) et/ou de conseils d'associations consultés sur les problèmes d'aménagement de la ville. Dans les instances que nous avons interrogées, les représentants qui sont appelés à siéger sont « parrainés par leurs pairs-habitants (environ dix) ou leurs voisins, ce qui évite aux citoyens d'être dans la « consommation » exclusivement, et de se sentir considérés en tant que coorganisateurs d'une approche globale et d'une animation inter quartiers » (propos du Maire). Outre ces actions, les élus affirment leur ville comme un territoire où tout le monde a sa place, au sein duquel la diversité et la densité de la politique participative sont manifestes (présence hebdomadaire d'un stand d'élus sur le marché,

existence d'un observatoire des services publics, organisation de campagnes électorales et citoyennes rue par rue pour permettre le contact avec les habitants[166]).

Pour être sollicitée, la parole des publics participants doit asseoir sa légitimité (légitimité mise en avant par l'élu de Saint Fargeau Ponthierry concernant les représentants des habitants au sein des conseils de quartiers) et être reconnue soit parole d'usager basée sur sa connaissance et sa pratique d'un service urbain, soit parole de citoyen capable de discuter le bien collectif et d'énoncer ce qui est considéré comme « le juste ». En tout état de cause, une parole qui provient de citoyens avisés ou « situés », voire experts à même de comprendre les coulisses et le discours au prix d'un apprentissage des modes de faire de l'action publique. Des préalables instituant un certain niveau d'exigences[167] qui risque d'exclure les catégories de citoyens plus ou moins éloignées de l'action publique (jeunes, populations d'origine étrangère, familles populaires) ou qui n'entretiennent pas un rapport suffisamment proche avec les thématiques de l'aménagement urbain ou qui ne sont pas familières des modalités de prise de parole en public.

Venant renforcer ces observations, la participation des habitants, qui se décline sur une échelle allant de la simple communication à la participation en actes en passant par la consultation et la concertation, entretient un contraste manifeste entre les proclamations théoriques et la pratique, les ambitions rhétoriques ou affichées et leur mise en œuvre (contraste que l'analyse du travail de terrain viendra confirmer, tel l'exemple de la participation des habitants à la réalisation de la fresque des coquelicots à Nemours, considérée comme outil de restauration du lien social).

Néanmoins, certains dispositifs sont identifiables, conseils de quartiers à Nemours, ateliers citoyens et ballades urbaines à Melun, dispositifs qui seront interrogés au cours de l'analyse, ou encore référendums d'initiative populaire (plus rarement) et, à plus grande échelle, dans deux pays de contrastes latino américains : l'expérience de cogestion conduite par la

[166] Propos recueillis lors d'un rendez vous en Mairie avec l'élu en juillet 2013

[167] Les actions mises en place dans les deux terrains de recherche aux fins de « libérer la parole », ou la nécessité de porter une parole légitimée nécessitant l'établissement « d'une familiarité avec les modes de prise de parole » seront proposées dans la seconde partie de ce travail

Burgerskommune de la Villa el Salvador à Lima, et celle de budget participatif mis en œuvre par le Parti des Travailleurs tenant de l'économie solidaire à Porto Alegre au Brésil.

Inspirée de ces dispositifs (placés au cœur des actions définies par la « loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale » du 21 février 2014), la politique de la ville s'inscrit dans cet esprit d'action publique qui, déclinée au plan local et transversal, cherche à articuler actions de rénovation de l'habitat et traitement des problèmes sociaux. Une des ambitions majeures de ces dispositifs est de restaurer la citoyenneté par l'implication des habitants, par leur participation et leur investissement dans la vie politique locale, de renouer ou restaurer le lien social pour apaiser les tensions et garantir la cohésion sociale, le « vivre ensemble ». Cette dynamique participative en construction, articulée à la démocratie représentative interpelle cependant sur certains aspects : représentativité des habitants participants, ses capacités de proposition, son rôle de contre-pouvoir, son utilité effective.

La construction et la mise en place des instances ainsi définies par le Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), au plan national, sont à mettre en regard de la politique à vocation locale de rénovation urbaine initialisée par les communes ou les Länders allemands. Une version de la démarche de l'action publique exercée dans ce cadre a pu être appréciée lors d'un voyage d'études de la promotion Master DSU en avril 2010 et déclinée par la ville de Fribourg. Cette politique qualifiée de participative se veut sociale avant d'être urbanistique et se développe en concertation avec les travailleurs sociaux, porte-parole des habitants et animateurs car en charge de la conduite de la réflexion et porteurs du lobbying. Dans ce schéma, la réhabilitation prend des allures de co-construction, les habitants impulsant et décidant de la philosophie du programme. En légitimant la participation des habitants, la pratique observée contribue à une réactivité plus palpable, plus efficiente et allie une plus grande adéquation entre les attentes des populations et l'action publique.

Bien que ne se confondant pas avec les modalités de démocratie participative, ces dispositifs à géométrie et contenus variables, tendent dans leur principe au réinvestissement, à la réappropriation, à la réinvention même, par les populations de l'espace. Autant de démarches (qui satisfont partiellement au souhait d'H. Lefebvre), qui apparaissaient transposables au contexte de cette recherche et qui ont été questionnées, la mobilité

résidentielle à laquelle les populations ont été contraintes présentant les caractéristiques de support et de catalyseur d'actions participatives. Ainsi, la composante « participation » a été appréciée parallèlement à la place de la vie associative dans le tissu local, l'une et l'autre pouvant représenter un accès aux ressources territoriales et être source de distinction et de valorisation sociales.

Ainsi, référées aux dynamiques de participation et d'action développées par les habitants du terrain d'étude, nos observations s'appliqueront à montrer dans quelle mesure la conjonction du rapport au territoire avec le niveau d'appropriation de l'espace habité et la mobilisation participative , associative et citoyenne, mises en œuvre dans le cadre de la sphère de l'habitat, établissent un rapport entre identité personnelle, identité de groupe et territoire habité. Un rapport à dimensions multiples qui « énergise » un processus contribuant à la socialisation de l'individu, agit sur son comportement et donne sens à sa façon de « se déclarer habitant ».

II.3.3 « SE DÉCLARER HABITANT » … EN HABITANT UN LOGEMENT COLLECTIF OU L'IDENTITÉ HABITANTE EN HLM

Le rapport entre identité et territoire interprète l'appropriation de l'espace, laquelle traduit un processus contribuant à une forme de territorialisation de l'identité. « Se déclarer habitant » c'est exprimer en actes, en paroles ou en représentations, l'adéquation entre un lieu, l'« habitat », et ce qui caractérise l'« habitant » dans ses façons d'être, de se comporter et d'agir, son habitus. Comme nous l'avons souligné, cette adéquation s'exprime dans une forme sociale, un contexte soumis à des forces qui, en permanence, en modifient la composition et les caractéristiques tout en en préservant l'essence. Dans ce processus, l'attachement qui s'opère entre l'individu (ou le groupe d'appartenance) et son espace « habité » produit une déclinaison d'identifications qui se déploient dans les actes courants de la vie et les rapports sociaux. Ainsi, la conjonction de trois éléments, l'individu ou le groupe, l'espace matériel produit par l'habitant et ses ressources, devient une modalité d'existence qui à son tour donne sens à l'« habiter » et autorise les occupants de logements à « se déclarer habitants ».

Mais le sentiment permettant de se déclarer habitant, en habitant un logement social, conçu originellement comme habitat provisoire et perçu comme résidence assignée, peut-il avoir la même résonance et la même prégnance que pour le propriétaire d'un pavillon ou le gentrificateur dont la logique répond à un habitat choisi et prend place, le plus souvent, dans une dynamique de mobilité sociale ?

Dans cette logique d'identification, les aspects comportementaux, éléments internes, qui dessinent l'identification de l'habitant à son espace habité et lui permettent de se déclarer habitant, se conjuguent à deux éléments externes qui vont porter et donner sens à cette identification : la place et le rôle de l'espace public d'une part, la notion d'unité sociale d'autre part.

L'espace public lieu d'échanges censé appartenir à tous, lieu d'expression et de production de liens sociaux, constitue une sphère soumise à des codes et des valeurs dans laquelle les rapports qui s'y développent en font un lieu hiérarchisé. Dans cet espace, la détermination et la création de liens corrélées à la quête de sens que les individus leur donnent, en appellent à l'altérité et se construisent toujours contre un « autre » en regard d'un « nous ». Cette question de l'altérité met par ailleurs en jeu un rapport à la temporalité si l'on considère que « les acteurs de l'espace public partagent, au moins implicitement, le sens qu'ils donnent au présent, une référence au passé et la transmission et une ouverture au possible et à l'avenir »[168]. Ainsi, l'espace public, ce bien appartenant à la société, ce patrimoine collectif fait de diversité et de combinaisons d'entités, se présente comme lieu partagé et réparti tacitement selon la fonction qui lui est dévolue par ceux qui le pratiquent et/ou ceux qui le fréquentent en fonction de leur statut (banc réservé aux femmes à la Cité Gaston Tunc à Melun *« c'était notre banc* », terrain réservé au jeu de boules donc aux hommes ou encore terrain d'accueil pour les adolescents à vélo).

L'idée de patrimoine public collectif a été mise à profit dans certaines opérations de mise en valeur d'anciennes cités ouvrières de Seine et Marne, telle celle conduite à Saint Fargeau Ponthierry, opération dans laquelle la collectivité s'appuie sur la patrimonialisation de

[168] Lévy JP., Séminaire du 22/03/2013, Sorbonne, les actes n'ont pu être obtenus

l'ancienne usine de papiers peints Leroy pour asseoir sa politique locale, donner une visibilité à l'action conduite et en faire un outil de « marketing territorial » avec une marque « les 26 couleurs » et une mascotte « l'éléphant Elmer ». Ce cas particulier est révélateur d'une action locale, à forte dimension politique, qui tout en se définissant comme dédiée prioritairement au service des habitants, se traduit dans les faits par une mise à distance « de la mémoire collective et du vécu des habitants qui se trouvent plus ou moins dépossédés de l'usage de leurs lieux sous l'effet de processus de muséification et de mercantilisation culturelle » [Choay F., 2009, p.145].

Le second facteur intervenant dans le processus d'identification, développé par G. Simmel, est celui d'unité sociale[169]. La notion d'unité sociale intervient dans le processus identificatoire, pour autant qu'elle soit associée à la conscience qu'en ont les individus qui forment le groupe social d'appartenance et qu'elle soit mise au service de l'« être ensemble ». Car si l'« être ensemble » est une préoccupation des politiques de la ville, par sa contribution à la recherche de la cohésion sociale, il est au quotidien ce qui fait la qualité de vie des habitants et qui permet d'échanger, de partager, d'aller de l'avant.

Aussi, contrairement à certains propos accusant les grands ensembles « de lieux sans mémoire (ayant) tendance à générer des identités médiocres et fragiles » [Loche B., Talland C., 2009, p.23], les populations des quartiers d'habitat social, ainsi que nous l'avons constaté, semblent particulièrement attachées à leurs lieux de vie, aux affinités, aux liens qu'elles ont pu y développer. Ainsi, le sentiment d'appartenance au groupe, au lieu, à l'unité sociale constituée, corrélé aux représentations et au vécu des populations du périmètre de l'étude, a jalonné notre parcours de recherche pour qualifier et en asseoir le « profil identitaire ».

L'unité sociale apparaît comme pouvant se caractériser par son territoire dont la permanence assure un repère spatial et temporel bien que « la permanence d'un lieu ne produit pas à elle seule la permanence de l'unité sociale » [Jouenne N., 2005, p.147-148]. Elle se caractérise également par le lien générationnel qui pèse d'un poids certain et sert à transmettre l'histoire collectivement partagée, la culture du lieu. À l'image du lien générationnel qui, dans une

[169] Jouenne N., op. cit., p. 148, référant à Simmel G., « Comment les formes sociales se maintiennent », *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1981, p.171-222

entreprise, permet de transmettre l'histoire et le savoir-faire spécifique et lie les salariés entre eux, les habitants d'une unité sociale se reconnaissent au travers d'éléments divers qui en constituent son identité : pratiques, coutume, histoire. Cette transmission qui a pour objectif d'initier les nouveaux arrivants aux normes, aux règles internes plus ou moins tacites, à la vie collective ainsi qu'à l'histoire du patrimoine construit, s'avère nécessaire à l'équilibre de « l'unité sociale » et au maintien du lien symbolisant la culture du lieu (culture altérée par les opérations de mobilité contrainte qui a anéanti ce lien). Ainsi, la pérennité de l'unité sociale court un risque d'éclatement qui dépend à la fois d'individualités « éphémères » (départ, modification des relations avec les acteurs politiques locaux) et du niveau des solidarités lui permettant d'assurer sa légitimité. Cependant, si toute unité sociale est constituée d'individus, elle n'est pas la simple somme de ces individus mais un composé plus complexe fait de forces conservatrices et de forces antagonistes, et du jeu de ces forces combiné à celui des acteurs qui les animent, l'entité survit ou disparaît. À cet effet, G. Simmel souligne que « la société court d'autant plus de risques qu'elle dépend davantage de l'éphémère individualité de ses membres », ajoutant que « un autre moyen pour l'unité sociale de s'objectiver est de s'incorporer dans des objets impersonnels qui la symbolisent » [Jouenne N., 2005, p.150], écartant de fait tout modèle « charismatique ». Ainsi, afin qu'une unité sociale se pérennise, il convient qu'elle se réfère à un lien symbolique avec un objet dépassant un cycle générationnel. Cet objet, dans le cadre de notre étude, apparaît être le quartier, patrimoine collectif qui unissait les habitants, qui était producteur de normes et de valeurs et qui se trouve mis à mal par les opérations de mobilité consécutives à l'action des politiques publiques.

Dans d'autres univers, c'est le sentiment « d'exclusion » manifesté par la réputation et le mépris, par la stigmatisation des quartiers et de leurs habitants lesquels se sentent mis à l'écart et en vérité non intégrés [Dubet F., Lapeyronnie D., 1992], qui concourt à la notion d'unité sociale. Il s'agit là d'un attribut de l'unité sociale assimilé à un stigmate collectif qui dans nombre de domaines tels l'école, la recherche d'emploi, la vie associative, peut constituer un handicap et qui n'est pas sans peser sur les relations avec les autres groupes (autres quartiers, police, équipes sportives, collège…).

Cependant, en dépit de ce sentiment « d'oubli », l'exclusion repose souvent sur des mécanismes plus objectifs générés par la concentration de populations en difficultés et à problèmes : attributaires du RMI, familles dissociées, situations de chômage, loyers impayés et dettes de toutes natures. Une situation que les politiques de peuplement appliquées aux logements sociaux, précédemment exposées, ainsi que la « bonzaïsation » (terme emprunté aux auteurs) du monde ouvrier contribuent à accentuer. L'idéologie ouvrière traçait un destin social, les enfants d'ouvriers n'aspirant qu'à ce à quoi ils pouvaient prétendre objectivement, et déterminait les projets et l'image de soi tout en entretenant un sentiment d'appartenance collective. L'expérience du travail ouvrier étant devenue soit rare soit étrangère à la vie dans les cités contribue à l'éloignement de cette culture spécifique et alimente ce sentiment d'exclusion, de manque de références partagées, de vide, ressenti par les populations et plus particulièrement des jeunes.

L'absence de cadre et l'absence d'organisation imputables à l'absence de conscience de classe, sont appréciées par F. Dubet et D. Lapeyronnie (p.119) comme génératrices d'un sentiment de déconsidération voire de honte et de dévalorisation personnelle : « Le sentiment de honte lié à la réputation de la cité est endossé, l'échec scolaire est vécu comme une incapacité personnelle, le chômage est accompagné d'un sentiment de nullité… ». Une situation qui en l'absence de normes, la conscience de classe pouvant se définir comme « un cadre normatif et cognitif à partir duquel les acteurs interprètent leur situation, les rapports sociaux dans lesquels ils sont engagés, et grâce auxquels ils acquièrent certaines dispositions vers l'action collective » (p .120), développe des conduites de retrait, de repli, de sentiment d'échec. Si la conscience de classe propose des modes d'interprétation de conduites et de situations résultant d'un type de domination qui désigne un adversaire social, l'exclusion des populations de certains quartiers s'inscrit dans une chaîne continue dans laquelle la domination est dépourvue de centre et où chacun utilise l'autre. L'absence de conscience de classe dans les groupes d'habitat paupérisés où règnent l'exclusion et la désorganisation, expose parfois les habitants à des conduites extrêmes ou délinquantes et les confronte à une société qui donne l'impression de ne posséder ni sens, ni avenir. C'est la « rage » diffuse décrite par les auteurs, « émotion qui se développe dans le vide laissé par la disparition de la conscience de classe, ses représentations et ses valeurs » [Dubet, Lapeyronnie, 1992, p.122].

Ainsi, la notion d'unité sociale partie prenante du processus identificatoire, pour autant qu'elle soit associée à la conscience qu'en ont les individus qui forment le groupe social d'appartenance et qu'elle soit mise au service de la cohésion sociale, devient centrale dans notre démarche de recherche. Cette notion conjuguée au rapport à l'espace et au processus d'appropriation, interpelle sur le *sens* donné par les habitants à leurs actions et à leurs comportements dans la mesure où « se déclarer habitant » c'est exprimer en actes, en paroles ou en représentations, l'adéquation entre un lieu, l'« habitat », et ce qui caractérise l'individu dans ses façons d'être, de se comporter et d'agir, autrement dit son habitus contributif actif à la question de l'« identité habitante ».

Dans le contexte d'altération voire de disparition du lien générationnel garant de la transmission des normes et des codes, la territorialité, seconde composante de l'unité sociale, devenant l'élément pérenne de ce qui faisait le lien, donnait sens au concept et nourrissait le sentiment d'appartenance. L'avènement des opérations de renouvellement urbain impliquant reconfigurations et déplacements des populations, bouscule le rapport au territoire et opère sans ménagement une rupture de cet édifice tant au plan des usages qu'au plan territorial (bien que de façon atténuée). Le travail de terrain, par l'analyse de la pratique du quartier et de l'usage de l'habitat, a permis d'apprécier dans quelle mesure cette rupture affectait les fondamentaux sur lesquels s'était construite l'identité sociale de ces habitants, reposait leur identité personnelle et fonctionnait leur sentiment d'appartenance au groupe (éventuellement à l'unité sociale).

Au terme de ces développements tendant à établir le rôle de marqueur identitaire et social de l'« habiter » apprécié au regard des configurations et reconfigurations des espaces conjointement aux évolutions économico-structurelles et à des actions individuelles et/ou de groupes (d'appartenance et/ou de référence), il apparaît que l'«habiter » s'inscrit dans une déclinaison de stratégies impulsées, sous-tendues et définies par ce qui caractérise l'habitant au plus intime de son être, son identité. Ces processus complexes qui participent de la construction des individus ou sujets réfèrent à des logiques d'identification sociale (par les autres et par soi-même) et génèrent des formes identitaires, constitutives de l'identité sociale.

Processus à double effet en ce sens qu'ils traduisent les représentations et les comportements des individus et des groupes dans leur statut d'habitants, tout en faisant endosser un rôle de marqueur social à l'habitat. La dynamique ainsi enclenchée implique une relation singulière, relation à soi et à l'environnement, qui autorise à qualifier le rapport institué à l'espace et aux autres. Un rapport tissé par les individus dans leur statut d'habitants qui s'avère être révélateur de leur niveau d'engagement dans le processus d'appropriation de l'espace structuré dans lequel ils évoluent, tout comme de leur investissement à l'adresse de l'organisation et de la politique de la ville, doxa à trois piliers : un territoire faisant lien entre les citoyens-citadins, un partenariat ouvert à tous, un décloisonnement et un partage des compétences

CONCLUSION PARTIE I

L'objectif de cette première partie était de définir et de qualifier, par une analyse sociohistorique des grandes étapes qui ont jalonné la prise en main par les politiques publiques de la question du logement des populations dites « laborieuses », le cadre théorique et conceptuel dans lequel cette recherche est inscrite. Cette analyse qui configure, par ailleurs, le squelette auquel sont référés les schémas de perception et de comportement des individus qui habitent le logement collectif social, révèle les conditions et mécanismes qui président à la distribution des populations sur un territoire et conduit à interroger sur le sens que ces acteurs habitants donnent à leur situation et à leurs représentations en fonction de paramètres individuels et/ou collectifs attachés soit à leur culture, soit à leurs propriétés identitaires, soit à leur parcours biographique.

Les dispositifs d'accès au logement social, placés sous la responsabilité des acteurs publics et dont l'objectif affiché est la recherche de l'adéquation entre des conditions d'habitat décentes et la satisfaction des besoins des populations, sont soumis à des cadres d'action contraints référés au principe d'égalité mais dans lesquels il est souvent difficile d'établir l'équité en termes de mise en œuvre. Dans ce contexte,

l'efficience des orientations politiques affichées n'apparaît effectivement pas vérifiée, ces dispositifs gestionnaires ayant conduit à la cohabitation, à la « construction » sociale de populations non homogènes et généré des rapports sociaux qualifiés de contradictoires en lien avec des manières d'habiter et de cohabiter difficilement conciliables. Par ailleurs, ces mécanismes contribuent concomitamment à des découpages arbitraires de l'espace urbain et à des rapprochements générateurs de frustrations, de conflit et de comportements éloignés des valeurs citoyennes. Deux fondamentaux qui corrélés au leitmotiv de mixité sociale se confondent avec la préoccupation affichée de cohésion sociale et la recherche du « vivre ensemble » martelés par les acteurs politiques locaux comme nationaux.

Au-delà des mécanismes de peuplement à l'œuvre dans le cadre du logement social ou des dispositifs conçus par les patrons « hygiénistes » puis les entrepreneurs paternalistes, les recherches conduites par les sciences humaines et sociales ont montré comment s'ajustaient les dynamiques de construction sociale des populations aux capitaux (économiques, culturels, sociaux et symboliques) dont étaient pourvus les individus. Ces ajustements contribuant à la satisfaction d'un certain éthos de l'« habiter », impliquent l'adéquation des pratiques et des usages à la recherche ou la préservation d'un « entre-soi » choisi et conduisent à l'émergence de phénomènes caractérisés. Ces phénomènes, étroitement corrélés aux capacités de mobilité dont disposent les populations, qui configurent et reconfigurent les espaces et leur occupation voire leur usage, se traduisent par une spécialisation spatiale et sociale des territoires et contribuent à générer un processus de « polarisation sociale » de l'entité urbaine. Processus qui s'articule aux politiques publiques conduites depuis la fin de la seconde guerre mondiale et plus particulièrement aux dispositifs de la politique de la ville tendant à organiser et remédier aux dysfonctionnements générés par le logement collectif de masse soumis à des phénomènes ségrégatifs et déstabilisateurs. Trois analyses de ce processus dénonçant les dynamiques de marginalisation, de désaffiliation à l'œuvre dans le contexte urbain national ont été présentées : résultat du conflit capital/travail, passage d'une société verticale à une société horizontale, avènement d'une ville à trois vitesses.

La pratique de l'espace et les reconfigurations qui accompagnent ce processus, mobilisent néanmoins, dans tous les cas de figure, des compétences spécifiques, traduisent à des degrés divers un phénomène d'appropriation, relation entre l'espace et le soi, acte de faire sien par l'attribution d'un sens, et s'imposent comme marqueurs incontournables du rapport singulier existant entre l'habitant et son espace habité. Marqueurs qui signent la correspondance entre un individu et un lieu mais aussi entre cet individu et sa façon de participer à la vie sociale et citoyenne et révèlent sa capacité à mettre en œuvre ses compétences d'appropriation, c'est-à-dire son capital spatial. Le capital spatial, considéré comme outil et moyen d'expression du rapport à l'espace et aux autres, est ainsi convoqué et invité à s'exprimer dans tout dispositif de mobilité qu'elle soit choisie ou contrainte. Arsenal de compétences dont chaque citoyen habitant est muni, il permet le développement de pratiques sociales et d'interactions avec l'environnement et témoigne du rapport à l'espace construit, vécu c'est-à-dire de l'« habiter ».

La mobilité spatiale imposée aux habitants des quartiers soumis à la rénovation urbaine, ultime pallier des versions successives de la politique de la ville, en redéfinissant le rapport à l'espace, aux autres et « à soi » d'individus-habitants présentant des caractéristiques démographiques spécifiques, d'une part éprouve ces compétences, d'autre part agit sur un tissu social fragilisé par la conjoncture socio-économique et une cohésion sociale parfois problématique.

La seconde partie de cette étude référée à ce cadre théorique et à cette matrice conceptuelle, tend à identifier, repérer, préciser et traduire les modalités d'activation de ces compétences, à apprécier la façon dont elles interfèrent avec les caractéristiques identitaires, individuelles et collectives des populations de l'échantillon de référence et communément qualifiées de « populaires », et à en apprécier les enjeux au regard du dispositif de mobilité imposée par la rénovation urbaine.

PARTIE II

UNE MOBILITÉ SINGULIÈRE, PORTEUSE D'ENJEUX IDENTITAIRES À GÉOMÉTRIE VARIABLE

1. UN CADRE DE RÉFÉRENCE SÉDIMENTÉ : L'HUMAIN, L'HABITAT, L'URBAIN
2. PRATIQUE DU QUARTIER ET USAGE DU LOGEMENT :

   PARAMÈTRES DE LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE
3. MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE ET RECONFIGURATION IDENTITAIRE

INTRODUCTION

« Qui oserait s'opposer à la construction de logements sociaux quand ils apparaissent, à juste titre, comme l'apport d'un mieux être, d'un confort égal à ceux dont jouissent les autres classes ? Pourtant un relogement intempestif peut être déstructurant pour un individu s'il contrecarre non seulement son désir mais son insertion spatio-temporelle pour l'individu X mais pas forcément pour son voisin ou son frère Y. » (C. Pétonnet, 1979, p.507)

Le réaménagement d'un cœur de quartier sans grande réalité, l'ouverture physique sur la ville, « un coup de peinture » aux bâtiments …sont présentés, à l'image des discours tenus lors de l'émergence des grands ensembles considérés comme instruments d'une politique « éducative et civilisatrice » pour la classe ouvrière ou d'idéal d'une société sans classes, comme les solutions garantes du mieux-vivre voulu par la rénovation urbaine. La Rénovation Urbaine, utopie des politiques publiques, rêve éveillé des responsables locaux confiants dans la capacité des espaces construits et de leur organisation à satisfaire aux aspirations de la population et au renouvellement de ses besoins, à assurer ce mieux-vivre ? Une population en proie à des difficultés d'ordre économique, financier, structurel, vivant dans les logements collectifs sociaux et pour laquelle les options institutionnelles mettent en action, depuis le début des années 2000, deux dynamiques : la cohésion par la promotion du lien social et l'intégration par la banalisation urbaine concourant à la destruction de cet instrument de renouvellement voulu au cours des années 1950-60, les « grands ensembles ».

Quelque cinquante ans après la construction des grands ensembles, la rénovation urbaine, promue comme paradis potentiel, ambitionne, à son tour, le renouveau de la vie sociale, se développe à partir de cadres d'action qui suscitent interrogations et questionnements : est-elle une nouvelle façon de rénover la ville ou une opération de renouveau de la vie sociale ? Ce « paradis », vu par des techniciens, experts et politiciens qui souhaitent redessiner, réorganiser la cité, se révèle souvent être en décalage avec les attentes des populations concernées, ces opérations se révélant lourdes de conséquences en termes de pratiques et d'usages et impliquant des rapports sociaux reconsidérés ainsi qu'un processus de réappropriation de l'espace de vie. Les acteurs publics en charge de la production et de l'organisation de la ville, à différents niveaux, tentent de s'emparer de ces questionnements largement débattus par ailleurs et notamment au sein de la sociologie urbaine : les types d'usage de l'espace pratiqués dans les « quartiers », les rapports sociaux qui s'y développent,

les sociabilités qui s'observent, les réseaux d'acteurs qui opèrent, les manières d'habiter et de cohabiter qui sont revendiquées.

Ainsi, pour satisfaire à l'ambition d'améliorer sous toutes ses facettes le cadre de vie et les rapports sociaux, au-delà des aspects purement construits et architecturaux, les opérations de rénovation urbaine, intègrent, désormais et parallèlement au volet technique, un volet « social » traitant de différents aspects, mais peu de la question de leur appréhension/compréhension par les habitants, des interactions qu'elles engendrent au travers des relations et interrelations qui s'y construisent, des transformations qu'elles produisent sur les individus et les groupes. Autant de mécanismes qui, dans le cadre d'action particulier présenté par les opérations de démolition/reconstruction en provoquant une mobilité non anticipée et souvent non souhaitée, ébranlent les pratiques, déplacent les repères, éprouvent les capacités d'appropriation et en appellent à la compétence d*'habiter*. Cette compétence qui s'exerce au travers des interactions et des négociations entre habitants, organise une prise en charge individuelle et collective en vue d'assurer un certain ordre social, instaure un « contrat » avec les autres[170] qui traduit une double démarche : vis-à-vis de soi par la capacité à s'approprier ou à transformer les espaces nouveaux (quartier, logement) en cadre de vie pour s'identifier et en faire son « refuge », vis-à-vis des autres en se constituant un statut, en instaurant sa différence par la revendication de son autonomie, voire en contestant l'image attribuée (particulièrement pour résoudre le décalage entre image « externe » et image « interne » né de la stigmatisation installée dans les quartiers d'habitat social dans lesquels s'est déroulée la recherche).

Attributaire de cette compétence, l'individu, être rationnel doué de capacités d'action[171] dans sa façon d'habiter comme dans nombre de configurations, active ses capacités d'action en fonction de paramètres multiples, notamment, de ses composantes identitaires, maîtrisées ou non maîtrisées, agit entre déterminisme et libre arbitre. En ce sens et compte tenu de leur diversité, les populations des secteurs d'habitat social que nous observons disposent de marges de manœuvre, ou marges de liberté, lesquelles ont été appréhendées comme une « compétence combinée à une « zone d'incertitude » liée à la méconnaissance des stratégies et des compétences des autres acteurs qui en délimitent la portée » Crozier M., Friedberg E., 1977, p .41 et suiv.]. Cette compétence apparaît pouvoir, dans le cadre d'une mobilité résidentielle, même imposée, développer un effet catalyseur révélant des dispositions identitaires, activant certains ressorts mis en sommeil par des conditions

[170] Sauvage A., *Raisons d'habiter*, in Paquot T., Lussault M., Chris Y., *Habiter le propre de l'humain*, op. cit., p. 78-79

[171] Bonnewitz P., *La sociologie de P.Bourdieu*, Paris, PUF, 2002 (2e édition), p. 119 à 121

matérielles paralysantes, et permettant à certains individus de satisfaire à un rôle d'acteur valorisé et de nuancer l'effet de domination unilatéral qu'ils ressentent.

Cette seconde partie, référée à la matrice sociohistorique de l'« habiter » et à des stratégies à dimensions multiples se révélant parfois porteuses de désaffiliation, a pour objet de traduire par l'analyse de situations factuelles, d'éléments empiriques, de comportements et de représentations d'habitants de logements sociaux, le rapport à l'espace et à l'habitat établi par ces populations qualifiées de populaires et soumises à une mobilité contrainte dans le cadre de deux opérations de renouvellement urbain.

En fonction des matériaux recueillis et des constats consécutifs aux observations de terrain, un croisement entre les hypothèses émises et les changements comportementaux, nouvelles habitudes et profils identitaires, sera proposé.

Ainsi trois séquences structurent cette phase d'exploitation et d'analyse. La première précise la démarche de construction de l'objet, présente le cadre de référence dans lequel s'inscrit cette recherche adossée à deux opérations de rénovation urbaine actuellement en cours, ainsi que les modalités de recueil des données à partir desquelles l'échantillon de référence qui a servi de base à la qualification de la population, a été constitué.

La seconde a pour but d'identifier et de qualifier la nature de l'investissement et l'intensité de la pratique des lieux (pratique du quartier et usage du logement) ainsi que l'usage des équipements (confronté aux principes du « droit à la ville ») observés par la population habitante. Ces dispositions seront, notamment, appréciées au regard de l'engagement manifesté dans le processus d'appropriation et de (re)construction identitaire consécutif à la mobilité résidentielle singulière dont cette population constitue l'objet.

Dans un troisième temps, les enjeux identitaires de la mobilité seront appréhendés au regard des capacités et de la volonté d'adaptabilité mobilisées par les individus de l'échantillon, à savoir leur capital spatial, des valeurs qu'ils véhiculent et des conditions dans lesquelles la reconstruction du « vivre ensemble » s'opère, avant d'être confrontés aux trois faisceaux d'hypothèses émises.

I UN CADRE DE RÉFÉRENCE SÉDIMENTÉ : L'HUMAIN, L'HABITAT, L'URBAIN

La conduite de cette étude repose sur un corpus de matériaux et une méthodologie qui rassemble d'une part la démarche de construction de l'échantillon de référence, d'autre part les éléments de caractérisation de la population et en troisième lieu, la définition du périmètre soumis à des injonctions géographiques et institutionnelles spécifiques au titre desquelles la rénovation urbaine constitue le paramètre déterminant.

I.1 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET CARACTÉRISATION DU TERRAIN DE RECHERCHE

Les opérations de renouvellement urbain et plus particulièrement celles qui conduisent à une mobilité résidentielle « contrainte ou subie », modifient de fait le cadre spatial des interactions et le rapport à l'espace. À ce titre, nous souhaitons approcher en quoi ces modifications peuvent infléchir les manières de penser et d'agir des individus. Et, par un phénomène de réflexivité, interroger en quoi les nouvelles manières d'agir et de se comporter des habitants interviennent, comment elles se traduisent dans les sociabilités développées et dans la régulation des rapports sociaux.

Dans ce cadre, s'est opérée la construction de l'objet de cette recherche lequel, comme nous l'avons présenté en introduction, repose sur une question relayée par des hypothèses.

I.1.1 CONSTRUCTION DE L'OBJET ET QUESTIONNEMENT

Dans la mesure où « se déclarer habitant » c'est exprimer en actes, en paroles et en représentations, l'adéquation entre un lieu, l'« habitat », et ce qui caractérise l'« habitant » dans ses façons d'être, de se comporter et d'agir, c'est-à-dire son habitus, notre interrogation de départ visait à saisir en quoi, dans un contexte de référence spécifique (celui de la rénovation urbaine), les lieux habités, les modalités d'investissement et d'appropriation de

l'espace traduisent la construction ou la modification des identités sociales, individuelles et collectives. Dans cette logique, notre objectif est d'appréhender comment les populations soumises à une mobilité « contrainte » organisent leur intégration à leur environnement d'accueil, tissent leur rapport à l'espace par le développement de sociabilités spécifiques et manifestent leur rapport aux autres, autant de relations révélatrices de leur identité. Dans le cadre de ce processus de changement, identifié comme une mobilité singulière, imposée par l'action des politiques publiques, il nous est apparu que la dynamique entre identité et rapport à l'espace était soumise à évolution et, du fait de l'élargissement théorique du champ des possibles offerts aux populations, exposée à des altérations susceptibles de modifier les comportements ou d'incliner les représentations. Cette mobilité, bien que n'étant souvent pas significative de progrès social, en imposant un nouvel environnement, en offrant de nouvelles opportunités, conduit à interroger les liens de proximité effectifs, potentiels ou imaginaires tissés dans l'espace vécu, à apprécier sa contribution au développement de rapports à l'espace singuliers, et à observer en quoi l'habitat produit des effets sur les sociabilités des individus et sur le processus de socialisation[172]. En redéfinissant l'espace de vie, l'habitat, la mobilité est censée appeler de nouveaux comportements, de nouvelles habitudes, lesquels contribuent à un faisceau d'interrogations mobilisant compétences et valeurs en lien avec l'expérience vécue et l'arsenal singulier dont chaque individu-habitant est pourvu. Nous rappelons ces interrogations proposées en introduction ainsi que le questionnement à partir duquel nous avons procédé au recueil des données de terrain.

Comment se caractérisent la nature, la valeur et la consistance des sociabilités de proximité anciennes et reconstruites ? Selon quelle intensité la pratique du quartier et l'usage du logement ont-elles évolué consécutivement au processus de mobilité ? L'affaiblissement éventuel de ces sociabilités de proximité et du quartier est-il compensé par un investissement plus intense dans le logement ? Quelle est la nature des rapports existant entre mobilité et identité ? Comment cet ancrage s'articule-t-il à la mobilité contrainte ? Comment les habitants s'emparent-ils des propriétés détenues par leur nouvel espace résidentiel et des conditions

[172] Grafmeyer Y., *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, coll. 128, 1994, p. 88-89 : « Le concept de socialisation peut être envisagé selon deux perspectives. En premier lieu, il désigne l'ensemble des mécanismes d'apprentissage qui font que les individus intériorisent les valeurs et les normes d'une société ou d'un groupe. …il peut aussi se référer aux diverses interactions qui établissent entre les individus des formes déterminées de relations …porteuses d'influences mutuelles entre les êtres sociaux »

spatiales et sociales qui leur sont offertes ? Sur quelles pratiques des lieux se décline l'ancrage (fondement de la rupture, violence de la démolition) ? Quel sens les populations donnent-elles à leur mobilité (progrès, bizarrerie, gâchis) ? Comment s'organise leur re-spatialisation dans le nouvel environnement ? Quels effets d'image, image interne au quartier et image externe, sont perçus ? Quels changements effectifs cette mobilité, parfois assimilée à une rupture, provoque-t-elle dans leur rapport à l'espace et aux sociabilités? Quel impact sur leur investissement et leur engagement citoyen?

À partir de ce faisceau de questionnements adossé aux trois grands axes conceptuels proposés, la question centrale de recherche se décline comme suit : **comment, dans un nouvel espace social, les habitants soumis à une mobilité spatiale contrainte, construisent-ils leur nouvelle identité habitante ?**

Ainsi, adossé aux principes de la sociologie urbaine et de la sociologie de l'habitat, le travail proposé, installé dans un contexte d'investigation présentant les propriétés définies (deux opérations de rénovation urbaine en zone urbaine sensible), identifie et analyse en quoi et comment la mobilité imprime une trace sur les manières d'agir, de se comporter et d'interagir des individus (leurs caractéristiques identitaires). Par ailleurs, il tend à établir comment, dans un nouvel espace social, les individus soumis à une mobilité résidentielle contrainte organisent leur intégration, interagissent avec l'environnement physique et social et construisent leur nouvelle identité habitante.

À partir de ce questionnement central, deux interrogations subsidiaires, prises en compte au niveau de l'analyse des conclusions des travaux d'investigation, apparaissent devoir être intégrées :

- dans quelle mesure, au cours de parcours résidentiels singuliers, les comportements individuels observés par les habitants d'un lieu à un autre, sont-ils liés aux contextes environnementaux, institutionnels et sociaux (ce qui est établi dans un contexte ne l'étant pas nécessairement dans un autre) dans lesquels ils évoluent et aux groupes avec lesquels ils entretiennent des liens de proximité ?

- quelle est la part de déterminisme opérée par les structures collectives et groupes d'appartenance face à la volonté, à la personnalité, à l'identité des individus au regard de leurs modes d'action et d'exercice de rôles sociaux qu'ils sont amenés à développer (notion de groupe d'appartenance et de groupe de référence) ?

Ce dialogue entre espace et identité implique de considérer cette problématique sous deux angles complémentaires et indissociables :

- D'une part, saisir en quoi les modalités d'investissement et d'appropriation de l'espace, l'appropriation définie comme acte de faire sien par l'attribution d'un sens (processus affectif, cognitif, culturel et symbolique), interviennent dans la construction des identités sociales, individuelles ou collectives (pratique du quartier et usage de logement, ancrage, habitudes),

- D'autre part, observer comment et en fonction de quels critères, ces identités, soumises à l'épreuve de la mobilité, se redéfinissent ou se pérennisent (représentations, sentiment d'appartenance, valeurs citoyennes, culture).

La démarche dictée par cet ensemble de questionnements a imposé des itérations entre concepts et empirie laquelle s'inscrivait dans un faisceau d'hypothèses reposant sur un postulat dicté par le sentiment que toute mobilité résidentielle produit des effets impliquant des formes identitaires reconsidérées.

Ainsi, trois faisceaux d'hypothèses (esquissés en introduction) sont associés à ce questionnement :

Hypothèse 1 : La mobilité subie vient heurter certains fondamentaux du modèle de socialisation des habitants (culture, éducation, appartenance professionnelle, réseaux sociaux) et génère une forme de « crise » d'identité, soit nécessitant, par un travail personnel, une transaction aux fins de passer à un nouveau modèle environnemental et se l'approprier, soit conduisant à l'isolement, à la marginalisation.

Dans cette hypothèse, la mobilité résidentielle en portant atteinte au repère identificatoire que représente l'habitat, heurte de plein fouet le modèle de socialisation des individus, déstabilise

leur sentiment identitaire, leur « identité sociale réelle » (Goffman, 1977, p.57) et génère une forme de « crise » d'identité, nécessitant une démarche personnelle pour apprendre à passer à un nouveau modèle environnemental. Les nouvelles conditions d'existence que rencontrent ces individus peuvent être productrices de perturbations relationnelles, voire d'une remise en cause des valeurs intériorisées. Nouvelles conditions et nouvel environnement peuvent déstabiliser le rapport au monde et aux autres et perturber l'« image de soi » véhiculée par ces habitants. Dans cette hypothèse, l'appropriation est considérée comme un rapport singularisé entre soi et l'espace, et dans une certaine mesure, l'espace est appréhendé comme structurant la personnalité, l'appropriation reposant sur une sorte de symbolisation de la vie sociale [Ségaud, 2010].

Le processus correspondant au désir de l'habitant de se construire une nouvelle identité, processus qui a été décliné au titre de la construction identitaire, nécessite une accommodation de l'identité pour soi à l'identité pour autrui par une transaction « interne » à l'individu. Cette transaction signifie une négociation entre la sauvegarde d'une part de l'identification antérieure (identité héritée) et le désir de se construire une nouvelle identité pour l'avenir (identité visée), en tentant d'assimiler l'identité pour autrui à l'identité pour soi [Dubar C., 2000, p.111].

Hypothèse 2 : Les habitants s'emparent des conditions de leur mobilité pour optimiser le contexte dans lequel ils arrivent : milieu, relations existantes, voisinage, communautés et valoriser leur « identité pour autrui ». Ces habitants, actifs, opportunistes, voire stratèges (situation caractéristique de certains parents en milieu scolaire) et soucieux de leurs conditions de vie et des opportunités pouvant être produites par l'espace résidentiel, mettent en avant leur expérience et les valeurs qu'ils défendent, et tout en étant réceptifs à tout modèle participatif, ne remettent pas en question leur « identité pour soi ».

Les habitants qui s'inscrivent dans cette hypothèse recouvrent partiellement, ceux du modèle « socionomique » d'A. Sauvage[173], sont parfois revendicatifs et en mesure de s'instituer, à tous moments et en tous lieux, en acteurs réels et permanents de la cité. Leur engagement dans la vie locale s'identifie à un rôle adapté aux circonstances et lié aux bénéfices qu'ils

[173] Sauvage A., *Les habitants, de nouveaux acteurs sociaux,* Paris, L'Harmattan, 1992

peuvent en tirer, sans correspondre à un ancrage authentique car ils maintiennent certaines distances avec l'environnement et le voisinage. Ces habitants, dont l'identité pour autrui apparaît survalorisée, adoptent un comportement plutôt individualiste, revendiquent pouvoir choisir leur identité, valoriser leur expérience vécue et réinterprétée à l'image du sujet que nous avons défini en référence à A. Touraine [1994, p.23].

Ces habitants qui considèrent leur statut d'occupants d'un logement comme mode d'accès à l'expression de leur citoyenneté et qui souhaitent imposer leur « vision du monde », apparaissent , a priori, sensiblement éloignés des profils des habitants de l'échantillon.

Hypothèse 3 : Les individus qui sont peu engagés dans la vie locale et maintiennent des distances avec l'environnement et le voisinage, qui ne se sentent pas identifiés au cadre bâti (ancien comme d'arrivée), ni à ceux qu'ils peuvent croiser, mais qui réalisent en superficie leur adaptation aux conditions du moment. La distanciation dont ils font montre et les interactions qu'ils développent avec les structures de leur environnement, peu perceptibles ou inexistantes, n'affectent ni leur identité personnelle, ni leur identité sociale. Ces individus sont représentatifs des habitants « de passage » ou des populations très peu impliquées dans leur environnement. Cette distanciation apparaît pouvoir être questionnée en fonction de leur histoire, de leur parcours résidentiel, de leur situation personnelle, familiale, professionnelle ou sociale.

Cette identification du questionnement et des hypothèses de travail a été complétée par la mise en place du dispositif de recherche reposant essentiellement sur des entretiens semi-directifs et inscrits dans un modèle d'analyse hypothético-déductif en vertu duquel (ainsi que nous l'avons introduit dans la matrice de référence de cette étude) pour « analyser la réalité sociale, il est nécessaire de saisir la manière dont les individus perçoivent et définissent leur situation à un moment donné »[174].

[174] Thomas W I., Znaniecki F., *Le paysan polonais,* 1998, op. cit.

Ainsi, l'approche observée pour conduire cette recherche, se réfère aux principes de l'interactionnisme symbolique, lesquels prennent appui sur les « relations entre individu et société, conçues comme procès de production réciproque »[175] ainsi que sur l'analyse préconisée par E. Goffman , lequel considérant que l'ordre social est précaire et vulnérable [Queiroz de, 1997, p.78], ne valide qu'un seul et unique objet d'analyse : l'interaction et son ordre, et attend de « l'acteur qu'il fasse la preuve de son engagement, qu'il s'absorbe dans la situation, qu'il fasse montre de son souci d'observer les règles et de son respect pour les partenaires » aux fins d'assurer la question fondamentale de l'ordre social.

L'interaction placée au cœur de l'analyse des processus de transformation de l'espace social, ne se réduit cependant pas à l'échange de messages intentionnels, mais recouvre des formes différentes de l'activité humaine : l'expression explicite et l'expression indirecte reposant sur des signes (apparences vestimentaires, expression, relation à l'autre…) interprétables. L'investissement dans la vie collective et l'engagement associés au comportement citoyen nous sont apparus comme des marqueurs particuliers et signifiants de l'altérité du rapport à l'espace entretenu par les individus dans le cadre d'une mobilité singulière.

Quelques précisions méthodologiques

Les conditions des entretiens appliquées à l'échantillon constitué, s'inscrivaient en partie dans le modèle « motivationnel »[176] lequel fait intervenir trois concepts clés : l'accessibilité qui renvoie aux difficultés liées au recueil de l'information (inconfort de l'entretien, oubli, problèmes de langage et/ou de vocabulaire), les conditions cognitives de l'entretien ou l'existence de cadres de référence plus ou moins connus de l'interviewé, enfin sa motivation à collaborer, à répondre.

[175] Queiroz JM., de JM., Ziolkowski M., *L'interactionnisme symbolique,* Rennes, PUR, 1997, p. 37 et p.32 : « les humains agissent à l'égard des choses en fonction du sens que les choses ont pour eux, ce sens est donné ou provient des interactions de chacun avec autrui (le sens a une source), … le processus d'interprétation subjective ne cesse de transformer la signification des objets. Ce processus constitue le fonctionnement fondamental du soi par lequel l'individu contrôle ses actions en agissant sur lui-même, …, en identifiant ses besoins et ses buts, et finalement, en modifiant la signification de la situation en fonction des circonstances ».

[176] Ghiglione R., Matalon B., *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques,* Paris, Librairie A.Colin, 1995, 4e éd.

Par ailleurs, la position déontologique adoptée au cours des enquêtes, par souci de préservation de l'intimité des personnes, afin de ne pas les obliger à dévoiler des aspects susceptibles de les gêner, limitait voire n'abordait pas les questionnements portant sur la situation financière des ménages. L'attitude des personnes rencontrées s'est effectivement avérée traduire à la fois une grande méfiance vis-à-vis des individus extérieurs au quartier et vis-à-vis des institutionnels (désignés par « ils » ou « on »), une méconnaissance de l'environnement immédiat ainsi que des mécanismes administratifs et des institutions, l'isolement et le repli sur le logement pour beaucoup (personnes seules, retraités).

Notons que si les personnes interrogées ont accepté librement de soustraire une partie de leur temps ou de leurs activités pour cet exercice et bien qu'elles aient été parfaitement informées qu'elles n'avaient aucun bénéfice à attendre de l'entretien auquel elles se soumettaient [Ghiglione et Matalon, 1995, p.60], leur participation n'était pas toujours totalement désintéressée, en témoigne l'interrogation d'un habitant (Khelfi à Nemours) au sujet d'une éventuelle intervention relative à la démolition de son mur d'enceinte dont la hauteur dépassait les normes imposées par le règlement du POS ou de cet autre qui souhaite quitter son logement actuel et qui interrogeait sur la possibilité d'obtenir une dérogation (Yasid à Melun).

Ces exemples confirment que dans la relation enquêteur/enquêté, la situation de l'enquêteur ne se réduit pas à sa personne stricto sensu et que les propos de l'enquêté s'adressent aussi au présumé délégué ou espéré d'une institution (le bailleur ou l'administration municipale en l'occurrence) vis-à-vis de laquelle peuvent parfois s'exercer diverses stratégies (occasion de « donner de la visibilité et de la « voix » aux populations qui en sont privées »[177], phénomène particulièrement significatif dans le cadre de cette étude du fait des critères d'âge, d'apparence et de la personnalité de l'enquêteur).

Dans ce processus d'influence, une attention particulière a été portée au langage, vecteur principal d'exploration des faits [Blanchet, Gotman, 2007, p.23], « conversation par laquelle la société parle et se parle », dont la double caractéristique de signifier (car il est intentionnel)

[177] Blanchet A., Gotman A., *L'enquête et ses méthodes. L'entretien,* Paris, A.Collin, Collection 128, 2e édition refondue, 2007, p.71

et d'être « socialisé » (parce que partagé par un ensemble de personnes) et dont la capacité d'organiser et de piloter une communication adaptée [Ghiglione et Matalon, 1995, p.6], en faisait le médium de base.

Ces aspects méthodologiques se sont révélés utiles dans les rencontres avec les habitants du fait de leur appartenance socioculturelle et de leurs conditions de vie[178] ainsi que, cumulée à une conscience très frustre de leur intégration à la ville ou même à leur unité de vie, de leur connaissance lointaine ou très approximative de leur environnement et des mécanismes administratifs. L'interrogation des faits à partir de notre problématique et des hypothèses de départ, pour comprendre et expliquer, a permis cette confrontation des discours avec le réel, et notamment d'apprécier le sens des propos ainsi que le souci de l'image entretenu par les populations déplacées dans le cadre particulier de cette recherche. Le travail de terrain, inscrit dans les plis de cette démarche, a permis de constater et de comparer, dans cette « communication » entre individus et espace « habité », par confrontation de deux moments significatifs inscrits dans la trajectoire résidentielle de populations installées dans des logements sociaux, les manières d'habiter, de se réapproprier et de mobiliser logement et environnement. Ce rapport à l'espace ainsi que le processus de réflexivité qu'il induit, seront mis en regard des formes identitaires inscrites de fait dans la carrière biographique, qui caractérisent les populations des deux opérations ciblées.

I.1.2 UN MODE DE RECUEIL DES DONNÉES ADAPTÉ AU TERRAIN

Référé à une démarche hypothético-déductive construite à partir des spécificités du terrain, le travail de collecte des données a utilisé plusieurs vecteurs et s'est appuyé sur différentes natures de sources :

- une documentation pouvant être qualifiée de « grise » référant à des documents administratifs et d'archives portant sur la genèse des projets (retenus au titre du dispositif

[178] Labov (1978) note la difficulté à entrer en conversation avec certaines populations tentant de tirer quelque chose de cette « relation sociale inutile » et évoque le problème de la distance sociale entre interviewé et interviewer qui tend parfois à inhiber la production discursive de l'interviewé, cité par A. Blanchet et A. Gotman p.72

national de rénovation urbaine) et leur conduite. Cette étape visait à identifier les éléments de contexte et de leurs évolutions majeures notamment au niveau de la situation socio-économique de chacun des périmètres et des développements programmés ainsi que de leur articulation aux plans d'urbanisme respectifs.

- une participation ponctuelle (au cours de l'année 2013) au suivi technique et informationnel dans les structures en charge de la conduite et du suivi des opérations (points d'étape et bilan, réunions municipales d'information sur le projet et son déroulé, séances de sensibilisation aux dispositifs nouveaux tels conteneurs d'ordures enterrés, sensibilisation à la Gestion Urbaine de Proximité). Ces rencontres avec des acteurs impliqués dans chacun des Projets de Rénovation Urbaine (Maison du Projet à Melun, Chef de Projet RU à Nemours) et une présence à des groupes de concertation et/ou de travail[179], avait pour finalité de disposer d'un état des lieux et d'être au contact du déroulement des opérations. Certaines de ces réunions, véritables aubaines compte tenu des difficultés, insuffisamment anticipées, qui se sont présentées pour la constitution de l'échantillon, ont permis de rencontrer des habitants et de prendre rendez-vous pour réaliser les entretiens et aborder le recueil de données. À ces réunions et rencontres « formalisées », il convient d'adjoindre de nombreux entretiens informels.

- un nombre conséquent d'entretiens (non comptabilisés mais estimés à un contact hebdomadaire sur une durée de 10 mois) avec les élus, les responsables opérationnels, les animateurs de quartiers, les bailleurs sociaux, les gardiens d'immeubles.

- deux directeurs d'école et des commerçants (pharmaciens).

- des entretiens semi-directifs[180] réalisés au contact des populations qui ont vécu le processus de relogement suite à la démolition de leur ancien habitat, et matière première de ce travail, le chiffre de soixante a été retenu comme matériau de base mais nous précisons que environ 15% de ces entretiens se sont déroulés en présence de tiers (mari, enfants, amis, voisins) qui ponctuellement complétaient ou abondaient les réponses aux items du guide

[179] Exemples : restitution du bilan final en mai 2013 pour Nemours, présentation par les responsables de la Maison du Projet à Melun de la future configuration du quartier Jules Ferry en mars 2014)
[180] Bertaux D., *L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités,* Rapport au CORDES, Lausanne, Éditions L'Age de l'Homme, 1989

d'entretien[181]. Ces entretiens avaient notamment pour but d'appréhender la compétence de construire et d'habiter (compétences d'édifier et d'habiter) des populations au travers de leur utilisation de l'espace ainsi que de leurs manières de s'approprier leur nouvel habitat et d'organiser (ou de réorganiser) leurs rapports sociaux dans le cadre de leur parcours résidentiel. À cet effet, les questionnements s'articulaient autour de trois axes majeurs : l'habitat et le cadre de vie, la mobilité résidentielle dans le cadre spécifique de la rénovation urbaine et l'accès au logement, les rapports sociaux et les valeurs. Les informations ont été recueillies par enregistrement, les personnes interrogées ayant, en règle générale, accepté de bonne grâce que leurs propos soient enregistrés bien que deux exceptions sont à noter (deux hommes).

Plusieurs principes, visant à cerner au mieux les propos des habitants qui témoignaient, ont commandé ce recueil d'informations réalisé par entretiens. En premier lieu, un questionnement factuel sur les aspects construits et physiques du logement comparativement à l'ancien, sur l'environnement et le cadre de vie. Dans un deuxième temps, l'approche de la carrière résidentielle et des modalités d'accès au nouveau logement dans le cadre spécifique de l'opération, visait à apporter des éléments sur les effets d'ancrage et de rupture que la mobilité liée à la rénovation urbaine pouvait induire et signifier pour les habitants (continuité, indifférence, contestation, traumatisme). En troisième lieu, divers thèmes relatifs au rapport à l'espace et aux relations sociales développées, référées aux habitudes culturelles ou aux spécificités de « quartier », avaient pour objectif de renseigner sur les modalités d'appropriation de l'habitat, sur la notion de « lien social » et d'apprécier les valeurs sociales ou citoyennes mobilisées.

Si les éléments recueillis à partir de notre échantillon, ne se sont pas toujours révélés pertinents pour notre recherche, ils ont en tout état de cause été signifiants pour traduire les représentations, permettre de saisir une partie du ressenti des populations déplacées et d'en évaluer les incidences dans leur rapport à l'espace et à l'habitat.

[181] ANNEXE II - Guide d'entretien

I.1.3 UN « ÉCHANTILLONNAGE » SOUMIS À DES CONTRAINTES INSOUPÇONNÉES

Cette évolution ou transformation du rapport des individus à leur lieu de vie, associée à la façon dont ils perçoivent leurs nouvelles conditions d'habitat, impliquait qu'une attention particulière soit consacrée à la composition de l'échantillon représentatif de la population cible de cette étude.

Dans un premier temps, nous avions envisagé de définir des profils (sexe, âge, statut, activité, origine, type d'habitat, …) et de solliciter les bailleurs sociaux aux fins de disposer d'un échantillon représentatif. Mais ces critères imposaient la communication de données individuelles, en particulier identité et nouvelle adresse des locataires, en contradiction avec les termes de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, sur la protection des données à caractère personnel et les missions conférées à la CNIL[182]. En référence à ces directives, les bailleurs ayant opposé un refus à la demande adressée à cet effet, une stratégie de contournement s'est imposée : sollicitation de salariés des municipalités soit en charge de la GUP (Gestion Urbaine de Proximité) soit travaillant au contact des habitants des quartiers en cours de rénovation (animateurs de quartiers, animateurs des Centres sociaux), intervention auprès de responsables et salariés de l'OPH77, interpellation de personnes fréquentant les commerces et les Restos du Cœur, communication de contacts par des habitants interviewés (technique du bouche à oreilles) et mise à profit de toutes occasions pour nouer une conversation et obtenir un rendez-vous.

Toutes nos sollicitations n'ont pas été suivies d'effet car environ 20% des contacts n'ont pas souhaité donner suite ou n'ont jamais trouvé la disponibilité pour convenir d'un entretien ou ont décliné au dernier moment la rencontre convenue.

Ce dispositif très empirique a nécessité, pour éviter une surreprésentation de catégories plus accessibles ou plus disponibles (voisins, retraités, appartenance communautaire) que d'autres,

[182] www.cnil.fr « La CNIL est chargée de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. »

de ne pas donner suite à certaines opportunités afin de disposer d'un échantillon large et aussi représentatif que possible de la population étudiée.

Morphologie de l'échantillon de référence en fonction de l'âge

	Nombre / Pourcentage		
Âge	**Général**	**Nemours**	**Melun**
- de 41	19 (32%)	10 (32%)	9 (31%)
41 à 65	35 (58 %)	19 (61%)	16 (55%)
+ de 65	6 (10%)	2 (6%)	4 (14%)

La catégorie la plus représentée, celle des 41-65 ans (35 sur 60 soit 58%) , nous est apparue pertinente à trois niveaux : elle permet un certain recul par rapport à l'appréciation du parcours résidentiel, elle repose sur des personnes potentiellement actives avec un réseau de sociabilités établi, en troisième lieu, sur le plan familial, elle donne accès à un éventail large de situations (ménages, personnes seules, présence d'enfants, d'adolescents, de parents éventuellement) et ouvre la possibilité d'apprécier certains effets générationnels (duplication, transmission).

Une seconde sélection a été opérée en fonction de l'adresse de relogement dans la mesure où il est apparu souhaitable, voire indispensable, de diversifier les relations établies avec les nouveaux contextes d'habitat afin d'établir les significations associées au rapport à l'espace dans des environnements inconnus, et de percevoir comment ces habitants, individus « socialisés », adaptent leurs dispositions « identitaires » aux situations nouvelles rencontrées. Et réciproquement, comment ces nouveaux espaces de vie, construits, aménagés, perçus interviennent-ils dans les manières d'être (d'agir, de penser) et d'être ensemble des individus (Authier, 1996, p.13) ?

Ainsi, plus de la moitié des habitants appelés à changer de logements a été relogée dans des immeubles collectifs (soit 55% au titre de notre échantillon : 33 sur 60 dont une majorité sur Melun où l'offre en collectifs est plus importante), l'autre moitié s'est dirigée de façon quasi équivalente soit vers du semi-collectif (16 dont une majorité sur Nemours où le coût

du foncier est moindre et permet à l'OPH de diversifier son offre par du semi-collectif en bande) soit vers un pavillon (11 au total dont 6 en accession).

Typologie	Nemours	Melun	Total
Total	31 (52%)	29 (48%)	60 (100%)
Collectif	15 (25%)	18 (30%)	33 (55%)
Individuel	6 (10%)	5 (8%)	11 (18%)
Semi-collectif	10 (17%)	6 (10%)	16 (27%)

Afin d'apprécier au plus près, l'effet de la mobilité sur le rapport aux lieux et à l'habitat en fonction de la situation d'activité ou de non-activité, le mixage entre personnes avec emploi et personnes sans emploi a contribué à la constitution de l'échantillon.

Répartition de la population de l'échantillon par CPS

	ENSEMBLE	NEMOURS	MELUN
Artistes	1 (2%)		1 (3%)
Employés collectivité	8 (13%)	6 (19%)	2 (7%)
Employés/Techniciens	18 (30%)	8 (26%)	10 (34%)
Fonctionnaires	3 (5%)	1 (3%)	2 (7%)
Intérimaires	1 (2%)		1 (3%)
Invalides	6 (10%)	3 (10%)	3 (10%)
Mères au foyer	4 (6,5%)	3 (10%)	1 (3%)
Retraités	10 (17%)	5 (8,5%)	5 (8,5%)
Sans emploi	8 (13%)	4 (6,5%)	4 (6,5%)
Travail indépendant	1 (2,5%)	1 (2,5%)	

Ce tableau nous renseigne notamment sur le niveau d'activité de la population enquêtée : 54% des personnes tirent leurs revenus d'une activité rémunérée et si les retraités sont relativement nombreux (17%), le rôle de « revenu principal » des prestations sociales est remarquable puisqu'il concerne 30 % des ménages de l'échantillon après inclusion de la catégorie invalides (sans emploi, mères au foyer, invalides). Bien que la part des aides (CAF, RSA, CMU, APL) n'ait pas été établie faute de données suffisantes et détaillées sur la nature des revenus financiers (comme souligné précédemment, la position déontologique adoptée au

cours des entretiens et l'attitude parfois défensive manifestée par les personnes interrogées autorisaient peu de marge d'investigation pour apprécier et qualifier ce volet touchant à l'intimité des personnes), ces éléments peuvent néanmoins valider l'hypothèse selon laquelle la quasi-totalité des habitants enquêtés bénéficie d'une aide financière publique (a minima l'APL) aucun des ménages n'étant par ailleurs soumis à surloyer à Melun (statistiques globales communiquées par le bailleur social principal). Ces données sont à mettre en regard des données statistiques publiées par l'INED en 2010[183] qui établissaient que plus d'une personne sur trois bénéficiait d'aides de la CAF et que la part des allocataires du RSA était deux fois plus importante dans les ZUS que dans le reste du territoire avec des variations dénotant de fortes inégalités territoriales[184].

Bien qu'il n'ait pas été possible d'obtenir des éléments chiffrés du bailleur unique opérant au Mont Saint Martin à Nemours pour apprécier les changements récents de la morphologie de la population, la caractérisation de la population, s'avère confirmer globalement l'appartenance des habitants à la catégorie « familles populaires ». La qualification de cette population et ses modes d'habiter sont l'objet des développements qui suivent.

I.2 LA POPULATION ET SES MODES D'HABITER

Historiquement, la construction des populations des deux composantes du terrain de l'étude qui présentent à ce jour une certaine homogénéité, a obéi d'une part aux conditions socio-économiques nationales, animées par un objectif de « mixité sociale » de peuplement du parc HLM, et d'autre part à des options politico-administratives locales sensiblement différentes à Melun et à Nemours.

Rappelons que dans les années 50/60, les conditions d'entrée dans le parc HLM, avaient eu des effets pas tout à fait conformes aux objectifs de mixité sociale, puisque les ménages de cadres moyens, voire supérieurs, ainsi que certaines professions libérales y représentaient 41% des occupants, alors que les ouvriers y étaient sous-représentés (17%). Bien qu'accusé

[183] Trajectoires et origines. Enquêtes sur la diversité de la population en France. Premiers résultats, INED, 2010, cité par Kokoreff M . et Lapeyronnie, p. 54

[184] Les chiffres communiqués par l'OPH77 indiquent que sur les 4927 logements de l'agence Val de Seine (dans laquelle est inclus le quartier J. Ferry), 16,7% bénéficient du RSA et 4,77% de l'AAH (chiffres 2014)

de ne pas jouer le rôle qui était attendu de lui à savoir, accueillir les catégories sociales à revenus modestes, populations soit déplacées des quartiers ouvriers des centres villes, soit aspirées par l'industrialisation en provenance des zones rurales, le parc HLM, en règle générale bien entretenu (une tendance qui s'inversera rapidement), reflétait globalement une image de logements de qualité et jouissait d'une auréole de progrès et de modernité.

Ainsi à Melun, comme nous l'avons évoqué précédemment au titre des dynamiques de peuplement, les logements situés dans le périmètre de l'étude, construits au début des années 1950, aujourd'hui détruits, étaient prioritairement affectés à des ménages qui n'avaient pas ou peu de problèmes d'emploi et qui, bien que disposant de revenus parfois modestes, aspiraient à une mobilité ascendante, autorisée par la conjoncture économique :

« …des personnels de l'Administration : enseignants, juges d'instruction, attachés de préfecture, cadres de la fonction publique ainsi que des ingénieurs, médecins et autres professions libérales… » (Alain, 60 ans).

Nemours présente une situation similaire :

« il y avait des docteurs, des inspecteurs de police, de tout, on se parlait, on se saluait, après ça été fini .. parce que les gens ont quitté le quartier … il est resté dans ce quartier que …les gens bien sont partis, et puis l'OPH a laissé faire, a tout abandonné, les entretiens, les abords, ils ont rien fait pendant des années, tout a été abandonné, ils ont rien suivi (Daniel, 65 ans)».

Un équilibre déstabilisé par l'arrivée massive de populations immigrées avec des habitudes de vie (propreté, linge aux fenêtres, …) et des structures familiales (familles nombreuses, polygamie, cohabitation intergénérationnelle,…) discordantes par rapport aux pratiques des ménages déjà installés, et sans envie ni possibilités (matérielles, culturelles, cognitives) de se projeter dans le futur. Deux profils de populations très discordants : d'un côté des habitants en ascension, d'un autre des familles déracinées aspirant à s'installer et (re)produire des repères.

Au fil des années, ce phénomène a connu, plus particulièrement au cours des décennies 80-90, avec de surcroît, l'arrivée de populations turques et subsahariennes, une amplitude considérable et a contribué à la mutation de la morphologie sociale du quartier.

À Nemours, le Mont Saint Martin faisait office de cité-dortoir et était habité, à sa construction, par des ouvriers et employés aux origines multiples : français de souche en

provenance du nord de la France et attirés par les possibilités de travailler (implantation d'usines à partir des carrières de quartz et de sable), français rapatriés d'Afrique du Nord, Antillais employés dans la fonction publique puis populations en provenance du Portugal et du Maghreb. Les réfugiés des Boat people (vietnamiens, thaïlandais, cambodgiens) ainsi que des réfugiés politiques comoriens ont également transité par le Mont Saint Martin mais ne s'y sont pas fixés. Cependant, en dépit de ce chassé croisé, il semble que la structure démographique ait conservé une certaine stabilité dans le temps, la carrière résidentielle des personnes rencontrées attestant d'une mobilité peu intense et d'une durée d'occupation du logement élevée (durée médiane estimée entre 16 et 18 ans).

Par ailleurs cette population, en dépit des récriminations de certains habitants dénonçant les nuisances causées par les trafics de produits narcotiques, présente des caractéristiques criminogènes limitées (le *Mont Saint Martin, c'est pas le Bronx, il n'y a pas de « bad boys »,* Thierry à Nemours) et une délinquance a priori plus marquée à Melun qu'à Nemours.

Ainsi, à partir des caractéristiques du profil sociologique de la population de l'échantillon de référence (typologie par tranches d'âge et catégories socioprofessionnelles) établies à partir des modalités de constitution de l'échantillon, nous proposons, à présent d'affiner ce cadrage afin de qualifier cette population et d'en dégager ses valeurs marquantes.

Le tableau général joint en annexe[185] récapitule l'ensemble des personnes rencontrées avec l'indication de leur profil socioculturel et leur pays d'origine, leur catégorie professionnelle d'appartenance et leur durée de séjour dans le logement précédent ainsi que le type d'habitat occupé.

[185] ANNEXE I: Tableau général de l'échantillon

I.2.1 UNE MORPHOLOGIE COMPOSITE

Bien que l'analyse de l'échantillon donne à voir une structure démographique diversifiée en particulier sur le plan ethnique et culturel, la population de référence peut être considérée, sous réserve des précautions méthodologiques mentionnées supra, comme représentative de la population avant déménagement des quartiers supports de l'étude. Cette structure sociale, à l'image d'une mosaïque, apparaît comme tenir moins, du fait d'une certaine homogénéité, à une séparation « écologique » des groupes en fonction d'un rattachement à des catégories sociales différentes, qu'à un regroupement en fonction des origines et des habitudes culturelles.

Les témoignages recueillis ne permettent pas de faire état de l'appartenance des habitants rencontrés à un groupe constitué, alors que pour un certain nombre de personnes rencontrées cette appartenance est un fait établi (communauté ethnique ou culturelle), ni de l'activité de groupes dominants, ni de hiérarchies établies. Deux explications peuvent être avancées quant à ce constat de carence : en premier lieu, les individus enquêtés ne souhaitaient pas faire connaître une appartenance qu'ils considèrent plus ou moins stigmatisante voire pénalisante (par exemple, pour le responsable des animateurs de quartier, de sa qualité de membre de l'association pour la construction d'une mosquée à laquelle la municipalité de Nemours est opposée), en deuxième lieu, un effet d'atomisation majeur pour une majorité d'habitants, beaucoup de personnes enquêtées n'ayant pas fait l'effort nécessaire pour s'intégrer à leur nouvel environnement (et à leur nouveau groupe d'appartenance).

À ces observations s'ajoute la stratégie des bailleurs dont le discours, parfaitement convenu, prône la satisfaction des souhaits individuels exprimés par les locataires au regard des enquêtes sociales[186], mais n'est pas foncièrement en accord avec les pratiques, leur rôle d'opérateurs actifs et centraux dans les opérations de rénovation urbaine sur le volet relogement, leur permettant de disposer d'une latitude importante tant au regard des propositions que de l'attribution des logements. A ce titre, les bailleurs sociaux s'inscrivent dans un partenariat négocié et contractualisé par voie de convention avec les financeurs (État,

[186] ANNEXE III- « Enquête sociale » de l'un des bailleurs sociaux (TMH à Melun)

collectivités supports, ANRU, CAF principalement), la Charte partenariale de relogement[187], dispositif qui est complété par des conventions individuelles de relogement, accompagnées d'enquêtes sociales destinées à prendre en compte les souhaits des habitants. Tous les locataires impactés soit par la démolition de leur immeuble, soit par des travaux de résidentialisation, ont été destinataires d'un questionnaire ou « enquête sociale » portant sur leur situation personnelle et financière ainsi que sur leurs souhaits de relogement (commune, typologie du logement, déménagement). Comparativement aux politiques du logement présentées au titre de l'accès au logement, cette procédure de relogement relève d'un régime d'exception et donne la possibilité à chaque locataire de bénéficier d'une démarche d'accompagnement. Cette pratique présente nombre d'avantages dans la mesure où la morphologie de la population du terrain de l'étude donne à voir, d'une part, des habitants présentant une mobilité résidentielle très limitée, la durée moyenne d'occupation du logement précédent atteignant plus de 20 ans pour 45% de l'échantillon (48% à Nemours, 43% à Melun), donc peu familiers du changement, d'autre part, une proportion de personnes âgées de plus de 60 ans relativement importante (23% à Nemours et 17% à Melun[188]), ainsi qu'une fraction substantielle de familles isolées, 30% dont 13% de familles monoparentales, chiffre probablement sous-estimé du fait de la sélection opérée pour conduire cette recherche, celle-ci visant à disposer d'une large palette de types de logements d'arrivée au détriment des relogements effectués au sein des cités. Dans la mesure où le critère de choix du logement pour les familles monoparentales était prioritairement financier, les loyers pratiqués dans les logements collectifs vieillissants se sont avérés être plus en adéquation avec les revenus de ces ménages relogés massivement dans le parc collectif ancien.

Si le critère financier n'apparaît pas a priori comme déterminant dans la plupart des situations (le relogement se faisant en principe à charge de loyer constante), il n'en demeure pas moins que, dans les faits, les modalités de la mobilité (proposition et choix du logement d'arrivée) n'étaient pas sans rapport avec les capacités financières des ménages (stabilité et niveau des revenus) d'autant que la surface de leur capital économique est circonscrite aux revenus souvent juste suffisants pour faire face aux dépenses courantes d'entretien et de subsistance :

[187] ANNEXE IV - Charte partenariale de relogement (Nemours)

[188] Ces chiffres sont cohérents avec les chiffres clés 2012 publiés par l'INSEE

« *quand on a déménagé ...on nous a demandé nos vœux et en fonction de nos revenus, on nous mettait où on voulait… Je trouve ça dommage de favoriser telle ou telle personne parce qu'elle gagne tel revenu pour qu'elle ait une maison individuelle par exemple.* » (M.Sophie, Nemours).

Un capital économique circonscrit au patrimoine du quotidien

Cette recherche s'inscrivant dans l'espace social, considéré « comme un espace multidimensionnel de positions tel que …les agents s'y distribuent … selon le volume de capital global qu'ils possèdent et … selon la composition de leur capital … »[189], pris comme support identitaire, l'analyse des éléments de l'échantillon nous permet de confirmer que le capital économique, biens et capitaux possédés, est concentré essentiellement sur les revenus du travail et dans une moindre mesure sur les transferts sociaux. Les personnes rencontrées n'ont fait état ni d'un patrimoine de quelque nature que ce soit, ni de revenus d'une autre nature et les intérieurs, parfois encombrés, parfois expurgés, n'affichaient aucun objet de valeur (tableaux, objets d'art, tapis, …). Comme il nous le sera confirmé, les moyens financiers disponibles suffisent tout juste à satisfaire les besoins courants et limitent les autres dépenses telles que l'organisation de sorties ou d'activités et les vacances (de façon plus accusée sur Nemours que sur Melun) :

« peu (de loisirs) par manque de moyens financiers et pas de voiture. Des ballades ... » (Manuela à Nemours).

« ça fait plus de 10 ans qu'on n'est pas partis en vacances, déjà financièrement on peut pas du fait que mon mari ait perdu son travail, que moi je travaille en intérim, c'est extrêmement dur. Il y a que cette année qu'on doit partir en vacances parce que c'est ma fille et mon gendre qui nous payent les vacances» (Yolande fait fonction d'assistante maternelle pour la garde de ses petits enfants, mari au chômage).

L'enquête d'A. Touraine[190] et son équipe soulignait l'absence de vie culturelle propre aux habitants des grands ensembles, 68% des personnes interrogées affirmant ne jamais se rendre à des spectacles, et établissait la réalité d'une distinction sociale entre familles aisées

[189] Bourdieu P., « Espace social et genèse de « classes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52/53, 1984

[190] Touraine A., Cleuziou N., Lentin F., Une société petite bourgeoise : le HLM, Paris, *Centre de recherche d'urbanisme*, 1966, p. 62et suiv.

disposant d'un avantage certain en matière de fréquentation culturelle et familles souvent nombreuses qui n'ont pas les moyens soit de se déplacer soit d'accéder aux biens culturels.

Notre échantillon reflète pour une fraction importante des habitants actifs ou retraités, une appartenance aux catégories les moins qualifiées et les moins valorisées de l'échelle professionnelle, ou à des emplois contractuels de médiation sociale (médiateurs/animateurs de la ville) ou encore et très minoritairement à des emplois intermédiaires (assistante sociale, psychologue en invalidité) tel que le confirme le tableau ci-dessus **(**Répartition de la population de l'échantillon par CPS), et témoigne d'un niveau de revenus éloigné de l'abondance.

Cependant, certains de ces habitants, (dont Martine, Neto, le gendre de Yolande à Nemours mais également à Melun, Maryse, Sabrina, Milouda et Hayatte dont le mari est référent « compostage »), disposent d'un « jardin familial », petit terrain situé à proximité de la ZUP et attribué en location par l'association gestionnaire placée sous la tutelle de la municipalité (financement de la commune et présence d'élus au Conseil d'Administration). L'activité exercée dans ce jardin permet à ces familles au-delà de disposer d'un espace de loisirs privatif, de cultiver fruits et légumes et de réaliser une stratégie leur permettant d'échapper à l'économie marchande.

« *…mon gendre a un jardin familial, c'est beaucoup mon mari, au chômage, qui s'en occupe, on y va en famille »* (Yolande, expliquera en cours d'entretien que le jardin fait office de terrain de détente, d'espace de rencontre en famille et surtout qu'il contribue substantiellement à l'économie domestique).

« avant qu'on aie le jardin on allait à la forêt de Bréviande… on a un jardin depuis 2 ans, c'est la mairie qui nous loue. On a attendu un an avant qu'il nous soit accordé parce qu'il était en travaux. … tout ce qu'il a cultivé on l'a consommé, on a mis un peu dans le congélateur. On en donne un peu au voisin d'à côté, là » (Hayatte).

Pour ce cas particulier, en sus de pallier les difficultés financières et de donner un peu d'aisance à la famille au plan économique, le choix du jardin constitue, comme nous le soulignerons au niveau de l'engagement associatif et citoyen, une opération de valorisation familiale tant vis-à-vis de la municipalité que de la population fréquentant les jardins, du fait de la désignation du mari en qualité de référent compostage *« mon mari a été désigné référent du compostage… »*, Hayatte..

Par ailleurs au regard de la diversité, en fonction des modalités de peuplement évoquées ci-dessus et de leur évolution dans le temps, il apparaît que sur l'ensemble du périmètre d'étude, la population de souche locale (les « natifs ») ne représente que 53% (52% à Melun, 55% à Nemours) de l'ensemble des habitants de l'échantillon. Ces éléments n'ont pas pu être corrélés à ceux des bailleurs sociaux, lesquels ont déclaré ne pas disposer de données sur la composition en fonction du pays d'origine, et la seule indication mentionnée sur les « Plans de peuplement du parc locatif » mis à notre disposition, porte sur l'appartenance ou la non appartenance à la Communauté Européenne.

En revanche, les habitants rencontrés attestent, sans la qualifier, de cette diversité :

« il y a des familles d'origine maghrébine, d'origine turque, portugaise, beaucoup de maghrébins, africains, peut être sénégalais. Bien vécue (la mixité) » (Alain Melun)

« il y a de tout dans le quartier, portugais, arabes, français, je parle avec tout le monde. Le mélange des « races » est une bonne chose »(Arlette Nemours)

Le tableau ci-dessous témoigne de cette massive présence de populations d'origine étrangère, nettement supérieure à la moyenne nationale, occupant un logement social (31%), ainsi que l'atomisation par pays d'origine des différentes composantes de l'échantillon.

TABLEAU par pays d'origine		**Effectifs / Pourcentages**		
		Melun	**Nemours**	**Total**
Pays d'origine	**France**	15 / 52%	17 / 55%	32 / 53%
	Algérie	6 / 21%	4 / 13%	10 / 17%
	Portugal	3 / 10%	4 / 13%	7 / 12%
	Afriq. Subsh	4 / 13%		4/ 7%
	Tunisie		3 / 10%	3 / 5%
	Maroc	1/ 3%	1 / 3%	2 / 3%
	Turquie	1 / 3%	1 / 3%	2 / 3%

La structure socioprofessionnelle de la population du périmètre étudié concluant à la détention d'un revenu de subsistance limité, associée à des origines très diversifiées donc des habitudes de vie, a

priori, non homogènes, s'accompagne d'un capital culturel pouvant être qualifié de ténu. La mise en œuvre de mesures spécifiques au titre de l'action publique (dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale notamment) visant à proposer diverses mesures d'accompagnement (organisation de sorties au musée, bons de la CAF pour fréquenter la Bibliothèque, …) contributives à un contact et à l'enrichissement culturel, voire à la prise en charge de certaines actions en faveur des élèves dans le cadre de la « Réussite Éducative » par exemple, sont déployées en faveur de ces populations aux fins de les ouvrir sur l'extérieur, sur d'autres pratiques et d'étoffer leur capital culturel.

Un capital culturel et un capital social sans véritable assise

Par un effet miroir, il apparaît que le volume du capital culturel, « ensemble des qualifications intellectuelles soit produites par le système scolaire, soit transmises par la famille ou l'environnement » [Bourdieu, 1984], présente une surface, pour une majorité d'individus, particulièrement limitée et circonscrite, tout comme le capital social ou « ensemble des relations sociales dont dispose un individu ou un groupe » qui sera plus particulièrement identifié au titre de l'analyse des relations de voisinage et des sociabilités développées.

Le capital culturel s'aligne sur toute forme de possession sanctionnée institutionnellement (mandat électif par exemple mais sans objet pour la présente étude) ainsi que sur le niveau de diplômes pour le capital produit par le système scolaire. Le recensement effectué sur la base des entretiens, récapitulé dans le tableau ci-dessous, donne à voir une population assez peu dotée en capital scolaire et a priori peu à même d'optimiser les effets du capital socioculturel dont elle dispose, le niveau de ce capital étant en principe corrélé aux pratiques culturelles ainsi qu'à la connaissance du fonctionnement des institutions et, concernant l'école, à la connaissance des habitudes « scolairement rentables » (impression issue d'un entretien avec le directeur d'une école élémentaire du quartier du Mont Saint Marin à Nemours).

Tableau « Niveau d'études »	Effectifs / Pourcentages		
	Total	**Nemours**	**Melun**
Sans diplôme	26 (43%)	13 (22%)	13 (22%)
CAP BEP	15 (25%)	9 (15%)	6 (10%)
BAC	14 (23%)	8 (14%)	6 (10%)
Supérieur	5 (9%)	1 (2%)	4 (9%)

Ces données mettent en évidence la faiblesse du capital scolaire de la population de l'échantillon, puisque près d'un habitant sur deux déclare ne posséder aucun diplôme, cette proportion étant quasi identique à Melun et à Nemours, alors que les individus disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur se répartissent (dans la proportion de 4 à 1) moins équitablement, la ville préfecture affichant un net avantage. Bien que la proximité et les conditions d'accès (moyens et conditions de transport) aux établissements de formation ainsi que les politiques d'accompagnement scolaire et socioculturelles proposées par les collectivités puissent être des paramètres explicatifs de cette photographie, l'environnement familial et la politique de suivi exercée par les parents (souvent héritiers d'une tradition) qui ont un rapport distendu avec l'institution scolaire, paraît être le critère déterminant.

Dans un environnement sociétal où le diplôme constitue un facteur de taille au regard de la sélection sociale, la faiblesse des performances scolaires représente à n'en pas douter, un obstacle en termes d'insertion professionnelle [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p.47].

Prenant appui sur « des statistiques témoignant du faible capital scolaire des personnes incarcérées et d'une plus grande propension à la délinquance et à l'incarcération des personnes en échec scolaire », le capital scolaire, mis en danger par les conditions d'habitat et de vie difficiles des populations des cités, a été désigné, en cas de déficits graves, comme pouvant à terme nourrir des situations d'exclusion sociale et économique à l'origine

de comportements délinquants[191]. Ces observations ont conduit les collectivités en charge des opérations de rénovation (dont l'une des missions était d'assurer un accompagnement des jeunes en termes éducatifs et sportifs) à mettre en place des mesures d'accompagnement, déclinées dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), dont l'un des objectifs, les CUCS disposant de sept axes d'interventions (emploi, éducation, santé, prévention, habitat et cadre de vie) est la lutte contre l'échec scolaire sur la base d'un Programme de Réussite Éducative, dans chacune des villes support de l'étude. Les actions mises en œuvre sont définies en fonction du profil sociodémographique de la population scolaire qui globalement se caractérise par le retard et les échecs scolaires, la présence de primo-arrivants et un intérêt peu affirmé des parents qui s'impliquent a minima dans le suivi scolaire des enfants (seules deux des personnes interrogées, soit 3% sont adhérentes et engagées dans une association de parents d'élèves).

Cette situation est confirmée par les propos du directeur d'un des groupes élémentaires du Mont Saint Martin à Nemours dans lequel la méthode appliquée (méthode Freinet) demande une implication affirmée des parents, qui constate un désengagement *« il y a de moins en moins de parents aux réunions de début d'année* ». Le constat est identique au niveau de l'action des associations de parents d'élèves, par exemple, dans ce groupe scolaire, pour un effectif de 175 élèves, les représentants des parents au Conseil de classe, au nombre de 11, ne sont à l'exception de deux « meneurs », ni vraiment présents, ni vraiment actifs, ni force de proposition, et se satisfont de questions ponctuelles (toujours selon ce directeur). Cependant, bien que le constat sur la faiblesse de la représentation des parents aux conseils de classe rejoigne ces propos, une version plus « engagée » nous a été présentée par une maman rencontrée à Melun, adhérente FCPE et représentante des parents au Conseil de classe de l'école de son fils (7 parents pour un effectif de 236 élèves), laquelle s'investit dans le choix des activités proposées aux enfants. Au titre de ses revendications (son fils est en CP), tout en dénonçant l'insuffisance de moyens financiers alloués par les collectivités, elle inscrit davantage de « sorties stade », plus d'animations agrès « pour qu'ils soient un peu plus débrouillards » parce qu'ils sont confinés à l'école, et « moins de gommettes et de collages» :

[191] Vanoni D., Robert C., *Logement et cohésion sociale. Le mal logement au cœur des inégalités*, Paris, La Découverte, 2007, p.83

« J'aimerais que les enfants aient plus de sport, plus d'aides aussi. Il y a des familles qui ont beaucoup d'enfants et qui n'ont pas forcément les moyens, moi quand j'étais jeune, on donnait 10 francs symboliques et tout le monde pouvait faire du sport alors que maintenant vous êtes obligé de raquer pour faire une animation, c'est quand même un peu fort»(Sabrina).

Les carences familiales en matière éducative sont à peu près dupliquées dans le domaine culturel où la faible intensité des pratiques ne permet ni de compenser le déficit éducatif, ni d'être porteuse d'un enrichissement pour les enfants.

Cette réflexion d'une assistante sociale sur l'emploi des bons CAF est particulièrement évocatrice : *« ... C'est dommage, elles* (les femmes bénéficiaires d'aides sociales qu'elle côtoie dans son travail) *ne savent pas comment exploiter par exemple les bons CAF de 50 € envoyés pour les activités culturelles».*

Ce témoignage qui cible plus particulièrement les mères de famille (mais qui pourrait s'appliquer à une très forte proportion de la population quels que soient le statut, l'âge ou le sexe) lesquelles reproduisent une éducation qui les a tenues éloignées de toute proximité et usage des biens culturels dont elles ignorent les vertus d'ouverture et n'imaginent absolument pas l'intérêt qu'ils peuvent susciter et représenter pour elles-mêmes et les enfants (il est à noter que les actions conduites par les Centres sociaux en partenariat avec la CAF 77 sur les modalités d'utilisation des bons CAF n'ont pas été explorées).

Les seuls spectacles et manifestations auxquels participent la population, et plus particulièrement les enfants et les jeunes, sont organisés par la collectivité ou le Centre Social (Fête de la Jeunesse, Sorties Musée, Sorties familiales, pique-nique, …). Ces « sorties culturelles » qui ne sont ni relayées au niveau familial, ni mises en relation avec des situations conjoncturelles et réelles, perdent beaucoup de leur sens et ne permettent qu'à la marge de contribuer à l'abondement du capital culturel. Un constat sur lequel la mobilité résidentielle n'agit que marginalement, les habitants (comme nous le soulignerons ultérieurement) ayant dans leur grande majorité très peu incliné leurs habitudes.

Parmi les autres pratiques culturelles, le cinéma arrive en tête bien que le coût de l'entrée le rende parfois inaccessible et qu'il subisse la concurrence de la télé, le théâtre est très peu apprécié, les bibliothèques municipales sont considérées comme des ressources très appréciables par les personnes qui les fréquentent *(« l'Astrolabe: c'est génial, il y a des*

choses formidables, gratuites », Christelle à Melun) mais qui, dans notre échantillon, sont très minoritaires (environ 10% des personnes rencontrées).

Les livres, ouvrages, revues ou journaux étaient rarement visibles bien que un habitant sur quatre ait déclaré lire ou aimer lire (tout, policiers, romans, épopées, Coran, quotidiens locaux). La lecture apparaît être, pour de nombreuses personnes de l'échantillon, un sujet « tabou ». Si 23 personnes (38%) avouent ne pas ou peu lire, parfois spontanément :

« non, pas du tout, …si le Parisien, La République » (Choukry), *« non même pas le journal local »*(Jessica), «*je ne lis plus que ce qui est sur ma tablette ou mon portable »* (Roland) *; non, non, j'ai plein de bouquins, vous voyez là* (en fait pas autant que cela)*, c'était tous des bouquins à mon mari, lui il aimait bien, moi c'était m'acheter un peu de vêtements, chacun avait son truc»* (Micheline), « *non, je le déplore, .. »* (Saïda), *« non, je suis franche, non. Je commence quelque chose et je peux pas, non »* (Thérèse).

D'autres, prenant conscience qu'une réponse négative à la question ne serait pas de nature à les valoriser, tentent d'atténuer cette absence de lecture :

- soit en incriminant le manque de temps :

« on n'a plus le temps de lire » (Virginie), *« quand on a les gamins on n'a plus le temps, avec le boulot* » (Yasid),

- soit pour des problèmes de vue ou de concentration :

« *Les lectures : pas trop à cause de mes yeux, voyez je reçois le journal là « Le Parisien », je vais l'annuler parce que 31 euros/mois ça fait cher* » (Françoise), « *j'essaie mais j'y arrive pas, j'aimerais bien mais j'y arrive pas »* (Christine),

- soit une pratique d'un autre temps :

« il fut un temps où je lisais beaucoup, maintenant non, même pas les journaux » (Yolande), « maintenant je lis plus beaucoup, avant oui je lisais tout ce qui me tombait sous la main, des magazines, des romans surtout, mais maintenant je ne peux plus me concentrer (rire) » (Munti), *«moins qu'avant, plus fatigué, mais j'aime lire. Des livres, des magazines classiques, des journaux locaux* (République, Parisien, L'Éclaireur du Gâtinais) *pour voir ce qui se passe … »* (Ali)

- soit en donnant une réponse à demi feinte :

« Lecture : pas trop (Manuel), *«pas trop, on lit un ptit peu. Ouais, on va dire plutôt des magazines »* (Hayatte).

En fait, l'absence d'ouvrages de toute nature (livres ou magazines) étant notoire aux domiciles dans lesquels nous avons pratiqué certains entretiens, confirme le peu d'intérêt

manifesté pour ce loisir tout comme la fréquentation des bibliothèques municipales que nous venons de mentionner.

Parallèlement, 10% des individus, pouvant être considérés comme les plus toniques de l'échantillon et essentiellement des femmes (Alexandra, Martine, Christelle, Sabrina, Sophie), déclarent avoir une pratique régulière de la lecture :

« *je lis beaucoup, tout ce qui peut se lire (magazine, un tome de 350 pages…). Je suis plus littérature fantastique, science fiction, quelque chose qui ressemble pas à … qu'il faut réfléchir, en fait tout ce qui me plait* » (Christelle), « *oui, je lis beaucoup, de tout, des romans, … »* (Sabrina).

Par ailleurs, cinq personnes (sur 15 enquêtés s'étant déclarés de confession musulmane : 8 à Melun, 7 à Nemours) ont évoqué le Coran.

« *livres, revues mais je vous avoue que mon préféré c'est le Coran, j'y trouve relaxation, repos, je ne sais pas comment vous dire… »* (Khelfi)

« *le Coran un ptit peu parce qu'il sert à ma femme »* (Fety),

« *j'adore lire, mais comment dire c'est plutôt historique, comment dire c'est plutôt sur de l'ancien c'est pas …* (Yasid le laisse supposer),

Orgun quant à lui nous a présenté sa bibliothèque composée exclusivement d'ouvrages en arabe dont le Coran et a pris plaisir à lire un verset …

Ce balayage partiel des habitudes référées à la lecture confirme le rapport distancié entretenu par une majorité de ménages vis-à-vis de ce loisir qui, au-delà du quotidien régional qui met au contact de l'actualité locale (*«pour voir ce qui se passe … »*, Ali ; *« Le Parisien, j'aime bien* », Rosa *; « je lis le Parisien tous les jours »*, (Yasid), demeure l'apanage de catégories sociales culturellement et traditionnellement plus familières des ressources qu'il peut procurer. Les ménages de notre échantillon, dans leur majorité, n'expriment ni soif de connaissances, ni désir d'ouverture quelle que soit leur culture d'origine (locale ou d'ailleurs) et paraissent se satisfaire du « capital hérité » lequel témoigne de leur ancrage culturel. La présence de photographies ou de souvenirs (meubles le plus souvent) de famille, témoins de l'attachement au groupe familial, contribuent à qualifier ce capital hérité,

« vous savez j'ai de beaux meubles faut pas me les abîmer …j'y tiens énormément, voilà ça c'est ma mère, ça c'est ma tante qui m'avait dit depuis toute petite ça tu l'auras (un buffet

bas). *Ça ne plaît pas à tout le monde peut être mais moi je les aime bien, peu importe la valeur, maintenant les meubles n'ont plus de valeur mais ça n'a pas d'importance parce que c'est dans mon cœur»,* (Claude).

Dans les appartements visités et parfois très encombrés, point d'œuvre d'art, d'objets précieux ou de tapis, signes ostensibles de capital culturel, seules quelques photographies aux murs, posées sur le buffet de la salle à manger ou à côté du téléviseur contribuent à une décoration souvent hétéroclite et fonctionnelle.

Parmi les autres équipements attestant d'un intérêt, d'une curiosité ou d'une ouverture sur le monde, soulignons que seulement un foyer sur deux environ dispose d'un ordinateur (dont l'usage est parfois réservé aux jeux : « *j'utilise pour les jeux, mon mari joue au poker* »**,** Arlette à Nemours) et que la télévision, média banalisé d'accès à l'information est présente dans tous les logements (sauf chez Cédric). Cependant, la taille et la place occupée par le récepteur dans l'espace de vie n'apparaît plus comme un moyen de se hisser au niveau du voisin et de valoriser son image (comme c'était encore le cas il y a cinq ans), mais plutôt comme un élément de consommation courante faisant partie de la normalité de l'équipement domestique standard. En revanche, son usage occupe une place centrale dans les habitudes de vie de certains habitants inactifs ou isolés, le récepteur étant souvent activé lors des rendez-vous, parfois certains membres de la famille (enfants, conjoint) regardent, parfois personne n'y fait attention. Au-delà d'être un élément de décor c'est, semble-t-il un moyen qui permet de faire le lien avec la société ou le groupe d'appartenance (par exemple cette jeune femme algérienne à Melun qui ne parlait pas le français et regardait des séries en langue arabe pendant l'entretien avec son mari), de se « …donner le sentiment rassurant d'appartenir au vaste groupe des téléspectateurs … » [Hoggart, 1970, p.24]. C'est également, le sentiment entretenu par Nora, une ex-locataire de G. Houdart à Melun qui a déménagé dans une maison individuelle isolée, dans un village situé à 50 kilomètres de son ancien quartier, qui, privée de ses relations affectives (notamment de sa fille et de ses petits enfants), ne recherche pas les fréquentations et limite ses relations de voisinage au strict minimum : « *la télé … c'est pour avoir une compagnie, je tricote et ne la regarde pas… »*, tout en faisant montre d'une grande passivité.

La passivité et une forme de fatalisme, « *c'est comme ça, c'est comme ça, on va pas se plaindre, on a un toit au dessus de la tête, tous les jours on a à manger dans notre assiette, c'est pas le cas de tout le*

monde » (Yolande), sont cependant des caractéristiques récurrentes de la population de référence que la qualification des pratiques et des comportements contribuera à identifier.

I.2.2 UNE POPULATION PASSIVE, ROUTINIÈRE ET RÉSIGNÉE

La caractérisation de la population du périmètre de l'étude présente une image globalement peu tonique et surtout peu dotée en capitaux économique et culturel. Une population en partie dépendante des prestations sociales[192] (bénéficiaire de la solidarité nationale) et dans l'ensemble fragilisée, donc assez peu mobilisée par les opérations de mobilité résidentielle induites par les opérations de rénovation urbaine.

Cette passivité et le laisser-aller d'une fraction de la population sont d'ailleurs appréciés avec sévérité par d'anciens habitants des logements collectifs du Mont Saint Martin (leurs pairs en quelque sorte) qui considèrent qu'il « y a ceux qui prennent leur destin en main et ceux qui ne veulent pas s'en sortir ».

« *Dans le quartier il y a de tout, ceux qui prennent leur destin en main et qui veulent s'en sortir et ceux qui se laissent aller, qui se laissent porter, qui sont assistés et qui vivent des aides … Il y en a …qui s'en sortent et fondent une famille* (c'est son cas) *et tout ce qui s'en suit, il y en a d'autres, ils veulent pas changer, ils restent dans leur petite routine habituelle, ils veulent pas s'en sortir…. »*(Véra),

« Mixité oui, mais il y a beaucoup de gens qui sont pas fréquentables hein, il y en a qui zont un but dans leur vie, y en a qui zont pas de but, ils veulent pas travailler, ils vont fumer leur chit, ils vont se droguer …» (Nasser).

Ces propos procèdent sans nuances à une catégorisation des habitants du quartier auquel ils ont appartenu et, se considérant comme faisant partie de la catégorie de « ceux qui s'en sortent », ils manifestent leur fierté et soulignent par la même occasion, la volonté, l'engagement et la responsabilisation qui leur ont été nécessaires, autant de valeurs qui entrent en jeu et opèrent dans la socialisation de tout individu, et qui paraissent n'avoir été opérantes que pour une fraction minime des populations du terrain de recherche.

[192] Le Monde : 25/09/2012 accuse « la mondialisation d'avoir métamorphosé la question sociale aussi profondément que la révolution industrielle » appelle à la production de nouveaux indicateurs ou « indices de fragilité sociale »

Une socialisation singulière

Les caractéristiques de la population de référence autorisent, en corrélation avec les travaux de M. Millet et D. Thin[193], à lui appliquer la terminologie de « familles populaires » dans la mesure où, ainsi que le soulignent les sociologues : « nombre de ces familles connaissent une forte précarité économique, rares sont les emplois qui n'appartiennent pas aux catégories « ouvriers » ou « personnels de service », nombreuses sont les personnes sans emploi ou au chômage ». Autant d'attributs qui sont présents au sein de notre échantillon lequel est enrichi de la présence de retraités en nombre relativement important (20% de l'échantillon) ayant occupé des emplois correspondant à la catégorisation proposée, et qui, par un effet générationnel, paraissent avoir reproduit les conditions de vie et les représentations qu'ils ont vécues. Il est effectivement apparu, au cours des entretiens (soit de façon très lisible, soit implicitement) que la situation des enfants adultes et « installés » de certains de ces ménages (au nombre de 22 dans l'échantillon) présentait des conditions de vie assez similaires : chômage, familles monoparentales, précarité économique (attestée par la présence d'enfants confiés aux grands parents pour éviter les frais de crèche ou de nourrice, voire de cantine scolaire), niveau d'études atteignant rarement celui du baccalauréat et emplois occupés concentrés dans les activités de services, de manutention, de vente, parfois de secrétariat.

« Ma fille, elle a fait CAP et BEP « prêt à porter », l'autre électricien, le plus dur c'est mon dernier qui a pas beaucoup suivi d'études, il a fait CAP de pâtissier et puis il a pas fait le métier ... » (Françoise, pas de formation, a « fait des ménages », mère de trois enfants).

« *J'ai ma fille qui est partie en Guadeloupe à 2 mois du CAP de peintre, donc elle a quitté pour partir, Eric il a eu son CAP de boucher, sapeur-pompier et puis il est parti chauffeur routier. Ma dernière, j'en parle pas parce que elle, elle était avec le père, elle faisait ce qu'elle voulait, elle allait à l'école quand elle voulait… Ma petite fille de 28 ans, elle a son CAP de blanchisserie… »* (Thérèse, retraitée après une période d'activité de 25 ans en qualité de femme de ménage à la SNECMA, divorcée, trois enfants)

[193] Millet M. et Thin D., *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, PUF, 2005, p. 17

D. Thin[194] propose une définition « extrême » (qu'il qualifie de perception dominante c'est-à-dire perception la plus répandue adossée à la perception de dominés par les dominants) de la notion de catégories populaires, lesquelles désigneraient les familles plus ou moins marginales, plus ou moins extérieures à la société, dont le mode de vie et la composition seraient éloignés des normes dominantes. Ces familles disposant pour partie de revenus, mais présentant un déficit avéré au niveau culturel, s'assimileraient, selon la qualification qu'en a faite A. Touraine (convoquée au titre des politiques de la ville), soit aux populations des banlieues placées dans la zone d'incertitude c'est-à-dire entre celles qui sont installées dans le « out » par opposition à celles qui sont dans le « in » [Touraine A., 1971], soit aux populations marginalisées voire ségréguées et placées dans le « out »..

De façon moins tranchée, ces familles présentant un niveau d'intégration, qui ont une socialisation « différente » des formes de socialisation que nous pourrions qualifier de « normées »[195] et « reconnues », population se référant à d'autres systèmes de valeurs, sont parfois considérées comme « mal socialisées » et dans l'incapacité d'offrir à leurs enfants les cadres de référence garants d'une citoyenneté conforme à la cohésion sociale prônée par l'environnement institutionnel. La socialisation est considérée ici comme concept englobant la transmission d'attitudes, de savoirs, de normes mettant en jeu tous les processus à l'occasion desquels le lien social se construit ou se redéfinit[196]ainsi que le propose Y. Grafmeyer [1994, p.88-89] : « le concept de socialisation peut être envisagé selon deux perspectives. En un premier sens, il désigne l'ensemble des mécanismes d'apprentissage qui font que les individus intériorisent les valeurs et les normes d'une société ou d'un groupe particulier. « Mais , … [il] peut aussi se référer aux diverses interactions qui établissent entre les individus des formes déterminées de relations. Des plus éphémères aux plus instituées, des plus fugitives aux plus durables, ces actions réciproques sont porteuses d'influences mutuelles entre les êtres sociaux ».

[194] Thin D., *Quartiers populaires, L'école et les familles,* Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1998, p.34

[195] Queiroz de JM, 1997, p. 97, « Que le monde social soit normé et que les individus n'inventent pas des normes nouvelles pour chaque séquence d'activités, les interactionnistes ne le contestent pas. Mais ils accordent une attention précise au processus de leur production, de leurs transformations et de leurs interprétations par les acteurs »

[196] GRS, « Activités 1991-1995 », *Cahiers de recherche du GRS*, n°14, 1995, et «Activités 1995-1998, *cahiers de recherche du GRS* n°18, 1998

En fait, bien qu'il n'existe pas d'individus plus ou moins bien socialisés mais des individus différemment socialisés, force est de constater que derrière l'expression « familles populaires », résultat et produit d'une construction sociale, se tapit un jugement de valeur par la mise en correspondance de comportements avec des attitudes, des manières, avec des formes de sociabilité, d'un éthos qui caractérise un groupe social.

Autant il est délicat et compliqué de faire cette mise en correspondance, autant il est utile de considérer en quoi les conditions sociales opèrent sur ces populations et comment certains fonctionnements institutionnels à l'image des prestations sociales par exemple, conduisent à désigner et à qualifier ces populations devenues « stigmatisées ». C'est la discordance entre un ensemble d'attentes « normatives » liées à l'identité sociale (ou virtuelle) d'un individu et son identité réelle (sa réalité physique et morale) qui enclenche le processus de stigmatisation [Queiroz, 1997, p.110]. Un processus constitutif de l'identité sociale et identifié par les plus réactifs des habitants interrogés qui refusent d'être assimilés à leur catégorie (sociale) de rattachement :

« s'ils ont des parents qui ne travaillent pas, ils ont tendance à suivre un peu ce parcours là, à moins que certains sortent du lot et qu'ils ne veulent pas du tout avoir la même vie que leurs parents …si je regarde autour de moi les gens que je connais, il y en a leurs mamans n'ont jamais travaillé c'est des filles qui ont tendance à ne pas vouloir travailler qui ont pris des habitudes, qui suivent le même parcours dans un sens même si on leur dit : mais il faut que tu travailles. Elles ont l'habitude de se faire prendre en charge, de toucher le RSA parce qu'elles ont vu leurs mères comme ça », (Nathalie signifiant simultanément sa désapprobation vis-à-vis de cette éducation héritée et sa désolidarisation au regard des comportements de son groupe d'appartenance).

Un quotidien national soulignait en 2012[197] « l'action et les dangers pouvant découler des prestations sociales dans une société où la mondialisation a métamorphosé la question sociale aussi profondément que la révolution industrielle » et appelait à la construction de nouveaux indicateurs proposant des « indices de fragilité sociale » pour définir l'éligibilité aux prestations.

[197] Le Monde du 25/09/201, illustrait le propos pour le département de la Mayenne par ces chiffres : 40% des propriétaires ont des revenus qui les rangent au même niveau que ceux qui postulent au logement social, les ¾ de ces ménages « pauvres » ne vivent pas en HLM, les retraités sont à hauteur de 67% d'anciens ouvriers, employés, agriculteurs avec de très petits revenus.

Au titre de ces indicateurs nouveaux, certains organismes caritatifs ont construit leurs propres grilles d'«ouverture des droits ». Par exemple ceux, simples et objectifs, qui nous ont été communiqués par Les Restos du Cœur à Nemours (revenus procurés exclusivement par le RSA ou les prestations sociales) en même temps que les statistiques de fréquentation (calculées manuellement après pointage de tableaux empiriques de fréquentation) : à fin mars 2014, 301 familles sont éligibles aux prestations dont 141 bénéficiaires du RSA (retraités, chômeurs en fin de droits), 60 personnes seules dont 48 femmes, 96 familles monoparentales (femmes) vivant essentiellement des prestations sociales.

Cet ensemble de conditions et de paramètres portent néanmoins à attribuer à ces populations des attributs différenciateurs auxquels la mobilité résidentielle examinée dans le cadre de la présente étude est de peu d'effet, les familles déplacées soit à proximité soit dans d'autres quartiers d'habitat social, paraissent ne pas avoir changé leurs habitudes et continuer à fréquenter les structures d'aide et d'accompagnement (Centre social, mission locale, épicerie sociale, …). Il n'en demeure pas moins que ces populations dont les ressources provenant du travail sont insuffisantes pour parer à l'essentiel, recourent à d'autres ressources dont l'accès nécessite soit le passage par le système institutionnel (services sociaux de la mairie, CAF, …), soit le recours à des organismes monopolisant et gérant ces ressources (associations caritatives, confessionnelles, …). Cette distribution de moyens complémentaires en organisant une solidarité locale crée une dépendance laquelle entretient/renforce un sentiment prégnant de domination.

Un sentiment implicite de domination

« Les pratiques « populaires » sont toujours appréhendables soit du point de vue de leur logique propre, (logiques) qui les constituent comme altérité, soit du point de vue du rapport de domination par lequel elles sont infériorisées et construites comme illégitimes » (Thin, 1998, p.40).

La mobilité résidentielle est un cadre d'action dans lequel les habitants ont manifesté ce sentiment d'infériorisation, de domination exprimant des hiérarchies, sentiment exacerbé par l'effet d'éloignement, de perte de territoire, et validant en quelque sorte le rôle tenu par la maîtrise de l'espace. La modification des distances sociales impliquant, à certains égards, la perte des repères participant du partage et de la maitrise de l'espace, contribue à l'expression d'un sentiment de subir, violemment ressenti par les habitants :

vraiment « *…j'ai laissé un appartement impeccable …et j'ai trouvé quelque chose de dégueulasse, ça me fait mal au cœur de voir que l'office s'est foutu de moi ... on a beau dire ce qui ne va pas »* (Faty),

…le progrès c'est pas pour nous Mme, le progrès c'est pour l'office des HLM et pour Mme le maire, …moi je l'ai pas vu encore le progrès, j'ai vu que nous on s'enfonce … les petits ils peuvent pas jouer, parce que maintenant c'est du privé… » (Zéna),

« *L'appartement il était nickel parce qu'on l'avait refait, parce qu'on croyait pas qu'ils allaient casser, on avait tout, tout, tout refait, alors quand on a déménagé j'ai pleuré, j'ai pleuré, ... »*(Virginie)

« on nous inflige des désirs qui nous affligent, on nous prend dès qu'on est né, pour des cons alors qu'on est des fous sentimentals »(Cédric référant à A.Souchon).

Le sentiment de domination transparaît également dans le rapport à l'éducation, certains parents refusant d'être dépossédés de leur statut par le modèle éducatif (imposé par la classe moyenne) qui concurrence leur propre modèle (plus traditionnaliste et populaire et éventuellement référé à une autre culture), contestent les prérogatives de l'école allant jusqu'à la revendication de leur propre capacité à transmettre :

l'école doit apporter « *la connaissance, pour moi c'est tout la connaissance. Au niveau culture (*incluant les comportements civiques et la citoyenneté)*, il faut trier, …je pense qu'à un moment donné, je devrai trier certaines choses* (ne va pas jusqu'au bout de sa pensée), *je devrai surveiller certaines choses qu'elle apprendra à l'école. Et comme tout n'est pas dit à l'école, l'histoire elle est réservée sur une chose* (la pluralité des religions) *, il faudra peut être que je lui montre qu'il n'y a pas que ça, qu'il y a d'autres choses… »* (Germain).

Ces habitants expriment, dans des domaines variés (partage de l'espace, conditions économiques, logement, école) de façon implicite le sentiment de domination ressenti et « … s'il est bon de rappeler que les dominés contribuent toujours à leur propre domination, il faut rappeler aussitôt que les dispositions qui les inclinent à cette complicité sont aussi l'effet, incorporé, de la domination »[198].

Dans cette logique de complicité tacite, expression d'un sentiment de domination incorporé et vécu comme un déterminisme, deux habitantes témoignent :

[198] Bourdieu P. , *« La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Ed. de Minuit, 1989, p. 12, cité par D.Thin , op.cit., p. 42

« *Ben il y en a qui arrivent, d'autres qui arrivent pas ben c'est comme ça, on peut pas choisir c'est comme il y a des gens riches, des gens pauvres, ou vous êtes né sous une bonne étoile ou une mauvaise. Mais après c'est vous aussi qui provoquez votre destin mais comme on dit, tout est peut être déjà fait avant, …Nous on n'a peut être pas choisi de venir vivre ici, peut être qu'on est venus parce qu'on était dans l'obligation de venir vivre ici … »*(Yolande)

« *en fin de compte on va construire des ghettos. Quand je regarde ce qu'est devenu le Mont Saint Martin maintenant, même si c'est résidentialisé, si on met des grilles partout, c'est des portillons électriques, c'est du bitume, on a enlevé les arbres, j'ai l'impression que c'est devenu un ghetto… »*(Lydie).

Le sentiment de relégation renforcé, chez certains individus, par les mobilités opérées dans le cadre des opérations de rénovation et par la résidentialisation évoquée par Lydie, traduit un souci, celui de l'image donnée par cette population « dominée ». Un sentiment dont le résultat est de nature à constituer de nouvelles frontières (ou à renforcer les frontières existantes) symboliques [Tissot, 2011, p.188], et qui entretient « la peur de renforcer la stigmatisation sociale, alors que chez les dominants, la légitimité qu'ils ressentent à cumuler les richesses ne souffre que très peu de critiques »[Tissot, 2011, p.38] ainsi que cette locataire en donne une illustration (ses gestes permettant de suivre la logique de ses propos et de distinguer le ici et le là) :

« … *dès que vous passez le feu rouge, c'est un autre monde …là bas c'est rupin, là* (à son adresse) *vous êtes dans les quartiers nord. Là* (au-delà du feu rouge) *ça commence à devenir vous voyez « je pète plus haut que mon derrière »…alors qu'on a la même chose. Je suis sûre que je paye plus cher qu'eux qui sont au Centre-ville, ça ils s'en foutent, ils voient pas ça comme ça eux. …dommage c'est pour la nouvelle génération, nous on le ressent mais nos enfants dans 10 ans, dans 15 ans, on sait pas comment ça va se passer…. »* (Sabrina).

Ces propos en appellent aux trois dimensions de l'« entre-soi », spatiale, sociale et symbolique qui, quelles que soient les conditions dans lesquelles cet entre-soi s'organise au quotidien, reflètent les tendances caractéristiques d'occupation de l'espace par les différents groupes sociaux, et valident la logique de distribution visant à assurer la reproduction des positions sociales, elles-mêmes reliées aux valeurs et capitaux possédés.

Des habitudes de vie enracinées dans le présent

En référence à la thèse « selon laquelle toute condition sociale est en même temps le lieu et le principe d'une organisation de la perception du monde en un « cosmos d'un rapport doté de

sens »[199], la perception du monde repose sur les valeurs portées et transmises par les individus, valeurs elles-mêmes articulées à la possession de capitaux et constitutifs du capital social.

La routine, l'ordinaire, le quotidien, point d'ancrage caractérisant la population de l'échantillon, ne relèvent pas seulement de la vie matérielle des habitants, mais aussi des valeurs auxquelles ils adhèrent, qui cimentent la société, qui influent sur leurs représentations du monde, de leur environnement et de leur place dans cet environnement[200]. Ces valeurs sont constitutives du capital symbolique lequel condense l'ensemble des pratiques ou rituels liés à la reconnaissance qui elle-même dépend de la possession des trois autres formes de capitaux.

Si la concomitance du patrimoine économique et du patrimoine culturel a été établie [Pinçon, Pinçon-Charlot, 1997, p.120], (« la vieille demeure familiale encombrée d'objets d'art et de portraits de famille, … support sans rival d'un apprentissage en profondeur d'un rapport savant à la culture qui est acquis en même temps que les manières de table et que les relations affectives avec les grands-parents et les parents »), la volonté de distinction des individus et des groupes pour la reconnaissance qui préside au fonctionnement de la société, se confond alors, et plus particulièrement pour les populations du périmètre de l'étude, avec la volonté de posséder une identité permettant d'exister socialement et d'acquérir une certaine visibilité.

En effet, identifier et contacter cette population d'« invisibles » immergés dans une masse sans relief ni structures, demande efforts et adaptation des moyens classiques tant pour atteindre les personnes que pour les motiver. L'exercice a été tenté à Nemours pour un événement mineur (auquel nous avons été associés), qui se voulait rassembleur et fédérateur (fin juin 2014) autour de l'activité des associations de l'agglomération « La caravane des Initiatives Citoyennes et du Bénévolat ». En dépit du déploiement d'une large panoplie de moyens d'information et de communication (affiches, distribution de notices en ville et au marché, dépôt de flyers chez les commerçants et au point accueil de la foire de Nemours (événement de grande ampleur), utilisation des réseaux sociaux, SMS, articles dans les journaux locaux, présence aux points accueil des services municipaux, …), les habitants du

[199] Passeron JC., « *Le savant et le populaire* », Paris, Gallimard/Le Seuil, 1989, p.21
[200] Paquot Th., « Petits riens urbains », Revue *Urbanisme*, n°370, janv./fév. 2010, Éditorial

périmètre de l'étude n'ont montré que peu d'intérêt pour cette manifestation porteuse de leurs valeurs, au motif : *« ça ne sert à rien… »*. Cette expérience tend à établir qu'une chose, un événement réel ne peut s'imposer dès lors que la croyance ne croit pas à sa réalité ou à son utilité[201]. Le capital symbolique est en quelque sorte cette croyance qui équivaut à un « crédit » c'est-à-dire une confiance accordée et mise à la disposition d'un individu par d'autres individus qui lui reconnaissent une propriété « valorisante » et qui se développe dans le temps. Autrement dit, il importe de voir qu'une chose existe dès lors que l'on croit qu'elle existe et, inversement, qu'elle n'existe pas si on ne croit pas à sa réalité. Ce processus a été analysé dans sa dimension temporelle et spatiale par R. Hoggart : « les changements d'attitude s'opèrent graduellement et se manifestent à des degrés différents dans les divers domaines de la vie sociale » [Hoggart, 1970, p.184], l'auteur établissant que, d'une part, les situations établies évoluent progressivement et que, d'autre part, dans les situations de changement, les individus tendent à réagir en se référant à plusieurs systèmes de valeurs.

Notre terrain de recherche nous offrait la possibilité d'apprécier en quoi et dans quelle mesure l'opération de mobilité, en opérant une reconfiguration de l'habitat conduisant à une respatialisation et en redéfinissant le rapport à l'espace des individus, affecte les pratiques (habitus de classe) et produit des changements d'habitudes, les membres des populations concernées étant qualifiés « d'épicuriens de la vie quotidienne » [Hoggart R., 1970], et comment ce remodelage se manifeste au niveau du capital social et de l'identité des individus, notamment de leur identité sociale. L'identité sociale reposant sur le nom, l'appartenance familiale, la nationalité, la profession, la religion…permet à chaque individu de disposer d'« atouts » pour « être socialement », c'est-à-dire être perçu et faire reconnaître ses propriétés distinctives. Ces propriétés qui semblent pour certains, aller de soi et être à même de leur assurer déférence et respect :

« je ne fais partie d'aucun groupe. On savait qui je suis, j'avais une légitimité… ».(Alain)

En fonction de ce patrimoine, comment dans un contexte de changement (parfois déstabilisant), ces individus-habitants s'emparent-ils de leurs nouvelles conditions d'habiter pour se (re)construire une identité sociale, valoriser leurs dispositions, ou au contraire, se

[201] Merton R.K, [1949], Éléments de théorie et de méthodes sociologiques, Colin, 2001,

trouvant projetés et démunis dans un univers étranger, parfois non souhaité, et sans possibilité de recours à une appartenance de référence (appartenance professionnelle ou appartenance de classe voire appartenance culturelle), engagent-ils un repli sur le groupe domestique ou familial ? La difficulté de ces « épicuriens de la vie quotidienne » (cette population « qui ne sait ni organiser, ni gérer son budget ou encore qui fait des dépenses inutiles (occasionnellement), achète par impulsion et sans contrôle ») [Hoggart, 1970, p.148] à mobiliser leurs capacités d'anticipation est d'ailleurs attestée par les réponses apportées à la question sur le « projet » d'avenir. Les propos recueillis et transcrits dans le tableau ci-dessous reflètent avec une certaine acuité les hésitations et/ou renoncements de la population de l'échantillon à se projeter, près de 50% (48,2%) souhaitant rester en l'état ou « vivre en paix ».

NATURE DU PROJET	**POIDS : NOMBRE ET POURCENTAGE**
Rester en l'état Vivre en paix/proximité des enfants	25 soit 41,6% 5 soit 8%
Vivre dans une maison (pour les personnes en appartement	• Achat : 7 soit 11,6% • Location : 4 soit 6,6%
Vivre ailleurs/déménager :	• Échéance 5/10 ans : 5 soit 8,3% • Échéance 10/15 ans : 3 soit 5%
Projets divers : trouver du travail, ouvrir « une boîte de sécurité », partir à l'étranger (Qatar), …	8 soit 13 %
Utopie, rêve : acheter une maison, gagner au Loto	8 soit 13 %

Si le niveau et la pérennité des revenus ainsi que l'âge constituent le motif principal de la tendance observée à la passivité, un certain dynamisme perce chez près de un individu sur trois (31,5%) qui nourrit des projets de mobilité sociale ou résidentielle.

La concordance entre ceux qui souhaitent « vivre ailleurs » ou déménager (13,5%) et ceux qui nourrissent un projet quel qu'il soit (13%) révèle une certaine cohérence des propos.

Au vu de ces différentes approches qualifiantes, il apparaît que la population de référence de notre étude se caractérise par un déficit avéré au plan patrimonial et économique, un capital culturel peu densifié, une tendance à la passivité entretenant un sentiment de domination implicite et se référant à des valeurs enracinées dans le présent. Par ailleurs, dans la mesure où un certain nombre de « sécurités » paraissent ne pas être garanties, la précarité définie comme « l'absence d'une ou de plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales ou sociales

et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives, …**.** Lorsqu'elle devient persistante, elle compromet les chances de réassurer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible»[202]**,** se corrèle aux propriétés qui caractérisent la population de l'échantillon et plus globalement celles du terrain de recherche.

Cet ensemble de propriétés, constitutif du socle de la présente recherche, s'inscrit dans le cadre institutionnalisé de la politique de la ville précédemment décliné. A cet égard, l'analyse du cadre local et des conditions de déploiement des dispositifs adaptés au terrain de l'étude ont contribué à l'analyse des nouveaux rapports à l'espace et à l'environnement construits et vécus par ces populations quelque 24 mois (en moyenne) après leur déménagement

I.3 UN CONTEXTE DIFFÉRENCIÉ, UNE MATRICE DE L'« HABITER » SIMILAIRE

Les opérations de Rénovation Urbaine mises en place à Nemours et Melun en Seine et Marne sont représentatives de l'intervention de l'ANRU au titre des politiques publiques locales. Elles ont été concrétisées sur le mode contractuel, ce cadre étant devenu la norme, comme indiqué lorsque nous avons décliné les étapes de la politique de la ville, par des conventions (protocole de préfiguration en date du 14 juin 2007 pour Nemours et du 17 Décembre 2008 pour Melun), négociées entre les villes supports, l'État, les bailleurs sociaux et les organismes financeurs (CDC) ou partenaires (CAF).

Ces deux opérations, retenues comme supports de la présente recherche sont caractéristiques des interventions publiques encadrées au plan national et déclinées localement. Leur ambition de contribuer à la réinsertion des populations et des quartiers marginalisés dans la cité et à la restauration du lien social, en dépit de conditions économiques et d'une conjoncture locale peu favorables, s'articule à divers dispositifs tendant à responsabiliser mais surtout à décloisonner, à diversifier, à accroître les échanges.

Les deux communes supports, bien que présentant des configurations géographiques, économiques et une structure sociodémographique quelque peu différentes, affichent

[202] Définition du père J. Wresinski. *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*. Paris, Journal Officiel, 1987, p 14.

cependant des similitudes et, notamment des quartiers périphériques d'habitat social classés en ZUS, bénéficiant d'un traitement urbain référé aux politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du PNRU. Il apparaît, néanmoins, que si les programmes de rénovation urbaine en cours de réalisation dans chacun de ces contextes se déclinent selon des modalités différentes (pour partie en opérations de réhabilitation-résidentialisation maintenant les habitants dans leur logement et pour partie en démolitions impliquant le déplacement des populations occupantes), le traitement politique, urbanistique ainsi que l'accompagnement social présentent une orientation politique et un positionnement quelque peu divergents.

Le projet melunais qui se caractérise par une volonté d'insertion des quartiers « sensibles » dans un projet urbain d'agglomération globalisé dans lequel le souci « sécuritaire » est prégnant, se distingue de l'approche plus fragmentée du projet nemourien où prédominent un traitement « image » et des interventions plus individualisées et ponctuelles[203]. L'incidence de cette approche politique ne s'est, cependant, pas révélée très opérante, dans le cadre de la mobilité interrogée, sur les comportements adoptés par les populations. L'attitude de ces populations qui semblent effectivement ne pas être très sensibles aux principes idéologico-politico-organisationnels qui supportent ces orientations, tend, d'une part à confirmer les caractéristiques sociologiques que nous venons d'exposer et, d'autre part dénote (assertion que l'analyse des données de terrain montrera) un important déficit d'implication citoyenne, peu de dispositions à l'engagement bénévole et une culture politique peu densifiée.

Bien que le terrain sur lequel repose la présente étude soit dual, en ce sens qu'il se situe sur deux collectivités distantes d'environ 35 kms l'une de l'autre, l'une présentant un profil urbain type, l'autre se situant en zone semi-rurale et affichant des caractéristiques plus proches de la ruralité, les similitudes de traitements urbain et institutionnel ainsi que l'histoire politico-économique des soixante dernières années de leur tissu urbain nous ont conduit à observer simultanément sur les deux sites, le phénomène de mobilité vécu par les populations visées par les opérations de rénovation.

[203] Propos d'un ex-élu de la ville : « l'approche actuelle consiste à répondre à des demandes ponctuelles de la population sans recherche de synergies entre les différentes actions …(il n'y a) pas de projet d'ensemble, on ne cherche pas à faire partager l'intérêt général, la municipalité répond aux demandes … »

Melun: *un des pôles d'expansion démographique de la politique des 3M (Meaux, Melun, Montereau)*

Au cours des années 1950-1960, du fait de l'arrivée massive de populations soit d'origine rurale, soit d'Italie et d'Espagne puis d'Afrique du Nord, le plateau nord de Melun s'urbanise[204] : très majoritairement avec la construction d'immeubles collectifs sous l'impulsion de l'Office départemental d'HLM et dans une infime mesure, par la réalisation de programmes pavillonnaires impulsée par le mouvement des Castors[205].

Le projet mis en œuvre pour les constructions collectives, marque une rupture franche avec les décennies précédentes et propose des espaces « géométrisés » composés d'ensembles urbanistiques standards correspondant à des « unités d'habitation » sous forme de barres de 3 ou 4 étages ou/et de tours. Ces options répondaient à cette conception de l'espace inspirée des principes fonctionnalistes de la « Charte d'Athènes » reposant sur une forme de rationalisation de l'habitat. L'architecte concepteur du projet, L. Arretche, disposant de la maîtrise de l'urbanisme de la ville, privilégie, dans le contexte et l'esprit de la période, aux pavillons avec jardinets qu'il accusait d'être « créateurs de désordre spatial », les logements collectifs répartis dans des espaces considérés « ouverts ». Ce choix d'une architecture volontairement dépouillée et le recours aux techniques de standardisation et de préfabrication permettaient, comme nous l'avons mentionné, dans un contexte sans précédent de pénurie de logements, d'abaisser les coûts de construction et de donner une plus grande marge de manœuvre à l'État et autres acteurs publics. Le cadre bâti issu de ces options constitué de barres et d'une tour, cumulant monotonie par la répétitivité des éléments et concentration sur un espace limité, s'inscrivait dans le paysage devenu classique des « grands ensembles ».

Ce nouveau pôle, de forme triangulaire, aux caractéristiques d'un univers de « béton », était situé à l'une des entrées phares de la ville (arrivée de la RN6) et séparé des zones d'habitation proches par une rocade sur sa façade nord et deux boulevards urbains sur les deux autres côtés.

[204] Cahier du Patrimoine, *Melun, Une île, une ville*, APPIF, Paris, 2006

[205] Les Castors sont un mouvement d'autoconstruction de forme coopérative né en France après la seconde guerre mondiale qui compte près de 50 000 adhérents.

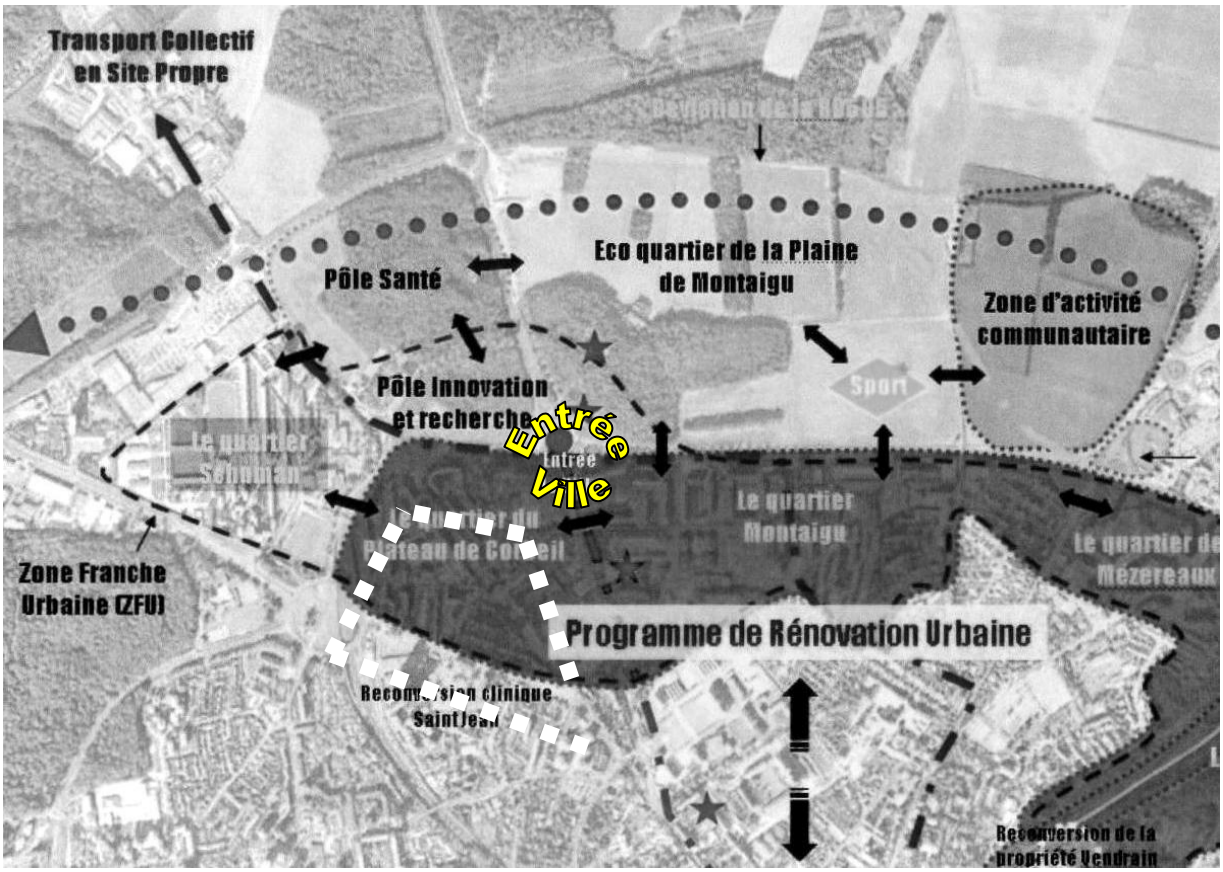

Cette position géographique stratégique n'était pas sans présenter certains handicaps dont celui d'image, l'image de la ville préfecture de Seine et Marne, telle que l'expriment d'ailleurs d'anciens habitants du quartier :

« *quand on arrive et qu'on voit des cités comme celles-là, ça donne pas envie de s'arrêter, je pense pas que ça donne une bonne image de Melun contrairement à ceux qui arrivent de Fontainebleau…* , (entrée opposée de la ville) *donc je pense pas que ce soit pour le bien-être des gens* (le PRU), *je pense que c'est pour l'image de marque de la ville. J'aurais été maire j'en aurais fait autant, je vous dirais…* » (Roland, 52 ans, a vécu 25 ans à G. Houdart).

« *ben disons que je trouve ça bien quand même, je trouve ça pas mal parce quand on arrive, pour quelqu'un de l'extérieur, quand on voit toutes ces grandes tours, c'est pas accueillant ça fait pas une ville tellement euh …ils vont refaire des petits bâtiments de 4 étages, on verra plus ces grandes tours, donc je trouve ça bien...* » (Christine, 59 ans).

Le Programme de Rénovation Urbaine de Melun est la composante phare du projet urbain « Oxygène »de la ville. L'urbain et le logement assortis d'un accompagnement social figurent au titre des champs prioritaires du projet. Ainsi, la rénovation de l'habitat des quartiers

sensibles, leur désenclavement par une ouverture (qualifiée de « sans équivoque » par ses promoteurs) sur l'agglomération par l'apport d'une diversité fonctionnelle, sont des options mises en œuvre au sein du quartier Jules Ferry, support d'origine de la présente recherche.

Par ailleurs, cette opération s'intègre dans un éco-bassin de vie qui repose sur le triptyque habitat-loisirs-emploi, revendiqué par les responsables municipaux et la dynamique communautaire sur laquelle ils s'appuient. Au titre de cette dynamique commune, trois villes mitoyennes, Melun, Le Mée sur Seine et Dammarie les Lys croisent deux types de logiques, une logique d'intercommunalité à l'échelle de l'agglomération (par la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat, une politique commune de transports collectifs et une dynamique concertée de développement économique) et une logique de « quartiers » à l'échelle de leurs territoires propres.

Dans ce contexte, Melun, tout en se caractérisant par une situation géographique qui morcelle la ville en deux pôles, non du fait de la présence de la Seine qui la traverse, mais du fait de son urbanisme, veille à cette logique de « quartiers ». Les logements sociaux qui représentent plus de 45 % des résidences principales recensées sur son territoire, sont effectivement concentrés sur les quartiers nord de la ville désignés comme « Les Hauts de Melun » lesquels de ce fait accueillent 83% de la totalité du parc de logements sociaux. Ainsi, en 2012, la ville comptait environ 20 000 logements dont 7 500 logements sociaux. Les propriétaires occupants ne représentant, à la même date, que 26 % des ménages melunais contre 50 % au niveau national[206].

Le projet de rénovation urbaine, engagé en 2008 en partenariat avec les bailleurs sociaux, l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations, qualifié par les décideurs politiques et leurs partenaires de « chantier du siècle », a pour ambition de « transformer de manière durable les quartiers les plus en difficulté, leur donner une nouvelle chance, améliorer en profondeur les conditions de vie des habitants qui y vivent ».

Ces quartiers concentrent des difficultés urbaines, sociales et économiques. Grâce à des moyens d'une ampleur jamais égalée, la rénovation urbaine est en train de changer le visage

[206] Chiffres issus d'un document de la Mairie de Melun

des quartiers. « Une nouvelle attractivité est possible, un nouvel espoir pour tous ceux qui y vivent et qui y travaillent[207] : le territoire melunais, et plus particulièrement les Hauts de Melun sont en pleine mutation, ouvrant ainsi une nouvelle page de l'histoire de la commune et favorisant l'émergence du Melun de demain… »

Les objectifs de ce projet ambitieux sont multiples et à enjeux forts, enjeux portant moins, selon ses promoteurs, sur l'image nouvelle qu'ils veulent donner à leur ville que sur *la recherche d'un « vivre ensemble » effectif et efficient, sur le développement prenant appui sur la « mixité sociale ».* Ces objectifs conjugués à la réalisation d'une mixité fonctionnelle, gage d'une certaine modernisation des services publics et/ou parapublics, nourrissent pour ces quartiers nord de la ville, l'ambition de « les faire vivre au quotidien » afin de permettre un maillage en vue de les désenclaver et de les sortir de la « ségrégation » qui s'est progressivement imposée.

Par ailleurs, confirmant l'option « sécuritaire » donnée au projet, ces objectifs s'inscrivent dans une dynamique de sécurisation des espaces privés et publics en faisant de la lutte contre la délinquance et l'insécurité, aux côtés de la démolition du bâti, une nouvelle manière de réformer les « quartiers » depuis quelques années [Tissot, 2007, p.285].

Des enjeux qui se déclinent à plusieurs niveaux : en termes de logements, il s'agit de réaliser, dans le cadre de programmes diversifiés (collectifs, individuels groupés, locatifs ou en accession), des logements neufs ou rénovés à même de respecter les normes notamment énergétiques et d'isolation. En termes d'équipements publics, c'est la remise à neuf ou la modification des rues, dotées d'éclairage et de mobilier urbain, c'est la réalisation ou la rénovation d'espaces et d'équipements publics au service de l'éducation et de la culture. A cet effet, il est prévu qu'un pôle culturel et un parc des sports proposant l'un et l'autre une offre diversifiée, ainsi qu'un parc urbain doté d'équipements publics de proximité et un parc floral et végétal, participent à la reconfiguration du pôle nord de la ville.

Au titre du développement économique et de l'emploi local, c'est la redynamisation et la densification des commerces de proximité, c'est la mise en place d'actions concrètes par

[207] www.ville-melun.fr/économie&environnement/Programme de Rénovation Urbaine

l'implantation d'activités à même de générer de l'emploi (prioritairement en direction des habitants du parc social) et la réalisation d'une « couture » entre le Centre-ville et ces quartiers nord puis à terme avec l'écoquartier contigu, en cours de lancement. L'enjeu de cet écoquartier est d'ailleurs d'instaurer par diverses actions attelées à la démarche affichée d'écologie urbaine, une réelle « mixité sociale et fonctionnelle » reposant sur les trois pôles habitat-emploi-loisirs.

Plus spécifiquement concernant l'habitat, les opérations de rénovation et de résidentialisation proposées sur le bâti, tendant à une offre renouvelée et diversifiée de logements pas uniquement sociaux, constituent le point central des actions retenues dans le cadre de cette étude. C'est ainsi que, au titre de ces options et en termes opérationnels, pour atteindre cet objectif et préserver le « vivre ensemble » et la cohésion sociale, au-delà de la rénovation et de la résidentialisation, la démolition de certains immeubles du parc locatif existant s'est imposée aux fins de, selon la version administrative, libérer du foncier (bien que la ville dispose d'une réserve foncière relativement importante en périphérie) pour la reconstruction de nouveaux logements[208]. Ainsi, les enjeux du PRU, en dépit des appréciations portées dans le point d'étape intermédiaire de décembre 2013[209] sur « la montée en puissance récente de la mise en œuvre opérationnelle du projet », étaient déclinés dès l'année 2010 dans les documents de travail consultés à la Maison du Projet, sur cinq axes : dynamisation de l'ensemble des quartiers nord par une reconfiguration de l'espace, amélioration du cadre de vie des habitants par la démolition des logements vétustes, implantation d'activités économiques avec apport d'une diversité, diversification des modes de transport avec l'aménagement d'une voie de circulation « douce », oxygénation des quartiers par l'aménagement de places de parking supplémentaires.

Ces enjeux déclinés par quartiers, selon la spécificité de chacun, ont consisté, concernant le secteur de l'étude, le quartier Jules Ferry avec ses trois pôles Gaston Tunc, Gabriel Houdard

[208] Les éléments décrits ici proviennent de documents divers consultés à la Maison du Projet, structure dédiée au PRU pour sa mise en œuvre opérationnelle

[209] Point d'étape de clôture du PRU de Melun- Quartiers des Hauts de Melun. Rapport final, octobre 2013,. Effectué par le Bureau d'études « *acadie* » pour le compte de L'ANRU. Ce rapport précise (p.4) que : « si au sens administratif de l'ANRU, la présente analyse constitue bien un point de « clôture » du PRU, cette appellation doit être nuancée au regard du démarrage effectif relativement récent de la plupart des opérations.. »

et Jules Ferry proprement dit, en une vaste opération de démolition (concernant plus de 300 logements) entraînant le départ simultané des habitants.

Le contexte nemourien, second pôle de notre terrain de recherche, présente certes des similitudes architecturales et sociales avec celui de Melun mais avec une moindre diversification des offres de relogement et des populations particulièrement captives.

Nemours : *contribuer à la rénovation et à l'attractivité de la ville*

Parallèlement au développement urbain de Melun, Nemours, bourgade de 12850 habitants et point central d'un bassin humain de plus de 20000, située en lisière de la forêt de Fontainebleau et des riches terres du Gâtinais, doit son expansion des années 1960 au sable riche en silice de son environnement et à la présence de voies de transport (voie navigable, chemin de fer et autoroute) tant pour l'acheminement des ressources énergétiques que celui des productions.

Des entreprises spécialisées dans l'activité verrière et aux noms prestigieux telles que Saint-Gobain (fabrication de tubes, matériaux d'imagerie médicale et pièces à base de silice et de quartz fondu), L'Oréal (flacons), Weber (fabrications dérivées de celles de Saint Gobain), ont assuré jusqu'à une période récente l'animation et le développement de l'activité économique de la ville ancrée dans un territoire à vocation traditionnelle rurale (dont l'apiculture et la production de dérivés du coquelicot, emblème de la ville).

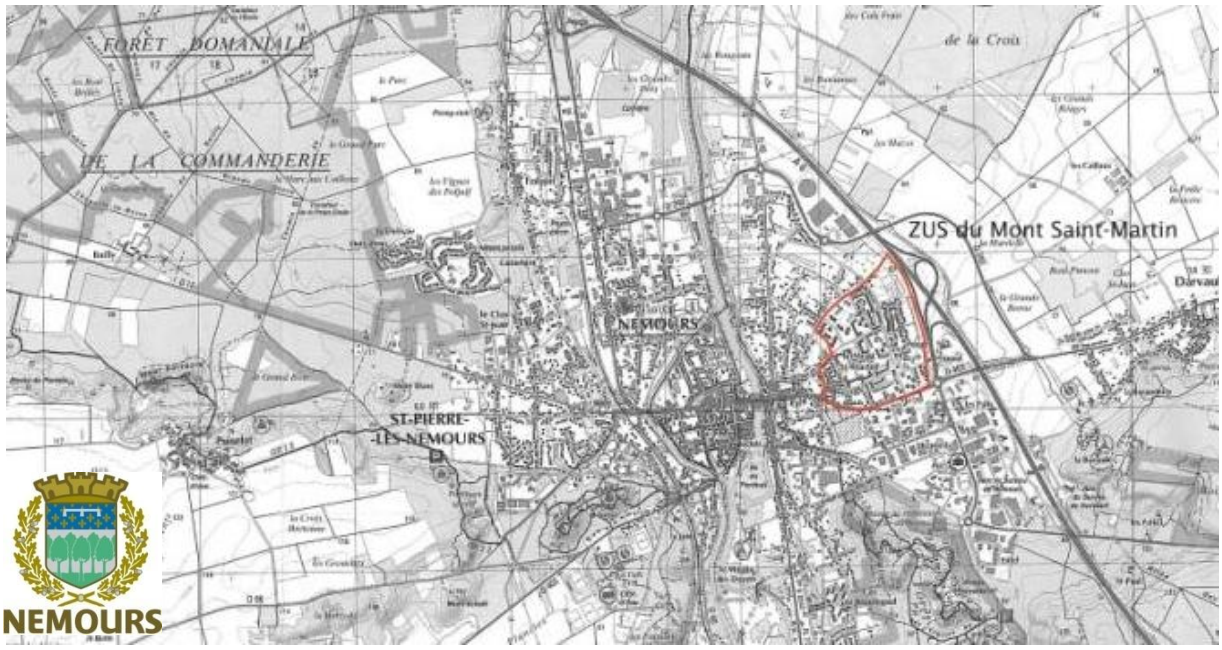

Le quartier du Mont Saint Martin, situé sur la rive opposée du Loing par rapport au Centre-ville, a été construit entre 1965 et 1979 et accueille dans des logements sociaux (représentant 77% des logements sociaux de Nemours) 41% de la population de la ville soit environ 5300 personnes. Le paysage classique des cités fait de barres et de tours, ayant peu évolué en quarante ans, a conduit les responsables élus et les techniciens à un lourd bilan : immeubles souvent vétustes et défaillants au niveau thermique et sonore, centre commercial peu attractif, équipements publics et structures d'accueil pour les adolescents insuffisants, rues en impasse rendant les liaisons entre quartiers problématiques, espaces publics mal définis et difficiles à entretenir, aires de jeux rares, collecte des déchets ménagers défaillante….

Globalement, un quartier isolé du reste de la ville, stigmatisé et souffrant d'une image de « quartier sensible »[210], tel que l'exprime cette habitante gérante avec son mari d'un salon de pâtisseries orientales en Centre-ville :

« *…si je fais une soirée couscous au Mont Saint Martin,…, les gens du Mont Saint Martin viendront mais les gens de la ville c'est pas tout le monde qui viendrait. Les gens de la ville, pas tous, mais il y en a qui ne connaissent même pas comment on va à la ZUP et ils n'iront jamais. C'est vrai ! J'ai ouvert mon salon de thé ici, je l'ouvrirais pas à la ZUP, je sais que*

[210] www.nemours.fr et plaquettes « Spécial rénovation urbaine », « Revaloriser le Mont-Saint-Martin » (ville de Nemours, bailleur OPH Val du Loing Habitat, ANRU) à destination de la population.

les gens de la ZUP descendent, on monte à la Zup et on descend en ville, voilà » (Chadya, 40 ans, d'origine tunisienne, née au Mont Saint Martin).

Les enjeux du Programme de Rénovation Urbaine déployé sur le territoire de Nemours au sein du quartier du Mont Saint Martin sont appréhendés avec quelques différences suivant la position et/ou le statut des acteurs. Pour sortir le quartier de son isolement, le dossier déposé à l'ANRU, a veillé à l'argumentation tendant à crédibiliser la volonté des élus de désenclaver le site et de le repositionner dans la ville en montrant qu'il *« fallait beaucoup plus qu'un coup de peinture ou la plantation de quelques arbres »* (propos d'un ancien élu). Le projet, objet d'une Convention avec l'ANRU en novembre 2008, a connu de nombreuses évolutions notamment au niveau des interventions sur le « Cœur de Quartier » et n'a été stabilisé qu'en 2011 au détriment de son avancement opérationnel.

« *j'attends de voir ce qui va se faire …ça fait au moins 5 ans, on nous a tellement barbés avec ça, je pense que quand on veut faire quelque chose c'est qu'on est prêt, il y a eu 10-12 versions, et Dieu sait si il y en aura encore des versions. Ils voulaient faire un hôtel à la Zup, mais qu'est ce qu'on va faire d'un hôtel, à votre avis ?…mais ça été très vite fait à partir du moment où on est parti »* (Claude, retraitée).

Ainsi, ce quartier qui concentre de nombreuses difficultés, notamment au plan économique avec un taux de chômage de 24% de la population active, 90% de ses habitants occupant un logement social, 55,8% des ménages étant non imposés, 44,4% inscrits comme bénéficiaires du RSA octroyé par la ville[211], nécessitait une transformation en profondeur à même de résorber le fort déséquilibre urbain et social entre les deux polarités contrastées, le centre-ville ancien et le quartier du Mont Saint Martin.

L'ambition du projet urbain, qui à l'origine s'inscrivait dans une démarche globale (avant les élections municipales de 2008) de la ville, mobilisant divers dispositifs (finalisation de la ZAC Les Hauteurs du Loing, pour le Centre-ville OPAH RU, FISAC et CADUCE) était d'une part de créer de la « mixité sociale » par la rénovation de logements anciens en Centre-ville à même d'accueillir des populations à revenus modestes et d'autre part « *de tisser du lien entre les différents quartiers* »[212] (propos d'un ancien élu) par l'aménagement d'une voirie au service des continuités nécessaires à la circulation dans la ville. Les chantiers lancés dans un

[211] Mission Point d'étape du PRU du quartier du Mont-St-Martin- Restitution finale-17 mai 2013.
[212] Propos d'un ancien élu instigateur du projet urbain et animateur actif à l'origine du PRU du Mont Saint Martin

premier temps, se sont attachés, notamment, par la mise en place de signalétiques adaptées, à rendre visible et accessible le Mont Saint Martin, zone à la configuration triangulaire, enserré à l'est par l'autoroute A6 et les jardins familiaux, au sud par une Zone d'aménagement économique et sur sa troisième rive par un tissu urbain organisé en impasses. Comme suite au changement d'équipe municipale et à différents ajustements, les objectifs affichés avec le démarrage opérationnel (2011) et revendiqués par les opérateurs en charge de la conduite du projet, convergent vers la contribution *à la rénovation et à l'attractivité de la collectivité* (Mission Point d'étape). La politique d'aménagement conduite dans le cadre de la rénovation urbaine apparaît, pour certains, répondre plus à des critères individualistes (sorte d'idéologie anti-collective qui correspondrait à des pratiques de « clientélisme » dénoncées par d'anciens élus) qu'à la mise en place d'équipements et de services à même de contribuer à une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des populations, et à la restauration du lien social (qui ne figure pas explicitement dans les intentions des opérateurs).

Dans ce contexte et bien que la notion d'attractivité n'ait pas vraiment été précisée, les options retenues par le PRU, au-delà de la démolition d'immeubles qualifiés de vétustes par les acteurs en charge de la mise en œuvre du projet (élus municipaux, bailleur social et experts), l'ont été en direction de résidentialisations (qualifiées « de qualité » dans les documents du point d'étape) permettant une meilleure appropriation des espaces, un choix de stationnement mixte payant/non payant, l'amélioration de l'accessibilité et de la desserte du quartier en transports collectifs et bien entendu l'affectation de moyens financiers spécifiques à la réussite du « Cœur de quartier », défini comme « pôle de services, de convergence, d'animation et de consommation ».

Un « Cœur de quartier » qui apparaît en fait contesté dans la mesure où il s'agit d'un futur Centre Commercial, comme le nomme les habitants (anciens et actuels), et qui laisse les riverains dubitatifs quant à son rôle véritable pour redynamiser le commerce et renouveler la vie au sein du quartier :

« *Ça s'imposait peut être mais pas comme ils l'ont fait, ça ne se fait plus ces centres commerciaux, les gens ne viendront jamais, la Zup restera la Zup, les gens iront plutôt à Carrefour Villiers* (situé à 20kms de la ville) *…les commerces de proximité, c'est plus cher que dans les grandes surfaces et les gens regardent ça »* (Baptiste).

Au-delà de ces objectifs, les constats qui ont pu être faits et certains propos d'habitants, sur les stratégies de relogement du bailleur unique (les autres bailleurs opèrent sur d'autres secteurs de l'agglomération) et la politique de peuplement du quartier interpellent. Nous avons effectivement observé que les retraités, les femmes seules (et n'ayant aucune attache culturelle particulière) disposant de revenus réguliers et garantis, ainsi que certaines personnes porteuses d'un handicap, étaient relogées soit dans des bâtiments neufs, soit dans des pavillons en bandes situés (ZAC des « Hauteurs du Loing » par exemple) en périphérie de la ZUP ou à proximité, voire hors de son périmètre (Bagneaux ou Souppes-sur-Loing). Les familles présentant une appartenance culturelle ou communautaire spécifique (existence et forte prégnance de communautés portugaise, espagnole, marocaine, algérienne et turque) sont majoritairement relogées, au sein du quartier, dans les immeubles collectifs réhabilités ou en cours de réhabilitation. Si la capacité des logements et le coût du loyer apparaissent comme pouvant être des éléments explicatifs, force est d'acter que les informations communiquées, caractérisées par une certaine anarchie, ne permettent pas de confirmer cette hypothèse.

Par ailleurs, une habitante, employée municipale, vivant seule avec une adolescente et ayant souhaité être relogée en 2010 au Mont Saint Martin parce qu' *« elle aime son quartier »,* faisant en quelque sorte figure d'exception, a livré cette réflexion «*j'ai l'impression qu'ils veulent vider le Mont Saint Martin … changer la population du quartier …*» (Manuela).

Dix mois plus tard, lors de notre seconde rencontre, Manuela avoue se sentir très mal au Mont Saint Martin, fait le constat que la population du quartier a changé (avant « *les personnes excentrées équilibraient un peu « la faune »* selon ses propos), qu'elle est devenue beaucoup moins ouverte, moins sociable, reconnait tenir des propos moins « *sympas* » et si la possibilité de changer lui est offerte, elle ira vivre ailleurs « *surtout avec une ado…* » (elle est maman d'une fille de 14 ans). Elle justifie ce revirement par l'évolution de la situation du quartier et de sa population : incivilités, attitude irrespectueuse des jeunes livrés à l'éducation de la rue, dégradations, …autant de paramètres qui s'avèrent intervenir parallèlement aux critères de spatialisation dans les façons d'être et d'agir des individus dans leur milieu de vie c'est-à-dire dans leur habitat. Ces éléments font l'objet des développements qui suivent.

CONCLUSION

Pour conclure cette partie, consacrée à la caractérisation de l'environnement ainsi qu'à la qualification de la population de l'échantillon, composants de la matière première de notre étude, nous constatons que cette recherche s'inscrit dans deux approches singulières de la rénovation urbaine, deux approches illustratives de la territorialisation des dispositifs nationaux dans leur mise en œuvre et de la diversité des options de la politique de la ville, pouvant être activées au titre de ces dispositifs. Ces opérations bien que largement financées par les crédits d'État et pilotées par un organisme central (ANRU) garant d'objectivité tant au titre du traitement des dossiers que du respect des options décidées par les collectivités, n'en restent pas moins soumises aux décisions du pouvoir politique local dont les motivations et les objectifs ne sont pas toujours corrélés aux besoins et aux attentes des populations ni à l'abri de dérives. Si, comme nous le suggérerons en conclusion, les solutions aux difficultés des populations présentes dans les quartiers d'habitat social, dépassent largement les politiques de la ville, notre objectif au titre de cette étude et conformément à notre questionnement, tend à apprécier en quoi et selon quels processus, la mobilité résidentielle imposée dans le cadre de ces opérations, imprime des modifications ou altérations des comportements des individus au cours du processus de respatialisation.

À cet effet, l'attachement au quartier, son usage et celui des équipements qu'il propose, les représentations et l'image que s'en forgent ses habitants, ainsi que la façon dont ils investissent le lieu le plus intime de l'habitat, le logement, sont les espaces qui apparaissent à même de traduire les modalités participant à la fois de la construction et de la reconstruction des identités.

II PRATIQUE DU QUARTIER ET USAGE DU LOGEMENT : PARAMÈTRES DE LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE

> *« Chaque fois que les politiques et les techniciens ont voulu faire le bonheur des gens malgré eux, ils leur ont fait payer l'enfer du vécu au prix d'un paradis potentiel »* (D. Lesbet, 1983, p.67)

Si, dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, pour quelques rares individus de l'échantillon qui avaient envisagé ou « organisé », pour des raisons diverses (sécurité, ambiance, acquisition) leur mobilité, la mobilité imposée (qualifiée par certains d'expulsion) a joué le rôle de catalyseur, pour une très grande majorité d'individus, elle ne se traduit pas par une mobilité sociale, ne transforme pas la position sociale, ne s'inscrit pas dans une dynamique ascendante. Au mieux elle se réduit à un mieux-être matériel et à quelques changements dans les habitudes mais, ne s'inscrivant ni dans un projet de carrière ou de vie ni dans une dynamique sociale ascendante, elle apparaît ne pas bouleverser fondamentalement les représentations et les sociabilités des populations du terrain de l'étude.

Néanmoins, les réactions des habitants concernés et auxquels nous avons été confrontés ont révélé, du fait de la centralité de l'habitat dans leur existence au quotidien, une palette assez large de sentiments associés soit au soulagement, soit à une rupture, soit à un entre-deux.

L'appréciation des rapports pratiques, concrets et symboliques que les habitants entretiennent avec la ville, le quartier et leur logement signifiait de les interroger, au-delà de leurs pratiques, sur l'effet d'image induit par la mobilité qui leur était en fait imposée. L'intensité et la distribution de leurs activités entre le logement, le quartier, les autres quartiers, participaient également de nos interrogations (ouverture ou isolement). Autant de questionnements qui en faisant intervenir le « choix » du logement, son aménagement, les usages qui y sont associés et l'évolution de la pratique du quartier, ont permis une qualification du rapport à l'espace et des éventuels changements induits par le déménagement et entretenus par les populations déplacées. Au terme de cette analyse, différentes formes de relations signifiantes soit d'une reproduction de comportements antérieurs (affirmation de soi, attitude de domination), soit d'un ancrage rapide partagé entre logement et quartier, soit de la manifestation d'une appréhension ou d'un désintérêt pour l'environnement au sens large (physique et humain), ou

encore une forme de distanciation alliée à une attitude d'observation ont pu être appréhendées.

Le travail de terrain avait cet objectif d'identifier comment les habitants se sont emparés de la mobilité résidentielle qui leur était proposée voire imposée. Et en association avec notre questionnement, il convenait de repérer comment ces habitants gèrent à présent leur rapport à l'espace et aux autres, comment et dans quelle mesure ils adaptent leurs comportements et leurs représentations.

La qualification de ces comportements ainsi que les relations et les sociabilités développées au niveau de la pratique du quartier comme le niveau d'usage du logement, deux fondamentaux de l'« habiter » et de l'engagement des habitants, constituent le matériau à partir duquel soit de nouvelles formes identitaires se dessinent, soit consolident l'habitus des populations rencontrées.

Petite précision méthodologique concernant la présentation des résultats de notre étude, deux possibilités étaient envisageables : soit en cohérence avec le questionnement de départ axé sur le ressenti des personnes, prendre comme clés d'entrée les habitants en fonction de leur positionnement par rapport au changement d'habitat (soulagement, rupture, entre-deux), option qui impliquait des allers-retours permanents, soit opter pour une grille d'entrée par thèmes. Cette seconde option apparaissant comme plus propice au balayage de l'ensemble des aspects abordés et permettant d'identifier les mobiles explicatifs des positionnements adoptés par les personnes rencontrées, a été retenue. Ainsi seront successivement analysés trois univers concourant au modelage identitaire des populations dans leur statut d'habitants et leur permettant de se « déclarer habitants » de logements collectifs sociaux : le quartier et sa fonction structurante, le logement comme marqueur identitaire, l'accès aux équipements en tant que vecteurs du « Droit à la Ville ».

II.1 LE QUARTIER, UNE IMAGE MODULÉE BIEN QUE STRUCTURANTE ET PRÉGNANTE

En dépit d'un effet historique de balancier, la notion de quartier, particulièrement privilégiée dans les années 1920 par les tenants de l'École de Chicago lesquels présentaient la ville comme « *une mosaïque de milieux et une interaction de types différenciés* » (types sociaux, types professionnels et types de tempéraments, chacun étant représentatif d'un milieu particulier)» [Grafmeyer Y., Joseph I., 1990-2004, p.11], le quartier s'impose non seulement comme référent privilégié des politiques de la ville mais comme support identitaire pour les populations, voire comme creuset du lien social et de sociabilités spécifiques. Changer de quartier implique la remise en cause de pratiques et de représentations mais surtout d'un rapport aux lieux individualisé résultant d'une appropriation subjective et de l'engagement de chaque individu : « le quartier résulterait de pratiques répétitives, homogènes et peu à peu ritualisées de ses habitants, le renouvellement quotidien des gestes et de situations très simples étant le support concret de l'appropriation de l'espace … »[213]. Dans les circonstances de l'étude, bien qu'inscrit dans un environnement caractérisé par des liens d'intégration sociale distendus et des marques d'exclusion ou de fracture sociale, le quartier s'associe à diverses composantes qui en font en fait une « forme de protection sociale » pour les individus et leurs familles (Merklen, 2009, p.45), une des voies privilégiées de formation de l'identité.

« *…je voudrais bien retourner à G. Tunc quand ils vont les refaire parce que même s'ils vont changer de nom, … dans mon cerveau ça sera toujours G.Tunc, je verrai pas ça comme un nouveau quartier. Ma place était là bas et ça même s'ils détruisent le bâtiment …* » (Faty, Melun)

Quatre angles d'analyse ont été retenus pour caractériser la fonction structurante et, chez certains habitants déplacés, prégnante du quartier : sentiment d'appropriation et d'appartenance, développement de sociabilités de voisinage, représentations et effet d'image, existence et impact de modes de régulation sociale.

[213] Authier JY, Bacqué MH., Guérin Pace F., *Le quartier-Enjeux scientifiques, action pratique et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, 2007, p.41

II.1.1 LE QUARTIER, TÉMOIN DU PASSÉ, D'UN BIEN PARTAGÉ, D'UNE APPARTENANCE IDENTIFICATOIRE

Le quartier d'origine, bien que n'offrant pas les conditions optimales de confort et de sécurité, faisait office de « nid » au sein duquel les habitants trouvaient le (ré) confort et la chaleur qui leur permettaient d'accepter leur précarité et des conditions de vie parfois dégradées et vers lequel ils se tournaient depuis des années, voire des décennies. Dans ce lieu producteur d'un imaginaire, se révèle d'attachement fort dans lequel la prégnance du sentiment d'appartenance, identifié chez plus de la moitié des enquêtés, apparaît conjuguée à la différenciation opérée par certains individus vis-à-vis d'autres groupes visibles dans la ville. Cette différenciation tendant à la valorisation du quartier s'inscrit dans une dynamique de valorisation de l'image de soi, voire de la famille et de ses pairs face à l'extérieur.

Cette identification territoriale positive, source d'un certain « prestige », de maîtrise et de statut (en référence à Weber qui considère le statut comme une des formes classiques du pouvoir, Merklen, 2009, p.80) est exprimée par cette habitante de Melun :

« *ben oui pour nous quartier c'était quartier, Gaston c'était notre quartier, c'était différent des autres quartiers, après il y avait… …Schumann* (quartier proche mais situé de l'autre côté de la pénétrante et à la réputation assez sulfureuse), *ceux de derrière Chateaubriand, Montaigu, … on pensait pas qu'on habitait Melun.. Chacun a une appartenance à son …parce qu'avant c'était ça, les jeunes qui se battaient parce que « t'es venu dans mon quartier », …la rénovation c'est pour l'impression que ça fasse moins bloc…on se connaissait, on allait à l'école ensemble, il y en avait à Gaston qui fréquentaient d'autres établissements …super gentils, nous on les appelait « les grands » parce que c'était des garçons, l'été ils faisaient même des barbecues, et ils distribuaient aux ptits …après c'est vrai il y a eu des trafics, des choses comme ça, … On parlait, on se côtoyait …il y avait une grande place avec des marches, on était tout le temps là, les mamans juste à côté …après il y avait des dames plus âgées qui se mettaient sur les bancs au fond, les jeunes ils étaient dans le bâtiment …on avait tous notre place* »(Jessica).

Le fait d'habiter ce quartier faisait sens, s'est inscrit en profondeur dans l'histoire personnelle de cette jeune femme car il a été témoin de sa construction identitaire (empreinte très marquée également chez Baptiste, Manuela, Nathalie, Véra, Volcan, Sabrina soit environ 12% de l'échantillon), a constitué une pièce maîtresse de son parcours de vie (tout comme pour Alexandra, Choukri, Alain, Milouda, …et d'autres…représentant 37% de l'échantillon), lui a ouvert un « devenir » qu'elle semble apprécier et dont elle tire un sentiment de valorisation.

Sans vivre dans le passé, elle vit avec ce passé tout en ayant pris une certaine distance du fait de son passage à la vie adulte et de nouvelles conditions de vie (elle vit en couple, dispose de son appartement situé dans un immeuble privatif à 15 kilomètres de Melun, a une activité professionnelle, entretien d'autres relations) mais tout en gardant une proximité suivie avec ses parents, sa jumelle et certaines de ses amies relogées dans le quartier.

Pour d'autres, tel ce jeune adulte, qui a grandi dans le même environnement mais à qui, comme il l'avoue, *« il a manqué quelqu'un pour suivre son éducation »* (il avait 7 ans quand son père est décédé et sa mère était dépressive), considère que le quartier ne l'a pas aidé à se structurer et qu'il a dû trouver ce besoin de repères ailleurs (en l'occurrence dans la religion en épousant une habitante du quartier de confession musulmane). Il pense que la religion lui a *« donné un cadre et permis de réussir une petite partie de* (sa) *ma vie »* et fait partie des 10% de la population du quartier Jules Ferry qui a profité de l'opération de rénovation urbaine pour accéder à la propriété, qui a, comme nous l'identifierons chez d'autres anciens locataires du parc locatif, « transgressé ». Il a fait construire une maison dans un village situé à 45 kilomètres de Melun parce que *« au niveau budget déjà, c'était plus abordable pour nous et puis pour avoir un petit rapprochement avec la communauté musulmane (de Montereau)* ». Il avoue avec un grand sourire d'enfant comblé *:*

« *Le village c'est super, j'ai été impressionné au niveau de l'accueil et tout. Je me suis cru dans un film presque, le maire a invité tout le monde (*les nouveaux habitants*), il nous a bien parlé, il nous a expliqué ce qu'il allait continuer à faire dans la commune, on nous a tout dit, on nous a tout expliqué, franchement ça m'épate. Quand je vois ma vie à Melun, j'ai vécu 30 ans à Melun, je vois ma vie là maintenant ça n'a rien à voir. On a eu une fête à Noël payée par la commune …avec un cadeau pour les 150 enfants du village, c'était super, ça n'a rien à voir » En plus Melun même si c'est pas que des bons souvenirs, c'est à une demi heure…* .(Germain, 30 ans)

Ces deux témoignages donnent à voir deux visions contrastées des effets de parcours résidentiels ascendants consécutifs à la rénovation urbaine se situant à des moments stratégiques de la biographie des individus (passage à la vie adulte et prise de responsabilités) tout en permettant de porter une appréciation sur la place occupée par le quartier et le sens donné par les acteurs à cette forme socio-spatiale traditionnelle.

Confrontés à des transformations qui « … érodent les sociabilités fondées sur la proximité physique, estompent le voisinage, réduisent les réalités de « quartier », les témoignages

recueillis et les observations effectuées à Melun et à Nemours s'inscrivent dans cette tendance selon laquelle « seuls les groupes « captifs » ou à la mobilité réduite conservent un univers social localisé autour de leur habitat : les jeunes, les enfants, les personnes handicapées ou âgées, une partie aussi des groupes « marginalisés … » [214].

Sur la base de notre échantillon, nous avons observé comment ces sociabilités avaient évolué entre le quartier de référence (ancien voire inchangé à Nemours) et le lieu de résidence actuel.

Le quartier, espace social à l'intersection d'une dynamique espace/temps, est un endroit particulier voire singulier qui génère un investissement de ceux qui le fréquentent, qui révèle à différentes échelles, un processus de négociation individu/espace et des manières participant du déploiement d'enjeux identitaires caractéristiques de la population qui l'investit. Le quartier apparaît effectivement comme un lieu qui compte subjectivement, un lieu auquel les individus qui s'y impliquent, qui le façonnent, se sentent appartenir, un lieu qui assume une fonction pédagogique, un lieu significatif d'une identité spatiale. Un lieu qui forme à l'image des travaux de M. Foucault[215] établissant combien les lieux d'enfermement institutionnels contribuent à l'asservissement des corps, ou à la fonction dévolue aux cités de transit (caractérisées au titre des développements sur l'accès au logement) dont la mission n'était autre que de soumettre les populations au « bon usage » du logement en les incitant à se conformer aux normes d'occupation et d'utilisation du logement (à faire preuve de leur capacité à bien gérer, à bien entretenir).

Cependant, si l'objectif de cette politique était pédagogique puisqu'il visait à assurer la transition vers le logement HLM, la fonction pédagogique attribuée au quartier est éloignée de ces dispositions de nature sociale dans la mesure où elle se présente comme « boîte à outils » dans laquelle les habitants disposent de paramètres attachés à leur situation et à leur profil en fonction desquels ils ont la possibilité d'opérer une sélection (pas toujours totalement conscientisée). Cette sélection participe et témoigne de leur attachement au quartier ancien et

[214] Ascher F., *Métapolis ou l'avenir des villes,* Paris, Odile Jacob, 1995, p.48
[215] Foucault M., *Surveiller et punir,* Paris, Gallimard, 1975

du sentiment d'appartenance ressenti, deux processus qui se renforcent mutuellement pour constituer les déterminants individuels partie prenante de leur construction identitaire[216] .

Ces déterminants individuels appréciés à partir de données factuelles et révélés avec une certaine évidence par cette habitante, locataire pendant de 20 ans d'un logement collectif, qui a déménagé dans un pavillon contigu à la ZUP du Mont Saint Martin à Nemours :

« nos parents nous ont « ramenés » ici, donc on s'y est fait, c'est pas un endroit plus mauvais qu'un autre endroit… puis on est habitué, et puis on s'y est fait, on a pris nos repères, on est là depuis notre jeune âge, c'est comme si c'était chez nous…on a des connaissances, … » (Véra).

traduisent cette osmose entre le quartier et ses habitants, plus ou moins explicitement exprimée mais identifiable chez quinze individus, soit 25% de l'échantillon, qui justifie le choix de rester dans le quartier (ou à proximité) : attaches familiales, familiarité avec les lieux, maîtrise des usages et des codes :

« on voulait pas trop s'éloigner de la famille et puis même du quartier, on a nos habitudes, on connaît un peu tout le monde. C'est toujours plus évident que quand on arrive dans un endroit où on connaît personne » (Nasser).

Les habitudes de vie, la maîtrise des usages et des codes caractérisant un ancrage profond avec des repères et un tissu social à leur image ont été, pour un habitant sur six (dix sur soixante dans notre échantillon soit près de 17%)) déterminants pour « rester » dans le quartier ou à proximité. Ainsi, cette habitante de Melun n'imaginait pas une autre façon de vivre que celle qu'elle avait connue pendant presque 30 ans :

*« il fallait partir, il fallait partir, on n'avait pas le choix, …mon mari est né là, mes beaux parents habitaient là, mon mari a 53 ans, ... en fait Beauregard (*quartier actuel) *c'était bien, c'était calme* (de réputation),*…les dames elles étaient en bas avec leurs enfants …on avait gardé cette idée là de Beauregard, mais voilà entre temps ça s'est dégradé… j'ai déménagé au mois d'août 2011 et en décembre 2011 c'est là que je me suis rendu compte où que c'est que j'étais tombée … »* (Rosa).

Deux images d'habitantes, Rosa qui ne se sent pas intégrée, qui vit comme une « étrangère » dans son nouvel environnement qu'elle pensait similaire au précédent, qui a le sentiment d'avoir été trompée et Véra qui est arrimée à ses habitudes et ses repères, illustrent cette relation forte qui s'instaure entre espace habité et habitant, qui façonne les attributs

[216] Guérin-Pace F., *Le quartier entre appartenance et attachement : une échelle identitaire,* in Authier JY, Bacqué MH., Guérin-Pace F., *« Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales »*, Paris, La Découverte, 2006, p. 160-161

identitaires des individus et des groupes d'appartenance, qui cimente les habitudes et qui donne sens et contenu aux relations sociales, à l'« image de soi ».

Même quand le quartier apparaît au travers des propos des ex-habitants du quartier, comme un espace « virtuel » lié plus à leur histoire personnelle qu'à des pratiques qui leur feraient défaut (telle la cave qui existait à J. Ferry évoquée par Germaine qui avouera ne jamais y être descendue), il a inscrit au-delà des souvenirs une empreinte tenace sur les représentations.

Ce témoignage d'une locataire qui a bénéficié d'un relogement à Melun dans un petit immeuble social de 12 appartements, proche du Centre-ville, réfère à une représentation quasi idyllique (relevant presque du mythe) de l'ancien quartier, utopie qui fait office d'écran et pollue son intégration dans un nouvel environnement :

« ben, on s'habitue, on essaye quoi …On préférait J. Ferry, c'était plus petit mais beaucoup plus convivial. Peut-être parce que j'ai grandi là-haut, c'est peut être nostalgique. À J. Ferry, je me suis jamais plainte. C'était vieux, vieux, on commençait à avoir de l'humidité, un coup de nettoyage et d'isolation c'était reparti…» (Sabrina, utilise « on » pour je)

En fait, la nostalgie que Sabrina entretient est assez confuse, tantôt axée sur le quartier qu'elle présente comme « une grande famille » mais qui ne paraît pas avoir laissé de souvenirs précis (peut-être parce que, adolescente, elle faisait beaucoup de sport et de compétitions et ne se mêlait pas vraiment aux autres, peut-être parce que du fait de son niveau de diplôme - elle est titulaire d'un DEUG de Droit - elle ne souhaite pas être identifiée aux habitants des quartiers nord ?), tantôt référée au logement qui n'était pas sans présenter de désagréments (humidité).

Sur la base des témoignages recueillis, les déterminants permettant d'apprécier la prégnance du quartier semblent pouvoir être regroupés en trois ensembles, selon leur nature :

- Déterminants de nature démographique appréciés à partir des données afférentes au sexe, à l'âge et à la situation familiale (Germain est marié, père de deux petites filles et a déclaré *« si j'aurais pas eu les enfants, je serais resté à Melun, j'étais bien avec tout le monde, j'avais pas d'ennemi, partout où j'allais j'étais bien reçu, je voulais pas que mes filles… »*)

- Déterminants de nature sociale appréciés par le niveau de diplômes et par le statut d'occupation du nouveau logement (Jessica, Manuel, Roland, Volcan, …),

- Déterminants de nature géographique tenant à la localisation de la nouvelle résidence (éloignement de l'ancien quartier et des zones d'habitat collectif) et au profil de la trajectoire résidentielle (ont quitté le logement social) ascendante dans les deux exemples.

Les éléments constitutifs de ces propriétés se présentent en fait comme des compléments aux caractéristiques démographiques de la population de l'échantillon et seront mobilisés pour établir les profils-types qui seront proposés ultérieurement.

Au cœur des transformations-évolutions consécutives à la mobilité résidentielle observée, le voisinage[217] est apparu comme étant contributif à l'appréciation des sociabilités développées et révélateur de caractéristiques identitaires singulières.

II.1.2 LE QUARTIER : UNITÉ DE VOISINAGE À DENSITÉ VARIABLE

Si le quartier est l'échelon de vie sociale urbaine signifiant, le voisinage peut être considéré en son sein comme la plus petite unité de vie collective pouvant témoigner d'un rapport à l'espace plus ou moins dense et de pratiques sociales singulières.

Pour T. Tellier [2009, p.91] c'est le niveau des revenus qui nourrit la disposition aux relations de voisinage, ainsi plus le niveau des revenus est élevé, plus le désir de s'ouvrir sur l'extérieur est fort donc plus le désir de relations avec le voisinage s'exprime. La morphologie de la population étudiée présentant, à quelques rares exceptions, une grande homogénéité (appartenance sociale, niveau économique et culturel, ancienneté de résidence), nous a conduit à constater une relative similitude des comportements, et de ce fait n'a pas permis de valider cette hypothèse selon laquelle les hiérarchies économico-culturelles sont à même de peser sur les relations de proximité. Cependant, l'argument selon lequel les relations sociales se trouvent atrophiées lorsque les groupes les plus dynamiques et en voie d'ascension sociale quittent les grands ensembles, ne saurait à lui seul être invoqué a priori car au-delà des différenciations sociales et des considérations liées à la morphologie de la population, la

[217] McKensie R., *Le voisinage,* in Grafmeyer Y. et Joseph I., *L'École de Chicago,* op. cit. 1979(1990-2004) : « Le terme de voisinage a deux connotations générales : la proximité physique par rapport à un objet repère donné, la familiarité des relations entre gens vivant très près les uns des autres », p. 235

morphologie de l'habitat semblerait également opérer sur les relations du voisinage (densité et forme).

La présente recherche offrait un cadre de référence et des opportunités pour établir ou infirmer cette corrélation entre l'habitat et les pratiques de sociabilité, d'un groupe social relativement homogène, au sein d'un même lieu de vie (le quartier, le bâtiment, l'escalier, le logement), et vérifier l'hypothèse avancée selon laquelle l'intensité et la fréquence des relations seraient plus restreintes dans l'habitat collectif, « plus on a de voisins, au sens physique du terme, moins on se reconnait et moins on « voisine »[218]. Afin de vérifier cette affirmation, la nature et la densité des relations de voisinage imposaient une distinction entre les populations en fonction du type architectural de l'habitat et du statut d'occupation (locatif/accession) du logement d'arrivée, ainsi que de la densité du peuplement, à l'issue de l'opération de mobilité. Cette distinction faite, le format des relations de voisinage pratiquées est apparu se distribuer sur une échelle (qui sera notre grille de lecture) assez dispersée allant de la quasi-absence de relations ou du strict « bonjour-bonsoir», à l'échange de petits services et aux rencontres conviviales.

Ainsi, deux schémas se distinguent : pour un premier groupe, une convivialité et des relations de voisinage en reconstruction déployées sur une échelle relativement large, pour un second groupe, une question affinitaire déterminant à la base la nature et les relations de proximité.

Des relations de voisinage en reconstruction

Au sein de ce schéma, à nouveau deux sous-groupes sont à distinguer:

En premier lieu, les populations qui n'ont changé ni de statut (sont restées locataires d'un logement social), ni de type d'habitat, c'est-à-dire celles (majoritaires soit 33 individus de notre échantillon) qui ont été relogées dans un contexte similaire au précédent (immeubles de grande capacité), développent de nouvelles relations de voisinage selon des processus gradués mixant observation et/ou attente que l'autre « fasse le premier pas ». Ces relations consistent soit en tentatives de duplication des relations pratiquées antérieurement soit par le marquage

[218] Héran F., « Comment les Français voisinent ? », *Économie et statistique*, n°195, 1987, p.43-59

d'une certaine distance avec le nouvel environnement. Attitudes imputables au fait que la mobilité « subie», qualifiée d'expulsion par certaines habitants, alliée à des pratiques routinières et parfois à une capacité à aller vers les autres empreinte de méfiance, a, d'une part, brouillé les liens qui existaient dans l'ancien habitat («*on se retrouvait entre voisins »,* Maryse à Melun) et d'autre part impliqué la reconstruction de formes nouvelles de convivialité. Pour ce premier groupe, les relations de voisinage en construction se dispersent sur une échelle de convivialité plutôt large allant du « chacun pour soi » à « un voisinage pas si mal ».

À l'une des extrémités de cette échelle, se situent les personnes pour lesquelles les relations de voisinage, dont elles sont nostalgiques, se situent en rupture par rapport à ce qu'elles ont connu dans leur précédent habitat et sont imputables soit à une convivialité moins spontanée et une solidarité plus ténue, soit à une confiance non aboutie, soit aux obstacles rencontrés pour reproduire les habitudes antérieures sans les remettre en question, soit à une distance sociale réelle ou virtuelle peu propice aux échanges et au rapprochement.

Ainsi, la disparition de la convivialité rime parfois avec disparition de certaines valeurs et particulièrement de la solidarité :

« Ici, c'est chacun pour soi tandis que là-bas quand j'ai eu mon opération grave je pouvais pas me mettre debout, j'allais toquer chez n'importe quel voisin, il nous emmenait à l'hôpital, là on ose même pas, des fois quand il y a des problèmes de télé j'ose même pas aller toquer chez les gens … non franchement c'est un tout… Les gens ils sont froids … »(Zéna).

Alors que pour d'autres individus qui bien qu'ayant emménagé dans un immeuble similaire au précédent, au cœur de la ZUP de Nemours, c'est le manque de confiance qui semble l'affecter :

« ici j'ai une seule voisine, là-bas c'était une grande famille, je partais je laissais les clés à ma voisine, elle partait elle me laissait ses clés. … on s'entendait à merveille, aussi bien avec les personnes qui arrivaient c'était la même chose, … » (Justine).

La référence à la « grande famille », convoquée à de nombreuses reprises, est révélatrice de cette solidarité spontanée[219] apparentée à la solidarité mécanique caractéristique des sociétés

[219] McKensie D., *Le voisinage*, in Grafmeyer Y, Joseph I., op. cit., p. 239 : « la solidarité de voisinage traditionnel est de type spontané, irréfléchi : c'est la réponse donnée par la nature humaine à des stimuli communs »

traditionnelles, familiales dans lesquelles les individus partagent les mêmes valeurs, et les mêmes croyances [Durkheim, 1930].

« *le logement à J. Ferry, c'était une famille, une famille, on discute de tout et de rien, on mange ensemble, on rigole ensemble, on pleure ensemble, on donne nos opinions. C'est ce qui compte. Les enfants c'est pareil… avec les voisins ...on descendait, il y en a un qui allait chercher quelque chose, et après …on a même mangé dehors, on se mettait des tables, on était tous pareil, tout le monde se connaissait tous, sur 12 bâtiments* (escaliers je pense) *on va dire qu'il y avait peut-être 2 ou 3 bâtiments qu'on se connaissait pas parce que c'était des personnes vraiment plus âgées que nous ou des gens qui venaient à peine d'arriver*» (Faty)

Ces propos confirment d'une part que le choix du nouveau logement et du quartier a été fait dans l'optique de poursuivre ou reproduire les habitudes précédentes (« *les dames elles étaient en bas avec leurs enfants, voilà on avait gardé cette idée là de Beauregard, mais voilà entre temps ça s'est dégradé.. »*, Rosa), d'autre part que les difficultés pour s'adapter, se créer de nouveaux repères, adopter de nouvelles normes et retrouver une forme de convivialité demandent une remise en question des représentations (identité pour soi) et des relations sociales pratiquées précédemment.

Néanmoins, pour ces deux habitantes, il semblerait que le processus soit amorcé et qu'un début de rapprochement annonce une mutation vers de nouvelles habitudes, le signal pouvant en être la pratique du bonjour-bonsoir (déclinée par plus d'un habitant sur deux).

« *…Dans l'ascenseur, des fois, ils disent même pas bonjour. Quand je rentre et qu'il y a quelqu'un dans l'ascenseur c'est à moi de dire bonjour mais quand je suis déjà dans l'ascenseur et que la personne rentre et qu'elle baisse la tête, qu'elle dit pas bonjour, moi je dis, c'est pas grave, c'est moi qui vais lui faire apprendre la politesse, je lui dis bonjour. C'est de là où ça part tout doucement »*(Faty),

« *Je m'entends bien que avec ma voisine du 3^{e,} on fréquente bien que les gens qu'on connait …par contre ici l'été , c'est pas agréable …ici, c'est bonjour, bonsoir, à part la dame que je parle plus…on est un peu casanier»* (Rosa), ces propos qui accordent une part de responsabilité à son auteur dans cette prise de distance avec le voisinage (« on est un peu casanier »),sont par ailleurs révélateurs de solitude et de nostalgie vis-à-vis de son ancien logement.

« ben on leur a dit bonjour tout cela, on s'est mis un ptit peu à discuter, ben eux aussi ils sont venus vers nous. On se dit un ptit peu casanier mais on discute plus souvent avec nos voisins que dans la rue avec personne quoi. Vous voyez même à G.Tunc quand on se croisait dans les escaliers, on avait notre voisine au dessus qui était charmante comme tout, on se disait

bonjour-au revoir voilà c'était tout. En dessous, pareil, le Mr il était pompier on le voyait des fois sur son balcon, « ah, bonjour ça va ». Ici on a quand même des discussions » (Pascal).

Pour cet habitant, particulièrement stigmatisé du fait de sa situation personnelle (différence d'âge importante avec sa compagne handicapée et père d'une petite fille), les relations de proximité très limitées dans l'ancien logement s'apparentaient à une « distance sociale » (référence au monsieur pompier) qui semble être moins présente dans son nouvel environnement.

L'effet distance sociale semble percer également, mais dans un sens moins positif au niveau de la convivialité et du voisinage, chez certaines personnes qui ont effectué une mobilité dans le périmètre de leur quartier d'origine et qui ressentent un sentiment de « déclassement » du fait de l'évolution des populations de leur nouveau voisinage:

« *Avant il y avait une grande convivialité avec les voisins, un coup de main si besoin. Les immigrés avec des besoins pour remplir les dossiers de scolarité des enfants …les gens étaient sympas, la population différente, le niveau social était plus élevé. ..Maintenant, pas de convivialité, bonjour/bonsoir de l'ensemble des habitants. Je ne côtoie plus les mêmes personnes, j'ai changé ma façon d'être, je garde ma personnalité, je m'adapte sans tourner le dos aux autres, je prends des nouvelles. J'en ai pas vraiment besoin, j'ai ma famille, mes amis mais pas forcément là sur place »*(Manuela).

Globalement, en dépit de quelques situations atypiques (Françoise, Martine, Hafida, Orgun) la prise de distance avec le voisinage de proximité ne semble cependant pas due à une discrimination de nature sociale car, comme nous l'avons mentionné, une certaine homogénéité règne dans les unités d'habitation du périmètre étudié, mais plus à des comportements et des formes de solidarité à mettre au crédit de conditions de vie particulièrement contraignantes et aux évolutions de l'environnement :

« …au moment du 1er janvier, de Noël on se mettait sur le balcon, on criait « bonne année, joyeux noël », depuis qu'on est là, plus rien, c'est calme, les gens sont plus ..peut être que ça vient de ce qui se passe aussi, que c'est la vie d'aujourd'hui qui veut ça…. Je connais pas trop les gens qui habitent autour, je sais qu'il y a beaucoup de personnes âgées, des couples avec des enfants y en a aussi, mais je pense qu'ils sont tout le temps en train de courir, tout le temps, tout le temps il y a plus cette envie de, de … je trouve que les gens s'amusent moins qu'avant, voilà c'est mon sentiment, je pense que c'est la vie d'aujourd'hui, la conjoncture, je pense, je pense » (Maryse).

Il apparaît que les habitants qui se désignent comme responsables de leur choix de logement (Rosa, Faty, Maryse, Manuela), qui souhaitaient conserver un relationnel auquel ils avaient

contribué et qui leur permettait d'entretenir familiarité et convivialité, découvrent un environnement qui ne correspond pas ou plus à leurs représentations, leurs habitudes. Amères et exprimant leurs regrets voire leur désappointement, ces personnes précédemment actives et entretenant une vie sociale développée ont tendance à se replier sur leur intérieur et la famille au détriment de l'extérieur.

« Ils parlent quand ils ont besoin, je vous donne un exemple : je travaille dans le déménagement donc il fallait des cartons (pour une locataire de son escalier), *Monsieur (ton mielleux de cette dame), est ce que vous pourriez avoir quelques cartons ? ok, je vous les donne. Et après elle ne parle plus, moi je veux bien mais après c'est à peine bonjour quand ils descendent ...Une autre anecdote : une dame super sympa que j'ai aidé à monter ses courses, m'a invité, je croyais que c'était pour le rhum, j'arrive c'était pour la prière. Je lui ai dit excusez moi, c'est pas pour moi* (gros rire)…» (Serge)

« ...Au 11 (ancien bâtiment démoli aujourd'hui) *tout le monde s'entendait, si besoin de sucre, de sel, de récupérer les enfants à l'école, on se dépannait, ...ma voiture est en panne, tu peux me donner un coup de main ... »* (M. Sophie).

Pour le *second sous-groupe* d'habitants dont la mobilité s'est effectuée dans un environnement moins dense (12 en habitat semi-collectif neuf, 7 en pavillonnaire social), qui se sentent valorisés par leur nouvel environnement, les relations de voisinage se pondèrent en fonction de critères liés autant à la morphologie des populations (âge, ancienneté de voisinage), qu'aux espaces construits ou à un effet réseau, la distance sociale apparaissant ne pas être le critère dominant.

Sur la base de ces critères, les relations de voisinage en construction s'appréhendent selon deux schémas :

- *le premier reposant sur* ***des relations plutôt superficielles ou occasionnelles*** *liées soit à la durée soit aux opportunités :*

Le temps de latence observé pour valider un rapprochement avec le voisinage et nouer des relations semble s'assimiler chez certains habitants à une attitude de « défense sociale » qui correspondrait à la recherche d'un équilibre, au maintien d'un ordre social que des contacts prématurés ou considérés comme intrusifs seraient susceptibles de détruire [Haumont N., 2001, p.89]. Plus qu'à une forme de distance sociale qui ne semble pas être avérée, la

distanciation observée dans certaines situations serait plus à imputer à la recherche d'une forme d'équilibre spatio-temporel à l'adresse de cet « ordre social » :

« *selon comme je les connais, quand je les connais pas, on est sur du « Bonjour/bonsoir », …je mets du temps aussi dans les relations, j'apprends à connaître les gens, je me familiarise pas trop vite avec le voisinage.* » (Christelle, habite un petit collectif en ville nouvelle),

« *… ma voisine, on se voit plus l'été, ça m'est arrivé d'aller prendre un café chez elle plusieurs fois, elle a besoin de parler et moi je suis très ouverte et je ne juge pas les gens alors .. elle s'est libérée, on a quand même des bons rapports toutes les deux. Mais on n'est pas tout le temps fourrée l'une chez l'autre (c'est pas intrusif). Il y en a une autre, des fois on a des problèmes pour se garer, je lui propose ma place parce que j'ai droit à deux places…* » (Sophie, famille monoparentale, relogée dans un petit collectif pavillonnaire en bande situé en ville nouvelle) ,

« les habitants franchement ils sont sympas, nous on s'est adapté vite fait, on dirait qu'on les connait depuis longtemps. Au début les gens ils disent bonjour après ça vient tout seul, ils font confiance quoi … » (Hayatte, conviviale et un peu frustre, relogée dans un petit collectif dans un autre quartier de la ZUP à Melun),

Ces témoignages émanant d'habitants de la génération des 35-45 ans, recouvrent des attitudes distanciées et peu conviviales qui donnent aux relations un caractère superficiel peu contributif à l'émergence d'un sentiment d'appartenance collective et à l'instauration de solidarités de voisinage.

Cette attitude de « défense sociale » est également perceptible chez les habitants qui restent accrochés à leur expérience passée et pour lesquels les relations de voisinage associées aux solidarités sont plus une affaire d'occasion ou d'opportunité que l'existence d'un lien d'appartenance avéré :

« *… Mes voisins viennent m'arroser mes fleurs mais ils sont plus tout jeunes…les autres habitants du quartier, si on peut dire que c'est un quartier: on se voit pas, on se fréquente pas du tout, à part mon voisin et une dame …mais je pense qu'ils sont très sympas*(les autres habitants) »(Claude)

Cependant, l'arrosage des fleurs, démarche qui nécessite de laisser le logement libre d'accès « aux voisins » est une marque de confiance indéniable, mais semble être dans le contexte de l'étude plus un effet générationnel qu'une attitude de convivialité caractérisée (cette dame avouant ne pas fréquenter les ménages plus jeunes). Alors que pour un autre habitant plus jeune, ce genre de services (non rencontré en dehors de ces deux entretiens) signifiait des relations de voisinage révélatrices de confiance et d'entraide :

« *…ils partaient en vacances, j'allais arroser leurs plantes, donner à manger au chat....là on est arrivé, les voisins ne disaient pas trop bonjour, on dit une fois puis .ils répondent pas, ils connaissent pas … »*(Volcan).

L'entraide semble avoir disparu du référentiel des bonnes pratiques (jeunes qui aidaient à monter les ravitaillements, dépannage de voiture, courses) qui contribuaient à la convivialité et au « bien vivre » dans les quartiers :

« *… ma fille m'emmenait faire des courses, ils étaient en bas (*les jeunes) *et m'ont monté les courses jusque devant ma porte…mais voilà quoi on a peur* ***…»,*** Rosa.

« …quand j'arrivais avec des paquets comme j'habitais au 3e, les enfants me voyaient et venaient m'aider, tiens rien que ça... », M.Sophie.

« Enfin, ce que je déplore un ptit peu c'est que là on est déraciné, on n'a pas du tout de contact avec les gens, c'est même un peu embêtant, parce quand on a un bon voisinage, on peut se rendre des services pour les enfants et tout ça et puis même pour les commissions. Voyez pour Mme B. des fois je lui ramène des commissions. Et puis même, j'ai des amis je leur fais leur shampoing colorant. Quand on veut il y a des choses à faire… », Germaine.

Pour ces habitants, la mobilité qui leur a été imposée semble avoir mis fin à des pratiques de voisinage et à une mentalité du « service rendu » pour s'inscrire dans de nouvelles relations sociales dénuées de convivialité, de confiance et de réciprocité.

- *Le second référant à un* ***système de valeurs*** *ou à des* ***normes sociales*** *:*

Ainsi, les relations de voisinage sont parfois assorties, au-delà de la convivialité, à la vigilance et au respect du bien commun :

« Le voisinage, il est pas si mal que ça, pas si mal que ça, dommage que les gens ne prennent pas conscience parce que c'est quand même une chance d'avoir cet immeuble qui reste dans une optique familiale, … ils n'ont pas pris conscience qu'il fallait y faire attention comme si c'était à nous. ...J'ai de très bonnes relations avec les parents, pas mauvaises avec les enfants mais une incompréhension, surtout incompréhension du laisser-aller des parents … » (Alain).

La sauvegarde du bien commun qui est invoquée par Alain révèle sa conscience d'appartenir au groupe de voisinage, appartenance qu'il revendique tout en marquant sa différence au niveau des valeurs de référence (« *le père de ce gamin me fait des courbettes, je n'en demande pas tant, qu'il tienne ses enfants, c'est tout »,),* un système de valeurs (respect des personnes et des biens notamment) dont l'absence ou l'ignorance conduirait à la

désagrégation d'une certaine conscience collective et son corollaire de solidarité remettant en cause le caractère « naturel » de la solidarité.

En référant à un système de valeurs reposant sur la cohésion sociale et le vivre ensemble, concepts récurrents dans cette analyse, ces constats accrochent au comportement des habitants un rôle de marqueur référant à une identité collective doublée d'un sentiment de propriété morale. Ces marqueurs mettent « au pied du mur » les motivations des habitants et entretiennent un « être » et un « avoir » révélateurs de leur système de valeurs qui, peut-être inconsciemment, les incite à une prise de distance avec le voisinage. La confiance est un des éléments de ce système dans lequel l'effet durée intervient sans doute, cet effet pouvant difficilement s'apprécier dans le contexte de l'étude dans la mesure où l'installation des habitants, particulièrement peu mobiles (la durée médiane de présence dans l'ancien logement se situe entre 16 et 18 ans : « *…là bas on se connaissait depuis des années* », M. Sophie), dans le nouvel environnement est relativement récente (environ deux ans).

Néanmoins, l'envie d'afficher certaines valeurs qui semble percer dans l'habitat collectif classique (immeubles collectifs traditionnels), notamment quand il s'agit de combattre les incivilités, peut expliquer une certaine mise à distance du voisinage. Quelques situations en attestent : intervention auprès des propriétaires de chiens suite à salissures des les parties communes (Claude), quasi-délation concernant des poubelles jetées par les fenêtres (Zéna), tentatives de pédagogie auprès des enfants suite à dégradation des parties communes(Alain).

En revanche, pour cette habitante de Melun qui entretient l'ambiguïté car, pour elle, le logement social semble être vécu comme une déchéance, parallèlement à son changement de situation familiale intervenu en 2007, la distance sociale est sans équivoque :

« *Moi je suis d'une catégorie professionnelle assez basse, mais je m'intègre plus facilement avec les gens qui ...parce qu'avant je vivais aisément avec mon mari, donc je suis restée sur euh , même si j'ai plus les moyens maintenant j'ai quand même une certaine culture … on avait d'autres fréquentations* (son ex mari est cadre à la Snecma), *c'est vrai qu'avec certaines personnes je mets quand même un peu les barrières, on avait d'autres amis communs, on avait d'autres fréquentations. Oui c'était la petite bourgeoisie quoi. Bon ben moi je suis tombée de bas hein …mais mentalement je suis quand même restée …et c'est peut-être pour ça que je mets un peu des barrières. Mais j'ai un gros cœur…* » (Sophie).

S'éloigner de l'ambiance et de la densité du quartier, des logements collectifs (dans lesquels elle avait été relogée dans un premier temps), pour retrouver un habitat de style pavillonnaire qu'elle fréquentait avant son divorce, semble être l'éléments qui anime Sophie et qui lui procure (au-delà de l'effet d'image apprécié infra) les repères qui lui faisaient défaut dans son précédent logement.

Pour d'autres habitants relogés dans un contexte similaire à leur environnement précédent, le maintien de relations de proximité (affinités de groupe ou appartenance à un réseau), au détriment des relations de voisinage, apparaît révéler un sentiment d'appartenance prégnant associé au marqueur social que représente l'identité collective du groupe.

Telles, ces locataires qui se considèrent comme étrangères ou acceptées par défaut, c'est-à-dire peu intégrées à leur nouvel environnement, et qui continuent à entretenir leur ancien réseau au détriment de la construction de nouvelles sociabilités de voisinage :

« *ce sont pas les mêmes personnes* (les voisins actuels)*, ce sont pas les mêmes voisins, …, mon voisin là crache par-dessus son balcon, se croit tout permis, le bâtiment c'est à lui, se permet de cracher…ça n'a rien à voir, avant, une amitié depuis 15 ans avec certains, les enfants ont été à l'école ensemble, les enfants avaient tous leurs copains, c'était une bande, il y avait pas mal de monde* …(nomme les familles) *et on s'entendait tous très bien, là c'est l'intrus qui arrive quoi !»*(M. Sophie, relogée dans un collectif « traditionnel » similaire à celui qu'elle occupait précédemment).

« …Au 11 (son ancien bâtiment démoli) *on s'entendait tous, si besoin d'huile, de lessive, on se dépannait, ça n'a rien à voir, … on s'entendait tous très bien, là c'est l'intrus qui arrive quoi ! »* (Renima).

Aux mécanismes de solidarité mécanique manifestés par ces deux habitantes, s'accroche la nostalgie d'un « entre-soi » révélateur de pratiques, d'habitudes et d'un système de valeurs dont un des buts est de permettre de se connaître et de se reconnaître tout en créant une distance symbolique avec l'environnement (social et spatial). C'est le sens donné par Bruno qui par ailleurs a conservé une distance certaine avec son voisinage car il semble entretenir un sentiment de dominant du fait de sa profession (éducateur spécialisé) et de sa connaissance du milieu, d'où son affirmation « *qui se ressemble s'assemble* ».

Pour cette première catégorie dont la mobilité se résume à un changement de logement au sein soit du même environnement soit d'un environnement moins densifié mais présentant des

similitudes, sans affecter le statut d'occupation, conduit à valider l'analyse proposée par R. Hoggart établissant l'évolution progressive des situations établies [Hoggart, 1970, p.184] et à distinguer :

- les habitants pour lesquels le déménagement n'a pas changé grand-chose ni dans les habitudes ni dans les comportements et qui préservent un « entre-soi » plus ou moins distancié (représentatifs de deux habitants sur trois environ pour l'ensemble de l'échantillon) : ceux qui se fréquentaient continuent à se fréquenter lorsque la distance (géographique) le permet (tels Faty, Christian, Milouda), ceux qui ont tendance à entretenir une certaine distance avec le nouveau voisinage ne cherchent pas à lier des relations au-delà des civilités (telles Zéna, Justine, Elisa), ceux qui sont réalistes et objectifs et qui considèrent la situation adaptée à leur condition sociale mais qui se positionnent en gardiens d'un système de valeurs citoyennes (tels Hayatte, Alain, Claude),

- les habitants (environ 20% de l'échantillon) qui déplorent la disparition de la convivialité qu'ils assimilaient à une solidarité mécanique, et qui refusent de considérer les changements qui les affectent à titre personnel (vieillissement ou maladie, modification de la structure familiale, changement de voisinage, dégradation de la situation économique,…) qui auraient pu se produire de la même façon dans leur ancien logement, et rendent les autres responsables, en l'occurrence les promoteurs de la rénovation (Baptiste, Renima, Serge, Rosa, Faty, …). Quelques témoignages de cette convivialité disparue et regrettée :

« …j'avais des copains de notre âge au 11 (rue P. et M. Curie), *même les parents on s'entendait très bien avec c'était assez convivial, pas rare que quelqu'un fasse un plat et l'offre… la convivialité, le partage avant, alors que depuis deux ans et demi qu'on est là, rien, même pas dire bonjour. C'est général, ce sont peut-être des personnes très sympathiques mais il n'y a pas vraiment de contacts avec ces gens-là, avec nos voisins, on n'en a pas…»* (Baptiste, jeune adulte)

« *il y avait un échange tout le temps, quelqu'un avait un enfant à ramener de l'école, besoin de faire une course, enfin tout ce qui est normal entre voisins, je trouve »*, (Nathalie - 42 ans)

« *en HLM, t'es jamais chez toi, …j'ai été heureuse là-bas, j'ai eu plus de joies que de peines …* (Maryse, la cinquantaine).

Cependant, en dépit de cette distinction, ces habitants caractérisés par une vie sociale plutôt atone, des relations de voisinage peu denses et une appartenance plus mono-objet que diversifiée (centrée sur le cercle privatif sans appartenance à un collectif de travail ou associatif ou militant), en développant et entretenant un sentiment d'appartenance à une communauté

circonscrite comme figée avec peu de capacités d'évolution, s'inscrivent dans une forme d'identification communautaire [Weber, 1925 trad.1971]. Cette forme d'identification a été définie comme référant à des « relations sociales fondées sur le sentiment subjectif (traditionnel ou émotionnel) d'appartenir à une même collectivité » et se manifestant par des actions reposant sur la tradition c'est-à-dire des relations de longue durée tendant à faire naître des valeurs sentimentales.

Dans le cadre de nos travaux, ces valeurs sont apparues d'autant plus prégnantes, chez les personnes répertoriées dans ce groupe, que, soit du fait de conditions économiques devenues plus difficiles, soit d'un effet de génération, soit de l'existence d'un phénomène d'ignorance de l'« autre » ou l'expression de la volonté de rester « entre-soi », leurs comportements concourent à une prise de distance avec le voisinage et une convivialité moins spontanée.

Bien que n'étant pas totalement absente chez les ménages qui ont réalisé une mobilité vécue comme « ascendante » soit par accession, soit par un relogement dans un pavillon en bande ou un petit collectif (deuxième groupe), cette « réserve » à aller vers l'autre, à construire des relations de type « convivial », à s'exposer et à accepter les effets d'une nouvelle itération du processus identificatoire, tout en étant soumise à tensions, s'exprime dans des formes affinitaires.

Le voisinage : une question affinitaire

Les individus qui s'inscrivent dans ce second groupe sont soumis, selon la définition à laquelle nous nous sommes référés [Weber, trad. 1982], à une socialisation distincte d'un conditionnement passif d'appartenance, mais à des modalités volontaires susceptibles de générer des « formes identitaires » singulières soumises à des appartenances multiples susceptibles d'évoluer dans un parcours de vie. Ces formes identitaires ou *sociétaires* diffèrent des formes dites « communautaires », identifiées chez les individus du groupe précédent, en ce sens qu'elles sont considérées comme résultant de choix personnels et non comme des assignations héritées. Elles s'inscrivent dans des relations sociales fondées sur le compromis ou la coordination d'intérêts motivés rationnellement (soit « ententes rationnelles par engagements mutuels » soit relations portant sur un rapport de moyens à une fin qui s'impose).

Ainsi, cette habitante qui invoque son statut de commerçante pour justifier sa rupture avec son groupe d'origine (groupe résidentiel et ethnique) et sa situation actuelle caractérisée par la quasi absence de relations de voisinage :

« je m'entendais avec les gens c'est comme maintenant. Tout le monde, oui, oui. Et maintenant quand on se voit on est content, je les vois moins qu'avant…oui j'ai recréé un voisinage avec les gens de la ville mais les relations sont un peu particulières du fait du salon…j'aime le contact, j'aime les gens, j'aime faire les marchés… ». Puis, me présentant une vieille dame à qui elle offrait un thé à la menthe *« je la rencontrais dans Nemours, je trouvais qu'elle avait beaucoup de classe et maintenant elle est devenue mon amie…* », ses intentions de rattachement (« entente rationnelle ») à un autre groupe que celui auquel elle est assimilée (Chadya est franco-tunisienne) et son besoin de reconnaissance sociale sont mis à jour.

D'autres cas de figure s'inscrivent, parfois en creux, dans ces stratégies « rationnalisantes » :

« À *Melun, non, non pas de relations avec les voisins tout le monde discutait en bas quand on se croisait quoi. Ici, certains voisins on va chez eux, ils viennent chez nous, pas tout le temps mais de temps en temps… une relation de confiance avec un voisin au moins … »* (Germain),

« C'est au-delà du bonjour/bonsoir, des barbecues, ça c'est génial, les barbecues c'est super, je mélange, ça m'arrive d'avoir de la famille qui vient, j'invite aussi des gens du quartier à manger avec nous, même les voisins. Moi je suis convivial, … je vais vers les gens qui sont simples, quand je vois une personne de simple ça me correspond quoi, les gens qui se croivent supérieurs aux autres, moi je sais pas ça …là on a la chance d'avoir quelques voisins qui sont gentils, c'est vrai que je les mélange avec la famille de ma femme et tout, il y a pas de problème quoi…. » (Manuel).

Ainsi, que ceux qui se réfèrent à un autre groupe qu'à leur groupe de voisinage résidentiel et expriment peu d'intérêt motivé rationnellement pour leur voisinage :

« Les relations au-delà du voisin, assez limitées ou c'est lui qui vient ou on s'invite quand l'occasion se présente, on descend le repas et on partage… Les autres c'est quand ils sont dehors… » (Cédric)

Cette seconde catégorie d'individus - qui ne concerne qu'une minorité de la population enquêtée (7 habitants) soit 12%, (essentiellement ceux que nous qualifierons de « transgresseurs » dans la suite de l'analyse) - s'appuie sur les relations de voisinage ou de proximité et les nouvelles sociabilités associées pour consolider son parcours résidentiel « ascendant ». Ces individus s'appliquent, tout en persévérant dans leur propre cheminement et en gardant une distance marquée avec leur groupe d'origine, à justifier leur accès à une catégorie sociale (groupe de référence) fonctionnant avec d'autres normes, d'autres codes,

d'autres habitudes de vie, à laquelle ils aspiraient. Ces habitants réfèrent à « des formes identitaires ou *sociétaires* (lesquelles diffèrent des formes dites « communautaires » définies par M. Weber) [Dubar C., 2000, p.29], en ce sens que leurs choix les éloignent des « assignations héritées » et, par un processus de rationalisation, leur permet l'autonomisation de leurs actions. Ce regroupement propose un éventail ouvert de situations assez contrastées dans lequel les relations de voisinage, dont le niveau d'intensité globalement plutôt faible est corrélé apparemment à l'âge des habitants et à la nature de l'habitat, vérifie, mais en partie seulement, l'hypothèse selon laquelle « plus on a de voisins, au sens physique du terme, moins on se reconnaît de « voisins » et moins on « voisine » [220] ».

Un constat qui tend à signifier que le quartier ne se présente pas véritablement comme une enclave culturelle avec des modes et des modèles de vie partagés, mais qu'il traduit un monde particulièrement atomisé et une identité collective peu affirmée et peu conscientisée.

Par ailleurs, la faiblesse des rapports de voisinage dans le nouvel environnement semble pouvoir s'expliquer par la faiblesse de l'interconnaissance et l'hétérogénéité des groupes appelés à cohabiter [Chamborédon-Lemaire, 1970, p.14] mais également par la durée de présence dans le nouveau logement. Néanmoins, le quartier, apprécié comme communauté sociale spécifique, apparaît comme étant en capacité de générer une « distance sociale » entre ses membres (le groupe résident) et son environnement » et comme pourvu de certaines capacités de régulation, qui, par exemple, tendraient à le tenir à distance du monde ouvrier dans lequel coexistaient une similitude de « modes de vie » et de « modèles culturels ».

La synthèse partielle des relations de voisinage construites par les habitants de l'échantillon traduisant ce déficit d'interconnaissance et l'évolution des modes de voisinage est récapitulée dans le tableau qui suit :

Relations de voisinage	**Entraide-services apéritifs/repas**	**Discussions**	**Bonjour Bonsoir**	**Quasi inexistantes**
Avant changement de logement	20 (33%)	13 (22%)	21 (35%)	6 (10%)

[220] Villechaise-Duport A., *Amères Banlieues-Les gens des grands ensembles,* Paris, Grasset/le Monde de l'Éducation, 2000, p. 30

Dans le nouveau logement	9 (15%)	15 (25%)	30 (50%)	6 -10%)

À l'examen de ces éléments, le constat le plus frappant se situe au niveau de la part croissante des personnes, passée de un habitant sur trois à plus de un sur deux (augmentation de 21 à 30 sur 54 réponses), qui limitent dans leur nouvel habitat, leurs relations de voisinage au strict « bonjour-bonsoir ». Un constat qui corrélé à la baisse encore plus marquée des relations se référant à des formes de solidarité mécanique (entraide, services, partage de repas) témoigne d'une distanciation révélatrice d'un effet d'individualisation des comportements et d'un repli sur la sphère plus intime, plus personnelle du logement.

Notons que (la taille de l'échantillon imposant de relativiser ces proportions), bien que la part des habitants (6 soit 10 %) pour lesquels les relations de voisinage étaient quasi inexistantes soit restée la même, ces constats tendant à établir une relative atrophie des sociabilités, lesquelles opèrent des réflexes contradictoires : deux éléments de l'échantillon (Rosa et M. Sophie) manifestant un réel isolement dans leur nouvel environnement alors que, parallèlement, deux (Christelle et Nathalie) tentent d'en sortir.

Concernant cette tendance qui conclut l'approche analytique du quartier, il convient de souligner que dans les quartiers où se développaient des interactions fortes entre espaces construits (escaliers, entrées, équipements, espaces publics) et certains groupes (jeunes particulièrement), force est de reconnaître que les conditions créées par la dégradation des conditions économiques, le sous-emploi et la part prise par l'« éducation de la rue » sur celle des parents et de l'école, en ont sensiblement modifié, voire altéré, le rôle et l'impact sur la vie sociale (espaces occupés par des groupes perçus comme délinquants).

En effet, si dans les années 1960, une enquête portant sur le rapport entre mobilité et vie sociale des nouveaux habitants de Sarcelles[221], établissait que le rythme de vie imposé aux populations représentait un obstacle majeur au développement de la vie sociale au sein de la cité, il apparaît aujourd'hui que le sous-emploi et le désœuvrement d'une fraction importante

[221] Enquête du centre d'information civique de la maison des jeunes de Sarcelles, *Correspondance municipale,* n°53, déc. 1964, établissait que seuls 5% des sarcellois travaillaient dans la ville et que seuls 19% parvenaient à disposer d'un temps de présence au domicile supérieur à 4 heures. In T. Tellier *« Le temps des HLM »,* op. cit., p.101.

de la population (pour rappel à la date de l'enquête de terrain, le taux des sans-emploi atteint 14% dans notre échantillon à Melun et 13% à Nemours, taux auxquels il convient d'ajouter les retraités qui représentent respectivement 17% et 16% et beaucoup de femmes sans emploi) ne sont pas vraiment contributifs à une intensification des relations sociales, ceux qui ont le plus de relations de voisinage ne sont pas systématiquement ceux qui sont sans activité. Il semble que les acteurs qui s'investissent le plus, soit dans les rapports de voisinage, soit dans des activités au sein du quartier, soit dans des activités associatives, sont souvent ceux qui ont une activité professionnelle. Pour ces habitants qui maximisent les ressources de tous ordres, manifestent une forte implication dans l'univers du travail et une gamme élargie d'activités extraprofessionnelles et de contacts interpersonnels, « le temps quotidien paraît se dilater » (Authier, 2001, p.82).

Cependant, à défaut d'interactions intenses entre les individus, le quartier est souvent considéré comme témoin d'interactions entre populations et environnement construit et/ou organisé diffusant un effet d'image constitutif d'une identité sociale (définie «comme image de soi que l'on cherche à donner aux autres et que les autres vous renvoient »), une image que la rénovation urbaine souhaite redessiner, reconfigurer.

II.1.3 LE QUARTIER : UN EFFET D'IMAGE, DES REPRÉSENTATIONS

Le relogement dans un environnement peu dense et surtout se différenciant des quartiers d'habitat social collectif classique (tours et barres), parfois dans une construction neuve ou d'aspect pavillonnaire apparaissent contribuer à la satisfaction de certains habitants soit parce que ces conditions nouvelles leur permettent de masquer quelque peu une situation personnelle vécue comme une déchéance :

« ça a toujours été un rêve d'être à Cesson, j'ai sauté sur l'occasion …parce que Cesson c'est pas facile d'avoir un logement, il y en a pas beaucoup, c'est tout neuf … il y avait pas beaucoup de logements sociaux…c'est plus reposant, c'est pas la ville, il y a pas de tours, c'est vraiment une petite ville, un petit village, même si ça s'est étendu …(Sophie).

Soit parce qu'il permet de donner à la trajectoire résidentielle une apparence valorisante et surtout moins stigmatisante :

« on avait honte de recevoir les gens de la famille, on avait certainement tort mais …et nos amis qui habitent Tours par exemple, on n'osait plus trop les faire venir »(Claude),

Une certaine symétrie se dessine entre les pratiques de voisinage évoquées au sein du quartier nouvellement « investi » et les images véhiculées, perçues ou imaginées, considérées sous deux angles : d'une part l'image supposée être reflétée (ou représentée) à l'extérieur par le quartier en cours de changement, d'autre part l'image des autres quartiers de la ville perçue par les habitants du quartier observé.

L'effet d'image reflété par le quartier ne laisse pas les habitants indifférents, même s'ils n'approuvent pas leur déplacement résidentiel, tout en révélant une certaine ambiguïté.

C'est le cas de cette melunaise très attachée à son ancien quartier et réinstallée à quelques centaines de mètres seulement, qui exprime une certaine satisfaction vis-à-vis de la rénovation en dépit du regret de ne pas avoir pu être davantage « acteur » :

«*… l'embellissement du quartier …c'est plutôt une bonne chose, ça sera positif à terme. On a essayé de le prendre en main mais on n'a pas été reconnus ni par l'Office, ni par la mairie »* (Faty),

D'autres plébiscitent quasiment l'effet d'image généré par les travaux :

« …quand on arrive et qu'on voit des cités comme celles-là ça donne pas envie de s'arrêter, je pense pas que ça donne une bonne image de Melun contrairement à ceux qui arrivent de Fontainebleau …ça serait pourquoi si c'est pas pour l'image, l'insalubrité dans les appartements ? ceux qui les entretenaient étaient corrects,… » (Roland)

La mise en valeur esthétique du quartier en cours de rénovation, celui dans lequel l'une habite ou celui dans lequel l'autre a passé une partie déterminante de sa vie, ce lieu de vie accroché à leur biographie, apparaît à leurs yeux rétablir une certaine vérité, leur vérité, et rendre effective l'estime, supposée bafouée, d'eux-mêmes. Effacer en quelque sorte la stigmatisation accrochée à leur biographie dont témoignait leur carte d'identité. Le renouvellement urbain est devenu l'opération qui leur rend honneur et considération en quelque sorte, qui implique le rétablissement d'une réalité maintes fois dévalorisée ou désavouée.

À l'inverse, pour d'autres, tel Baptiste à Nemours, réinstallé dans un immeuble de la ZUP et invoquant avec insistance le changement de statut des appartements désormais qualifiés de « résidentiels » (sous-tendant l'augmentation du loyer), c'est le scepticisme qui l'emporte :

« c'est une question d'image aussi, c'est mieux de parler de résidence, j'ai un peu le sentiment qu'ils ont tendance à oublier que c'est des appartements HLM, sociaux à la base, c'est mieux de parler de résidence, … il y a sûrement de bonnes initiatives derrière mais je pense que c'est plus un cache-misère que vraiment des sujets approfondis sur « comment améliorer la qualité de vie dans le quartier », c'est pas en mettant 3 façades colorées …à mon sens c'est pas ça qui changera grand-chose. Je vois pas comment on peut améliorer la qualité de vie de personnes qui sont dans des logements sociaux déjà si à la base on augmente leurs loyers et les impôts locaux …c'est pour ça que ça revient à l'idée d'image, ça fait bien d'avoir un joli quartier avec des belles couleurs, mais non y a pas vraiment de différence dans le confort que ça » (Baptiste).

Ces propos tempèrent largement les effets valorisants et « déstigmatisants » de la rénovation, tout comme ceux de cette locataire pour qui l'effet d'image et le changement de regard des extérieurs n'est pas au cœur des conditions de vie des habitants du quartier :

« …embellir, je veux bien mais quand on nous enlève tous les arbres …maintenant c'est que du béton et des grilles, qu'on me dise pas qu'on embellit le paysage. On embellit les tours (extérieurement), *on détruit l'intérieur, je sais pas comment les gens perçoivent ça … je pense que ça va plus leur plaire* (aux gens du Centre-ville)*, ça rentre plus dans leurs …*(standards) *c'est un peu normal,… »* (Sophie).

Au-delà des effets d'ordre esthétique, ce témoignage acte la partition qui existe entre les habitants du quartier et les habitants des autres quartiers de la ville de Nemours et plus particulièrement du Centre-ville. Partition et effet de frontière copieusement alimentés par le sentiment d'insécurité latent dont sont affectés les quartiers d'habitat social, d'ailleurs baptisés « zones urbaines sensibles » suite aux violences urbaines qui ont éclaté à partir des années 1990 et accompagné la transformation des quartiers (croissance forte du chômage, notamment celui des jeunes, augmentation des inégalités, généralisation des incivilités, apparition de trafics de drogue) [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p.23 et 25].

Une situation qui pérennise un climat de suspicion et de méfiance :

« …quand on est de garde, les clients du Centre-ville ne viennent pas, ils se sentent pas en sécurité » (pharmacien du Mont Saint Martin),

« *…le regard* (des personnes rencontrées au Centre-ville) *était « mauvais, je pense pas que ces opérations arrangent les choses,… le peu qu'on descendait en ville on avait l'impression d'être des pestiférés alors qu'il y a des bons et des mauvais partout même dans les lotissements de maisons il y a des bons et des mauvais »* (Pélagie),

« q*u'il y ait eu des actes de vandalisme, c'est certain …mais bon on s'est rendu compte en les observant que c'est une minorité, il faut un meneur et les autres qui suivent …Malheureusement c'est vrai que comme on est dans des loyers modérés, les gens qui habitent au Centre-ville ou même ailleurs, aux abords, on est mal vus. … le Beauregard* (autre quartier d'habitat social) *c'est encore pire. Vous savez dans l'esprit des gens, les gens qui étaient expulsés du Mont Saint Martin étaient relogés là-bas, eh bien c'est encore pire. Les gens disaient que Beauregard récupère tout ce que Val de Loing Habitat* (le bailleur) *jette, c'était vraiment la poubelle, la poubelle de Nemours »* (Lydie qui tente de réhabiliter le quartier en évoquant un autre secteur de la ville considéré comme plus paupérisé et plus stigmatisé)

«*… je vous ai dit qu'il y avait trois villes dans Nemours, parce que ils se mélangent pas parce que pour certains de Nemours on dirait que c'est des sauvages* (les habitants de la ZUP), *si tu ouvres ton salon de thé à la ZUP, le client dira « moi j'y vais pas ». Moi, j'ai connu la cité toute ma vie, alors, moi qui connais la ZUP je me sens en insécurité,… moi, je suis née là, je peux pas dire je sors le soir parce que j'ai rien à craindre, non je le dis plus parce qu'il y a eu beaucoup de nouveaux et moi j'ai peur maintenant. J'ai peur de sortir la nuit »* (Chadya).

Ces propos sont par ailleurs complétés par l'évocation de l'effet de frontière entre les «trois villes » *: « … oui, oui moi je le dis tout le temps, il existe une frontière, même si on le voit pas, c'est tabou. »*

Un tabou néanmoins confirmé par un habitant retraité qui, par ailleurs, semble avoir renoncé à l'action militante initiée pour supprimer cet effet de frontière entre le Centre-ville et la ZUP :

*« Les relations avec le Centre-ville c'est même pas la peine, vous savez j'ai été président d'association, avec la LDH on a essayé de tisser des liens avec le centre et le Mont Saint Martin, parce que vous avez une mentalité au Centre-ville qui n'est pas (hésitation) tellement favorable aux gens comme si on était au Mont Saint Martin des indésirables quoi ! Quand vous parlez Beauregard ou Mont Saint Martin au Centre-ville, ils vous disent oh la la , laissez tomber…Il y a même une plaque au pont, On (*ville, Conseil Général, LDH, certaines associations*) a baptisé le pont du Loing, pont de la fraternité pour essayer de tisser des liens entre le Centre-ville et le Mont Saint Martin…Il y a combien de temps : ça fait 4 ans, oh non plus, ça fait plus que ça, depuis 2000 je pense. Ça n'a rien changé, il y a deux poids, deux mesures » (*Khelfi*)*

Même quand il est nié, le sentiment de frontière est présent : *« …non y a pas de frontières mais (pour) les gens de la ville y a une frontière parce qu'ils osent pas venir ici et nous on ose aller là-haut parce qu'on est obligé mais eux ils sont pas obligés de venir ici mais ils peuvent venir. Ils ont une mauvaise image du quartier, ils pensent qu'on n'est pas en sécurité. »*, (Choukri).

Cette image de cité où les gens du Centre-ville « n'osent pas venir », contribue à produire de l'écart, l'hostilité qui perce assoit en quelque sorte l'effet d'« enclave » mettant en cause l'appartenance du quartier à l'espace commun de la ville. Le quartier apparaît comme étant « assimilé à un monde d'exclus dans lequel …les populations ne se revendiquent pas d'une classe sociale particulière (infraclassiste) …et se caractérisent par une immobilité résidentielle de fait »[222]. Le mythe de la « frontière» rejoint le mythe de la « cité ghetto »

Une image stigmatisante exprimée avec force par cette habitante active qui milite pour la reconnaissance de son quartier d'habitation :

*« vous savez que des gens du Centre-ville n'osent pas venir ici, même en voiture …qui ne veulent pas parce qu'ils ont peur, ils sont capables de faire un détour mais ils ne passeront pas par là, je vous assure. Des personnes que je connais, connaissent maintenant, savent que je suis pas un bandit, que je vole pas, je ne bois pas, je ne vends pas de la drogue, je sors, j'ai un peu quelque chose dans la tête, je suis quelqu'un de bien, ben oui il y a des gens bien qui habitent là…*et qui ajoute en riant *« je fais de la promotion pour la cité »*(Martine).

Le sentiment de frontière, spatiale et symbolique, dénoncé à Nemours est également, bien que plus diffus, présent à Melun où l'image du mythe de la cité ghetto (élément de cadrage présenté parallèlement au phénomène de ségrégation pour caractériser la complexité de la ville) prédominait et faisait du quartier un support identitaire porteur de sens.

[222] Donzelot J., La nouvelle question urbaine, *Revue Esprit*, n°258, Paris, nov.1999, op.cit., p. 87-114.

« *une frontière, ici non, à une époque oui, toi t'es pas d'ici qu'est ce que t'es venu faire là, t'es de la police, t'es venu faire le guet …»,* (Faty relogée dans un quartier similaire),

« *on longeait la côte quoi, Marché Marais/Almont* (les quartiers nord longent la voie rapide qui contourne Melun) …(Melun centre) *c'était pas intéressant, il y avait pas de vie, il y avait aucun intérêt pour les jeunes. Ça m'a jamais plu, ça m'a jamais attiré, on avait l'impression qu'il y avait une frontière, c'est pas difficile … »*, (Germain).

Le défaut de sentiment d'appartenance à la ville associé à un manque d'intérêt manifeste (l'implication citoyenne est appréhendée au titre des valeurs parallèlement aux solidarités développées) , fondé ou non, pour la vie municipale exprime une certaine fracture entre la population de ces quartiers et les autorités en charge de l'animation et de la gouvernance de la vie politique. Cette impression de frontière, en contribuant au creusement d'un fossé entre le quartier d'appartenance et le reste de la ville participe d'un processus de mise à l'écart et de dualisation de la cité. Avec quelques nuances cependant :

« *J'ai envie de vous dire non, oui et non. Entre ici et le Centre-ville non, par contre entre l'Almont* (quartier de la ZUP qui jouxte son quartier) *et le Centre-ville oui. Il y a une frontière géographique parce qu'il y a du relief, pour accéder à certains quartiers ça monte, malheureusement ça veut pas dire que ça monte en qualité … et les points culminants de Melun ne sont pas les points culminants en terme de qualité de vie, vivacité intellectuelle et sociale. Mais non je trouve qu'il y a pas trop, trop d'enclaves, c'est pas très marqué, je le ressens pas. C'est un peu vrai à Houdart, faut dire que c'est la banlieue de Melun…»* (Cédric).

En refusant son intégration au périmètre de la ZUP et son assimilation aux habitants de l'unité d'habitation où il « réside » plus qu'il n'habite, du fait de son appartenance à la mouvance « artistes », Cédric manifeste un certain mépris pour les habitants des quartiers limitrophes ainsi que ceux de son ancien quartier. Il se convainc que son parcours résidentiel lui a permis de « sortir » de la cité, d'accéder à un nouvel environnement plus conforme à ses représentations et de s'identifier, sans sentiment d'usurpation, à un groupe de référence plus prestigieux plus conforme à ses représentations :

« *j'ai vu que c'était une rue pavillonnaire tranquille, ça changeait radicalement d'environnement … plus de cage d'escalier puante, plus de comité d'accueil aux portes, je vous en passe et des meilleures…* » (Cédric).

Concrètement, il s'inscrit dans cette matrice concourant à l'affirmation d'un certain individualisme « moderne », analysée (dans le rapport à l'autre comme source d'identification) comme « forme identitaire individualisée en fonction de laquelle chaque

personne veut pouvoir choisir son identité, y compris d'appartenance à un groupe, en s'engageant à partager les valeurs du groupe auquel elle considère ou souhaite appartenir ». Par ailleurs, en manifestant son inscription dans la ville et en prenant, néanmoins, ses distances avec son quartier d'accueil, cet individu par l'élargissement de son périmètre d'appartenance « gagne une individualité et une particularité »[223] qui lui octroient une dimension de liberté personnelle impossible dans un espace plus restreint, attitude conforme en quelque sorte à cet « individualisme moderne » dans lequel chacun veut pouvoir choisir son identité.

Cependant, dans le contexte de l'étude ce sentiment fait plus figure d'exception que de règle, les populations éprouvant des difficultés à sortir de la cité (du quartier pour certains, de l'habitat social pour d'autres), en dépit de la mobilité vécue, ou de l'ambiance de la cité, espace désormais devenu anomique, tendent plus souvent à adopter une attitude de repli sur elles-mêmes qu'à manifester une ouverture aux autres, au changement et au monde accordant au quartier un enjeu identitaire modulé et pas vraiment assumé ni conscientisé par ses habitants. De ce fait, l'image renvoyée par les habitants des autres quartiers n'est pas très signifiante pour beaucoup qui ne se prononcent pas. Néanmoins, la notion de « normalité » est récurrente lorsqu'ils s'expriment.

Ainsi, appliquée aux habitants des autres quartiers de la ville, la « normalité » : *« c'est des personnes normales, comme nous quoi, c'est-à-dire qu'ils habitent en ville et nous on habite dans les quartiers, c'est ça tout simplement »* (Rosa).

D'autres réfutent la différence et revendiquent, avec une certaine fierté, leur appartenance sociale et, soit rappellent la condition commune telle qu'elles pensent qu'elle devrait exister dans notre société :

«..ben, pourquoi je me sentirais différente ?J'ai envie de dire, on respire tous par la même bouche…même si c'est des gens qui habitent en ville, ils ont quoi de différent de nous ?…peut-être qu'ils ont une mauvaise vision de nous …parce que le Mont Saint Martin c'est comme toutes les cités , on va dire il y a toujours une petite réputation qui traîne comme tous les quartiers où il y a des gens, on va dire, de la classe ouvrière pauvre … » (Yolande),

Soit se sentent stigmatisés par rapport aux habitants du Centre-ville et procèdent à un transfert sur les habitants de l'autre cité d'habitat social de la ville :

[223] Simmel G., *Métropoles et mentalité*, in Grafmeyer, Joseph, *L'École de Chicago,* op. cit., p.69

« *le Centre-ville ; je pense que c'est un autre monde, c'est pas pareil. Ils savent très bien que nous on fait partie de la ZUP, quand vous êtes en ville, ils sentent. En fait tout le Centre-ville est de droite, c'est évident… Beauregard, c'est un quartier encore plus stigmatisé, ils sont parqués, sortis de la ville et il n'y a pas de rénovation ….Quand on les rencontre, ils sont différents (rires), ils ont un autre visage, ça se voit. Ils ont de drôles de têtes, ils sont tristes… »* (Renima)

Signalons une exception, figure atypique des populations de l'ex-quartier J. Ferry à Melun, qui érige en un levier puissant sa différence et marque par là, la distance qu'il a instituée avec son quartier d'origine :

«…la normalité …ça convient pas à tout le monde, ça doit convenir à pas mal de monde parce que si on regarde bien à l'heure actuelle, tout le monde va avoir les mêmes habits que les autres, les mêmes voitures que les autres, les mêmes choses que les autres …pour moi tout le monde surtout chez les jeunes, veut être noyé dans la masse, faut pas avoir quelque chose de différent contrairement à moi qui aime bien être différent, je pense que ça se voit pour plein de choses .. non, non les gens veulent être noyés dans la masse. La normalité ?...« sortir de la normalité on se fait remarquer par rapport aux autres aussi bien pour les bonnes choses que pour les mauvaises choses. J'ai jamais voulu être comme tout le monde, c'est comme ça … j'ai toujours cultivé mes différences » (Roland).

Cependant, l'image renvoyée par les autres quartiers, laquelle oscille entre normalité et stigmatisation, est en règle générale, associée au sentiment de sécurité et confirme l'enjeu identitaire porté par le quartier, lui-même nourri par des déficits récurrents, pérennes et stigmatisants (éducation, délinquance, pauvreté).

II.1.4 DES MODES DE RÉGULATION INOPÉRANTS

Nous avons évoqué lors du cadrage de cette étude, la montée d'un sentiment d'insécurité, entre 1997 et 2001, dans nombre de quartiers paupérisés, et la mise en œuvre de politiques pouvant être qualifiées de sécuritaires. Dans ce contexte qui est celui de notre recherche, une très grande majorité de la population de l'échantillon a évoqué, bien qu'avec quelques nuances, la situation de son ancien quartier en termes d'insécurité, de squats et de drogue imputés aux « jeunes ».

Les « jeunes » et plus particulièrement ces « jeunes de quartiers », présentés comme « une catégorie à problèmes et construite en grande partie …à travers les systèmes éducatifs et les

dispositifs postscolaires »[224], sont soumis à des cadres sociaux en recomposition conduisant à une extension des interventions publiques et à une familialisation avérée (maintien ou retour dans la famille). Bien que cette situation, présence de jeunes au foyer, ait été rencontrée dans environ une famille sur cinq (13 sur 60) au sein de notre échantillon, très peu de contacts directs ont été possibles, ces jeunes étant souvent absents ou esquivant tout entretien. Dans ces conditions, il n'a pas été possible de confronter les témoignages des adultes et ceux des jeunes aux fins d'objectiver les discours.

« C'était devenu dangereux du fait des fréquentations, le bâtiment avait une très bonne ossature c'était surtout l'environnement, les jeunes qui squattaient ça veut dire que … ça m'est arrivé de rentrer tard le soir, il faisait nuit, ils avaient cassé l'ampoule et alors ils squattaient dans l'escalier ….on n'était pas très rassurés. Je suis passé en marchant sur des bras, des jambes, mais c'est quelque chose qui me faisait peur », (Alain, Melun),

« *…il y avait de la drogue. Au début quand on est arrivé, ils se piquaient, les enfants (*les siens) *n'avaient pas le droit d'aller aux poubelles, c'est moi qui y allait. Après les piqures ça s'est calmé, ils fumaient, l'odeur !, ils montaient à chaque étage parce que il y avait des maris qui les envoyaient balader donc ils montaient, à la fin ils sont arrivés au dernier étage et à cet étage là il y avait pas d'hommes. Donc c'était des bagarres, on avait l'impression qu'ils allaient rentrer parce qu'ils se cognaient dans la porte. Un jour il ya eu un « manège » sur le pallier, c'était un lundi, les enfants étaient à l'école, j'ai ouvert il y avait ce qui fallait pas dedans, j'ai pris, j'ai mis ça dans les toilettes…c'était vraiment affreux, affreux, affreux …des jeunes du quartier. Ils nous ont jamais rien fait parce qu'on leur a jamais rien dit »* (Pélagie),

À ce sentiment d'insécurité, certains habitants adjoignent un effet de « coupure symbolique » entre les adultes (et plus particulièrement les personnes âgées) et les jeunes :

« *à J. Ferry c'était triste.. parce que bon, les jeunes le soir, ils venaient dans le hall, ils …., Le monsieur qui état au rez de chaussée, quand il sortait le matin il disait « mon Dieu qu'est ce que ça sent mauvais .. ils avaient fait dans le carton. C'était désagréable, alors après ils montaient et ils faisaient sur les paillassons…, la nuit on dort alors …, il y avait plein de pipi plein de caca, c'était une horreur, une horreur. Ils se droguaient aussi, il y avait des seringues qu'ils jetaient dans les boites à papier, sur la pelouse…ma voisine avait un chien qu'elle sortait le matin, un coup je lui ai dit oh là là une piqure .. le chien allait marcher dedans. Oh oui c'était une horreur …»* (Suzanne).

« j'ai eu plein de discussions avec tous ces petits jeunes qui nous polluaient la vie, vous savez bien pourquoi, je veux pas entrer dans les détails ? C'est là, ça squatte les halls, ça va dans les escaliers avec leurs produits. On rentre le soir, on rentrait d'une petite sortie, j'entends un bruit monstrueux dans la cage d'escalier d'en haut, j'ai pas réfléchi, je suis monté …ils étaient une petite dizaine …quand je les ai vus, ils m'appellent tous par mon nom …je me suis dit « c'est pas possible » des gamins que j'ai vus tout petits … » (Daniel),

[224] Jovelin E., La jeunesse en difficulté : une citoyenneté tronquée. Le quartier, la politique, l'avenir, *Esprit Critique*, vol.04. No.07-juillet 2002, p.3

« ça fumait, c'était surtout pour avoir de l'argent pour la drogue, d'ailleurs ils se cachaient pas, on les voyait … il y avait une camionnette blanche, ils débarquaient carrément la drogue et puis après par les fenêtres c'était des petits sacs blancs »(Germaine),

Parallèlement à ces positions tranchées, d'autres habitants associent une certaine indulgence à une forme de passivité valant complicité de voisinage, tout en se déresponsabilisant :

« il y avait des soucis à G. Houdart, dealers et compagnie, les aires squattées jusqu'à 4h du matin, même pour accéder à l'immeuble, il fallait s'excuser quoi ; …moi je crains rien, je travaille avec ce public. Bon, moi, je fais pas de la répression, je fais de la prévention ... voilà on faisait quand même de l'éducatif à deux centimes (rire)…ça dérangeait nos visiteurs et en plus la dégradation, oh là là là, ça sentait partout même au niveau des halls. » (Bruno)

Si ces témoignages se réfèrent au passé, à l'ancien quartier, la situation apparaît se reproduire (ou se poursuivre), les habitants relogés dans des quartiers similaires d'habitat collectif (Bruno en faisant d'ailleurs partie) car les « jeunes » constituent un groupe visible dans ces unités d'habitation (comme dans tous les quartiers d'habitat social) quasi désertifiés pendant la journée, y compris par les personnes sans activité professionnelle (« *Il y a des petites mamies avec leur ptit chien, c'est des gens qui sortent pas, on voit personne en bas … »*, Maryse). Ces jeunes, présents de façon quasi permanente (même la nuit) dans les entrées ou dans les escaliers (même après résidentialisation car ils ont vandalisé les digicodes) à toute heure, polarisent l'attention. Cette population, soumise au temps vide entre scolarisation et monde du travail, lequel conjugué à la solitude, l'amène à chercher la présence d'autres jeunes qui vivent la même expérience [Jovelin, 2002]. Leur présence dans ces lieux traduit leur volonté d'être vus comme des « acteurs incontournables » et celle de disposer « d'espaces qui ne soient pas fonctionnalistes, c'est-à-dire d'espaces libres ».

« *Là il y a tous les jeunes, les petits de 16 ans qui …Vous savez j'ai eu un cancer l'année dernière et j'ai perdu mes cheveux..., ils se moquaient …parce que moi je me cachais pas, j'allais à la fenêtre je mettais rien sur la tête, …combien de fois ils se sont moqués de moi. Ils fumaient dans les escaliers et j'habite au 1*^{er}*, ça me gênait quand ils fument leurs joints l'odeur…il y en a que je connaissais, un jour gentiment je leur ai dit « vous pouvez fumer autant que vous voulez mais ça me gêne, vous pouvez aller dehors », le lendemain ils sont pas venus mais après ...je me demande même si c'était pas pire. »* (Rosa).

Ces jeunes désœuvrés, déscolarisés, semblent avoir perdu tout sens du savoir-être, de la discipline, « n'ont plus de références ni morales ni éthiques » [Tissot, 2007, p.35], leur comportement interpellant au regard de la responsabilité des parents qui sont parfois pointés du doigt :

« … il y a des p'tits de 8 ans, ils sont là toute la journée, on sait même pas s'ils « bouffent », s'ils sont lavés, les parents ils font même pas attention, les gens on les voit pas … » (Jessica)

« …les enfants ne sont pas éduqués mais les parents ne le sont pas non plus. Et puis le problème quand vous leur parlez de ça, ils disent que tu es raciste alors que je ne peux pas être raciste parce que je suis fils d'immigré, français, je viens de l'extérieur aussi, moi-même ma source est étrangère » (Volcan).

Ces propos témoignent de comportements et d'un laisser-aller problématiques si l'on considère que l'enfant (le jeune) qui vit des expériences d'apprentissage chaleureuses et gratifiantes dans la vie quotidienne acquiert une « compétence sociale » [225] et accepte plus aisément d'autres formes d'apprentissage.

Par ailleurs, les témoignages recueillis tendent à confirmer l'effet très relatif des opérations de rénovation urbaine sur les pratiques et les incivilités dans les secteurs d'habitat social traditionnel (constructions de grande capacité : barres ou tours) du périmètre de l'étude. Ainsi, au-delà des désagréments de voisinage causés par les jeunes, il convenait d'interroger comment, dans le périmètre de référence, se nourrissait le sentiment d'insécurité ressenti et dénoncé, d'autant que les propos recueillis à Melun auprès d'acteurs de terrain s'inscrivaient dans cette dynamique selon laquelle « dans un quartier qui connaît des dégradations, les contrôles s'affaiblissent et un sentiment d'impunité se répand, ce qui génère progressivement une culture de la déviance »[226].

À cet égard, l'insuffisance des pratiques de contrôle et d'encadrement, notamment au niveau des incivilités (insultes, voitures endommagées, infractions au stationnement, comportements vis-à-vis du bien commun, …) a été maintes fois dénoncée :

« … voilà quoi on a peur de ces jeunes qui traînent en bas des escaliers, c'est des jeunes si tu leur dis quelque chose ils sont capables d'aller péter ta voiture » (Jessica),

« Les gens se font insulter devant chez eux. Il y avait des gens qui n'osaient même pas sortir de chez eux, c'est grave.» (Rosa).

[225] Dutrenit JM., Revue du CERFOP, n°23, décembre 2008, p.63, déjà cité : « Le concept de « compétence sociale » s'identifie comme une médiation pour apprendre, médiation qui se réalise par l'organisation d'expériences impliquant la coopération dans la vie quotidienne et dont² la poursuite est stimulée dans d'autres secteurs (en particulier celui des apprentissages scolaires »,.

[226] Tournier V., « Le rôle de la famille dans la délinquance », *Futuribles*, avril 2002, cité par Vanoni D., Robert C., op.cit. , p. 84

Face à cette situation, les structures municipales (GUP)[227] s'avèrent démunies, associant à leur impuissance un sentiment de carence à l'adresse des services de police (insuffisance de moyens et volonté de ne pas sévir) et donnant une impression de toute puissance aux auteurs des incivilités ou délits. D'autant que bien qu'omniprésente dans les esprits, la police s'avère en fait peu présente en action, elle « surveille de loin », passe, sans réellement intervenir plongeant les habitants dans la perplexité, le renoncement, parfois le découragement :

« *... quand il y avait des soucis, parfois la police, elle se déplaçait pas, ça dépendait des personnes avec qui on était en conflit ... »* (Daniel)

Dans ce contexte, l'existence de conditions favorables au développement de situations porteuses de pratiques déviantes particulièrement sensibles au niveau des jeunes, tend, dans ce périmètre d'habitat collectif densifié, à être établie tant par les expériences vécues que par les représentations. D'autant que, d'une part, les modes de régulation sociale locale (solidarités de voisinage) sont peu opérants et que d'autre part, l'action des services publics, et celle de la police en particulier, ne s'avère pas d'une efficacité palpable (ces habitants considèrent qu'« on » les a oubliés). Sur le terrain deux tendances ont pu être identifiées :

- d'une part, les habitants (34 sur les 60 de l'échantillon), soit qui se sont éloignés des zones à forte densité de population et qui ont un regard dépassionné (telle Christelle représentative de un habitant sur trois environ), soit qui relativisent la situation et entretiennent une « complicité passive » (tels Ali ou Bruno représentatifs de 1 habitant sur 6), soit qui apprécient la situation en « opérateurs » (groupe minoritaire de 4 habitants : Thierry (gardien à l'OPH Val du Loing Habitat), Fatiha, Christian, Choukri tous trois médiateurs à la ville de Nemours ainsi que la représentante de OPH77) :

Ainsi, la situation apparaît :

- Soit appréciée avec distanciation : un certain détachement teinté de professionnalisme concourant à qualifier le quartier comme « quartier de pauvreté » plus que comme « quartier de délinquance » *:*

« quand on est habitant d'un quartier, qu'on n'est pas trop mêlé aux histoires qui s'y passent ...moi j'ai jamais été embêtée pendant les 5 ans là-bas (ancien quartier G. Houdart)*...jamais*

[227]En référence à certains propos des acteurs de terrain rencontrés à Melun : « *il faudrait quelqu'un derrière chaque locataire* » et confirmés à Nemours « *même les adultes relais se garent n'importe où… »*

de dégradations de voitures, ni d'embêtements. Voilà je pense que quand on reste assez discret, assez courtois on n'a pas d'histoires… Je trouve que c'était pas du tout un quartier de délinquance, c'était un quartier de pauvreté plus que de délinquance, on était avec des minima sociaux, des gens qui travaillaient pas »(Christelle).

- Soit assumée en pointillés et relativisée : l'existence d'actes déviants tout étant considérée comme nuisible ne justifie pas la réputation du quartier :

« on n'a pas une grosse délinquance, pas de grosse insécurité. Nemours reste une ville calme, c'est pas le Bronx, c'est pas Surville (autre quartier d'habitat social à Montereau en Seine et Marne). *Nemours endosse une réputation, les gens du Centre-ville pense qu'au Mont Saint Martin …alors que les gens sont gentils, courtois, on peut faire ses courses tranquillement… »* (Ali),

« parce que mine de rien, le quartier est bon, hein … Qu'il y ait eu des actes de vandalisme, c'est certain …mais bon on s'est rendu compte en les observant que c'est une minorité, il faut un meneur et les autres qui suivent …mais bon ces gens-là ils ont mûri aussi, ils ont changé d'état d'esprit, … » (Lydie)

- Soit « banalisée » par ceux qui se positionnent en défenseurs de la réputation du bailleur et considèrent cette délinquance comme « mineure » :

« les incivilités, moi en tant que gardien, j'ai pas de problème, moi je vois quels problèmes il y a, il y a des petits jeunes mais il y a pas de « bad boys ». Vous allez trouver des jeunes qui ont fumé, qui ont fumé un joint. C'est pas méchant, il y a pas eu de braquages, ça non … » (Thierry)

La « gravité » de cette délinquance est également minorée par la responsable de la communication de l'OPH 77, bailleur social majoritaire à Melun, qui lors, d'un entretien téléphonique, a cependant admis l'existence de petits trafics de drogue à Melun , situation *« qui n'a rien à voir avec ce que l'office doit affronter dans le nord du département où il existe une grosse délinquance avec d'importants trafics, des laboratoires dans les appartements ou dans les parties communes des immeubles… »*

Ces témoignages établissent l'existence de tensions, d'angoisses liées plus à des actes d'incivilités qu'à de véritables actes menaçant la sécurité. Néanmoins, ils révèlent des pratiques de nature à dégrader le climat social, à nuire aux sociabilités, à altérer les relations entre les habitants, voire dans certains cas, à mettre en cause les comportements éducatifs et le contrôle parental.

- d'autre part, ceux (un sur quatre environ soit 15 pour l'échantillon) qui ont mal vécu les derniers mois passés dans les quartiers du périmètre de l'étude (tels Hayatte, Yasid ou

Germaine), ceux qui continuent à entretenir un sentiment d'insécurité (Rosa relogée dans un autre quartier sensible ou Zéna, représentatives de un habitant sur six soit 10) et qui dénoncent la concurrence entre l'éducation familiale et l'éducation de la rue, voulant éviter le risque de perdre leur autonomie de gestion de l'éducation des enfants et souhaitant conserver le sentiment d'estime nécessaire à l'affirmation de leur autorité parentale.

Affirmation de cette autorité et attitude de protection des enfants sont prégnantes chez certains pères de famille qui se sont éloignés du périmètre de la ZUP et qui ont fui l'ambiance du quartier :

« *… il y a une bande qui a commencé à traîner en bas, ça commençait à être mal fréquenté, il y avait la police tous les 4 matins en bas de notre hall, enfin voilà quoi, ça paraissait énorme … ma fille elle avait 7 ans, je la laissais pas aller dehors …. De toutes façons ma fille la dernière année elle sortait pas, je voulais qu'elle voie rien de ce qui se passait parce que je savais très bien ce qui se passait… »* (Germain),

« …si vous avez des enfants, vous vous dites qu'ils vont vivre dans des quartiers comme ça, qu'ils vont connaître ces pratiques. La délinquance, le deal, tout ça…A Gaston aussi, il y a eu ça, moi-même, j'ai été confronté à plusieurs reprises …c'était deux toxicomanes qui se frottaient le petit joint, je les voyais quand je rentrais, ça me faisait rien jusqu'au jour où j'en ai vu un assis sur la poussette de ma fille. J'étais fou … Je les ai « vidés», je voulais pas que mes enfants voient ça … » (Yassid).

Soulignons cependant, cette réaction violente de Yassid qui aurait pu provoquer la dégénérescence de la situation, « il suffit de peu de choses pour que l'ambiance dégénère, notamment sous l'emprise du cannabis ou de l'alcool : un motif futile, un mot de travers, un regard …on profite de la moindre occasion pour s'embrouiller avec eux » [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p.66], n'a pas eu de conséquences dévastatrices ou belliqueuses comme d'ailleurs dans d'autres cas similaires cités par les habitants.

À ce rôle éducatif s'agrège un rôle de protection *: « …j'avais peur pour mes enfants parce que moi j'ai vu des choses à Houdart comme partout, je les voyais carrément vendre leur saloperie quoi et je voulais pas que mes enfants vivent dans un quartier pareil et c'était pas le pire quartier de Melun …je peux vous dire que c'était des jeunes du quartier et vendre à des jeunes femmes qui étaient enceintes… »* (Manuel) ;

Ces propos témoignent de la lucidité de ces habitants et contrastent avec la surprise d'autres qui, soit cantonnés dans le déni, soit incrédules et relogés dans un quartier présentant de fortes

similitudes avec l'ancien, prennent avec angoisse la mesure de la situation à laquelle ils se trouvent confrontés au quotidien :

« *Vous savez je suis allée en réunion, j'ai été choquée, je pensais pas que c'était à ce point là. Les gens étaient agressés par les jeunes, ils sont chez eux sans être chez eux en fin de compte. Vous vous rendez compte ...ils ont même trouvé des pistolets en dessous des voitures, je me rendais pas compte, je suis rentrée j'en étais malade. Il y a beaucoup de trafics de drogue même ici dans l'immeuble ...»* (Rosa).

La délinquance semble désormais perçue (et fondée) comme la préoccupation première pour cette habitante de Melun qui a « glissé » de son ancien quartier vers un quartier voisin sans véritable changement de contexte. L'insécurité ressentie nous a d'ailleurs, été décrite par une quinzaine d'anciens habitants du quartier d'origine (soit 25%, chiffre comparable aux 28% d'habitants des ZUS) qui déclaraient se sentir « souvent » ou « de temps en temps » en insécurité dans leur quartier (14% à leur domicile) alors que pour les autres quartiers ce chiffre n'est que de 13% (et 8%) [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p.61].

Cette délinquance attribuée aux jeunes s'inscrit dans les rapports tendus établis entre ces jeunes et les institutions (rapports qui se sont transformés en violences contre la police) et traduit, comme nous l'avons évoqué précédemment, « l'absence de conscience de classe dans les groupes d'habitat paupérisés où règnent l'exclusion et la désorganisation, expose parfois les habitants à des conduites extrêmes ou délinquantes et les confronte à une société qui donne l'impression de ne posséder ni sens, ni avenir » [Dubet, Lapeyronnie, 1992, p.122]. Une situation qui met sur le devant de la scène le rôle éducatif et le contrôle parental :

« …regardez le fils à F... Ce gamin, ça fait des années qu'il va plus à l'école…elle parle, elle critique, on a envie de lui dire « mais regarde ton gosse » parce qu'il nous a dégradé beaucoup, lui avec d'autres copains…aujourd'hui, à 3 h du matin, ils foutent le bazar dans les cages d'escaliers que les gens vont travailler quoi …. Les gens se font insulter devant chez eux. Il y avait des gens qui n'osaient même pas sortir de chez eux, c'est grave, moi quand j'ai entendu ça j'ai dit mais où c'est qu'on va là … » (Rosa).

Par son manque de réalisme et la confiance « aveugle » qu'elle accordait à la fois aux institutions et à la fonction éducative des parents, cette habitante, attachée à l'ordre établi, traduit une caractéristique « légaliste », les populations les plus exclues étant celles qui s'attachent le plus à l'ordre, qui ne transgressent la loi que si elles sont contraintes (situation de « légitime défense » en quelque sorte) » [Lesbet D., 1988, p.15].

Dans ce contexte d'accentuation des actes de délinquance et des incivilités, l'insécurité envahit les esprits, les habitants ne savent pas trop à qui ils ont à faire, d'autant qu'ils ont l'impression que les autorités publiques abandonnent la partie. En ce sens, évoquant le retour aux « classes dangereuses » du XIXe siècle, M. Kokoreff analyse le phénomène comme processus social qui recouvre des processus d'appauvrissement mais aussi de mise à l'écart et de dualisation de la société, avec des habitants des quartiers qui ont de moins en moins le sentiment de faire partie d'une « classe sociale » inscrite dans un ensemble social hiérarchisé et qui se sentent envahis, selon les processus décrits au titre de la ségrégation (mythe du ghetto) par un sentiment de mise à l'écart et d'exclusion. Un sentiment qui assoit la crédibilité du passage d'une société verticale à une société horizontale telle que l'a décrite A. Touraine [Touraine, 1971] et qui s'articule à la caractérisation de la population que nous avons proposée.

Ces habitants considèrent, mais peut être de façon atténuée, l'attitude observée par la police dans leurs quartiers *« comme le signe d'un mépris plus global relayant et cristallisant des mécanismes sociaux de rejet et de discrimination partagés par les institutions, l'école, la justice ou la société dans son ensemble »* (Kokoreff M., Lapeyronnie D., 2013, p.15-19-20). .

Cependant, en dépit de cet aspect sécuritaire et son corollaire de sentiment de marginalisation, ainsi que la concurrence installée entre éducation institutionnelle et familiale et éducation de la rue, le quartier d'origine en structurant des « normes locales » a rempli une fonction pédagogique que la mobilité résidentielle révèle.

Au regard de ces observations sur les effets produits par la mobilité, trois niveaux de sociabilités semblent se dessiner :

- des sociabilités en régression pour les individus inactifs ou refusant toute inclinaison de leurs habitudes (38% des habitants de l'échantillon soit 23 personnes enquêtées) : personnes âgées (Suzanne, Thérèse, Micheline, Claude, …), personnes seules (Elisa, Christine, Justine, Françoise, …), ou qui éprouvent des difficultés à dupliquer leurs habitudes dans le nouvel environnement (Faty, Zéna, Rosa, Khelfi, …)

- des relations sociales en construction (20% de l'échantillon soit 12 personnes) pour les habitants qui ont réalisé une mobilité ascendante ou vécue comme telle, accession à la propriété ou emménagement dans un immeuble neuf (Germain, Manuel, Christelle, Sophie,…),

- à un niveau stable pour ceux (25 personnes au total soit près de 42%) qui entretenaient a minima des relations dans leur précédent quartier (personnes seules : Germaine, Hafida, Martine, …) ou qui le considéraient comme leur « dortoir » et qui souhaitent en tout état de cause conserver une distance avec le voisinage (Bruno, .Daniel, Christian, M. Sophie, Yolande, …).

Pour conclure ces développements sur le rôle et l'image[228] du quartier, il apparaît que le quartier assimilé à un « bien partagé », qui faisait sens pour ses habitants, et dans lequel s'étaient développées des sociabilités singulières bien qu'à géométrie variable et qui demeurent prégnantes chez nombre d'habitants (les femmes y étant particulièrement sensibles), a perdu de sa puissance du fait de la mobilité imposée. Un nouveau voisinage, de nouvelles conditions d'habitat, en règle générale plus agréables, ainsi qu'un effet générationnel, ont suscité et organisé un rapport différent à l'espace et aux autres. La requalification de son rôle, dynamique de respatialisation des habitants, est un processus qui nécessite, en dépit d'une situation qui pour une majorité de ménages ne signifie pas

[228] Paquot T., *Vive la ville*, 1994, p.14 **:** « …une rue triste, sale, inhospitalière déteint sur votre caractère, vous devenez morose, vulnérable, inquiet et broyez du noir. Des espaces verts lépreux, des voitures mal garées, des incivilités à répétition, un gardien absent ou bougon, tout cela concourt à vous gâcher l'existence et à rendre inhabitable votre logement et ses à côtés ».

un bouleversement, un effort de réadaptation pour imprimer de nouvelles habitudes et « faire sa place » dans le nouveau tissu social. Un processus qui, sans relever d'un effet de classe ou d'espaces sociaux dans les sociabilités observées, est étroitement associé aux propriétés identitaires présentées par les individus appelés à constituer la nouvelle entité de vie et qui s'identifie à une logique d'acculturation sur l'échelle du temps (Hoggart, 1970, préface).

En revanche, les modes d'usage du quartier (ou de la collectivité) d'accueil apparaissent comme, mis à part quelques exceptions, étroitement imbriqués à ceux du logement, dans le temps comme dans l'espace, quartier et logement étant caractérisés par une forte continuité des usages (Authier, 2001, HDR, p.83) de l'un et de l'autre.

L'analyse des manières d'habiter, d'investir le logement et de le mobiliser seront à même d'établir la corrélation entre pratique du quartier et usage du logement, d'apprécier l'incidence de la mobilité vécue par les populations sur leurs comportements et d'observer leur niveau d'adéquation aux hypothèses de départ.

II.2 LE LOGEMENT : MARQUEUR IDENTITAIRE ET IDENTIFICATOIRE À FACETTES MULTIPLES

« Une cage d'escalier bruyante, des parois perméables aux bruits gênent le repos, entravent le bien-être, et favorisent la colère, l'agressivité, le refus des autres. » (Paquot T.) [229]

Les transformations, les aménagements, les pratiques quotidiennes font du nouvel « habitat » un espace habité, un « espace vécu » (H. Lefebvre), reflet des rapports intimes tissés par l'homme et son espace de vie. Cet espace vécu traduit « l'individu se construisant par ses pratiques et ses perceptions du monde, elles-mêmes constituées à travers le rapport aux formes physiques (espace de vie) et le rapport aux autres (espace social) »[230], espace (habitat) qui entre en correspondance avec le *Dasein heideggerien* c'est-à-dire cet *être-là-qui-est-au-monde.* L'espace vécu, le lieu habité est celui où l'homme projette son être et en retour

[229] Paquot Th., « Habitat », habitation », « habiter », précisions sur trois termes parents » in Paquot T., Lussault M, Younés C., *Habiter, le propre de l'humain*, 2007, Paris, Ed. La Découverte, p. 14
[230] Hérouard F., *Habiter et espace vécu,* in Paquot T, Lussault M, Chris Y., *Habiter, le propre de l'humain,* Paris, Ed. La découverte, 2007, p. 162

de quoi, le lieu participe à la constitution de son être, car *« c'est en pratiquant que l'individu habitera par la pensée et sera en mesure de mettre à proximité les lieux qui lui sont chers et à distance les autres »* [Paquot, Lussault, Chris, 2007, p.165].

Comme nous l'avons souligné lorsque nous avons analysé l'ethos de l'« habiter », H. Lefebvre a établi l'importance du rôle de la vie quotidienne, aussi banale soit-elle, dans le tissu de la vie sociale. Ce tissu de la vie sociale est constitué à la fois d'aspects environnementaux (imputables en première instance au quartier) et du cœur de l'espace habité, le logement car le logement porte en lui les ingrédients lui donnant vocation à structurer, au-delà des conditions matérielles, la vie quotidienne. Ainsi, à l'apogée des grands ensembles, la dénonciation des méfaits produits par l'exiguïté ou la conception des logements, le bruit, la promiscuité (« cages à lapins »[231]) était certes l'expression d'un sentiment de défiance vis-à-vis des procédés de construction moderne (impression de démesure, d'uniformité et médiocre qualité technique) mais également la traduction d'aspirations à d'autres modes de vie relevant du rêve, de la culture, de différenciation ou d'une envie de promotion sociale souvent inatteignable. La « médiocrité » des constructions et l'envie d'autres horizons relevant du rêve, ont été convoquées au cours des entretiens :

«… entre guillemets on est quand *même dans des « cages à lapins ». On n'a pas la verdure qu'on voudrait avoir … »* (Yolande)

Même lorsque le rêve est devenu réalité :*« (Houdard) c'est pas beau, vous avez l'impression que vous êtes dans des cages à lapins. Moi quand j'allais au Portugal chez mes parents, c'est une maison comme celle-ci, plus grande, pas loin de la mer, c'est vrai que quand je revenais j'avais pas le moral, on disait, on repart dans les cages à lapins quoi ! c'est vrai que depuis que j'ai acheté, on revient avec plaisir »* (Manuel).

Le logement, dans la hiérarchie des problèmes nationaux, continue à occuper une place de premier plan (nous avons mentionné l'enquête parue en 1948, réalisée par l'INED, qui plaçait le logement en première place dans les *Désirs des Français en matière d'habitation urbaine. Une enquête par sondage).* L'installation dans les logements collectifs reflétait, en fait, un état transitoire caractéristique à cette période de l'état d'esprit des locataires « HLM » pour qui le désir pavillonnaire était (à hauteur de 87%) l'aspiration dominante, y compris au prix de sacrifices (par exemple : ajouter une demi-heure de transport quotidien entre lieu de résidence

[231] Hebdomadaire France Observateur, n° 474, 4 juin 1959

et lieu de travail), il s'agissait d'une situation inscrite dans la temporalité. Le confort offert par le logement collectif n'était pas, loin s'en faut, significatif, malgré l'engouement perceptible, de volonté ou de souhait des locataires de vouloir s'ancrer et rester longtemps dans les lieux[232].

Cependant, si dans les années 1960, habiter un logement social n'était pas perçu comme un élément de promotion sociale, (il ne l'est pas davantage aujourd'hui), l'enjeu de la mobilité résidentielle était plus l'éloignement des zones urbaines densifiées que la manifestation du rejet de l'habitat social. L'étude conduite en 1966 par A. Touraine qualifie l'habitat HLM de « petit bourgeois » en ce sens que ce sont les employés aux revenus plus aisés qui acceptent le principe du HLM et qui, en exprimant un vif désir de rester dans la cité et un refus à l'idée d'habiter un pavillon, manifestent leur adaptation [Touraine, Cleuziou, Lentin, 1966, p.63), et une tendance forte à l'appropriation du logement type HLM.

Au niveau de notre terrain de recherche, les cas d'accession (10% de l'échantillon) récente sont plus nuancés voire contrastés, car ils traduisent une tension entre l'ancrage dans l'habitat collectif et l'appropriation du logement, parallèlement au désir, au « rêve » pour une majorité d'être propriétaire (comme nous l'avons mentionné au niveau des éléments de cadrage, l'image du pavillon était préemptée par plus de 80% de la population au milieu du XXe siècle), de posséder une contrepartie au loyer versé, de pouvoir transmettre quelque chose.

« c'est à nous (son pavillon type castor)*, c'est dur mais quand on sera à la retraite on n'aura plus de loyer ; On laissera quelque chose à nos enfants… l'héritage c'est pas mal … »* (Véra),

…la différence avec avant, j'avais ma responsabilité limitée, là je suis responsable. Là-bas je payais mon loyer, mes charges, … là j'ai la tranquillité mais ça comprend des choses en plus. …Là-bas aussi j'étais bien, comment on dit, là-bas j'ai pris mon argent, je l'ai foutu par les fenêtres, là c'est pas pareil, je sais que mes enfants auront quelque chose à la fin. J'ai acheté après 30 ans de location, c'est de l'agent foutu par la fenêtre. » (Khelfi)

Au-delà de l'aspect patrimonial, l'acquisition de la maison individuelle évoque des sentiments contrastés qui n'ont pu être inscrits dans une typologie faute d'un échantillon suffisant, relevons cependant que sur 6 acquéreurs, les deux exemples cités y attachent un intérêt patrimonial, celui de pouvoir transmettre, trois éprouvent une certaine fierté (Germain,

[232] Touraine A., Cleuziou N., Lentin F., *Une société petite bourgeoise : le HLM*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 1966, p. 62 : 32% se déclarent satisfaits et 68% désirent en changer plus par souci de distinction sociale que par défiance à l'égard de l'état matériel du logement plus ceux qui ont des possibilités de promotion).

Manuel, Virginie) voire un sentiment de supériorité vis-à-vis de leurs anciennes relations de proximité :

« *…je suis fier de les recevoir, c'est clair, c'est plaisant …je suis content de les voir, je sais que tous plus ou moins ils ont réussi à s'en sortir quand même très bien dans leurs moyens, …moi je suis content pour eux, … »* (Germain)

Pour tous, à l'exception de Roland pour qui la maison, qu'il semble ne pas investir intensément, réalise l'adéquation avec sa situation professionnelle, le pavillon représente comme pour Khelfi, l'accomplissement d'un rêve, celui d'une vie de travail, bien qu'un petit sentiment de trahison par rapport à son groupe d'appartenance transparaisse: *« oui, ma femme elle voulait pas mais y a rien à regretter, au contraire »***,** (Khelfi, Nemours)**.**

Pour d'autres habitants de l'échantillon, la maison fait figure d'utopie *« mon rêve c'est d'aller habiter dans une petite maison avec un bout de jardin et une cheminée, …. Un rêve parce que j'en ai pas les moyens »,* (Martine, Nemours).

Par ailleurs, les témoignages recueillis confirment que l'enjeu de la mobilité résidentielle, en dehors de toute opération la rendant inéluctable (tel le contexte de cette étude), dans le cadre du périmètre de la présente étude, s'est déplacé. Les habitants les plus dynamiques sont partis (au cours des décennies 1970-1980) des logements collectifs, réalisant donc, pour beaucoup, leur rêve d'accession au pavillon, et ceux qui sont restés, pour des raisons économiques ou de proximité culturelle, et dont l'ancienneté dans le logement précédent en atteste, témoignent d'un enracinement profond et de l'appropriation de leur cadre de vie. De ce fait, la mobilité qui ne faisait pas ou plus partie des projets de ces populations, même si elle apparaît comme une contrainte dans le cadre de la rénovation urbaine, s'inscrit dans un nouveau paradigme faisant intervenir d'autres paramètres que ceux qui sont mobilisés traditionnellement (confort, calme, voisinage, verdure, patrimonialisation). Ce nouveau cadre de la mobilité convoque désormais les caractéristiques de l'espace du quartier et celles du logement ainsi que le capital spatial détenu par ces habitants invités à le mobiliser et à mettre en œuvre leurs compétences d'habiter pour s'approprier un nouvel environnement, leur nouveau lieu de vie afin de se « déclarer habitant » et de le revendiquer.

Ainsi, emménager dans un nouveau logement engage à la fois l'espace et le temps, recouvre des « pratiques de fondation ». Le nettoyer, le ranger, le repeindre, le meubler, … sont autant « d'actes matériels et banals qui transforment l'espace, soit espace de l'autre (occupant

précédent), soit espace vierge non habité, en un nouvel espace » [Ségaud M., 2010, p.95]. Cette dynamique en action qui fait appel cumulativement à la compétence d'habiter des populations et au capital spatial détenu par les habitants (tels que présentés au titre des éléments de cadrage), met en jeu non seulement les propriétés du logement mais tout ce qui en constitue ses caractéristiques de monde privé, lieu par excellence de l'intimité personnelle et familiale participant de la construction identitaire.

II.2.1 LE LOGEMENT : UNE « FIGURE D'ATTACHEMENT »[233] OU LA NOSTALGIE DE L'ANCIEN LOGEMENT

Bien que le temps atténue la nostalgie (beaucoup ont quitté leur ancien logement depuis plus de deux ans) de l'ancien domicile, nombreux sont les habitants qui n'ont pas encore totalement installé dans le passé leur changement de résidence et qui entretiennent peu ou prou une image « façon sépia » de leur habitat précédent.

Ainsi, à partir des entretiens et observations de terrain, nous avons identifié trois profils génériques de ces habitants :

- Ceux qui avouent leur nostalgie ou leur perte de repères : les souvenirs occupent une grande place, davantage chez les femmes qui évoquent presque systématiquement la naissance des enfants, que chez les hommes :

« C'est mon espace de vie, mon espace pour recréer des souvenirs, parce que c'est vrai qu'à G. Houdart on a vécu pendant 20 ans, c'est vrai qu'on avait des souvenirs, la naissance de nos filles, enfin tout, même les premiers pas de notre première petite fille … » (Maryse),

« *J'adorais mon appartement, je l'avais emménagé comme je le voulais, je l'adorais. Mes enfants y sont nés …on n'oublie pas les souvenirs, tous les souvenirs qu'on y a vécu, non on les oublie pas … »* (Nora)

« *Les HLM nous ont dit qu'on allait partir, qu'on allait raser les …on n'y croyait pas, …ils nous ont dit on va casser ceci, cela. .. c'est sûr moi j'ai mes enfants qui sont nés là-haut, j'ai vécu 15 ans quand même à cet endroit, j'ai beaucoup de souvenirs qui sont partis. L'appartement il était nickel parce qu'on l'avait refait, parce qu'on croyait pas qu'ils allaient*

[233] Terme emprunté à A. Sauvage, Raisons d'habiter in *Habiter, le propre de l'humain* op.cit., p. 70

casser, on avait tout, tout, tout refait, alors quand on a déménagé j'ai pleuré, j'ai pleuré, oui, oui, j'ai pleuré pendant 3 jours. » (Virginie)

Soit du fait des habitudes de vie particulièrement incrustées, qui réalisaient une sorte d'osmose avec la configuration du logement :

« j'ai quand même la nostalgie de mon logement, il était plus grand et puis mieux agencé, j'avais une cave alors que là j'ai pas de cave…Des fois je me lève la nuit, je me retrouve dans ma salle à manger et je me dis : « qu'est ce que tu fous là, mais qu'est ce que tu fous là, je me revois dans mon ancien appartement, vous savez ça fait drôle … » (Germaine),

ou de la perte de repères pour les plus âgés :

« *avant on était bien, habitués, …dans ma tête c'est pas pareil* (en dépit des mêmes meubles mais configuration de l'appartement inversée)*…mais quand on est parti, c'est parti …va ! »* (Neto, 75 ans).

Soit en évoquant certains éléments compensatoires (fleurs, confort) pour équilibrer :

« ici, c'est plus grand mais mal disposé…on n'a pas du tout la même disposition pour poser les meubles, les prises ne sont pas au bon endroit…On était au 8e étage, on avait la vue sur toute la ville quasiment, ça faisait du bien. Mais là on a un jardin, on met des fleurs en été, … de la ciboulette, de la menthe… »(Alexandra a emménagé dans un pavillon locatif social en bande)

« il est bien, isolé surtout …c'était neuf, seul problème, la cuisine est mal, mal située alors que les toilettes sont immenses…faut pas dire que j'suis pas bien, je me sens bien quand même, c'est un plain- pied, je me suis bien adaptée quand même… » (Françoise)

« *Le cadre est différent* (par rapport au précédent), *il est moins bien orienté, pas du tout de soleil, manque de luminosité, il est moins bien disposé, j'ai été obligée de revendre tous mes meubles... en fait on n'a pas de salle à manger, la cuisine c'est une catastrophe … L'environnement est mieux, c'est beaucoup plus calme, derrière j'ai toute la ballade du Loing, c'est joli, enfin le canal y a des péniches qui passent … »* (Nathalie, une des rares habitantes du Mont Saint Martin à avoir accepté un logement proposé par le bailleur à Bagneaux (7 kms environ de Nemours), dans un petit collectif en bande)

Cependant qu'il s'agisse de la configuration, de la superficie ou de l'orientation, l'appropriation du nouveau logement semble demander à ces locataires beaucoup de concessions, de renonciation voire d'abnégation, et confirme que si « habiter » n'est pas

« donné à tout le monde », l'habitat et l'habitation relèvent pour une part certaine des talents et de l'attention des urbanistes et architectes[234].

Par ailleurs, il apparaît que pour d'autres habitants, les fonctionnalités du nouvel habitat représentent, avec le confort et la propreté, un critère de satisfaction.

- Ceux pour qui le changement de logement signifie dans l'ensemble satisfaction et qui n'expriment aucune nostalgie vis-à-vis de leur ancien habitat :

Cette satisfaction est parfois accolée aux conditions environnementales offertes par le nouveau logement lorsqu'elles sont en adéquation avec les souhaits des individus, même si comme dans le cas de Cédric, la conception et la qualité des locaux présentent de nombreuses défectuosités :

« *mon critère en 1er choix c'était d'avoir une vue dégagée parce qu'étant à G. Houdart, j'étais au 3e étage, j'avais la vue sur la barre de G. Tunc, ça m'oppressait., énergétiquement ça n'allait pas déjà que le quartier était bien blindé en termes de monstres invisibles* …(ici) *l'isolation phonique est acceptable, l'isolation thermique est désastreuse, catastrophique, le chauffage fonctionne mais étant donné que l'isolation thermique est catastrophique au niveau des fenêtres, au niveau de la porte d'entrée, au niveau du bloc compteur et vraiment le point noir …c'est le plafond du garage qui n'est absolument pas isolé… »* (Cédric)

Un sentiment partagé et attribué à l'état de propreté de son nouveau logement,: *«…le logement franchement, il est bien, à l'aise, il est propre, …je l'ai eu tout neuf* (en fait rénové), *il n'y avait rien à faire … »* (Choukry, employé municipal récemment recruté en qualité d'animateur de quartier, rencontré au Point Accueil Ville et non à son domicile) .

La satisfaction affichée par cet habitant, compte tenu de sa présence erratique au domicile (ses aveux), et de son attachement à sa culture d'origine (Choukri est d'origine marocaine et a déclaré être « *allé chercher sa femme au bled* »), incite à postuler que les contraintes domestiques et la convivialité offertes par son logement, apparaissent ne faire partie ni de ses préoccupations, ni de son domaine de compétences. Il aurait été préférable d'avoir l'avis de son épouse beaucoup mieux placée pour parler de son espace de vie et le qualifier[235].

[234] Paquot Th., *« Habitat », « habitation », « habiter », précisions sur trois termes parents*, in *Habiter le propre de l'humain*, 2007, p. 15

[235] Lesbet D., *Le coût d'un logement gratuit, le paysan face au nouveau cadre bâti,* Alger, Office des publications universitaires, 1988, p. 66 concernant la conception des logements dans les villages socialistes en Algérie : « …la conception de la cour intérieure, quelle dimension lui donner ? Telle est la question posée aux paysans. Il aurait été préférable de la poser à leurs femmes. Elles sont les mieux placées pour parler de leur espace de vie. Mais du fait de l'absence de technicienne dans le groupe, seuls les hommes ont pris part à l'échange »

En revanche, la satisfaction déclinée par Ali qui, attaché aux valeurs familiales d'origine, du fait qu'il accueille son père au domicile, paraît faire le lien entre sa culture d'origine (Marocaine) et cette dimension d'ordre fonctionnel :

« *le logement est plus sain, plus adapté à ma situation. Mon père est âgé et gêné par les escaliers, ma femme fatiguée du ménage … »*,

Pour de nombreux habitants (essentiellement des femmes), le confort, la propreté et la configuration du nouveau logement sont des points de satisfaction :

« *le logement franchement c'est bien, bien distribué, bien chauffé, bien isolé, il y a des travaux à côté, on n'entend rien. Il est bien fait, propre, chaleureux, il est tout ça, sauf la cuisine, on y a ajouté un petit rangement »* (Hayatte)

« je me sens très bien, mieux qu'à J. Ferry, il est agréable, clair, le soleil un peu le matin… » (Thérèse),

« Ici c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup mieux. Au niveau thermique, c'est bien, j'ai eu un problème l'année dernière …ils ont fait l'intervention, aujourd'hui ça marche très bien…J'ai aussi la chance d'avoir un appartement traversant, c'était aussi le cas là-bas mais ici, il n'y en a pas autant que ça … » (Alain).

Les caractéristiques environnementales, la localisation, les propriétés de la construction, la propreté ne suffisent cependant pas toujours pour trancher entre nostalgie ou satisfaction, d'où une troisième catégorie, celle de l'entre-deux, où les habitants sans garder un attachement sans faille à leur ancien habitat ne trouvent pas dans le nouveau toutes les propriétés qu'ils en attendent.

- Ceux pour lesquels le changement est un « entre-deux » :

Le changement de logement a été qualifié d'entre-deux par ce locataire qui considère, en dépit d'une charge financière plus lourde (« *il y a un petit supplément de cent et quelques euros, il est plus grand, F4, hein »),* que son déménagement était devenu une nécessité vu l'état du patrimoine dégradé et problématique existant à sa précédente adresse, que conformément à sa demande, un logement plus grand lui a été attribué, et que son environnement et ses habitudes sont quasi identiques :

« *à G. Houdart (*ancienne adresse*), ça va, ça va, en plus l'appartement était au 8e étage, il y avait des problèmes d'ascenseurs tout ça, je faisais les courses, ça restait dans la voiture 3, 4 jours, je voulais pas monter des paquets, trimbaler des paquets, des bouteilles, oh là là … ici c'est mieux… on voulait pas trop changer d'environnement, on habitait à G.Houdart,*

*c'est juste à côté, voilà y a l'arrêt de bus, y a tout ce qui faut, l'église c'est toujours la même église, voilà donc rien n'a changé quoi ». « un pied dedans, un pied dehors », c'est (le changement) dans la continuité des choses, pour moi c'est comme l'arbre dans la forêt, je fais partie de la civilisation de la forêt, quand on coupe l'arbre, il tombe à gauche ou à droite, c'est toujours dans la forêt, voilà. A gauche ou à droite, ça m'est égal, la vie elle est partout », (*Bruno, congolais mâtiné de sang belge, se définit lui-même comme un « entre-deux *»).*

Sans prétendre percer toute la signification de ces propos métaphoriques qui s'adressent autant à la culture, qu'à la situation sociale de l'intéressé lequel se présente comme ni précaire ni vraiment installé, et dont l'attitude reflète une grande ambiguïté par rapport au changement de logement et aux exigences auxquelles il a été soumis (selon la version de la personne en charge des relogements à l'OPH77, ses exigences ont fait l'objet de longues transactions). La volonté de conserver les mêmes habitudes (courses, église), les mêmes repères et commodités (arrêt de bus), une proximité équivalente avec le lieu de travail, probablement avec la famille et les relations (bien que ce point n'ait pas été explicite) laisse transparaître l'ancrage dans l'environnement, le refus du changement et une forme de banalisation des conditions d'existence quel que soit l'environnement, voire un certain mépris pour les opérations d'amélioration de l'habitat en cours.

Le sentiment d'« entre-deux » est partagé par d'autres locataires :

« À Gabriel, c'était petit, froid, un peu humide, ça nous plaisait pas, pas de confort…ici, on nous a refait les papiers peints gratuit. C'est convenable, on peut y vivre, il y en a qui sont dans des logements insalubres, ici on peut y vivre c'est pas insalubre, c'est pas dangereux. À Paris, y en a qui vivent dans des taudis » (Hafida)

La situation d'entre-deux révèle une certaine ambiguïté : ainsi Hafida qui en évoquant « ceux qui sont dans des logements insalubres » semble signifier qu'elle se considère dans une position plus confortable et socialement mieux perçue, mais que cette situation n'est pas une fin en soi, qu'elle est transitoire ou d'attente, et que son adresse (dans un immeuble d'habitat social) ne permet pas de déceler ses potentialités d'ascension (désir d'afficher une autre image et de brouiller l'image de son habitat actuel).

Parallèlement, ces profils donnent à voir des individus dont le statut d'habitant d'un logement social est incorporé à leur histoire biographique avec deux lectures possibles : une vue de l'extérieur écartant toute généralisation qualifiante du fait de la diversité de la population d'un

quartier, l'autre vue de l'intérieur, au titre de laquelle les habitants s'inscrivent dans des trajectoires sociales personnelles et refusent de se référer à un statut les inscrivant dans une hiérarchie sociale leur rappelant leur précarité, tout en se percevant « comme des individus n'ayant pas les ressources nécessaires pour atteindre les standards de vie qu'ils jugent normaux » [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p. 25].

Ces propos traduisent en quelque sorte une individualisation des trajectoires, reposant sur des rapports sociaux peu homogènes [Chamborédon, Lemaire, 1970], qui serait caractéristique de ces habitants présentant un profil « entre-deux ».

À partir de ces éléments, nous proposons de procéder à un croisement avec un ensemble d'informations et de constats, parfois explicitement énoncés, parfois relatifs aux nuisances, à l'absence de savoir-être de certains habitants et, pour beaucoup, à l'intérêt ténu manifesté quant à l'existence et à la préservation du lien social et du « vivre ensemble ».

II.2.2 LE LOGEMENT SIGNIFICATIF DE RESPONSABILITÉ, THÉÂTRE DE DEVOIRS ET D'OBLIGATIONS

Par la combinaison des devoirs et des obligations dont chaque habitant est investi envers les autres, pour assurer un certain ordre social par l'instauration d'un « contrat » entre individus, l'habiter se présente comme une fonction porteuse de responsabilité. Responsabilité qui implique des devoirs contributifs à la tranquillité des uns et des autres et des obligations envers les autres (« rôle ») [236] et qui oscille selon le niveau d'adhésion à ce contrat entre ignorance, méfiance, bienveillance et coopération.

Habiter un logement social (la contrainte est aussi valable pour un immeuble privé) collectif implique au premier chef, pour le « bien commun », de se conformer au règlement établi par le bailleur. Un document qui souvent est méconnu des locataires, ou accusé d'être le fait de rédacteurs qui n'habitent pas en HLM donc qui ne connaissent pas (qui n'ont donc aucune légitimité à imposer des normes), ou qui habitent mais « qui se croient au dessus des autres, donc qui ne se sentent pas concernés » (propos de la Présidente de l'ALURN, association de

[236] Facette de l'habité décrite par A. Sauvage, 1992, p.79 : « dans l'exercice de nos relations sociales nous ordonnons nos devoirs et nos obligations en les dramatisant dans des rôles … »

locataires), et qui est en partie contesté. À titre d'exemple, le « style » du règlement de l'OPH 77 à Melun est accusé d'être impersonnel sauf l'article 5 qui traite du bruit et renvoie la responsabilité aux seuls locataires (Faty).

Comme le souligne T. Tellier [2007, p.71], le concept de règlement rappelle celui qui, au XIXe siècle, était en vigueur au Familistère Godin à Guise et selon lequel en cas de manque de tenue des logements ou d'entretien des parties collectives, les familles pouvaient s'exposer à des amendes. La différence essentielle avec cette pratique tient au fait que le logement des salariés de ces employeurs paternalistes faisait partie du contrat de travail impliquant un rapport hiérarchique associé à un sentiment d'appartenance collective, alors que les habitants des logements sociaux ne nourrissent ni sentiment de subordination vis-à-vis du bailleur, ni (ou plus) de sentiment d'appartenance à une communauté. Cependant, l'omerta contre certaines prescriptions du règlement, semble être un phénomène relativement récent car l'entretien des espaces communs faisait partie, à l'origine des « obligations des locataires » et avait été intériorisé :

« *Les parties communes…, quand je suis arrivé (1985) c'était nous, on était responsables de tout le demi-étage à partir de son étage et puis comme au bout d'un moment plus personne ne faisait rien, c'était l'office et au bout d'un moment l'office ne faisait plus rien non plus…. »* (Roland),

« je me souviens, au moins une fois par semaine, on nettoyait nos escaliers, je nettoyais mes escaliers, je le faisais … » (Rosa).

Le bruit, l'humidité, la propreté des espaces communs (halls, escaliers, locaux à poussettes), les ordures ménagères, les poubelles collectives, la drogue et les squats sont les facteurs de nuisance les plus déplorés avec une différence sensible entre ancien et nouveau logement.

Le bruit (dénoncé dès 1959 par l'hebdomadaire France Observateur à propos des « cages à lapins » de Sarcelles) [Tellier, 2007, p.94], révélé sous deux sources, le bruit provoqué par les autres habitants de l'immeuble ou bruit des « hommes » et le bruit en provenance de l'extérieur ou bruit de la « ville », suscite, parce qu'il faisait souvent partie du quotidien dans l'ancien logement, toujours beaucoup d'émoi, soit parce qu'il réveille de vieilles angoisses quasi traumatisantes, soit, essentiellement pour la fraction de ceux qui ont emménagé dans des immeubles collectifs réhabilités, qu'il perdure et continue à empoisonner et perturber la vie des habitants.

Le déménagement, un soulagement par rapport au bruit des « hommes » est attesté par ces habitantes, de Nemours comme de Melun :

« *Le bruit, on n'était pas gâté par le voisin du dessus sinon ça allait, on n'était pas du côté square on était du côté grand parking … Les voisins du dessus ils étaient censés déménager ils n'ont jamais déménagé . ..ça nous a fait un soulagement de partir »* (Arlette relogée dans un collectif en bande à Nemours),

« … c'est mieux insonorisé par rapport à J. Ferry, …on entendait du bruit là-bas avec la rue même le dimanche, ici c'est calme, calme, calme »,(Thérèse relogée dans un petit collectif neuf),

« c'est calme, pas de bruit. Le précédent c'était autre chose, on entendait plus de bruit. Quand on était dans les toilettes la petite fille du 3e chantait, on l'entendait chanter à tue-tête, on avait l'impression d'être chez eux, alors que là c'est pas le cas, c'est vraiment tout isolé, quand on est chez soi, on est chez soi » (Maryse (Melun) restée à proximité de son ancien quartier dans un immeuble en cours de réhabilitation).

Pour d'autres locataires (relogés dans des collectifs réhabilités), la persistance du bruit de la « ville » associé au bruit des « hommes » est difficilement tolérée, souvent parce qu'elle occasionne une réelle nuisance, perturbe. Le bruit, nuisance génératrice d'angoisses et de fatigue, en même temps qu'il exprime cette réalité triviale de « cages à lapins » et de qualité technique médiocre, contraste avec le concept de « cités jardins » telles que les avaient rêvées les préconisateurs des grands ensembles.

« *…vraiment on entend tout, on arrive dans les toilettes, le petit qui prend son bain, la mère qui parle mal à son fils. Si on veut vraiment écouter la conversation, on écoute de A à Z, on entend tout «* (Mylène à Nemours),

« regardez, regardez comme c'est beau, depuis qu'on est ici, des travaux, des nuisances, du bruit, de la poussière, tout le temps, on est fatigué. Depuis que je suis ici j'arrive pas à me reposer. Comme …je travaille les jours fériés et un peu en décalé, j'arrive pas à me reposer. Même pas les jours fériés, y en a qui s'amusent …ça commence à 8h00 du matin avec les perceuses…là on a changé les fenêtres, maintenant c'est les échafaudages, c'est le bruit des ouvriers qu'on entend parler dès 8h00 le matin, c'est vraiment très fatigant » (M. Sophie),

« ici excusez-moi, mais c'est plus le bordel (qu'avant), ça crie, ça gueule, trop de bruit, les enfants qui courent à minuit, 1h du matin, moi je fais des nuits blanches.. et vers 4/5h du matin t'entends un grand boum, ben t'es effrayée, t'es debout…il y a trois gosses au-dessus et là-haut il y en a sept et elle est encore enceinte … là t'as l'impression que les voisins, surtout au dessus, quand ils parlent t'as l'impression qu'ils sont là avec nous…le soir je prends du coton, j'ai pas le choix », (Zéna).

Il apparaît au travers de ces témoignages que tous ceux qui ont connu une mobilité vers des logements individuels (accession) ou semi-individuels (logements sociaux en bande) ou petits collectifs, qui ont en fait quitté un « quartier » à forte densité et changé d'environnement, manifestent globalement une grande satisfaction sur ce registre, le bruit a disparu de leurs revendications. Pour ceux qui ont été relogés dans des tours ou immeubles collectifs, il apparaît que les avis ne sont pas unanimes et si les nuisances liées à une insonorisation défaillante (confirmée par des participants à la représentation « Le Cabaret pour s'entendre », et déjà évoquée), certes les dérangent, elles sont souvent exacerbées par le niveau d'acceptation du changement de logement et d'environnement (M. Sophie par exemple qui continue à contester l'utilité de la démolition de son précédent immeuble). Moins le nouvel habitat est accepté, plus les nuisances liées au bruit sont insupportables, un constat qui signifierait que ces nuisances ne seraient pas uniquement le fait du dérangement causé, mais auraient une « signification sociale » comme l'avaient établi dès les années 1970, bien que dans des contextes de cohabitation de populations plus hétérogènes, JC. Chamborédon et N. Lemaire [1970, p.19], soulignant « combien sont étrangers des voisins qui vivent selon d'autres horaires et d'autres mœurs ».

S'il apparaît que pour tous, le bruit, souvent associé à la promiscuité et au mélange social, est une nuisance magistrale à la qualité de vie, la propreté est une autre préoccupation majeure des populations déplacées. Bien que certains parlent avec dérision, maintenant qu'ils ont quitté les lieux, des rats à G. Tunc (Melun), des cafards à Giono (tour démolie au Mont Saint Martin à Nemours) et G. Tunc, de l'humidité quasi généralisée, des chats à Chateaubriand[237].

Ainsi, la mise à distance des nuisances dues à la vétusté et au manque d'entretien ainsi que son corollaire, l'envie d'intégrer un habitat et un environnement sain et propre (une façon de fuir la stigmatisation infligée dans le logement précédent), apparaissent comme l'accès à des normes signifiant une prise en considération, une certaine valorisation :

« à G. Tunc c'était les cafards on vivait avec les cafards, et les rats aussi, on avait une boulangerie c'était tout le quartier, on sortait ensemble le matin quand je partais au boulot…ici, oui elle (la maison dans laquelle il a été relogé*) est très, très propre, j'avais exigé qu'ils* (l'OPH) *fassent tous les travaux, mais ça a été fait à la … pas dans les normes*

[237] G. Tunc et Chateaubriand sont des immeubles intégrés au quartier J. Ferry à Melun

quoi….la salle de bains était toujours bouchée, les toilettes c'est pareil, vous entendez des drôles de bruits quand vous tirez la chasse d'eau … .(Yassid)

La prise de distance avec ces nuisances devenues insupportables au regard de l'hygiène et du confort de vie, nuisances qui au demeurant ne leur apparaissaient pas comme étant porteuses de stigmatisation, est perçue comme un soulagement :

« …c'était humide, on trouvait pas mal de …il y avait des rats, ça monte carrément, j'en ai trouvé un à côté de ma poubelle … » (Milouda),

« *ici c'est mieux, oh oui, oui, là-bas il y avait beaucoup de cafards, de l'humidité* » (Maximina),

Les chats à Chateaubriand (autre secteur des quartiers nord de Melun à proximité du quartier J. Ferry), où sont relogés certains anciens habitants du quartier J. Ferry, continuent à déranger et paraissent ne pas avoir été considérés comme de réelles nuisances tant par le bailleur que par la municipalité, la non-prise en compte du niveau de nuisance effectif causé étant considérée comme la marque d'une certaine désobligeance et venant alimenter le sentiment de mise à l'écart qui affecte les locataires *:*

« Mme B. a demandé à l'OPH de faire quelque chose pour les (chats) *faire disparaître, on lui a envoyé deux personnes de la société protectrice des animaux pour lui dire qu'un vétérinaire allait venir bénévolement pour les rendre stériles mais pas pour les exterminer... »* (Faty).

Au chapitre de la propreté, l'absence de discipline en matière de poubelles et d'ordures ménagères, apparaît être génératrice d'émois, de nuisances de proximité voire de dangers :

« Ce qui m'a choqué c'était les personnes qui jetaient leurs déchets par les fenêtres … ça c'était incompréhensible pour moi, comment on peut habiter quelque part et le dégrader comme ça… » (Christelle chez qui propreté et civilité vont de pair)

Si ces nuisances troublaient, sans conteste, la sérénité et le quotidien des habitants, d'autres « chancres », communs aux quartiers d'habitat social, affectaient le sentiment de sécurité garant de relations sociales épanouies et conviviales. Ces situations résidentielles polluées ont été appréciées comme contribuant à accentuer les situations de stigmatisation et d'exclusion, à freiner l'intégration, à participer plus ou moins directement à la production d'actes de déviance [Vanoni, Robert, 2007, p.80] et à nuire au sentiment sécuritaire. Conjugué à des conditions de vie difficiles, cet environnement affecte en profondeur l'habitat considéré

comme nous l'avons présenté en introduction, comme le besoin premier de l'homme et central dans la relation à l'espace de vie.

Ainsi, le sentiment de mise à l'écart par les institutions, conjugué à des modes de régulation sociale locale inopérants et à l'efficacité toute relative de l'action des forces de police, ainsi qu'à l'individualisation des parcours dans le cadre de la mobilité résidentielle consécutive à la rénovation urbaine, et aux comportements opportunistes de certains habitants (hypothèse 2), sont à mettre à l'actif du processus de repli sur la sphère privée assimilée en premier chef au logement (hypothèse 1), voire d'un certain désintérêt pour la vie du quartier et la vie publique en général, tout en restant positifs sur eux-mêmes.

II.2.3 LE CHANGEMENT DE LOGEMENT PORTEUR DE SIGNIFICATIONS IDENTITAIRES

Le changement de logement implique de facto des dérangements, des changements au plan matériel et organisationnel lesquels génèrent souvent des mécontentements qui, pour les locataires de logements sociaux, se « … cristallisent très souvent autour de trois revendications : la hausse des charges locatives, les malfaçons dans les logements, le manque d'entretien des parties collectives »[238].

Dans le cadre de cette étude, si l'entretien des parties collectives semble, pour une majorité, ne plus polariser les mécontentements (immeubles neufs ou résidentialisés, semi-individuels ou pavillons), les deux autres facteurs de doléances sont toujours opérants d'autant qu'arriver dans un nouveau logement nécessite parfois des aménagements impliquant des dépenses supplémentaires pour les ménages dont les fins de mois sont souvent difficiles.

[238] T. Tellier, citant N. Haumont, *Les Pavillonnaires*, Paris, Ed. CDU, 1966 : « Intimité ? Avoir cinq minutes avec sa femme, pouvoir causer, même au besoin s'embrasser …moi j'ai un voisin, ce monsieur là, il prenait le train avec mon mari il y a deux ans, eh bien moi je lui disais : je ne mets pas mon réveil, il sonne le vôtre, mais vous vous rendez compte […].Dans 10 ans, c'est des taudis tout ça […] Quand je rentre le soir, je vois comment c'est entretenu l'escalier, j'ai honte de dire que je vis là dedans, on a honte quand il vient du monde. J'ai eu le malheur de le dire plusieurs fois à la concierge, elle s'est vengée comme elle a pu. », op.cit, p.79

Un autre élément semble également devoir être saisi, celui de l'usage des équipements collectifs et plus particulièrement de ceux contribuant à la vie culturelle (écoles, Centres sociaux, équipements sportifs, bibliothèque).

Ces aspects sont successivement analysés dans les développements qui suivent à partir des contributions des habitants de l'échantillon.

L'aménagement du nouveau logement en « chez soi »

Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, nettoyer, ranger, repeindre, meubler son lieu de vie sont des actes matériels qui le transforment et qui sont signifiants d'enjeux identitaires parce qu'ils expriment une personnalité, une appartenance culturelle et des façons de se comporter.

En ce sens, les situations rencontrées sur le parcours de nos investigations présentent peu d'homogénéité du fait que :

- Pour certains habitants, l'état du logement, même neuf ou remis à neuf, ne présente pas grand intérêt dans la mesure où, se tenant à distance, ils ne se sentent pas directement concernés par les éléments de confort et l'état réel (décalage entre situation perçue / vécue et situation réelle) de leur habitat. Le « chez-soi » renvoie, parfois, à la précarité qui les caractérise.

Ainsi, cet habitant (Choukri), cité plus haut, qui déclare n'avoir rien eu à « refaire » et bien que ses propos n'aient pu être corrélés à l'état réel de son habitat, exprime un faible investissement dans le logement lequel, de facto, ne paraît pas être une préoccupation majeure. Les éléments de confort (l'équipement normé des logements sociaux collectifs proposé par le bailleur local) dont il bénéficie apparaissent être en adéquation avec la fonction qu'il affecte au logement, laquelle semble être celle d'assurer l'accueil et la sécurité de sa famille et non d'en faire un lieu d'ancrage dans son existence au quotidien ou un lieu d'accueil et de convivialité.

Cette forme de distanciation par rapport au logement est également présente chez d'autres habitants, en dépit de quelques travaux fonctionnels qui se sont imposés :

« *on a refait* (en fait, il s'est agi de quelques aménagements rudimentaires, l'appartement ayant été livré sans éléments de rangement) *la cuisine* (la cuisine semblant tenir une place de premier plan pour sa compagne handicapée) *complètement parce que c'était tout neuf et qu'il y avait pas grand-chose … et puis la pièce principale, elle est accueillante…*(laissant sous entendre que des aménagements ou décorations dans cette pièce « nue » et froide ne s'imposent pas) »(Pascal).

En fait, cette pièce principale, dans laquelle s'est déroulé l'entretien, tout en étant assez grande et claire, était quasiment vide. Tout dans cet appartement renvoyait à la précarité : l'espace quasiment sans meubles et sans aucun décor ni revue, ni ouvrage, l'impression d'une double cohabitation entre générations (différence d'âge de 26 ans entre Pascal et sa compagne et leur petite fille de 5 ans) et entre humains et animaux de compagnie (des oiseaux dans une volière, un lapin dans une cage, un chien sous la table), peu d'éléments de confort (trois chaises et une table basse, ni canapé, ni fauteuil), y compris la température ambiante (la température qui régnait nécessitait d'être bien couvert, Pascal et sa compagne portaient de grosses polaires), pas d'objets-signes[239] ou d'éléments de décoration.

Bien que le logement occupé par ce couple ne puisse être qualifié d'inconfortable (trois éléments concourent à cette qualification : un système de chauffage central ou fixe, des toilettes intérieures, une baignoire ou une douche intérieure)[240], il présente l'apparence de l'abri (pour les humains comme pour les animaux) dont la fonction première est d'assurer la sécurité de ses occupants plutôt que d'en faire un lieu de convivialité et d'accueil.

- Pour d'autres habitants qui ont réceptionné un appartement neuf ou remis à neuf, l'appréhension du logement varie en fonction de critères modulés selon l'usage qu'ils font de leur habitat (la convivialité, les rapports de voisinage, les habitudes de vie qui ont été analysés supra) et leur intention de s'ancrer dans ce nouvel environnement ou, plus rarement, de se considérer comme de passage.

Certains souhaitent faire du logement un lieu qui apporte « un peu de sérénité » :

« *c'est tout neuf. Bon il y a plein de petits problèmes parce que c'est neuf et que ça a été construit à la va-vite, mais on est bien quand même …, j'ai mis ça pour m'apaiser* (une tenture au mur à l'effigie de bouddha), *j'ai du mal à le décorer comme je veux parce*

[239] Lesbet D., op.cit., p. 212 " L'apparition d'un logement…entraîne la multiplication des objets-signes qui plus encore que pour meubler, sont destinés à démontrer le statut social du ménage »
[240] Vanoni D. et Robert C., *Logement et cohésion sociale*, Paris, ed. La Découverte, 2007, p. 45 en référence à l'Enquête nationale logement (ENL) conduite tous les 4/5 ans par l'INSEE

que les finances ne suivent pas, c'est ça qui bloque souvent, vous voyez c'est pour ça que je fais des murs par morceaux (réfère à un mur à moitié peint) *mais j'ai pas encore trouvé …mais je m'y sens bien …il faut que je trouve une solution pour mes chats parce que ça, pas question que je me sépare de mes chats…* (trois chats trônaient à proximité du canapé « déshabillé » car l'un d'eux l'avait souillé et une odeur d'urine envahissait la pièce) » (Sophie)

Si la notion de neuf et d'ancien n'est pas spontanément apparue tout à fait pertinente (une majorité de la population y étant a priori indifférente), l'analyse a montré que le sentiment de valorisation et de reconnaissance sociale éprouvé par certains habitants à l'issue de leur mobilité était corrélé à leur relogement soit dans un appartement neuf soit dans une zone d'habitat moins dense. Parmi ceux qui affichent sans détours leur satisfaction (moins de 15% de l'échantillon), ce sentiment (modéré) de considération est perceptible, et paraît être à même d'impulser une dynamique d'appropriation spontanée n'exigeant pas d'efforts particuliers (par exemple s'accommoder du papier peint ou de certaines fantaisies des occupants précédents, voire neutraliser certains phénomènes moins rationnels) :

« *Rentrer dans un appartement neuf, …ça n'a rien à voir …c'est pas commun parce que tu sens que c'est à toi, c'est pour toi* », (Hayatte)

« *…Arriver dans un appartement neuf, un plus ? oui, C'est mieux parce que on peut poser sur les murs ce qu'on veut il y a pas besoin d'arracher le papier, il y a pas euh , non c'est mieux et puis moi je m'y sens bien personne n'a habité ici parce qu'il m'est arrivé une anecdote. Quand je suis arrivée sur Melun, quand j'ai divorcé, je suis arrivée à l'Almont, je m'y suis jamais sentie bien dans le logement, je me sentais pas bien, j'ai toujours dit il y a des grigris dans les murs, je me sentais pas bien. J'avais l'impression qu'il y avait de mauvaises ondes dans cet appart, c'est pour ça que je suis partie … moi j'y crois à ça hein.* » (Sophie)

À l'inverse pour ceux qui ne sont pas sensibles au fait que d'autres aient occupé les lieux et les aient marqués de leur personnalité ou de leur culture, ou qui associent une forme de méfiance ou de défiance aux constructions neuves, les paramètres d'appréciation tiennent autant des aspects techniques et organisationnels du logement que de sentiments plus intimes ou symboliques :

« *…j'aime pas le neuf, le béton, la construction, le matériel même, j'aime la pierre* » (dans le logement précédent, les bâtiments avaient cet aspect pierre), …*quand vous rentrez y a pas de couloir comme dans les anciens bâtiments….. Ici c'est un cube … j'aime que les lieux aient une histoire, une âme, un dessin d'enfant sur le papier peint, un morceau de papier arraché … j'ai cru arriver dans un hôpital, ça sentait la peinture. J'aurais aimé qu'il y ait des écritures d'enfants, le chat qui a déchiré le papier, ici c'est neutre… les fenêtres sont mal installées, une ne peut pas rester ouverte, une autre n'est pas d'équerre, je ne peux pas mettre*

de rideaux, les radiateurs sont mal posés … » (Sabrina, en cours de constitution d'un nouveau dossier pour redéménager et qui se considère en fait comme de passage)

Il est vrai que cet intérieur aux murs blancs et sobrement meublé n'est pas vraiment en harmonie avec les meubles traditionnels qu'elle semble apprécier (les morceaux d'une table robuste et massive sont entreposés sur le balcon faute de place pour l'installer). Cependant, ce positionnement paraît ne pas exclure toute démarche d'appropriation : « … *un peu de déco mais je m'habitue pas quand même …* » (Sabrina)

Un scénario identique nous est présenté par cet ex-habitant du quartier J. Ferry à Melun, propriétaire d'un pavillon qui avait déjà été habité, et qui fait référence à ces empreintes, réelles ou imaginaires, laissées par des occupants précédents. Il a entrepris, dans les pièces témoins de l'intimité de chacun des membres de la famille, des travaux pour faire disparaître ces empreintes et permettre à chacun d'en faire un espace à sa mesure, un espace « propre » en un mot de se l'approprier :

« c'est vrai que quand on est arrivés ma femme me faisait remarquer, même au niveau des odeurs, il y a une odeur de la personne d'avant, c'est normal …C'est vrai que les travaux sont pas encore effectués ici (la salle à manger dans laquelle il me reçoit)*, j'ai fait les toilettes, la salle de bain, les chambres … »* (Manuel).

D'autres qui ont trouvé un état des lieux « défraîchi », n'hésitent pas à s'investir pour en faire un lieu qui leur ressemble et leur permette de s'y sentir chez eux, d'en faire leur espace de vie.

«au départ, on l'a pris comme il était et on a recréé notre petit espace de vie. On a commencé à accrocher les tableaux, on a remis des plantes qu'on n'avait pas » (Maryse),

« *…l'extérieur ça m'a pas plu, l'intérieur, l'ancien « bailleur » n'avait rien fait pour retaper la maison, c'était en l'état,…sauf que l'espace c'était quelque chose de favorable, l'intérieur j'ai pas aimé du tout, du tout, du tout, c'est plus par rapport à l'espace que j'ai accepté et bon j'ai aménagé à ma façon. J'ai fait un p'tit effort pour le rendre agréable, j'ai tout refait et ils* (le bailleur) *m'ont dit qu'ils étaient en restriction budgétaire donc qu'ils ne feraient rien, donc j'ai tout refait sauf le sol »* (Munti).

D'autres encore, ont apporté leur touche personnelle ou voulu marquer/imprimer leur appartenance culturelle par des objets-signes (un tapis, une nappe, un vase) :

« ça vous plait (parlant du tapis qui décore son salon)? *Il vient de Tunisie … j'ai fait un peu de peinture voilà, j'ai mis de super tringles à rideaux, je voulais pas trop charger parce déjà il est pas très grand …quand j'habitais rue des Guichettes (*précédent logement), *la salle à manger était bien plus grande, plus large. Il y a eu beaucoup de travaux quand même, c'est moi qui ai fait avec des connaissances… »* (Saïda, tunisienne) :

ou corrélé habitat-activité professionnelle :

«... Dans le garage, j'ai refait beaucoup d'étagères pour mettre mes ustensiles et tout, normalement je fais cuire au domicile des particuliers sinon ça m'arrive de cuisiner chez moi et d'emmener mais entre parenthèses, on n'a pas trop le droit de faire ça parce qu'il faut que ce soit aux normes… » (Saïda à nouveau qui développe une activité de traiteur « maghrébin »)

Les comportements manifestés par ces habitants témoignent d'un rapport au logement, à leur habitat, soit très distancié (Sabrina), soit plutôt neutre (Sophie), soit utilitaire (Saïda) soit de l'ordre de l'intime (Munti). Ce rapport augure d'un ancrage plus ou moins marqué dans le « chez-soi » et du niveau d'acceptabilité des contraintes matérielles générées par le changement de domicile, lequel n'est plus seulement considéré comme « machine à habiter » mais comme la partie émergée de l'identité de l'individu.

Avant de démontrer « le statut social du ménage » par la multiplication d'objets-signes, le « chez- soi » nous parle de lisibilité, de visibilité de soi [Sauvage A., 2007, p.80] à la façon d'une pièce d'identité et d'expression de la personnalité. « Le chez-soi se révèle être une étape de notre biographie personnelle témoignant d'une rupture, d'une réalisation de soi, d'une promotion » permettant de faire face aux changements en adaptant sa personnalité sans en rompre l'unité et en ajustant les signes visibles à ses représentations. A. Sauvage illustre ce propos en citant un passage de L. Tolstoï (*La mort d'Ivan Ilitch)* dans lequel le héros procède à l'aménagement de son logement pour lui donner l'apparence correspondant à l'idée qu'il se fait de lui-même « … il choisit les tapisseries, choisit les meubles, préférant les anciens aux nouveaux, persuadé que les vieux meubles donnaient à son installation quelque chose de distingué… ».

Si cette lisibilité de l'identité n'apparaît qu'en filigrane chez certains habitants, pour d'autres l'habitat semble devoir être porteur d'un passé, d'histoires de vie ou/et correspondre à leurs représentations.

« *… le quartier en lui-même ne me gêne pas, je pourrais être dans la zone du Mézereaux ça me gênerait pas. C'est l'appartement en lui-même, il a pas de vécu en fait. Il est là, y a pas d'âme, il a pas d'histoire, il s'est incrusté, c'est tout quoi. Chez nous c'est de génération en génération, on construit des maisons à la pierre, ici c'est pas des maisons. ..A J.Ferry, c'était du vrai placo, à l'ancienne alors que là c'est pas les mêmes constructions… »* (Sabrina)

Ce nouveau « chez-soi » a priori ne reflète pas la personnalité de celle qui l'occupe, plus qu'elle ne l'habite, ce qui la conduit à le réfuter, n'en permet qu'une appropriation « contrainte » et en aucun cas ne constitue une pièce d'identité révélatrice de sa personnalité.

Ces propos extraits de témoignages et des observations issues des entretiens, nous ont conduit à distinguer, suivant les individus, des attitudes différenciées témoignant de leur rapport singulier au logement et par voie de conséquence de l'usage qu'ils en font. Ainsi, une première partition se dégage entre d'une part, les habitants qui apprécient leur nouveau logement et s'installent durablement (35 environ dont Maryse, Alain, Germaine, Claude, Suzanne, Yolande..., et tous ceux qui ont acquis un pavillon), d'autre part, les habitants opportunistes qui optimisent et valorisent leur nouvel habitat (15) soit en fonction de critères professionnels (Saïda), soit en fonction de sa localisation (Cédric) soit par rapport à des attributs fonctionnels (Ali) et en troisième lieu, les habitants qui investissent a minima et se considèrent de passage (10 : Fety, Sabrina, Hafida, Justine, M. Sophie, Baptiste, Martine, Thiérry, Yasid, Manuela)

Ces rapports au logement peuvent être analysés comme présentant un double sens : d'une part, la structuration des cours de vie des individus au travers de leur carrière résidentielle et, d'autre part, par la façon dont est pensé, représenté, agencé, le « chez-soi », la forme identitaire construite et arbitrée en fonction de déterminants socioculturels accrochés aux caractéristiques individuelles des habitants et combinés à l'organisation et l'usage de l'espace et du temps. En ce sens, le « chez-soi » s'oppose à « chez les autres » et signifie « autonomie de pouvoir, absence de gêne, ancrage dans la vie au quotidien dans un espace dont les règles sont autodéterminées c'est-à-dire signifiant la possibilité d'emménager sa vie » [Haumont, 2001, p.84-85].

Cependant, dans la mesure où ces rapports s'inscrivent majoritairement dans une procédure administrative d'attribution du logement (décrite au niveau de l'accès au logement) et à la législation HLM, cette latitude d'organisation de l'espace en « chez-soi » est tributaire d'une contrainte basique mais essentielle, celle du coût du loyer qui constitue un poste de dépense conséquent pour les ménages du périmètre de l'étude.

« Le fait qu'ils retapent le Mont Saint Martin, une bonne chose ? Dans un sens oui parce que c'était des vieux bâtiments et ils en avaient besoin. Après la mauvaise chose c'est que ça a expulsé beaucoup de monde, beaucoup se sont retrouvés dans des appartements plus petits ou dans des endroits qu'ils se plaisaient pas du tout (c'est son cas semble-t-il). *Et puis l'augmentation des loyers pour ceux qui sont restés là-bas, je pense que ça c'est très important parce qu'ils s'y attendaient pas non plus à ça…. Ils veulent « urbaniser » les cités mais certains ne pourront pas suivre, ils vont être obligés de déménager sur des logements, comment on dit …ces logements HLM… et qui vont se retrouver je sais pas où, qui ne savent pas où aller parce qu'il faut qu'ils trouvent moins cher »* (Nathalie)

La question de l'augmentation des charges financières induites par les opérations de réhabilitation-relogement est un des aspects récurrents sur lequel les habitants interpellaient systématiquement les élus municipaux et les bailleurs lors des réunions d'information. L'engagement de ces derniers portait sur l'invariabilité (voire la baisse) du reste à charge pour les locataires, le déménagement ne devant générer, par le jeu de l'APL et à périmètre familial identique, aucune dépense supplémentaire) :

« *L'office* (d'HLM) *nous expliquait : ce n'est pas une expulsion, c'est un relogement, donc c'était sans incidence financière. Ceux qui voulaient des maisons, c'était plus complexe … »* (Choukry).

Le point d'étape de clôture du PRU de Melun mentionnant *« un impact limité du relogement sur la situation financière des ménages »*, est plus nuancé du fait que « 65% des ménages connaîtraient une diminution et 31% une augmentation de leur reste à charge »[241] (chiffres un peu différents de ceux de notre échantillon).

Effectivement à la lecture du tableau récapitulatif ci-dessous, il apparaît que l'impact ressenti et déclaré consécutif au changement d'habitat sur ce poste de dépenses, révèle des fluctuations sensibles : 40% des habitants déclarant avoir subi une augmentation de leur reste à charge.

IMPACT DÉCLARÉ DE LA CHARGE	**Effectifs & Pourcentages**

[241] ANRU- Point d'étape de clôture du PRU de Melun- Quartiers des Hauts de Melun. Rapport final. Octobre 2013

FINANCIÈRE LIÉE AU CHANGEMENT DE LOGEMENT	**Général**	**Nemours**	**Melun**
Augmentation du loyer	2 (3%)		2 (7%)
Augmentation des charges	6 (10%)	3 (10%)	3 (10%)
Augmentation du loyer et des charges	24 (40%)	7 (24%)	17 (54%)
Loyer constant	7 (12%)	7 (24%)	
Non concerné ou sans réponse (dont accession)	21 (35%) (dont 6/10% en accession)	12 (41%) (dont 3/10% en accession)	9 (29%) (dont 3/10% en accession)

Impact ressenti			
Cher	14 (25%)	7 (26%)	7 (25%)
Correct	35 (58%)	18 (70%)	16 (57%)
Sans Réponse (à l'exclusion des accessions)	4 (7%)	1 (4%)	4 (18%)

Néanmoins, une majorité (58% de l'échantillon) considère correct l'impact ressenti sur le niveau du loyer et des charges locatives, une variation qui, bien que soumise aux conditions économiques et à des contraintes financières réelles et prégnantes, semble être acceptée dans la mesure où elle correspond à plus de confort et davantage de sécurité.

Néanmoins, si six ménages sur dix considèrent leurs charges locatives après déménagement comme supportables, il convient de souligner que la ventilation entre loyer de base et charges est très souvent passée sous silence, les locataires ne portant leur attention que sur le reste à payer global.

« *…le loyer, ça va, comme on a l'APL, ça va, on ne sent pas trop la différence, ça serait serré si on n'avait pas l'APL, ça fait 700€ quand même* »(Hayatte)

Il est à noter que dans les 35% de la population qui soit ne se sent pas concernée soit n'a pas fourni de réponse, figurent les habitants qui ont accédé à un pavillon et qui semblent en assumer les conséquences.

« Ça nous revient plus cher hein, les charges ne sont pas les mêmes, tout ce qui est chauffage c'est à notre charge, c'est nous qui nous en occupons …, c'est pareil pour l'eau… on n'a pas les moyens de refaire la salle de bain donc on fait ce qu'on a à faire et puis le reste … , on a pesé le pour, le contre. » (Véra)

Les locataires sociaux, bien que demandeurs de la stabilisation des loyers, et comme s'ils doutaient de la véracité des informations qui leur sont communiquées, n'hésitent pas à porter leurs griefs sur les impôts locaux ou la facturation de prestations annexes au loyer tel l'usage des parkings (de l'ordre de 20,00 €/mois qui pourrait expliquer la différence entre les chiffres portant sur l'impact du coût du loyer après déménagement mentionnés dans le Point d'étape du PRU et le ressenti des locataires). Ainsi, les charges liées aux parkings dont l'entretien nourrit quelques inquiétudes pour l'avenir, polarisent certains mécontentements.

« vu la hausse de loyer qu'on va nous imputer à cause des travaux, forcément il y a beaucoup de gens qui vont chercher à déménager parce que quand on voit le prix qu'on paye ici et encore moi j'ai qu'un F3 …moi ce que je trouve un peu « dégueulasse » on nous fait payer un parking alors qu'on paye déjà un loyer et nous on n'a rien demandé, on a envie de vivre dans quelque chose de propre mais faire payer un parking …. on va nous faire payer l'entretien des parkings … tout ce qui va être dégradé … » (Yolande, Nemours)

Un habitant de Melun, trouve anormal que le parking soit payant car il considère que le parking fait partie du domaine public lequel doit être gratuit :

« *…les gens se garent n'importe où. ..c'est normal d'avoir une place réservée mais pas normal de payer 20 € pour elle…l'occupation du domaine public doit être gratuite …* » (Fety)

La confusion entre patrimoine du bailleur et domaine public est une constante chez les habitants de notre périmètre d'étude, les acteurs étant tous désignés par « ils » (englobant selon Baptiste « *collectivité, mairie, HLM* »).

Le sentiment exprimé par la population est néanmoins globalement en phase avec cette précarité présente à de nombreux égards : sous-emploi, revenus largement dépendants

de la solidarité nationale, instabilité des structures familiales, lien d'étroite dépendance vis-à-vis des acteurs de la rénovation (collectivités et bailleurs en l'occurrence) d'autant qu' un des constats figurant dans la restitution finale du Comité de projet PRU à Nemours (dressée par le bureau d'études Perspectives en date du 17 mai 2013) mentionne : « des réhabilitations finalisées et de grande qualité, mais dont l'impact sur le couple loyer+charges n'est pas encore quantifiable ».

Par ailleurs, et plus particulièrement à Melun, certains habitants s'inquiètent du niveau de la taxe d'habitation qui n'est pas sans incidence sur les revenus des ménages

« ils ont dit que ça allait changer parce qu'on paye quand même cher de loyer,..., ils vont faire quelque chose ...je paye quand même presque 1000€ d'impôts locaux, c'est abuser ... je vous en cause pas si jamais ils veulent nous refaire ici, combien ça va nous coûter ? » (Rosa).

En conclusion de ce chapitre sur le logement, le sentiment de précarité, de dépendance et de domination qui caractérise une majorité d'habitants de l'échantillon, contribue au renforcement des efforts, d'intensité variable, consentis, au titre de cette mobilité car au-delà de la disparition des nuisances les plus perceptibles (squats, drogue, saleté, bruit), le changement de logement, son aménagement en « chez-soi », quelles qu'en soient les modalités et l'intensité n'est pas une opération gratuite tant au niveau financier qu'au plan symbolique. Ce changement se constitue en sources de concessions ou de renonciations qui en appellent aux propriétés identitaires des individus et à leur capacité à mobiliser leur capital spatial.

Et bien que le lien n'ait jamais (ou très rarement) été fait, par les enquêtés, entre le niveau des impôts locaux et le niveau des services, ni celui des équipements mis à disposition par la collectivité, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de facteurs dont le poids est considérable dans l'organisation de la vie sociale (revendication du « Droit à la Ville » [Lefebvre, 1968]) et qui, dans le cadre d'un changement de domicile, peuvent être explicatifs d'exigences ou de choix spécifiques ou conduire à l'adoption de nouvelles habitudes en fonction de l'usage qu'en font les intéressés.

II.3 LE DROIT AUX FONCTIONS URBAINES (ÉQUIPEMENTS) : UNE REVENDICATION EN SOMMEIL

Le droit à la ville revendiqué par H. Lefebvre, porte en germe le droit de « bien » habiter c'est-à-dire de disposer d'un lieu d'habitation muni des éléments permettant d'en disposer selon ses besoins et selon ses envies, ainsi que de toutes facilités d'accès aux équipements et services, autrement dit de pouvoir jouir de tout ce qui est nécessaire pour mener une vie urbaine décente et harmonieuse.

Les équipements collectifs, considérés comme témoins de l'organisation et du développement de la vie sociale dans toute unité de vie, et participant de la mise en œuvre de la fonction humanisatrice de lieux consacrés à la vie collective et sociale, est lié à trois faisceaux de facteurs : la présence d'équipements ou d'espaces consacrés aux activités de plein-air (« *il y a* pas *grand-chose ici, un petit terrain de jeux avec deux petites balançoires* », Fatiha, Nemours) et à l'activité socioculturelle, leur accessibilité[242] et en troisième lieu la capacité des habitants à les investir :

…les équipements sont pas vraiment utilisés, il y a le terrain qui est là-haut, mais …par contre c'est bien parce que maintenant j'ai 23 ans, à l'époque j'allais faire du foot, je les utilisais, non c'était bien….» (Baptiste),

Le développement à part entière de la vie sociale fût, dès le début des années 1960 lors du lancement des quartiers d'habitat social, une des préoccupations des décideurs publics. Ce souci impliquait deux objectifs, d'une part la simultanéité de construction des logements et celle des équipements pour contrer la « solitude » (prioritairement celle des enfants et des adolescents), d'autre part la volonté de faire des nouveaux habitants des acteurs à part entière de la vie urbaine[243], autrement dit, leur proposer des conditions d'habitat leur permettant d'exercer leur « droit à la ville » : droit à l'ensemble des fonctions qu'elle remplit et accès aux équipements. Faire des usagers des équipements non des « clients » mais des « acteurs » de la

[242] Propos de l'architecte P. Chemetov : « *…intégrer les grands ensembles dans un réseau d'«urbanité», à savoir un réseau de voies, d'équipements et de services, afin de mettre à égalité les espaces périphériques et les zones centrales* »)

[243] La ville « doit devenir avec toutes ses fonctions, non pas un dortoir ou un lieu de solitude, mais au contraire un moyen de culture, une immense école dont tous les organes doivent remplir un rôle de formation sociale et humaine », G. Dupont, conseiller technique au cabinet du ministre de la Construction, « Problèmes posés par la vie sociale dans les grands ensembles d'habitation », CAC, 19780035, intervention aux Journées sacerdotales du 25 fév. 1959, p.10

vie socioculturelle, des acteurs agissants et capables de participer à leur gestion directe, était une des ambitions majeures des promoteurs de l'habitat social. Une ambition qui ignorait les difficultés que la dynamique participative allait rencontrer, les habitants-usagers de ces équipements, adoptant une attitude à l'image de l'engagement déployé pour intégrer les conseils de parents d'élèves dans le cadre scolaire, se révélant plutôt passifs et peu motivés pour ce genre d'investissement.

Une passivité souvent abondée par un manque d'espaces collectifs, de lieux de rencontre ou de parcs pour les enfants, un déficit de verdure et de végétation propice à un sentiment de mal-être pour une majorité des habitants de ces zones, ces habitants étant, faute de moyens de communication, quasiment assignés à résider dans l'environnement de béton de la cité. Dans ce contexte, le sentiment d'isolement et de déshumanisation fût accusé d'être le pourvoyeur de désœuvrement et d'ennui, considérés comme maladies génétiques des grands ensembles [Tellier, 2007, p.81-82].

La reconfiguration topographique et la réhabilitation du bâti participèrent (ces orientations sont toujours d'actualité) alors de cette ambition d'humanisation et de lutte contre les désordres génétiques dénoncés. Ainsi, dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, structurer de nouveaux lieux de sociabilité, en organiser l'accès à tous, modifier la structure des lieux sociaux dans les quartiers dits « polarisés » et en voie de renouvellement pour en faciliter l'accès, accueillir les nouveaux habitants dans les services de la ville (mairie, école, …) et les équipements, sont des actions qui peuvent avoir un double effet : l'adhésion des populations aux politiques développées et la transformation du rôle des pouvoirs publics locaux (par la diffusion d'informations sur les processus institutionnels et les objectifs, l'organisation de partenariat, l'identification des quartiers et des populations).

Au titre de cette étude, l'atomisation des populations après relogement ne permet pas de disposer d'éléments suffisamment pertinents pour évaluer les effets des mesures instaurées en ce sens. Notre enquête fait cependant apparaître que, pour certains habitants, le relogement dans des immeubles collectifs conduisant à la destruction de certaines structures de proximité et des habitudes, a contribué à isoler, à neutraliser une « ambiance », expression de la convivialité et d'une certaine harmonie :

« je vous dis c'était le parc qui faisait tout, dès qu'il faisait beau on se retrouvait tous là-bas, tous,… » (Maryse, Melun)

Pour d'autres populations, la mobilité a contribué à générer et/ou entretenir un sentiment de solitude et d'ennui :

« *... mais bon il n'empêche que je m'ennuie, énormément et quand je m'ennuie je ne peux pas lire, je peux pas me concentrer… je me plais chez moi mais je m'ennuie, je m'ennuie parce que j'ai pas les amies qui viennent discuter, rigoler. Pourquoi ne viennent elles pas : ça je ne sais pas. Une ne marche pas du tout, elle est paresseuse, peut être un problème de jalousie ? »* (Claude, Nemours).

Le sentiment exprimé par Claude (reposant a priori exclusivement sur les habitudes) peut être imputé à son profil démographique : elle est retraitée, tonique et nourrit une forme de sentiment de supériorité (le terme de jalousie le sous-entend) car elle considère « qu'elle a un petit plus pour parler ». Néanmoins, cette habitante ne saurait être représentative de l'ensemble des situations rencontrées car assez peu de personnes de notre échantillon (à peine 10%) ont évoqué le sentiment d'ennui.

L'absence de cadre végétal est également pointée du doigt, ainsi en attestent ces propos portant sur la disparition des arbres qui ornaient la place centrale du Mont Saint Martin :

« *…il y avait des grands arbres avant ...Ils pourraient pas laisser de la verdure ? Ils vont construire un immeuble juste là devant la cuisine, c'était dégagé mais il va y avoir des bâtiments…,* (M. Sophie)

« embellir, je veux bien mais quand on nous enlève tous les arbres …maintenant c'est que du béton et des grilles, qu'on me dise pas qu'on embellit le paysage » (Lydie).

La présence d'un cadre végétal naturel fait partie des éléments de l'environnement apportant un sentiment de bien-être (revendiqué par les Luttes urbaines présentées supra) à même de satisfaire les résidents (exemple de la cité nouvelle de Vernouillet sur les bords de Seine construite dans un parc dans lequel les arbres ont été conservés) et quand ce cadre n'existe pas l'intervention humaine (comme à Poissy avec la plantation de 11 000 arbres) [Tellier, 2007, p.87] peut s'avérer salutaire, d'autant qu'à Nemours en particulier les habitants « natifs » de la région ont grandi au contact de la nature et des arbres (lisière de la forêt de Fontainebleau).

Ces aspects environnementaux participant du développement de la vie sociale étaient effectivement associés à la construction des équipements qui se sont imposés comme éléments essentiels de la structuration et de la promotion des unités de vie collectives. Cependant, l'usage des équipements, excepté des structures scolaires, qui se présentait comme un levier du développement culturel, sportif et social des populations n'a pas toujours connu le succès escompté, soit du fait des modalités de fonctionnement des structures (éloignement, horaires de service), soit de conditions d'accès pas toujours adaptées. Les aspects discriminants attachés soit à l'absence d'équipements soit à leur difficulté d'accessibilité (et dans une moindre mesure à leur coût d'utilisation), et contribuant à un déficit d'intégration sociale ainsi qu'à des effets de fracture, sont assez paradoxaux. Tout en étant dans une position de « distance institutionnelle » [Merklen, 2009, p.263] effective et ayant le sentiment de vivre dans une zone à part de la ville, cette déficience ne s'exprime pas explicitement au niveau des revendications portées par les habitants mais n'est probablement pas étrangère à la faiblesse de l'implication citoyenne que nous avons constatée. Néanmoins, dans la mesure où les opérations de rénovation urbaine impliquent un déplacement des populations, certains paramètres de l'équation « présence - éloignement - accessibilité » présentée par les équipements considérés comme intégrateurs à la société sont modifiés, il convient d'en apprécier les effets relativement aux usages qui en sont faits par les habitants appelés à les fréquenter. Dans un deuxième temps, quelques développements seront consacrés à l'institution scolaire qui remplit une fonction éducative et endosse un rôle social structurant.

II.3.1 L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS PEU PORTEUR NI D'ENJEUX D'USAGE NI D'ENJEUX IDENTITAIRES

Dans le cadre de cette recherche, très peu d'usagers (car la catégorie des usagers-acteurs n'a pas émergé) ont été affectés par un éventuel éloignement des équipements (culturels, éducatifs, sociaux, sportifs) dans la mesure où les habitants ont été majoritairement relogés dans le périmètre d'origine et que leurs conditions habituelles d'accès (transports collectifs, voiture individuelle ou déplacements piétonniers) n'ont pas connu de variations significatives.

Par exemple, à Nemours, seules deux habitantes de l'échantillon ont déclaré fréquenter la piscine (d'autres, peu en fait, disent fréquenter des équipements situés en dehors du périmètre de la ZUP et s'y rendre en voiture individuelle) et comme leur déménagement s'est effectué à proximité de l'ancien domicile, elles n'ont pas ou peu changé leurs habitudes malgré l'augmentation de la distance:

« *j'allais souvent à la piscine, j'avais qu'un quart d'heure, maintenant j'ai une demi-heure à faire à pied … Quand on est à pied c'est plus compliqué …* » (Alexandra, Nemours).

« *On va souvent à la piscine, mais ça serait pareil autrement que je prenne le bus là où que je soye à l'autre bout de la ville ou à côté de la piscine…»* (Sabrina, Melun)

Des réactions semblables ont été exprimées concernant la bibliothèque :

« *…la bibliothèque, c'est plus compliqué, on est obligé d'y retourner plus souvent, on a 3 semaines…. mais on se débrouille …»* (Alexandra à Nemours dit beaucoup lire, sa fille (16ans) aussi, pour son fils (13ans) « c'est pas trop ça », le déménagement tout en compliquant l'accès à l'équipement n'en a pas modifié l'usage).

L'éloignement (de l'ordre de 15km dans le témoignage ci-dessous) n'est pas perçu comme un handicap, la fréquentation étant considérée comme une affaire de choix personnel en lien avec les affinités et les besoins :

« *…c'est plus mon fonctionnement, je vérifie ce qui est disponible sur la ville et ce que je peux exploiter. Pas en tant que quartier mais en tant qu'exploitation de la structure…l'Astrolabe, c'est génial, il y a des choses formidables, gratuites… »* (Christelle).

Ces lieux (piscine, bibliothèque) sont représentatifs des espaces publics urbains, dans lesquels les services publics ont un rôle structurant, d'une part dans le temps, du fait qu'ils occupent une place plus ou moins éminente et sont reconnus par les populations, et d'autre part dans

l'espace (conditions d'accès, réputation) car de leur capacité à maintenir, à accroître, à décloisonner les échanges sociaux dépendent en partie la solidité et la diversité des liens sociaux (le centre social du quartier Jules Ferry à Melun, de l'Espace ville à Nemours ainsi que des deux pharmacies implantées dans les quartiers d'origine sont des exemples de lieux créateurs de lien social). Par ailleurs, en assurant une certaine visibilité garante de dignité et de respectabilité, ces lieux apparaissent comme participant d'une intégration sociale à la structure urbaine. Cette volonté d'intégration, cette recherche d'adéquation entre la demande de services et la satisfaction des besoins des citoyens, se manifeste par l'organisation de services (transports, collecte des ordures ménagères, eau) et par la présence d'institutions publiques (écoles, police, pôle emploi, …) ou privées (banques, commerces, services de santé,…), est soumise à une tension majeure « entre la nécessité de maintenir le tissu relationnel donnant vie au quartier… avec le besoin de participer au jeu politique pour trouver les ressources monopolisées par les institutions extérieures au quartier » [Merklen, 2009, p.66]. Une tension qui impose aux habitants de combiner les exigences de lien avec l'extérieur et celles de maintenir actives les fréquentations qui peuvent exister au sein du quartier. L'implantation d'antennes de certains services (banques, Poste, CAF par exemple), considérées comme vecteurs d'intégration, serait de nature à répondre à des besoins bien réels, en particulier ceux des personnes âgées :

« Un marché manque, un distributeur de billets aussi. C'est un problème pour les personnes âgées. Il y a un retard important alors que la situation ne le justifie pas… » (Ali, Nemours).

Cependant, pour la plupart des habitants, être obligé de se déplacer pour effectuer une formalité est une occasion de quitter le quartier et de garder le contact avec les pôles d'attraction de la ville (Centre-ville, mairie, gare, …). Inversement, si l'installation d'antennes dans les quartiers est un moyen de rapprocher usagers-clients et services, le fait de mettre à la disposition de tous, les fonctionnalités indispensables par des installations de proximité, peut renforcer le sentiment d'enclavement et aller à contresens de la recherche d'une fluidité dans les contacts et les pratiques de l'espace. Une équation difficile, entre intégration sociale et phénomènes d'exclusion ou de « cantonnement de la pauvreté », dont la résolution exige un partenariat étroit entre les responsables des services publics (municipalité, police, pôle emploi, …) et parapublics (services de transport collectif, banques par exemple), à laquelle chaque ville tente d'apporter au coup par coup (à titre de tests parfois) des solutions.

Un rôle que les collectivités qui, par l'interrogation de l'impact de ces « lieux sociaux », espaces vécus, reconnaissables et familiers, tentent d'honorer, notamment en favorisant la circulation urbaine et la fluidité des déplacements dans, hors et vers ces différents pôles d'activités et lieux où se créent des liens sociaux. L'aide matérielle apportée par la municipalité de Melun au déplacement de la pharmacie du quartier Jules Ferry, exemple caractéristique de « lieu du lien social » et unique lieu de rencontre neutre, interethnique et intergénérationnel dans le quartier, est représentative de la prise de conscience de cette mission par les autorités publiques locales. L'attention portée à l'entretien, dans cet environnement polarisé et traumatisé, d'une dynamique destinée à favoriser et faciliter l'interconnaissance est à porter au crédit des initiatives des responsables du PRU.

Ces « arrangements » organisationnels, tout en validant l'éloignement relatif de certains équipements, affichent tant dans leur mise en œuvre que dans leur esprit, la volonté de satisfaire aux principes déclinés par H. Lefebvre, revendiquant « Le Droit à la Ville » c'est-à-dire un « droit à ses services, à ses fonctions, à ses symboles, à sa vie sociale » et à une nouvelle centralité. Mais un droit, supposant « la possession et la gestion collective de l'espace » qui nécessite d'être réinvesti, réapproprié, réinventé par les populations, autant de conditions auxquelles la situation économique et sociale ainsi que le profil démographique des populations, les habitudes et le faible niveau de participation à l'action collective octroient un crédit limité, et sur lequel la mobilité résidentielle est peu opérante a priori.

Ainsi, concernant les équipements publics, dont l'usage de certains a été esquissé (bibliothèque, mairie, police, gare,…), implantés soit dans le quartier, soit en Centre-ville, voire dans un autre quartier de la ville (bibliothèque), les habitudes n'ont pas changé pour les populations qui ont été relogées soit dans le périmètre du quartier d'origine soit à proximité, il semble qu'elles se sont adaptées.

Pour les habitants qui se sont éloignés mais qui sont des utilisateurs motivés et qui disposent d'un véhicule, la fréquentation de certains équipements est restée identique :

« *L'Astrolabe* (médiathèque de Melun) *c'est génial, il y a des choses formidables, gratuites… On peut investir plus facilement autour de son quartier quand on est véhiculé,*

Le fait de ne pas avoir de voiture peut limiter aussi certaines personnes à ne pas aller plus loin que leur quartier, peut être aussi un frein » (Christelle à Melun qui a déménagé à environ 15 km de Melun)

En fait, les nouvelles habitudes ne paraissent pas être le fait de changements identitaires ou le résultat de nouvelles fréquentations, mais être essentiellement dues aux configurations familiales et aux normes de vie des populations.

L'importance de ces lieux et de leur inscription territoriale dans la reconfiguration identitaire n'apparaît pas être, alors que les porteurs des opérations de rénovation érigent leur accessibilité en « objectif républicain » (Conservatoire de Melun), un élément déterminant Nous proposons, en complément des approches mentionnées ci-dessus, d'observer l'accessibilité et l'usage de certains de ces équipements pour en apprécier leur niveau de contribution au bien-être et à l'émancipation des populations.

Les équipements sportifs et culturels

L'implantation récente (l'inauguration a eu lieu en mai 2014) dans les quartiers nord de Melun, du Conservatoire municipal de Musique et de Danse, semble ne pas avoir bousculé les habitudes ni suscité un engouement marqué (seulement cinq habitants relogés à proximité ont exprimé un avis).

« Au lieu de construire des trucs qui servent à rien du tout et qui vont augmenter dans les impôts, je suis désolé, autant construire un truc qui sert à quelque chose, qui va servir dans le futur, moi je trouve ça pas sérieux , le conservatoire, surtout dans un quartier comme ça, il faut payer et la moindre famille c'est un peu serré quoi (fait le geste de serré à la gorge)*…il faut faire des aires de jeux pour les enfants, un peu pour qu'ils s'épanouissent quoi. .. on n'est pas tous des ténors. On sait pas tous faire de la musique et ça coûte de l'argent »* (Féty)

« *La construction du Conservatoire de musique à côté, une chance...la petite là elle veut faire du chant, elle veut faire du curling…* (confusion qui traduit l'éloignement de ces pratiques)», (Faty).

L'accueil fait à cet équipement (qui existait déjà mais était installé en centre-ville) renforce les critères d'appréciation retenus pour caractériser le capital culturel (développé lorsque nous avons qualifié la population et ses modes d'habiter) de la population de l'échantillon peu familière des pratiques artistiques, et confirme son désintérêt (voire son ignorance) quant

aux capacités d'apport de connaissances et d'ouverture au monde et aux autres que de tels usages peuvent présenter tant pour les adultes que pour les enfants.

La construction du Conservatoire dans cet environnement, résultat de la volonté de la ville qui souhaite démocratiser la pratique de la danse et l'apprentissage de la musique, étant récente, il est difficile d'en apprécier les retombées en termes de fréquentation par la population des quartiers d'habitat collectif social (« les quartiers nord ») et l'atteinte des objectifs de démocratisation qui visent à en faire un équipement à la disposition et au service du plus grand nombre.

Nous n'avons pas collecté d'éléments pertinents (statistiques de fréquentations avant l'opération de rénovation et année 2014) concernant l'usage des structures publiques dédiées, soit à caractère sportif (un gymnase et un terrain d'aventures à Nemours ; un gymnase assez éloigné et depuis quelques mois le Conservatoire de Musique et de Danse à Melun), soit ludiques et de détente (les populations qui fréquentent le « terrain d'aventures » à Nemours sont restées les mêmes aux dires du responsable de l'Association locale des Jeunes, à savoir les enfants et adolescents et quelques familles les jours de repos), soit à caractère culturel. En fait, il semble que la fréquentation de ces équipements soit peu dense au niveau de l'ensemble de la population tant avant le changement de logement qu'à présent, et que la mobilité qui aurait pu avoir un effet de levier ou de catalyseur, n'ait pas incliné les habitudes. L'évolution de ces pratiques dans le temps, parallèlement à l'évolution des structures familiales et l'incidence de l'effet générationnel, paraît, néanmoins, à même de générer de nouveaux rapports à l'espace et de contribuer à la consolidation du lien social. Cependant, en fonction des éléments répertoriés, nous avons considéré que les équipements sportifs et culturels apparaissaient, dans le contexte actuel, comme peu signifiants au regard des enjeux identitaires dans le cadre de la mobilité résidentielle observée.

Les équipements socio-éducatifs

Concernant les équipements socio-éducatifs, nous avons pu apprécier le travail réalisé par les Centre sociaux opérant dans les deux quartiers du terrain de l'enquête (organisation de la participation à des manifestations culturelles et/ou ludiques, pilotage du projet « Mémoire », soutien scolaire, ateliers couture-cuisine, conseil aux formalités administratives et demandes d'aides sociales notamment), et plus particulièrement au Centre Social J. Ferry à Melun.

Les axes de l'action de ce centre social nous ont été présentés par l'équipe dirigeante. Outre l'action « fil rouge » (qualifiée ainsi par le directeur du Centre) reposant sur le projet « Mémoire et reconstruction du quartier » (qui sera qualifié lorsque seront analysées les actions des collectivités tendant à témoigner de l'attachement au quartier), et l'organisation d'activités ludiques et de sorties pour adultes et enfants, trois axes sont identifiés : l'accompagnement à la scolarité, l'accompagnement sociolinguistique (ASL) orienté vers les modalités d'accès aux droits pour les personnes migrantes (les femmes essentiellement), et en troisième lieu, le projet parentalité-famille dont l'objectif est d'aider les familles (les femmes toujours) à sortir de l'isolement par l'échange d'expériences et de pratiques.

Ces actions et notamment l'accompagnement à la scolarité (quatre séquences par semaine, réparties à raison de deux séquences d'aide aux devoirs et deux séquences d'activités éducatives et pédagogiques) dont l'objectif est de renforcer le lien entre l'école et les parents par une concertation rapprochée, cumulent des avantages auxquels les populations bénéficiaires ne sont pas toujours sensibles : responsabilisation parents et enfants, préparation à la citoyenneté, apprentissage ou renforcement des règles de vie en collectivité (respect des règles, respect d'autrui), facilitation de l'expression orale et écrite (difficulté majeure des enfants accueillis).

Par ailleurs, ces activités érigent en quelque sorte le Centre social en codétenteur de la légitimité traditionnellement réservée à l'institution scolaire laquelle se présente comme un des leviers essentiels de promotion sociale pour les populations de l'échantillon, donc porteuse d'enjeux identitaires forts. Ainsi, dans ce quartier fortement impacté voire déstructuré (fermeture de classes par exemple) par l'opération de rénovation urbaine, l'accompagnement scolaire a concerné pour l'année scolaire 2013-2014, 23 enfants sur un effectif scolarisé de 180 élèves (soit 12,8%) environ scolarisés en cycle élémentaire. En dépit de cette assez faible participation, il convenait d'appréhender, au niveau de la population d'ensemble ayant connu une mobilité résidentielle, comment l'institution scolaire était perçue et quelle était la nature des rapports entretenus par les familles à son égard, afin d'apprécier les changements éventuels liés à cette mobilité.

Les développements qui suivent traitent du rapport existant entre les populations du terrain et l'école et complètent les constats de carences éducatives présentés en amont auxquels supplée ou se substitue « l'éducation de la rue ».

II.3.2 UN RAPPORT À L'ÉCOLE DIFFUS CORRÉLÉ À LA FAIBLESSE DU CAPITAL SCOLAIRE

La localisation des établissements scolaires et de l'ensemble des services d'accompagnement qu'ils impliquent nous apparaissait, dans la mesure où l'éducation est (toujours) le seul moyen pour ces familles de permettre à leurs enfants d'accéder à une position sociale leur permettant « de sortir de la cité », devoir constituer le poste prioritaire d'exigences des familles avec enfants ou adolescents, dans l'expression de leurs souhaits et le choix du nouveau logement.

Dans le processus d'accès aux ressources locales, l'école, en dépit des aménagements récurrents et attaques dont l'institution fait l'objet, apparaît comme un des leviers de l'action sociale à même de favoriser le lien social et de créer des solidarités. La mobilisation familiale et l'importance accordée à la réussite scolaire, facteur d'intégration et possibilité d'une mobilité sociale ascendante, ont été longtemps considérées comme des facteurs de succès. Bien que pour les populations immigrées, l'équation soit différente, en ce sens où la solidité de la culture familiale et le maintien d'une forte imprégnation de la culture d'origine en aient limité les potentialités. Les évolutions économiques et sociétales apparues au cours des deux dernières décennies ont sensiblement modifié ce cadre de référence qui souffre désormais de faiblesses, d'une certaine mise à distance des principes capitaux d'égalité, de justice sociale et d'ouverture de l'éducation publique (dans sa conception traditionnelle), qui ne réunit plus qu'avec difficulté les conditions qui en faisaient un révélateur et un gardien du lien social. L'école est accusée de ne plus jouer ce rôle de formation à la citoyenneté, de transmission de valeurs morales et sociales, d'éveilleur des consciences, et de développer la prise en compte de l'« autre », tous ces atouts qui participent de la socialisation de l'individu, qui font la richesse des relations sociales, qui assurent les apprentissages sociaux garants d'une coexistence harmonieuse et concourent à l'entretien du lien social. Dans ces conditions, l'intérêt porté à l'éducation et à l'institution scolaire par les populations de l'échantillon, n'en

a pas fait un élément déterminant ni dans l'expression des souhaits ni dans le choix du nouveau logement d'autant que, pour de nombreuses familles relogées dans le périmètre du quartier, les équipements scolaires et périscolaires fréquentés sont les mêmes. L'éducation n'est plus rattachée à cette idée de progrès et de citoyenneté qui pendant plusieurs décennies permettait de dépasser les particularismes et de réaliser une certaine unité citoyenne, « l'école de la république n'était pas seulement celle des apprentissages élémentaires …elle n'était pas pour autant l'école de la mobilité sociale, celle qui devait corriger les injustices ...l'école républicaine, c'est-à-dire essentiellement l'école primaire, apparaissait comme une institution dont la force des méthodes et le sacré attaché aux valeurs incarnées par les maîtres, contribuaient à fonder une citoyenneté et une nationalité» [Dubet, Lapeyronnie, 1992, p.23].

Bien que l'école semble avoir perdu une partie de son aura, son rôle n'en demeure pas moins toujours reconnu, par une fraction de la population de l'échantillon, comme essentiel dans la construction identitaire et sociale des enfants:

« *l'école élémentaire ce sera la base de ce qui sera à faire, donc quand la base est pas bonne il faut pas espérer meilleur dans l'avenir quoi »* (Munti, Melun).

La question de la scolarité est appréhendée, par les adultes, comme un processus légitime et « normal », la place de l'institution scolaire et l'adhésion aux principes qu'elle incarne, même si l'école « …participe d'un aveuglement et d'une acceptation des destins, … (dont) les bénéfices les plus grands sont toujours réservés à une élite » [Dubet, Lapeyronnie, 1992], semblent être peu discutées. L'école est considérée comme une obligation républicaine (« *C'est pour assurer l'avenir du pays, d'une nation. La culture on n'en a jamais assez »*, Daniel à Nemours), plus que comme un vecteur d'épanouissement de l'enfant, de développement de sa personnalité, ou comme le lieu de l'intégration sociale et le lieu de préparation de l'avenir. Les familles en investissent peu le territoire et s'impliquent peu ou pas dans son fonctionnement (ainsi que l'avons perçu avec la maigre participation au Conseil d'école à Nemours, au titre de la caractérisation de la population de l'échantillon). Dans ce contexte, peu bousculé par le changement de domicile, et en dépit de sa fonction sociale, l'école apparaît, par le renforcement par le bas de l'homogénéité des publics scolaires, comme continuant à participer au phénomène installé de ségrégation :

« *…l'école a joué un mauvais rôle, elle a eu la mauvaise idée de mettre tous les voisins dans la même classe, ..* » (Volcan).

Les modes d'intervention adoptés par la rénovation urbaine, bien que pouvant exercer une influence et un changement d'image « extérieur », n'agissent en rien sur les représentations et les pratiques des élèves, des parents et des enseignants (ainsi que celles des autorités éducatives et politiques locales). Le niveau de concentration de familles, soit de milieux populaires, soit étrangères, exerce une influence telle que le changement d'image extérieur ne s'impose nullement comme support au service d'un nouvel ordre urbain local. La dialectique entre « extérieur » et « intérieur » se heurte, parallèlement, aux difficultés d'ordre temporel et essentialiste (déplorées par certains enseignants) à articuler projets urbains et projets scolaires, le travail de l'investissement municipal étant jugé comme superficiel, trompeur, artificiel par rapport à la réalité pédagogique. Elle se heurte également à l'attitude des parents qui restent éloignés de l'institution (à ce titre, nous avons souligné la faiblesse du capital scolaire dans la constitution du capital culturel), parents qui ont beaucoup de difficultés à exprimer ce que l'école représente pour eux, ce qu'ils en attendent et surtout ce qu'elle attend d'eux, tout en ne souhaitant (ou dans une proportion très relative) déléguer ni leur autorité, ni leurs pratiques culturelles. Quelques propos de parents d'enfants scolarisés à Nemours et à Melun permettent d'apprécier ce positionnement ambigu :

« Le rôle de l'école …apprendre l'éducation en général, les parents on y est pour quelque chose aussi sur la politesse surtout mais je pense que s'il y a un suivi à l'école aussi. Qu'ils apprennent à se tenir correctement tout simplement, après c'est tout ce qui est … qu'ils leur donnent le goût d'apprendre et puis un suivi scolaire euh pour qu'ils arrivent à être compétents » (M. Sophie),

« c'est quand même l'école qui aiguille vos enfants sur l'avenir, ils sont là pour apprendre aux enfants des choses qui eux vont s'orienter dans quelque chose qui leur plaira, donc ils (les enseignants) *sont là pour leur apprendre déjà à écrire, à lire, à compter bon etc. c'est un ptit peu l'école qui fait aussi qu'ils vont acquérir pour les aiguiller aussi un ptit peu dans ce qu'ils feront plus tard, professionnellement, après c'est eux bien sûr qui vont choisir, on peut pas euh … »* (Yolande),

« L'éducation c'est les parents, le rôle de l'école c'est d'enseigner ...pour moi c'est l'histoire, la géo, le français de façon qu'ils aillent le plus loin possible dans les études, qu'ils fassent au moins un métier qui leur plaise de façon à pouvoir avoir une vie au moins assez confortable pour leur avenir … » (Nora).

Ces propos sont à mettre en regard de deux points communs spécifiques aux « familles populaires » dans leur rapport à l'école proposés par D. Thin[244] :

- d'une part, ce qu'il nomme une « complicité contrainte » dans la mesure où l'école représentant (mais cette représentation subit quelques effritements) le mode de socialisation dominant, construit cette relation sur un rapport de complicité, institution scolaire-parents, dans lequel les parents n'ont pas d'autres choix possibles.

- d'autre part, le sentiment de domination de l'institution scolaire sur les familles, qui repose sur leur « croyance en la légitimité » en raison d'une certaine distance aux cultures et aux structures sociales et de son identification à des valeurs générales.

Le sentiment qui se dégage des propos recueillis, cumulé à un niveau d'engagement faible (participation au Conseil d'école ou adhésion aux associations de parents d'élèves), à une non-implication des parents (sauf strictement événementielle) contribue à valider l'hypothèse selon laquelle l'école ne semble plus vraiment être considérée comme un lieu d'épanouissement de l'enfant, le lieu de préparation de l'avenir, le lieu de transmission des valeurs sociétales et citoyennes. Par ailleurs, ce constat tend à établir la réalité d'un lien distendu entre les parents et l'institution scolaire, voire une mise à distance corrélée à l'atténuation de la légitimité et de l'universalité de l'école en tant qu'instance de socialisation associée à l'idée de progrès et de citoyenneté.

Un constat qui tranche avec la mobilisation (allant jusqu'à l'occupation des locaux scolaires) à laquelle ont maintes fois donné lieu les projets de suppression de classes dans les collectivités locales, et de façon plus spécifique l'expression exacerbée apportée par l'épisode de la lutte pour protester contre la fermeture de l'école maternelle de l'unité Le Corbusier à Firminy. Tenant aux conditions particulières offertes par les constructions corbuséennes [Jouenne, 2005, p.134-142], mais révélatrice du rôle rassembleur de l'école, la fronde déclenchée par le projet de suppression de l'école maternelle témoigne de la place que tenait l'institution il y a quelques dizaines d'années. Cette école installée sur le toit de l'immeuble, lequel était considéré comme le cœur de l'unité d'habitation, faisait office de « place du village », manifestait cette alchimie productrice de sociabilités et de lien social. Construite sur

[244] Thin D., *Quartiers populaires. L'école et les familles*, 1998, Lyon, PUL, 290p.

le principe des *open plan school* anglaises, inspirées de la pédagogie Freinet (basée sur toutes activités d'innovation didactique) ou celle de Maria Montessori (apprentissage par soi-même), l'école était devenue un espace d'échanges entre les parents acteurs et contributeurs au renforcement du lien social. Dans ce contexte, toucher à l'école, comme ce fût le cas, s'identifiait à un acte de violence physique et symbolique car c'était porter atteinte au cadre construit existant, rompre en quelque sorte le lien social et déstabiliser l'équilibre établi. Les soutiens extérieurs apportés aux opposants à la fermeture de cette école ont témoigné de l'ampleur du malaise suscité par le projet de suppression qui apparaissait comme une blessure collective à double portée : au niveau local, par l'affirmation d'un rapport communautaire dense liant au-delà des parents des enfants scolarisés, les habitants, et plus largement au niveau symbolique et politique, par l'identification de l'évènement à un rapport dominants-dominés.

Cet exemple tranche, également, avec la mobilisation a minima des familles de l'échantillon, l'état d'anomie dans lequel elles évoluent et la façon dont elles appréhendent la vocation et le rôle de l'institution scolaire, étant en partie explicatifs de la mise à distance de sa légitimité que certaines considèrent, en partie, partagée avec les instances et structures qui organisent les activités périscolaires et hors temps scolaire. Au titre de ces activités, les Programmes de réussite éducative combinant les dispositifs d'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires hors temps scolaire (organisé par l'Éducation nationale), l'accompagnement éducatif après 16h au collège, et une aide aux devoirs pour les élémentaires et les collégiens organisée par les Centres Sociaux de chacune des villes (Adhésion 10€ à l'année pour bénéficier de l'ensemble des prestations proposées à Nemours) paraissent être appréciés positivement par les familles qui y ont recours (le « Projet Accompagnement scolaire » en place à Melun pour l'année 2013-1014 identifie des objectifs au-delà de l'aide aux devoirs : aider l'enfant à donner sens à ses apprentissages, valoriser ses acquis et ses compétences notamment en termes de communication et de sociabilisation, encourager l'entraide et la solidarité par l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté).

Cependant, en dépit de ces dispositifs dont l'efficacité est à évaluer et qui ne touchent que 15 à 20% d'enfants (propos du directeur du Centre Social J. Ferry), il apparaît que dans ces zones, un lien puisse être établi, et ce dès le primaire, entre « démobilisation scolaire » et

« engagements transgressifs » [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p.55], la part des élèves de 3e en retard de 2 ans et plus atteignant 9% dans les ZUS contre 5% ailleurs (chiffres de 2004-2005).

Dans ce contexte caractérisé par la faiblesse du capital scolaire, et alors que, comme nous l'avons mentionné, pour les classes populaires, l'école représente la seule perspective d'ascension sociale (et une éventuelle sortie du quartier), les orientations vers des filières disqualifiées (au mieux) ou des parcours chaotiques suite à abandon ou exclusion, se dessinent dès le collège. Se pose alors la question de la capacité de redéfinition de la situation par les familles, l'écart entre les attentes de l'institution scolaire et les comportements des parents, souvent démunis, face aux normes, aux obstacles de tous genres et à l'environnement, devenant dans certains cas un obstacle majeur. L'image de l'école devient plus trouble et tend à apparaître comme chargée de conservatisme, comme la résistance d'une école homogène qui ne parvient pas à différencier, à gérer des publics hétérogènes et inégaux. Pour une majorité des familles de notre échantillon, l'incompréhension (confirmée par une enseignante qui exerce dans une autre ZUS du département, accusant même l'école de se « refermer ») semble s'être installée : d'un côté les parents, sont perçus par les enseignants, tantôt comme étant démissionnaires, tantôt comme trop attachés à la tradition, d'un autre , ces parents issus des classes populaires ou de l'immigration considèrent que l'école est trop « laxiste », trop « démocratique », parfois «subversive » (ainsi la polémique déclenchée en janvier 2014 par la proposition d'introduire des ouvrages d'initiation au genre, évoquée à demi-mots et désapprouvée par un de nos témoins, Germain).

Le rôle de l'école considérée comme trop laxiste est imputé à des parents qui attribuent à l'institution un rôle purement « instructif » et complémentaire à l'éducation assurée par la famille.

« Déjà d'éduquer les enfants, les parents les éduquent mais eux (les enseignants*) ils doivent compléter. Ils se prennent trop la tête entre eux, c'est pas normal, les enseignants ils doivent faire de la médiation entre eux, ils devraient convoquer au moins une fois/mois les parents pour expliquer que leurs enfants ils ont pas à faire ça, ça ou ça il y a des pauvres, des riches et des moyens, on est tous pareils, un riche peut devenir pauvre, le pauvre peut devenir riche. … Je suis désolée, tu es prof il y a la cour, il y a la sécurité, tu es prof tu dois regarder qui joue avec qui et ce qui se passe ... »* (Faty, maman d'une fillette de 9 ans)

La méconnaissance des normes, de la fonction de l'école et de ses enjeux « socialisants » (fondamentaux pour les enfants du terrain de l'étude qui, pour beaucoup, ne sont pas allés en

crèche, soit parce que la maman ne travaillait pas, soit que leur accueil était assuré par la famille élargie) conduisent à un brouillage des rôles et une lisibilité faussée tant pour les parents que pour les enfants. Précisons que cette habitante de Melun qui est également mère d'un adolescent en rupture scolaire et qualifié de délinquant dans le quartier, en exprimant des exigences par rapport aux enseignants et sans l'avouer explicitement, souhaite, parce qu'elle se sent impuissante vis-à-vis de son fils, établir un partage des responsabilités entre parents et enseignants.

Cet aveu implicite d'impuissance de l'éducation parentale sans l'appui de l'institution scolaire se corrèle à la reconnaissance du rôle de l'école. Rôle qui par ailleurs, trouve dans l'actualité douloureuse de ce début d'année 2015, une audience renouvelée et donne lieu à la mise en place de dispositifs ambitieux qui en dépit de leur caractère général, ciblent les quartiers d'habitat social dans lesquels des actions sont à l'œuvre au titre des opérations dont traite cette recherche.

Le rôle de l'école jugée comme trop « démocratique », est en filigrane dans cette explication (bien que confuse) sur la place réservée à l'éducation :

« c'est la transmission, moi dans ma tête y a deux familles, la famille extérieure et famille intérieure. Mon devoir c'est de transmettre ce que je sais, les bases de la vie, ce que j'ai reçu. Mais par contre quand les enfants sortent à l'école, ils sont avec leurs copains, la société est responsable, la loi est responsable parce que quand on vous dit les droits des enfants, les droits … on ne peut plus agir. Déjà à l'intérieur on a des problèmes, si on gronde un enfant, le lendemain il va à l'école, vous avez l'assistance sociale, … l'enfant il est manipulé. Ce que je transmets à l'intérieur, chez moi, c'est pas ce qui est perçu à l'extérieur. …parce qu'à l'école y a un laisser-aller, les profs ne sont plus respectés comme de notre temps. Un élève qui élève la voix sur son prof c'est un manque de respect, pour moi ce gamin là il est mal barré, parce quand on va à l'école c'est pour apprendre, écouter déjà …. En Europe, il y a du laisser-aller surtout depuis quelques années, le prof n'ose plus rien dire. Pourquoi le prof n'a pas le droit de punir un enfant sinon les parents s'en mêlent ou alors attention il y a l'assos je sais plus quoi, l'enfant est maltraité. … » (Khelfi).

Au regard de ces propos, il semble que, afin de se protéger de l'humiliation ou d'être dépossédés de leur statut du fait du modèle éducatif (imposé par la classe moyenne) qui concurrence leur propre modèle (plus traditionnaliste et populaire), certains parents revendiquent leur capacité à transmettre ce qui leur apparaît comme essentiel (particulièrement chez les familles immigrées) c'est-à-dire tout ce qui touche à la tradition, à l'histoire, à la culture, aux valeurs. En complément, ils attribuent, pas toujours convaincus, à

l'école un rôle qu'ils ne maîtrisent pas (ou qu'ils maîtrisent mal), celui d'apporter des connaissances. Un autre enjeu se profile, le risque pour ces familles dépourvues en capital scolaire, de se trouver démunies vis-à-vis des institutions et d'affaiblir leur autorité parentale, situation qui représente un handicap pour les enfants dans le processus d'identification positive à leurs parents. Un rôle revendiqué par ce père de deux petites filles qui, au travers du souci de se parer d'une image de « guide » pour ses filles, se montre très méfiant vis-à-vis de l'école, émet des doutes sur ce qu'elle transmet et nie en quelque sorte son rôle d'éveilleur de conscience et de transmetteur de valeurs morales :

« …(l'école) *doit apporter la connaissance, pour moi c'est tout la connaissance. Au niveau culture, il faut trier, …je pense qu'à un moment donné, je devrai trier certaines chose* (ne va pas jusqu'au bout de sa pensée), *je devrai surveiller certaines choses qu'elle apprendra à l'école. Et comme tout n'est pas dit à l'école, l'histoire elle est réservée sur une chose, il faudra peut être que je lui montre qu'il n'y a pas que ça, qu'il y a d'autres choses … »* (Germain).

Pour d'autres parents mieux dotés en capital scolaire et culturel (32% de notre échantillon possédant un niveau Bac ou supérieur), l'équation est un peu différente, la « complicité contrainte » semble être opérante et prise en compte dans le dispositif de mobilité résidentielle.

« elle (sa fille adolescente*) a fait toute sa maternelle et son CP à Melun, c'est une très bonne élève mais dans les quartiers même on va dire populaires, ils font plein de bonnes choses aussi. Pour moi tout ce qui est primaire, maternelle ça peut aller, …elle avait même un niveau au-dessus, elle était déjà très bonne à Melun…je l'aurais pas laissée au collège là-bas. ….L'investissement des parents c'est là où il y a toutes les inégalités malheureusement »* (Christelle),

« A Savigny (nouvelle commune de résidence), *oui il existe des équipements, l'école…Mais pour l'école, étant donné que je n'avais pas trop confiance, j'ai scolarisé mes enfants à Cesson dans une école privée…ça coûte un peu oui... Déjà l'école élémentaire ce sera la base de ce qui sera à faire donc quand la base est pas bonne il faut pas espérer meilleur dans l'avenir quoi. »* (Munti)

Au travers de ces entretiens qui donnent la tonalité d'ensemble des sentiments exprimés par les individus de l'échantillon, il apparaît d'une part que certaines familles tendent à déposséder l'école de son rôle ou ne lui accordent qu'une confiance limitée, d'autre part que l'école est parfois considérée plus comme un complément éducatif au rôle des parents, lesquels revendiquent (pas toujours) leur rôle de garants des traditions (et de la culture pour

les populations immigrées). L'ouverture sur le monde et l'acquisition de « compétences sociales » [Dutrenit, 2008, p.63] pour l'entrée dans la citoyenneté et l'adhésion au cercle vertueux « travail-qualification professionnelle - intégration sociale - émancipation » apparaissent peu mobilisées par les populations de référence. La notion de « compétence sociale » se définit comme une médiation pour apprendre, médiation qui se réalise au travers des expériences vécues impliquant la coopération dans la vie quotidienne. En fonction de ce postulat, l'enfant ou le jeune qui vit des expériences d'apprentissage chaleureuses et gratifiantes dans la vie quotidienne, accepte plus aisément d'autres apprentissages. Le cadre de référence dans lequel évoluent ces enfants, ces jeunes issus de familles confrontées, pour beaucoup, à la précarité, partiellement ou totalement désaffiliées de la société salariale et de la ville, cumulant difficultés économiques, sociales et culturelles, apparaît peu compatible avec l'acquisition d'expériences tendant à l'acquisition de compétences sociales.

Cette logique de complémentarité observée dans le domaine éducatif, comparable à celle que nous avons observée pour les équipements d'accompagnement, s'articule en l'espèce à des profils identitaires sur lesquels la mobilité résidentielle réalisée dans le contexte particulier de l'étude n'a que des effets marginaux. Relativement à notre questionnement et à nos hypothèses de travail, il semble que nous pouvons considérer que la mobilité résidentielle se traduit, au sein du périmètre de référence, par des effets relativement limités sur ces usages, validant en partie l'hypothèse 3 selon laquelle les populations font « montre d'une certaine distanciation et développent des interactions peu perceptibles, voire inexistantes, avec les structures de leur nouvel environnement, cette attitude n'affectant ni leur identité personnelle, ni leur identité sociale ».

En fonction des comportements, perceptions er représentations observés consécutivement à la mobilité imposée, nous avons réalisé un croisement entre pratique du quartier et usage du logement (le rapport aux équipements n'ayant pas révélé, comme nous venons de l'établir, un impact sensible, n'a pas été intégré) lequel a conduit à l'émergence de quatre profils-types en fonction des changements perçus. Cet exercice présente l'avantage d'apporter une plus grande lisibilité de l'impact porté par les enjeux de la mobilité résidentielle sur certaines propriétés identitaires des populations déplacées (typologie).

II.3.3 PRATIQUE DU QUARTIER ET USAGE DU LOGEMENT : QUATRE PROFILS-TYPES

Les observations portées d'une part sur les pratique du quartier, d'autre part sur les usages du logement, nous ont conduit à identifier et caractériser quatre profils-types au sein de la population enquêtée : les nostalgiques, les insensibles, les « entre-deux », les ingrats-opportunistes. Cette typologie ou « idéal type » au sens de Max Weber est proposée comme grille de lecture analytique portant sur certains aspects des discours des habitants.

Les *nostalgiques* (23% de l'échantillon) se caractérisent par un attachement à l'ancien quartier dans lequel les relations de voisinage étaient souvent denses et établissaient une proximité, voire une familiarité. Ces relations se manifestaient par l'échange de services de toute nature : coup de main en cas de panne de voiture, transport à l'hôpital, dépannages au quotidien : sel, huile, lessive,…. Les habitants référés à cet idéal type, faisaient par ailleurs, un usage intense de leur logement, avaient envie qu'il soit accueillant, qu'il soit à leur image et qu'il reflète leurs goûts. Ces comportements témoignaient d'une présence et d'un investissement considérables tant dans le quartier (surveillance des enfants) que dans le logement (propreté, décoration, aménagements, entretien y compris au niveau des parties communes avant la dégradation du cadre bâti) qui se révélaient structurants pour les individus et faisaient office de repères.

Dans leur nouvel environnement, ces habitants qui ne manifestent pas de sentiment exacerbé de stigmatisation, développent une pratique aléatoire, occasionnelle et distanciée du quartier (bonjour/bonsoir) comme s'ils étaient en attente de cicatrisation de la « blessure » occasionnée par le changement résidentiel (traumatisme dû à la violence de la démolition et au déplacement qui y est associé) s'avérant cependant, quelque 30 mois en aval, toute relative. Concernant leur habitat, bien que les souvenirs tiennent une place importante (naissance des enfants, fêtes), ils ont tendance à vouloir retrouver leurs habitudes, à reproduire leurs usages antérieurs (propreté, mise en adéquation de leur mobilier avec la configuration nouvelle, réfection des tapisseries, décoration), autant d'initiatives qui témoignent d'une appropriation progressive.

Ces habitants qui témoignent d'un sentiment d'appartenance au groupe de voisinage, à même de traduire une identité collective, et qui, tout en observant une attitude attentiste, soit « apprennent à passer à un nouveau modèle environnemental et se l'approprier », soit adoptent une tendance à l'isolement, répondent à une de nos hypothèses (n°1).

Le second profil est celui des *insensibles* (majoritaires soit 42%), habitants qui investissaient peu le quartier comme leur logement précédent, dont les usages et les pratiques étaient ténus, frustres ou invisibles, et qui entretenaient des relations de voisinage peu denses : *« …rupture ? non pas vraiment, j'ai deux copines qui habitent pas très loin qui ont leur pavillon route de Moret, des copines du club de la gym »* (Françoise).

Compte tenu de la faiblesse des interrelations développées, la mobilité résidentielle que ces individus ont vécue n'a pas ou peu affecté leurs façons de se comporter, l'intérêt qu'ils portent à leur nouvel environnement est faible et conduit à la reproduction de leurs pratiques antérieures.

Ce sont des individus opportunistes, individualistes, qui ne se sentent pas stigmatisés en dépit de leur situation sociale et pour lesquels la mobilité ne signifie pas rupture.

Soucieux de leur bien-être et désireux d'évoluer dans un espace où ils peuvent mettre en avant leur expérience et les valeurs qu'ils défendent, ces habitants s'inscrivent partiellement dans l'hypothèse n°2, leur « identité pour soi » n'est en rien remise en question par leur mobilité, et ils tentent de valoriser et de reproduire leur « identité pour autrui » dans leur nouvel environnement.

Les *« entre-deux »* (20% de l'échantillon soit un habitant sur cinq) sont constitutifs du troisième profil proposé. Ce sont des habitants également peu présents, peu investis qui pratiquaient peu leur quartier précédent ou qui disent l'avoir peu pratiqué car ils affichent, néanmoins, une connaissance assez fine de ce qui s'y passait, mais qui entretenaient des relations de voisinage sans grande consistance, et qui reproduisent ce positionnement dans le nouvel environnement. S'agissant d'habitants qui veillaient à l'entretien de leur logement, à la propreté des espaces communs, et au maintien d'une certaine qualité de vie, l'usage qu'ils faisaient du logement était relativement dense et l'appropriation progressive du nouveau logement dont ils font montre, paraît dénoter leur intention de reproduire cet usage.

Ce sont des individus en capacité d'avoir « un regard d'acteur social » compétent (Bruno) et dont la position sociale (éducateur, assistante sociale, psychologue, assistante d'intendance dans un collège) leur permet de prendre un certain recul et leur demande d'observer une attitude distanciée avec les autres habitants (relations de voisinage limitées). La reproduction de leurs pratiques et de leurs usages semble ainsi être liée, à la fois à l'appartenance professionnelle et pour partie, à des attributs identitaires (réserve naturelle pour une habitante) ou culturels (origine africaine pour un habitant) de ces individus.

Par rapport à nos hypothèses de départ, ce sont effectivement des habitants « qui ne se sentent pas identifiés au cadre bâti, qui sont peu engagés dans la vie locale et qui maintiennent des distances avec l'environnement et le voisinage. La distanciation dont ils font montre, traduit un comportement individualiste, et les interactions qu'ils développent avec les structures de leur environnement sont peu perceptibles ou inexistantes et n'affectent ni leur identité personnelle, ni leur identité sociale, ce sont des habitants qui pourraient être considérés comme de « passage » même si ce temps intermédiaire se prolonge dans la durée (hypothèse n°3).

Le quatrième profil est celui des *« ingrats-opportunistes »* (15% de l'échantillon), dans lequel se rangent les habitants qui étaient soit en position d'ascension sociale au départ du processus de mobilité, soit qui ne se considéraient pas ou plus à leur place dans le quartier et qui ont profité de la situation pour mettre à exécution leur projet de déménagement. Ce sont des habitants qui se considéraient différents, voire éprouvaient un sentiment de domination par rapport à leur voisinage, qui se sentaient stigmatisés dans leur environnement précédent et qui pratiquaient une mise à l'écart systématique (bien que revendiquant parfois leur appartenance historique au quartier et au groupe).

Dans leur nouvel environnement, ces personnes, même si elles ne développent pas spontanément des relations de voisinage, portent un certain intérêt à la vie sociale et citoyenne, « se sentent à leur place » donc souhaitent être « reconnues » comme habitants à part entière.

Elles adoptent, dans leur nouvel environnement, une stratégie d'observation tendant à répondre aux attentes normatives des autres habitants pour concrétiser leur intégration [Nizet, Rigaud, 2005, p.28-29] et répondre aux critères de reconnaissance du groupe[245] :

« *Le village c'est super, j'ai été impressionné au niveau de l'accueil et tout. là ma fille a été invitée à un anniversaire, j'étais gêné je savais pas comment gérer ça. Je l'ai déposée, voilà j'étais pas bien, même nous à Melun ça existait pas, ça nous a semblé un peu bizarre, pour elle, elle était contente … »* (Germain).

Au niveau du logement, ces individus qui étaient en position d'attente, limitaient leurs usages au minimum nécessaire à la sécurité et la salubrité, ne s'investissaient que conjoncturellement. À l'opposé, le comportement observé dans leur nouvel habitat manifeste un investissement substantiel, parfois même ostentatoire, témoignant de leur réussite sociale et de leur soif de valorisation.

« *…y avait deux, trois points qui me gênaient un ptit peu et encore j'avais ma moto là-bas, je pouvais pas m'acheter ma voiture de sport comme je fais maintenant parce que là-bas c'était pas terrible. »* (Roland)

Ces habitants qui souhaitent concrétiser leur sentiment d'appartenance soit au groupe de voisinage, soit à un groupe considéré comme plus valorisant, mettent tout en œuvre pour s'intégrer soit à leur nouveau modèle environnemental et se l'approprier, soit au groupe auquel ils souhaitent être référés, ils s'inscrivent partiellement dans l'hypothèse n°2.

« Les affinités vont être cérébrales avant tout et puis de la créativité, de la création, de la musique, souci de l'environnement, des réflexions sur la société, sur l'éducation des enfants, … », (Cédric à Melun)

[245] Thomas W.I, Znaniecki F., *Le paysan polonais*, Paris, Nathan, Essais et Recherches, 1998, p. 426 :
« …certaines conditions sociales étant données, l'évolution de Wladek…dépendront de ses attitudes par rapport aux valeurs (lesquelles) constituent ces conditions et vice versa, …, les conditions sociales dans lesquelles il se trouverait détermineraient son évolution »

Tableau : quatre profils-types

PROFIL TYPE		%	PRATIQUE DU QUARTIER		USAGE DU LOGEMENT		ATTRIBUTS IDENTITAIRES
			Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	
Nostalgiques	Regret / au voisinage et à la configuration du logement, des souvenirs	14 habitants soit 23 %	Intense à convivial	Occasionnelle Aléatoire Distanciée (Bonjour/ Bonsoir)	Investissement sugnificatif (travaux, entretien…)	Appropriation progressive (aménagement)	Individus non stigmatisés Identité collective revendiquée Propriété morale
Insensibles	Relation de voisinage à minima. Peu investis dans le logement	25 habitants soit 42 %	Voisinage peu convoqué	Pratiques reproduites	Peu investis	Peu d'intérêt pour l'habitat	Opportunistes Individualistes Non stigmatisés
Entre-deux	Individualistes, question de culture ou position professionnelle	12 habitants soit 20 %	Peu d'inter-connaissances Peu investis	Attitude reproduite	Entretien Propreté	Appropriation progressive	Prégnance des attributs culturels, de la position socio-professionnelle
Ingrats Opportunistes	Ceux qui étaient en ascension sociale ou qui ne se sentaient pas ou plus à leur place	9 habitants soit 15 %	Mise à l'écart Sentiment de «dominant»	Se sentent à leur place Reconnus Intérêt pour le voisinage	Investissement conjoncturel a minima	Gros investissement Voire ostentatoire	Glissement de stigmatisés à valorisés

La lecture de ce tableau nous confirme que, au niveau de l'échantillon, plus de quatre habitants sur dix (soit 25 sur 60 correspondant aux Insensibles) voire plus de six sur dix (soit 37 sur 60) si l'on cumule les Insensibles et les Entre-deux qui affichent de nombreuses similitudes, sont assez peu affectés par le changement, bien que contraint, d'habitat. La faiblesse des interrelations corrélée à une pratique du quartier peu dense, dans la précédente comme dans l'actuelle configuration résidentielle, reflète la capacité (en lien avec la caractérisation de la population) des habitants à évoluer et à s'emparer des nouvelles conditions qui leur sont offertes pour optimiser leurs ressources et valoriser leur environnement.

Cependant, les modalités et conditions de relogement tempèrent significativement la portée de ce constat sur les attributs identitaires des habitants, puisque nous avons constaté que la majorité des relogements s'étaient effectués dans des environnements similaires, ne bouleversant, pour une majorité d'individus, qu'à la marge les pratiques, l'attachement et le sentiment d'appartenance au quartier, donc affectant peu les déterminants individuels participant de la construction identitaire [Authier, Bacqué,Guérin-Pace, 2007 p.160-161] de ces habitants. Autrement dit, le processus identificatoire[246] inscrit dans la dimension spatiale des relations sociales (seul cet axe relationnel est accessible au titre de la présente étude) est dans une large mesure sauvegardé et nous conduit à considérer que seuls 15% des individus (les ingrats-opportunistes) de la population de référence voient leur identité sociale sensiblement affectée. En changeant d'environnement, ces habitants qui se sentaient déconsidérés, stigmatisés dans leur ancien quartier ou qui étaient en ascension professionnelle et sociale, se considèrent désormais « à leur place » et n'hésitent pas à investir prioritairement le logement et accessoirement le quartier (ou la commune).

La reconfiguration de la forme identitaire au titre de la pratique du quartier et des usages du logement apparaît moins évidente, moins tranchée pour les populations qui se situent dans les 20% des « entre-deux ». Ce sont des individus qui marquaient leur différence, dont la pratique

[246] Processus qui associé à un mode d'intégration sociale est apprécié comme constitutif de l'« habiter » lequel se décline comme nous l'avons analysé, par des représentations, un mode de vie et des positions sociales au travers desquels s'identifie le rapport à l'espace et son appropriation.

du quartier était altérée soit par leur position professionnelle soit/et/ou leur culture et adoptaient une attitude distanciée, mais qui avaient un usage du logement relativement dense.

Pour les « insensibles » majoritaires (42%), ni effet de position sociale ni effet d'espace, ce sont des opportunistes et individualistes qui ne se sentent pas stigmatisés, la mobilité résidentielle ne paraît pas induire de grands bouleversements ni dans la pratique du quartier et du voisinage, ni dans l'usage du logement.

Les « nostalgiques » pour lesquels pratique du quartier et usage du logement affichaient une relative intensité, et qui ne se sentent pas stigmatisés, la mobilité subie semble altérer certains attributs identitaires et traduire une forme de repli sur le logement au détriment (peut-être provisoire) du quartier et de l'environnement. La déstabilisation de leur sentiment d'appartenance nécessite du temps pour reconstruire et asseoir cette forme de « propriété morale » associée à l'espace de l'habitat et réaliser l'adéquation entre propriétés identitaires et nouvelles normes, voire les nouveaux codes sociaux imposés par la mobilité vécue.

Ces propositions permettent de disposer d'une grille qualifiant les comportements et usages observés dans la relation des individus à l'espace social et d'en établir la nature identificatoire aux fins de les corréler aux analyses successives auxquelles nous avons procédé. Ces comportements sont révélés, à deux niveaux, d'une part au travers du rapport à l'espace construit et à l'environnement, d'autre part par la nature et le niveau d'interconnaissance dans lequel évoluent les individus. Ces comportements ou attitudes subissent, du fait de la mobilité vécue, des ajustements selon une intensité modulée, lesquels s'observent au niveau de la relation à l'espace et aux autres. Par cette relation, les habitants manifestent leur volonté soit de s'inscrire dans des rapports sociaux avec des individus qui leur ressemblent (assignation à la catégorie sociale d'appartenance assimilée par chaque individu), c'est-à-dire rester « entre-soi », soit de se positionner par rapport à ceux qu'ils considèrent comme « au-dessus » ou « à côté » et à qui ils veulent ressembler (groupe de référence).

CONCLUSION

Au terme de ces développements référant aux deux facteurs signifiants, le quartier et le logement, de la construction ou reconstruction identitaire, il apparaît que les opérations de mobilité résidentielle opérées dans le cadre de la rénovation urbaine, telles qu'elles sont pratiquées dans les deux villes du périmètre de l'étude, se traduisent de fait par une modification ou une altération, d'intensité modulée, de l'identité sociale et personnelle des habitants. Ces évolutions, bien qu'ayant fait voler en éclat l'« unité sociale » (telle que nous l'avons considérée) participant de l'identité habitante et contributive au sentiment d'appartenance au groupe résidentiel (ou au quartier) et à la présence d'une identité collective, se manifestent essentiellement dans le rapport au quartier et les pratiques de voisinage ainsi que dans l'usage du logement. Ainsi que nous l'avons montré, elles s'avèrent n'affecter que de façon très atténuée l'usage des équipements publics et des services et être quasiment sans effet dans le rapport au système éducatif.

Les effets induits par ces transformations graduées sont de deux ordres : en premier lieu, elles tendent à renforcer la caractérisation de la population, en second lieu, elles apportent de premiers éléments de réponse aux hypothèses émises. Néanmoins, ces résultats étant partiels en ce sens que s'ils permettent de proposer une grille de lecture tendancielle des enjeux identitaires de cette mobilité, ils nécessitent que d'autres aspects conceptuels de l'« habiter » et des objectifs de la rénovation urbaine soient questionnés. Il convient donc de les enrichir (pour les confirmer, les incliner ou les infirmer) par d'autres paramètres affectant plus particulièrement l'implication (*engagement, citoyenneté)* des populations dans leur nouvel espace de vie, la place du lien social (*souci de l'« autre », cohésion sociale)* ainsi que les modalités et capacités de réappropriation déployées.

Préalablement, s'agissant d'opérations initiées, organisées, pilotées par les politiques publiques il nous semble opportun d'observer en quoi et comment les deux opérations retenues comme supports de cette étude, s'articulent aux objectifs des politiques publiques et des porteurs des projets, conjointement à la prise en compte des besoins et des attentes des populations (thème de *la participation*), autrement dit, comment ces opérations s'« intéressent aux hommes » (propos de l'historienne Mona Ouzouf).

III MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE ET RECONFIGURATION IDENTITAIRE

Les développements qui précèdent tendent à établir que les cadres d'action dans lesquels s'organise la rénovation urbaine signifient, par la nécessité imposée aux populations de procéder à leur re-spatialisation, une remise en question de leurs relations à l'espace habité. Les réponses techniques apportées par les promoteurs (élus, responsables institutionnels et opérateurs de l'urbain et de l'habitat) de ces opérations plébiscitent la promotion de la cohésion par la mixité sociale (visant comme nous l'avons évoqué le maintien des équilibres fondamentaux et la cohésion sociale) et l'intégration par la banalisation urbaine, comme solutions aux difficultés des populations logées en habitat social collectif. L'articulation de ces deux mécanismes en redéfinissant la relation habitant-habitat, centrale dans notre questionnement, interpelle sur le réalisme des ambitions de la rénovation urbaine : ces dispositifs sont-ils une nouvelle façon de rénover la ville ou une opération de renouveau de la vie sociale ? A cette interrogation s'agrège le sentiment de relégation qui perdure chez une fraction importante de la population, en particulier chez les habitants relogés dans d'autres logements « collectifs sociaux » résidentialisés ou réhabilités. Alors que pour ceux qui ont réalisé une mobilité considérée comme « ascendante » soit en terme de statut social par acquisition d'un pavillon, soit en « mieux-être » par une mobilité dans un environnement moins dense, la découverte d'autres formes de sociabilité, la confrontation à l'altérité, l'ouverture à d'autres possibles transformateurs de l'image de soi et de leurs attributs identitaires, sont apparus opérants mais, avec une intensité modulée.

Trois temps permettront d'apprécier cette transformation des attitudes et des comportements ainsi que la reconfiguration identitaire qui apparaît y être corrélée :

- Le croisement des deux dynamiques identifiées, d'un côté les dispositifs institutionnels portés par l'ambition de reconstruire le lien social et de garantir la cohésion et l'harmonie, d'un autre des populations peu participatives, soumises à une mobilité imposée, impensée mais éprouvant l'altérité, contribuera à l'appréciation des enjeux identitaires portés par la « refondation » de la vie sociale souhaitée par la rénovation urbaine.

- Le deuxième temps qualifiera et appréciera, en référant aux particularités identitaires associées au capital spatial et aux conditions d'appropriation que nous avons définies au titre des positions spatiales et sociales, dans quelle mesure la reconstruction, reconfiguration de l'espace social de proximité, en faisant appel à des compétences spécifiques ainsi qu'à la capacité des individus à s'approprier le nouvel espace et à s'intégrer, à se réenraciner, a bousculé les habitudes et généré de nouveaux comportements.

- En troisième lieu, l'interaction espace-habitant présidant au développement de nouvelles relations sociales, dans le cadre de cette mobilité singulière, sera questionnée en regard des valeurs porteuses d'attributs identitaires associés à la responsabilité, la citoyenneté, la solidarité ou au souci de l'autre. A l'issue de ces développements, les comportements et habitudes nouvelles produits par cette interaction espace-habitant redéfinie seront confrontés aux trois faisceaux d'hypothèses associés au questionnement central de cette recherche.

III.1 UNE MOBILITÉ IMPENSÉE AUX EFFETS ALÉATOIRES

Deux lectures au moins des opérations de rénovation urbaine peuvent être pratiquées : l'une orientée sur la mise en place de dispositifs apportant une réponse technique à des dysfonctionnements avérés et des conditions d'habitat indignes de citoyens appartenant à une nation développée, l'autre résultant d'une lecture politique recouvrant des enjeux d'image au service d'ambitions politiques et reposant en partie sur des nécessités de paix sociale parfois relayée par des intérêts économiques.

Historiquement, ces opérations initiées, organisées, pilotées dans le cadre des politiques publiques de l'habitat, apparaissent comme relevant en première instance du pouvoir régalien de la puissance publique et se confondent avec une qualification de la ville appréhendée comme « une affaire de Dieux et de Rois » [Ségaud, 2010, p.108], un lieu organisé et structuré par l'idéologie dominante et l'ambition, l'une et l'autre étant éloignées voire étrangères et extérieures à l'individu, à ses besoins, à ses attentes. Le renouvellement urbain initié, appuyé par une intervention publique apparue au milieu du XIXe siècle (lorsque la nécessité d'une intervention de l'État fût proposée) [Stébé, 3e éd.2007, p.33], répond à un besoin permanent d'adaptation de la ville et de ses fonctionnalités aux mutations technologiques et démographiques, besoin plus particulièrement marqué et médiatisé au cours

de ces dernières décennies du fait du volume du parc locatif social, de son vieillissement et des effets de la crise économique qui attisent les difficultés d'entretien, de voisinage et menacent la paix sociale.

Les objectifs et ambitions de la Rénovation urbaine, intégrée au fil des années au processus de Renouvellement Urbain, dont se sont emparées les collectivités locales (Melun et Nemours en sont deux illustrations patentes) s'inscrivent dans cette dynamique de rénovation du tissu urbain aux fins d'organiser le renouveau de la vie sociale et d'assurer la paix sociale, ambitions légitimes mais néanmoins assorties d'un effet d'image, par l'optimisation des conditions d'un mieux-être des habitants et un accompagnement contributif à la cohésion sociale.

III.1.1 LA RÉNOVATION URBAINE : UNE NOUVELLE FAÇON DE RÉNOVER LES QUARTIERS PLUS QU'UNE OPÉRATION DE RENOUVEAU DE LA VIE SOCIALE

> *« La question était de savoir, comment avec des moyens techniques nouveaux, il était possible, en répondant aux aspirations, d'adapter le cadre de l'habitation aux hommes, au lieu d'essayer, comme on le fait trop souvent de nos jours, d'adapter les hommes au cadre artificiellement construit »* Chombart de Lauwe, 1965, p.128

En prônant le confort, l'équité, le mieux-être, les promoteurs des opérations de renouvellement urbain entretiennent une certaine ambivalence avec les habitants des quartiers dans lesquels ils tentent de créer les conditions à même d'assurer la paix sociale.

Ainsi que nous l'avons présenté en définissant le cadre conceptuel de cette étude, l'objectif de l'intervention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine est de contribuer, par la réduction de profonds dysfonctionnements, à la réinsertion des quartiers « marginalisés » dans la ville (Règlement de l'ANRU). Cet objectif, tourné vers la recherche d'un mieux- être des populations de ces quartiers, implique des transformations structurelles (démolitions) profondes et un rééquilibrage des fonctions (commerciales, économiques, sociales et culturelles). Cette orientation prioritaire conjuguant la notion de « diversité fonctionnelle » à celle de diversité des populations, engage la conception de dispositifs organisant la « mixité urbaine » c'est-à-dire l'application du concept de mixité, non plus exclusivement aux mécanismes de peuplement mais aux fonctions et aux équipements. Cette diversification des fonctions urbaines apparaît ainsi comme un apport complémentaire aux effets de la mixité

sociale centrée exclusivement sur l'habitat, et jugée insuffisante pour réaliser, dans des environnements localisés et souvent « fermés », le « lien social » garant de la cohésion sociale, en dépit des interrogations et des doutes qu'elle suscite.

« J'attends de voir ce qui va se faire …ça fait au moins 5 ans, on nous a tellement barbés avec ça, je pense que quand on veut faire quelque chose c'est qu'on est prêt, il y a eu 10-12 versions, et Dieu sait si il y en aura encore des versions. Ils voulaient faire un hôtel à la Zup, mais qu'est ce qu'on va faire d'un hôtel, à votre avis ? c'est un (projet) parmi tant d'autres … » (Claude).

Dans le cadre de cette mixité urbaine et fonctionnelle, l'objectif de diversification de l'offre de logements (rappelé dans les lois de 2003 et 2014) se présente comme un outil de rééquilibrage social tant au niveau du périmètre urbain qu'à celui du quartier. Une offre nouvelle déclinée à la fois dans le statut d'occupation (accession/location), la localisation des constructions nouvelles (à Melun : petits immeubles en centre-ville), la forme architecturale (à Nemours : mixage entre immeubles et pavillons en bande) et la qualité statutaire des gestionnaires (bailleurs privés / bailleurs sociaux). La volonté d'introduire une offre de logements « privés » au sein de quartiers à forte dominante voire d'exclusivité de logements sociaux (volonté plus affirmée à Melun qu'à Nemours) traduit explicitement cet objectif de mixité sociale recherché, bien que les options de diversification ne soient pas toujours comprises ni partagées par les habitants.

« *… l'office d'HLM nous met en cité pavillonnaire où il y a d'une part des locataires, d'une part des propriétaires, vous pensez bien que ceux qui viennent des tours et qu'on implante là gênent les propriétaires, ils ont une étiquette, je suis désolée de le dire, ils savent que … ça dérange un ptit peu qu'à côté ce soit des locataires »*(Lydie).

En fait, cette diversification de statuts était combinée à la volonté d'« enraciner » la population et prioritairement la population la plus solvable dont le départ aurait désavoué la volonté de brassage ainsi que l'image du quartier. Par ailleurs, cette stratégie de diversification privilégiant les équilibres sociaux, a été parfois associée à d'autres outils, d'autres dispositifs articulés à d'autres orientations de ces dix dernières années impulsées par les politiques publiques pour la promotion de la mixité sociale. Ces vecteurs stratégiques

associés, qui à l'image du « busing »[247] ou des « internats d'excellence », n'ont ni apporté la preuve de leur efficacité, ni contribué à un effet d'équité.

Il nous est apparu que les opérations de Rénovation Urbaine, et plus précisément celles de notre terrain de recherche conduites à Melun et à Nemours, appréciées à partir des représentations et des témoignages des populations, relevaient de constats similaires et que les efforts déployés pour répondre aux objectifs de mixité en matière de diversification des constructions, de statut d'occupation et d'amélioration des conditions de vie des ménages n'avaient rencontré qu'un succès limité, l'homogénéité marquée des populations des quartiers en apportant une preuve. Par ailleurs les parcours résidentiels ascendants (environ 10% de notre échantillon), souvent anticipés ou envisagés (Germain, Manuel, Roland, Véra), bien que très minoritaires, apparaissent comme un effet direct de la rénovation urbaine (Khelfi, Virginie) sans véritable contribution à l'effet de mixité recherché.

Nous avons questionné, dans le cadre de cette étude, deux axes contributifs à la (dis) qualification de la rénovation urbaine et à l'appréciation de ses effets sur la recherche d'« un mieux vivre » des populations de l'échantillon : la communication et la lisibilité des projets, la mobilisation des habitants et leur implication dans le déroulement des opérations.

Un cumul de déficits opératifs

La responsabilité des facteurs significatifs de déficit semble se situer à deux niveaux, d'une part au niveau des porteurs de la rénovation, déficit patent concernant la genèse des projets (à l'émission) ainsi qu'au titre du pilotage des opérations, d'autre part au niveau de la réception du fait que, dans un contexte où la participation des habitants est atone, l'accueil réservé par les populations aux opérations de sensibilisation et d'information déployées à leur intention, ne peut être qualifié de succès.

Un déficit de communication

Un déficit de communication ou/et une communication mal adaptée (la lisibilité des projets a été soulevée au niveau des dispositifs mis en place pour répondre aux contestations, particulièrement au titre des luttes urbaines, et aux violences qui ont accompagné la remise en

[247] Dispositif expérimental défini au titre du Plan Espoir Banlieue mis en place dans le cadre de la politique de la ville

cause des politiques du logement) doublés d'un déficit de lisibilité en partie imputable à la multiplicité des instances impliquées (qui fait quoi) ainsi qu'au mode de pilotage des projets semblent pouvoir expliquer les difficultés et le fort déficit d'implication des habitants ainsi que l'existence de certains malentendus.

Le caractère très technico-administratif des documents élaborés, la terminologie des supports, le ton des réunions, voire les pratiques des bailleurs, sont prioritairement considérés, dans le déroulé des opérations, comme des outils de travail ou d'aide aux décisions qui n'ont pas vocation à être connus de la population. L'effort de vulgarisation qui s'impose n'étant souvent pas appréhendé comme prioritaire en dépit de discours parfois empathiques, voire démagogiques, promeut, au sein de la population, des interrogations et des incompréhensions néfastes à un climat apaisé et confiant.

Cette communication défaillante qui semble pouvoir être imputée aux promoteurs de l'opération est parfois même assumée par ces acteurs de la rénovation. Ainsi, lors d'un Conseil d'Administration extraordinaire portant sur la réhabilitation-résidentialisation d'une partie du patrimoine de l'office Val du Loing Habitat, le Président rappelant les objectifs du projet en ces termes : « repenser le paysage urbain du Mont Saint Martin, offrir une meilleure qualité de vie à nos habitants, un espace cohérent, dans un habitat qualitatif avec des services encore plus performants », mentionne que « l'OPH et la ville de Nemours ont *t*rès mal communiqué sur le projet, et que le cabinet H. (en charge de l'enquête sur l'occupation du parc locatif du Mont Saint Martin et le taux d'effort financier des ménages) a mal fait son travail. Deux aveux handicapants pour les promoteurs du projet qui peuvent éclairer sur les déceptions, surprises et mécontentements manifestés par les locataires particulièrement sensibles à certains aspects, notamment ceux concernant leur taux d'effort, taux communiqué à la CAF pour le calcul de l'APL dont plus de 90% de la population est allocataire, toute erreur sur le taux étant répercutée sur le montant de l'APL.

Une communication défectueuse manifestée sous différentes versions ou marquée par l'absence de concertation véritable à Nemours:

« Au mois de juin 2010, le responsable de proximité des HLM nous a dit «de toutes façons on va rien refaire parce que de toutes façons vous, « vous allez dégager », donc on l'a appris comme ça. Environ un an avant, mi juin 2010 pour un déménagement le 21 avril 2011 (jour de mon anniversaire) et encore c'est parce que moi j'ai dit, « j'en ai un (un fils) *qui passe son*

bac, donc ça sera au mois d'avril… », (M. Sophie à Nemours, seule avec 3 adolescents a fait l'objet d'un relogement à proximité de son ancien immeuble).

«Ils ont fait des réunions mais ils avaient déjà pris la décision, c'était pour nous mettre au pied du mur. On a eu beau essayer de faire changer certaines choses par le syndicat des locataires, rien n'y a fait. On a essayé d'intervenir pour empêcher cette augmentation de loyer, mais rien n'y a fait… Ils voulaient absolument augmenter les loyers et ils n'avaient pas d'autre solution que de changer le statut, fallait passer au statut au-dessus donc résidentiel, ça leur permet d'augmenter les loyers, de faire payer le parking, enfin voilà la totale … » (Martine transformant l'opération en un procès d'intention à l'adresse du bailleur). .

À Melun, en dépit d'un soin apparemment plus attentif porté à l'aspect communicationnel, il apparaît que soit les habitants n'ont pas voulu croire à l'opération :

« *…le projet, il a dû être changé au moins dix fois si ce n'est plus…on a commencé à nous parler de ça en 2000, …ça a duré onze ans … j'allais pas aux réunions. Le seul truc où je suis allé c'est quand ils ont fait la fête à G. Tunc pour présenter plus ou moins le projet, je me suis même pas penché dessus, on nous avait tellement raconté d'histoires depuis 10 ans que ça ne m'a même pas intéressé d'aller le voir … »* (Germain)

soit que les modalités de rencontre n'ont pas permis aux intéressés de participer ou de faire part explicitement de leurs besoins (horaires des réunions d'information notamment), et ont contribué à creuser la distance entre les acteurs du projet et les habitants dans un contexte marqué par une dynamique participative peu efficiente, contrairement aux exemples qui ont été mis en avant (expériences de Fribourg et de la Burgerskommune citées supra)

Mise à distance des acteurs locaux et des populations

Outre ces lacunes, il apparaît, que l'ANRU, dans sa fonction de pilote des projets, contribue à cette mise à distance des populations voire des publics opérationnels de proximité (fonctionnaires municipaux), du fait que la conduite des opérations qu'elle finance est systématiquement déléguée à des bureaux d'études ou des cabinets de consultants. Ces organismes disposent certes, de l'expertise technique requise pour ce genre d'opérations mais semblent n'en appréhender la dimension politique et sociale qu'à titre accessoire. Une pratique, découverte à l'occasion des réunions de points d'étape PRU à Melun et Nemours, qui est apparue comme opérant une certaine déresponsabilisation des opérateurs de la collectivité, voire remettant en cause leurs compétences et leurs qualifications, et induisant au niveau des politiques publiques, une certaine déprofessionnalisation des personnels en place. Cette prise en charge par les bureaux experts étant effectuée selon des règles

impersonnelles et des impératifs de résultats tangibles, tend à donner la priorité à certaines pratiques managériales ou organisationnelles (thématiques sécuritaires, activité économique) et à mettre au second plan, voire à éluder, d'autres aspects, telle la question de la participation et de l'implication des habitants considérées comme relevant d'autres compétences et d'autres acteurs.

Ainsi, concrètement le cadrage de la « mission point d'étape du PRU du Mont Saint Martin » à Nemours pilotée par le cabinet « Perspectives » en charge de la conduite de l'opération (suite à appel d'offres lancé par l'ANRU), s'est appuyé sur trois ateliers thématiques : habitat et projet urbain, cadre de vie et équipements publics, insertion et emploi. La matière première à partir de laquelle travaillaient ces ateliers était apportée par les porteurs et acteurs du projet, personnels qualifiés, c'est-à-dire soit les services municipaux ou responsables d'équipements (Centre social), soit les services déconcentrés de l'État (police, justice), soit ceux du Conseil Général ou de la CAF, soit le bailleur largement investi dans l'opération. Au sein de ce dispositif, seul l'atelier « cadre de vie et équipements publics » ouvrait la participation aux représentants des habitants par la voie des « Conseils de Quartiers » mis en place par la ville[248] et considérés comme instances de concertation et de participation. La faiblesse de la contribution de ces instances aux discussions et décisions produites par les organes de pilotage du projet s'est révélée correspondre à leur action caractérisée par un intérêt et une dynamique atones par rapport à ces projets d'envergure qui paraissent les dépasser.

Aussi, nous avons tenté d'apprécier la place et le rôle de ces instances, Conseils ou Comités de Quartiers, présentées comme outils de la participation citoyenne.

Un déficit de mobilisation corrélé à une dynamique participative et associative en panne

Comme dans beaucoup de collectivités, le dispositif Conseils ou Comités de quartiers à Nemours et Melun, se présente comme une instance partenariale de débat et de concertation sur laquelle s'appuient les municipalités pour associer les habitants à la vie locale plus qu'aux projets urbains et ainsi leur permettre d'émettre des propositions « …dans le respect des valeurs de solidarité et de lutte contre toutes les discriminations » (art 1 de la Charte des

[248] Les Comités de quartier étaient, avant la loi de février 2014, légalement obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants et facultatifs en deçà. Les municipalités de Melun et de Nemours avaient néanmoins exprimé leur volonté d'en instituer (Comités de quartier à Melun, Conseils de quartier à Nemours)

Comités de quartier de Nemours). Le bilan des actions conduites en 2013 par ces instances apporte peu d'éléments quant à leur efficacité réelle et à leur implication dans la préservation de l'intérêt général et la cohésion sociale. Les informations recueillies à Melun sur l'action des Comités de quartier[249] confirment l'absence de moyens (budget dérisoire à Melun, absence de budget à Nemours), les participants (volontaires) sont peu nombreux et d'une moyenne d'âge assez avancée, ne reflétant pas la morphologie de la population, les questions soulevées portent sur des points très localisés voire personnels …

En fait, dans les deux cas, les modalités de fonctionnement s'articulent à un double constat : l'écoute limitée des municipalités qui n'ont pas l'habitude de ces pratiques (bien que ces comités se réunissent régulièrement en alternant les quartiers) et l'intérêt marginal manifesté par les habitants pour s'intéresser, participer, voire être force de propositions.

Ce déficit de participation, cette absence d'implication des habitants se cumule à un certain déficit en matière de lisibilité tant au niveau des objectifs des opérations en cours que des acteurs (qui fait quoi : élus, bailleurs, opérateurs, …) en dépit d'efforts de vulgarisation et de mise à disposition d'outils : rencontres autour des maquettes, réunions d'informations et consultation des documents d'urbanisme avec l'assistance de personnels compétents.

Ainsi à Melun, les initiatives engagées : manifestations à caractère ludique tels les cafés PRU, ou les réunions plus institutionnalisées avec la participation des élus à chaque étape cruciale, se sont souvent soldées par une participation malingre de la population et un intérêt circonscrit à des interrogations ponctuelles, des observations de détails. Des interventions qui n'avaient que peu de rapport avec les thématiques proposées ciblant le projet dans sa globalité tels que ses objectifs, sa nature et son périmètre, le processus et la politique de relogement, les plans masse des futures constructions, le calendrier prévisionnel, …

Une des explications de ce déficit d'implication des habitants qui déplorent après coup de ne pas avoir été consultés, et qui n'est pas propre au PRU de Melun, est en partie liée au fait qu'ils se sont montrés peu sensibles à la concertation organisée (selon les porteurs des projets) en amont et aux réunions de quartiers et qu'ils n'ont pas pris conscience de la réalité (l'expression *« on ne croit que ce qu'on voit »* est tout à fait adaptée et confirme une des

[249] ANNEXE V - CR d'un Comité de quartier du Plateau de Corbeil (terrain de l'étude) à Melun

caractéristiques de la population, installée dans le temps présent, disposant de capacités limitées de projection dans un futur même proche). Pour d'autres c'est le refus de vouloir y croire ou l'expression d'une mauvaise foi évidente :

« au début , j'y croyais pas car le quartier venait d'être rénové … » , (Maryse),

« des rumeurs, les voisins, puis les gens des HLM sont venus nous expliquer. Honnêtement j'y croyais pas », (Faty)

« *c'est nous qui vivons ici mais pourquoi nous demander notre avis, ...juste pour la couleur du balatum on nous a demandé notre avis, c'est tout et la couleur du carrelage …* », (M. Sophie).

L'intérêt suscité par la maquette du projet de rénovation urbaine à Nemours, par ailleurs, considérée comme un « bon outil de communication » par certains employés municipaux, semble avéré, les habitants ayant pu autour de cette maquette se localiser et identifier les autres quartiers de la ville. Le besoin de repérage dans la cité confirme combien certains habitants sont isolés et dépourvus de repères ainsi que la situation de marginalisation et de mise à l'écart dans laquelle les populations du quartier sont tenues.

Bien que ces opérations se déroulant sur une durée relativement longue relèvent de dispositifs faisant appel à des agencements de compétences techniques et des partenariats institutionnels complexes, l'absence de dynamique participative[250] soulignée par les opérateurs dans de nombreuses opérations de renouvellement urbain semble devoir être corrélée à ce déficit de mobilisation. L'évolution socioculturelle attendue des quartiers, nouveaux milieux de vie à leur construction, s'appuyant sur une implication citoyenne des habitants, s'avère au niveau de notre terrain, ne pas s'être produite. Ainsi que nous l'avons souligné, le déficit d'implication des habitants vis-à-vis des « choix collectifs » dans le cadre de l'action publique est largement corrélé aux caractéristiques démographiques de la population et, en l'occurrence, aux profils identitaires des habitants. Des profils qui ne seraient pas uniquement attachés aux individus et à leurs propriétés identitaires mais le résultat des conditions imposées par la vie dans les unités « désocialisantes » d'habitat collectif social qui en auraient fait « des individus sans relief, aux besoins identiques et à l'identité insignifiante et inopérante

[250] Référée à la définition de la participation : « Un ensemble de matrices regroupé sous le vocable générique de participation, désignant tout système de partenariat conçu et construit en vue d'associer les citoyens aux décisions et permettant de donner sens aux décisions conduites dans leur environnement »

en tant que citoyens et habitants » [Castells, Godart, 1974, p.70]. Cette mise à l'écart qui relève de la compétence politique des individus lesquels se considèrent, par un effet réflexif, eux-mêmes incompétents du fait qu'ils ne maîtrisent pas les règles du jeu et transforment leur non-participation aux choix collectifs en signe de dépossession [Bonnewitz, 2002, p.111] Ce sentiment de mise à l'écart traduit un résultat inverse des objectifs ciblés de la participation que nous avons définie comme « …visant à enrichir le lien social garant de la cohésion sociale » en tendant vers la satisfaction des besoins collectifs au quotidien, et pouvant ainsi être envisagée comme un « idéal » pour l'amélioration de la gestion,… l'expression de la citoyenneté ». Plutôt que de contribuer à modéliser un environnement qui les intégrerait à la vie locale, leur permettrait de valoriser leurs compétences, ces habitants délaissent la dynamique participative et donnent l'impression de se désinvestir comme si le partage avec les décideurs ne leur était pas permis.

Cependant, il est évident que ces habitants sont placés dans une double contrainte : il leur est demandé de s'exprimer mais, dès lors qu'ils le font, il leur est opposé qu'ils ne le font pas de façon opportune ou dans l'intérêt collectif (dont les paramètres leur échappent le plus souvent). Comme nous l'avons souligné, au niveau des dynamiques de reconfiguration spatiale, les habitants des quartiers périphériques ne disposent que d'une connaissance fractionnée de la réalité de la ville, soit qu'ils n'éprouvent pas véritablement le sentiment d'être citoyens car ils ne se sentent pas « chez eux », soit qu'ils se perçoivent exclusivement comme citoyens et non comme usagers. Au final, ils se considèrent frustrés, désavoués par le sens des décisions prises et en concluent que leurs revendications, même modestes, restent lettres mortes.

Par exemple à Melun, la non-prise en compte d'une demande des habitants concernant une affaire mineure, le déplacement d'un bac à fleurs lequel « *plutôt que d'être déplacé a été scié* » (Faty), a dénié la parole des habitants et généré beaucoup d'amertume. Deux interprétations se concurrencent : soit les habitants n'avaient pas connaissance des contraintes sécuritaires ou autres qui écartaient toutes possibilités de déplacement du bac, soit en ne légitimant pas leur parole en tant que parole d'usagers-participants, l'autorité publique considère qu'ils ne disposent pas des moyens leur permettant de contribuer activement à la

réflexion sur l'évolution de leur environnement et par là, confère au dispositif participatif un rôle négligeable.

Cependant, un exemple inverse, cité à Nemours, invalide en partie ces hypothèses, la municipalité ayant, suite à une demande du Comité de quartier, matérialisé un passage piétons à un endroit où il était difficile voire dangereux de traverser la chaussée (il s'agirait cependant d'un cas d'exception).

Seule, la présence d'associations fédérées au plan national, telle la Confédération Nationale du Logement (CNL), semble apporter un peu de consistance au processus participatif. Ces associations qui sont membres de droit des Conseils d'Administration des bailleurs, revendiquent la représentation des intérêts des locataires et tentent de jouer le rôle de porteurs des attentes des populations.

Nous avons rencontré une représentante de la CNL de Seine et Marne, Madame D. disposant d'un mandat de la CFDT et administrateur de Val du Loing Habitat, Mme D. confirme, que dans l'opération de rénovation urbaine, l'intérêt de la mairie était le *« coté esthétique et politique »* (approche des élections municipales) » et qu'il était acquis que les opérations de réhabilitation proposées induiraient une augmentation des charges locatives pouvant aller jusqu'à 50%. Le côté polémique, l'OPH étant accusé de vouloir privatiser et vendre une partie de son patrimoine, est toutefois à mentionner dans cette affaire, car si des actions ont été engagées par la CNL auprès des locataires (remise de pétitions faisant état des revendications qu'ils devaient adresser au bailleur), elles ont été considérées comme non recevables (car a priori non fondées) par le bailleur. La documentation confiée par Mme D. confirme le caractère « politique », polémique et contestataire de l'action qui décrédibilisait plus qu'il ne les appuyait, les revendications fondées des locataires (réfection électrique, remplacement des sols, baignoires, WC, changement de fenêtres, lavabos, évier, douche). Le ton et les orientations de cette association sont d'ailleurs attestés par une habitante :

« *…j'adhérais à …* (réfléchit) *l'assos CNL, …les dossiers, les pétitions étaient faites pour les augmentations de loyer, mais pas de concertation avant les travaux, pas de recours auprès de Val du Loing Habitat pour les travaux qui se passaient mal, …* » (M. Sophie).

Il apparaît dans cette affaire que les habitants qui ont consenti à signer les pétitions de la CNL ne s'impliquaient pas vraiment, « légitimant » sans en vérifier le contenu, l'action conduite

par les représentants de l'association censés disposer des codes et des compétences pour porter leurs revendications. L'échec de l'action de la CNL dans le cas particulier de son intervention sur le PRU du Mont Saint Martin, loin de servir de tremplin pour assurer une action constructive, s'apparente à un discrédit.

Le ton utilisé par les représentants des associations de locataires à Melun est, aux dires de la responsable « Communication » de l'OPH77, beaucoup plus policé mais tout aussi inopérant. Quatre associations dont trois relèvent d'une fédération (CNL, CGL, CSF), la quatrième (ALURN[251]Association des Locataires de l'Unité Résidentielle de Montaigu) n'ayant qu'une compétence très locale, sont présentes au Conseil d'Administration ainsi qu'au Conseil de concertation locatif du patrimoine et aux conseils locaux (installés dans les antennes du bailleur) mais sont peu dynamiques, ne représentent pas une force de proposition, relaient tout au plus des demandes ponctuelles (ex. : plaintes relatives aux vide-ordures), spécifiques à leur quartier.

Nous avons eu plusieurs rencontres avec la Présidente de l'ALURN, association disposant de peu de moyens, mais assurant une proximité, et connue des locataires, reconnue par les autorités municipales et le bailleur, pour tenter d'appréhender le processus participatif, la portée des actions initiées ainsi que la place de la vie associative dans le tissu local, l'un et l'autre pouvant, comme nous l'avons précédemment mentionné, présenter un accès aux ressources territoriales et être sources de distinction sociale. Force est d'acter que, en dehors d'une mini-mobilisation pour un problème de chats (dont nous avons fait état ci-dessus) qui envahissaient les caves et généraient des nuisances, l'apathie et le manque de participation de l'ensemble des populations rencontrées (celles de ces unités collectives comme celles qui ont été relogées dans des cités proches ou qui se sont installées ailleurs, le plus souvent dans des unités plus petites avec moins de promiscuité) caractérisent le comportement des habitants de l'habitat collectif social.

Ces associations de locataires, tout en étant animées d'un sentiment de contribution à des conditions de vie harmonieuses et sécurisées, paraissent de peu d'effet tant sur la cohésion

[251] L'article 1 des statuts de l'ALURN, association loi 1901, mentionne que l'association « a pour but de promouvoir et de défendre les intérêts matériels et moraux de ses Membres ». Un courrier postérieur à sa création (1966) rappelle son champ d'intervention et souligne qu'elle « intervient auprès des responsables : bailleur, municipalité, etc.. ; pour tous problèmes signalés par vous les locataires »

sociale au niveau local (interne au groupe des locataires) qu'en externe, dans la mesure où elles ne disposent pas de la visibilité indispensable leur permettant de se présenter comme éventuel levier d'un partenariat nécessaire avec les autorités en charge de la gestion du parc locatif.

L'organisation d'un processus participatif est complexe, ne s'appréhende pas comme une simple affaire d'adhésion à un collectif, elle demande l'investissement de l'ensemble des partenaires (autorités municipales, bailleurs, habitants), avec l'objectif d'agir pour le « bien commun » en toute impartialité. Ainsi, si dans les années 1960, la mise en place de « conseils de résidents », élus au suffrage universel et chargés de représenter les locataires, ont été glorifiés par la SCIC[252], ils ont été dénoncés par la CNL (Fédération présente sur notre terrain) considérant qu'ils avaient été créés pour « détourner les revendications de leur véritable objectif et « mettre en place une « alliance durable » au plan local entre les pouvoirs publics et certaines forces disponibles imposant leurs options au détriment des habitants, et, parallèlement, accusés de « fausse conception de la démocratie pour ne pas dire une absence totale de démocratie » [Tellier, 2007, p.142-143] par certaines associations familiales.

Ce regard sur le passé, s'il n'invalide pas la légitimité du processus, rappelle que les capacités d'action de tout collectif restent soumises à des enjeux de pouvoir sous-jacents à tout dispositif participatif. Néanmoins, l'engagement participatif se heurte désormais à une mobilisation qui n'est pas au rendez-vous et un intérêt en déshérence qui interpelle. Est-ce une question de forme, de moyens, de légitimité, d'absence d'investissement effectif ou de désintérêt des populations ? Pourquoi les populations sont-elles plus passives, moins investies ? Manque-t-il un leader doté d'un charisme mobilisateur et disposant de temps pour porter certaines valeurs citoyennes ? Ces valeurs sont-elles insuffisamment partagées ? Les formes identitaires et « individualistes » présentées par les habitants sont-elles incompatibles avec une dynamique participative porteuse d'action au service du « bien collectif » ?

La dynamique participative articulée à la démocratie représentative est souvent vue comme le moyen à même de répondre, dans son principe, au souhait revendiqué par H. Lefebvre

[252] La SCIC était l'opérateur immobilier de la CDC, La participation des Conseils de résidents à la gestion des grands ensembles, octobre 1970, in Tellier T, *Le temps des HLM*, op.cit., p. 14

considérant la ville comme une œuvre collective supposant « la possession et la gestion collective de l'espace » devant favoriser l'« habiter », mais interpelle sur nombre d'aspects : sur la représentativité des mandataires, sur les valeurs et les intérêts défendus, sur la pertinence des revendications et des actions engagées, sur la possibilité de jouer un rôle de contre-pouvoir. Par ailleurs, se pose la question de l'adaptation des dispositifs de concertation proposés, ces dispositifs ne paraissant pas être conçus pour donner du pouvoir aux habitants, mais à accroître « le savoir de ceux qui maîtrisent l'action». L'exemple de la CNL à Nemours est éclairant à ce titre. Si, comme nous l'avons souligné au titre des conditions de la mise en place des partenariats, la parole des représentants ou des usagers-participants doit être légitimée soit en tant que parole d'habitant, basée sur des connaissances et des pratiques du territoire, soit en tant que parole d'usager, basée sur la pratique d'un service public, soit en tant que parole de citoyen, capable de discuter le bien collectif et d'énoncer ce qui est considéré comme « le juste », elle n'en demeure pas moins fragile. En tout état de cause, elle nécessite certaines compétences et fait appel à des citoyens experts qui, pour comprendre les « coulisses et les discours doivent sacrifier à un apprentissage des modes de faire de l'action publique ». Dans cet ajustement, les individus éloignés de l'action publique (jeunes, populations d'origine étrangères, familles disposant de peu de ressources en tous genres) présentent peu d'atouts et ont de fortes chances d'être exclus. Il en est de même de toutes les populations qui n'entretiennent pas une certaine familiarité avec les modes de prise de parole ou les projets urbains qui concernent directement leur quartier (cas typique de la rénovation urbaine) qui peuvent être accusées d'un déficit d'implication dans leurs pratiques citoyennes. Un déficit dont les racines sont en général liées au niveau d'étude, à l'éducation, à la culture, au statut social, éléments caractéristiques de la morphologie sociale de la population du périmètre de l'étude auquel nous avons fait référence ci-dessus concernant la capacité de cette population à évoluer et à s'emparer des nouvelles conditions qui lui sont offertes pour optimiser ses ressources et valoriser son environnement. Un déficit qui, par ailleurs, nourrit les difficultés à mobiliser ces populations vues « comme un groupe « indistinct » formé d'individus dont il s'agit de promouvoir le comportement « citoyen » par la médiation de l'action sociale. Un déficit, latent dans ces quartiers frappés d'anomie, qui dévoile le jeu de dispositifs, assis essentiellement sur « le manque ou la carence de ressources matérielles, la capacité de résistance, d'initiative et de mobilisation » [Tissot, 2007, p.284].

La notion de participation, pour être crédible, suppose un travail « intériorisé » en même temps qu'un travail avec les autres. Cette stratégie tend à réaliser un emboîtement des niveaux collectif et individuel aux fins de créer une identité sociale positive (« Les relations symboliques entre les groupes conduisent à l'acquisition d'une identité sociale laquelle se fait en lien avec les différences perçues par les autres groupes » [Laurenzi-Cecaldi, Daflon, 1999, p.132] permettant aux populations de s'affirmer à l'extérieur (la construction dans le quartier d'un pouvoir politique acquis par la communauté favorise la capacité de l'individu à mobiliser des ressources et à sortir de la dépendance) [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p.96]. L'expérience de cogestion menée à la Villa el Salvador à Lima (déjà évoquée), tend à montrer que le développement communautaire n'est pas un développement de la communauté pour elle-même enfermant l'individu dans sa logique, mais constitue un appui solide pour la réussite individuelle, pour la responsabilisation et pour l'affirmation de soi (acquisition d'un métier, conduite d'une entreprise, organisation de services, …)

En ce sens, la participation en permettant aux habitants d'affirmer leur identité, de s'affirmer dans leur environnement et leur espace habité serait, dans une certaine mesure, de nature à raviver une forme de contrôle social à même de (re)conquérir cet espace, constituerait un engagement contributif à la cohésion sociale sur lequel repose la vie sociale.

Contrôle social et cohésion sociale associés au lien social sont des facteurs sensibles à la mobilité résidentielle, qui font appel à la citoyenneté, à la responsabilité, à la dignité. Autant de valeurs que la Gestion Urbaine de Proximité, nouvelle forme d'accompagnement municipal au service des objectifs des collectivités, tente de promouvoir. Nouvelle façon de concevoir la présence de l'autorité publique ou concept nouveau au service d'une politique du lien social, l'idée de la GUP recouvre une double fonction : la prise de conscience par les acteurs publics du besoin d'écoute des populations et la mise en place d'actions tendant au développement de la citoyenneté par la responsabilisation des habitants au travers d'une politique du lien social développée parallèlement aux discours sur la mixité sociale. Cette forme d'action tout en apparaissant comme une quête de paix sociale face au phénomène de fragmentation et de marginalisation, tend à une refondation de la vie sociale qui au quotidien fait la qualité, permet d'échanger, de partager, d'aller de l'avant et dans laquelle le lien social serait le maillon manquant.

III.1.2 MIXITÉ SOCIALE, LIEN SOCIAL, COHÉSION SOCIALE

La responsabilité de la paix sociale et de l'unité de la ville incombent, comme nous l'avons analysé au titre des politiques de la ville, aux politiques publiques qui, à ce titre, gèrent et mettent en œuvre leurs prérogatives en vue d'organiser la cohésion entre toutes les composantes de la société. À cet effet, les prérogatives dont elles disposent, leur permettent d'actionner et de peser sur les orientations et sur les conditions d'accès au logement de populations à « faible autonomie » ainsi que sur les mesures tendant à éviter des concentrations pouvant être considérées comme menaçantes pour la cohésion sociale.

Cependant, il apparaît que si ces orientations ont été pendant un temps mises en œuvre, elles ne sont plus opérantes depuis les dernières décennies, les peuplements existants au sein de notre périmètre d'étude reflétant une certaine homogénéité que la politique de relogement en affichant une volonté de satisfaire au mieux les demandes des habitants[253]en fonction de leur profil familial et culturel, a tendance à renforcer.

« … la mixité sur Nemours ? y en a pas ..justement pourquoi c'était bien, enfin bon c'était correct à l'époque où on a habité au Mont Saint Martin, ça existait pendant 10/15 ans ça existait(jusqu'aux années 90), il y avait des docteurs, des inspecteurs de police, de tout on se parlait, on se saluait, après ça été fini .. parce que les gens ont quitté le quartier … il est resté dans ce quartier que … » (Daniel),

« Vous savez on habite dans un quartier où qu'on est tous quasiment au même niveau, niveau social on va pas trouver des ingénieurs dans un quartier, on va pas se voiler la face, on va pas trouver des procureurs, des avocats … au départ peut-être, oui, vous pouviez sortir d'une famille banale mais il va faire quasiment toute sa jeunesse des études et des études, il revient pour voir ses parents, des amis mais qui sont pas vraiment intéressants pour lui, il y a un gros décalage après … dans un quartier c'est une zone urbaine populaire mais on est presque tous au même niveau quasiment, il y en a des plus hauts automatiquement il y en a des plus hauts, des plus bas, il y en a des moyens mais on va trouver un électricien, un plombier, un maçon, un éboueur, des animateurs de quartier, un entraîneur de foot, on va pas trouver des magistrats ici. Vous voyez ce que je veux dire …ou ceux qui travaillent à la mairie » (Véra et Nasser)

[253] ANNEXE IV : Charte partenariale de Relogement – Nemours : Article 2- B, alinéa2 :… l'entretien personnalisé conduit avec chaque locataire doit établir « les souhaits du ménage concernant le nouveau logement : typologie, localisation, besoin en services de proximité, proximité du réseau familial et social, de l'activité professionnelle »

Dans ce contexte, les opérations de relogement apparaissent comme ne pas être vraiment en mesure de contribuer ni à la densification du niveau d'interconnaissance ni à des pratiques de l'espace témoignant d'un investissement intensifié et propices au développement de la vie sociale.

Les ambiguïtés de l'accès au nouveau logement.

Dans les quartiers du périmètre de l'étude, il apparaît que les mécanismes de peuplement pratiqués à l'origine (conformes aux modalités d'accès au logement social observées au plan national et telles que nous les avons décrites au niveau de la construction des populations) et les règles d'attributions de logements tendant à éviter « les concentrations de populations à faible autonomie », étaient devenus peu perceptibles du fait de la modification de la composition sociale au fil des mobilités, une relative homogénéisation sociale du peuplement étant de ce fait révélée. La rénovation urbaine souhaitant ne pas donner une apparence ni trop directive ni trop brutale à la mobilité imposée et au relogement, a contribué à accentuer, voire à achever particulièrement dans les zones d'habitat collectif densifié, cette homogénéisation.

Dans le contexte des deux opérations de la recherche, les relogements se sont effectués sur la base d'une Charte partenariale de relogement collectivités-bailleurs-ANRU prévoyant la garantie du droit au relogement des populations concernées, assortie de conditions de qualité des parcours résidentiels (qualité du logement et impact financier). Une clause supplémentaire figurant dans la Charte de Melun, impliquait de veiller à l'équilibre des peuplements sur l'ensemble du parc social. Il apparaît que les difficultés rencontrées pour satisfaire aux souhaits des habitants n'ont pas toujours permis d'atteindre ce troisième objectif.

Au plan pratique et opératoire, les bailleurs ont réalisé des enquêtes sociales auprès de l'ensemble des ménages concernés par les démolitions aux fins de connaître précisément leurs caractéristiques et leurs attentes, et d'identifier les situations sociales problématiques afin de les hiérarchiser et de les traiter prioritairement. Les pratiques employées ont été diversement appréciées :

« Quand on a reçu la visite, la pré-enquête pour savoir où on voulait partir. On avait 3 choix : Beauregard en premier, J. Ferry et Ribot, pour vous montrer qu'on voulait vraiment pas quitter le quartier …On a attendu longtemps avant d'avoir le courrier de proposition J. Ferry, on est venu le visiter et quand le gardien a ouvert la porte ce qui m'a frappé c'est le

long couloir, je me suis dit c'est pas possible, puis la salle à manger …. Il était tout neuf … On a tout mesuré avec le gardien et fait à l'échelle avant d'accepter puis… » (Maryse, Melun),

« *quand on a déménagé …on nous a demandé nos vœux et en fonction de nos revenus, on nous mettait où on voulait. Et nous, on nous a dit « vous avez de bons revenus, on va vous mettre dans une maison », imaginez la personne qui n'en a pas, elle va être mise dans une autre tour… »* (Lydie, Nemours)

Ces enquêtes devaient également permettre de prendre en compte d'éventuelles demandes de décohabitation, de pallier la résorption des situations de sur/sous-occupation et d'apporter un accompagnement social particulier aux ménages en situation d'impayés de loyer (l'assainissement du compte locataire étant un préalable à tout relogement).

L'accompagnement social préconisé (à Melun) portait sur des mesures spécifiques concernant les personnes âgées et/ou handicapées, la scolarité des enfants, l'accueil à la crèche, et toutes informations sur les conditions d'application du processus de relogement, mais ne comportait pas de volet organisant l'assistance de travailleurs sociaux ou de tout auxiliaire pour assurer un suivi spécifique des populations (femmes ne parlant pas français par exemple).

Nous avons souligné les stratégies de relogement observées à Nemours, se traduisant par le relogement des familles ayant une appartenance culturelle marquée ou des personnes isolées sans revenu salarial pérenne dans les immeubles collectifs d'origine réhabilités, alors que les logements neufs (pavillons en bande ou petits collectifs) étaient proposés aux personnes retraitées ou disposant de revenus garantis (bénéficiaires de l'AAH). Dans ces conditions, les stratégies de relogement tendent à organiser une redistribution des populations concourant à de nouvelles formes de stratification et de polarisation sociales, ou les consolidant.

Au plan pratique, l'accueil réservé aux modalités de relogement par les populations du périmètre de recherche, révèle des positionnements contrastés en fonction de paramètres tenant à deux ordres principaux de facteurs : le profil individuel et la situation familiale d'une part, la nature et l'état physique du logement d'arrivée d'autre part.

« dans vos vœux on vous disait « choisissez le quartier », mais ça n'a jamais été pris en compte, on vous propose trois logements dans la ZUP, moi je voulais à St Pierre… si vous acceptiez l'un des logements suite à sa visite, pas de visite des autres, pas de comparaison possible », (Renima, mère de trois adolescents, relogée dans un pavillon en bande suite à l'appui d'un administrateur de l'OPH Val du Loing Habitat),

« on vous propose trois logements dans la ZUP, moi je voulais au Mont Saint Martin, on vous laissait pas le choix, vous n'avez pas le droit de dire quoi que ce soit » (M. Sophie, relogée au cœur du Mont Saint Martin, vit seule avec trois adolescents),

« on visitait les trois mais dès acceptation de l'un vous ne visitiez pas les autres, vous n'aviez pas le choix de faire la différence » (Serge),

« les locataires HLM d'ailleurs se sentent chez eux alors qu'ici non, on a l'impression d'être « baladés », d'avoir été déplacés comme un objet, il n'y a pas d'humanité, les choix (de logement) *étaient très contraints…»* (Baptiste)

Un sentiment de frustration, d'humiliation, de stigmatisation émane de ces propos et contraste avec les relogements qui ont été opérés dans de petits immeubles collectifs neufs ou dans des pavillons en bande.

« *… on vous reloge et ... estimez-vous heureux. Il y en a qui n'ont pas voulu partir et je pense qu'ils sont pas très bien. On nous a proposé Bagneaux, Beauregard peut être, d'autres endroits dans la Zup, un appartement en rez-de-chaussée avec des fenêtres qui donnent sur l'école, à l'ombre …Ici, je pense qu'on a été gâtés par rapport aux autres, on n'a pas fait d'état des lieux, on a choisi sur plan »* (Claude, relogée dans un petit collectif de 4 étages),

« *ils* (VLH le bailleur) *nous ont pas tout de suite proposé ici, … Bagneaux là vers la Poste mais on a refusé. La deuxième proposition qu'ils nous ont fait, ils nous sortaient d'un appartement du 1er étage pour nous mettre dans un autre appartement un peu plus loin au 3e étage sans ascenseur. Là, je leur ai dit « vous vous foutez du monde, s'il y a rien, il y a rien et puis la 3e fois c'était la bonne »* (Daniel, relogé dans un pavillon en bande) .

Ces propos alimentent une hypothèse reposant sur des critères d'appréciation, par le bailleur, jugés « arbitraires » de la situation personnelle des habitants et conduisant à nourrir des sentiments contradictoires de frustration ou de valorisation. Les personnes seules ou ne disposant ni de ressources sociales pour faire valoir leur situation, ni d'une certaine autorité, ou souhaitant pouvoir confronter et apprécier différentes propositions, se sont trouvées contraintes dans leur « choix » de logement et réagissent en « dominés », les faibles contre le pouvoir des dominants. Celles qui ont eu accès à des logements plus valorisants (logements neufs ou/et pavillonnaires) se déclarent satisfaites, n'éprouvent pas ce sentiment ou pas avec la même acuité, et « oublient » leur condition de dominés, le logement jouant en quelque sorte un effet anesthésiant, au moins provisoirement, par rapport aux autres difficultés.

En fait, la règle énoncée (trois propositions et en cas de refus des deux premières après visite, soit la 3e proposition était attribuée d'office, soit le locataire était invité à chercher ailleurs),

souffrait quelques débordements, le bailleur nous ayant confié avoir pris en compte des situations qui débordaient largement de ces principes communs à tous les bailleurs sociaux dans le cadre des opérations de relogement consécutives à la rénovation urbaine (Yasid à Melun cité ci-dessus reconnaît avoir eu 7 ou 8 propositions, situation comparable pour Bruno). Mais ces « débordements » contournant la « règle » ne sont intégrés qu'exceptionnellement au référentiel des populations du terrain, et dans la mesure où ils représentent une certaine « prise de risque » mettant en péril la possibilité d'obtenir un logement, rappellent le rôle premier joué par le logement, l'absence d'habitat étant considérée comme le premier indice de pauvreté (souligné en introduction) [Paquot, Lussault, Younès, 2007]. L'attitude de ces habitants qui redoutaient, en cas de refus répétés, de ne pas être relogés par le bailleur, est, par ailleurs, conforme à l'une de leurs caractéristiques : attachées à l'ordre établi et aux consignes, « les populations les plus exclues de la société urbaine sont justement celles qui s'attachent le plus à l'ordre,… qui ne transgressent la loi que sous la contrainte qu'elle fait peser sur eux »[254] [Lesbet, 1988, p.15].

Le phénomène « de sélection » a semble-t-il été pratiqué à une moindre échelle à Melun, et exclusivement pour des raisons tenant à la capacité des logements et au niveau du coût du loyer, dans la mesure où une majorité de ménages et de familles nombreuses (familles mononucléaires ou parentèles) a bénéficié d'un relogement correspondant à ses besoins fonctionnels.

« *c'était pas compliqué du tout parce que les appartements c'était pas ce qui manquait mais le problème c'est qu'ils avaient leur choix à qui ils donnaient ça ou ça… on était prioritaire parce que le quartier était démoli, ils m'ont proposé 7 ou 8 appartements, je savais qu'ils étaient obligés de me reloger. J'ai demandé un pavillon dès le début, mais je voulais pas ça* (son logement actuel), *je voulais un pavillon du coté de Savigny où, comment ils appellent ça, vous payez le loyer pendant 5 ans et au bout de 5 ans vous deveniez propriétaire et tout ce que vous avez payé sur le loyer c'était déduit du prix* (location-accession). *Ça m'a foutu les boules parce que je voyais des familles au chômage, des zRmistes, tout ça qui z'avaient accès à ça alors que moi j'avais demandé un an avant un dossier… »* (Yasid, chef de famille, cinq enfants, exprimant sa frustration alimentée par ses représentations) .

Mais cet habitant fait figure d'exception dans le paysage melunais car les familles relogées, sur la base des principes énoncés ci-dessus, dans le périmètre de la ZUP, ont déclaré l'avoir

[254] Lesbet D., Le Bidonville ou la retouche du Costume Urbain, Colloque de Rabat, 12 avril 1985, *Séminaire* de la Ligue des États Arabes sur l'habitat clandestin, 1985

été par rapport à un choix non contraint (Faty, Maryse, Elisa, Alain, Hayatte, …) et assument en règle générale les conditions de leur relogement tout en exprimant, pour certaines, regrets et déceptions.

« ils m'ont donné sui là, je suis venue voir, j'ai vu que ça allait, bon comme j'étais toute seule, j'avais un ptit peu peur qu'ils me fourguent dans un ptit truc rikiki, donc quand ils m'ont montré sui là, un F3, j'ai dit ça me va bien, ça ira. Je fais avec, j'ai fait le choix…Le précédent, un F3 était plus spacieux et le fameux cagibi qui était bien pratique. Qu'est ce qu'on entasse, il faut que je trie … » (Elisa),

« *… on est partis contraints et forcés, il n'y aurait pas eu de démolition on y serait encore, sûr. On n'y croyait pas. Quand on a reçu la visite, la pré-enquête pour savoir où on voulait partir…On avait trois choix : Beauregard en premier, J. Ferry et Ribot, pour vous montrer qu'on voulait vraiment pas quitter le quartier…On a attendu longtemps avant d'avoir le courrier de proposition de J. Ferry, on est venu le visiter et quand le gardien a ouvert la porte ce qui m'a frappé c'est le long couloir… »* (Maryse),

« on avait à choisir, en fait Beauregard c'était bien, c'était calme (de réputation), c'était au 1er étage, c'était grand, ils allaient tout refaire …les dames elles étaient en bas avec leur enfant …on avait gardé cette idée-là de Beauregard, mais voilà entretemps ça s'est dégradé..j'ai déménagé au mois d'août 2011 et en décembre 2011 c'est là que je me suis rendu compte où que c'est que j'étais tombée … » (Rosa).

Ni sentiment de frustration, ni humiliation pour ces locataires de l'OPH77 qui assument totalement leur choix de logement dans un environnement « familier » où elles pensaient pouvoir retrouver sans trop d'investissement leurs repères, leur habitus[255], où elles avaient la possibilité de s'inscrire dans des rapports sociaux avec des personnes qui leur ressemblent. En sélectionnant un quartier perçu comme conforme à leur identité d'appartenance, ces habitantes souhaitant ne remettre en cause ni leur habitus, ni leurs repères identificatoires, ont réalisé une démarche apparentée à un processus d'assimilation, phénomène fonctionnant comme une assignation à une catégorie sociale d'appartenance. Ce besoin et cette volonté de s'inscrire dans des rapports sociaux qui ne craignent ni le discrédit, ni le mépris, ni l'indifférence, attestent du statut d'utopie des aménageurs de la période de construction des grands ensembles, prônant le rapprochement de populations de statut social différent, utopie dénoncée par Chamborédon-Lemaire [1970]. Ainsi que nous l'avons introduit en évoquant les politiques de peuplement des grands ensembles, le faible niveau d'interconnaissance, associé à l'hétérogénéité des groupes

[255] Bonnewitz P., 2002, p. 86 : traitant des différenciations sociales qui existent dans les formes et dans la nature des pratiques « … l'accès démocratique à une pratique reste marqué par l'appartenance de classe, qui …produit un habitus spécifique »

sociaux, confirme le statut d'utopie donné aux rapprochements spatiaux de groupes sociaux différents et aux habitudes éloignées, et interpellent sur la portée du concept de mixité sociale dans la mesure où les dispositifs tendant à faire de la mixité des populations le terreau commun de la socialisation, se sont avérés assez largement contre-productifs.

En synthèse de nos observations de terrain, nous avons dressé un récapitulatif établissant le poids des représentations relativement aux caractéristiques tenant à la localisation et à la nature du nouveau logement ainsi qu'aux conditions dans lesquelles s'est déroulé le relogement.

Représentations et conditions du relogement	**Melun**	**Nemours**	**Total**
Habitants humiliés, stigmatisés, se sentant déconsidérés, réfutant la domination : relogement en zones d'habitation denses	8,3%	13,3%	22% soit 13 habitants
Habitants se considérant assignés à leur appartenance sociale, « déterminés » et assumant leur condition de « dominés », plutôt insensibles aux modalités du relogement : habitat dense en cité	21,6%	16,6%	38% soit 23 habitants
Habitants valorisés, se sentant « reconnus » : logement neuf ou habitat moins dense, accession	21,6%	18,3%	40% soit 24 habitants

Les enseignements de ce tableau tendent à établir que plus d'un habitant sur cinq (22%) de l'échantillon, tendance plus marquée à Nemours qu'à Melun, a exprimé un sentiment de déconsidération, d'humiliation par rapport à son relogement, tant au niveau des modalités mises en œuvre par le bailleur (choix contraint) que de la prise en considération de sa situation et de ses souhaits. Ces habitants stigmatisés refusent cette forme de « violence symbolique » accolée à leur position de « dominés » (et qui plus est par des acteurs qu'ils considèrent comme des égaux) tout en assumant a priori leur appartenance sociale.

Les pratiques mises en cause, ressenties avec violence par certains habitants attisent, dans certains cas, des solidarités de « conditions sociales » substitutives aux solidarités antérieures de classe :

« *quand on a déménagé …on nous a demandé nos vœux et en fonction de nos revenus, on nous mettait où on voulait. Et nous, on nous a dit « vous avez de bons revenus, on va vous mettre dans une maison », imaginez la personne qui n'en a pas, elle va être mise dans une autre tour, vous voyez …en fin de compte on va construire des ghettos.. j'ai l'impression que c'est devenu un ghetto »* (Lydie).

Par ailleurs, la passivité qui caractérise ces populations est attestée par les 38% d'habitants qui acceptent leur condition, qui se sentent comme assignés à leur groupe d'appartenance et qui ne se sont pas impliqués outre mesure dans le processus de relogement, même s'ils manifestent une déception (très atténuée) vis-à-vis de leurs nouvelles conditions d'habitat.

Cette tendance, plus affirmée à Melun qu'à Nemours, donc cohérente avec celle définie pour le groupe précédent, manifeste d'une certaine indifférence aux processus et aux mécanismes de « classement » ou de « catégorisation » qu'ils traduisent.

« *Je me sens très bien, mieux qu'à J. Ferry. Il est agréable, clair, le soleil un peu le matin La cuisine, dans la pièce à vivre ne me gène pas, c'est nouveau ….le ballon d'eau chaude non plus…je vais l'habiller…je vais faire petit à petit»,* (Thérèse à Melun, relogée dans un collectif à la structure et configuration « bas de gamme », orienté nord et longeant la voie express).

Les populations qui s'inscrivent dans ce groupe, pour une large majorité considérées comme « consommateurs de services », semblent ne pas souffrir de stigmatisation car les actions dont elles bénéficient leur paraissent naturelles ou « normales » (aide à la parentalité, alphabétisation sur Melun). La façon dont sont organisés ces services engendre et entretient une forme d'assistanat donnant à des mesures exceptionnelles et dérogatoires dont le but est de réduire les inégalités et les injustices, un caractère de normalité. Le phénomène de stigmatisation n'est pas perçu comme un handicap mais comme leur étant extérieur, et n'étant pas de leur ressort, il est accepté.

Néanmoins pour ces populations ainsi que pour les 22% qui réfutent la stigmatisation, leur identité sociale, référée à leur appartenance au « pôle des dominés », ne s'assimile cependant pas totalement à une dépersonnalisation de soi dans le groupe (*« j'appartiens à tout le monde et tout le monde m'appartient ! »*, Faty). Le processus de mobilité apparaît peu influent sur cette perception et n'altère ni leur individualité, ni le regard porté sur eux-mêmes, bien que leur définition de soi incorpore des caractéristiques attribuées à leur groupe d'appartenance

(notions appréhendées comme sources essentielles de l'identité et comme marqueur social de l'habitat).

Enfin, le sentiment de valorisation et de reconnaissance sociale éprouvé par une majorité d'habitants, 40% se répartissant presque à égalité entre les deux terrains, est dû à l'accès soit à un logement neuf dans un petit collectif ou un collectif en bande, soit à un pavillon et au passage du statut de locataire à celui de propriétaire.

« Moi, j'ai l'impression que le fait d'habiter dans des petites maisons parce que à côté ce sont des petites maisons, le fait qu'ils viennent ici, dans leur tête ils doivent changer de statut …ils sortent d'un quartier bétonné et ici ils trouvent un peu le repos...un changement de statut peut-être? voilà c'est ça, …» (Sophie relogée dans un petit collectif, situé à 15kms de Melun),

« c'est vrai que je me sentais différent de mon environnement direct, ça m'a pas empêché de parler avec les gens, d'entamer des conversations.. mais j'y ai jamais trouvé mon compte en terme de stimulation cérébrale » (Cédric).

Ces témoignages contribuent à valider la thèse selon laquelle « les positions spatiales traduisent des positions sociales, agissent sur les représentations et les pratiques des habitants » [Fijalkow, 2004, p.62].

Il convient à présent de confronter l'ensemble de ces éléments aux pratiques sociales observées dans le nouvel environnement, parallèlement à la pratique de l'espace et à l'usage du logement présentés précédemment (tableau p. 330).

La politique de mixité sociale supplantée par une politique du lien social

Comme nous l'avons évoqué, les dispositifs d'accès au logement social, dont l'objectif affiché est la recherche de l'adéquation entre des conditions d'habitat décentes et la satisfaction des besoins des populations, sont soumis à des cadres d'action contraints, référés au principe d'égalité mais dans lequel il est souvent difficile d'établir l'équité en termes de mise en œuvre. Deux fondamentaux qui corrélés au leitmotiv de mixité sociale sont étroitement liés à la préoccupation de paix et de cohésion sociale des acteurs politiques locaux comme nationaux. La notion de mixité sociale est apparue très souvent assimilée pour les populations du terrain d'étude à mixité ethnique et culturelle

« oui il y a une mixité ici, il y a des noirs au rez de chaussée, des turcs …(puis concernant la mixité professionnelle et sociale, les propos sont plus confus et marquent une forme de repli sur la sphère de proximité), *« moi je ne peux pas vous dire parce que je ne côtoie pas spécialement les gens du bâtiment, ça s'arrête à bonjour/au revoir, …donc quel métier je ne sais pas. Il y a des gens qui travaillent bien sûr mais je ne suis pas dans leur vie, ça ne me regarde pas, …moi je ne suis pas une commère, chacun fait ce qu'il veut à l'extérieur, on n'a pas à rentrer dans la vie privée des gens, je ne suis pas non plus commissaire de police … »* Yolande).

Au-delà de cette attitude défensive, dans la mesure où les organismes bailleurs ont pallié la « fuite » des catégories moyennes par des relogements moins sélectifs, la mixité se trouve quelque peu « brouillée » par cet effet d'homogénéisation des peuplements par secteurs . Dans ces conditions, les politiques de mixité sociale préemptées par les acteurs publics locaux à la recherche de cohésion sociale (processus par lesquels les liens entre les individus et les groupes se consolident) étaient devenues, comme nous l'avons souligné, depuis les années 1980, un des référentiels de la politique de la ville. Prenant fait de l'évolution de la morphologie sociale des populations dans les zones d'habitat locatif social, et érigeant la lutte contre toute forme d'exclusion ou de marginalisation comme objectif majeur, elles s'orientent, désormais, vers un discours et des modalités référant au « lien social » et à la notion consensuelle de « vivre ensemble » (propriété du rapport à l'espace et aux autres c'est-à-dire de l' « habiter ») mobilisant plus la relation aux autres qu'une distribution mécanique des populations.

Les avis exprimés par les individus de notre échantillon nous ont permis d'apprécier à partir de leurs représentations de la notion de mixité, ce souci du lien social (appréhendé comme

l'ensemble des appartenances, des affiliations, des relations qui unissent les personnes ou les groupes entre eux) qu'ils nourrissent, ainsi que leur niveau de conscience de l'existence de l'« autre ». Les témoignages présentés ont été regroupés en trois tendances :

- ceux qui ont une approche teintée de racisme (thème qui ne sera pas développé au titre de ce travail), qui sont essentiellement tournés vers eux-mêmes et qui considéraient la mixité qu'ils côtoyaient dans leur ancien quartier peu sécurisante, qui paraissent donc être satisfaits de la situation qu'ils connaissent actuellement car elle leur apporte confort et sécurité (sentiment plus marqué à Melun qu'à Nemours représentatif d'environ 17 enquêtés soit 28% de l'échantillon).

*« oui c'est plus du tout les mêmes, c'est surtout pavillonnaire ici, …il y a pas de problème. Là il y a un grand changement surtout pas de mixité, il y a, « excusez-moi du peu de le dire », il y a surtout des français. L'émigration et tout ça je vois pas beaucoup aux alentours, dans le ptit peu de pavillons qu'on a autour, (*Sa compagne intervient *: c'est des français quoi) …là-bas à G. Tunc tant qu'ils étaient pas agressifs envers moi, c'était bon, la mixité du moment qu'ils nous respectent, qu'ils nous agressent pas c'est le principal. Maintenant s'ils nous agressent systématique parce qu'on leur dit poliment, ça ça me plait pas quoi, la mixité des fois c'est un ptit peu dur »,* (Pascal, relogé dans un petit collectif éloigné de la ZUP, paraît très peu tourné vers une vie sociale extérieure),

« *…La mixité, je l'ai fuie pour protéger mes enfants, parce que c'est pas toujours une bonne chose ».* (une source d'enrichissement ?).. *pas du tout, non parce que j'ai vécu avec eux, il y a des bons, parce que j'ai des amis algériens, marocains, des amis fiables mais on peut les compter sur les doigts de la main, il y en a pas beaucoup. Malheureusement ils sont pas nombreux, ils sont faux même »* (Manuel)

Ce jugement de valeur(*« ils sont faux même)* exprimé par cet habitant qui n'hésite pas à désavouer ses anciennes fréquentations, continue à transparaître dans son nouvel environnement, sa mobilité ascendante (acquisition d'un pavillon) paraissant entachée par l'arrivée dans sa commune de populations similaires à celles de son ancien quartier, peuplement jetant une ombre sur son parcours promotionnel dont il est particulièrement fier, et le renvoyant à un passé qu'il a fui :

« oui, avec les nouveaux lotissements il y a eu des problèmes, c'est là qui a eu le plus de changement. Avant il y en avait pas quoi. .. Les personnes de couleur qu'il y avait ici dans la commune de Sivry c'était des gens des iles, c'était des personnes qui vivent comme nous quoi, mais tout ce qui est d'Afrique, les musulmans tout ça, je suis pas raciste hein, mais il y a certains trucs ...c'est pour ça que je voulais m'éloigner quoi. Leur histoire de vouloir refaire les mosquées tout ça, moi je veux bien mais …c'est des gens qui respectent pas trop la loi

française, c'est des gens qui s'adaptent pas, ils veulent forcer les gens à faire à leur manière, moi j'accepte pas trop quoi. »(Manuel).

« *… Depuis que je suis arrivé, il y a eu de nouveaux arrivants, sans exception ils sont tous de confession musulmane…Par rapport à la mixité sociale : c'est un quartier très prisé …du haut de gamme pour du HLM, voilà en termes d'environnement, dès que le soleil se couche on a une belle lumière (pas forcément appréciée en tant que telle à mon avis !)… c'est sympa, après il y en a qui ont un train de vie qui n'a rien à voir avec quelqu'un qui est censé habiter en HLM, qui ont des voitures à 80000€, qui ont des … sont toujours habillés au top du top de la mode. Qui ont des revenus très conséquents par rapport à une activité de façade, ces gens-là sont « des idiots utiles », ils comprennent rien, ce sont presque des victimes, victimes consentantes mais … des « idiots utiles ».Y a aussi un autre cas, dans l'escalier en face, …Bon tout ça pour vous dire qu'il y a un décalage entre les niveaux de revenus. C'est vrai qu'à Houdart, la détresse sociale, la misère sociale je la sentais, ici non. Par rapport à une situation sociale donnée, on se met des limites, J'ai vu des gens dans les quartiers que j'ai fréquentés, il y avait une réelle mixité sociale, ici elle est feinte, elle est pas réelle»* (Cédric, oppose un quasi-déni à la possibilité de créer du lien social dans son quartier)

Ces témoignages donnent à voir des individus tournés prioritairement vers leur habitat, leur famille et peu investis dans la recherche de cohésion sociale, peu tolérants même, et en conséquence pas très constructifs par rapport à la mixité qu'ils identifient c'est-à-dire la mixité ethnique et culturelle. Ces habitants ne paraissent pas plus dans leur nouvel habitat que dans l'ancien, disposés à déplacer certaines frontières, tant physiques que culturelles et symboliques, pour tenter de s'ouvrir à la diversité et éviter ou atténuer les positions d'exclusion [Tissot S., 2011, p.135]. Ce sont des individus individualistes qui se préoccupent avant tout de leur confort et de leur image qui d'ailleurs, pour certains (Manuel, Roland, Volcan), a constitué le moteur de leur « réussite » sociale, ce sont des acteurs sociaux dotés d'une certaine autonomie. L'exemple de cet ex-*habitant* du quartier J. Ferry à Melun, qui en ***se*** *qualifiant d'individualiste, revendiquant sa différence et une certaine liberté d'être,* flirte avec la caricature et annihile tout espoir de (re)conquête du lien social :

« Je suis individualiste moi, vous savez j'ai vécu en cité pendant longtemps et je dirai presque qu'on est obligé de devenir individualiste quand on vit en cité c'est chacun pour soi, la cité, c'est un peu une jungle …même si y a la famille de la cité dans laquelle il faut faire sa place quand même » (Roland)

- Le second groupe identifié (24 personnes soit 40% de l'échantillon) est constitué de ceux qui considèrent la mixité qu'ils côtoient (similaire à celle qui existait à leur ancienne adresse) dans leur quartier, et plus particulièrement celle qui est la plus visible, la mixité

ethnique, culturelle et générationnelle, comme un fait acquis, tout en déplorant l'absence de passerelle ou de « mélanges » soit entre cultures, soit entre générations.

Ainsi, certains expriment, sans remettre en question leur comportement, des doutes sur la consolidation des liens entre individus et groupes d'appartenance culturelle différente :

«Ma génération, la génération des 40 ans on se mélangeait un peu tous : africains, tunisiens, portugais… Maintenant, les plus jeunes non, ils restent entre eux, les turcs surtout, même petits…» (Christian, d'origine africaine),

D'autres, mettant en avant le rôle du sport comme vecteur efficace au service de la mixité, et déniant ce rôle à l'action des associations qui opèrent dans le périmètre du quartier, expriment un sentiment différent et considèrent cette absence de mélange comme une affaire générationnelle :

« …oui, il existe une bonne mixité. Pour les 16/35 ans, la mixité existe à travers le sport, toutes les cultures se mélangent. Pour les adultes de plus de 35 ans et les retraités, il y a pas de réelle mixité culturelle, c'est un manque. Les associations culturelles turques, portugaises, marocaines, tunisiennes, …chacun veut exister dans son coin avec son petit drapeau. Bien que tout soit ouvert, il n'y a pas de brassage culturel… » (Ali)

Une troisième catégorisation attribue ce déficit de lien social à un effet de stigmatisation opéré par la religion :

« Il y a du travail (pour atteindre les conditions d'un « vivre ensemble ») *, les gens ils ont du mal …il y a souvent une différence entre les religions mais c'est souvent par ignorance, y a pas assez de connaissance. C'est plus la religion que la race. Ils* (les médias*) font des généralités sur un cas particulier, un musulman c'est un terroriste. Moi les gens je leur dis on est dans un pays où c'est liberté, égalité, fraternité, chez nous on vous accepte que ce soit les juifs, les chrétiens, catholiques tout ce que vous voulez. Le problème ici c'est que vous acceptez pas les musulmans mais que vous acceptez les autres religions. Soit vous acceptez personne, soit vous acceptez tout le monde, faut arrêter de croire qu'on est tous des Ben Laden, … »* (Choukri, de confession musulmane et employé de la ville en qualité d'animateur du quartier)

Ces trois habitants déplorent l'absence de lien entre les cultures mais ne se montrent pas vraiment force de proposition pour impulser une dynamique à même de créer du lien social et contribuer à la cohésion. Leurs propos corrélés à leur attachement culturel (Choukhri nous a dit « avoir ramené sa femme du bled », Fety à Melun, séparé de sa compagne française, est allé se remarier au bled) tendent à la reproduction des positions d'exclusion, chaque

communauté souhaitant exister par et pour elle-même, alors que des formes d'inclusion pérennes seraient à rechercher, à impulser pour tendre à modifier les frontières sociales[256], d'autant que cette inclusion est opérante chez les plus jeunes (les moins de 35 ans selon Ali). Un déplacement des frontières tant sociales que culturelles, que des circonstances événementielles peuvent permettre, mais qui manquent de profondeur et d'attaches solides et ne sont pas garantes de pérennité, demande à être stabilisé.

« la convivialité, les liens qui s'étaient créés entre les gens … je pense qu'on n'arrivera jamais à recréer ça, je vous dis c'était le parc qui faisait tout, dès qu'il faisait beau on se retrouvait tous là-bas, tous, je vois en 98 quand la France a gagné la coupe du monde, vous auriez vu l'ambiance qu'y avait, tout le monde était dehors entrain de crier, danser avec des bouteilles de champagne, toutes générations confondues, ethnies, tout… ma fille avait un an à l'époque, elle passait de bras en bras …, » (Maryse)

Recréer, un mot magique que la rénovation urbaine a complexifié d'une part en détruisant les espaces familiers de rencontre, d'autre part en atomisant les populations et annulant les liens qui pouvaient s'être tissés entre populations.

- Les sentiments témoignés par un troisième groupe d'habitants (14 témoignages, soit 23%), lesquels, tout en soulignant les aspects positifs de la mixité, ne semblent cependant pas témoigner d'une quelconque altération du fait de leur mobilité, réfèrent à des profils identitaires plus ouverts, plus sensibles à la nécessité de créer du lien entre habitants. Cependant les cadres d'action imposés par la vie quotidienne et les spécificités culturelles demeurent prégnants et éloignent du champ des possibles les objectifs de la rénovation urbaine tendant à densifier le lien social voire à le recréer.

Dans ce groupe, se situent ceux qui considèrent la mixité culturelle et sociale comme une richesse, qui en appellent à la tolérance et mettent en exergue ses aspects valorisants, mais gardent une certaine distance leur permettant de se distinguer, à l'exception de ceux qui ont une attache affective ou d'alliance (mariages mixtes d'ailleurs assez peu nombreux dans le périmètre de l'étude). Ainsi, tout en témoignant d'une certaine condescendance, cet habitant de Melun, donne une consistance à cette aptitude à valoriser la mixité (ethnique), à aller vers les populations immigrées, et exprime une volonté de création du lien social :

[256] Tissot S., 2011, p. 135 : « La diversité présente la caractéristique de ne pas fonctionner uniquement sur des logiques d'exclusion assurant la reproduction des positions d'exclusion, la diversité va de pair avec des formes d'inclusion, signalant une modification des frontières sociales »

« il y a des familles d'origine maghrébine, d'origine turque, portugaise, beaucoup de maghrébins, africains, peut-être sénégalais…Pour moi ça peut apporter à partir du moment où on leur montre à ces gens-là qu'on les respecte, mais en retour il faut qu'il y ait la même chose …Voilà c'est aller vers eux, l'autre jour, il y avait des jeunes de type africain/maghrébin, une trentaine d'années, qui avaient des problèmes avec leur voiture, j'ai bavardé un peu avec eux, il leur fallait quelque chose j'en avais je leur ai descendu. Ils m'ont regardé comme si j'étais un extraterrestre presque …c'est comme ça qu'on forme une dynamique … on arrive à ce que les gens s'intéressent aux autres. Culturellement, si vous voulez je pense que oui. Mais chacun est dans son appartement, c'est pas facile pour ces gens-là. J'aurais bien aimé faire des fêtes de voisins sans faire des choses extravagantes, chacun est très réservé, il y a des gens qui seraient intéressés de faire ça ici … » (Alain),

Alors que pour d'autres, bien que la mixité apparaisse comme une évidence, elle ne constitue pas un tremplin pour créer du lien social:

« *Lieusaint reste une ville assez mixte, c'est assez coloré, il y a pas mal d'origines, origine africaine noire, origine des Antilles, communautés indiennes mais qui ont un statut socioprofessionnel on va dire moyen…pas le bas de l'échelle, on est plutôt sur des employés, des cadres, on voit à l'école c'est très mixé avec quand même des bons niveaux scolaires des élèves…Ce quartier où il y a de nouvelles constructions c'est encore plus marqué, c'était aussi un de mes choix de ville du fait de la composition familiale je voulais que ça se reflète aussi dans l'environnement »* (Christelle dont le compagnon et père de sa fille est guadeloupéen).

Tout en représentant un vecteur possible d'enrichissement culturel :

« Ben oui enfin pour moi c'est ni positif, ni négatif, on va dire que c'est, après c'est mon point de vue personnel, on va dire que c'est pas là où se jouent les différences dans les relations, relations humaines, relations de voisinage … » (Sophie),

« *Je trouve ça c'est très riche. Lorsque j'ai été opérée, je me morfondais chez moi, je suis allée au Centre social et je donnais des cours (d'alphabétisation) aux femmes marocaines et turques. Y'avait certaines femmes turques qui étaient en France depuis 20 ans et qui ne parlaient pas du tout français. Je trouve très riche, très intéressant de parler avec ces personnes, de me raconter ce qu'elles disent, ce qu'elles pensent de nous, et puis partager aussi des repas, échanger des recettes … c'est une source d'enrichissement culturel »* (Martine).

Cependant, la mixité sociale affirmée comme une source d'enrichissement culturel, semble être appréhendée dans ce cas particulier comme « une cohabitation avec des gens qui ont plus de problèmes que soi », voire acceptée « par plaisir de domination sociale par rapport à ceux

qui sont au bas de l'échelle »[257] . L'ambiguïté de la perception de cette habitante de Nemours est d'ailleurs révélée par ses pratiques sociales : d'un côté, elle apprécie les contacts qu'elle a noués avec des femmes culturellement différentes et vis-à-vis desquelles elle se sent dominante, d'un autre côté dans ses choix récurrents d'activités et sa vie sociale, sa stratégie de diversification l'oriente plus vers des relations extérieures à la ZUP donc plus en adéquation avec ses attentes et ses critères de référence :

« je fais de l'aquagym avec des gens du Centre-ville, quand ils ont su que j'habitais là, ils ont dit « mais comment tu fais pour habiter là-bas ? », on aurait cru je sais pas quoi et pourtant c'est quelqu'un d'intelligent, qui possède la plus grosse librairie de Nemours qui m'a dit ça » (Martine).

Les témoignages de ces habitants (étant précisé que cinq personnes n'ont pu être intégrées aux groupes constitués, leurs propos sur ce thème étant inexploitables), tout en attribuant à la mixité, telle que nous l'avons mobilisée au fil de ce travail, la qualité d'être source de richesse, soulèvent la difficulté, d'autant plus aigüe dans un contexte de mobilité résidentielle, qu'il y a à tisser des relations pérennes, porteuses de sens, entre les populations, et à impulser une dynamique orientée vers la création de lien social dans l'espace habité. Une nécessité d'autant plus compliquée à atteindre que souvent, chacun est tenté d'adopter un comportement à même de donner une image valorisante de son statut (auquel il associe son habitat) et de se garder une marge de manœuvre l'autorisant à opérer des ajustements dans son environnement en fonction des opportunités, ne manifestant, en fait, qu'un investissement de surface à l'adresse de la cohésion sociale.

Nous avons tenté de corréler ces expressions traduisant la capacité des habitants à accueillir l'« autre », aux profils reposant sur la pratique et l'usage des espaces, ainsi qu'à ceux établis sur la base des conditions et critères de relogement. Ces rapprochements ont permis d'établir que un habitant sur trois exprimait une sensibilité relative, positive ou non, vis-à-vis de la notion de mixité (globalement considérée) et que les deux tiers y étaient plutôt insensibles, un constat qui pressent de la faiblesse du lien social dans nombre d'unités de vie, augurant des difficultés à donner de la profondeur à la cohésion sociale dans ces quartiers d'habitat locatif social.

[257] Elleb M., Violeau JL., *Entre voisins. Dispositif architectural et mixité sociale,* Paris, Les éditions de l'Épure, 2000, p. 219

Le lien social, pourrait être, en fonction de ces constats, le maillon manquant qui expliquerait la montée des malaises, des incivilités, voire des déviances au sein des quartiers, sa restauration ou son instauration exigeant prioritairement la reconnaissance des droits et des devoirs de chacun.

Une condition qui invite à rapprocher chacun de ses droits, de les lui faire mieux connaître afin qu'il mesure l'étendue de ses devoirs qui en sont la contrepartie (relier les services aux individus), car pour ces populations « il s'agit non seulement de compenser ou de distribuer mais de produire un enrichissement des rapports sociaux, une extension de leur qualité et de leur quantité »[258]. Une nécessité que les politiques urbaines conjuguées aux politiques de « néo-solidarisme d'activation des dépenses sociales » aux fins de restaurer le lien social et de lutter contre le sentiment d'abandon dont souffrent ces habitants, travestissent en tentative de « colmater les brèches (plus) que de volonté de repenser le système » [Donzelot, 2003, p.352]. Une ligne d'action qui annonce les limites de l'action sociale délivrée, notamment en direction des populations de l'habitat collectif social de masse. Ces limites tiennent au côté paralysant et peu tonique des aides apportées sans contrepartie, alors que le conseil, l'accompagnement, les aides à la stimulation, apparaissent comme plus porteuses de critères d'efficacité pour amener les intéressés à se prendre en charge et à considérer avec moins d'automatisme les services qui leur sont proposés.

La question du lien social apparaît ainsi devoir s'analyser, moins en termes de distance sociale, les populations du périmètre présentant un profil relativement homogène, qu'à partir d'un sentiment d'abandon, de stigmatisation, de domination et l'impression de vivre comme des citoyens de « seconde zone » . Une politique du lien social suppose a minima que les conditions de sa construction ou de sa restauration soient réunies pour lui donner sens, préalablement à la mise en place de structures de gestion : « On ne saurait envisager une politique du lien social comme une pure rationalisation de reconversions avantageuses pour les individus (agents de la ville) … les efforts pour promouvoir la participation des habitants ...tels les conseils de quartiers ...[opérations] qui se sont soldées par une disqualification de l'action revendicative et contestataire dans la politique de participation au profit de la gestion du « lien social » [Tissot, 2007, p.284] .

[258] Donzelot J., *Faire société- La politique de la ville aux États Unis et en France*, Paris, Seuil, 2003, p.247

Cette stratégie d'approche du lien social à travers la politique de la ville considère en fait comme acquise une relative capacité à accepter l'« autre », à modifier les comportements, à déplacer certaines frontières tant physiques que culturelles et symboliques, à être disposé à jouer la diversité. Cependant, l'analyse des positions observées par rapport au concept de mixité, nous a conduit à faire le constat des limites de cette capacité des populations, soumises à la mobilité singulière que nous traitons, à modifier leurs comportements et leurs habitudes aux fins de neutraliser le sentiment, exprimé par certains habitants, de stigmatisation et d'exclusion, et au-delà à émettre des craintes sur leur contribution au renforcement du lien social et à la valorisation de la cohésion sociale. Soulignons cependant, une prise de conscience des individus les « moins stigmatisés », ceux qui sont attachés à leur appartenance sociale et qui souhaitent recréer une proximité, une ambiance significative de moments heureux qui a marqué les années passées dans le quartier.

Ces développements avaient pour objet de mettre en exergue les aspects du renouvellement urbain qui, d'une part nous apparaissaient de nature à peser sur une « refondation » de la vie sociale des populations contraintes à mobilité du fait de ces opérations, et d'autre part pouvaient présenter, en fonction des modes opératoires et des marges de manœuvre activées (ou non) au titre des relogements, des enjeux identitaires. Les analyses et observations présentées à cet effet ont été mises en regard des concepts perçus comme garants de la cohésion sociale, appréhendée comme l'ensemble des modes d'attachement des individus à la société [Durkheim, 1930] : les notions de mixité sociale, leitmotiv des porteurs des projets de rénovation urbaine, et de lien social. Si la relative homogénéité de la population neutralise en partie la notion de mixité sociale, elle n'en rend pas moins aigüe toute autre forme de mixité, dont la mixité ethnique en première ligne, et de ce fait interroge sur l'efficience du concept de lien social. Les problèmes de cohabitation, dont les origines analysées au chapitre précédent ont montré la complexité, ainsi que les rapports au quartier ou/et à l'unité sociale nouvellement investi(e) et les usages qui en sont faits, interpellent sur les enjeux identitaires représentés par les mesures mises en œuvre, tant au plan individuel, qu'au niveau du groupe

d'appartenance, et leur contribution à la refondation du lien social[259] dans le cadre de la « reconstruction » induite par la mobilité vécue.

Le caractère singulier de l'élément déclencheur de cette mobilité, la destruction des anciens logements, opération qui a organisé un cadre d'action très particulier auquel aucune des populations concernées n'est restée indifférente, apparaît comme devant être questionné pour appréhender comment et selon quelle intensité, ces populations ont mobilisé leur capital spatial pour s'inscrire à la fois dans l'espace du nouveau contexte et reconstruire des liens.

III.2 DE L'UTILITÉ DU CAPITAL SPATIAL : RECONSTRUIRE, RECONFIGURER, SE RÉAPPROPRIER

Le capital spatial a été identifié comme résultant de la capacité à mobiliser des compétences spécifiques pour s'approprier un espace et son environnement, capacité associée à la gestion de la sphère de l'« habiter », et à ses transformations appréhendées comme moyens de se reconnaître et de s'identifier, un moyen d'affirmation de l'identité personnelle et de l'identité du groupe au sein d'une unité sociale. L'identité, ce fondamental de l'individu, définie par C. Dubar [Dubar, 1991] comme « produit d'une socialisation successive », obéit à une construction dynamique faite de transactions et de compromis dans lesquels les représentations sont essentielles.

La mobilité résidentielle imposée par les opérations de rénovation urbaine bouscule, de fait ces représentations, porte atteinte à la territorialité, affecte la pérennité de l'unité sociale telle que nous l'avons appréhendée, c'est-à-dire un lieu, repère spatial et temporel et un lien générationnel en charge de la transmission. Si « se déclarer habitant » c'est se sentir appartenir à une « unité sociale » laquelle, selon Simmel, assure un lien symbolique entre ses membres, il convient d'apprécier en quoi la mobilité subie par les habitants, détruit ce lien, crée une rupture et déplace ou redéfinit de nouvelles frontières. Autrement dit, selon quelle intensité elle percute leur sentiment d'appartenance à ce lieu, modifie ou détruit les liens de

[259] Pour rappel, les approches portées par le mouvement des droits civiques aux USA au titre des politiques relevant de l'«affirmativ action » sont analysées comme approches civiques qui tendent, par la lutte contre l'exclusion, à refonder le lien social et affirmer l'égalité des droits par gommage des problèmes économiques, des problèmes de classes, des problèmes de comportements au sein d'un quartier.

sociabilités tissés, définit un nouveau rapport à l'espace, génère de nouvelles habitudes, voire désorganise le système social de proximité.

Dans le contexte des opérations de rénovation urbaine, cette mobilité, dont les populations sont à la fois sujets et objets, induit trois processus en cascade, en premier le déracinement, en deuxième lieu, la violence de la destruction de lieux représentatifs de morceaux de vie, et dans un troisième temps, la réappropriation du nouveau contexte. Ces trois étapes affectent les individus et leurs représentations, induisent des processus de réappropriation porteurs d'enjeux identitaires, dérangent les habitudes que l'analyse des témoignages a pour objectif de nourrir.

III.2.1 LE DÉRACINEMENT : AMBIVALENCE DE L'ATTACHEMENT ET VIOLENCE DE LA DÉMOLITION

L'attachement au quartier d'origine présente une ambivalence avérée, beaucoup de ses anciens habitants le regrettent tout en ayant souhaité avec vigueur le quitter, y étaient attachés tout en le détestant. Le quartier, c'est l'environnement qui définit le cadre de vie avec lequel les populations partagent un mode de vie, une histoire familiale et collective, mais, c'est aussi le support de l'image « de soi » qui est visible de l'extérieur (ces aspects ont été développés au niveau de l'analyse du quartier : « Le quartier : une image modulée bien que structurante et prégnante ») et qui participe de la façon dont elles s'y sentent arrimées et de la désorganisation du système social local opérée par la mobilité.

L'ambivalence de l'attachement

Ainsi que nous l'avons décrit précédemment, pesant, insécure, voire indigne pour beaucoup, le quartier détruit était aussi le réceptacle dans lequel s'inscrivait le logement, témoignant de la part d'ancrage la plus profonde, *« c'est votre maison, votre refuge »* (Alain). Y toucher c'est porter atteinte au lieu où se sont tissés des liens personnels et familiaux, à un espace témoin de morceaux de vie et d'aspects intimes de l'existence. La « déconstruction » du bâti et la déconfiguration du quartier, en entraînant la disparition physique et relationnelle du cadre de référence, sont à même d'engendrer un sentiment de perte très fort tout en

conjuguant des sentiments parfois ambivalents. La démolition, acte destructeur, présente les attributs d'une violence par la négation d'une fraction de vie parfois longue (rappelons que la durée médiane d'occupation du logement précédent est de 16 à 18 ans), et celle d'avoir existé, réalisé et partagé un parcours. La démolition implique certes la nécessité de devoir changer de cadre de vie :

« *Mon quartier c'est G. Houdart, c'était trop dur d'aller ailleurs. J'étais déchirée, je peux plus supporter ces choses* » (Milouda),

mais également son pendant, à savoir abandonner, « faire le deuil », de lieux porteurs de souvenirs et d'attaches, symboles et repères identitaires, de liens familiaux et d'appartenance à un ensemble de réseaux familiaux et sociaux :

« *Moi ça va mais ces dames qui ont plus de 60 ans … on leur enlève tous les souvenirs, on leur enlève le matériel mais le reste ? C'est pas un verre cassé, c'est pas un vase, c'est pas un pied de table qu'on leur a cassé, c'est une vie, une partie de votre vie …parce que c'est pas un choix personnel, on a pris une décision à votre place en vous faisant croire que c'était mieux pour vous. Mais tant qu'on n'est pas prêt moi j'assimile ça à une* période *de deuil, c'est réellement ça ... au-delà d'une rupture c'est un deuil à assumer»* (Lydie à Nemours).

Au-delà de cette privation d'un environnement et de repères familiers, les effets destructeurs d'attributs révélateurs de l'intime ayant contribué à la construction des individus et de leur identité, sont attestés par une majorité de femmes se référant soit à la durée de l'occupation du logement, soit au souvenir de moments marquants de la vie (naissance, adolescence, décès), soit à leur propre évolution en tant qu'être humain.

Ainsi, la référence de la naissance des enfants est largement partagée par les femmes :

« *…à G. Houdart on a vécu pendant 20 ans, c'est vrai qu'on avait des souvenirs, la naissance de nos enfants, enfin tout, même les premiers pas de notre première petite fille* (Maryse),

«*Ben, j'ai eu du mal à m'adapter parce que ça faisait quand même 15 ans que j'habitais en appartement, on a vécu plein de choses, les enfants et tout et ça été dur de lâcher l'appartement surtout qu'on avait tout refait à neuf, tout, tout, tout, les enfants, les bons souvenirs… »* (Virginie)

«mes enfants étaient nés là-bas, …mais c'était pourri » (Arlette) ,

Pour d'autres, ce sont des souvenirs moins heureux (décès), le déménagement cumulant alors dépossession symbolique des souvenirs et devenant synonyme de deuxième deuil :

« *… j'avais beaucoup de souvenirs là-dedans, mon mari était décédé en 95, jamais je voulais partir de l'appartement parce qu'il était là, j'étais obligée, j'étais obligée …Après un an, ça va mieux, un petit peu, on n'oublie pas, mais … »* (Maximina).

Pour la génération des 35-45 ans, le parallèle avec leur construction individuelle est manifeste :

« *…on a eu nos premières boums, nos premières soirées, chez nos amis parce que c'était une grande famille, à chaque anniversaire on organisait des boums. Quand il y a eu la coupe du monde, c'était un truc de malade dans le quartier …nous notre génération, elle est trop bien franchement »* (Jessica),

« *…une grosse cassure parce que j'ai toute mon enfance là-bas. Je vous dis, encore maintenant, je vais en dessous de ma fenêtre* (l'immeuble n'a pas encore été détruit) *et j'appelle ma mère, il y a personne. J'ai 42 ans et elle est morte, j'avais 37 ans …»* (Chadia)

Ces témoignages teintés de non-rationalité, traduisent une charge affective lourde, laquelle opère dans le processus d'attachement et qui dépasse les autres données et attitudes telles que nous les avons repérées dans d'autres propos empreints d'un certain réalisme (la démolition étant considérée comme un effet curatif ou une mesure de salubrité publique).

« …on voit le démontage, la préparation de l'éboulement. On se dit, je me suis construis là, les différents stades de la vie une montée très positive, puis un plat et puis une descente comme la vie hein, c'est un ptit peu ça » (Alain)

En faisant montre d'un certain réalisme, Alain rejoint ces habitants (un sur quatre environ) qui, faisant la part des choses (teintée parfois d'ambiguïté), développent des propos arguant de l'effet curatif d'une situation devenue pesante et indigne.

« *…l'usage des poubelles non respecté* (à G. Houdart) *donc des ordures partout, des déjections des chiens … une horreur. La voiture de mon fils rayée, j'en aurais pleuré, je suis allée les voir* (une bande qu'elle connaissait)*, j'ai été insultée de tous les noms,… »*, puis, 15 mn après *« j'ai quand même la nostalgie de mon logement, il était plus grand et puis mieux agencé, j'avais une cave alors que là j'ai pas de cave. je regrette toujours mon ancien appartement, ça je regrette beaucoup,… »* (Germaine)

« *Oh oui c'était (les insultes) une horreur …j'ai dit à Mme V. (OPH77) écoutez il faut faire quelque chose, moi j'en peux plus ; les jeunes viennent le soir, ils tapent aux portes, les jeunes montaient les escaliers, le chien de la voisine du bas aboyait constamment, c'était normal les jeunes montaient l'escalier, on dormait plus …Moi mon fils voulait plus que je reste à J. Ferry…* » (Suzanne)

Le sentiment d'un quartier devenu pesant ou non sécurisé (ainsi que nous l'avons décrit au titre des modes de régulation inopérants dans le quartier), est apparu plus prégnant à Melun qu'à Nemours. L'état des constructions plus dégradé dans le périmètre melunais et un quartier

dont il ne reste plus rien, comparativement à Nemours où les populations, soit sont demeurées dans le quartier du Mont Saint Martin, soit ont été relogées à proximité, semble pouvoir expliquer ce décalage.

Dans ces contextes, pour les locataires manifestant un certain niveau d'objectivité, l'état dégradé des constructions justifie largement la démolition et de ce fait compense ses effets négatifs (sentiment manifesté logiquement de façon plus aigüe à Melun qu'à Nemours) :

« Houdart (habitait au 1er), *c'était petit (52 m²), c'était humide, on trouvait pas mal de …il y avait des rats …Le quartier était devenu pas sécure, drogue, alcool, agressions, cambriolages… : violation de la vie privée, parfois des violences, les caves squattées ont dû être fermées.* **»** (Hayatte),

« A Gabriel, c'était petit, froid, ça nous plaisait pas, pas de confort …Ici on nous a refait les papiers peints gratuit. C'est convenable, on peut y vivre, il y en a qui sont dans des logements insalubres, ici on peut y vivre c'est pas insalubre, c'est pas dangereux. A Paris, y en a qui vivent dans des taudis » (Hafida),

«… alors là, on passe d'un cloaque à quelque chose de …enfin on respire, on passe de quelque chose d'oppressant à quelque chose de relativement, de possiblement épanouissant. Un cloaque n'est pas un vain mot : un ascenseur qui fonctionne quand il veut, des sempiternels graffitis, ça à la rigueur c'est pas ce qui me dérangerait le plus, des présences dans le hall, des gens qui n'habitent pas là, des gens qui s'expriment dans un langage qu'il faut décoder, des gens qui sont soit alcoolisés, soit (dans un langage administratif) « sous l'emprise de produits stupéfiants », voilà, qui sont restés somme toute relativement corrects avec moi, j'ai jamais été inquiété, je me suis jamais senti en danger, ils étaient même polis avec moi, courtois, voilà. Et puis les odeurs, les odeurs, c'est à vomir, les pires odeurs du métro parisien, un mélange d'excréments, d'alcool, d'excréments parfois. On cherche pas trop à comprendre mais c'était à vomir chaque fois et c'était pire ailleurs … J'avais des mites à farine mais pas de cafards j'en ai pas vus alors qu'ici ils envoient de la désinsectisation à tout bout de champ, … je veux pas d'insecticide, je refuse absolument … » (Cédric)

« La tour Cézanne n'était pas fixe !! la construction en biais, penchée, dangereuse, ne se voyait pas, on le sentait pas, hein mais …c'était très dangereux… Le déménagement : une rupture *? Non, au contraire, c'était une tour de 9 étages* (elle a été relogée dans un immeuble de 4 étages)*, c'était sale, les gens étaient souvent en bas, ça fumait, ça crachait, ça faisait pipi dans l'escalier. Quand j'ai quitté ça, j'étais au contraire contente. Et puis là me retrouver dans un petit bâtiment à 4 étages, non c'est bien »* (Mylène).

Ces témoignages qui mobilisent en priorité l'état de saleté et d'inconfort des locaux en y associant largement les nuisances, effets ou conséquences des dégradations qui étaient monnaie courante dans ces espaces, ne remettent pas en question la démolition considérée comme une mesure de salubrité publique (plus souvent évoquée à Melun qu'à Nemours). Il

convient à présent d'apprécier en quoi la démolition des logements, ces signifiants du « chez soi », inscrits dans un environnement témoins de morceaux de vie, a affecté les individus et, en remettant en cause leur ancrage, a pu être porteuse d'enjeux identitaires.

« *vu la dégradation qu'il y avait depuis quelques années dans ce quartier. On s'est dit ça devient dangereux de vivre là-bas, finalement on s'est dit que c'était peut-être une bonne chose qu'on soit obligé de quitter, on ne l'aurait peut-être pas fait de notre propre chef alors que là tout le monde devait partir…Dangereux du fait des fréquentations, le bâtiment avait une très bonne ossature... c'était surtout l'environnement, les jeunes qui squattaient ça veut dire que … ça m'est arrivé de rentrer tard le soir, il faisait nuit, ils avaient cassé l'ampoule ou alors ils squattaient dans l'escalier ….on n'était pas très rassurés »*(Alain, très partagé entre attachement à son ancien appartement et une mobilité devenue incontournable),

« …moi je revis, c'est le jour et la nuit. … rien ne traîne par terre, rien sur les murs, pas d'odeur de ...de drogue), de pipi (il y a eu de ça oui, d'humain, pas d'animaux), … pas de bagarres le soir … je me sens plus en sécurité … Dans l'ancien appartement…: du bruit, des odeurs, des incivilités … sale, les papiers dans les escaliers, les feux dans les poubelles, après ça été fermé, … on a été réveillé dans la nuit par les pompiers à cause de l'odeur et nous on était dans notre sommeil, on aurait pu brûler …il y avait de ***la*** *drogue. Au début quand on est arrivé* (a habité de 1988 à 2011 dans la tour Schweitzer au Mont Saint Martin), *ils se piquaient,… »* (Pélagie),

« *…c'était vraiment insalubre,… je me sentais pas bien, je me sentais compressée, comme dans une boîte, les plafonds étaient bas, le couloir était tout petit et sombre, la cuisine elle était pas fonctionnelle, la salle de bains n'en parlons pas. C'était vraiment des vieux logements…, je comprends qu'ils les abattent, … j'ouvrais pas la fenêtre coté salle à manger parce que il y avait ça (*me montre environ 10 cm) *de crottes de pigeons, il y avait une voisine qui les attirait… »* (Sophie)

Pour ces habitants, en dépit d'une certaine hésitation (Alain), qui, au fil du temps, avaient laissé leurs repères se dégrader, qui entretenaient peu de convivialité avec le voisinage, qui s'étaient repliés sur le logement et avaient délaissé le quartier, le déménagement a été une mesure salutaire, bien que leur attitude et leurs habitudes dans leur nouvel environnement ne semblent pas avoir subi d'inclinaisons significatives

Cependant, dans la mesure où le marquage de l'espace dans l'ancien périmètre d'habitation, s'avérait à la fois porteur de symboles et d'appropriation effective, les sentiments exprimés témoignent, même pour ceux qui attribuent à la démolition des vertus sanitaires et sécuritaires, d'une forme de dépossession. Par la production de signes, de traces ou d'autres

effets de visibilité et de mise en valeur (barrières, caves, poteaux, escaliers, …)[260] qui sont révélateurs d'un « être-là » (« Dasein »), d'une existence, d'une action, d'habitudes, toute forme de relation avec l'espace (par définition détentrice d'un pouvoir) développe des stratégies d'appropriation et opère une patrimonialisation symbolique par un marquage.

« *… il y avait une grande place avec des marches, on était tout le temps là, les mamans juste à côté …il y avait des escaliers, voilà c'était notre place. Personne n'y venait parce que c'était notre place, les filles avec les mères parce qu'après les mères venaient nous rejoindre, après il y avait des dames plus âgées qui se mettaient sur les bancs au fond, les jeunes ils étaient dans le bâtiment …on avait tous notre place »* (Jessica)

« c'était notre banc » (Faty parlant du banc sur lequel elle avait l'habitude de se retrouver avec ses « copines » et qui leur était spontanément cédé par les « jeunes » qui s'y étaient installés)

Cette habitante de Melun, par ailleurs, très affectée par la démolition imminente de « sa tour » traduit, avec la disparition de tout signe et de toute trace, cette forme de dépossession. « *y'aura plus de traces après, y'aura plus rien, plus de poteaux, plus de murs, plus rien …comme si c'était une bombe dans le quartier, Hiroshima qui efface tout* ».

La disparition de ces attributs de visibilité provoquée par la destruction, opère comme nous l'avons souligné précédemment[261] la négation du quartier et de ses habitants, et contribue à entretenir chez certaines populations un sentiment de maltraitance, de violence.

Violence de la démolition et désorganisation du système social local

Référée au principe selon lequel la ville « est soumise à un « ordre spatial » organisant les relations entre les groupes sociaux selon trois stades : compétition pour acquérir sa place, accommodation nécessitant adaptations et ajustements pouvant aller jusqu'au compromis, en troisième lieu assimilation »[262], la démolition apparaît comme une atteinte à cet ordre et implique en retour la désorganisation, dans l'espace et dans le temps, du système social.

Ainsi, démolir un quartier (ou certains éléments structurants) c'est, en quelque sorte, lui nier tout rôle dans la ville, c'est ne lui reconnaître aucune fonctionnalité dans l'organisation de la cité. Un quartier sans fonctions est un quartier dont les habitants sont considérés comme ne

[260] Verchambre V., *Traces et Mémoires urbaines,* 2008, Rennes, PUR, p. 107
[261] « vider cet espace, le quartier, de ses habitants c'est lui dénier toute fonction dans l'organisation et le fonctionnement de la société »
[262] Park RE, *La ville comme laboratoire social,* in Grafmeyer Y., Joseph I., 1990-2004, p. 169

produisant rien et n'apportant rien à la ville, un quartier dont on peut faire l'économie sans désorganiser la vie sociale. La démolition dans le cadre de cette recherche, présentée comme une opération conduite dans l'intérêt général[263] a été ressentie par certains habitants de ces espaces, comme un acte de violence portant atteinte à l'intégrité individuelle, comme une dépossession et comme une injustice induites par le sentiment d'abandon qu'ils imputent aux décideurs (et désignés systématiquement par « ils »: bailleurs et politiciens).

Ce sentiment d'oubli, de ségrégation, d'avoir été trompés a été exprimé par un grand nombre d'habitants (un sur deux environ) de chacun des périmètres.

« O*n se sent oubliés. Surtout pour les enfants, il y a pas grand-chose ici, un petit terrain de jeux avec deux petites balançoires* » (Fatiha, Nemours),

« Le quartier a été mis de côté,. Ils viennent de commencer les travaux, mais depuis 81, il y avait jamais eu quoi que ce soit au Mont Saint Martin, on parque les gens et la démocratie dans tout ça ? » (Khelfi, Nemours)

« ils n'ont pas le choix pour rénover, le quartier a été oublié, délaissé, pourri, … » (Fety),

« Moi ça été une grande déception par rapport à l'appartement, et l'office nous a envoyé récemment une enquête auquel je n'ai pas de retour et ça c'est une double déception, on a beau dire ce qui ne va pas, …. Pour moi, j'ai juste été déçue. En fait je me suis préparée, j'ai fait mes cartons un an à l'avance, j'en avais marre d'attendre» (Farida)

Cependant, en dépit de ces sentiments d'oubli, d'abandon, de déception, il apparaît que la démolition ainsi que le changement de logement nourrissent d'autres sentiments, expriment d'autres ressentis en fonction des pratiques et des usages que les habitants faisaient de leur espace de vie. Par ailleurs, la temporalité de l'événement opère sans conteste un effet de distanciation. Et bien qu'un effet d'atténuation de la violence ressentie soit perceptible chez la majorité des personnes rencontrées, pour d'autres, la blessure n'est pas encore cicatrisée. La qualification de ce ressenti lié à la destruction et au relogement, se déplace sur une échelle variant du désagrément à la rupture (le meurtre même pour une habitante de Melun) avec les variantes du gâchis, de la brisure, de la cassure et de l'amputation, mais souvent, à Nemours comme à Melun, le sentiment d'être devenues indésirables.

« *j'ai eu l'impression qu'on voulait me mettre dehors* » (Lydie, Nemours),

[263] La caractérisation des opérations de démolition a été opérée concomitamment à la présentation du « Renouvellement Urbain : une nouvelle façon de rénover les quartiers plus qu'une opération de renouveau de la vie sociale »

« …sur la fin on était pressé de partir parce qu'on avait l'impression qu'ils avaient tout fait en sorte pour qu'on puisse partir au plus vite …. J'ai eu l'impression qu'on se foutait de nous qu'on voulait essayer de nous mettre dehors…. Enfin pour moi, ils essayaient de nous pousser vers la sortie » (Germain, Melun)

« *…ils (OPH77) ont été un peu trop intransigeants, après 50 ans passés dans cet appartement… »* (Alain, Melun).

Bien que ce sentiment d'« indésirables » ne fût pas perceptible chez la majorité des habitants installés depuis longtemps et d'un certain âge, et qui entretenaient un rapport quasi fusionnel avec leur logement, la mobilité n'en a pas moins été synonyme de déracinement et, dans certains cas, de dépossession. Cet effet générationnel concerne plus de 15% de notre échantillon, soit dix personnes.

« ah oui, ça a été une rupture complète comme je vous l'ai dit on a été complètement déracinés hein…» (Germaine, Melun),

Pour 22% des habitants, non concernés par l'effet générationnel, c'est la privation d'un sentiment d'appartenance à un environnement physique incluant les fréquentations, les souvenirs et les habitudes, qui suscite ce sentiment de rupture.

C'est le cas de Faty qui, bien qu'elle ait reconstitué son réseau sans trop de difficultés du fait qu'elle a été relogée dans un quartier situé à moins d'un kilomètre de son ancien quartier, qualifie son changement d'habitat et la démolition, de meurtre *(« la démolition, un meurtre ... »)* et avoue ne pas encore se sentir chez elle (elle a emménagé dans son nouveau logement en août 2011 et lorsqu'elle est allée au Consulat d'Algérie l'année suivante pour un visa, elle a refusé de changer l'adresse (ancienne) qui figurait -et figure toujours semble-t-il- sur sa carte d'identité car elle se sent toujours domiciliée à cette ancienne adresse) mais ajoute que *«ça va mieux»*.

Ce sentiment de rupture, de dépossession est attesté par d'autres habitants :

« c'est-à-dire que j'avais plein de souvenirs dans mon appartement, …, il fallait partir, il fallait partir, on n'avait pas le choix, …oui, on peut appeler ça une cassure en fin de compte parce que vous avez toutes ces années où vous avez été habituée à être là, il fallait tout laisser derrière vous, tous ces petits coins …s'il n'y avait pas eu la démolition de Gaston, on serait restés là-bas, si, si, si on serait restés c'est clair …les enfants allaient faire leur vie ailleurs mais nous on serait restés là-bas …avec Maryse (c'était presque une sœur) on se voyait souvent, on se tapait sur le radiateur (mime en riant), *elle venait en bas, on descendait, le lundi on allait prendre l'apéro, après c'était Mme J., avec Michel … »* (Rosa),

« *c'est vrai que j'ai eu du mal à m'y faire, et tous les jours je passais devant l'appartement parce que c'est mon trajet, et après quand on a vu les appartements démolis, ça fait très mal* » (Virginie).

Il apparaît néanmoins qu'une forte proportion d'habitants a pris ses distances avec la démolition proprement dite et a adopté une attitude plutôt passive face aux événements.

Les propos mesurés qui ont été exprimés ne traduisent pas ou peu le sentiment de dépossession, certains continuent à se poser des questions sur le pourquoi de la destruction de leur immeuble

« *La rue Pierre et Marie Curie c'est peut-être la rue la plus passagère, …, je pense que c'est pas là qu'il fallait abattre parce que derrière c'est un ptit peu la zone, des balcons pleins et tout, pour moi c'est ça qui devait être abattu en premier plutôt que ce qu'on avait qui était propre. …pour moi les immeubles qui ont été détruits n'auraient pas dû l'être c'était les mieux situés, ils étaient en bon état... Il y a certainement une raison…* » (Claude à *Nemours),*

D'autres, réalistes reconnaissent la nécessité de la démolition (*c'était sale, …* », Mylène *)* et assimilent tout au plus la mobilité à un dérangement modifiant les repères mais sans se sentir dépossédés.

Il est vrai que, dans ces quartiers frappés d'anomie, des actions d'accompagnement ont été conduites par les porteurs des projets, aux fins de (dé)sensibiliser les habitants aux démolitions programmées en les « associant » à des opérations ou des événements destinés à rendre visibles à la fois le contenant, l'environnement et le patrimoine bâti, et le contenu, les habitants. Promouvoir une image positive référée au « lien social » et à la notion consensuelle de « vivre ensemble » ancrée dans l'histoire de la ville, et plus particulièrement de ces lieux de vie, intègre la stratégie des collectivités supports des opérations de rénovation qui consacrent moyens humains et financiers à ce genre d'actions que nous avons appréhendées comme dispositifs témoignant de l'attachement et de l'appropriation spatiale, deux fondamentaux de l'éthos de l'« habiter ».

Ainsi, la réalisation de deux opérations phares, celle d'une mosaïque géante figurant des coquelicots, emblèmes de la ville, à Nemours et celle de l'organisation d'un événement de grande envergure qualifié de « Festival urbain » à Melun, avaient cette ambition de rassembler, l'une autour de la participation à la réalisation d'une œuvre commune (Nemours),

l'autre de limiter les effets de la désorganisation du système social des anciens habitants et d'atténuer le traumatisme de la disparition physique du quartier (Melun).



À Nemours, à partir de dessins produits par les habitants de la ville et pas seulement du quartier du Mont Saint Martin, la réalisation d'une fresque figurant des coquelicots, a mobilisé, au niveau de sa conception, les nemouriens, mais assez peu du quartier. Cette action ne semble d'ailleurs pas avoir marqué les esprits car aucun des habitants de l'échantillon ne l'a évoquée (le public clairsemé qui assistait à l'inauguration, atteste de l'intérêt limité de cette action).

Néanmoins, les promoteurs du projet (les services municipaux), ainsi qu'en atteste le compte rendu opérationnel qui nous a été présenté, n'hésitent pas à qualifier cette opération d'action créatrice de lien social : « *…Cette action a favorisé le lien social entre les habitants de la commune de Nemours, et a permis aux habitants du quartier d'appréhender de façon positive l'évolution de leur zone d'habitation* ». Ces propos qui reflètent les intentions affichées et la volonté des acteurs de la politique de rénovation, de réaliser une action chargée de symbole et rassembleuse, laquelle s'avère finalement peu signifiante dans ce lieu où les populations sont en souffrance (précarité économique, désorganisation du quartier, déstabilisation des habitudes, pertes de repères), apparaissent en décalage avec les aspirations et les attentes de ceux et celles que l'opération veut sensibiliser. Par ailleurs, le satisfecit affiché par le compte rendu opérationnel affirmant que « ce travail collectif *a permis de « faire le deuil » d'un lieu où les familles ont vécu »*, ne repose sur aucun élément tangible et confirme l'état d'esprit condescendant dans lequel la rénovation est appréhendée par ses responsables. Cet exemple renvoie à la dualité du système social (dominants-dominés) et accrédite la thèse tendant à donner à la rénovation urbaine un effet d'image au service des décisions politiques (dominants) et mettre au second plan les besoins et les attentes des populations concernées (les dominés).

À Melun, l'opération « Festival urbain », organisée durant l'été 2012 avant la démolition des bâtiments, avait pour ambition de *« … de réunir une dernière fois les habitants du quartier pour un moment festif et convivial, afin notamment de limiter le traumatisme lié au relogement et à la démolition de l'habitat »* [264] a suscité, certes beaucoup d'émotion chez ceux qui étaient « enracinés » dans le quartier, *«…plus de 1000 personnes ….sont venues vivre et participer …à l'écriture de la dernière page du modèle architectural grand ensemble, de ce quartier »*, mais s'est finalement soldée par un effet insignifiant sur la capacité à créer du lien social. Cet événement connoté comme la « dernière fête du quartier » et dont le point focal était la réalisation, par des artistes internationaux, de graphes géants sur les murs des immeubles voués à la démolition, avait pour ambition de témoigner de l'ambiance qui organisait la vie collective quelques années plus tôt dans le quartier.



Le quartier s'est alors transformé en une gigantesque galerie à ciel ouvert, les graphes référant, sous forme de métaphores, aux souvenirs et instants qui disparaissaient (cheval qui tombe du haut d'une tour), à l'alchimie de la mutation du quartier (baleine qui se transforme en plongeur) ou à l'idée de renaissance (fleur qui en mourant fait naître par son pollen une nouvelle forme de vie) ou aux moments partagés.



Cependant, en dépit de l'émotion ressentie par les habitants qui se sont retrouvés pour célébrer cette fête, il apparaît que cet événement exceptionnel, a plus flatté l'égo des organisateurs que laissé une empreinte chez ceux qu'il voulait sensibiliser.

« *…ce samedi a été une journée émouvante, j'ai eu les larmes aux yeux dès que je suis arrivée. Je me disais que c'était le dernier jour qu'on allait vivre dans le quartier, la dernière fête …on ne reverrait plus les gens* »(Faty).

[264] Courrier du Maire de Melun accompagnant l'envoi, à chaque ancien locataire des 340 logements, appelés à la destruction, du livre mémoire et du film reportage de la journée.

Comme à Nemours, cette façon euphémisée de « limiter le traumatisme » de la démolition et de vouloir entretenir une ambiance disparue, ne semble pas vraiment avoir été porteuse de sens pour les anciens habitants du quartier (pour certains éloignés géographiquement maintenant), et dans l'ensemble plus préoccupés par leurs conditions de vie et les difficultés récurrentes du quotidien, qu'intéressés par une fête pour laquelle ils ne s'étaient pas investis (le directeur du centre social ayant déploré cette mise à l'écart).

En revanche, ce même directeur qualifie le projet « Mémoire et reconstruction du quartier », piloté par le centre social, de « fil rouge », opération classique en milieu urbain et plus particulièrement dans les secteurs soumis à transformation. Ainsi, chacune des collectivités supports d'une opération de rénovation urbaine a mis en place un projet « Mémoire » visant à pérenniser en images et écrits, le quartier en cours de reconfiguration. Un document municipal présentant l'esquisse du projet à Nemours, le qualifie de démarche tendant à « faire du quartier l'aboutissement d'expériences communes, marquer son inscription dans l'histoire de la ville, [une démarche qui] participe de l'objectif de ces opérations reposant sur le lien entre l'homme et l'espace » [265]. Ces travaux mémoriels en rendant visibles des morceaux de l'histoire commune du quartier, ambitionnent de donner sens et consistance à la mémoire collective. Mais paradoxalement ils banalisent le traumatisme de la démolition en en faisant une affaire collective alors que les habitants (certains) l'ont vécu avec intensité au plus profond de leur individualité. Sous couvert de la participation d'une poignée d'anciens habitants à ces travaux sous diverses formes (fourniture de photos, récits de vie, groupes de paroles), les vrais problèmes sont euphémisés, le quartier n'est plus que l'expression de l'expérience du groupe et chacun est renvoyé à son album de souvenirs car l'après rénovation est un autre temps.

Par ailleurs, ces actions, qui mettent à contribution les habitants, mobilisent peu les populations, pour des raisons déjà évoquées (investissement et engagement ténus, problèmes de légitimité, incompatibilités d'emplois du temps, dispositifs non adaptés), sont peu

[265] Cette mention à mettre à l'actif de la municipalité traduit la notion d' *« ordre spatial » organisant les relations entre les groupes sociaux selon* (rappelés ci-dessus) *les trois stades : compétition pour acquérir sa place, accommodation nécessitant adaptations et ajustements, en troisième lieu assimilation. Ce processus d'interpénétration des groupes sociaux conduisant à l'acquisition de sentiments, d'attitudes, d'une histoire commune et à la constitution d'une mémoire collective, sera vérifié lors du travail de terrain dans le cadre de la présente recherche* », développée par l'École de Chicago et présentée comme élément de cadrage.

participatives, soit parce que les travaux entrepris leur apparaissent comme dépourvus de sens, soit par désintérêt (habitants qui ont quitté le quartier voire la commune), soit par insensibilité aux processus de transformation de l'espace.

Pour tenter d'obtenir quelques éléments permettant d'appréhender la réalité et le niveau d'ancrage à l'environnement, nous avons demandé à ceux que nous avons rencontrés si leur mobilité avait représenté une cassure ou une rupture. Environ 26% (16 sur 60) n'ont pas exprimé d'avis et près de la moitié considèrent, soit que c'était une « bonne chose » (18 sur 60 soit 30%), soit expriment des avis mitigés (8 sur 60 soir 13%), des postures qui reflètent une certaine cohérence avec les profils-types que nous avons établis au titre des usages du quartier et du logement :

« un p'tit peu, ouais » (Alexandra, Nemours),

« oui, sans en être une, on avait créé quand même des liens » (Christian, Nemours),

« non, non, j'ai bien aimé partir de là-bas pour intégrer une maison comme celle-ci… » (Saïda, Nemours),

« une continuité, c'est le même quartier, c'est dans la tête le changement » (Bruno, Melun),

« non, non l'appartement à Houdart était trop petit, l'humidité, les rats…» (Hayatte, Melun),

« un ptit peu, oui quand même, un ptit regret de ce logement parce qu'on avait une belle vue malgré la pénétrante… » (Pascal, Melun).

Ces habitants sont des individus pour lesquels l'habitat a une fonction d'abri, de « garage » et qui l'investissent peu et pour lesquels la mobilité vécue n'a eu que peu d'incidence tant sur leurs usages au quotidien, leurs manières de faire, que sur leur construction identitaire. L'aventure de l'« habiter », telle que nous l'avons considérée tant sur le plan personnel que philosophique que celui du rapport aux autres, en perd de fait une part de son intérêt[266].

« …en fait le déménagement n'a pas changé grand-chose, …c'est vrai qu'on n'est pas souvent à la maison, …. » (Baptiste)

Un croisement de ces constats avec les profils-types concernant la pratique du quartier et les usages du logement, permet d'établir une corrélation entre les habitants que nous avons

[266] Pour rappel, l'Habiter, rapport à l'espace et aux autres, éthique de l'espace, devient une « aventure » qui participe de la construction de l'identité par l'invention et la reproduction de pratiques et d'usages réincorporés dans le quotidien (décoration, usages vestimentaires, habitudes alimentaires) dont les manières de faire sont les modes opératoires.

qualifiés de « nostalgiques » caractérisés par un fort investissement dans l'habitat ainsi qu'une appropriation progressive augurant de nouvelles habitudes, lesquels représentent 22% de l'échantillon et ceux qui ont vécu le déménagement comme une rupture soit 30%.

Par ailleurs, ceux qui ont un avis mitigé (8/60) soit 13% peuvent être corrélés aux 20% d'«entre-deux », pour cette population, l'investissement dans le nouvel habitat représente un marqueur majeur de l'enjeu identitaire de la mobilité. Le poids de ceux qui considèrent leur mobilité comme une « bonne chose » (18/60 soit 30%) cumulé à celui des habitants qui n'ont rien exprimé (16/60 soit 26%), soit globalement 56%, présente une grande similitude avec les 57%, résultant du cumul des « insensibles » (42%) et des « opportunistes » (15%). Pour ces populations, peu investies dans leur habitat d'avant, les enjeux identitaires de la mobilité semblent relativement atténués sauf pour celles dont le statut d'occupation a évolué et qui éprouvent un sentiment de reconnaissance et de valorisation dans leur nouvel environnement.

Enjeux identitaires corrélés à la nature de certains éléments signifiants (ou considérés comme tels par les habitants de l'échantillon)

Enjeux / **Justification**	Rupture : enjeux identitaires importants, changements de regard et d'habitudes	Position mitigée : enjeux identitaires corrélés à investissement	Une bonne chose : enjeux identitaires peu visibles (habitants peu investis)	Sans réponse
État physique	1	3	10	
Configuration, Confort		2	4	
Souvenirs	6	2		
Liens/fréquentations	5	1		
Effet générationnel	6		4	
Total/Pourcentage	18/60 soit 30%	8/60 soit 13%	18/60 soit 30%	16/60 soit 26%

Par l'action du facteur « temps » (atténuation de l'attachement à l'ancien quartier et de la violence de la démolition), ces éléments tendent à relativiser le « déracinement »[267] subi et à avancer l'hypothèse selon laquelle l'appropriation faite par les habitants de leur habitat n'est pas immuable. Les ruptures ou les départs qui jalonnent tout parcours résidentiel contribuent à donner sens à l'« habiter », tout enracinement dans un lieu, un environnement, restant sous-tendu par un déracinement potentiel.

Néanmoins, l'expression première de l'habitat traduit un état, un positionnement, « le fait d'habiter », à partir duquel chaque individu construit dans un espace et un temps donnés, une

[267] Heidegger M**.,** « Bâtir habiter penser », *Essai et conférences, Gallimard, Paris, 1958,* p.193, in Pacquot, Lussault, Younès, 2007, p. 357 : « Dès que l'homme, toutefois, considère le déracinement, celui-ci n'est plus une misère. Justement considéré et bien retenu, il est le seul appel qui invite les mortels à habiter ».

« prise de conscience de sa présence au monde », un rapport au territoire lui permettant de s'identifier et d'en faire le réceptacle de son existence, de son intimité, de son « soi », d'en « faire sa demeure… » et de « l'instaurer comme « horizon de son histoire »[268] .

Référant à ces considérations, il convient, à présent, d'apprécier en quoi et comment cette prise de conscience se traduit et se manifeste. L'investissement déployé par les populations, contraintes à mobilité, pour s'approprier leur nouvel habitat afin d'en « faire leur demeure » et contribuer à la reconstruction d'un tissu social permettra d'en rendre partiellement compte et de le confronter aux hypothèses de départ.

III.2.2 S'APPROPRIER LE NOUVEAU CONTEXTE ET RECONSTRUIRE LE TISSU SOCIAL

Comme nous l'avons souligné au titre du processus d'appropriation, le rapport tissé par les habitants à leur environnement s'avère être révélateur à la fois, de leur niveau d'engagement dans l'espace social dans lequel ils évoluent, et de leur intégration aux structures et au voisinage. Ce rapport au logement, à l'immeuble, au quartier, renvoie à des constructions sociales lesquelles sont considérées comme le produit de la succession des expériences résidentielles, d'usages et de rapports sociaux constitutifs du tissu social dans lequel l'habitant, en s'appropriant cet espace de vie, manifeste un droit, son droit à la satisfaction de ses besoins. L'appropriation considérée comme constitutive du droit à la ville par H. Lefebvre implique « le droit à ce que la ville soit un lieu qui réponde, au-delà de toute autre considération, aux besoins de ses habitants »[269].

Dans la mesure où « habiter » c'est construire par des pratiques, des usages, des habitudes, des relations, un rapport à l'espace, au logement et aux autres, c'est également passer virtuellement un contrat avec son habitat car « instaurer de l'habitation, n'est-ce pas à notre insu réaliser ce pacte avec le cadre bâti, … » [Sauvage, 2007, p.85]. En ce sens, le processus de mobilité suppose la mise en cause des pratiques antérieures et la reconfiguration de

[268] Sauvage A., *Raisons d'habiter* in *Habiter, le propre de l'humain»,* 2007, p. 87. « Faire sa demeure…c'est l'instaurer comme « horizon de son histoire ».
[269] Purcell M., « Le droit à la ville et les mouvements urbains contemporains », *Rue Descartes*, 2009/1, n°63, p.43

nouvelles manières à partir des représentations du fonctionnement social. Ce processus met en jeu les attributs identitaires des habitants dans leur relation aux autres, à la ville et à ses fonctions (statut d'habitant-citadin-citoyen).

En prenant appui sur les apports théoriques présentés dans les développements consacrés à l'habiter, ainsi que la nature et l'intensité de la pratique des espaces tant privatifs que collectifs analysés ci-dessus, nous proposons d'observer comment et en quoi le processus d'appropriation stimule, freine ou annihile certaines dynamiques d'intégration et peut être significatif de progrès social.

L'appropriation corrélée à l'intégration est illustrée par les propos de deux habitants appartenant à deux générations éloignées :

« …c'est pas un déménagement qui m'a fait changer. On nous a fait déménager pour changer de cadre de vie, mais ce cadre n'a pas changé au point d'être dans l'autre sens. Pourquoi ? Parce qu'on arrive avec des gens qu'on ne connaissait pas, d'une autre génération comme si on n'était pas chez soi. Je vais vous dire pendant quatre mois, je me sentais pas chez moi, pourtant c'était le même type d'appartement, la même disposition des pièces. » (Volcan, 30 ans, Nemours),

« C'est le même, mais c'est pas pareil, dans ma tête c'est pas pareil, dans la chambre c'est pas la même chose …on était bien, on avait nos habitudes » (Neto (74 ans)

Ces témoignages d'un côté, un jeune adulte actif, impliqué dans la vie citoyenne, d'un autre, un retraité casanier qui refuse d'acter le changement, signifient que le processus d'appropriation implique l'intégration mentale du nouvel environnement et sollicite un socle de pratiques transmises, héritées ou reproduites, conforme au concept tel qu'il a été défini par H. Raymond et N. Haumont (enquête sur *Les Pavillonnaires) :* « l'ensemble des pratiques qui confèrent à un espace limité, les qualités d'un lieu personnel ou collectif. Cet ensemble de pratiques permet d'identifier ce lieu ; ce lieu permet d'engendrer des pratiques […] l'appropriation de l'espace repose sur une symbolisation de la vie sociale qui s'effectue à travers l'habitat» [Ségaud M., 2010, p.73]. Ainsi, l'appropriation revêt un double aspect : celui de compétence, c'est-à-dire la capacité de chacun à développer des pratiques d'appropriation, et celui de performance, c'est-à-dire la mise en œuvre de pratiques effectives (mettre des fleurs à son balcon, lorsque c'est possible), implique à la fois une capacité et la possibilité de faire ou ne pas faire.

Les différentes formes d'expression de l'appropriation permettront d'identifier en quoi les lieux et leur investissement interviennent dans la construction et la modification des identités sociales, collectives et individuelles, et contribueront à nourrir nos hypothèses.

« Le fait d'arriver ici ça été un changement total parce que c'est plus du tout les mêmes structures. Du premier étage on passe au quatrième étage, faut prendre l'ascenseur, ça paraît tout bête mais c'est comme ça. Une disposition tout à fait différente, avec des plus et des moins bien sûr. Très peu de placards alors qu'à G. Houdart, c'était des grands placards et un placard vestiaire à l'entrée, c'était moderne pour l'époque, c'était vraiment un renouveau au point de vue des structures, des dispositions de l'appartement. … » (Alain)

Ce témoignage sur le premier espace approprié, le logement, hiérarchise les éléments marqueurs de changement qui nécessitent une réappropriation : la configuration, les espaces, le niveau, les modalités d'accès (plain-pied, escalier, ascenseur) lesquelles ont été évoquées assez souvent pour déplorer les pannes d'ascenseurs (ancien comme nouveau logement). Le processus d'appropriation qui bouscule les habitudes et implique un réinvestissement personnel tant au niveau physique et matériel qu'au plan psychologique, appelle parallèlement à une familiarisation avec les lieux (processus d'intégration) par le changement ou l'adaptation des habitudes, une démarche qui ne va pas toujours de soi. Qu'elle se manifeste par un phénomène de transmission ou de reproduction, l'appropriation fait appel aux marqueurs identitaires de chaque individu, fruits de sa socialisation.

Ces marqueurs se réfèrent à des caractéristiques soit physiques (ameublement, décoration) :

« J'ai changé complètement ma chambre, elle est moderne alors que je l'étais pas du tout, j'ai dit voilà je change, aller un petit peu de moderne …C'est mon petit nid. (Claude)

soit organisationnelles (Alain évoqué ci-dessus à propos des placards) :

« j'ai été obligée de revendre mes meubles, ici il faut des petits meubles … en fait on n'a pas de salle à manger »,(Nathalie)

soit plus ciblées, plus personnelles (présence d'animaux) :

« *…il faut que je trouve une solution pour mes chats parce que ça, pas question que je me sépare de mes chats …. je suis allée en chercher un à Coulommiers, roux et blanc, parce que c'était mon rêve, donc voilà j'en ai trois ».*(Sophie).

Parfois, les fleurs et les condiments sur le balcon ou dans le jardin viennent à la rescousse de ce processus, le jardin (chez les personnes relogées en habitat individuel, en accession comme en locatif) apparaissant comme un endroit diversement investi et réservé majoritairement aux femmes.

Le jardin, un attribut qui ne change pas les habitudes : *« …là on a un jardin quoi, on met des fleurs en été, …de la ciboulette, de la menthe. De toute façon même à l'appartement, on en avait sur le balcon. »* (Alexandra),

Le jardin appréhendé comme source d'épanouissement *« le jardin avec plantation de fleurs a joué un grand rôle, ma mère est plus épanouie…. »* (Arlette handicapée, assistée de sa fille car portugaise, elle parle mal français),

Le jardin contributeur au bien-être *«pour moi, je me suis sentie bien tout de suite. C'est mieux que J. Ferry parce que c'est calme, l'appartement il m'plait, y a un petit jardin, non moi je me sens mieux, c'est apaisant… »* (Christelle)

Pour d'autres, le jardin présente peu d'intérêt et n'a ni incliné les habitudes, ni suscité un investissement particulier : *« Jardinage non, mon mari aime bien ça, élaguer les arbres, jardiner, je lui demande de me faire des choses parce que j'aime bien les fleurs, mais non. »* (Nora).

Pour les ménages qui ont de jeunes enfants (sur 29 ménages logés en pavillon ou en individuel groupé, seulement 13 ont des enfants en bas âge ou en âge scolaire) le jardin, faisant fonction d'aire de jeux, ne soulève pas systématiquement l'enthousiasme, reflétant en ce sens des habitudes antérieures prégnantes qui n'ont pas évolué, ces populations ne semblant pas fréquenter dans leur habitat précédent les équipements aménagés pour l'accueil des enfants.

« Quelque part ça a changé un ptit peu, quand vous venez dans une maison vous avez le jardin, pour les enfants avoir du jardin, leur mettre une balançoire, des jouets, oui c'est un mode de vie un peu différent. » (Véra).

Pour les habitants relogés en logement collectif, au-delà des fleurs, le balcon est diversement investi :

« *En fait le balcon, je le voulais pour mettre des plantes, pour faire sécher mon linge et pourquoi pas même recevoir quelqu'un et pouvoir se mettre sur le balcon mais y aller comme ça, c'est pas des choses que je fais, c'est souvent quand j'ai un ami, de la famille qui vient, se retrouver sur le balcon. C'est un petit balcon, c'est mieux que rien. La tour où j'étais y avait pas de balcon, quand on a un petit coin comme ça, c'est bien* » (Mylène),

« ...j'avais des balconnières sur le balcon, je mettais des fleurs et des plantes aromatiques, maintenant on peut plus mettre de balconnières, c'est fini puisqu'on nous a changé les portes fenêtres pour nous mettre des fenêtres. C'est un grand regret… » (Martine),

«ben jusqu'à maintenant ça peut aller, par contre l'été il faut pas aller sur le balcon, elle (la voisine du haut) *secoue son tapis, elle lave son tapis, tout dégringole sur le balcon, qu'est-ce que vous voulez dire, on se disputerait sans arrêt, on se tait puis c'est tout, hein»* (Micheline très dérangée par le voisinage, le considère comme une quasi-nuisance).

Le jardin comme le balcon, même s'ils infléchissent dans certains cas les habitudes, n'apparaissent pas comme porteurs d'enjeux identitaires forts ou éléments marqueurs de changement induisant de nouveaux rapports sociaux par des rencontres plus spontanées. Par ailleurs, ceux qui ont un penchant naturel pour le jardinage disposent depuis plusieurs années d'un jardin familial (3 à Melun, 4 à Nemours, soit 12%), attribut présentant, comme nous l'avons mentionné précédemment, au moins deux avantages : lieu de détente et de loisirs, source de compléments alimentaires permettant de mieux vivre (stratégie de contournement ou de débrouille dans un contexte économico-salarial en difficultés)

La large palette que présentent les modalités d'appropriation traduit des comportements ajustés aux personnalités et à l'identité des occupants des logements quels que soient la nature (habitat collectif ou isolé) ou le statut d'occupation (locataire ou accédant): adaptation au nouveau logement sans trop de réticences (Alain, Nathalie), préservation des hobbys (chats chez Sophie), compromis (pour Claude qui a tourné la page en renouvelant son mobilier) et révèlent une graduation de la part de déterminisme qui anime ces individus en tant qu'« êtres rationnels doués de capacités d'action » [Bonnewitz, 2002] . Dans la mesure où l'habitant est considéré comme acteur et auteur de son habitat, l'appropriation du nouveau logis obéit à « la tension …qui nous pousse à quitter ce que nous sommes pour devenir nous-mêmes,

autrement »[270], cette tension est celle de la dialectique de la « demeure » et de l'« errance » ou celle, proposée par A. Sauvage [Sauvage, 1992, p.174] de l'«appartenance » et de la « partance » qui présiderait aux difficultés que nous avons à habiter [Pecqueur, 2007].

L'appartenance fait intervenir la notion d'intégration. Sur la base de ces deux critères activés au cours du processus de transition résidentielle et pour partie biographique [Authier, 2001] vécu par les populations du périmètre, nous tenterons une catégorisation des habitants de l'échantillon.

Bien que la définition de l'intégration par la population de l'échantillon n'ait pas été facile, quelques réponses pertinentes ont été proposées :

« *c'est l'assimilation à un groupe, c'est un rôle qu'on prend, une fonction qu'on peut prendre dans un groupe … être intégré dans un habitat, dans un quartier, on peut l'être à différents degrés, il y a ce qu'on recherche ou pas aussi* » (Christelle),

« c'est parler avec les gens qui zhabitent dans le bâtiment, qui t'aiment qui t'aiment pas, il y a un problème qu'ils viennent te le parler en face, qu'ils te le disent, c'est pas s'ignorer » (Faty),

«c'est s'entendre avec tout le monde, pas avoir de problèmes de voisinage, au niveau de la propreté … » (Hafida),

« *..il y a une différence entre immeuble et pavillon, quand on vient d'un pavillon et que vous intégrez un immeuble on a un ptit peu de difficultés à s'y faire parce qu'il y a les bruits …il faut aussi savoir vivre avec les autres »* (Lydie).

La définition de la notion d'intégration réfère à des critères diversifiés : voisinage, propreté, communication, civilité, voire des éléments plus concrets qui se côtoient et convergent vers la mise en œuvre de pratiques, de sociabilités, reflétant des normes, des valeurs partagées au sein d'un environnement circonscrit.

« j'ai quand même 1 ou 2 voisines qui sont gentilles, on s'invite chez les unes chez les autres pour boire l'apéritif, je me suis jamais réellement intégrée parce que mon souhait à moi comme celui de mon mari c'est de repartir dans un immeuble, voyez comme quoi… » (Lydie),

[270] Pecqueur C., *Les difficultés d'habiter,* in Pacquot T., Lussault M., Younès C., *Habiter, le propre de l'humain,* 2007, p.357 : « Si les pratiques habitantes, les performances ne se réalisent vraiment, ne se concrétisent qu'au travers d'habitudes, de familiarités, de gestes continuellement répétés, tout *enracinement* dans un lieu, un milieu ou une époque, reste sous-tendu par un *déracinement* potentiel. Un exil possible qui nous permet d'habiter de façon autonome … ».

Dans le contexte du logement et plus particulièrement du logement collectif, la qualité d'acteur de son habitat, fait peser sur l'individu habitant le poids des normes instituées localement et l'assigne à une forme identitaire, il est jugé en fonction de sa fidélité au groupe d'appartenance [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p.31] et soumis à une forme de contrôle social. Le choix dont il dispose s'articule entre rester dans un univers qui lui assure « sécurité », parce que connu, et une identité sociale, ou transgresser ses propres valeurs pour un bénéfice aléatoire et inconnu.

Les travaux conduits dans le cadre de cette recherche nous ayant permis d'identifier ces deux profils d'habitants, ceux, majoritaires puisque représentant 70% de l'échantillon, qui sont restés fidèles à leur appartenance « au quartier » (volontairement ou non) et ceux qui ont transgressé (volontairement) soit 12 %, nous postulons que la mobilité résidentielle impulsée par la rénovation urbaine, a opéré un effet de levier, de catalyseur pour cette seconde catégorie (Germain, Roland, Christelle, Virginie, Khelfi, Jessica, Manuel…). Insertion, transgression, réinsertion dans un nouvel environnement, etc. …nous avons intégré la dialectique de l'« appartenance » et de la « partance » proposée par A. Sauvage (ci-dessus). Un processus qui, en fonction des individus-acteurs peut peser sur l'image de « soi ». Ce risque constitue la troisième phase de la rupture des représentations causée par la mobilité : désorganisation de la structure sociale locale, mise en question de l'interaction entre les acteurs engagés qui perdent une partie de leur légitimité, et troisième phase, altération de l'image de soi reposant sur la personnalité des acteurs[271].

Roland, Germain, Volcan appartenant à la génération des 35-45 ans font partie de ceux (moins de 12% de l'échantillon, soit sept habitants, soit un sur huit environ) qui s'inscrivent dans ce schéma avec quelques nuances :

Soit en entretenant l'ambition de sortir de la normalité, la vie dans le quartier étant représentative de cette normalité :

« sortir de la normalité on se fait remarquer par rapport aux autres aussi bien pour les bonnes choses que pour les mauvaises choses. J'ai jamais voulu être comme tout le monde, c'est comme ça … j'ai toujours cultivé mes différences» (Roland),

[271] Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Ed . Le sens commun, 1973, p.229-230

Soit, à l'opposé, en appréhendant cette rupture avec le quartier, ce parcours ascendant, comme une chance (un cadeau) :

«Venant d'un quartier, moi j'ai pas eu d'études, ma femme elle est allée quand même un peu plus loin, j'étais un ptit peu un voyou, je me disais je vais pas m'en sortir. Maintenant je me vois avec une maison, deux enfants, un travail, des responsabilités …des fois je me regarde, je me dis « c'est pas croyable …, on avait une bande de jeunes hommes, d'ados, on faisait des bêtises ensemble , on rigolait ensemble, oui on était une grande famille, …il y avait une certaine crainte, on était beaucoup de jeunes donc .., peut-être ils craignaient aussi, il y avait des préjugés …Mes amis d'enfance sont super contents pour moi, ils sont même fiers pour moi, la jalousie c'est plus au niveau de la famille ».(Germain)

Alors que pour Volcan, la possibilité de se sortir de l'habitat social existe pour tous ceux qui en ont la volonté :

« *Bien sûr, bien sûr, parce que moi aussi j'ai arrêté l'école en 3e, j'avais qu'un parent avec une mère qui parle français à moitié… je me suis toujours débrouillé pour avoir du travail, je suis conducteur …*(de travaux)*, je me lève à 5h du matin, c'est moi puis d'autres qui lui donne sa paie (*réfère aux aides sociales)*, j'en ai marre de.. , on n'en veut plus de cette solidarité qui est injuste, entre ceux qui ne travaillent pas, elle n'existe pas la solidarité, … c'est triste, hein »* (Volcan)

La dynamique opérante dans ces témoignages révèle une prise de distance avec le groupe d'origine, la disparition de tout (ou presque tout) lien avec la structure locale d'appartenance antérieure (Germain habite à 50 km de Melun et Volcan a redéménagé récemment car il s'est marié mais n'a pas révélé les caractéristiques de sa résidence actuelle) conjointement à la préservation de l'image de soi, du fait de personnalités singulières et l'envie de s'affirmer. Dans la mesure où cette prise de distance ne repose pas systématiquement ni sur un sentiment de stigmatisation ni sur un besoin de reconnaissance, la corrélation avec la catégorisation établie au titre des usages du quartier peut difficilement être proposée, bien que tous ces individus éprouvent un sentiment assez fort de valorisation (Germain) consécutif à leur mobilité résidentielle (idéal type des « ingrats-opportunistes »). Cet effet de la mobilité signifie en fait que le processus d'intégration a fonctionné, conjointement aux effets positifs comme négatifs induits par le changement d'environnement, quartier et logement, et que ces individus optimisent leur mobilité (hypothèse 2)

Par ailleurs, le processus d'intégration par reproduction des anciens rapports sociaux semble avoir été opérant, avec des effets gradués, pour une majorité des individus de l'échantillon (environ 70% répondant à l'hypothèse 2) :

«*on voulait pas trop changer d'environnement, on habitait à G. Tunc c'est juste à côté* » (Bruno),

« ça s'est fait naturellement du fait des relations de voisinage. ça n'a pas pris énormément de temps, avec le voisin d'à côté on s'est vite trouvé, c'est quelqu'un d'assez cultivé » (Cédric),

« *je me suis intégrée naturellement, je me suis adaptée comme quelqu'un qui arrive sans pour autant gêner, sans pour autant m'imposer… »* (Mylène).

Pour une troisième catégorie hybride (ni fidèle à son groupe d'appartenance, ni référant aux transgresseurs), le processus d'intégration s'est heurté à une prise de conscience décalée par rapport à l'évolution de la structure sociale, la dichotomie existant entre les sociabilités vécues dans le précédent contexte et celles découvertes dans le nouveau appréhendé à l'origine comme environnement similaire, déstabilise, remet en question, comme nous l'avons précédemment souligné, certains fondamentaux (convivialité, respect, …) incitant à un repli sur soi et sur la sphère privée du logement au détriment du collectif et du lien social (environ 8% de l'échantillon (Claude, Lydie, Manuela, Sabrina, Rosa en étant la plus représentative : hypothèse 1). Les 10% restants sont constitués par des personnes peu intégrées, avec peu de relations sociales et concentrant leur investissement sur la sphère privative (Nora, Orgun, Yasid, Françoise, Christine, Thérèse : hypothèse 3).

Tableau récapitulatif : *Groupes tendanciels*

Groupes	**Poids**	**Caractéristiques**
Groupe 1	70%	Reproduction des pratiques
Groupe 2	12%	Transgression des normes, distanciation du groupe d'appartenance
Groupe 3	08%	Déstabilisation, repli sur soi
Groupe 4	10%	Intégration peu perceptible

Ces différentes formes d'expression de l'appropriation ont permis de rassembler les habitants de l'échantillon en groupes tendanciels en fonction des altérations provoquées par la mobilité résidentielle et distribués par rapport à nos hypothèses : hypothèse 1 : groupe 3 soit 8%, hypothèse 2 : groupes 1 et 2 soit 82%, hypothèse 3 : groupe 4 soit 10 %.

Par ailleurs, plusieurs témoins (Roland, Germain, Maria, Volcan, Jessica ainsi que quelques autres) ont évoqué dans leur parcours de vie au sein du quartier, la place et le rôle de la « grande famille ». Un élément de l'univers social du quartier qui participe de l'entre-soi existant et du contrôle social appréhendé par chacun en fonction de son individualité et de son sentiment d'appartenance sociale.

III.2.3 SINGULARITÉS DE L'«ENTRE-SOI » ET CONTRÔLE SOCIAL

Les tendances caractéristiques d'occupation de l'espace révèlent la nature de l'«entre-soi ». Entre-soi que nous avons analysé et décliné au titre des différentes modalités de spatialisation des individus et des groupes, lesquelles reposent sur le système de valeurs partagé par les occupants d'un lieu. L'entre-soi spécifique auquel sont confrontées les populations habitant en logement social, et plus particulièrement celles de notre échantillon, réfère à un « entre-soi » contraint assorti d'un sentiment de mise à l'écart.

Le sentiment de relégation nourri par les habitants des deux quartiers de l'étude, perceptible au travers du souci de l'image donnée par cette population « dominée », est apparu amplifié par les opérations de rénovation et plus particulièrement de résidentialisation (n'impliquant pas le déplacement des habitants), car le fait de poser des digicodes aux portes ou d'enclore les parties communes donne l'impression de « parcage » : *«c'est comme quand vous allez au zoo voir des singes enfermés !* » (Lydie). Ces dispositifs sont accusés par certains de constituer de nouvelles frontières (ou renforcer les frontières existantes) symboliques [Tissot S., 2011, p. 188] et contribuent à entretenir « la peur de renforcer la stigmatisation sociale », alors que chez les classes supérieures, la légitimité à cumuler les richesses ne souffre que très peu de critiques » [Tissot, 2011, p.38]. Au final, un dispositif qui s'éloigne de la volonté des décideurs de ces opérations qui imputaient à ces actions la propriété de contribuer à l'émergence d'une culture commune à la ville et à ses quartiers, qui ne répond pas davantage

aux souhaits des habitants qui entretiennent une certaine méfiance vis-à-vis du Centre-ville et qui dément « l'affirmation selon laquelle ces opérations sont conduites en osmose avec les habitants » [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p.90].

Les sentiments nourris par la rénovation en appellent en fait aux trois dimensions de l'« entre-soi », dimension spatiale (le quartier), sociale (la vie de quartier) et symbolique (les sentiments et image) qui interagissent, quelles que soient les conditions dans lesquelles cet entre-soi s'organise, et qui se déplacent conjointement à la mobilité résidentielle. La notion de grande famille citée à neuf reprises réfère à ces trois dimensions qui en règle générale sont confondues dans les propos des personnes : l'unité de vie, les pratiques, les interdits et les sentiments.

La grande famille

Le niveau d'interconnaissance fait office de curseur dans la définition de cet « entre-soi » particulier de « la grande famille ». Il semble même être, à l'une des extrémités de l'échelle, confondu avec les relations familiales :

« j'ai vécu là-bas, je trouve les gens ils ont un peu changé, avant on va chez les gens, alors que maintenant ils ont mis un peu de distance, je sais pas si c'est le temps ou nous ou eux, je sais pas, on peut plus y aller comme ça, même avec la famille… » (Hayatte).

Un climat relationnel dans lequel le niveau d'interconnaissance est dense et au sein duquel les individus se sont construits et façonnés à l'image de la boule d'argile qui, placée dans des conditions spécifiques (tour), prend forme, s'arrondit, s'allonge, se déforme, se reforme entre les mains du potier, pour figer son apparence lorsqu'elle a atteint certaines caractéristiques (arrondi, plus ou moins ouvert, plus ou moins allongé, avec ou sans col, …), un environnement apporteur de repères et contributeur à l'acquisition de propriétés identitaires revendiquées

« *j'ai grandi à J. Ferry, je connais des grands-mères qui sont encore là-haut c'est ceux qui nous gardaient quand on était petits c'est …comme une grande famille en fait. Un quartier c'est comme une grande famille »* (Sabrina).

Mais dans cette « grande famille » au niveau d'interconnaissance développé, tout n'est pas permis, la proximité, la familiarité, ne dispensent pas de l'observation des règles et du respect du bien commun (comme dans la famille biologique).

« *c'était un peu une famille, l'immeuble qu'on avait nous, tout le monde se connaissait, c'était une famille on va dire, une grande famille, chaleureuse, après les temps ont fait que les générations changent, les gens ne comprenaient pas qu'il fallait un peu de civisme, ça devenait compliqué de plus en plus…»* (Volcan, élu municipal à Nemours).

Autre règle attachée à la famille et au niveau d'interconnaissance, la confiance (déjà évoquée au niveau des relations de voisinage, un critère mis à mal par la mobilité pour Justine (d'origine guadeloupéenne),

« *… là-bas* (son ancienne unité de vie) *c'était un grande, grande famille, je partais je laissais les clés à ma voisine, elle partait elle me laissait ses clés. Les enfants, quand les miens n'étaient pas chez moi ils étaient chez elle, quand ils n'étaient pas chez elle, ils étaient chez moi.. on s'entendait à merveille, …c'était une grande, grande famille quelle que soit l'origine de la personne, on s'entendait bien .très, très, très bien, on n'a jamais eu de problèmes. J'avais peur en déménageant, comme on voit tellement de choses à la télévision… »*

La notion de famille apparaît au travers de ces témoignages, fortement corrélée au respect des règles et des positions dans le groupe social : les mères et les filles, les « grands et les petits », les grands-mères et les enfants, les garçons et les filles…une logique de rapports entre les genres et les générations, aux conséquences lourdes sur l'autonomie des individus, sur la construction des identités, sur la modélisation des comportements[272] lesquels restent fortement imprégnés de cette expérience du quartier :

«…tout le monde est dans le même bain, mais comme dans une vraie famille c'est pas parce qu'on est de la même famille qu'on va faire des cadeaux aux autres … il faut montrer qu'on est le plus fort qu'on se laissera pas faire, dans la cité c'est ça … il y a que les plus forts qui s'en sortent et encore pas toujours parce que quand on devient trop fort il y en a qui veulent prendre la place. C'est comme dans une meute. En fin de compte il faut pas être en bas de l'échelle…il faut pas être en haut non plus, … » (Roland).

« Montrer qu'on est le plus fort » c'est vouloir prouver son autonomie et sa volonté de distanciation, d'émancipation du groupe d'appartenance ou de référence, c'est vouloir appliquer sa propre règle. Ainsi, « montrer qu'on est le plus fort » en appelle à la visibilité

[272] Kokoreff M ., Lapeyronnie D., *Refaire la cité,* op. cit., 2013, , p.34, « Les conflits ont une fonction d'intégration sociale dans ces milieux fermés, unissent les habitants tout en les coupant de l'extérieur, contribuent à former une culture, faite de normes et de règles propres »

des rapports sociaux dans le quartier soumis à des formes de contrôle social (contrôle des allées et venues, assignement à certaines places dans les espaces publics …), formes et habitudes que la mobilité bouscule ou reconfigure.

Le balcon ou/et la fenêtre, érigés en terrain du contrôle social, soit par curiosité :

« *…des familles qui sont suspendues sur leur balcon parce que ça donne tout de suite la vue sur le parking, ils se sont installés leur petite chaise, ça mange sur le balcon et tout* (Mylène)

soit par un sentiment plus noble animé par une fonction de surveillance et de confiance :

« *je guettais par ma fenêtre et tout et à partir de là je me suis rendu compte que je pouvais les* (ses filles lorsqu'elles étaient en bas âge) *laisser en liberté parce qu'il y a jamais eu un souci, . J'*ai *jamais eu de problème par rapport à d'autres voisins…il suffisait qu'un enfant tombe, une dame sonnait à l'interphone pour dire « il y a votre fille qui est tombée, elle saigne …il y avait toujours un adulte avec … »* (Rosa),

« *La différence c'est qu'on la* (sa fille) *voit plus, avant on lui autorisait la sortie, elle était dans notre champ de vision après on la voyait plus. Comme quoi il y a pas que du mauvais d'habiter une tour !»*(Lydie).

Néanmoins un contrôle social qui n'est pas appréhendé sous le même angle mais reproduit avec une efficacité plus patente dans le nouvel environnement :

« *Quand il y a quelque chose de louche, ça se voit tout de suite alors qu'à la ZUP c'était le « bordel » jusqu'à 5h du matin, de la musique sur le parking … les jeunes qui boivent, qui cassent les boîtes aux lettres, qui taguent, qui dealent et fument dans les cages d'escalier, … »* (Arlette, relogée à proximité de la ZUP dans un pavillon en bande),

ou qui exacerbe quand il est l'expression d'une assimilation au groupe et à ses normes, interprétée comme contribuant à la « dépersonnalisation » ou apparaissant « comme une menace pour l'identité personnelle », laquelle exprime comme nous l'avons souligné précédemment, un certain individualisme « moderne » en fonction duquel l'individu revendique pouvoir choisir son identité (celle de son choix selon l'expression : « c'est mon choix ») :

« moi j'en ai marre qu'on me dévisage et qu'on me dise comment je dois être habillée… je connais trop de personnes dans ce bâtiment, des algériens, des marocains, on te regarde mal, que ce soit en jupe, en slim, ils voyent pas une algérienne habillée comme ça et moi je veux pas qu'on me fixe par rapport à mes vêtements …là ils ont toujours des critiques. y a un peu de la jalousie que ce soit appartement ou vestimentaire, c'est pas parce qu'on a une belle déco qu'on est riche …ou comment que ça se fait que cette dame elle soit bien habillée et

qu'elle travaille pas. Mais j'ai travaillé moi dans ma vie … » (Zena, relogée au cœur de la ZUP du Mont Saint Martin).

En quelque sorte, les stratégies de relogement en procédant à une reconfiguration de la morphologie démographique et sociale des populations, donneraient une visibilité plus acérée des groupes et organiseraient une forme de contrôle social renouvelée, renforcée du fait de l'émergence d'un autocontrôle du groupe d'appartenance (tendance plus perceptible à Nemours mais présente, sur la base d'informations communiquées par des acteurs de terrain, à Melun dans d'autres quartiers d'habitat social).

Le groupe d'appartenance : fidélité plus que désaveu

La segmentation des rapports établis sur des bases culturelles dans le cas de Zéna (identifiée à partir de son groupe d'appartenance considéré comme «forme essentielle voire immuable ou vitale pour l'existence individuelle »[273], dans son acception « communautaire » en référence à M. Weber) appréhendées comme sources essentielles d'identité dans l'ancienne unité de vie, semble avoir gardé une certaine prégnance chez les habitants, ou qui n'ont pas encore reconstitué leurs repères, ou qui n'ont pas consolidé leurs relations, ou qui conservent un attachement particulier, et pour lesquels les habitudes et les regards continuent plus ou moins à peser. La pression de conformité qu'exercent les normes du groupe d'appartenance crée une tension dès lors qu'un individu du groupe prend pour normes ou valeurs les idéaux d'un autre groupe (groupe de référence) et opère une personnalisation des représentations.

Segmentation des espaces, étiquetage, catégorisation et stigmatisation, sont traduites par les propos qui suivent :

« On se connaissait tous …mais c'est vrai qu'on était jeunes…. Il y avait notre groupe, il y avait les mamans, il y avait les dames plus âgées, on les appelait les « alcolos » parce qu'elles étaient tout le temps bourrées, ou t'avais les jeunes mères célibataires qu'on critiquait voilà, ou t'avais les vieux. On avait des groupes, quand on est jeune c'est ça,… Sans être méchant, on nous remet sur nos marches à cette heure, on recommencera» (Jessica, Melun).

[273] L'appartenance, position qui implique l'identification des individus, apparaît comme forme essentielle à partir de laquelle s'élabore l'identité personnelle.

« …l'appartenance à des bandes, oui quand on était jeunes. Tout le monde se connait dans le quartier sauf qu'il y a des clans d'amis qui sont entre eux …», ainsi que les « aveux » de Germain qui a « transgressé » : *« …entre nos amis, on avait une bande de jeunes hommes, d'ados, on faisait des bêtises ensemble , on rigolait ensemble, il y avait une certaine crainte, on était beaucoup de jeunes donc .., peut-être ils* (les extérieurs au quartier) *craignaient aussi, il y avait des préjugés aussi « voilà c'est des jeunes de quartiers »…là ça n'a rien à voir, c'est complètement différent »* (Nasser).

Des comportements significatifs de valeurs que leurs auteurs lient à l'effet générationnel et qui, semble-t-il, font partie du passé. Cependant, ces deux témoignages sont exprimés par des individus qui ont « transgressé », qui ne sont plus, dans leur condition d'habitant, au contact des pratiques et des normes du quartier, et pour lesquels la mobilité résidentielle associée à quelques années de plus a changé le paradigme. Ils ont le sentiment d'être devenus des citoyens actifs, reconnus, des individus qui ont inscrit leur action dans une dynamique procédant non d'une identité prédéterminée mais de la réalisation de soi. Ils ont dépassé l'image négative que le quartier leur avait attachée et échappent à cette « économie morale de la discrimination » [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p.91] que les politiques publiques (sociales et urbaines) particulièrement dans les zones de rénovation urbaine, développent, organisent et installent.

La notion de groupe de référence[274] peut faire office de catalyseur et agir dans ce processus de distanciation du groupe d'appartenance. Un processus qui est présent dans chaque société humaine dans laquelle existent quantité de groupes avec des valeurs différentes, chaque individu effectuant, au cours de sa socialisation, un passage dans certains d'entre eux. Ces passages génèrent des images constitutives de la vision du monde, façonnent l'image de soi des individus et « déterminent et remodèlent continûment la perspective cognitive de l'individu en association avec des « référents situationnels » [Queiroz de, Ziolkoxski, 1997, p.51-52]. Lorsqu'il ne constitue pas un cadre d'expérience, le groupe de référence peut être normatif c'est-à-dire un groupe de non-appartenance pour lequel l'individu recherche l'acceptation. L'identification à un groupe auquel on souhaite s'intégrer constitue un moyen de préparer cette insertion, s'assimile à un mécanisme de socialisation anticipatrice[275], signe

[274] « Le groupe de référence d'un individu est l'ensemble de personnes auquel cet individu se compare pour évaluer ses propres caractéristiques ou sa position sociale », DUBAR C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 57.
[275] Delas JP., Milly B., *Histoires des pensées sociologiques*, Paris, A. Colin, 2009, p. 227

en quelque sorte ce que Simmel a analysé comme « le passage d'une société fondée sur la solidarité héritée d'un sentiment d'appartenance commune à une société d'intérêt …donnant à l'espace construit une fonction reposant sur la seule vision technocratique » [Simmel, 1990-2004, p.69].

Moins de 10% d'individus de l'échantillon se réfèrent à un groupe de référence plus prestigieux en prenant appui sur des critères très diversifiés,

Soit des normes d'ordre affinitaire (artistique, culturel, environnemental) :

« *…les conversations à minuit et demi à 3 grammes, ça m'intéresse pas. Je reste chez moi, je reçois plus volontiers les gens. Ça va être le pilote à qui je donne des cours de piano, ça va être quelques-uns de ses amis avec qui j'ai fait connaissance et qui m'invitent chez eux aussi, ça va être plus ça… je fréquente volontiers des créateurs, ben la femme de ce pilote elle est artiste plasticienne, artiste peintre,…. Les affinités vont être cérébrales avant tout et puis de la créativité, de la création, de la musique, souci de l'environnement, des réflexions sur la société, sur l'éducation des enfants, même si j'en ai pas c'est un sujet… »* (Cédric),

Soit des critères de notabilité ou de considération, procurés par le lieu de travail :

« ce sont des Centres Commerciaux 4 étoiles dans lesquels tout est sur la richesse, des boutiques de luxe Gucci, un Auchan où les caissières sont habillées tout en rouge … il faut que ça soit au top, top, comme là cette semaine on a eu une quinzaine de députés qui est venue, le Préfet et le Ministre de la Défense. C'est un truc vraiment lourd. Ils étaient venus voir, comme on travaille avec la PAF de Roissy, avec la police des frontières, ils veulent savoir comment on travaille. En plus il y a le cinéma de Luc Besson, il a fait une inauguration, c'est un truc vraiment 4 étoiles à l'intérieur, pour un film c'est au moins 25/30 € et VIP c'est 55 € la place avec fauteuils allongés, serveurs, champagne, c'est du luxe quoi ça marche bien quoi» (Fety, agent de sécurité dans un Centre Commercial récent, proche de Roissy CDG).

Le sentiment de discrimination exprimé en arrière-plan par cet habitant, le tient à l'écart, sa situation sociale lui fait barrage pour acquérir la légitimité d'accéder à ces ressources, à une considération similaire [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p.81] à celle qu'il consent aux personnes qu'il côtoie :

« *…je me contente de ce que j'ai. Comme on dit chez nous «hamdoulah », tant qu'il y a la santé, le reste si ça doit venir, ça vient, si on est travailleur honnête, ça dépend de ce que Dieu nous a donné. »*

Pour d'autres, le marqueur social d'appartenance à un groupe normatif est corrélé à la localisation géographique, l'adresse localisée dans un lieu bénéficiant d'un certain prestige :

« *J'aimerais bien habiter à Paris. Je sais pas, vers Créteil (!!) je sais pas, même Le Mée, ça me plaît pas à côté de la gare …j'aimerais bien à côté du parc, c'est propre* »(Hafida)

Pour ces cas particuliers (comme pour les individus qui ont pris leur distance avec leur groupe d'appartenance), les transformations identitaires engendrées par la mobilité résidentielle analysée sont, soit étroitement liées aux logiques d'acculturation qui sont mobilisées dans l'espace d'accueil (habitudes locales pour ceux qui ont déménagé dans un village, par exemple) comme dans le temps (intégration aux groupes existants), soit apparentées à une utopie comme le laissent entrevoir les propos de Fety et de Hafida.

Pour les autres habitants de l'échantillon, si la mobilité résidentielle a imprimé, avec une intensité variable, des transformations à la fois sur la structure sociale et sur l'environnement, ces deux marqueurs d'appartenance n'ont pas été porteurs d'enjeux identitaires conséquents. Les populations résidant dans des unités d'habitation similaires à celles de leur quartier d'origine, paraissent cultiver inconsciemment un sentiment fort d'appartenance à leur « groupe social » (qui fait office de groupe de référence) et avoir intériorisé la logique d'habiter un logement social, écartant de ce fait toute référence à un autre groupe plus prestigieux. Les témoignages recueillis abordent cet aspect souvent de façon assez pudique d'autant qu'au plan général, les conditions économiques et la structure sociale d'appartenance offrent peu de place à la mobilité sociale. Ainsi, en dépit de la passivité de ces populations désabusées, dominées et dépourvues de ressources en tous genres, il apparaît que ces « gens situés en bas de l'échelle sociale considèrent leur situation plus comme un système injuste que comme une position légitime » et inscrivent leur condition dans l'interrogation formulée par Merton : «quand les hommes considèrent-ils leurs faibles chances de réussir comme le résultat de leur incapacité et quand les considèrent-ils comme le produit d'un système social incapable de reconnaître leurs mérites ?»[276].

Cependant, le sentiment d'appartenance au groupe social référé à la population des quartiers, à certains de ses attributs et à ses conditions de logement (signifiant habitat social dense), est

[276] Merton Robert K., *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 209

présent chez les habitants (environ un sur deux), stigmatisés ou non, de l'échantillon, soit qu'il n'est pas ressenti, soit que les individus sont résignés.

«…au niveau CSP, .je vois pratiquement, c'est presque la même classe sociale Pas de changement…. » (Munti),

«…frustration du fait de ne pas avoir de moyens ? Non, non, je n'envie pas les autres, je fais avec ce que j'ai, j'ai grandi avec cet état d'esprit là, quand on n'a pas, on n'a pas, et puis quand on a aujourd'hui on fait attention pour en avoir pour demain parce qu'on ne sait pas, on fait attention, même pour faire la vaisselle, je fais pas couler l'eau. Si on arrive là c'est qu'on n'a pas de moyens de se loger autrement. » (Mylène)

« il a toujours une petite réputation qui traîne comme tous les quartiers où il y a des gens on va dire de la classe ouvrière pauvre on va dire, il y a toujours des « on dit » des gens de l'extérieur parce que eux n'habitent pas là dans le Mont Saint Martin où ailleurs...peut-être que les gens de la ville ou de l'extérieur … peut-être qu'ils viennent pas parce que peut-être qu'ils se disent peut-être on n'est pas de leur classe. Parce qu'on habite dans le Mont Saint Martin, on est peut-être moins bien qu'eux …je sais pas si vous comprenez ! parce que eux ils habitent en ville, ils ont peut-être la chance d'avoir une maison, chance que tout le monde n'a pas, mais tout le monde aimerait avoir une maison, un chez-soi, tout le monde aspire à ça. Ben il y en a qui arrivent, d'autres qui arrivent pas… ben c'est comme ça, on peut pas choisir c'est comme il y a des gens riches, des gens pauvres, ou vous êtes né sous une bonne étoile ou une mauvaise. Mais après c'est vous aussi qui provoquez votre destin mais comme on dit, tout est peut-être déjà fait avant… » (Yolande)

En revanche, la notion de groupe d'appartenance n'est pas corrélée à l'habitat pour cet habitant de Melun (très minoritaire dans notre échantillon) du fait de son statut professionnel (cadre à la SNECMA) et de son obsession à vouloir être différent et de revendiquer sa liberté tout en entretenant un lien très fort avec une communauté particulière, celle des motards, à la fois groupe d'appartenance et groupe de référence :

« *Moi ça me gêne pas de fréquenter n'importe qui mais par contre ça peu gêner certains de fréquenter quelqu'un comme moi, donc au moins ceux qui restent je sais qu'ils restent parce que ça les dérange pas ..j'essaie de retenir personne ni les amis, ni les amies, j'ai essayé de changer mais j'y arrive pas. Je pense que chez l'enfant il y a une part d'inné et une part d'acquis, mon père est très réservé, ma mère aussi, peut-être la vie de la cité… un lien tout à fait avec la communauté de motards, la moto est un lien très fort»* (Roland).

En désignant le quartier (la vie de la cité comme il dit) comme responsable éventuel de son comportement, cette façon de considérer le collectif en référant au couple constitué par

le contraste inné-acquis[277], achève sa démarche de rupture et de désolidarisation vis-à-vis de son groupe d'origine. D'autres habitants, plus nombreux, mobilisent les couples de contrastes tels que :

- propre-sale évoqué par environ un habitant sur deux : *« c'était une tour de 9 étages, c'était sale, les gens étaient souvent en bas, ça fumait, ça crachait, ça faisait pipi dans l'escalier. Quand j'ai quitté ça, j'étais au contraire contente »*, Mylène) *»*,

- ancien-réhabilité (en référence à une situation évoquée par l'OPH en réunion publique, d'un ménage qui prétendait, à juste titre, à un appartement plus grand, et qui a opposé un refus au motif que le logement proposé, bien que mieux adapté à ses besoins, était dans un immeuble non réhabilité), ou ancien-neuf : *« ... j'aime pas le neuf, le béton, la construction, le matériel même, j'aime la pierre. ... l'appartement en lui-même, il a pas de vécu en fait. Il est là, y a pas d'âme, il a pas d'histoire, il s'est incrusté, c'est tout quoi... »*,

- homogénéité-mixité :
« Avec les personnes d'âges différents, pas de problème, je respecte tout le monde », Arlette, *« c'était bien, enfin bon c'était correct à l'époque... parce que les gens ont quitté le quartier ... il est resté dans ce quartier que ... les gens bien sont partis*, (Claude),

- espace occupé/vivant-espace sans vie/calme :
« On sort de l'appartement, on tombe tout le temps sur quelqu'un... », Nathalie,
« ici, si on arrive y a pas souvent du monde dehors, alors qu'à G. Houdart on arrivait à n'importe quelle heure il y avait toujours quelqu'un en fin de compte. C'était vivant du matin jusqu'au soir », (Maryse),

Ces observations référées aux modalités d'occupation de l'espace et révélatrices de l'usage du niveau d'interconnaissance entre les habitants, permettent de compléter la caractérisation des populations de l'échantillon sur laquelle repose cette étude. Ces éléments caractérisant à la fois les comportements analysés ci-dessus et les profils identitaires des habitants vont être mis à profit pour évaluer dans quelle mesure ces populations réajustent leurs habitudes suite à la mobilité qu'elles ont subie, pour valoriser leur nouveau positionnement spatial, et leur permettre de mettre en œuvre leurs potentialités (compétences à développer des pratiques) en fonction du capital spatial possédé.

[277] Jacquard A., *Moi et les autres*, Paris, éd. Du Seuil, 1983, rééd. 2001. : « L'inné, c'est-à-dire le patrimoine génétique obtenu à la fois du père et de la mère. C'est ce qui est obtenu dès la naissance. L'acquis, c'est-à-dire tout ce que l'environnement apporte (à savoir une certaine énergie ou encore de l'affection par exemple). C'est ce qu'on obtient tout au long de notre vie ».

III.2.4 DES HABITUDES PEU BOUSCULÉES

D'emblée, un constat s'impose : sans s'apparenter à des rituels, les habitudes, de consommation et de services en particulier, sont solidement ancrées dans le quotidien des habitants de l'échantillon représentatifs d'une population très attachée aux usages récurrents, répétitifs, et peu encline à rechercher la nouveauté ou la diversité. La proximité des espaces entre ancien quartier et nouvel habitat, contribue, pour beaucoup de ménages relogés, à entretenir les usages et à ne pas bouleverser les habitudes. Dans ces conditions, la mobilité résidentielle peut être assimilée à la poursuite, pratique du « faire avec », des schémas antérieurs ne nécessitant pas d'investissement particulier et ne présentant pas d'enjeux identitaires patents.

Quelques témoignages de cette stabilité dans les habitudes, qu'elles soient des habitudes de vie quotidienne, des habitudes de consommation de biens ou de services, contribueront à asseoir ces constats.

Concernant les habitudes de vie quotidienne, la continuité semble être dominante en dépit de quelques petits écarts et sans véritables enjeux de perception ou d'attitudes comportementales.

« *ici pour descendre au Centre-ville de Nemours, c'est déjà pas grand-chose, il y a 2 km. Mon mari descend tous les jours, il va chercher son pain, il va voir ses copains, je descends avec lui et je remonte à pied, ça me fait une occasion de marcher*» (Claude).

« on va dire oui et non, on va dire que je vais moins souvent au Mont Saint Martin (qui est à 200m*) depuis que j'habite ici, j'y vais vraiment pour euh ben pour aller au tabac, pour faire deux, trois courses à Aldi, ou à la « Proximité des HLM »* (bureau local de l'OPH) *ou des trucs comme ça mais j'y vais beaucoup moins. C'est normal puisque avant j'y habitais, tout était à proximité, maintenant ben je suis plus près de Casino… je vais moins là-bas »* (Yolande).

« tous les jours, je vais faire mes courses, à ALDI là-bas, je vas chez ma fille dans le jardin, je vas au terrain d'aventures, samedi je vas à soirée portugaise, une fois dans le mois, une fois et une fois l'autre, une franco-portugaise, … » (Maximina)

« J'ai des copines qui sont nées là-bas (au Mont Saint Martin) *, elles connaissent tout le monde, ben M.S., elle voulait pas quitter le Mont Saint Martin, c'est son environnement, voilà chacun a sa façon de voir. Elle sait que je suis à Bagneaux, elle veut pas y mettre les pieds. C'est vrai que c'est pas les mêmes vies. On sort de l'appartement, on tombe tout le temps sur*

quelqu'un, c'est complètement différent. Moi j'aime bien être dans mon coin donc, ...ça dépend de ce qu'on fait dans la vie aussi. » (Nathalie)

Ainsi pour ces habitudes de consommations courantes, inscrites dans un schéma quasi rituelique : qu'elles s'effectuent à proximité (donc à pied) ou à distance nécessitant de disposer d'un véhicule, la tendance au zéro changement étant très dominante, implique des enjeux identitaires associés aux pratiques récurrentes de la vie quotidienne peu perceptibles.

D'autres témoignages viennent confirmer cette tendance :

« Pour le ravitaillement, j'ai toujours la même chose, je vais toujours au même Carrefour Villiers, j'ai rien changé. » (Bruno),

« Les courses autres qu'alimentaires : par internet jusqu'à maintenant j'ai jamais fait parce que j'ai peur. Pour les habillements on est obligés de rester dans le secteur parce qu'on a une voiture et qu'en ce moment elle marche pas (depuis plus d'un an), il faut la réparer, donc en ce moment c'est souvent KIABI … » (Mylène),

« pour les courses pas vraiment de changement étant donné qu'à Melun je venais souvent faire mes courses à Auchan, donc euh ça n'a pas changé, ça m'a plutôt rapprochée » (Munti)

« c'est les mêmes Carrefour et Leclerc, la seule chose qui a changé c'est d'emmener la poubelle au bord de la route pour qu'on nous la débarrasse, c'est le seul truc qui change, à Melun il fallait descendre dans le local à poubelles» (Germain)

Les mêmes attitudes sont valables pour les habitudes liées à la fréquentation de praticiens médicaux ou dentaires.

« *mon médecin est en ville, elle est très gentille. Quand j'ai quitté la SNECMA, elle suivait une de mes tantes, je suis allée vers elle et j'ai pas changé***»,** ainsi que pour Yolande *: « Mon médecin traitant, il est ici à la ZUP, non j'ai pas changé. Le dentiste j'y suis jamais allée…»* (Thérèse),

« …médecin, pharmacien ? Je suis resté en très bons termes avec le petit pharmacien de là-bas, c'est un monsieur très gentil…. Médecin : ça fait 22 ans que je vais chez le même médecin, quai Foch … » (Alain)

«*tous les dimanches on va au culte… l'église c'est toujours la même église, voilà donc rien n'a changé quoi …Mêmes commerces à Plein ciel, même médecin ça fait presque 30 ans, même pharmacien … » (*Bruno) .

En revanche, cinq ménages (soit environ 8%) qui se sont déplacés à plus de 5 km de leur ancien quartier, avouent avoir modifié leurs habitudes médicales :

« *…j'ai changé de médecin, j'ai pris un médecin à Cesson parce qu'à Melun c'est un peu loin et il se déplaçait pas … »* (Sophie).

Ces témoignages actant d'habitudes de la vie courante peu modifiées, représentant donc peu d'enjeux identitaires, contrastent avec celui d'une ex-habitante de Melun qui, au travers de la disparition de « rituels », apparaît faire exception et être contrainte au repli sur son espace individuel avec un risque d'isolement présenté comme assez fréquent chez les personnes âgées :

« *Nouvelles habitudes, non, non qu'est-ce que vous voulez que je fasse, je vais faire mes courses et puis c'est tout, j'ai pas d'habitudes. Là-bas on avait nos habitudes, j'aurais dû garder une photo on était 4 ou 5 sur un banc …Ici je me sens chez moi oui mais j'ai du mal à m'y faire. Vous savez quand vous êtes restés 37 ans et que c'était bien au début …parce que c'était bien»* (Micheline a 74 ans)

Cette stabilité des habitudes liée au quotidien, conjuguée au faible niveau d'interconnaissance qui caractérise cette population, semble aller de pair avec une certaine méfiance manifestée au changement, soit par manque de moyens pour s'affirmer et s'accomplir, soit par un déficit d'image et de confiance en soi. Dans le contexte de notre étude, cet attachement aux habitudes apparaît de fait comme peu représentatif d'enjeux identitaires, si ce n'est une accentuation du caractère routinier et d'un certain isolement des personnes appartenant aux catégories les moins mobiles (personnes âgées ou sans activité salariée et aux ressources aléatoires), d'autant que la notion d'appartenance à un groupe constitué affiche ses manques ou sa faiblesse, le collectif donnant parfois l'impression de ramener à une catégorie plus négative :

« je trouve les gens bizarres ici… j'aime pas la mentalité des gens, voilà. Le fait d'être dans une tour, dans un grand immeuble, voir tous les gens qui nous regardent de travers. euh …je suis pas quelqu'un qui … je suis très renfermée moi. Depuis que j'ai eu beaucoup de relations avec l'adjoint au maire de St Pierre. J'ai ma personnalité, j'aime pas l'environnement, quand c'est sale j'aime pas ça …» (Françoise, Nemours).

Mais, cette stabilité peut aussi vouloir signifier l'entretien d'un lien avec le passé, comme pour retarder la coupure définitive avec la vie d'avant, refuser le changement (Volcan : « *je suis assez ouvert, mais j'ai gardé les mêmes habitudes, j'étais toujours le même* ») ou/et

affirmer une forme de liberté dans les choix effectués[278] en les désolidarisant du lieu d'habitation.

Ces constats nous conduisent à considérer que l'attachement manifesté aux habitudes, conjugué à des pratiques routinières et répétitives, est peu affecté par la mobilité et présente de ce fait peu d'enjeux identitaires quel que soit le profil des habitants de l'échantillon.

En conclusion de cette séquence consacrée à la reconstruction, la reconfiguration, la réappropriation de l'espace et à la consolidation du tissu social, le croisement de ces observations qualifiant à la fois des pratiques de réappropriation de l'espace et des stratégies témoignant soit de la fidélité, soit d'une certaine distanciation du groupe d'appartenance, avec les enjeux identitaires qu'elles impliquent, traduit une mobilité résidentielle :

- aux enjeux identitaires forts pour : les 12% d'individus qui ont « transgressé » ou établi une certaine distance avec leur groupe d'appartenance et qui sont en cours d'intégration au nouveau contexte, les habitants déstabilisés (8%) par les conditions que leur offre leur nouvel environnement et qui effectuent un repli sur la sphère privative (tendance à l'isolement), ainsi qu'une partie des opportunistes (environ 10%) qui expriment le sentiment de « se sentir à leur place »,

- aux enjeux identitaires faibles pour : les habitants qui ont reproduit leurs pratiques, leurs rapports à l'espace et aux autres, ainsi que leurs habitudes dans le nouveau contexte (soit 70% incluant les 42% d'« insensibles »), et ceux dont l'intégration n'est pas manifeste (pour partie provenant du groupe des « entre-deux »).

[278] Chamborédon JC., Lemaire M., op.cit., p.14 : « Les relations obéissent au principe du libre choix qui ignore les séparations géographiques, ou même se situent en dehors des limites du voisinage ou du quartier, ce qui est une manière de s'attester que le choix est libre c'est-à-dire qu'il n'est pas limité au milieu auquel on appartient ».

Tableau récapitulatif :

Intensité des enjeux identitaires selon les réactions à la mobilité

Enjeux identitaires	Faibles	Forts
Prise de distance avec le groupe d'appartenance, adoption des normes de l'espace d'accueil		Groupe 2 : 12%
Intégration au nouveau contexte : reproduction des pratiques	Groupe 1 : 70% Groupe 4 : 10%	1
Déstabilisation		Groupe 3 : 8%

Si ces constats peuvent être corrélés aux quatre groupes tendanciels établis au titre du processus d'intégration-réappropriation développé ci-dessus, page 392 (G1 : reproduction des pratiques, G2 : transgression, G3 : déstabilisation, G4 : non-intégration), ils s'avèrent ne pas recouvrir la typologie établie au titre du rapport à l'espace et des usages du logement (tableau « Profils-types » référant à la pratique du quartier et l'usage du logement, p. 330) le décalage étant imputable à un effet de double appartenance. Il en est ainsi des individus qualifiés d'« ingrats-opportunistes » (15%) qui, se sentant reconnus et valorisés dans leur nouvel environnement, se distribuent entre le groupe qui reproduit les habitudes antérieures (enjeux identitaires faibles) et celui qui adopte les normes de l'espace d'accueil (enjeux identitaires forts) ; inversement ceux qui ont établi une distanciation avec le groupe d'appartenance se distribuent entre le groupe des « entre-deux » et celui des « opportunistes ».

La qualification de la mobilité résidentielle vécue par les populations de notre échantillon au regard du « mieux-vivre », que les politiques publiques (les dispositifs de rénovation urbaine en étant des exemples contemporains) cherchent à installer, et des valeurs participant du lien social, apportera les éléments complémentaires permettant de proposer un croisement argumenté avec les hypothèses émises.

III.3 DIALECTIQUE DE LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE : ENTRE RENÉGOCIATION DES COMPÉTENCES ET IMPLICATION RESPONSABLE

La mobilité résidentielle est placée au confluent des mobilités physique, virtuelle et sociale, en ce sens que, comme nous l'avons décrit, elle fait intervenir les propriétés qui permettent de qualifier la relation de l'habitant à son espace « habité » (inscription dans un espace physique), sa position spatiale subissant la banalisation d'échanges virtuels (réseaux sociaux) sa position sociale (changement de situation sociale) et ses représentations.

Par ailleurs, cette mobilité est portée par le capital spatial, appréhendé comme atout de la mobilité et de l'appropriation, dans lequel interviennent les espaces, les individus et les réseaux mettant en œuvre des dynamiques faisant appel à des compétences (construire ou sélectionner son habitat, habiter, transformer, s'approprier) susceptibles de développer d'autres compétences et de peser sur les comportements[279]. Les compétences intervenant dans la composition du capital spatial intègrent des dimensions physiques et culturelles (géographiques, démographiques, économiques, ainsi que des différences au regard de l'âge, du genre, de la position sociale) et des valeurs sociales appréciées en fonction de paramètres temporels ou spatiaux.

L'analyse de ces deux dimensions, compétences et valeurs, dans leurs effets sur les comportements des populations de l'échantillon, apportera des éléments d'appréciation complémentaires à notre réflexion et permettra de conclure cette étude par la confrontation de l'ensemble des conclusions intermédiaires concourant à caractériser les enjeux identitaires à l'œuvre dans le processus singulier de mobilité résidentielle, aux hypothèses émises.

[279] Image du « mailleur » et du « faiseur » définis par Boltanski, Chiapello E ., *Le nouvel esprit du capitalisme, op. cit.*, 1999, p. 482-483

III.3.1 LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE : UN VECTEUR RESPONSABILISANT ET ÉMANCIPATEUR ?

L'habitat social collectif dans lequel s'inscrit cette recherche représentait, comme nous l'avons souligné, lorsque nous avons considéré l'« habiter » dans sa fonction de marqueur identitaire et de marqueur social, l'accès à la modernité et au progrès social, « une nouvelle manière d'habiter, de s'approprier l'espace ». Une vision dépassée par la conjonction d'évolutions structurelles et environnementales prégnantes, des constructions vieillissantes et mal (ou pas) entretenues n'offrant plus ni confort, ni sécurité, et des conditions sociales (conditions économiques, familiales, ethniques) qui ont profondément changé les modalités d'habiter et de cohabiter. Une vision également déformée par l'emprise des technologies :

« *Le progrès, c'est plus du relationnel que du social, quand on parle d'avancées, de progrès maintenant c'est internet, le portable, la télé, les nouvelles tablettes. La machine à laver c'est de l'acquit on n'en parle plus… »* (Martine, Nemours).

Cette réflexion illustre le chemin parcouru en quelque 50 ans et contraste avec les propos de cet habitant de Melun installé dans le quartier J. Ferry en 1960 : « *...quand quelqu'un achetait une machine, tout le monde venait voir… »* (Alain).

Dans ce contexte redéfini, il convient d'identifier et de qualifier en quoi la mobilité résidentielle subie (voire contrainte pour plus de 80 % de l'échantillon) par les populations du périmètre de l'étude, en ce sens où elle pouvait être facteur d'émancipation et de responsabilisation, s'avère ou non significative de progrès et de relations sociales reconsidérées.

Une attitude distanciée par rapport au progrès et à la modernité

L'habitat collectif social de masse, après avoir été confondu avec confort de vie et progrès social, a certes permis ancrage et tissage de liens d'appartenance à ses occupants, mais le changement de paradigme imprimé par un environnement économique et social en cours de métamorphose tend à éloigner, à présent, l'horizon du progrès.

« Le progrès c'est pas pour nous Madame, le progrès c'est pour l'office des HLM et pour Madame le maire, eux ils voyent le progrès au niveau ressources, moi je l'ai pas vu encore le progrès, j'ai vu que nous on s'enfonce … », Zéna.

Comme nous l'avons montré, cet habitat est porteur de vécus, d'histoires de vie, de souvenirs, « *je suis partie de chez mes parents j'étais enceinte, j'ai eu cet appartement, c'est quand même l'appartement d'émancipation,… vous y grandissez, c'est* votre *vie quoi. Et puis on vous prend, on vous dit, vous allez aller là. Quand on n'est pas préparé… »*, (Lydie, Nemours),

et d'une histoire collective : « *…c'est vrai, les appartements ils étaient pas si bien conçus que ça, mais on en avait fait notre petit nid, notre petit nid douillet, puis même la convivialité, les liens qui s'étaient créés entre les gens..* (Maryse, Melun)*»,*

que les orientations successives des politiques publiques, déclinées au titre du cadrage sociohistorique, n'hésitent pas à mettre à mal sous couvert à la fois de nécessités d'ordre public et d'un mieux-être social.

Le progrès et la modernité qui, dans ce processus sont convoqués, participent d'un arsenal de paramètres qui paraissent à même d'exercer une action tant sur les comportements des habitants que sur leurs attributs identitaires. En abordant cette question dans le cadre des entretiens, il est apparu que les concepts de progrès et de modernité suscitaient des avis prioritairement accrochés au confort, ou embarrassaient, car si ces populations ont effectivement accédé à un certain niveau de confort matériel promu par les politiques publiques, elles entretiennent un sentiment de frustration dans la mesure où leurs conditions sociales ne se sont pas améliorées (voire l'inverse). Par ailleurs, et indépendamment du changement de logement, ces concepts apparaissent comme faisant l'objet d'une certaine méfiance notamment vis-à-vis du progrès social en termes de justice, d'équité et de contribution au lien social.

Dans ce contexte, le confort (en dehors des aménagements fonctionnels ou de pur goût/décoration qui ont été pris en compte au titre de l'appropriation du logement) a été pour une personne sur trois, appréhendé dans ses dimensions matérielles (bruit, propreté), ou technologiques (outils de communication).

La première marque de progrès pour un habitant sur quatre a trait au chauffage *(« le chauffage qui permet de se « sentir comme un coq en pâte »)* [Hoggart , 1970, p.75] , progrès matériel

attesté par la responsable de la pharmacie du Mont Saint Martin laquelle a souligné, avec condescendance, cette amélioration *(« les gens sont mieux, surtout les personnes âgées, ils ont chaud maintenant »* et apprécié par les locataires :

« J'ai pas les rideaux qui volent, j'ai pas d'air froid parce que moi je couchais dans le salon, malgré les volets fermés, j'avais les rideaux qui volaient et ça faisait froid. La cuisine l'hiver c'était pareil on pouvait pas manger dans la cuisine, il faisait trop froid »(Pélagie, Nemours)

« j'ai plus de confort par rapport à d'habitude parce que là-bas l'hiver c'était pas très chaud, on n'avait pas de chauffage parce que le Monsieur du 8e il voulait pas purger ... » (Faty, Melun)

Voire plébiscité (lorsqu'il ne génère pas de soucis financiers)

« *Le chauffage : chaudière individuelle : alors ça c'est bien parce que là-haut qu'est-ce que j'ai eu froid…en général je mets à 20 mais quand il fait froid je mets à 21 … »*(Germaine, retraitée disposant de revenus corrects).

La propreté et le bruit (que nous avons analysés au titre des nuisances) font également partie des paramètres référés au confort, perçus comme un dû et contribuent à valoriser tant l'image de soi pour ces populations habitant dans des logements sociaux du parc HLM, que celle du quartier. Le confort, en offrant à ces ménages des conditions matérielles plus décentes, répond au souhait d'« une habitation confortable (qui réconforte) et un habitat plaisant (qui) représentent des atouts de poids pour « habiter » …c'est-à-dire pour construire sa personnalité, déployer son être dans le monde qui environne et auquel nous apportons notre marque et qui devient « nôtre» [Paquot T., Lussault M., Younès C., 2007, p. 15], et se confond avec un sentiment de progrès vécu comme une marque sensible de l'intérêt qui leur est porté, mais insuffisant pour atténuer ou faire disparaître la stigmatisation ressentie.

Si ce pas en avant, qui n'est pas propre aux habitants des « grands ensembles », n'est que partiellement significatif de progrès social, le progrès technologique qui semble avoir rejoint la machine à laver des années 1960, bien que suspecté de nuire au lien social et de créer des injustices, apparaît comme encore moins contributif (sentiment exprimé par 8 personnes) et complètement désolidarisé de la mobilité résidentielle. Les avis exprimés sont soit tranchés, soit pondérés, soit assortis de réserves car appréhendés comme destructeurs de contacts et de lien social :

« *Est-ce que c'est un plus ? mon avis, ça n'engage que moi, bien sûr que non, c'est même des entraves, quand je regarde tout ce que j'ai autour de moi je me dis que oui effectivement un ordinateur c'est bien, oui un Smartphone c'est bien, oui internet c'est bien. Si demain on me l'enlève ça va me manquer un petit peu, ça va pas m'empêcher de vivre, ça va même déclencher des comportements oubliés. Donc euh je suis catégorique, c'est non, non et triple non. »* (Cédric),

« J'ai peur que ce soit plus un éloignement qu'un rapprochement des gens, enfin je parle d'internet et puis des SMS ça supprime beaucoup de courriers, beaucoup de face à face. Maintenant les jeunes ils se font des fêtes… mais sur l'intergénérationnel j'ai peur que ce soit plus difficile plus tard. On verra … » (Martine),

«*bien sûr s'adapter à son temps, la techno c'est un bien, on en profite quand même, mais il faut savoir utiliser la situation »* (Khelfi)

« La modernité, le progrès technique, j'essaie d'en profiter et d'en faire profiter tout le monde. Mais ça crée plus d'injustices tout en améliorant beaucoup de choses. Les jeunes ne vivent que de ça (technologies et jeux vidéos) d'où un manque de contacts et de sociabilité … » (Manuela),

« *Ah, le progrès parlons-en, je vais vous parler de face book parce que c'est quelque chose qui m'énerve, je trouve que c'est bien le progrès mais il y a des moments où c'est exagéré. Ce truc FB, Twitter ... j'ai l'impression que le contact y en a plus, les gens se réfugient derrière leur ordinateur, derrière leur portable. C'est vrai, on a un ordinateur, mais moi je m'en sers pour faire des recherches … les recettes de cuisine, quand on va partir en vacances ou mon mari qui est très branché jardinage, pêche prend des conseils dessus…on en a besoin quand même du progrès, on peut pas vivre hors du …mais y a des moments c'est trop, voilà* (Rire) » (Maryse).

Ces propos exprimés (beaucoup ne s'étant pas prononcés) par 13% de l'échantillon sont imputables à des personnes de la génération des 50/60 ans (à l'exception de Cédric) et semblent accuser un décalage avec ceux d'individus appartenant à la génération des 30/40 ans, et qui plébiscitent le progrès pour le progrès :

« *Le progrès technologique apporte du confort : moins de fils partout, les panneaux solaires je trouve que c'est une invention géniale, les éoliennes y en aurait partout ça serait fabuleux, les gens y voyent pas comme moi …il faut avancer avec le progrès, j'ai rien contre »* (Sabrina).

Un effet générationnel, qui semble être encore plus patent chez les jeunes et adolescents : *«..., nous on jouait à l'élastique avec les copines après l'école, les mamans discutaient entre elles. Aujourd'hui, les enfants ne sortent plus, sont devenus des « rats de maison », jouent à la Play…* » (Saïda référant à ses fils)

Si mobilité résidentielle et progrès technologique interfèrent peu (ou pas), pour certains individus de l'échantillon en revanche, l'effet d'image induit par le changement d'environnement fait figure de nouveau référentiel d'appropriation de l'espace, sorte de « défi d'une nouvelle manière d'habiter, de s'approprier l'espace » [Tellier, 2007, p.40] contribuant à la valorisation de l'image de soi.

« Nos amis quand ils voient la résidence, ils nous disent vous êtes mieux ici, y a plus de sécurité pour votre fils, comparé à J. Ferry … »(Sabrina)

« ah oui, c'est clair, c'est sûr aussi! Pour nous c'est clair c'est un progrès, offrir l'opposé de ma vie à mes enfants » (Germain)

« Oui, oui c'est un progrès ou moi, je dirais presque c'est plus un progrès pour tous mes amis parce que moi ça me gênait pas trop là-bas, si y avait 2, 3 points qui me gênaient un ptit peu et encore j'avais ma moto là-bas, je pouvais pas m'acheter ma voiture de sport comme je fais maintenant parce que là-bas c'était pas terrible. Mais moi j'avais pas peur, c'était plutôt mes proches, ils sont plus à l'aise de venir me voir ici. Oui il y a eu progrès social »(Roland)

Pour ces deux habitants, représentatifs de ceux qui ont « transgressé » (12% de l'échantillon), le progrès est plus ou moins associé à consommation (ostentatoire parfois (Roland) : *« …je pouvais pas m'acheter ma voiture de sport comme je fais maintenant*) et à la satisfaction de certaines attentes, ainsi qu'à un effet d'image.

Ainsi, il apparaît que seuls les individus qui tirent satisfaction de leur mobilité sont ceux pour lesquels l'effet d'image, image de l'environnement et image de soi, est prégnant, les effets de la mobilité résidentielle ne se confondant pas avec progrès social ou émancipation.

« Venir ici est-ce que ça a représenté un progrès social ? Déjà partir de Melun étant donné que j'étais maman au foyer, j'ai fait un effort pour travailler, j'avais fait déjà un pas et là je suis arrivée, j'ai fait une formation, j'ai cherché un boulot et tout …progrès non…l'émancipation je l'ai connue avant » (Munti).

Un constat qui contraste avec les impressions figurant dans un extrait de récit de vie rédigé en 2010 et parcouru au Centre social J. Ferry à Melun :

« *…nous avons vécu l'entrée dans cet appartement comme une vraie libération. Nous le trouvions superbe, confortable, nous ne demandions rien de mieux…Les gens du quartier sont sympathiques. C'est pas compliqué de vivre ici… »*, Mme A… installée dans le quartier dans les années 1960.

La mobilité résidentielle : un vecteur peu responsabilisant

Cette « libération » rendue possible par l'arrivée dans le quartier était significative d'émancipation. L'émancipation, perçue comme l'affirmation de son existence propre et de son autonomie au sein du groupe, se présente comme une forme de libre arbitre et une liberté d'action associées à la capacité de jouir de ses droits[280], et se conjugue à toute opportunité de transformation des conditions de vie sociale. Si la mobilité résidentielle que nous analysons se présente comme une opportunité de changement, nous avons observé au cours de cette analyse qu'elle s'avère peu porteuse, ni de dynamique émancipatrice, ni d'effets responsabilisants, à l'exception des ménages dont le relogement s'est fait vers un pavillon isolé (les accédants et partiellement Yasid). Ce constat acte en quelque sorte le fait que l'habiter se présente comme une fonction porteuse de responsabilités lorsqu'il est assorti d'un engagement, sorte d'engagement contractuel, entre les individus et leur environnement spatial et social, par contraste avec le schéma habituel de la situation banalisée et récurrente rencontrée dans l'habitat collectif où chacun se repose soit sur le collectif des habitants, soit sur le bailleur ou la collectivité.

« *si on veut que ça reste propre c'est à nous de nous en occuper, on sait ce qu'on a à faire, on compte pas ou sur le gardien d'immeuble ou sur les HLM pour appeler un tel ou un tel, c'est à nous de nous en occuper directement* » (Véra),

« *là je suis responsable tout seul de ma situation, si ça va pas, je pourrai pas dire oui c'est le voisin. Devant chez moi, même sur le trottoir, c'est ma responsabilité même si ça incombe à la mairie, si je peux pas faire je dois prévenir la mairie mais là je suis seul responsable. A l'intérieur c'est Madame, à l'extérieur c'est moi, donc on essaie d'être corrects* » (Khelfi),

« *Après c'est le tri sélectif c'est nous qui faisons le tri, ça responsabilise et les enfants aussi* » (Yasid).

La responsabilisation des enfants et des jeunes semble être un maillon manquant qui indispose les personnes qui ont été relogées dans le quartier d'origine, ou un quartier similaire, et qui

[280] Séminaire CPN du : « L'émancipation s'exerce au sein d'un réseau de dépendances et de contraintes, doit être pensée au sein de la diversité des rapports sociaux. Elle implique : des ruptures avec l'ordre social : l'habitus, la prise de position dans les conflits, un processus de subjectivation c'est-à- dire penser par soi-même, acquérir une rationalité par soi-même, au plan politique, ne pas être dépossédé du pouvoir de décision,- et de disposer d'une liberté effective sur le plan social et d'une indépendance économique.et matérielle

déplorent des attitudes irrespectueuses ou délinquantes et plus particulièrement celles qui incombent à certains trafics.

« je parle beaucoup aux jeunes, je conseille beaucoup les jeunes de 22 même de 30ans. Souvent je pose la question aux jeunes « mais qu'est-ce que vous faites comme ça devant le café ?. Ben on revend …vous vous rendez compte, c'est pas bien ce que vous faites, mais ils n'ont pas le choix. Pourquoi le délinquant devient délinquant, pourquoi il vend sa poudre … » (Zéna)

Cependant, en dépit des désagréments causés par les agissements de ces jeunes, plusieurs témoignages laissent percer (comme nous l'avons observé au titre des carences présentées par les modes de régulation au sein du quartier), plutôt qu'une prise en main « responsable », une forme d'indulgence, de complicité protectrice, comme si reconnaître ou dénoncer la situation, c'était contribuer au renforcement de la stigmatisation du quartier et du groupe. Les agissements « déplacés » des jeunes (auxquels viendra se joindre une déscolarisation précoce), conjugués à l'indulgence des adultes, sont les attributs considérés comme caractéristiques de ces quartiers…parfois perçus comme des zones de « non-droit ». Ainsi que nous l'avons souligné au titre des politiques de mixité sociale, ces agissements, souvent corrélés à la constitution de bandes structurées (les jeunes représentant plus de 25% de la population dans les « quartiers), s'expriment par des violences verbales et le marquage du territoire, comme semblent le confirmer les propos de cette habitante de Nemours :

« *c'est vrai qu'il y avait des jeunes qui faisaient tout et un peu n'importe quoi mais enfin ils sont jeunes, il y a eu une période qui a été chaude, très, très chaude, 90 jusqu'en 2000, pendant 10 ans c'est vrai que le Mont Saint Martin il y avait des violences, des ...je dirais pas que c'était Chicago mais …Surville* (un quartier « chaud » de Montereau, bourg situé à 20 km) *venait à Nemours, il y avait une rivalité, c'est vrai que nous on subissait ça, mais c'est des jeunes… »* (Lydie).

La décohabitation hors du domicile familial, parfois rendue nécessaire et imposée, parfois choisie, n'est pas apparue, en dépit de difficultés socio-économiques réelles au sein de notre terrain d'étude, comme processus participant d'un comportement déviant ou délinquant des jeunes. Cette situation, bien que rencontrée très marginalement, pouvant signifier une certaine responsabilisation des parents :

« il y a de grandes familles, de vieilles familles surtout, les enfants ils ont grandi là, ils ont du mal à décoller du foyer familial. Ils y restent. Tout ça c'est dû à quoi, à la conjoncture

économique pour ne pas dire au chômage. Ils ont fait des études, des études universitaires même (sa fille qu'il n'a pas citée est dans ce cas)*, J'ai vu grandir …ils sont diplômés ou alors ils font des petits boulots mais ils peuvent pas décoller, même se marier, non pas possible. Et pourtant les parents disaient tout le temps « faites des études, faites des études pour vous tailler une place au soleil mais c'est plus le cas »* (Bruno)

Ces témoignages attestent de la difficulté d'associer à la mobilité résidentielle, une fonction responsabilisante, tant en termes de rapport à l'espace qu'à une prise de rôle en matière éducative ou d'encadrement en direction des jeunes.

En synthèse, il apparaît que la mobilité résidentielle vécue par les populations de notre échantillon, y compris pour Munti, profil atypique, qui avait enclenché une dynamique émancipatrice antérieurement à son déménagement (en prouvant son existence sociale par le travail et non plus seulement en *« poussant la poussette »)*, n'est pas significative, pour une majorité des habitants déplacés, d'évolutions ou de transformations identitaires caractérisées. En ce sens, la fonction de facteur de changement d'un déménagement porteur d'enjeux identitaires s'exprimerait plus comme participant d'une évolution culturelle dans le temps que d'une logique d'acculturation dans l'espace, vérifiant par là la loi, dégagée par R. Hoggart qui « subordonne l'efficacité des facteurs de changement à leur pertinence par rapport à la structure préexistante : la logique de l'acculturation se trouve transposée de l'analyse de la diffusion culturelle à travers l'espace, à l'analyse de la transformation culturelle à travers le temps » [Hoggart, 1970, préface de Passeron]. Dans ces conditions, la dimension temporelle s'avère devenir un élément pivot des évolutions liées à cette mobilité singulière, tout comme les changements promus par le progrès social car la notion de temps, telle que proposée par S.Tabonni, apparaît comme une des façons dont les individus qui forment une société s'expriment sur le sens de la vie, répondent aux besoins d'organisation *(quand travaille-t-on, quand s'amuse-t-on, quand prie-t-on ?)* et aux finalités morales et collectives (*quelle est la chose la plus importante à faire* ?)[281].

À partir de ces appréciations, la mobilité résidentielle dans le cadre de l'étude, avec ses propriétés spécifiques, apparaît plus comme une opportunité pour la catégorie d'individus qui s'en saisissent (essentiellement ceux qui « transgressent » leur appartenance au groupe), qu'un réel vecteur de progrès social et de transformation des rapports à l'espace pour les

[281] Tabonni S., *Les temps sociaux,* Paris, A. Colin, 2006

populations du périmètre de l'étude. De plus une distinction semble devoir être faite entre les habitants qui ont connu une mobilité dans des immeubles similaires aux précédents dans le périmètre de leur ancien quartier ou à proximité, et ceux qui ont intégré soit un immeuble de capacité et de densité moindres, soit un pavillon, qu'il soit groupé ou isolé. Cette distinction sera analysée et argumentée dans la troisième partie de ce chapitre.

Par ailleurs, il apparaît que cette mobilité n'a pas été, dans un premier temps tout au moins (les relogements consécutifs aux opérations de rénovation urbaine ne sont globalement opérants que depuis trois années seulement alors que les dynamiques d'intégration s'observent sur des critères temporels longs), significative de logiques d'acculturation affirmées ni dans l'espace, ni dans le temps. L'« alchimie productrice de sociabilité et de lien social », significative d'intégration au nouvel environnement, va de pair avec de nouveaux comportements et des formes identitaires remodelées (attribuant une fonction de rouleau compresseur au pouvoir du changement). Cette alchimie qui n'aurait pas, ou pas encore, fonctionné, donnerait une certaine crédibilité, avec des graduations, à l'hypothèse 3, définissant les « individus … qui sont peu engagés dans la vie locale et maintiennent des distances avec l'environnement et le voisinage ».

Afin de disposer d'éléments permettant d'apprécier les interactions individus-espace social, il est apparu opportun d'observer comment cette population mobilise les valeurs de citoyenneté, de solidarité, significatives d'intégration et de promotion du lien social et d'harmonie dans la cité, fer de lance de la politique de la ville définie et encadrée par le Programme de Rénovation Urbaine.

III.3.2 DES VALEURS PORTEUSES D'ATTRIBUTS IDENTITAIRES : CITOYENNETÉ, SOUCI DE L'AUTRE, SOLIDARITÉ

Contribuer à la transformation des rapports sociaux et recréer et/ou enrichir le lien social garant de la cohésion sociale, constituent, comme nous l'avons souligné précédemment, l'objectif clé des dispositifs déployés au titre de la rénovation urbaine. Cet objectif reposant sur l'amélioration des conditions matérielles de logement et la pérennisation de mesures

d'accompagnement social (organisées dans le cadre des programmes CUCS, volet social des opérations de rénovation urbaine) tend à établir davantage d'équité et de justice, mais apparaît soigner ni le sentiment de stigmatisation ressenti par les populations de l'échantillon pour lesquelles les mesures d'accompagnement sont assimilées à une forme d'assistance, ni, s'agissant de populations non «visibles » dans la sphère publique, celui d'abandon voire de privation d'exercice de leurs droits « citoyens ». Une situation qui n'est pas sans compromettre les dispositifs d'intégration et de résorption de la fracture sociale opérante dans les deux quartiers de l'étude et tendant à cantonner l'identité habitante des populations de l'échantillon au croisement de deux statuts, celui d'individu précarisé, pauvre, et celui de citoyen exerçant ses droits a minima.

La citoyenneté, concept né dans la cité antique, en Grèce *(politeia)* comme à Rome (*civitas*) est une qualité qui confère le droit de participer à la gestion des affaires de la cité. En étant pleinement intégrés à la communauté des citoyens, fondée sur le principe fondamental d'égalité, tous les citoyens disposent d'un pouvoir légal d'intervention dans les décisions collectives. La citoyenneté témoigne de l'appartenance à une communauté politique et recouvre la capacité de concourir à l'expression de la volonté générale. Considérée comme un idéal à atteindre [Jovelin, 202], la citoyenneté abstraite qui renvoie à l'exercice de la souveraineté nationale et au droit de vote (engagement dans la vie de la cité), se distingue de la citoyenneté pratique qui consiste à « prendre pied dans la société en faisant corps avec ses semblables pour défendre sa propre vie, assurer sa survie biologique, manifester son indépendance et tirer personnellement profit de son adhésion à l'ensemble social » [Ellefsen et Hamel, 2000 cités par Jovelin, p. 11]. Dans cette citoyenneté pratique, le travail, dans la mesure où il constitue l'un des cadres sociaux intégrateurs permettant de participer à la vie collective, apparaît central et interroge : « comment faire vivre la citoyenneté dans les contextes sociaux où une bonne partie des individus n'arrive pas à vivre dignement de son travail ? » [Merklen, 2009, p.258].

La mobilité résidentielle, qui participe des dispositifs de remédiation à la fracture sociale, peut-elle avoir, dans ce contexte, une fonction de levier ou d'aiguillon pour impulser à la fois

un effet d'engagement citoyen[282], réveiller le souci des autres, activer la solidarité, promouvoir le respect du « bien commun » permettant d'atténuer ce sentiment ? Encore que, comme nous l'avons mentionné au titre du processus de participation, « les habitants sont placés dans une double contrainte : il leur est demandé de s'exprimer mais, dès lors qu'ils le font, il leur est opposé qu'ils ne le font pas de façon opportune ou dans l'intérêt collectif (dont les paramètres leur échappent le plus souvent) ».

À cet effet, nous proposons de questionner, au regard de nos constats de terrain, comment la mise en mouvement de ces valeurs constitutives de l'identité personnelle et sociale des individus se manifeste dans le nouvel habitat et avec quels effets sur le rapport à l'espace (re)construit par ces populations ?

- *L'engagement citoyen et associatif comme élément de valorisation sociale*

L'éloignement de la vie publique et l'absence de toute implication dans la sphère sociale, attitudes fréquentes et installées de façon pérenne dans les quartiers d'habitat social, traduisent, par des effets gradués (allant du silence aux actes de vandalisme) l'expression soit d'un désintérêt, soit d'un rejet des institutions et en tout état de cause, signent un grave déficit de citoyenneté. Un sentiment ambivalent de mépris, de provocation et d'abandon généralisé porte les habitants de ces quartiers à penser qu'ils ne sont pas traités comme des citoyens, qu'ils sont tenus éloignés de certains standards qui défissent la normalité, l'appartenance à la cité. « Désenchantement démocratique » qui, tout en n'étant pas propre aux quartiers, est présenté par les chercheurs comme trouvant sa traduction dans le faible taux de participation aux scrutins électoraux[283], ou effet de l'état d'anomie et de solitude qui sévit au sein de ces populations, caractéristique des « grands ensembles » et significatif de « la nostalgie d'une communauté populaire intégrée » [Dubet, 1995, p.129]. Le taux de participation aux scrutins électoraux s'avère ne pas être un indicateur pertinent pour les populations de notre terrain, car

[282] L'engagement défini comme « toute forme de participation durable à une action collective visant la défense ou la promotion d'une cause », Sawicki F., Simean J., « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant », *Sociologie du Travail*, Paris, Vol. 51 N°1 Janv.-Mars 2009

[283] Kokoreff M., Lapeyronnie D., op.cit., 2013, p. 78, « Si, de manière générale, la participation politique est corrélée au niveau de vie, l'effet de « quartier » et la « ghettoïsation amplifient le phénomène » ainsi que réf. Villechaise A., *Amères banlieues, les gens des grands ensembles*, Paris, Grasset, 2000

un tiers environ ne dispose pas du droit de vote, et pour certains, le vote n'est pas suffisant pour être un « bon citoyen » :

« *je ne suis pas un bon citoyen, je vote c'est tout…m'impliquer dans une association quelle qu'elle soit, si c'est juste pour aller dans une réunion de temps en temps ça durerait pas …j'ai compris soit je sais que je vais m'impliquer à fond soit je fais pas … »* (Roland).

Mais si le droit de vote, pierre angulaire de la citoyenneté « abstraite », octroyé avant d'être exercé, porte en lui la volonté de participer à l'organisation de la cité, il ne demande pas un investissement particulier, contrairement à l'implication dans la vie associative qui repose sur le volontariat et représente un engagement citoyen exigeant. L'engagement associatif qui, par ailleurs, offre la possibilité d'être connu et reconnu, et n'est pas dénié de tout effet de valorisation sociale permettant de contourner certains stigmates et d'apporter diversité et énergie dans le climat d'anomie (plus que d'injustice) ressenti par certains des habitants de l'échantillon.

Ainsi, l'exemple qui nous a été cité à Melun où la mobilité imposée par la rénovation urbaine a permis à un habitant de s'investir au sein des jardins familiaux pour une cause collective (le compostage des déchets végétaux) qui lui apporte reconnaissance au niveau des élus municipaux, notoriété auprès des autres jardiniers, et valorisation auprès de son entourage et de sa famille :

« mon mari a été désigné, depuis un an, référent du compostage aux jardins familiaux des Carmes. L'objectif, c'est d'économiser 80% des déchets … » (Hayatte) .

Dans le même univers, à Nemours, cette habitante a pris la responsabilité du secrétariat de l'association gestionnaire des jardins familiaux :

« Je suis secrétaire aux jardins familiaux, Je trouvais dommage que les gens ne communiquent pas plus, c'est pour ça que je fais partie du bureau, je me disais que ça devait être possible de faire des fêtes, de partager des graines … on voyait qu'il y en avait certains qui étaient là depuis la création des jardins et qui se fréquentaient pas, mais moi quand je suis arrivée on n'a pas essayé ni de m'intégrer, ni …maintenant avec Mr P. (Président), on a envie qu'il se passe quelque chose, on a envie de faire des fêtes, voilà, c'est pour ça que je suis au bureau. C'est dommage qu'il y ait 64 jardins et que ces 64 jardiniers puissent pas…se parler, échanger des choses. La majorité sont du Mont Saint Martin, d'autres sont en pavillon, d'autres du Centre-ville, voire d'autres communes. » (Martine)

La mobilité résidentielle apparaît au travers de ces deux témoignages comme révélatrice (plus pour le mari d'Hayatte que pour Martine qui, par ailleurs, fait partie d'un SEL[284] depuis plusieurs années) d'un investissement dans la vie associative, laquelle devient un marqueur signifiant de l'appartenance locale, ainsi qu'un vecteur d'échange, de partage, de participation à la société civile et d'enrichissement du tissu social :

« on échange, on partage des plantes aromatiques par exemple, avec ma voisine oui, pas avec toutes mais avec ma voisine en face et celle d'en dessous oui, des légumes du jardin quand j'en ai trop, des fleurs oui » (Martine).

Cependant, bien que ces « exemples » fassent figure d'exceptions au sein des populations rencontrées, un peu plus de 8% des habitants de l'échantillon réalise (sans lien avec la mobilité résidentielle) une présence active dans des structures associatives locales témoignant davantage de caractéristiques identitaires personnelles que d'une inscription spatiale et d'une appartenance au quartier. Les responsabilités assumées à ce titre, leur permettent d'entretenir des relations sociales singulières et de nouer des liens plus ou moins denses les investissant d'un certain pouvoir et de notoriété (groupe minoritaire au sein de notre échantillon : 5 personnes).

« je fais partie d'une association sportive, la SECM, ma fille fait du curling bâton, elle a démarré elle avait 5 ans (2002) et donc je m'investis à fond dans cette association,, je suis en même temps la trésorière et je suis juge quand il y a des compétitions . La voisine du dessus fait partie de la même association, elle a son petit garçon qui en fait, voilà… » (Maryse investie depuis 12 ans).

Quatre autres figures d'engagement, avec des effets similaires, dans le domaine sportif ont été recensées :

« Je suis prof de GRS et le week-end, quand je suis pas en compétition je fais de la pétanque … au club de pétanque de Melun… » (Sabrina),

« *…mon mari a été juge d'athlé, on a été beaucoup sur les stades, … »* (Claude)

[284] « SEL », réseau d'échange de savoirs, de savoirs et de faire, et d' être. Le SEL c'est particulier, *l'échange*, le partage c'est pas rien, c'est pas aussi évident que ça, on s'aperçoit que c'est pas aussi évident tiens t'as une courgette et à la place je t'aide pour ta peinture, c'est pas aussi évident que ça… », Martine.

« …je suis arbitre officiel de foot, je m'occupe des jeunes le samedi (15/13ans) et le dimanche j'arbitre » (Choukri),

« *…j'adhère à l'association sportive de foot Bagneaux-Nemours-ST Pierre, ça permet de sortir du quotidien et d'encadrer les jeunes »* (Ali)

Du fait de la morphologie de la population, les associations de type communautaire sont également investies, plus à Nemours (nous en avons recensé six) qu'à Melun (aucune personne interrogée ne s'est déclarée adhérente à une structure associative), et reconnues comme créatrices de lien, mais essentiellement intra-communautaires contribuant au renforcement des normes du groupe d'appartenance et à la préservation d'une identité culturelle et ethnique (privatisée de ce fait). Cependant, la fonction de groupe de pression n'est pas apparue, a priori, être l'objectif premier de ces structures : deux associations franco-portugaises « concurrentes » cantonnées dans une fonction d'animation de la communauté (organisent régulièrement des repas et des fêtes), une association turque, une association antillaise, une association franco-tunisienne,

« *J'ai créé mon association en 1996, c'est une assos franco-tunisienne dont le but c'est de favoriser les échanges culturels et interculturels et faire connaître la culture tunisienne »* (Chadia)

Et une marocaine (les immigrés ont la possibilité de fonder des associations sans *autorisation* particulière depuis 1981) :

« j'ai été responsable associatif, mais arrivé à un certain moment, il faut laisser la place.2000 à 2004/2005, président des marocains, elle existe toujours mais bon tout le monde s'est désintéressé… on participait, on faisait des manifs avec la ville, on faisait des soirées. On avait des liens avec la LDH. Ils avaient inventé un truc, une fois par an, c'était très bien d'ailleurs, c'est là où je me suis fait connaître avec mon assos. On était très actifs » (Khelfi).

Parallèlement à cette vie associative hétérogène et éclectique, et cependant créatrice de lien social témoignant plus d'un attachement à des valeurs (échange, partage) qu'à un environnement et, pour laquelle la mobilité a été quasiment transparente (déménagements à proximité de l'ancien domicile), la passivité, le désintérêt ou la méconnaissance caractérisent, à plus de 80%, les populations de l'échantillon :

« Non, non, j'ai jamais pensé à ça. Peut-être qu'à la retraite, pour ne pas être déclassé socialement, pourquoi pas» (Bruno),

«… je suis pas du genre à aller dans les associations ou alors il faut me traîner, et une fois qu'on m'a traînée, il faut que j'apprenne à connaître les gens, voir avec qui je pourrais m'entendre et après nouer des amitiés, des liens… » (Nora).

Ce constat témoignant d'un engagement associatif peu probant et peu militant est révélateur d'un sentiment modulé d'appartenance à l'espace de vie et à l'environnement, tout comme l'engagement citoyen aux fonctions électives, marqueur puissant du rapport à l'espace et aux autres. L'un comme l'autre apparaissent peu mobilisés par les populations. Un seul individu de l'échantillon, d'ailleurs appréhendé comme « transgresseur », élu au Conseil municipal de Nemours, est investi dans la vie politique locale et un autre (non élu) figurait sur une liste de candidats aux élections municipales de mars 2014. Au-delà du « désenchantement démocratique » voire politique, cet éloignement de la vie publique et ce désintérêt manifesté par les populations du périmètre, à la fois de la citoyenneté, de l'engagement associatif et de la participation (comme nous l'avons développé précédemment), renforcent le vide social apparu dans les quartiers et n'est pas sans lien avec certaines incivilités déjà soulignées, l'absence de souci des autres et une solidarité pas toujours (ou plus) très tonique [Donzelot, 2003, p.340]. Il apparaît, néanmoins, en dépit de la tendance à l'individualisme qui se dessine, qu'une certaine conscience des valeurs citoyennes sur lesquelles reposent les règles de la cohésion sociale et plus particulièrement le respect du bien commun et la solidarité, soit présente.

« la citoyenneté, oui ça concerne tout le monde, si les adultes démissionnent de leur mission c'est ce qu'on appelle la démission, si je ferme les yeux, je continue mon chemin, vous vous faites pareil, mais où est la citoyenneté là-dedans ?il faut qu'on se donne la main pour créer une société autre que la jungle. On a un lotissement où on devrait tous coopérer si je peux pas le faire moi, il faut transmettre, il y a l'administration, la loi, il faut, c'est à la portée de tout le monde on veut pas refaire le monde » (Khelfi, figure atypique de la population du Mont Saint Martin à Nemours),

« *tout le monde est responsable de son cadre… »* (Volcan).

Cependant la double nature politique et sociale de la citoyenneté, érigée en principe responsabilisant, semble ne pas faire partie du référentiel d'une majorité des populations du périmètre, la plupart des appréciations ayant été référées à des exemples de la vie au quotidien

(papiers sur la chaussée ou dans les escaliers (cités 12 fois), déjections de chiens, participation à des campagnes ponctuelles de solidarité) *:*

« Eliot, je lui dis tu es un des plus grands, tu devrais dire à tes copains de pas jeter les papiers, de pas faire ci, de pas faire ça » (Alain),

« *des papiers qui traînent partout, ... »* (Faty),

« …un jour, j'ai trouvé en bas vers les boîtes à lettres une m…. d'un gros chien qui appartient à un jeune couple de gens très bien par ailleurs. J'ai pris un sopalin, j'ai tout enlevé et quand j'ai eu l'occasion de rencontrer les propriétaires, je leur ai dit gentiment que j'avais nettoyé ce que leur chien avait laissé…depuis plus aucune saleté ni souillure » (Claude),

« *j'ai participé à la chaîne humanitaire organisée pour Hawaï, je donne des vêtements aux restos du cœur, à l'école maternelle pour changer les petits quand il y a des « accidents »* (Yolande).

Ces propos « militants » ont trouvé écho lors de plusieurs présentations de sensibilisation proposées par « Le Cabaret pour s'entendre » (évoqué en lien avec l'« éthos de l'habiter »). Comme nous l'avons défini, ce spectacle proposait sous une forme ludique, conviviale et dans un vocabulaire adapté, des scènes de la vie courante présentant dérangements et désagréments pour le voisinage (bruit, odeurs, animaux, bricolage dans les locaux communs ou l'espace public de proximité, intrusion, circulation/sécurité …). La représentation référée à la restauration du lien social et à la lutte contre le sentiment d'isolement, la communication entre habitants et le respect mutuel étant présentés comme deux préalables à la gestion des conflits dans lesquels l'« autre » n'existe plus, avait pour but premier de sensibiliser à « la rencontre » et à l'existence de l'« autre ».

- *Souci des autres et respect du bien commun*

Cette opération de sensibilisation (actions conduites à Melun et à Nemours par les mêmes comédiens) se présentait comme un complément aux outils mis en place dans le cadre de la Gestion urbaine de Proximité appréhendée, ainsi que nous l'avons présenté ci-dessus, comme nouveau concept de développement de la citoyenneté et dispositif contributif à la responsabilisation, au service d'une politique du lien social. En fait cette démarche, qui se définit comme « l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et

à une amélioration permanente des services rendus aux habitants », comporte un volet social (gestion urbaine et sociale de proximité) sur la base duquel chaque institution engagée (collectivité support, bailleur en particulier) adopte une gestion territorialisée en adéquation avec les propriétés du terrain et les besoins des habitants.

Ces représentations par la prise en compte sur un mode « neutre » des différents aspects qui président à la vie relationnelle et au voisinage (mais qui se confondent dans la pratique avec les attitudes des populations présentes habitant le quartier), et bien que n'ayant pas soulevé l'enthousiasme ni attiré un public nombreux, ont permis aux habitants présents de s'exprimer avec leur vocabulaire : poubelles, respect des espaces communs, civilités, propreté, …

« le spectacle du 12 novembre, c'était très bien par rapport aux poubelles, il faut respecter les consignes, parce que les papiers par terre, les crottes de chien, j'étais contente… » (Maximina)

Dans la mesure où ces populations ne sont ni en capacité d'exclure ceux dont elles ne veulent pas, ni vraiment en recherche d'un voisinage avec lequel elles partageraient (capacités activées dans certaines stratégies de choix du logement) certaines affinités, elles sont contraintes d'observer une discipline et des usages collectifs, parfois porteurs de désagréments voire de relations dégradées.

Dans ce registre, le chapitre des ordures ménagères est une des conditions sensibles de cohésion sociale, qu'il soit apprécié comme une question de respect de l'environnement *:*

« *C'est dur quand vous mettez les poubelles (conteneurs) avec des jours d'enlèvement, ils descendent leur poubelle mais ils ont même pas le courage de lever la trappe et de jeter dedans, non ils laissent ça comme ça. Qu'est ce qui se passe : la bande des chats qui vient se servir … et un petit coup de vent et ça part partout… »* (Volcan),

« c'est vrai que nous où on était c'était propre, mais peut-être aussi parce que on se connaissait tous sans se fréquenter et on respectait notre endroit, si les gens ne mettaient pas forcément leurs ordures quand on passait à côté on prenait et on jetait pour qu'on n'ait pas ça sous les yeux. Ici (nouvelle adresse) *tout est là sur le parking, alors qu'on a des poubelles enterrées… »* (Thérèse, Melun),

ou comme une façon de marquer son territoire *:*

« oui c'est elle (une habitante du petit lotissement) *qui fout son bordel là, elle met tous ses cartons, des pommes de terre pourries. Normalement ces poubelles-là, c'est pour nous handicapés, les quatre premiers* (pavillons)*, ..., les gens ils font exprès de mettre les poubelles comme ça… »* (Françoise, considérant qu'elle dispose d'un droit exclusif d'usage des poubelles réservées aux handicapés, tient des propos incompatibles avec la restauration d'un quelconque lien social)

ou comme une question d'éducation :

« *Ici pas de dégradations, les poubelles sont à l'extérieur les gens jettent dans les poubelles … les gens sont plus élevés ici que là-bas … ça dépend comment ils sont élevés. Il y a des quartiers où ils en ont rien à foutre »* (Pascal, relogé dans un petit collectif proche du Centre-ville de Melun).

Pour d'autres, les entraves au lien social, au-delà des poubelles et du respect de l'environnement, atteignent les personnes et leur intégrité :

« la voisine met des « choses » devant ma porte (poubelles, détritus, …), les chaussures sur le pallier ; le gardien du 10 « fume » devant tout le monde ; à 3, 4 heures du matin, les enfants parlent, chantent, crient et le père dans les toilettes hurle « ta g….. », des papiers qui traînent partout, ... » (Faty relogée dans le périmètre de son ancien quartier),

« L'ascenseur, oh là c'est le bordel surtout les moments de vacances, ça crie, ça court et ça cogne. Là il y a pas longtemps près de ma porte il y avait de la m...dessus, moi j'ai pris la brosse …et l'autre qui vidait ses sacs poubelles par la fenêtre » (Zéna)

« mon voisin là crache par-dessus son balcon, se croit tout permis, le bâtiment c'est à lui …le pire, c'est mon voisin portugais : j'arrive, il me regarde et il me ferme la porte au nez, ou alors il est dans les escaliers et il vous regarde et n'ouvre pas la porte… » (Sophie),

« celui qui est en face ne me dit jamais bonjour, y a un autre, toutes les boîtes aux lettres sont là, il vient, pas de bonjour, oh, c'est lourd au bout de 2 ans. On dit pas bonjour à un intrus, une brebis galeuse moi ! pourtant j'essaie de dire bonjour à tout le monde » (Renima)

Manque de considération, irrespect de l'environnement, sans gêne, nuisances de tous ordres présentés par les habitants « incivils », reflètent au-delà d'une absence d'éducation, une forme de non-intégration, une absence de sens des réalités, d'ignorance de l'« autre » et contribuent à entretenir une situation éloignée des conditions de restauration du lien social. Ces incivilités (gardien qui « fume » en public) pouvant signifier la manifestation du sentiment d'abandon,

d'oubli ressenti par ces populations (« *on se sentait abandonnés, on avait l'impression d'être comme des rebus* », Maryse). Ainsi, permettre aux habitants de devenir des acteurs, d'être reconnus comme citoyens actifs (« *ça fait mal, on nous prend vraiment pour des pions* », Micheline), leur manifester considération seraient des signaux forts à même de contribuer à lutter contre le sentiment d'abandon et d'injustice (*« on se sentait oubliés, surtout pour les enfants, il y avait rien, deux petites balançoires… »*, Élisa) et à ouvrir des perspectives individuelles et collectives (« remettre les gens en mouvement ») [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p.91]. Il semble que, sur ce terrain, redonner sens à la situation vécue soit une priorité, la mobilité résidentielle, quels que soient le profil des individus et la nature du relogement, ne s'avérant pas suffisante pour incliner les dispositions identitaires des populations. D'autant que certains discours entendus, tout en invoquant le respect des autres, ne semblent pas correspondre aux ambitions de la rénovation urbaine prônant la pratique d'une politique de restauration du lien social par une politique de mixité:

« *Tout commence par le respect, tout passe par le respect ; c'est très dur d'obtenir ça. Le dimanche, la musique à fond sans se soucier de son prochain …c'est dur, vous pouvez pas vous poser tranquillement sur votre balcon pour boire un café parce qu'il y a un parent qui gueule sur son gamin … c'est dur. Après quelle est la solution… ? Prendre tous ces gens-là et les mettre dans le même bâtiment ! (*Relance : ça s'appelle faire de la ségrégation, un ghetto ?) *voilà, c'est ce qu'il y a aujourd'hui de toutes façons »*, (Volcan, élu municipal).

Cet aveu semble être en phase avec la stratégie pratiquée au niveau des relogements qui, bien que n'ayant pas pu être rapprochée des politiques de peuplement observées par le bailleur, confirme l'homogénéisation des populations des quartiers enquêtés, et, par ailleurs, contribue à accentuer le phénomène de stigmatisation qui caractérise une fraction de la population relogée. Par cet effet contraire aux objectifs des opérations de rénovation urbaine, les habitants concernés, rendus de fait plus visibles, peuvent ne pas être tentés d'adhérer aux valeurs citoyennes, ni par considération de soi[285], ni par respect pour le voisinage, et maintenir une certaine distance avec les normes sociales. La mobilité résidentielle serait dans cette démarche porteuse d'enjeux sociaux tant au niveau individuel qu'au niveau collectif, ce dernier faisant appel à la solidarité. Mais de quelle solidarité, référée à l'analyse

[285] La double règle de la considération : manifester sa considération est un moyen sûr pour préserver son amour propre, (ce qui) implique la bonne tenue, meilleure façon de ne pas faire injure à autrui », Nizet J., Rigaux N., *La sociologie de Erwin Goffman*, Paris, Ed. La Découverte, 2005, p.100 p. 24

durkhémienne appréhendée comme élément conceptuel de cette étude, s'agit-il : solidarité mécanique, solidarité organique, solidarité nationale ? La notion de solidarité qui traverse de nombreux thèmes abordés dans le cadre de cette étude, a été mobilisée à différents niveaux : solidarité de quartier (grande famille), de voisinage, de classe, intergénérationnelle. Cependant la tendance au repli sur soi et à l'individualisme, évoquée précédemment, n'est pas sans affecter les pratiques et les représentations sur cette thématique.

La solidarité, une notion polymorphe

« Si on veut faire une société pour tous il faut qu'on s'impose comme devoir - c'est un gros mot - car tout le monde ne pense pas pareil, ne réfléchit pas pareil, n'a pas le même point de vue, mais entre gens de bonne volonté, on mettrait comme devoir envers moi, moi envers vous, la solidarité se crée comme ça dans notre cité, dans notre vie en général. Devoir d'aide, d'assistance, le respect de la vie, respect de soi-même, de la liberté des autres, notre environnement et notre relation d'humain à humain, être solidaire. » (Khelfi)

En assimilant la solidarité à un devoir d'aide et d'assistance et en en faisant un principe interactif, cet habitant de Nemours, prend appui sur sa culture maghrébine pour définir la solidarité qui correspond à la solidarité mécanique des sociétés rurales, comme si l'urbanisation, dans laquelle il a passé sa vie, n'avait pas vraiment eu d'effet sur les solidarités naturelles. Cette solidarité qui se confond avec « une confiance dans les autres qui alimente la confiance en « soi », tend à établir une confiance entre les individus appelés à se fier les uns aux autres [Donzelot, 2003, p. 340].

Cette forme de solidarité entre individus est apparue teintée de solidarité institutionnelle :

« *Quand on peut aider, il faut aider, en France ici … c'est quand même honteux qu'il y ait des gens qui vivent dehors, …on est quand même un pays développé ça ne devrait pas exister de voir des familles entières dans la rue …quand vous vous promenez que vous voyez des maisons pourrir …pourquoi la mairie laisse pourrir de bâtisses, … »* (Yolande)

Cette référence renvoie, au-delà des problèmes d'habitat, à la solidarité nationale évoquée par E. Durkheim comme moyen de lutte contre «les symptômes créés par l'urbanisation et la destruction progressive des liens de solidarité naturelle». Le changement de paradigme, induit par la situation socio-économique, a donné à cette fonction régulatrice des institutions, largement opérante sur le territoire national via les politiques publiques dont les quartiers

soumis à rénovation sont bénéficiaires (à un point tel que les bénéficiaires d'aides et de services sont parfois accusés, comme nous l'avons rencontré, de se comporter en « consommateurs » et non en acteurs), une orientation plus axée sur les préoccupations de justice sociale et de solidarité. S'agissant d'une fonction sur laquelle les habitants ne se sont pas prononcés, et peu impactée par la mobilité résidentielle, nous ne détaillerons pas les axes de ces politiques d'accompagnement figurant au cahier des charges des opérations de rénovation urbaine (programmes CUCS).

Une approche différente, se référant à une solidarité de classe apparentée à une solidarité organique caractéristique des sociétés développées et urbanisées, a été évoquée :

« *on est solidaire entre gens de chaque classe, de la même classe, on est solidaire entre nous, on est entre nous, mais quand on est confronté à l'autorité vous avez plein de gens qui n'ont plus du tout le même discours. Solidarité c'est un terme large, c'est intergénérationnel, inter catégories vaut mieux qu'elle le soit. On peut pas dire qu'on est solidaire si on touche qu'une catégorie de personnes «* (Lydie) .

Plus nombreux sont les habitants qui conçoivent la solidarité comme une affaire de « coup de main » (25% de l'échantillon) :

« *L'autre fois j'étais à Brico Dépôt, il y avait un petit monsieur qui avait pris un sac d'enduit dans son panier mais pour le transporter dans sa voiture on lui a dit non, non les paniers ils sortent pas de la caisse, je me suis proposé de l'emmener jusqu'à sa voiture … Solidarité, coup de main intergénérationnel, et au-delà, j'estime qu'on devrait tous faire comme ça»* (Manuel),

ou comme actions de bénévolat (3 personnes seulement au motif de « manque de temps » ou qui travaillent dans le domaine sanitaire et social) ou qui, près de 17% (10 personnes) ne se sentent pas concernées (ni dans le logement actuel, ni dans le précédent).

La tendance à un comportement individualiste, le repli sur la sphère privée, le poids des contraintes du fait d'une situation socio-économique dégradée, paraissent pouvoir expliquer cette absence de « logique du dévouement » et de déni du service gratuit.

« *… ça me pèse de ne pas avoir une situation stable. Même pour donner un coup de main, faire du bénévolat, c'est quelque chose qui me dérangerait pas, mais tant que j'ai pas un travail. Vivre avec du RSA c'est pas ça, ça vous emprisonne, ça vous prend la tête »* (Mylène),

Pour conclure ces développements, il apparaît que les valeurs de citoyenneté, de solidarité, de respect de l'autre et du bien commun, sont des représentations qui font converser deux statuts, essentiels dans le cadre de cette recherche, celui de citoyen et celui d'habitant. Deux statuts qui réfèrent à des attributs identitaires qui s'avèrent, soit peu développés (absence de conscience citoyenne, sentiment d'appartenance de groupe contrasté), soit pris en otage par des préoccupations plus lourdes (chômage, problèmes financiers, précarité), soit être dépassés par le repli sur soi et/ou la sphère privée (atrophie de la pratique de l'espace), et qui apparaissent comme peu impactés par la mobilité résidentielle vécue. Bien que ce constat laisse entière la question, qui dépasse largement le cadre de cette recherche, du traitement de fond des difficultés, d'ordre à la fois conjoncturel et structurel, rencontrées par ces populations, il contribue d'une part, à relativiser la portée des interventions sur l'habitat portées par la rénovation urbaine et, d'autre part, à installer les critères d'inscription et d'appartenance locales.

En fonction de ces critères, il convient à présent d'apprécier en quoi et comment ces opérations aux ambitions respectables, impliquant une mobilité résidentielle non pensée et parfois non souhaitée par les populations concernées, par la confrontation des relations à l'espace habité et les enjeux identitaires qu'elle révèle, s'articulent aux hypothèses de travail et apportent des éléments de réponse à notre questionnement de départ.

III.3.3 LES ENJEUX IDENTITAIRES DE L'INTERACTION « ESPACE-HABITANT » CONFRONTÉS AUX HYPOTHÈSES

L'interaction entre espace habité et individus, point d'entrée de cette recherche, s'est révélée porteuse, dans une proportion modulée, d'enjeux identitaires que la mobilité résidentielle « imposée » a révélés. La déclinaison de ce constat, installé dans un terrain de recherche singulier, nous conduit à corréler les conclusions issues de l'analyse des représentations et ressentis des populations de l'échantillon aux hypothèses établies sur la base de notre questionnement de départ : comment les populations soumises à une mobilité résidentielle

« contrainte » tissent-elles leur rapport à l'espace et construisent-elles ou reconstruisent-elles leur « identité habitante ».

« Se déclarer habitant » c'est exprimer en actes, en paroles ou en représentations, l'adéquation entre un lieu, l'« habitat », et ce qui caractérise l'« habitant » dans ses façons d'être, de se comporter et d'agir, son habitus. Cette adéquation s'exprime dans un contexte adapté, c'est-à-dire dans une forme sociale soumise à des forces qui, en permanence, en modifient la composition et les caractéristiques tout en en préservant l'essence. La production et la reproduction des pratiques et des actes confèrent à l'espace habité un caractère dynamique dans le temps.

Comme nous en avons fait le constat, les conditions concourant à répondre à l'une des ambitions majeures des dispositifs de rénovation urbaine, celle de restaurer la citoyenneté par une implication, par la participation et l'investissement dans la vie politique locale, aux fins de reconstruire ou consolider le lien social et de garantir la cohésion sociale, ne paraissent pas être opérantes à l'échelle de notre périmètre d'étude. Néanmoins, le changement d'habitat s'est traduit pour les populations « déplacées » par certaines évolutions de comportement et de rapport à l'espace impliquant parfois des changements identitaires, lesquels obéissent à un « processus social et non biologique qui met en jeu plusieurs niveaux de la totalité sociale : la structure institutionnelle et la position du sujet dans cette structure, les interactions et les adaptations mutuelles aux partenaires, l'interprétation subjective que l'acteur attache aux changements qui surviennent » [Queiroz, Ziolkowski, 1997, p.46][286]. Notre démarche, qui s'inscrit dans cette perspective interactionniste en intégrant ces trois niveaux et, considérant « les changements non seulement d'actions et d'attitudes mais aussi de formulations des motifs qui leur sont associés » [287], nous a permis d'identifier, plusieurs axes majeurs (mais non de véritables points de rupture), associés aux évolutions-mutations (plus que transformations) d'attitudes et de comportements provoqués par une mobilité résidentielle singulière considérée comme un des vecteurs du changement social des politiques urbaines.

[286] Queiroz de JM., Ziolkowski M., *L'interactionnisme symbolique,* Rennes, PUR, 1997, p. 46 : citation de A. Strauss, *Mirors and Masks Identity*, 1959, trad.franç. 1992.
[287] Strauss A., Mirors and Masks: The Search for Identity1959, trad. Fran. Miroirs et Masques. Une introduction à l'interactionnisme, Paris, A.M. Métailié, 1992, p.109

Des conclusions partielles portant sur ces axes ont été proposées à chacune des étapes de la présente analyse, il convient à présent de les confronter aux hypothèses de départ afin d'en apprécier leur pertinence.

- *Axes ne présentant pas d'enjeux identitaires patents dans le cadre de la mobilité résidentielle*

Au titre de ces conclusions, nous avons établi que quatre axes thématiques portant sur le progrès et la modernité, le rapport à la culture et à l'éducation, les habitudes ainsi que la participation et les valeurs citoyennes, ne révélaient pas d'enjeux identitaires significatifs dans le cadre de cette mobilité. Ces constats confirment la prégnance de la culture et des habitudes et s'alignent sur la modélisation des modes d'habiter développés par l'urbanisme affinitaire et mobilisés au titre des dynamiques de reconfiguration spatiale. Par ailleurs, ils établissent une correspondance pertinente avec la morphologie démographique de l'échantillon et ses caractéristiques qui ont été présentées ci-dessus.

Ainsi, concernant le thème du progrès et de la modernité, nous avons constaté que la population de l'échantillon cultivait un certain scepticisme vis-à-vis de la technologie. Le progrès technologique qui évoque le futur et éloigne de l'horizon familier du présent (la routine, l'ordinaire, le quotidien) nourrit chez ces individus la crainte de la nouveauté, de l'inconnu et entretient le sentiment de domination et de stigmatisation (difficultés ou impossibilité d'accès), d'absence de maîtrise, qui les caractérise. Un sentiment sur lequel la mobilité résidentielle n'a pas de prise à court terme.

Sur le second axe afférent à l'éloignement des loisirs et de la culture et plus particulièrement de l'école, la caractérisation des habitants de l'échantillon a conduit à constater la faiblesse du capital culturel et des pratiques qu'il mobilise (spectacle, lecture, intérêt quai absent pour les d'œuvres d'art absentes aux domiciles, …) ainsi que le niveau peu étoffé de diplômes possédés. Dans la mesure où les modes d'habiter sont corrélés aux capitaux économique, culturel et social, s'impose une certaine logique en vertu de laquelle, en l'absence de progrès social et d'amélioration de la situation financière des ménages de notre périmètre, les enjeux identitaires de la mobilité résidentielle étudiée sont peu sensibles.

Concernant le troisième axe qui porte sur l'attachement fort aux habitudes plus qu'à une assignation à l'espace, nous avons qualifié cette population comme « présentant une image globalement peu tonique …et assez peu mobilisée par les opérations de rénovation urbaine et de mobilité résidentielle ». Une caractérisation qui corrobore le faible niveau de participation aux débats et manifestations sur le projet de transformation de l'environnement que la mobilité, même imposée, ne semble pas avoir bousculé.

Le même constat s'applique au quatrième axe portant sur les valeurs citoyennes et plus particulièrement sur les pratiques solidaires auxquelles les habitants sont assez peu réceptifs, tout en étant largement bénéficiaires de la solidarité nationale car dépendant, dans une proportion conséquente, des prestations sociales. Ces valeurs, constitutives du capital symbolique, présentent par nature une certaine stabilité dans le temps et dans l'espace, et de ce fait, sont peu sensibles à certains changements dont la mobilité résidentielle fait partie.

Ces conclusions non homogènes rejoignent un des points de caractérisation des classes populaires établi par R. Hoggart [1970, p.2203] : *« Les changements d'attitudes font corps avec les attitudes déjà existantes, les individus tendent à réagir en se référant alternativement à plusieurs systèmes de valeurs»*, tout en renforçant une hypothèse précédemment émise sur l'effet durée.

En revanche, cinq axes structurants se révèlent être porteurs d'enjeux identitaires gradués.

- *Croisement des axes signifiants avec les hypothèses*

La pratique du quartier et les usages du logement (croisement des caractéristiques et des profils identitaires types), l'investissement dans les relations de voisinage, les processus d'intégration et d'appropriation, le sentiment d'appartenance ou de référence au groupe, les représentations, se sont révélés être des axes porteurs d'enjeux identitaires actifs dans le cadre de la mobilité consécutive aux opérations de renouvellement urbain. Chacun de ces axes a fait l'objet de commentaires au titre de cette analyse et a donné lieu à une pesée en fonction de chacun des profils des habitants. Ces cinq axes corrélés aux hypothèses émises vont permettre de synthétiser et de qualifier les enjeux identitaires du phénomène de mobilité résidentielle, dans le cadre particulier de cette recherche, la rénovation urbaine appréciée dans sa double dimension sociale et spatiale.

CROISEMENT : hypothèses/enjeux identitaires

AXES / ***Hypothèses***	***AXE 1 :*** *Pratique du quartier et usage du logement*	***AXE 2 :*** *Investissement dans les relations de voisinage*	***AXE 3 :*** *Processus d'appropriation et d'intégration*	***AXE 4 :*** *Sentiment d'«appartenance de groupe »*	***AXE 5 :*** *Représentations*
Hypothèse 1 : *- « repli sur soi », individus déstabilisés*	Usage dense du logement, peu du quartier (Nostalgiques)	Fréquentations peu développées	Habitants destabilisés, appropriation peu visible	Groupe d'appartenance pregnant (Nostalgiques)	Habitants assignés, dominés parfois stigmatisés
- Endossement des nouvelles normes	En cours de stabilisation (Opportunistes Entre-deux, (Transgresseurs partiellement)	Progressif (transgresseurs)	Tendance à reproduire les pratiques antérieures		
Hypothèse 2 : *individus actifs, opportunistes, survalorisant leur« identité pour autrui » dans le nouvel environnement*	Pratique progressive (entre-deux et ingrats-opportunistes partiellement, transgresseurs)	Faible à modéré : (Opportunistes en minorité, une partie des nostalgiques)	Intense (Opportunistes en partie, transgresseurs)	Distanciation du groupe d'appartenance au profit du groupe de référence (Transgresseurs)	Habitants valorisés, reconnus
Hypothèse 3 : *Habitants individualistes, peu identifiés au cadre bâti*	Peu dense et peu développée (Insensibles, entre-deux)	Peu d'interconnaissances : (Insensibles et Entre-deux)	Individus peu intégrés	Identité collective neutralisée : pratiques et rapports à l'espace reproduits	Habitants opportunistes

Nota : ce croisement a été réalisé à partir des conclusions intermédiaires et de dénombrements successifs (pages 343, 396, 405 et 420 notamment)

Deux lectures de ce tableau peuvent être conduites : une lecture horizontale permettant d'appréhender la répartition des habitants de l'échantillon dans chacune des hypothèses en fonction des changements identitaires recensés et pesés dans chaque axe (étant précisé qu'il n'y a aucune corrélation entre les axes), une lecture verticale par axe conduisant à observer comment les habitants de l'échantillon se distribuent dans chacune des hypothèses. Ces deux entrées sont complémentaires.

Lecture horizontale par hypothèse :

L**'hypothèse 1** postule que la mobilité imposée bouscule certains fondamentaux du modèle de socialisation et génère une forme de « crise » d'identité, soit conduisant à l'isolement, au repli sur soi, soit manifestant la volonté de passer à un nouveau modèle environnemental et se l'approprier.

La version du repli sur soi est l'attitude qui a été constatée chez les nostalgiques (22% de l'échantillon), les habitants qui développent un investissement faible dans les relations de voisinage (8%) et les habitants déstabilisés par la mobilité, qui s'intègrent avec difficulté au nouvel environnement (8%). Ces individus peuvent être considérés comme étant « à la marge du réseau », risquent de perdre toute visibilité, voire toute existence à l'image de l'individu désaffilié, celui dont toutes les connexions sont rompues, qui n'est plus inséré dans aucun réseau, dans aucune des chaînes dont l'enchevêtrement constitue le tissu social et qui, par là, devient « inutile au monde » [Bolstansky, Chiappello, 1999, p.474-480]

Dans cette sous-hypothèse, nous (re)trouvons par croisement, les habitants qui manifestent fidélité à leur groupe d'appartenance (assimilable à une appartenance de classe), les nostalgiques (22%) et ceux chez qui le sentiment de domination et de stigmatisation lié à leur condition sociale (dont le logement est un élément) est prégnant.

En revanche, les habitants qui se sont inscrits dans une dynamique pour apprendre à passer à un nouveau modèle d'habitat sont les « opportunistes » (15%) pour la pratique du quartier, les « transgresseurs » pour l'investissement dans les relations de voisinage (12%), et ceux qui dupliquent leurs pratiques précédentes au niveau de l'appropriation et qui réalisent

progressivement leur intégration (70%). Ainsi que nous l'avons analysé au titre des processus de construction identitaire, ces individus développent des « stratégies identitaires » (Goffman) soit par accommodation de l'identité pour soi à l'identité pour autrui par une transaction « interne » entre la sauvegarde d'une part de leur identification antérieure (identité héritée) et le désir de se construire une nouvelle identité pour l'avenir (identité visée), soit en tentant d'assimiler l'identité pour autrui à l'identité pour soi » [Dubar C., 2000, p.111].

L'***hypothèse 2*** qui réfère à des habitants, actifs, opportunistes et soucieux de leurs conditions de vie, qui mettent en avant leur expérience et les valeurs qu'ils défendent, donne à voir des individus qui s'emparent des conditions de leur mobilité pour optimiser le contexte dans lequel ils arrivent et adapter leurs habitudes.

Au titre de la pratique du quartier, les habitants qui tentent de reproduire leur « identité pour autrui » dans le nouvel environnement, sont représentés à hauteur d'environ 20% par une fraction des « entre-deux » et des opportunistes(les autres ne recherchent pas cette survalorisation) et leur investissement dans les relations de voisinage est modéré (faible pourcentage d'opportunistes et une partie des nostalgiques). Les transgresseurs (12%) apparaissent activer les processus d'appropriation/intégration et établir une distanciation avec leur groupe d'appartenance. Enfin, concernant les représentations, les habitants rattachés à cette hypothèse se sentent valorisés, reconnus à hauteur de 40% dans leur nouvel habitat.

L'***hypothèse 3*** considère les individus qui ne se sentent pas identifiés au cadre bâti, qui sont peu engagés dans la vie locale et maintiennent des distances avec l'environnement et le voisinage, qui développent un rôle « au jour le jour ». Leur attitude traduit un comportement individualiste et les interactions qu'ils développent avec les structures de leur environnement sont peu perceptibles ou quasi inexistantes et n'affectent ni leur identité personnelle, ni leur identité sociale.

En toute logique, figurent dans cette hypothèse, les insensibles (42%) pour la pratique du quartier et l'usage du logement, les individus peu intégrés (10%) pour le processus d'appropriation, et les habitants qui se sentent dominés, assignés à leur condition sociale

(38%). Un faible investissement dans les relations de voisinage caractérise par ailleurs une majorité d'habitants rattachés à cette hypothèse (62%)

Lecture verticale par axe :

Au titre de l'***axe 1***, pratique du quartier et usage du logement, il apparaît que les habitants actifs, opportunistes sont minoritaires, validant le qualificatif de « routinière et résignée » attribué à la population de l'échantillon.

Le faible investissement dans les relations de voisinage (***axe 2***), quelle que soit l'hypothèse, est cohérent avec le faible niveau d'interconnaissance souligné en début d'analyse, ainsi que le repli sur soi d'une partie de la population et une tendance marquée à l'individualisme. Le sentiment peu développé d'appartenance au groupe (***axe 4***) est une conséquence de ce faisceau de critères.

Pour l'***axe 3*** référant aux processus d'appropriation et d'intégration, le croisement indique que ces processus sont majoritairement opérants par reproduction des pratiques, un indicateur peu surprenant dans un contexte ou les relogements se sont effectués à plus de 70% dans des conditions environnementales et sociales similaires.

Enfin, concernant l'***axe 5***, les individus se répartissent à peu près à égalité dans les hypothèses 2 et 3 correspondant aux deux extrémités de l'échelle : d'une part les habitants qui se sentent valorisés, reconnus (40%) et qui manifestent leur satisfaction, d'autre part ceux qui cultivent un sentiment de dominés, se considèrent comme assignés territorialement (38%) et se détachent du cadre bâti en opérant un repli sur eux-mêmes.

Bien que dense, cette corrélation permet de recouper caractéristiques identitaires, positionnement dans l'espace, réaction à la mobilité, comportements post-mobilité, persistance ou disparition du sentiment de stigmatisation, et de les confronter aux trois faisceaux d'hypothèses émises. Elle permet par ailleurs, de valider une tendance marquée à l'individualisme (par l'individualisation des comportements et le repli sur la sphère plus intime, plus personnelle du logement) et à la persistance d'un sentiment de domination et/ou

de stigmatisation. Néanmoins, cet exercice qui réfère à des groupes tendanciels construits, ne permet pas d'évaluer comment les habitants se distribuent en fonction des critères de sexe et d'âge dans chacune de ces trois hypothèses.

Pour disposer de ces éléments, nous avons réalisé un dernier croisement tendant à établir comment se répartissent les individus, par sexe, dans chacune des hypothèses. Cet exercice a nécessité, de pondérer les résultats obtenus du fait d'une surreprésentation des femmes dans notre échantillon. Ainsi, les femmes présentes à hauteur de 34% des habitants rangés dans l'hypothèse 1, contre 21% d'hommes, étant presque deux fois plus nombreuses (65% contre 35%) que les hommes dans la morphologie de l'échantillon, après pondération, ne sont représentatives en fait que de 54% (21 sur un échantillon de 39) de leur catégorie, alors que les hommes le sont à hauteur de 62% (13 sur un échantillon de 21). En appliquant ces modalités aux critères répondant à l'hypothèse 2, nous obtenons, 24% d'hommes (soit 5 sur 21) et 28% de femmes (soit 11 sur 39), la différence étant positionnée dans l'hypothèse 3 soit 14% d'hommes et 18% de femmes.

Tableau récapitulatif : répartition femmes/hommes entre les hypothèses

	Hypothèse 1	**Hypothèse 2**	**Hypothèse 3**
Femmes (39)	54% (21)	28% (11)	18% (7)
Hommes(21)	62% (13)	24% (5)	14% (3)

Cette corrélation permet d'établir que pour une majorité d'habitants, ceux qui se rangent dans l'hypothèse 1, avec une proportion d'hommes supérieure à celle des femmes, la mobilité a occasionné une « crise d'identité » pour plus de 2 personnes sur trois (34 personnes soit 56,6%). Cette « remise en question » a donné lieu soit à un repli « sur soi », soit, pour les individus qui souhaitent « des relations sociales inscrites dans l'environnement», à un sursaut pour endosser les nouvelles normes, se respatialiser et par leur pratique de l'espace, « prendre place ».

La répartition dans l'hypothèse 2 (quasi équivalence entre hommes et femmes mais représentant seulement 16 personnes) donne à voir, comme nous l'avons déjà souligné, des individus actifs pour lesquels la mobilité est une opportunité pour se valoriser dans un nouvel environnement, et qui, tout en étant minoritaires au sein de notre échantillon (constat cohérent avec la qualification de « résigné et passif » que nous avons avancée), s'organisent pour rebondir et opérer « … une négociation entre la sauvegarde d'une part de leur identification antérieure (identité héritée) et le désir de se construire une nouvelle identité » (ou « identité visée ») et valoriser leur « identité pour autrui » [Dubar C., 2000] .

Quant à l'hypothèse 3 dans laquelle se rangent, presque à égalité hommes (14%) et femmes (15%) (sans pondération), elle regroupe, dans une large mesure, les personnes qui s'identifient peu au cadre bâti, ne s'investissent que très marginalement dans les structures ou manifestations locales et sur lesquelles la mobilité ne paraît pas avoir occasionné de changements notoires. Ces individus, peu investis de conscience collective (telle que nous l'avons définie : *ensemble des croyances et des sentiments communs à la majorité des membres du groupe*), se réfèrent à un système de valeurs et d'identification individualiste souvent en lien avec leur culture d'origine, et le reproduisent dans leur relation à l'espace social.

Pour compléter cette approche, observons que la corrélation pratiquée au niveau de l'âge est symétrique à la morphologie de l'échantillon, la pesée effectuée au titre de chaque hypothèse confirmant le poids relatif de la tranche d'âge dominante soit celle des 41-65ans (par exemple dans l'hypothèse 1, figurent 16,5% de la tranche des 41-65 ans contre 6,5% de celle des moins de 41ans; pour l'hypothèse 2, ces chiffres sont respectivement de 16% et 2% et pour l'hypothèse 3 de 20 % et 17%).

Ainsi, il apparaît au terme de ce chapitre, que les constats opérés ainsi que les croisements auxquels nous avons procédé, la complémentarité des angles d'approche et leur cohérence par rapport au questionnement de départ ayant été un point de veille, apportent des éléments de réponse satisfaisant partiellement aux hypothèses émises. Le processus de recherche, par la confrontation des résultats issus de nos investigations aux hypothèses, a permis, notamment, d'appréhender le niveau d'engagement manifesté par les populations du périmètre de l'étude dans les processus d'investissement et d'appropriation de l'espace social d'arrivée, ainsi que les enjeux identitaires,

déclinés en fonction des caractéristiques démographiques, représentations, sentiment d'appartenance et des valeurs véhiculées par les individus

CONCLUSION PARTIE II

« *On est passé du sentiment d'avoir un mur devant soi à celui d'être au bord du précipice »*[288]

La présentation des résultats auxquels nos investigations nous ont conduit était la dernière étape de cette recherche axée sur l'identification et la qualification des effets d'une mobilité impensée, parfois difficile, souvent incomprise, subie par une population fragilisée, à l'horizon « bouché » (un mur) et peu impliquée dans la vie citoyenne.

Préalablement à toute conclusion, il semble que la portée et le sens des enseignements issus de la recherche doivent être remis dans leur contexte académique, assortis de trois corpus de limites : limites liées aux conditions de l'étude, limites tenant à la nature de l'échantillon, limites concernant les axes retenus pour l'analyse.

Concernant le matériau de base et essentiel de l'étude, constitué de propos saisis sur le vif au cours d'entretiens, parfois accueillis avec méfiance, il convient de préciser que les discours n'ont été ni retraités, ni vérifiés, ni recoupés. Bien que le niveau de sincérité et d'authenticité soit apparu parfois peu spontané, notre analyse les a considérés en l'état.

Les conditions de constitution de l'échantillon, exposées au début de ce travail, qualifiées de non optimales, n'ont pas permis de travailler à partir d'un échantillon pondéré, équilibré, notamment au niveau des critères d'âges, de sexe, de situation familiale, de répartition entre actifs et non-actifs. En dépit d'un périmètre d'étude relativement circonscrit, le risque d'un effet d'atomisation des perceptions, du fait de l'hétérogénéité des enquêtés, est à considérer.

Par ailleurs, bien que la morphologie de l'échantillon recense sept ethnies différentes, le rôle des paramètres liés à la culture ou à la prégnance de certains attributs culturels (la religion), toujours actifs

[288] Entretien de A. Mergier, Le Monde, 9-10 décembre 2012

mais n'étant pas apparus déterminants, n'ont pas été considérés au regard de l'articulation entre la mobilité résidentielle et les enjeux identitaires.

En fonction de ces considérations, les constats établis au regard des hypothèses de travail, apparaissent en tout état de cause porteurs d'enseignements dans la dialectique entre enjeux identitaires et mobilité résidentielle organisée par les dispositifs de rénovation urbaine. Ces enseignements adossés à la relation espace-habitant, dynamique centrale dans notre objet de recherche, dessinent, pour une majorité d'individus, une tendance à l'individualisation des comportements (la faiblesse relative des relations de voisinage en attestant) en dépit d'un processus d'homogénéisation de la population et de conditions de relogement caractérisées par la proximité (géographique, architecturale, démographique). Des conditions de relogement qui, par ailleurs, s'alignent sur les pratiques observées au plan national, se sont majoritairement déroulées dans des logements sociaux[289], dans des quartiers similaires et dans un périmètre relativement limité (très limité même à Nemours où les relogements se sont opérés globalement dans un rayon de moins d'un kilomètre).

Dans le cadre de la dynamique opérée par la mobilité résidentielle et des conditions qui l'assortissent, trois faisceaux de conclusions se dégagent :

- En premier lieu, la mobilité a occasionné une « crise d'identité » pour une majorité d'individus de l'échantillon, crise qui ne se traduit pas de façon uniforme selon les habitants. Deux sous-groupes ont été identifiés. D'une part, les habitants, relogés dans un environnement similaire à celui qu'ils ont quitté, qui tout en maintenant une certaine fidélité à leur groupe d'appartenance (équivalant à une appartenance de classe), entretenant parfois un sentiment de stigmatisation, opèrent un « repli sur soi », développent une faible implication dans les relations de voisinage et ne manifestent aucun investissement dans la vie citoyenne. Ces individus développent un rapport à l'autre dans lequel, « l'Autre conçu comme sujet apparaît comme un autre soi-même et, à travers le prisme de l'altérisation, amène à voir l'Autre comun irréductible étranger, étranger à soi » [Cossée, Lada, Rigoni, 2004, p. 300]

D'autre part, les habitants qui souhaitent être acteurs, « prendre place dans le réseau des relations sociales inscrites dans l'environnement» sans remettre en jeu leur identité « héritée », et apprennent à passer à d'autres normes, intègrent les nouveaux codes tout en ayant une forte propension à reproduire les anciennes pratiques pour réaliser leur intégration et s'approprier l'espace habité.

[289] Entre les deux tiers et les trois quarts des ménages relogés l'ont été dans leur quartier d'origine ou dans un quartier comparable selon Kokoreff M., Lapeyronnie D., *Refaire la cité,* 2013., p.89

- Le deuxième enseignement, réfère aux individus, environ un sur quatre, qui saisissent la mobilité pour se valoriser, qui opèrent une distanciation marquée avec leur groupe d'appartenance, s'approprient très progressivement les normes de leur nouvel environnement, ne s'investissent que de façon modérée dans les relations de voisinage et la vie citoyenne, prennent le temps à témoin pour valoriser leur « identité pour autrui » et négocier la reconstruction d'une identité « pour soi » adaptée au nouveau contexte tout en sauvegardant l'essentiel de leur identité « héritée ».

- La troisième conclusion donne à voir des individus peu investis dans la vie locale, ne se sentant pas identifiés au cadre bâti, maintenant des distances avec l'environnement et le voisinage, et adoptant un comportement individualiste. La mobilité subie n'affecte ni leur identité personnelle, ni leur identité sociale. Ces individus qui représentent comme ceux de l'hypothèse précédente moins de un habitant sur quatre, se réfèrent à un système de valeurs et d'identification individualiste et le dupliquent dans leur relation à l'espace social.

Ces enseignements qui participent de la reconfiguration des attributs identitaires des populations au contact de leur nouvel espace de vie, s'agrègent à la prégnance d'une certaine méfiance de l'autre, du collectif, impliquant une prise de distance avec le groupe et une attention plus prononcée à soi. Le collectif apparaît, chez certains, être soupçonné de ramener à une catégorie négative (Manuel, Germain, Munti, Nasser, …) et implique de disposer de ressourcess pour s'affirmer et s'accomplir en terme d'image, de relations et de chances (Germain : « *je ne voulais pas que ma fille voye ça* ».

En dépit des aspects valorisants des politiques de rénovation urbaine tendant à offrir aux populations impactées, des conditions et un environnement débarrassés de certains éléments stigmatisants, une image plus positive ou un éloignement du quartier, il apparaît que les habitants sont relativement insensibles à ces améliorations parties prenantes d'un processus de confiance mutuelle et de solidarité généralisée. Les difficultés tenant aux conditions socio-économiques paraissent envahir les esprits, appauvrir le rapport à l'espace, impacter les déterminants du rapport résidentiel[290] considéré comme dimension structurante de la vie sociale, et définir de nouvelles modalités d'interaction habitants/espaces habités.

[290] Le rapport résidentiel est défini par JY. Authier (2001, p . 90) comme « l'ensemble des rapports pratiques et symboliques que les citadins entretiennent avec leur habitat, leur quartier, leur ville »

CONCLUSION GÉNÉRALE

La mobilité résidentielle, solution appliquée au traitement des « maux » du logement collectif social et appréhendée comme « outil » de la Rénovation urbaine depuis une décennie, reconfigure l'espace habité, se confronte à l'altérité de l'individu-habitant, implique de nouveaux rapports aux lieux et aux autres. Cette redéfinition des paramètres au fondement de la relation de l'individu à son environnement, de ses comportements, de ses relations sociales et symboliques à l'espace, a construit et structuré le questionnement central de cette recherche. La problématique issue d'un faisceau de questions a conduit, d'une part, à établir en quoi cette politique affecte la vie sociale et, d'autre part, à qualifier les enjeux identitaires portés par une mobilité résidentielle singulière organisée dans le cadre de dispositifs contraints.

Pour éclairer cette interrogation et en analyser ses composantes, les travaux conduits se sont inscrits dans une équation à trois variables : le rapport à l'espace, les propriétés identitaires de l'individu-habitant, la mobilité résidentielle et les compétences qu'elle sollicite.

Inscrites dans un prisme à facettes multiples, ces variables :

- ont été appréciées dans un périmètre caractérisé, celui d'unités d'habitat collectif

social, soumis aux dispositifs de la Rénovation urbaine. Le périmètre retenu proposait deux profils urbains singuliers (profil urbain type pour Melun, profil semi-rural pour Nemours) mais présentant des similitudes de densité, de traitement urbain et institutionnel, et des populations caractérisées par une certaine homogénéité,

- ont été adossées, tout en s'inscrivant dans une thématique récurrente, aux dispositifs

des politiques de la ville de la présente décennie, lesquels recouvrent deux processus étroitement imbriqués qui interfèrent, se diffusent ou se contredisent : la production de la ville et l'usage qu'en font ses habitants. Ces phénomènes pendant longtemps dissociés, ignorés, (auxquels H. Lefebvre invoquant la notion de « valeur d'usage », oppose le droit à la ville ou droit à la vie urbaine) ayant installé incompréhension et inéquité, figurent désormais dans les logiques des politiques publiques qui restructurent et reconfigurent l'espace de l'habitat,

- ont tenté d'associer, pour évaluer la pertinence des éléments de nature identitaire et subjective auxquels ces variables se réfèrent, à une approche synchronique des relations sociales et des liens tissés, une analyse diachronique permettant d'apprécier les capacités d'intégration des populations ciblées par les opérations de démolition-reconstruction et les enjeux identitaires que la mobilité implique,

- ont mobilisé, parallèlement aux cadres de l'analyse sociologique, afin d'approcher

au mieux la prégnance des structures du lieu vie (celui qui donne sens aux situations) et les nouveaux rapports à l'espace induits par la (re)spatialisation des populations, des dimensions à composantes pluridisciplinaires, notamment de nature ethnographique, géographique, psychologique et démographique,

- reposent sur une matrice composite inscrite dans les travaux de sociologie urbaine

référés à l'interactionnisme symbolique de l'École de Chicago : discours, représentations, comportements, habitudes de vie des habitants du périmètre de l'étude, milieu urbain considéré comme « milieu naturel des formes de sociabilités qui s'élaborent au quotidien, dans un jeu complexe entre organisation et désorganisation, identités et mobilités, fréquentation du semblable et expérience de l'autre »[291].

En fonction de ces variables qui s'enchevêtrent et participent du contexte dans lequel cette étude a été appréhendée, nous avons procédé à une double démarche :

- d'une part, à une approche plurielle des usages et des pratiques de l'espace de l'habitat au regard de la transition résidentielle vécue par les populations d'un échantillon représentatif d'habitants des deux quartiers de référence,

- d'autre part, à la qualification des modalités d'appropriation de l'espace habité par ces populations, plus caractérisées par un sentiment diffus d'appartenance et de participation que par leur contribution active à la vie collective et au fonctionnement des institutions et structures vis-à-vis desquelles elles manifestent parfois une certaine méfiance.

[291] Grafmeyer Y., Joseph I., *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine,* Flammarion, Les éditions du Champ, 2004, p. IV

Cette double appréciation a contribué, compte tenu de la redéfinition de l'espace dans ses trois dimensions spatiale, sociale et symbolique, à laquelle sont confrontés les habitants, à structurer notre analyse et à proposer des constats tenant d'une part, à la relation des individus à l'espace social, et, d'autre part, aux enjeux « identitaires » que les modifications imposées par cette opération au regard de la distribution géographique des populations et de la morphologie sociale qui s'en dégage, induisent.

Caractérisées par la fragilité de leur capital économique (limité au patrimoine du quotidien) et un capital culturel et social ténu, passives, routinières et résignées, exprimant un sentiment de domination, parfois vécu comme un déterminisme, ces populations affichent, majoritairement, des habitudes de vie enracinées dans l'immédiateté, l'ordinaire et le quotidien en étant leurs points d'ancrage. Au regard de la mobilité qui leur est imposée par la rénovation urbaine, elles nourrissent un sentiment dual et parfois ambigu, opposant pour partie un sentiment de justice (un dû, un soulagement), à un sentiment de perte de maîtrise d'un territoire dans lequel elles étaient ancrées et avaient leurs repères. Cependant, et bien que cette mobilité ne s'accompagne que de façon très relative d'un « mieux-être » social, elle se confond avec une rencontre avec d'autres lieux, d'autres populations, d'autres échanges, et prend place dans d'autres relations sociales. Ainsi, notre questionnement construit sur les enjeux identitaires portés par cette « transition », a conduit à interroger les modalités d'intégration de ces populations, aux fins d'analyser la portée d'un processus conçu comme facteur de restauration du lien social mais introduisant une dose de différenciation et d'individualisation conduisant à la disparition de solidarités existantes [E. Durkheim, 1930] et, dans certains cas, à une forme d'individualisme « moderne » dans laquelle chacun revendique pouvoir choisir son identité et son appartenance.

Ainsi, les constats établis à partir d'un dispositif référé, pour l'essentiel, à des entretiens semi-directifs conduits auprès d'un échantillon de ces populations, et par un ensemble de démarches auprès d'acteurs institutionnels, ainsi qu'une certaine assiduité dans les espaces publics, permettent d'avancer que la mobilité résidentielle inscrite dans la rénovation des quartiers ne renouvelle pas fondamentalement ni le tissu social, ni la relation à l'espace, ni la vie sociale. Les actions engagées par les acteurs du renouvellement urbain, en intervenant conjointement sur les aspects spatiaux et architecturaux, ainsi que sur l'accompagnement social, tendent dans une certaine mesure, à organiser une relative fluidité dans l'accès aux

services et à conjuguer « valeur d'usage » de l'urbain, donc les fonctionnalités de la ville, aux besoins des populations. Cependant, les dispositifs (dans leurs déclinaisons tant nationale qu'au niveau de notre terrain de recherche) sur lesquels reposent ces opérations, présentent la particularité de « localiser » l'action publique à ces territoires spécifiques (désignés par « les quartiers ») d'habitat social dégradés, paupérisés et stigmatisés, et de s'adresser à des populations (telles que nous les avons caractérisées) vulnérables et peu dotées en ressources économiques, culturelles et sociales. Autrement dit, ils contribuent à confirmer l'inscription au sol d'un phénomène de rupture (notion de frontière évoquée à maintes reprises) et de déstructuration sociale, par absence ou insuffisance d'intégration au tissu social du territoire, en dépit de l'émergence, à l' échelle de l'espace habité, de formes de recompositions sociales parfois chaotiques et incertaines. Ainsi, ces opérations, largement dépendantes d'aides publiques hybrides, financières et techniques, conduisent à prioriser et à privilégier une politique d'exception (affectation massive de crédits au désenclavement et aide à la scolarité ou à l'animation par exemple), parfois au détriment des actions de droit commun [Tissot, 2007, Epstein, 2012]. Par ailleurs, les orientations retenues, animées par une démarche de justice sociale, transforment les projets de rénovation et de renouvellement de l'habitat, en opérations compensatoires de certaines inégalités socio-économiques et de lutte contre l'insécurité, sans atteindre réellement ce « droit à la ville » revendiqué par H. Lefebvre ou cette « urbanité » à définir et à promouvoir.

Le cadre politico-institutionnel de ces opérations singulières, utilise, dans le contexte de l'étude, la mobilité résidentielle comme outil de promotion de la mixité pour contribuer à l'attribution de ces droits et tendre vers davantage d'égalité. Cependant, le succès de ces dispositifs, focalisés sur la banalisation de la « mixité sociale », devenue leitmotiv des responsables publics, mais révélant assez souvent une coquille n'intégrant pas les spécificités culturelles des groupes, repose largement sur la capacité des populations à incliner ou adapter leurs comportements et leurs habitudes, à respecter l'« autre », à déplacer certaines frontières tant physiques que culturelles et symboliques, c'est-à-dire leurs capacités à s'intégrer. De plus, si les déclinaisons successives de la politique de la ville tendent à instaurer une égalité de droits, la mise en œuvre de la politique d'intervention sur l'habitat, corrélée à des aides sociales spécifiques (ex. programmes CUCS), peine à établir l'équité, persiste à traduire une conception du lien social référée à l'action publique et organisée à partir de l'idée de

redistribution, de socialisation des ressources [Donzelot, 2003, p.340], sans sollicitation « horizontale » des citoyens.

Cette approche globale, technocratique et organisationnelle, plus focalisée sur « la rénovation des quartiers » que sur la prise en compte de l'habitant et des populations dans leurs dimensions culturelles, humaines et sociales, s'avère peu à même de déplacer certaines frontières, et de faible efficience dans « la lutte contre le sentiment d'abandon » dont souffrent ces populations en demande de « capital social ». Ces interventions référées à une politique du lien social [Tissot, 2007, p. 275], en dépit de leur envergure et des moyens mis en œuvre, considèrent comme acquise la capacité des individus à jouer la diversité, alors que nous en avons observé les limites à deux niveaux : limites quant à la capacité des populations à modifier leurs comportements et leurs habitudes, et doutes sur l'efficience des actions réalisées, qui donnent plus l'impression de vouloir « colmater les brèches », d'occulter les vrais défis, qu'une réelle volonté de repenser le système. Dans ces conditions, la contribution de la mobilité à la restauration du lien social n'apparaît pas, à elle seule, être en mesure d'opérer cette refondation.

La forte demande de capital social (reconnaissance, implication), qui transpire chez les populations, se décline notamment, en une demande d'égalité des chances, leur permettant de « prendre place » dans la cité par leur participation à la vie sociale, un effacement des discriminations et un renforcement de l'autonomie personnelle [Kokoreff, Lapeyronnie, 2013, p.82] pour leur donner accès à une vie décente, se sortir d'une identité négative à laquelle elles ont le sentiment d'être assignées. Si la rupture du lien avec la sphère professionnelle atteste de la « menace ressentie de diminution de la sphère d'intégration sociale » [Paugam S., 2014, p.504], les « manques » éprouvés se corrèlent au travers de cette demande, à une résistance à la précarité, tangible au sein de notre terrain d'étude, tendant à la reconstitution de liens de solidarité mécanique (familiale ou d'appartenance culturelle) et réalisant une forme d'« intégration compensée ».

Cette demande de capital social est aussi un défi lancé aux décideurs publics auxquels ces habitants de logements sociaux n'ont pas accès, cette inaccessibilité les renvoyant à leur marginalité et à leur précarité (atteintes à l'autonomie au regard de l'absence de travail ou de la précarité de leur activité, insuffisance de ressources, dépendance des transports collectifs),

renforçant leur sentiment de décrochage de la sphère d'intégration sociale, contribuant à leur stigmatisation et confirmant une intégration « par défaut »..

Du fait de la persistance de l'éloignement, physique et symbolique, du reste de la ville et des manques (parfois confondus à un « vide social ») que les opérations pérennisent, parallèlement à cette interrogation sur la portée des programmes de rénovation dans le processus de construction ou/et de restauration du lien social, nous avons observé les effets de la mobilité résidentielle induite, sur la capacité des mesures mises en œuvre à contribuer au renouveau de la vie sociale et au (re)façonnage de l'identité habitante des individus.

Trois axes majeurs semblent pouvoir caractériser cette dynamique :

***L**e rôle du quartier en tant que support identitaire :*

En premier lieu, le quartier apparaît, pour deux habitants sur trois, conserver sa fonction de support identitaire de référence, et se présente comme le creuset dans lequel continue à s'exprimer une certaine solidarité entre des individus répondant à des normes et des valeurs identiques ou proches, partageant les mêmes règles collectives.

En ce sens, et bien que ne bouleversant fondamentalement ni les conditions environnementales (relogement dans un environnement similaire pour 75% d'individus) ni les habitudes, la mobilité imposée par les opérations de rénovation urbaine a provoqué, pour environ un habitant sur deux, une déstabilisation. Un constat qui, du fait de l'absence d'autres paramètres de rattachement (travail, loisirs, culture) et de la disparition de tout collectif, fait endosser au quartier ce rôle support, porteur d'enjeux identitaires et d'intégration sociale, à même de préserver ses habitants de certaines formes d'exclusion. Ce constat s'analyse comme l'aboutissement d'un processus associé aux évolutions sociétales majeures intervenues au cours du XXe siècle, qui avaient conduit dans une première itération au rétrécissement des solidarités de proximité au bénéfice des solidarités de collectifs issus du travail. Puis, les effets de la crise économique sur l'emploi ayant affaibli le lien social construit par le travail, ont installé progressivement un phénomène de « désaffiliation » [R. Castel, 1999] générateur d'une perte de sens, d'un phénomène d'isolement, d'une « errance sociale »[292], contraignant

[292] Merklen Denis, *Quartiers populaires, quartiers politiques,* 2009, La Dispute/Snédit, Paris, p. 21

les populations des quartiers d'habitat social à des formes d' « intégration compensée » [Paugam S., 2014].

Ainsi, l'intervention publique a endossé un rôle paradoxal, d'un côté, appréciée comme productrice de solidarité nationale permettant à l'individu de s'émanciper des contraintes imposées par les structures sociales de proximité (famille, voisinage), d'un autre côté, contributrice à l'attribution à ceux, et plus particulièrement aux habitants de logements collectifs sociaux, qui aspiraient à être, rester ou devenir des travailleurs, d'un statut unique, celui d'« habitant de quartier ». Sans autre appartenance sociale que celle du quartier, souvent sans expérience du travail, sans références partagées, déconnectés de la structure socio-économique dont dépend, pour l'essentiel, leur statut de citoyen-habitant et leurs manières d'habiter, ces individus s'assimilent au quartier et lui font endosser au-delà d'un rôle de protection et, en dépit d'une certaine atomisation, un rôle identificatoire.

L'attachement, attesté par la « crise d'identité » promue par une mobilité imposée, témoigne de cette inscription spatiale territorialisée, des populations ciblées par les politiques de la ville. En ce sens, le rôle de marqueur social de l'habitat décliné suivant les différentes options possibles de relogement, et bien que relatif dans le cadre de cette étude, contribue à un processus de différenciation sociale et spatiale (comparable, toutes proportions gardées, à un habitat affinitaire (Chombart de Lauwe, 1963, p.19]) entre ceux qui sont restés au cœur des cités dans des immeubles collectifs « traditionnels » rénovés (rafraîchis), ceux qui ont été relogés soit dans des petits collectifs neufs soit dans des pavillons locatifs en bande, et ceux (les transgresseurs) qui ont « coupé les ponts » avec la cité.
En distinguant les espaces vécus, en identifiant les pratiques et les représentations (associées à la prégnance des cultures), la mobilité interrogée confirme en ce sens le caractère identificatoire accroché à tout « choix » résidentiel[293] inscrit dans un prisme à géométrie variable et manifesté par une relative latitude. Cette latitude est apparue lisible au travers des positionnements exprimés par les populations de notre échantillon qui apprécient diversement

[293] Grafmeyer Y., *Approches sociologiques des choix résidentiels*, in *Élire domicile-La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL, 2010, p. 35 : les pratiques et modalités qui accompagnent l'inscription spatiale tendent à confirmer le caractère socialement constitué des choix résidentiels, lesquels, quelles que soient la nature (parcours résidentiel ascendant ou non) et les causes (familiales, professionnelles, sanitaires, institutionnelles) de la mobilité, se situent dans l'équation faisant intervenir deux ordres de paramètres : d'une part, les ressources et les contraintes objectives(taille de la famille par exemple) qui délimitent le champ des possibles, d'autre part, les mécanismes sociaux qui façonnent les attentes, les représentations, les jugements et les habitudes des populations.

les choix « contraints » qu'elles ont été amenées à faire : 23% font du quartier une source de fierté et de revendication car s'y sentent protégées , 42 % considèrent qu'elles n'avaient pas d'autres possibilités et expriment un sentiment proche de l'assignation, plus du tiers (35%) aspire à rejoindre un environnement ou un groupe social autre et vit le quartier comme un stigmate.

Ces trois formes de comportements, révélateurs de pratiques, d'habitudes, de relations instaurées avec l'espace social, d'un « entre-soi » et d'un système de valeurs dont un des buts est de se connaître, de se reconnaître et de se protéger socialement, sont constitutives de la démarche d'appropriation et d'intégration observée à l'occasion de cette mobilité singulière.

L'appropriation et la solidarité, deux marqueurs d'intégration :

Ainsi, bien que ces choix, inscrits dans le prisme étroit et peu différencié présenté par cette mobilité singulière, se soient révélés peu signifiants au regard des pratiques et de l'identité sociale des individus (des enjeux identitaires forts ont été identifiés chez seulement 15% de notre échantillon), ils procèdent de la caractérisation de l'« habiter » appréhendé comme rapport à l'espace, expression d'un mode de vie, de positions sociales et de représentations, et se corrèlent au processus d'appropriation appréhendé comme marqueur d'intégration. La démarche d'appropriation, déclinaison d'aptitudes et de propriétés identitaires inhérentes à des individus singuliers, « êtres rationnels doués de capacités d'action » [Bonnewitz, 2002, p.119] dans leurs façons d'habiter, a été appréciée par rapport au « capital spatial » détenu par tout individu. En l'occurrence, ce processus s'est révélé (à hauteur de 75% dans le cadre de notre échantillon) correspondre majoritairement à un phénomène de reproduction des habitudes antérieures, c'est-à-dire une certaine identification à des pratiques éprouvées et intériorisées n'impliquant pas remise en question du « soi ». Certes, ces habitants présentent des facettes ambivalentes car, d'un côté, ils revendiquent implication et responsabilisation, et d'un autre, ils affichent une apparente complaisance vis-à-vis d'un statut qui, au regard de certains observateurs sociaux, les place dans une situation d'assistanat (légalisant leur domination), mais, comme tout individu, et bien que souvent stigmatisés, ils cherchent à s'approprier leurs vies, leur espace social. Caractérisés par un engagement collectif et citoyen peu probant et exposés à de nombreux facteurs contributifs à la désintégration sociale (chômage, précarité professionnelle, difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder à

l'emploi, effets pervers de la massification scolaire, différenciations culturelles, ségrégation résidentielle), ces habitants se retrouvent concrètement en marge des structures sociales dominantes et légitimes, et éprouvent, pour la plupart, les plus grandes difficultés à trouver une place dans le processus de solidarité organique fondé sur la complémentarité et l'interdépendance des individus et des fonctions sociales qu'ils remplissent [Durkheim, 1930/2007]. En conséquence, soit ils se replient sur la sphère privée, soit, tirant profit de cette transition résidentielle, ils associent contraintes et opportunités pour construire, très progressivement, de nouvelles sociabilités et s'inscrire dans de nouveaux processus de solidarité, soit ils adoptent des pratiques « individualistes » (à l'image de l'individualisme « moderne » mais sans les capitaux économiques, culturels et sociaux qui, malgré l'apparente individualisation des pratiques, maintiennent un lien avec l'appartenance d'origine) en fonction desquelles ils estiment pouvoir choisir leur identité et l'appartenance au groupe auquel ils souhaitent être référés.

Un déficit de participation et d'investissement citoyen patent :

Le troisième axe caractérisant les enjeux identitaires révélés et/ou portés par la rénovation urbaine est représentatif de la faiblesse du groupe (familial, d'appartenance, de voisinage) confirmant la tendance à une forme d'individualisme corrélé, notamment, à un déficit de participation et d'investissement citoyen. La tendance à vouloir construire des formes identitaires en fonction desquelles chaque individu veut pouvoir choisir son identité, en s'engageant à endosser et partager les valeurs auxquelles il se réfère, ou au groupe auquel il souhaite appartenir, exprime, au-delà de cette tendance à négliger l'héritage et le groupe, l'envie de s'assurer une certaine reconnaissance sociale dans une société qui recompose en permanence la forme du lien social. Cette tendance qui caractérise des habitants en capacité de se tourner vers eux-mêmes pour définir leurs orientations et donner sens à leur action, superpose une dose de subjectivité personnelle (« c'est mon choix ») aux identités culturelles héritées, et procède plus de la réalisation de soi que de la prédétermination.

Néanmoins, ces individus, assez peu soucieux du collectif, qui se préoccupent a minima de leur environnement et des biens collectifs, apparaissent ne pas faire exception au sein du terrain de l'étude. L'implication et la contribution à toute dynamique participative bien que,

parfois, constitutives de source de distinction, de valorisation et de facilitation d'accès aux ressources locales, apparaissent peu mobilisées soit par manque d'intérêt, soit par manque de moyens (cognitifs et compétences), soit par difficultés d'accès à toutes sources d'information (réseau social déficient). Cette sous-implication se révèle productrice d'un phénomène dual : d'une part, l'absence de représentation, significative d'exclusion politique, de populations dont les besoins sont exprimés par d'autres qu'elles-mêmes, et, d'autre part, la contribution à l'isolement des territoires en difficultés et au confinement de leurs habitants. Ces habitants démunis, dont les capacités d'action sont invalidées du fait de leur statut et de leur situation, continuent à entretenir un sentiment de stigmatisation, perçoivent les institutions comme peu utiles (voire inutiles) et établissent, voire consolident, une certaine distance (école, participation aux scrutins électoraux par exemple) caractérisée par l'indifférence ou/et l'abstention quand ce n'est pas le rejet ou l'agressivité.

Dans ce processus, la mobilité réalisée dans le cadre des opérations de rénovation urbaine confirme que les changements structurels de l'espace habité peinent à atteindre en profondeur la relation avec cet espace, pour ces individus qui restent imprégnés de leur expérience résidentielle précédente reposant sur le quartier. Le quartier imprimé comme lieu de référence qui donne sens aux pratiques et aux sociabilités, participe d'un processus contributif à la construction des identités sociales dans le temps et dans l'espace (appropriation).

Cependant, cette relation de l'individu à l'espace, circonscrite au titre de la présente recherche à une facette, celle de l'espace de l'habitat et plus particulièrement de l'habitat collectif social, s'inscrit dans une dynamique à dimensions multiples impliquant d'élargir l'analyse à d'autres dimensions spatiales de la vie sociale, d'autres lieux, conjugués à différents moments biographiques, dans lesquels se joue la construction identitaire des individus. Le rapport complexe et multidimensionnel de l'individu à l'espace, comme support du processus de socialisation et de construction identitaire, questionnement originel de cette recherche sur les conditions de (re)spatialisation des populations, implique que soient interrogés d'autres contextes et d'autres expériences.

IV BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Ascher F., *Métapolis ou l'avenir des villes,* Paris, Odile Jacob, 1995
Authier JY., *L'embourgeoisement des quartiers anciens centraux réhabilités. L'exemple du quartier St Georges à Lyon*, Lyon, GRS, 1996
Authier JY., *Sociologie urbaine* (en collaboration avec Y. Grafmeyer), Paris, A. Colin, coll. "128", 2008
Authier JY., Bacqué MH., Guérin Pace F., *Le quartier-Enjeux scientifiques, action pratique et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, 2007
Authier JY., Bonvalet C., Lévy JP. (dir.), *Élire domicile*, Lyon, PUL, 2010
Baudelot C., Establet R., *Durkheim et le suicide*, Paris, PUF, 1984
Beauvois J-L., Dubois N., Doise W., *La construction sociale de la personne*, PUG, Grenoble, 1999
Bidou-Zachariasen C. (ss la dir. de), *Retours en ville*, Paris, Descartes &Cie, 2003
Blanchet A., Gotman A., *L'enquête et ses méthodes. L'entretien,* Paris, A.Collin, Collection 128, 2e édition refondue, 2007
Blandin B., *La construction du social par les objets*, Paris, PUF, Sociologie d'aujourd'hui, 2002
Boltansky L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, « NRF essais » 1999
Bonnewitz P., *La sociologie de P. Bourdieu*, Paris, PUF, 2002 (2e édition)
Bourdieu P., *Esquisse d'une théorie de la pratique,* Paris, Seuil, 1975, réed. Février 2000
Bourdieu P., *La distinction*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979
Bourdieu P., *Choses dites*, Paris, Minuit, coll. Le sens commun, 1987
Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1999
Castells M., *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris, Maspéro,1975
Castells M., Godard F., *Monopolville : l'entreprise, l'État, l'urbain,* Paris, Ed. Mouton, 1974
Chadoin O., *La ville des individus, Sociologie, Urbanisme et architecture, propos croisés*, Paris, L'Harmattan, 2005
Chaline Cl., *Les politiques de la ville*, Paris, PUF, 1997
Choay F., *Espacements. Évolution de l'espace urbain en France*, Milano, ed. Skira, 2003
Choay F., *L'urbanisme, utopies et réalités, une anthropologie*, Paris, Seuil, 1965
Choay F., *Patrimoine en questions : anthologie pour un combat*, Paris, Seuil, 2009
Coing H., *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, Ed. Ouvrières, 1967
Chombart de Lauwe P.H., *Des hommes et des villes*, Paris, Payot, 1963
Chombart de Lauwe P.H., *Familles et habitation, Sciences humaines et conception de l'habitation*, en collaboration, Centre d'ethnologie sociale et de Psychologie, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1960, (seconde édition en 1967, troisième édition en 1975)
Chombart de Lauwe PH., *Un anthropologue dans le siècle*- Entretiens avec Thierry Paquot, Paris, ed. Descartes et Cie, 1996
Cossée C., Lada E., Rigoni I., *Faire figure d'étranger,* Paris, A. Collin, 2004
Costes L, *Henri Lefebvre-Le droit à la ville. Vers la sociologie de l'urbain*, Ellipse. Ed. Marketing, 2009
Crozier M., Friedberg E., *L'acteur et le Système*, Paris, Seuil, 1977
Delas JP., Milly B., *Histoires des pensées sociologiques*, Paris, A. Colin, 2009
Donzelot J., *Faire société- La politique de la ville aux États Unis et en France*, Paris, Seuil, 2003

Dubar C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 2000
Dubar C., *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation,* Paris, PUF « Le lien Social », 2000
Dubet F., Lapeyronnie D., *Les quartiers d'exil,* Paris, Ed. du Seuil, 1992
Dubois, *La norme d'internalité et le libéralisme*, Grenoble, PUG, 1994
Duby C. (ss la dir.de), *Histoire de la France urbaine,* Paris, Ed. du Seuil, T.1, 1980
Dufaux F., Fourcault A., *Le Monde des grands ensembles,* Grâne, Créaphis, 2004,
Durkheim E., *De la division du travail social »*, Paris, PUF, 1930, 7e éd. 2007
Elleb M., Violeau JL., *Entre voisins. Dispositif architectural et mixité sociale,* Paris, Les éditions de l'Épure, 2000,
Fijalkow Y, *Sociologie de la ville,* Paris, La Découverte, 2004
Fijalkow Y, *Sociologie du logement,* Paris, Ed. La Découverte, 2011
Garnier JP., *Des Barbares dans la cité*, Paris, Flammarion, 1996
Gaudin JP., *Les nouvelles politiques urbaines*, Paris, PUF, 1993
Giddens A., *Les conséquences de la modernité*, Cambridge, Polity 1990
Ghiglione R., Matalon B., *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*, Paris, Librairie A. Colin, 1995
Goffman E., *Stigmates*, Paris, Ed. de Minuit, 1977 (1ere éd.1963),
Goffman E., *Les rites d'interaction,* Paris, Les Éditions de Minuit, 1974
Grafmeyer Y., *Sociologie urbaine,* Paris, Nathan, col.128, 1994
Grafmeyer Y., *Approches sociologiques des choix résidentiels*, in *Elire domicile-La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL, 2010
Grafmeyer Y, Joseph I., *L'Ecole de Chicago, Naissance de l'écologie urbaine,* Paris, Flammarion-Les éditions. du Champ Urbain, 1979, CRU, 1990-2004
Guillot X., ss la dir, *Habiter la modernité,* Saint Etienne, Publication de l'Université de Saint Etienne, 2006
Halbwachs M., *Classes sociales et morphologie,* Paris, Ed. de Minuit, *1972* (textes rassemblés par V. Karansky)
Harouel JL., *Histoire de l'urbanisme,* Paris, PUF, 1981
Haumont N., *Les Pavillonnaires*, Paris, L'Harmattan, 2001
Haumont N., Raymond H., *L'habitat pavillonnaire,* Paris, CRU, 1979
Haumont N. et Levy JP (ss la dir. de), *La ville éclatée. Quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, 1998
Hoggart R., Garcias F., Passeron JC., *La culture du pauvre : étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre »,* Paris, trad. by Les Éditions de Minuit, 1970
Jouenne N., *La vie collective des habitants du Corbusier*, Paris, L'Harmattan, 2005
Jouenne N., *Dans l'ombre du Corbusier : ethnologie d'un habitat collectif ordinaire,* Paris, L'Harmattan., 2007
Kokoreff M., Lapeyronnie D., *Refaire la cité. L'avenir des banlieues,* Paris, Ed. du Seuil, 2013
Laé JF., Murard N., *L'argent des pauvres-La vie quotidienne en cité de transit*, Paris, Ed. du Seuil, 1985
Lavedan P., *Histoire de l'urbanisme,* Paris, H. Laurens, 3 vol. (1926, 1941,1954)
Lazzarotti O., *Habiter, la condition géographique »*, éd. Belin, 2006
Lefebvre H, *Le droit à la ville*, Paris, Ed. Antropos, 1968, 4e éd.1972
Lefebvre H., *La production de l'espace*, Paris, Ed.Antropos, 4e édition, 2000
Lévi-Strauss C., *Tristes tropiques,* Paris, Plon, 1966
Loche B., Talland C., *Quand les quartiers réinventent la ville*, Paris, Ed. Autrement, 2009

Lopez de Aberasturi A., *La Théorie Générale de l'Urbanisation,* Préface de F.Choay, Les Éditions de l'Imprimeur, 2005
Merklen Denis, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, La Dispute, /Snédit, 2009
Merlin P., *L'urbanisme,* Paris, PUF, 2007 (7e édition)
Merton Robert K., *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 1998.
Michel R., *Entreprises et entrepreneurs en Seine et Marne : jalons historiques,* Melun, Société d'édition patronale de Seine et Marne [SEDIPA], 1994, 393pages.
Millet M., Thin D., *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, PUF, 2005
Milly B., Delas JP., *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Armand Colin, 2009.
Mucchielli A., *L'identité,* Paris PUF, 1986,
Nizet, Rigaux, *La sociologie d'E.Goffmann,* Paris, Ed. La Découverte, 2005
Paquot T., *Vive la ville, Paris,* Ed. Panoramiques-Corlet, diffusion Le Seuil, 1994
Paquot T.(ss la dir. de), Lussault M., Younés C., *Habiter, le propre de l'humain,* Paris, Ed. La Découverte, 2007
Passeron JC, « *Le savant et le populaire* », Paris, Gallimard/Le Seuil, 1989
Pétonnet C., *On est tous dans le brouillard,* Paris, Ed. Galilée, 1979, réed. CTHS, 2012
Pinçon M ., Pinçon-Charlot M., *Voyage en grande bourgeoisie,* Pari, PUF, 1997
Pinçon M, Pinçon-Charlot M, *Le ghetto du gotha,* Paris, Le Seuil, 2007
Queiroz de JM., Ziolkoxski M., *L'interactionnisme symbolique*, Rennes, PUR, 1997
Rainhorn J. et Terrier D. (ss la dir. de), *Etranges voisins- Altérité et relations de proximité dans la ville depuis le XVIIIe siècle,* Rennes, PUR, 2010
Sainsaulieu R., *L'identité au travail,* Paris, PUF, 1977, 3e éd. 1988
Salort.M, Katan Y., *Les économistes classiques*, Paris, Hatier, 1988
Sauvage A., *Les habitants- De nouveaux acteurs sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1992
Ségaud M., *Anthropologie de l'espace Habiter, Fonder, Distribuer, Transformer,* Paris A. Colin, 2010 (2e édition)
Sedjari A., ss la dir. de, *Les politiques de la ville. Intégration urbaine et cohésion sociale*, Paris, L'Harmattan, 2006
Stébé JM., *Le logement social en France*, Paris, PUF, 1998
Stébé JM., *Architecture urbanistique et société. Idéologies et représentations dans le monde urbain,* Paris, L'Harmattan Villes et Entreprises, 2000
Stébé JM., Marchal H., *Mythologie des cités ghettos,* Paris, Ed. Le Cavalier Bleu, 2009
Tellier T., *Le temps des HLM 1945-1975. La saga urbaine des Trente Glorieuses,* Paris, Collection Mémoires/Culture, by les Éditions Autrement, 2007
Thin D., *Quartiers populaires, L'école et les familles,* Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1998
Thomas W.I, Znaniecki F., *Le paysan polonais,* Paris, Nathan, Essais et Recherches, 1998
Tissot S., *L'État et les quartiers*, Paris, Seuil, 2007
Tissot Sylvie, *De bons voisins, Enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*, Paris, Ed. Raisons d'agir, 2011
Touraine A., Cleudon N., Lentin F., *Une société petite bourgeoise : le HLM*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 1966
Touraine A et Khosrokhavar F., *La recherche de soi*, Paris, Fayard, 2000
Vanoni D., Robert C., *Logement et cohésion sociale. Le mal logement au cœur des inégalités*, Paris, La Découverte, 2007
Verschambre V, *Traces et mémoires urbaines,* Rennes, PUR, 2000
Villechaise-Duport A., *Amères Banlieues-Les gens des grands ensembles*, Paris, Grasset/le Monde de l'Éducation, 2000
Weber Max, *La Ville,* 1921, traduction de P. Fritsch, Paris, Aubier-Montaigne, 1982

Weber Melvin, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971
Wieviorka M., *Neuf leçons de sociologie*, Paris, Ed. Laffont, 2008
Young M., Willmott P., *Le village dans la ville. Famille et parenté dans l'est londonien*, Paris, Puf, 2010

Chapitres d'ouvrages

Bacqué M.H, Fol S., Lévy JP., « Mixité sociale en banlieue ouvrière : enjeux et représentations », in Haumont N. et Levy JP (ss la dir. de*), La ville éclatée Quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, 1998, P.161-173
Bousfiha A., "Ville et cohésion sociale au Maroc", in Sedjari A. (ss la dir. de), *Les politiques de la ville. Intégration urbaine et cohésion sociale*, Paris, L'Harmattan, 2006, p.205-213
Carassus D., "La ville comme lieu de gouvernance », in Sedjari A. (ss la dir. de), *Les politiques de la ville. Intégration urbaine et cohésion sociale*, Paris, L'Harmattan, 2006, p.99-122
Chemetov P., « Propos d'avant et d'après », in Dufaut F., Fourcault A. (dir), Le Monde des grands ensembles, Grâne Creaphis, 2004, p.7-112
Demazière C., « Les quartiers ouvriers en Europe à la veille du 21e siècle : désagrégation ou développement, in, Haumont N., Lévy JP., *La ville éclatée. Quartiers et peuplement*, 1998, p.41-54
Flavel-Kapoian V., « Du canut à l'employé : pratiques de l'espace Croix Roussien (1870-1940) », in Haumont N., Lévy JP., *La Ville éclatée. Quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, 1998 , p.55-67
Guérin-Pace F., « Le quartier entre appartenance et attachement : une échelle identitaire », in Authier JY, Bacqué MH., Guérin-Pace F., *« Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales »*, Paris, La Découverte, 2006, p.157-171
Hérouard F., « Habiter et espace vécu : une approche transversale pour une géographie de l'habiter », in Paquot T, Lussault M, Chris Y., *Habiter, le propre de l'humain,* Paris, Ed. La Découverte, 200, 159-170
Knafou R, « Vers une géographie du rapport à l'Autre », in *« La société nomade. Les mobilités géographique d'aujourd'hui »*, Paris, Belin, 1998, p.7-17
Laurenzi-Cecaldi F., Daflon AC., « Rapports entre groupes et identité sociale », in Beauvais J-L, Dubois N., Doise W., *La construction sociale de la personne*, PUG, Grenoble, 1999, p.131-145
Madoré F., « La division sociale de l'espace dans les villes moyennes », in Haumont N., Lévy JP., *La ville éclatée, Quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, 1998, 17-39
Marin Y., La « gentrification » des quartiers multi-ethniques », in Haumont N. et Levy JP (ss la dir. de), *La ville éclatée. Quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.101-110
McKensie R., « Le voisinage. Une étude de la vie locale à Colombus, Ohio », in Grafmeyer Y. et Joseph I., *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine,* Paris, Flammarion- Les éditions. du Champ Urbain, 1979, CRU, 1990-2004, *p.213-254*
Navez-Bouchanine F., « Fragmentation spatiale et stratégies résidentielles », in Haumont N., Lévy JP., *La ville éclatée, Quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, 1998, 69-88
Park R.E, « La ville comme laboratoire social », in Grafmeyer Y, Joseph I., *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion- Les éditions. du Champ Urbain, 1979, CRU, 1990-2004, p.167-183
Paquot Th., « Habitat », habitation », « habiter », précisions sur trois termes parents » in Paquot T., Lussault M, Younés.C, *Habiter, le propre de l'humain*, Paris, Ed. La Découverte, 2007, p. 7-13(introduction)
Pecqueur C., « Les difficultés d'habiter. Approche anthropologique et clinique de l'habiter », in Pacquot T., Lussault M., Younès C., *Habiter, le propre de l'humain*, Paris, Ed. La Découverte, 2007, p. 353-360

Peillon P., « La rénovation urbaine : une remise en cause des « grands ensembles » ?, in Loche B., Talland C., *Quand les quartiers réinventent la ville*, Paris, Éd. Autrement, 2009, p.19-25
Salenave P., « La qualité urbaine, enjeu pour les projets », in Loche B., Talland C., *Quand les quartiers réinventent la ville*, Paris, Editions Autrement, 2009, p.13-17
Sauvage A., « Raisons d'habiter. Pour une modélisation anthropologique », in Paquot T., Lussault M., Younès C., *Habiter le propre de l'humain,* Paris, Ed. La Découverte, 2007, p.69-88
Simmel G., « Digressions sur l'étranger », in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'École de Chicago. Naissance de l »écologie urbaine*, Paris, Flammarion-Les éditions. du Champ Urbain, 1979, CRU, 1990-2004, 53-59
Simmel G., « Métropoles et mentalités » (1903), in Grafmeyer.Y, Joseph.Y, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion-Les éditions. du Champ Urbain, 1979, CRU, 1990-2004, p.61-77
Simon P., « L'intégration au quartier à l'épreuve de la rénovation », in Haumont N. et Levy JP (ss la dir. de*), La ville éclatée Quartiers et peuplement,* Paris, L'Harmattan, 1998, p.103-207

Revues

Barou J., « Mixité sociale et accès au logement : un couple antagoniste », *Recherches et Prévisions,* n° 94, déc 2008, p. 49-57
Clerval A., Fleury A., « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », *Espace Politique*, vol.8, n°2, 2009
Bourdieu P., « Espace social et genèse de « classes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52/53, 1984
Chamborédon JC, Lemaire M., « Proximité spatiale, distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de Sociologie*, 1970, vol.XI, n°1 : 3-33
Contal M.H, « Melun-Sénart, un Centre introuvable », éd. Autrement, série France, n°11, 1992
Couchard F., « Les utopies révolutionnaires et leur vision de la famille », *Revue française de psychanalyse*, 2002/1 Vol.66, p. 89-101. DOI : 10.3917/rfp.661.0089
Donzelot J., « La nouvelle question urbaine », *Revue Esprit*, n° 258, nov.1999, p.87-114
Dubet F., « Les figures de la ville et la banlieue », *Sociologie du travail*, n°2, 1995, p. 127-150
Dufour R.D, « Le troisième parent », *ARES-La clinique lacanienne*, n°12, 2007/1, p.48 à 60
Dutrenit JM., *Revue du CERFOP*, n°23, décembre 2008
Fourcault A., « Le cas français à l'épreuve du comparatisme », in Dufaux F., Fourcault A. (dir), *Urbanisme*, n° 322, janvier-février 2002
GoulnerA., "The future of intellectuals and the rise of the new class", Seabury Press, 1979. Référence citée et commentée par M.Dagnaud dans un article sur la « classe alternative » (1981)
GRS, « Activités 1991-1995 », *Cahiers de recherche du GRS*, n°14, 1995, et «Activités 1995-1998, *Cahiers de recherche du GRS* n°18, 1998
Héran F., « Comment les Français voisinent ? », *Economie et statistique*, n°195, 1987, p.43-59
Houist Guy, « Groupes d'habitation, urbanisme et vie sociale », rapport du Conseil Économique et Social, *Journal officiel,* 13 septembre 1960
INED, « Désirs des Français en matière d'habitation urbaine. Une enquête par sondage », *Travaux et Documents* n°3, PUF, 1947
Jovelin E., « La jeunesse en difficulté : une citoyenneté tronquée. Le quartier, la politique, l'avenir », *Esprit Critique*, vol.04. No.07-juillet 2002
Lacoste Y, « Un problème complexe et débattu : les grands ensembles », *Bulletin de l'Association des géographes français*, 1963
Paquot Th., « Petits riens urbains », *Revue Urbanisme* (Editorial), n°370, janv./fév. 2010

Purcell M., « Le droit à la ville et les mouvements urbains contemporains », *Rue Descartes*, 2009/1, n°63, p.43
Recherches et Prévisions, « Politique du logement, Questions sociales », N°94, déc. 2008
Touraine A., Face à l'exclusion, *Revue Esprit*, 1971
Touraine A., Cleuziou N.,Lentin F., « Une société petite bourgeoise : le HLM, Paris », *Centre de recherche d'urbanisme*, 1966
Tricart JP. , « Genèse d'un dispositif d'assistance : les cités de transit », *Revue Française de Sociologie*, 1977, vol. 18, n°4, p. 601-624
Vanoni D., « Les procédure d'accès au logement social », *Recherches et Prévisions, 2008*
Yi-Fu Tuan, « Topophilia », *Lanscape*, vol.11, n°1

Travaux universitaires:

Authier JY., *Espace et socialisation*, Mémoire HDR, Université Lumière-Lyon 2, 2001
Landauer P., *La Caisse des Dépôts et Consignations face à la crise du logement (19553-1958)*, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de D.Voldman, Paris I, 2004
Lesbet D., *Le coût d'un logement gratuit, le paysan face au nouveau cadre bâti,* Alger, Office des publications universitaires, 1988

Actes colloques : de mesures

Brun J.. Chauvré Y., « La ségrégation sociale. Observations et critiques sur la notion et essais à partir de l'exemple de Paris (1962-1975) », Actes du Colloque de Lyon des 14-15-16 octobre 1982, Paris, Ed. Géographie sociale, Université Paris 1,1983, p. 102-133
Lesbet D., « Le Bidonville ou la retouche du Costume Urbain », Colloque de Rabat, 12 avril 1985, Séminaire de la Ligue des États Arabes sur l'habitat clandestin, p. 1-45.

Articles de Presse

« Faut-il brûler Le Corbusier ? », dossier spécial *Le Monde 2*, 31 décembre 2005
Cahier du « Monde », n° 21117, mififardi 11 décembre 2012
Interview de Jean Nouvel, *Télérama*, 22 février 2006
Interview de Robert Doisneau dans Chic, magasine de BD, « spécial banlieue », octobre 1984
Le Monde du 25/09/2012

Dictionnaire :

Lévy J., Lussault M ., Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés, Paris, Belin, 2003

Sites Internet :

http ://wikipedia.orange.fr/wiki/Mobilit%C3%A*_spatiale
http ://wikipedia.org/wiki/Porto_Alegre
http ://www.vie –publique.fr/actualité/dossier/droit-logement-opposable
http ://www.nemours.fr
www.ville-melun.fr/économie&environnement/Programme de Rénovation Urbaine
http ://entropie.canalblog.com/archives/2007/07/19/5659725.html
http ://www.revuedeslivres.fr/que -peut-larchitecture-par-jean-pierre-garnier
http://www.espritcritique.fr/publications/1001/esp1001article05.pdf

V ANNEXES

- **ANNEXE I - ÉCHANTILLON**
- **ANNEXE II - GUIDE D'ENTRETIEN**
- **ANNEXE III - SPÉCIMEN "ENQUÊTE SOCIALE" D'UN BAILLEUR**
- **ANNEXE IV - CHARTE PARTENARIALE DE RELOGEMENT ET CONVENTION INDIVIDUELLE DE RELOGEMENT**
- **ANNEXE V - COMITÉ DE QUARTIER MELUN (CR DE RÉUNION)**

ANNEXE I

IDENTITÉ	Structure familiale	Nb Enfants	Âge	Sexe	Activité	Ville	Quartier	Type Habitat	Ancienneté Logement précédent
ALEXANDRA	Couple	3	36	F	Mère au foyer	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Semi collectif	11-15
ALI	Couple	3	40	H	Employé collectivité	Nemours	N Mont St Martin	Collectif	6-10
ARLETTE	Couple	5	59	F	Invalide	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Semi collectif	>20
BAPTISTE	Isolé	0	25	H	Employé Technicien	Nemours	N Mont St Martin	Collectif	>20
CHADIA	Couple	0	45	F	Fonctionnaire	Nemours	N Centre Ville	Semi collectif	>20
CHOUKRI	Couple	4	32	H	Employé collectivité	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Individuel	>20
CHRISTIAN	Couple	0	35	H	Employé collectivité	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Individuel	6-10
CLAUDE	Couple	3	70	H	Retraité	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Collectif	>20
DANIEL	Couple	2	65	H	Retraité	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Individuel	>20
FATIHA	Couple	2	45	F	Employé collectivité	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Individuel	11-15
FRANÇOISE	Isolé	3	64	F	Invalide	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Semi collectif	6-10
JUSTINE	Isolé	5	62	F	Sans emploi	Nemours	N Mont St Martin	Collectif	>20
KHELFI	Couple	4	62	H	Retraité	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Individuel	>20
LYDIE	Isolé	3	45	F	Employé Technicien	Bagneaux	N Centre Ville	Semi collectif	>20
MANUELA	Mono parental	1	53	F	Employé collectivité	Nemours	N Mont St Martin	Collectif	>20
MARTINE	Isolé	2	58	F	Invalide	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Collectif	16-20
M.SOPHIE	Mono parental	4	53	F	Employé Technicien	Nemours	N Mont St Martin	Collectif	11-15
MAXIMINA	Isolé	3	63	F	Retraité	Nemours	N Mont St Martin	Collectif	>20
MYLÈNE	Mono parental	1	31	F	Sans emploi	Nemours	N Mont St Martin	Collectif	<=5

IDENTITÉ	Structure familiale	Nb Enfants	Âge	Sexe	Activité	Ville	Quartier	Type Habitat	Ancienneté Logement précédent
NATHALIE	Mono parental	1	42	F	Sans emploi	Bagneaux	N Centre Ville	Semi collectif	6-10
NETO	Couple	2	73	H	Retraité	Nemours	N Mont St Martin	Collectif	>20
PÉLAGIE	Isolé	2	57	F	Employé Technicien	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Collectif	>20
RENIMA	Couple	3	51	F	Employé Technicien	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Individuel	6-10
SAÏDA	Couple	3	51	F	Travail indépendant	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Individuel	<=5
SERGE	Isolé	0	50	H	Employé Technicien	Nemours	N Mont St Martin	Collectif	16-20
THIERRY	Couple	1	40	H	Employé Technicien	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Individuel	6-10
VÉRA	Couple	3	39	F	Mère au foyer	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Individuel	6-10
VIRGINIE	Couple	4	39	F	Employé collectivité	Nemours	N Périphérie Mt St Martin	Individuel	16-20
VOLCAN	Couple	0	28	H	Employé Technicien	Nemours	N Centre Ville	Collectif	>20
YOLANDE	Couple	3	52	F	Mère au foyer	Nemours	N Mont St Martin	Collectif	>20
ZÉNA	Mono parental	3	45	F	Sans emploi	Nemours	N Mont St Martin	Collectif	11-15
ALAIN	Isolé	0	61	H	Retraité	Melun	M Almont	Collectif	>20
AMADOU	Couple	0	36	H	Sans emploi	Melun	M Montaigu	Collectif	<=5
BRUNO	Couple	4	59	H	Fonctionnaire	Melun	M Beauregard	Collectif	>20
CÉDRIC	Isolé	0	37	H	artiste	Melun	M Mezeraux	Semi collectif	<=5
CHRISTELLE	Couple	1	36	F	Fonctionnaire	Cesson	N Centre Ville	Semi collectif	<=5
CHRISTINE	Isolé	2	59	F	Invalide	Melun	M Almont	Collectif	<=5
ELISA	Isolé	1	60	F	Employé Technicien	Melun	M Jules Ferry	Collectif	11-15
FATY	Couple	2	49	F	Sans emploi	Melun	M Chateaubriand	Collectif	>20
FETY	Couple	3	40	H	Employé Technicien	Melun	M Montaigu	Collectif	<=5
GERMAIN	Couple	2	30	H	Employé Technicien	Salins	M Centre Ville	Individuel	6-10

IDENTITÉ	Structure familiale	Nb Enfants	Âge	Sexe	Activité	Ville	Quartier	Type Habitat	Ancienneté Logement précédent
GERMAINE	Isolé	1	75	F	Retraité	Melun	M Centre Ville	Semi collectif	>20
HAFIDA	Isolé	4	59	F	Sans emploi	Melun	M Almont	Collectif	<=5
HAYATTE	Couple	3	37	F	Mère au foyer	Melun	M Almont	Collectif	<=5
JESSICA	Mono parental	1	32	F	Employe Technicien	Melun	M Beauregard	Collectif	>20
MANUEL	Couple	2	47	H	Employé Technicien	Vaux le Péril	M Centre Ville	Individuel	6-10
MARYSE	Couple	2	58	F	Retraité	Melun	M Jules Ferry	Collectif	>20
MICHELINE	Isolé	1	74	F	Retraité	Le Mée	M	Collectif	>20
MILOUDA	Couple	3	45	F	Employé Technicien	Melun	M Mezeraux	Collectif	<=5
MUNTI	Mono parental	3	45	F	Employé Technicien	Le Mée	M Centre Ville	Collectif	6-10
NORA	Couple	2	50	F	Invalide	Salins	M Centre Ville	Individuel	>20
ORGUN	Couple	0	37	H	Intérim	Le Mée	M	Collectif	SR
PASCAL	Couple	1	58	H	Sans emploi	Melun	M	Semi collectif	6-10
ROLAND	Isolé	1	52	H	Employé Technicien	Vaux le Péril	M	Individuel	>20
ROSA	Couple	3	52	F	Invalide	Melun	M Beauregard	Collectif	>20
SABRINA	Couple	1	34	F	Employé Technicien	Melun	M Centre Ville	Collectif	16-20
SOPHIE	Mono parental	2	53	F	Employé collectivité	Cesson	M	Semi collectif	<=5
SUZANNE	Isolé	1	77	F	Employé collectivité	Melun	M Centre Ville	Semi collectif	>20
THÉRÈSE	Isolé	3	68	F	Retraité	Melun	M Montaigu	Collectif	16-20
YASID	Couple	5	42	H	Employé Technicien	Vaux le Péril	M	Individuel	16-20

ANNEXE II

Guide d'entretien

1- L'habitat et son environnement, le cadre de vie

Notion de « compétence d'édifier » et de construire (utilisation de l'espace), d'appropriation

Questions générales	***Relances***
Votre habitat actuel:	
- Depuis combien de temps habitez-vous cet appartement/cette maison ? Comment et pourquoi l'avez-vous choisi/retenu?	Quel est votre ressenti : le trouvez vous agréable/triste, ensoleillé, spacieux, pratique.)
- Comment le qualifiez-vous ?	Intime, chaleureux, propre, trop de promiscuité, …
- Comment y vivez-vous ? Quels liens (sociaux) avez-vous tissés ?	En touriste, par obligation, avec intensité ? (représentations, habitus)
- Votre logement a-t-il fait l'objet de travaux ?	Lesquels ? en êtes vous satisfait ? Si non, pourquoi ?
- Avez-vous fait des aménagements ? Lesquels ? (terrasse/balcon/jardin)	Pourrez-vous me les montrer ? Raisons particulières ?
- Comparativement à votre ancien logement, considérez-vous celui-ci plus/moins satisfaisant :	Etat technique (chauffage, électricité, … Isolation phonique Taille et disposition des pièces Rapport qualité/loyer
L'environnement, le cadre de vie (quartier) :	
- Comment vous sentez vous dans le quartier ? votre nouveau logement ?	Vous êtes vous bien adaptée ? Le préférez vous à l'ancien ?
-	Quelle image en aviez-vous avant/maintenant Pourquoi ? ?
- Considérez-vous les équipements (scolaires, culturels et loisirs, commerces, administratifs), les espaces (verts et de loisir) suffisants ?	Les fréquentez-vous ? Que souhaiteriez-vous en plus ? quelle évolution ? (Notion d'espace collectif suivant groupes d'âges)
- Quelle perception avez-vous des habitants du quartier ?	Participez-vous aux manifestations/fêtes ? Et avant, à votre précédente adresse ?
- Que signifie pour vous la mixité sociale ?	Est- elle source d'enrichissement culturel ?
Compétence d'édifier, de construire :	
- par quels moyens (comment) vous êtes vous adapté(s) au quartier ?	Pratiquez-vous le jardinage ? Que cultivez-vous ? Echangez-vous des récoltes/pratiques/recettes avec vos voisins ?
- par quels signes, ajouts personnels ou autres indices (yc symboliques) vous êtes-vous appropriés votre appartement/maison/environnement ?	

2- *Mobilité résidentielle*

Notion de capital spatial, un atout de la compétence d'habiter

Votre carrière résidentielle : - combien de fois avez-vous déménagé au cours des 5 dernières années ? Et avant (vos parents)?	Indices : fréquence, durée des séjours
- Pour quels motifs ? Plein gré ou déménagements subis.	Familiaux, professionnels, PRU Intolérances de voisinage ou inverse voisinage sans gêne
Comment avez-vous perçu votre dernière mobilité ?	Représente-t-elle une rupture ?
- Votre mobilité s'inscrit-elle dans un projet personnel ou familial ?	Carrière /Scolarité des enfants Ascension sociale/professionnelle, confort, …
- Faites-vous un lien entre votre parcours (mobilité) et les exigences actuelles de confort, le progrès en général (industrialisation, informatisation, …« modernité ») ?	Quels sont les éléments de confort que vous appréciez ? Traduisent-ils la modernité/le progrès technique ?
Accès au logement actuel (Vécu et réactions): - Comment votre entourage (conjoint, enfants, proches) a-t-il réagi à votre dernière mobilité ?	Satisfaction/contestation/inscription dans un projet ?
- Avez-vous rencontré des difficultés particulières pour quitter votre précédent logement pour accéder à l'actuel? Contraintes	Vous a-t-on mis des entraves ? qui, lesquelles ? Politiques d'attribution des logements sociaux (politiques publiques de peuplement)
- Quels ont été vos critères pour sélectionner et vous installer dans votre logement actuel ? Quel rôle a joué votre bailleur (OPH ou autre).	Critères financiers (loyer, charges, frais de déménagement), proximité des équipements, scolarité des enfants, travail du conjoint, existence de moyens de transport…
- Comment avez-vous procédé pour vous intégrer ? Avez-vous rencontré des difficultés?	Opportunités (événement), contacts quotidiens/occasionnels (lesquels ?), morphologie de l'habitat, …
- Comment définissez-vous l'*intégration* ?	Quels espaces ou lieux fréquentez-vous ? pr itinéraires particuliers privilégoés ?
L'ancrage :	Avez-vous pris de nouvelles habitudes ?
- Avez-vous établi une familiarité, des habitudes avec le quartier? Vous sentez-vous « chez vous » ?	
- Avez-vous pris ou l'intention de prendre des initiatives ou monter des projets pour votre quartier (environnement et ses habitants)	Militantisme associatif et/ou politique, participation à des groupes de travail, organisation/participation à des actions collectives, … Avez-vous des engagements associatifs,

	politiques ? Vos motivations ?
- Avez-vous le sentiment d'appartenir à une communauté, à un groupe particulier ? Pour quelles raisons ?	Notion d'identité collective et ce qui peut la caractériser (adhésion à un club, appartenance professionnelle/cultuelle, activités culturelles partagées, scolarisation des enfants, choix vestimentaires, …)
Les représentations et les opérations de Rénovation Urbaine :	
- Comment avez-vous réagi aux opérations de rénovations et de résidentialisation.	Sentiment de gâchis, de mort, d'amputation par rapport aux démolitionss. Une bonne chose ? Pour qui ? (critère d'image)
- Que signifient-elles pour vous ? « On s'intéresse à nous, embellissement du bâti/de l'environnement, acquisition d'une visibilité sociale, un autre regard de l'extérieur, …	Changement de la façon dont le quartier et ses habitants sont perçus ? Un nouveau regard des autres sur le quartier et ses habitants ?

3- *Les rapports sociaux, les valeurs*

Appropriation de l'espace : colonisation, collectivisation (mise en commun) et « entre soi »

Intégration :	
- de quelle région, pays êtes vous originaire ?	
- Êtes-vous particulièrement attaché à votre culture d'origine ?	De quelle manière, par quelles manifestations ? Donnez des exemples ?
- Souhaitez-vous transmettre cette culture (à vos enfants en particulier) ?	Par l'inscription à l'école coranique ou autre école confessionnelle par exemple
- Quelles sont vos habitudes de vie en matière de culte, de loisirs, de choix en tous genres, de soins médicaux, ..	Allez-vous seule faire vos courses, chez le médecin ?
- Pouvez-vous me donner des indications sur vos loisirs, vos hobbys, votre vie citoyenne ?	Quelles sont vos lectures ? Que regardez-vous à la télé ? Allez- vous au cinéma ? Vos loisirs privilégiés ? Pratiquez-vous un sport ? Individuel, collectif ? Avec qui ?
- Pratiquez-vous le bricolage ? Le jardinage ? Seul ou en groupe ?	
- Quelles sont vos pratiques sociales maintenant et antérieurement à votre déménagement ?	Culte, militantisme, existence d'un éthos (professionnel, de classe)
Relations sociales : liens sociaux, entre soi et le groupe d'appartenance :	

1/ Espace privé et vie collective *avant et maintenant :* - qui fréquentez-vous habituellement ? des parents, des collègues, des voisins ?	Selon quelle fréquence ? A quelles occasions ?
- quelle est la nature de vos relations de voisinage : « bonjour/bonsoir », « coup de main », amicales,isolement?	Services rendus, pratiques solidaires Leur objet, leur fréquence Vos connaissances
- Entretenez-vous des relations intergénérationnelles ? Leur intensité ? Réactions /isolement ? Qu'en pensez-vous ?	Proximité de personnes âgées ou d'une maison de retraite ? Participation à un club, à des activités tout public et tous âges ? …
2/ Espace public : comportement vis-à-vis de l'extérieur (espace de travail/de production, espace de loisirs/d'agrément/de sport) :	
- Entretenez-vous des relations/liens avec les autres quartiers, le centre ville ? - Quelles sont vos fréquentations en dehors de votre périmètre d'habitation ? - Quelle est votre perception sur les modes d'habiter de cet extérieur ? - Quelle image avez-vous des habitants des autres quartiers ?	Envie de changer pour rejoindre un autre quartier, indifférent ? *Existence de frontières (visibles ou symboliques) intra quartiers /inter quartiers*? Vous sentez-vous d'abord habitant de votre quartier ou de votre ville ? Pourquoi ?
Les valeurs (individuelles et collectives) : - Quelle place considérez-vous que l'école doive occuper dans l'éducation des enfants ?	Rôle de l'école, des parents ?.
- Quelle place accordez-vous à la consommation en général ? Comment la pratiquez-vous ? Qu'achetez-vous ?	Quels commerces fréquentez vous ? proximité, grandes surfaces, autres et selon quelle fréquence ?
- Quelle place accordez-vous aux vacances ? Comment les organisez-vous ?	Une nécessité, une habitude, un luxe ? Selon quel mode, quelle forme les prenez-vous ? Quels sont vos objectifs : repos, découverte, tourisme, moment de liberté, moment de solidarité ?

- Autonomie et solidarité : place ? **Demain : avez-vous un projet particulier ?**	Raisons ? Changer de quartier/de ville ? Changer d'appartement ? Pourquoi ? Changer de type d'habitat (accession à la maison individuelle) ?

Profil socio démographique

Nom/Prénom Genre Age Statut Origine Composition de la famille Formation Activité et PCS Lieux de résidence antérieurs et durée Nature : collectif, semi-collectif, individuel Résidence/adresse actuelle, statut d'occupation Utilisation des transports collectifs ou motorisé ?

ENQUETE SOCIALE **ANNEXE III**

Nom : .....
Prénom : .....

Téléphone : .....

Date de l'entretien : .....

Le chef de ménage : ☐Madame ☐ Monsieur

Nom : .....
Prénom : .....
Date de naissance :.....

Le conjoint

Nom : .....
Prénom : .....
Date de naissance :.....

SITUATION DE FAMILLE

Situation de famille :
Célibataire ☐ Marié ☐ Vie maritale ☐ Pacs ☐ Séparé ☐ Divorcé ☐ Veuf ☐

Les occupants du logement :

NOM	Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de Parenté	Situation Professionnelle	Lieu de Travail	Montant Des ressources

SITUATION PROFESSIONNELLE ET FINANCIERE

Chef de famille :
En activité ? OUI NON

Activité professionnelle :.....
Nom de l'employeur :.....
Adresse : .....

Autres revenus (à préciser) .....

Allocations familiales :.....
Allocations adulte handicapé : .....
Allocation parent isolé :.....

TOTAL DES REVENUS : .....

Conjoint :
En activité ? OUI NON

Activité professionnelle :.....
Nom de l'employeur : .....
Adresse : .....

Autres revenus (à préciser).....

Allocation jeune enfant : .....
RSA : .....
Autres allocations : .....

TOTAL DES REVENUS : .....

Revenu fiscal de référence N-2 de Mr : .....
Revenu fiscal de référence N-2 de Mme : .....

Votre situation professionnelle est-elle susceptible d'évoluer à court terme (fin CDD, fin congé parental, etc....)

VOTRE LOGEMENT ACTUEL

Adresse actuelle : .....
Typologie : .....
Date d'entrée dans le logement : .....
Montant du loyer hors charges.....
Montant des charges : .....
Montant APL : .....
Loyer résiduel :.....
Taux d'effort actuel : .....

VOS SOUHAITS DE RELOGEMENT : COMMUNES

1/.....
2/.....
3/.....
4/.....

Commentaires :.....
.....
.....
.....

VOS SOUHAITS DE RELOGEMENT : TYPOLOGIE

1er souhait : .....

2ème souhait : .....

Commentaires sur la typologie : .....
.....
.....

LE DEMENAGEMENT

Besoin de prise en charge : .....

Période : .....

COMMENTAIRE GENERAL DE L'ENTRETIEN

.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE IV

Un projet urbain pour le Mont Saint Martin

Commune de Nemours (77)



Charte de relogement

Préambule

A partir de 2007 et jusqu'à 2012, se met en œuvre un ambitieux programme de rénovation urbaine concernant le quartier du Mont Saint Martin à Nemours.

Ce projet, porté par la ville de Nemours fait l'objet d'un soutien de l'Agence National de Rénovation Urbaine (ANRU).

Son volet habitat retient une hypothèse de déconstruction de logements sociaux, situés sur le quartier du Mont Saint Martin. Ces logements sociaux seront tous reconstruits, en partie sur la ville de Nemours et hors site.

Ainsi, un certain nombre de ménages sera amené à être relogé à partir de 2007 et tout au long du projet. D'autres ménages devront par ailleurs être relogés temporairement en raison des travaux de déconstruction effectués dans les montées d'immeubles voisines.

La présente charte formalise :

- Les principes de mise en œuvre du relogement,
- Les différentes étapes de la procédure de relogement,
- L'articulation entre les démarches de relogement et la mise en place de l'accompagnement des ménages,
- Le rôle et les engagements des différents signataires dans la mise en œuvre de ces démarches.

Elle précise les engagements des signataires pour que les relogements liés au projet de rénovation urbaine soient l'occasion d'une réponse en terme d'habitat qui correspond aux besoins des habitants.

La Charte s'applique à l'ensemble des locataires, que leur contrat soit résilié ou non, dès lors que la décision de démolir leur bâtiment a été validée par le conseil d'administration du bailleur ou que leur relogement est rendu indispensable par le projet de rénovation urbaine.

Il est rappelé que l'ensemble du déroulement de ce processus est encadré par les textes législatifs. Dans la loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000, un bailleur social peut faire valoir que la réalisation d'une opération de renouvellement urbain est un motif suffisant pour démolir un immeuble d'habitation et mettre fin au bail du locataire. Les locataires de l'immeuble démoli doivent être relogés dans les logements correspondant notamment à leurs besoins et à leurs possibilités.

Une négociation sera menée avec les réservataires de logement social et fera l'objet d'une convention spécifique.

CONVENTION

Entre,

L'Etat représenté par Monsieur le Préfet,

Le Conseil Général,

La ville de Nemours représentée par son Maire, Monsieur BERANGER,

Le Comité Interprofessionnel du Logement représenté par son Administrateur, Monsieur CHARPENTIER,

La CAF de Seine et Marne,

Le Centre Communal d'Action Sociale représenté par sa Directrice, Madame LECLERC,

Le Centre d'Insertion Sociale, représenté par sa Directrice, Madame SARTOUX,

Les représentants des locataires « L'Amicale des locataires » représenté par Madame LEONARD et la Confédération Nationale du Logement représenté par Monsieur ESSELIN,

Et

Office Public de l'Habitat, Val du Loing Habitat de Bagneaux-Poligny-Nemours représenté par son Président, Monsieur Claude JAMET.

Il a été convenu de contractualiser le partenariat devant accompagner le plan de relogement des familles à reloger dans le cadre du projet de rénovation du Mont Saint Martin :

ARTICLE 1 – Objectifs de la présente charte :

- Définir les conditions d'une évaluation partagée des besoins des familles en vue de la mise en œuvre de la solution de relogement adaptée à chaque situation et des éventuelles mesures d'accompagnement de ce relogement.

- Définir les partages de responsabilité et domaines de complémentarité entre les signataires.
- Définir les modalités de collaboration avec d'autres partenaires non signataires et devant être associés dans l'examen de certaines situations compte tenu de leur mandat ou de leur accompagnement auprès des familles (organismes de tutelle, associations, …)

- Définir les conditions individualisées, notamment en matière d'accompagnement social lié au logement, entourant chaque relogement.

- Définir les conditions de suivi du plan de relogement.
- Définir la communication et les modalités de concertation avec les locataires accompagnant le plan de relogement.

ARTICLE 2 – La préparation du relogement :

A- Le pré-diagnostic à l'échelle de l'immeuble :

Pour chaque groupe de logements démolis, un travail sera engagé par le bailleur pour évaluer les problématiques de relogement spécifiques à ce groupe. Il s'appuie sur un pré-diagnostic, établi par le bailleur à partir de sa connaissance des familles logées, du peuplement de son patrimoine dans et hors du quartier, de sa stratégie patrimoniale.

Le pré-diagnostic sera formalisé en faisant apparaître pour chaque immeuble :
- La liste des familles présentes, leur composition, leur taux d'effort actuel, le type de logements occupés,
- Les orientations de relogement envisagées par le bailleur pour ces familles,
- Les besoins identifiés en matière d'accompagnement des ménages et/ou de médiation linguistique et culturelle.

Le congé des logements concernés par les démolitions ne pourra être envoyé par le bailleur qu'après une réunion d'information et d'échange avec les locataires. Ce courrier sera envoyé en lettre recommandée avec demande d'avis de réception et avec un préavis d'au moins 6 mois (selon les dispositions légales de la loi du 1er septembre 1948).

B- Le diagnostic pour chaque locataire :

Après la phase du pré-diagnostic, chaque locataire sera rencontré individuellement lors d'un entretien personnalisé mené par la MOUS. Cet entretien approfondi, mené en une ou plusieurs fois, doit permettre d'établir les éléments suivants :

- La composition familiale et les revenus du ménage, avec ses capacités à supporter une éventuelle augmentation du taux d'effort, et l'impact de l'allocation personnalisée au logement,
- Les souhaits du ménage concernant le nouveau logement : typologie, localisation, besoin en services de proximité, proximité du réseau familiale et social, de l'activité professionnelle,
- Les éléments spécifiques au ménage, portant par exemple sur :
    - Les personnes âgées nécessitant une prise en charge particulière,
    - Les personnes handicapées où certaines préoccupations sont nécessaires,
    - Les souhaits de décohabitation,
    - Les barrières de langue,
    - Les absences prolongées des locataires.

Le ménage pourra être assisté par une association de locataires missionnée lors de cet entretien, sur simple demande.
Lors de ces entretiens, un guide du relogement lui sera fourni.

ARTICLE 3 – Le cadre des relogements :

L'OPH Val du Loing Habitat de Bagneaux-Poligny-Nemours proposera à chaque famille la signature d'une Convention individuelle de relogement (dont modèle ci-joint en annexe) dont l'objectif est de fixer les engagements, droits et obligations respectifs de l'OPH Val du Loing Habitat et du locataire.

A- Dans le cadre de cette Convention, l'OPH Val du Loing Habitat recherchera une offre de logement de qualité et comportant des caractéristiques répondant aux préconisations partenariales issues du diagnostic et au profil et attentes des familles. Dans un objectif de fidélisation et de prise en compte des questions de scolarisation des enfants, de maintien de réseaux de voisinage et d'entraide, l'OPH Val du Loing Habitat favorisera les relogements sur le quartier ou à proximité et notamment dans le cadre de requalifications d'autres bâtiments du même groupe d'immeubles.

B- Conformément au dispositif législatif en la matière, dès obtention de l'autorisation de démolir de la part du Préfet, l'OPH Val du Loing Habitat délivrera congé avec préavis de six mois à chacun des occupants pour quitter le logement.

Toute offre disponible à l'OPH Val du Loing Habitat fera d'abord l'objet d'une recherche d'adéquation avec les profils et attentes des familles de ce bâtiment. A défaut d'accord amiable avec le locataire, l'OPH Val du Loing Habitat s'engage à lui notifier deux propositions de relogement dont la localisation, la typologie et le montant du loyer et de charges seront compatibles avec sa capacité contributive et ses souhaits.

L'OPH Val du Loing Habitat se réserve la faculté d'engager une procédure judiciaire, en vue de la mutation de logement des locataires qui auront refusé toutes les propositions de logement.

C- Toute difficulté financière décelée devra être traitée et accompagnée le plus tôt possible. Les contacts, aides, procédures ayant pour objectif d'apurer une dette de loyer seront recherchés au cas par cas. Le relogement ne pourra se faire que dès lors qu'un engagement d'apurement de dette sera signé entre le locataire et l'OPH Val du Loing Habitat.

ARTICLE 4 – Engagements des réservataires :

La Préfecture de Seine et Marne : s'engage à réserver ses contingents disponibles sur la commune de Nemours. En outre, elle s'engage à chercher des solutions de relogement sur l'ensemble de ses contingents à l'échelle départementale pour les locataires souhaitant quitter Nemours.

Les relogements effectués dans le cadre de la démolition seront comptabilisés dans les accords collectifs dès lors que les familles auront des revenus inférieurs au plafond de ressources PLAI.

En ce qui concerne les logements adaptés (PLATS-PLAI), les candidats proposés par l'OPH de Nemours pourront être relogés directement sans passage en CLC, dès lors qu'ils relèveront de la démolition et auront des revenus inférieurs au plafond de ressources PLAI.

Le CIL 77 : s'engage à abandonner leurs réservations sur les logements démolis. Dans le cadre du relogement, il s'engage à nous ~~mettre~~ à disposition leurs contingents.

Le CIL 77 se réserve le droit de reloger des familles hors relogement lorsqu'il s'agit d'une demande particulière.

En contrepartie, l'OPH Val du Loing Habitat s'engage à informer le CIL 77 des congés déposés.

La Mairie : La Mairie de Nemours s'engage à mettre à disposition son contingent sur la ville et à présenter prioritairement tous les dossiers de candidature liés au relogement.

ARTICLE 5 – Accompagnement des relogements :

L'OPH Val du Loing Habitat mettra à disposition une personne dont la mission principale sera d'être l'interface entre l'Office, les partenaires et les familles, dans l'objectif d'orienter celles-ci sur les démarches à suivre. A ce titre, elle sera, d'une part, l'interlocuteur privilégié des familles, leur dispensera, tout au long du dispositif, les informations dont elles ont besoin. D'autre part, elle sera le coordinateur des partenaires, assurant leur information, suscitant et facilitant les contacts si besoin, en vue de leur intervention. L'intervention aura lieu notamment pour présenter la famille à d'autres interlocuteurs, dans un autre lieu de vie afin de faciliter son intégration, et celle de ses enfants dans le milieu scolaire, et d'opérer une passation entre professionnels lorsque la famille bénéficie déjà d'une prise en charge.

Toutes les mesures individuelles identifiées et préconisées à l'issue du diagnostic devront être mise en œuvre selon le champ de compétence de chacun des signataires, partenaires associés et autres partenaires mentionnés. Par ailleurs, et dans l'objectif d'accompagner les locataires, si besoin est, dans leur démarche de résolution de problèmes personnels, conseil et orientation leur seront délivrés dans les domaines tels que l'insertion professionnels, les soins, etc.

⇒ Engagement du CCAS : le CCAS de la ville de Nemours assurera ses missions dans le champ de ses compétences de droit commun, que ce soit au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du RMI, des personnes rencontrant des difficultés financières, et ce dans le cadre de ses attributions d'aide sociale facultative, des personnes âgées dans le champ du maintien à domicile, des familles s'agissant des lieux d'accueil de jeunes enfants. Sur tous ces points, chaque fois que l'intervention optimisera les conditions de relogement des familles, le CCAS s'engage à tout mettre en œuvre pour traiter ces demandes en priorité.

⇒ Engagement du Conseil Général : Il s'engage à :

- mettre en place, selon les circonstances, un accompagnement spécifique des ménages les plus en difficulté (isolés, âgés, handicapés, ou en grande difficulté sociale), pour une aide à la définition d'un projet de relogement, à l'installation dans un nouveau logement, un nouveau quartier,
- mettre en place, en fonction des besoins, des actions d'accompagnement des ménages susceptibles d'accéder à la propriété.

⇒ Partenaires associés : Le Comité interprofessionnel du 1% logement (CIL), la Préfecture de Seine et Marne (service logement), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Unité d'Action Sociale (UAS) et le Centre d'Insertion Sociale (CIS). Dans le cadre de leurs missions traditionnelles, mobiliseront l'ensemble de leur équipe afin d'aide les locataires

concernés à s'intégrer dans leur nouvel environnement et de favoriser le relogement dans les meilleures conditions.

Cet accompagnement a pour objectif d'aider la prise en compte de ces démolitions non pas comme un évènement ne concernant que ces bâtiments mais comme un élément de transformation fondamentale de la vie et du devenir du quartier.

A cet effet, des réunions publiques seront programmées aux dates clefs de l'élaboration du projet de renouvellement urbain, elles pourront être accompagnées de dispositifs spécifiques d'animation en partenariat avec les acteurs de terrain.

ARTICLE 6 – Aspects financiers :

Prise en charge par l'Office :

- Prise en charge des frais de déménagement
  - Soit par une entreprise du choix du bailleur si le nouveau logement se situe dans son patrimoine ou dans un rayon de 15km, au plus tard un mois après l'attribution du logement
  - Soit à verser une indemnité forfaitaire de 1100€ si le logement se situe à plus de 15km.
- Prise en charge des frais de réouverture de compteurs et d'abonnement liés au logement (EDF, GDF, France Télécom, Frais postaux)
- Pour les relogements au sein de l'OPH Val du Loing Habitat, transfert du dépôt de garantie sans versement du complément généré par le nouveau logement. Concernant l'aide LOCAPASS du logement à démolir, la famille devra solder le premier prêt afin d'en ouvrir un deuxième sur le nouveau logement.

ARTICLE 7 – Modalités de suivi de la présente Charte et du Plan de relogement :

Les signataires s'engagent à constituer un comité de suivi composé de leurs représentants et de ceux des partenaires associés, qui se réunira au besoin.

Ce comité est un lieu d'échange d'informations sur les difficultés rencontrées, un lieu de recherche concertée d'actions et de solutions effectives concourrant aux relogements.

ARTICLE 8 – Modalités de concertation :

Pour engager l'application de cette présente Charte, l'OPH Val du Loing Habitat de Bagneaux-Poligny-Nemours, en collaboration avec ses partenaires organisera une réunion à l'attention des habitants concernés par le relogement pour commenter la Charte et les modalités de relogement.

ARTICLE 9 – Les signataires de la charte de relogement :

Le Préfet de Seine et Marne Monsieur GUILLOT	Le Conseil Général Monsieur EBLE
Le Maire de Nemours, Monsieur BERANGER	Le Président de l'OPH Val du Loing Habitat de Bagneaux-Poligny-Nemours Monsieur JAMET
Le Comité interprofessionnel du Logement Monsieur CHARPENTIER	Le Directeur de la CAF de Seine et Marne Monsieur FRANCOIS
La Directrice du CCAS Madame LECLERC	La Directrice du CIS Madame SARTOUX
Le représentant de l'Amicale des locataires de l'OPH Val du Loing de Bagneaux-Poligny-Nemours Madame LEONARD	Le représentant de La Confédération Nationale du Logement de l'OPH Val du Loing de Bagneaux-Poligny-Nemours Monsieur ESSELIN

CONVENTION INDIVIDUELLE DE RELOGEMENT
Bâtiment n°2 rue Paul Cézanne

ENTRE

OPH Val du Loing Habitat, **BAILLEUR**, 31 avenue Kennedy, 77140 NEMOURS
Représenté par Monsieur le Président Claude JAMET

D'UNE PART
Et

Madame/Monsieur ci-après désigné le **LOCATAIRE.**
Titulaire d'un bail de location Porte n° ….., entrée n° ……. Rue Paul Cézanne 77140 NEMOURS.

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Le projet de renouvellement urbain engagé par la Ville de Nemours sur le quartier du Mont Saint Martin, dans le cadre du projet de ville, nécessite la démolition du bâtiment sis aux n°2 rue Paul Cézanne à échéance du ……..

Afin de garantir à chacun le droit au logement, l'OPH Val du Loing Habitat se mobilise pour apporter toute l'aide nécessaire aux ménages du bâtiment devant être relogés.

Ces relogements s'effectueront dans le respect du droit au relogement de chaque ménage en tenant compte de leurs contraintes financières, de la composition familiale et de leurs aspirations en termes de logement.

Cette convention individuelle de relogement participe au respect du droit et des obligations légales de l'OPH val du Loing Habitat et du locataire.

Elle fixe les engagements réciproques entre le bailleur et le locataire en termes d'offre de logement et d'accompagnement auxquels devront se conformer les parties signataires.

Melle PETITGAS Chloé (HER) et Melle NEZONDET Laura (OPH Val du Loing Habitat) seront vos interlocuteur concernant l'ensemble *des questions liées à votre relogement, elles vous accompagneront dans toutes vos démarches.*

Vous pourrez rencontrer ces personnes lors des permanences qui auront lieu :
……à l'espace ville rue de Cherelles à Nemours
Vous pourrez prendre contact avec Mr/Mme ……en téléphonant au :

Il ne s'agit pas de substituer à vous mais bien de vous accompagner dans votre recherche de logement afin de vous permettre de vivre cet évènement le plus positivement possible.

1- LES ENGAGEMENTS DE L'OPH VAL DE LOING HABITAT :

A- Les propositions de relogement :

L'OPH Val du Loing Habitat, en fonction de ses possibilités, à prendre en considération les besoins et souhaits exprimés par le locataire lors des enquêtes, en terme de localisation et de type de logement. L'objectif est d'obtenir la meilleure adéquation, entre les souhaits exprimés par le locataire, sa situation socio-économique et financière, la composition du ménage et les offres de logements disponibles sur l'ensemble de patrimoine de l'Office.

La demande formulée par le présent locataire concerne :
Souhait n°1 :
Un logement de type ..... en collectif ou individuel,
Prioritairement localisé sur le quartier de .....

Souhait n°2 :
Un logement de type ..... en collectif ou individuel,
Prioritairement localisé sur le quartier de .....

En cas de cohabitation et de démultiplication des relogements, l'OPH Val du Loing Habitat s'engage à reloger l'ensemble des occupants du logement occupé à l'adresse actuelle soit :
- *en relogeant l'ensemble des cohabitants dans un même logement*
- *en facilitant le relogement des cohabitants dans un autre logement du patrimoine de l'Office, mais dans les mêmes conditions de droit commun.*

L'OPH Val du Loing Habitat s'engage :
- **Formuler deux propositions de relogement** *dans son parc ou dans celui d'un autre organisme logeur.*

Les logements proposés répondront aux normes d'habitabilité en vigueur et auront un loyer compatible avec les possibilités financières du locataire (art 13 bis de la loi de 1948).
Les logements proposés devront correspondre aux souhaits de localisation et de typologie indiqués ci-dessus.

En cas de refus d'une proposition de relogement, Mme/Mr ..... prendra contact avec le locataire afin d'examiner les conditions de refus.
Au terme de deux refus et après consultation d'un comité de suivi du relogement composé du bailleur et des partenaires du quartier engagés dans la charte de relogement, l'OPH Val du Loing Habitat se verra dans l'obligation de recourir à une procédure d'expulsion.
L'OPH Val du Loing Habitat est en droit de recourir à une procédure d'expulsion si le locataire n'a pas quitté les lieux à la notification de congés reçu par le locataire 6 mois avant.

B- <u>Les prises en charges financières</u> :

L'OPH Val du Loing Habitat s'engage à prendre en charge, et dans leur intégralité, les frais suivants :

- Réouverture des abonnements des lignes téléphoniques
- Réouverture des compteurs EDF-GDF et branchement d'eau
- Frais de déménagement par une entreprise sous contrat avec l'OPH Val du Loing Habitat ou remboursement, sur justificatifs, des frais engagés personnellement par le locataire, dans les limites du prix du marché de déménagement (1100€).

La prestation du déménagement sous contrat avec l'OPH Val du Loing Habitat comprend la fourniture des cartons et emballages, le démontage et remontage des meubles, la manutention le jour du déménagement.

Si le locataire n'a pas de facture à produire, aucune prise ne charge financière de l'office ne sera possible.

Le bailleur ne remboursera les frais énumérés plus haut que sur présentation des justificatifs et ce dans un délai de deux mois, excepté en cas d'expulsion.

C- <u>dépôt de garantie</u> :

Pour les relogements au sein de l'OPH Val du Loing Habitat, transfert du dépôt de garantie sans versement du complément généré par le nouveau logement. Concernant l'aide LOCAPASS du logement à démolir, la famille devra solder le premier prêt afin d'en ouvrir un deuxième sur le nouveau logement.
En cas de dette locative, une solution d'apurement devra être trouvée préalablement au déménagement en lien avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

D- <u>Contentieux</u> :

L'opération de relogement ne donnera lieu en aucun cas à un effacement des dettes de loyer ou de charges du locataire qui devra s'en acquitter.
En cas de dette, le transfert du dépôt de garantie sera opéré, sous réserve d'un plan d'apurement de la dette conclu avec le locataire.
Les familles en bail résilié devront trouver des solutions de relogement.

E- <u>Les imputations locatives</u> :

Dans le cadre particulier de des relogements, les imputations locatives classiques ne seront pas appliquées.
Néanmoins, en présence de dégradation de bien, des indemnités pourront être demandées.
Les paramètres retenus sont les suivants :

- Dégradation ou absence des sanitaires
- Portes palières, volets, fenêtres ou autres éléments fortement dégradés ou manquants
- Sols et murs fortement endommagés
- Manque flagrant d'hygiène : possibilité d'imputer le coût de nettoyage du logement, lorsque son état est notoirement anormal.

2- LES ENGAGEMENTS DU LOCATAIRE :

A- La recherche du logement :

Le locataire s'engage à :

- Engager toutes les démarches pour libérer son logement avant le .../.../..., dernier délai.
- Déposer une demande de relogement auprès de présent bailleur ou des autres organismes logeurs. Il pourra se procurer les différents formulaires de demandes de logement auprès divers organismes de logements sociaux publics ou privés
- Informer Madame ou Monsieur (référent) des différentes demandes de logement qu'il aura déposé auprès d'autres logeurs et des résultats de ses démarches.
- A signaler à Madame ou Monsieur (référent) les difficultés éventuelles auxquelles il pourrait être confronté.

B- La visite des logements :

Le locataire s'engage à :

- Visiter le ou les logements qui lui seront proposés par l'OPH Val du Loing Habitat avant tout refus.
- Donner sa décision dans un délai de 10 jours et à préciser par écrit, en cas de non acceptation du logement, les raisons du refus.

C- Le logement libéré :

Le locataire s'engage à :

- Se mettre en conformité avec les obligations mentionnées dans le bail jusqu'à son départ (paiement des quittances, respect de la tranquillité de l'immeuble...).
- Apurer sa dette, dans le cadre d'un plan d'apurement négocié et contractualisé avec l'OPH Val du Loing Habitat.
- Rendre le logement actuel vide de tout meuble et non dégradé sous peine d'indemnités.

D- Accompagnement social spécifique :

Espace libre à compéter par référent avec locataire après étude du dossier par Comité de Suivi du Relogement.
Pour cas à définir (ex : surendettement, problèmes divers sociaux) à compléter au cas par cas ou pour personnes âgées.
Le locataire s'engage à prendre contact avec Monsieur ou Madame .....du Conseil Général ou du CCAS pour tenter de résoudre les problèmes (ex : dossier FSL, surendettement).

Fait le .../.../... à Nemours

Le LOCATAIRE
Lu et approuvé,

Signature du locataire

Le Président du l'OPH
Val de Loing Habitat

Signature du Bailleur

ANNEXE V

Le 22 octobre 2013

Réunion du 11 octobre 2013 Plateau de Corbeil

Etaient présents

M. Dominique MATHIOT Directeur du Cabinet de la Communication et du logement
M. Jaouad ZAKI Chargé de la Vie Locale, la Vie des Quartiers
Mme BENHALIMA Nadia Chargée de la GUP à la Maison du Projet

Membres du comité

Mme DOUCET Geneviève
Mme NAILI Nathalie
Mme TOURNEUR Françoise

Absents excusés

Mme BEAUPOUX Guylain
Mme EL ATMIOUI Fatima

Absents

Mme DASILVA Ilda
Mme DRIES Fatia
Mme MOHAMED Malika
M. Jean Paul LEGRAND
M.PILISI Serge

Après un tour de table et étant donné qu'aucune demande particulière de la part des membres n'a été formulée, deux points ont été abordés :

Le premier problème soulevé par Madame NAILLI concerne les problèmes rencontrés par les habitants du square Beauregard, qui en profite pour remercier la Mairie de l'écoute et l'attention qu'elle a consacrée aux riverains de ce square.

Le deuxième point, évoqué par Madame DOUCET, concerne les travaux sur le quartier Robert Schuman et le projet de rénovation urbaine

Le premier point abordé concerne les nuisances subies par les habitants du quartier Beauregard,

Les attroupements dans les halls et les coursives ainsi que les nuisances causées par certains individus au 14, 16, 18 et 19, du square Beauregard, commencent à lasser les habitants, de plus, ces mêmes habitants pensent que la Police, ne fait que des rondes ponctuelles en journée. Sachant que c'est en soirée que ces perturbateurs investissent les lieux et ils sont connus sur le quartier. M. ZAKI a déjà rencontré et discuté avec quelques- uns afin de recueillir leurs attentes, mais leur comportement pendant ces rencontres nous laissent penser qu'ils sont instables et ne savent pas ce qu'ils veulent réellement.
M. MATHIOT informe les membres que les parents de certains jeunes issus du quartier ont été convoqués en Mairie, afin qu'ils soient sensibilisés sur ces problèmes et les impliquer. La situation s'est calmée pendant quelques mois, mais depuis le mois de juillet 2013, un sentiment d'insécurité règne à nouveau dans le square, les habitants ont peur, ils subissent des nuisances graves telles que : les véhicules brulés, des dégradations du mobilier, des containers incendiés, des agressions verbales. C'est donc pour cela et à la demande des habitants du square, que la Ville a organisé le 1 octobre 2013, une réunion animée par Monsieur le Maire, en présence de Madame Patricia Astruc, adjointe au Maire chargée de la sécurité, Monsieur Jean Pierre Rodriguez conseiller municipal délégué chargé de la politique de la ville, Monsieur MATHIOT Chef de cabinet, Directeur du logement de la Communication et la Vie des quartiers, Monsieur Bruno PINARD, Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Jaouad ZAKI, Chargé de la Vie Locale la Vie des Quartiers, Madame Brigitte BIGET de l'OPH77, Monsieur jean Luc BONABEAU, Directeur Général de l'OPH77, Madame Natacha MERRIEN, Commissaire central, de la Police Nationale, Monsieur Adrien FREMY, Commissaire SSP Police Nationale et 41 locataires du square Beauregard.

Au cours de cette réunion, Monsieur le Maire a témoigné aux habitants le soutien total de la Ville, en insistant sur le fait que cette rencontre doit apporter des réponses immédiates aux attentes des locataires, par les propositions de quelques actions qui peuvent être mises en place dans les court et moyen termes et engager une réflexion par tous les partenaires autour de la table sur le long terme.

Quelques actions qui peuvent apporter des réponses aux locataires :

. Murer certaines sorties donnant sur l'avenue Chateaubriand.
. Le retrait des bancs de rassemblement devant le 18, squattés par les jeunes. Ceux-ci peuvent être retirés l'hiver et réinstallés l'été.
. Réfléchir à la mise en place de la vidéo surveillance en 2014.

À la fin de cette réunion, Monsieur le Maire propose qu'ait lieu une prochaine rencontre le 16 décembre2013 à 14 heures à la salle du Conseil Municipal, afin d'évaluer l'impact des actions qui seront menées sur le secteur.

. Le deuxième point le projet de rénovation urbaine et l'exclusion du quartier Robert Schuman de ce projet,

Madame Doucet a le sentiment que le quartier Robert Schuman a été oublié par la Ville dans le cadre du PRU (projet de rénovation urbaine)
Madame BENHALIMA, lui explique que ce n'est pas la Ville qui décide quels sont les quartiers bénéficiaires de l'apport du PRU, sachant que Monsieur le Maire avait proposé tous les quartiers (les hauts de Melun), mais l'ANRU a exclu le quartier Robert Schuman du PRU.
Il est à signaler que malgré la taille de ce quartier, celui-ci bénéficie d'un gymnase, d'un Centre Social, d'une structure jeunesse et de deux aires de jeux pour enfants, de plus, la Ville a demandé à l'ANRU de mettre en place un PRU2, qui pourrait intégrer le quartier Robert Schuman.

Madame Doucet, nous informe que l'amicale des locataires a organisé une réunion le 6 septembre 2013 avec les habitants, du quartier Robert Schuman, afin d'échanger sur la vie du quartier et a remis à Dominique MATHIOT, pour le Maire un compte rendu afin d'apporter des réponses à leurs doléances.

<u>Parmi ces demandes</u> :

. Les aires de jeux qui ne sont pas réparées, les services techniques ont commandé les pièces défectueuses.
. Les espaces verts derrière les bâtiments 24, 22, 20, 18, 16, 14, 12, sont devenus un parking sauvage La police Municipale est intervenue à plusieurs reprises. Concernant les épaves elle a procédé à des enlèvements.
. La borne incendie devant le n°12. Pour des raisons de sécurité, la ville ne pourra pas la condamner.

Les autres demandes abordées lors de cette réunion, concernant l'élagage, la pose de grosses pierres pour empêcher le passage des voitures derrière les bâtiments 24 et 22 et le grillage abimé derrière les n° 6, 8, et 10. La Ville fera le nécessaire pour réparer ou remplacer.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 21 janvier 2014 à 19 heures au Centre Social Jules Ferry